

Vol. 7, 8 (pp. 1–256), 9 (pp. 1–ccxliv)



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

CONTINUATION DU JOURNAL D'AMÉRIQUE.

N.° III. *Extrait d'une lettre de Saint Vincent, en date du 17 Mai.*

1776. Mai & Juin.

LES Anglois ont ſans doute oublié que cette Iſle exiſte & qu'elle a beſoin de proviſions. Les denrées y ſont aujourd'hui à un prix exorbitant ; & ſi l'on n'a pas plus d'exactitude à nous en envoyer ; il eſt certain que nos Nègres ſe ſouleveront : on les met trop ſouvent à la demi-ration.

N.° IV. *Extrait de différentes lettres écrites de l'Iſle de Barbade, par le Capitaine Singleton, & datées du 16 Mai.*

Le Capitaine Smith a apporté vos pro-

1776. Mai & Juin.

visions. . . . . Je voudrois que vous eussiez aussi envoyé du bœuf salé pour votre habitation, il est prodigieusement cher & vaut quatre pieces dix shelings le barril. On ne peut point s'en procurer en échange du Rum, parce que cette denrée est dédaignée, & qu'on l'offre en payement pour toutes sortes d'articles. . . . . . .

Quant au bœuf, au porc & à la farine, quoiqu'ils soient à un prix exorbitant, on en trouve cependant ; mais non pas en assez grande quantité pour s'imaginer qu'il suffise à la nourriture de nos Nègres. Les Blancs nous quittent journellement & s'en vont, accompagnés non seulement de leurs propres Nègres, mais de tous les Esclaves qu'ils peuvent débaucher. Plut à-Dieu que la querelle entre l'Angleterre & l'Amérique fût terminée de façon ou d'autre, & très-promptement ; car ce pays-ci ne peut qu'y perdre immensement si le différend n'est pas arrangé au plutôt «.

La récolte du maïs est si douteuse, qu'il est impossible d'y compter. Si elle manque, les Blancs ainsi que les Nègres de la Barbade n'auront d'autre nourriture que la farine ; & il faudra cent mille quartiers de froment pour la Barbade, à un quartier pour chaque personne.

Cette espece d'émigration occasionnée par la disette du maïs & par la cherté de la farine, augmentera la dépopulation. Les Colonies Françoises à sucre, chez lesquelles ces

Emigrans se réfugient, avec leurs propriétés & celle des autres, y gagneront, non seulement par une augmentation d'habitans; mais encore par la science que ces Emigrans y porteront, relativement à la maniere de faire le sucre, espece de culture à laquelle les Habitans des Barbades s'entendent autant que les François s'y entendent peu. Les François auront aussi l'avantage de faire, avec l'Amérique, le commerce que les Isles Angloises ont perdu si malheureusement & si injustement. Les Isles Angloises se trouvent réduites au même état de détresse où étoient celles des François dans la derniere guerre. 1776. Mai & Juin.

(*N. B.* Les Marchands de Londres, faisant le commerce des Isles de l'Amérique, ont obtenu la permission d'y envoyer cent mille quartiers de farine. Ils ont sellicité cette permission pour le cas où le prix des grains monteroit au taux où l'exportation cesse d'être permise.)

Mesures prises par l'Amiral Gayton à la Jamaique, pour empêcher le commerce Américain avec les Etrangers.

Extrait d'une lettre de la Jamaique, en date du 2 Mai.

On ne peut donner trop d'éloges aux soins que prend l'Amiral Gayton pour surprendre les vaisseaux Américains. Il a fait équiper

1776. Mai & Juin.

dans cette Isle sept vaisseaux pour le Gouvernement ; ces vaisseaux portent de 8 à 12 canons & de 40 à 80 hommes. Chacun de ces vaisseaux est commandé par un Lieutenant. Les Isles étrangeres n'ont cessé de servir de magasins aux Américains ; & c'est pour tâcher d'obvier à cet inconvénient que ces vaisseaux ont été armés, attendu que le nombre de frégates & de sloops, dans cette station, ne suffisoit pas pour remédier à ce mal.

ISLE DE LA BARBADE.

Mesures prises aux Isles du Vent pour assurer la navigation Angloise contre les Corsaires Américains.

A la séance de l'Assemblée générale, du Mardi 1776, conformément à l'ajournement, en présence de l'honorable Chevalier John Grey, Baronnet, Orateur.

La Chambre étant informée que M. le Secrétaire attendoit en dehors de la part de Son Excellence & du Conseil, il a été introduit dans la Chambre, & a remis a M. l'Orateur une lettre de M. l'Amiral Young pour Son Excellence, & un message par écrit du Conseil à la Chambre, après quoi M. le Secrétaire s'est retiré.

Il a été ordonné qu'il seroit fait lecture

de la lettre de l'Amiral au Gouverneur, laquelle contenoit ce qui ſuit: 1776. Mai & Juin.

Au Port Anglois à Antigoa le 7 Mai 1776.

MONSIEUR,

J'ai le plaiſir de vous informer que les Lords Commiſſaires de l'Amirauté m'ont ordonné de donner des eſcortes aux bâtimens chargés de ces Iſles pour l'Angleterre. En conſéquence je vous prie de vouloir bien le notifier dans votre Gouvernement, & d'annoncer en même tems que je ferai partir les convois de l'Iſle de Saint Chriſtophe aux époques ſuivantes: ſavoir, la premiere ſemaine de Juin: la premiere ſemaine de Juillet: la premiere ſemaine d'Août & la derniere immédiatement après la premiere pleine Lune d'Octobre prochain; & d'avertir les Propriétaires des bâtimens qui voudront profiter de ces convois, de ſe trouver à l'Iſle de Saint Chriſtophe aux époques ci-deſſus. J'ai l'honneur d'être votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

James YOUNG.

A ſon Excel. l'hon. Ed. Hay, Gouverneur.

Ajourné au 9 Juillet 1776.

1776. Mai & Juin,

Suites de l'expédition de Hopkins aux Isles de Bahama.

Extrait d'une lettre écrite de la Nouvelle Providence, en date du 13 Mai.

» Les Américains sont venus nous visiter & se sont emparés de notre artillerie, canons, mortiers, & autres munitions de guerre; ils ont fait prisonniers le Gouverneur & deux autres Employés de la Cour «.

» Si le Gouvernement ne nous envoye pas un vaisseau de 20 canons & quelques troupes, ceux d'entre nous qui lui sont attachés auront bien de la peine à tenir ferme: je crois que l'intention des Américains est de revenir & de réparer nos forteresses, notre port étant on ne peut pas plus à la bienséance de leurs bâtimens armés en course, pour intercepter nos vaisseaux qui reviennent de la Jamaïque «.

Adhésion de la Ville de George-Town à la nouvelle forme de Gouvernement, dans la Caroline Méridionale.

A la Cour des sessions générales de paix, &c. tenue à George-Town dans la Caroline Méridionale, le 6 Mai 1776.

Dénonciations du grand Juré du District de George-Town.

I. Lorsqu'un Peuple, toujours soumis &

affectioné au ſyſtême de Gouvernement, formé pour ſon bonheur, & ſous lequel il a long-tems vécu, trouve que par la baſſeſſe & la corruption de ſes Adminiſtrateurs, les loix deſtinées au maintien de ſes droits ſacrés & inaliénables, ſont perverties en inſtrumens ſacriléges d'oppreſſion; & qu'au mépris de tout Pacte ſocial & des obligations générales de juſtice, ceux mêmes qu'il a conſtitués pour le gouverner, & le protéger, cherchent tous les moyens de le mettre ſous le joug & de le détruire, les loix divines & humaines l'autoriſent à employer pour le redreſſement de ſes griefs, ceux que lui indique le déſir de ſa propre conſervation. C'eſt avec la joie la plus vive que nous avons vu cette Province, jadis heureuſe, s'attacher, malgré tous les efforts criminels que font ſes ennemis Britanniques pour l'aſſujettir & l'opprimer, & tandiſqu'elle eſt en proie à toutes les horreurs de la guerre, à perſévérer dans ce ſyſtême de paix pour lequel elle eſt armée, en formant la conſtitution de Gouvernement la plus équitable & la plus déſirable que l'eſprit humain puiſſe imaginer, pour convaincre ainſi l'Univers de la juſtice de ſes intentions & de ſes égards pour les droits de l'humanité. La Conſtitution actuelle de Gouvernement formée par le dernier Congrès de cette Colonie, promet à ſes Habitans tous les heureux effets qui peuvent réſulter de la ſociété. Elle eſt

1776. Mai & Juin.

A iv

1776. Mai & Juin.

égale & juſte dans ſes principes autant que ſage & vertueuſe dans ſes fins. Ainſi toute eſpérance de liberté, de ſureté & de bonheur futurs, ſont aſſurés à nous mêmes & à notre poſtérité ; & notre vertueuſe perſévérance en rendra la poſſeſſion perpétuelle. Ces conſidérations peuvent-elles manquer d'inſpirer la ſatisfaction la plus douce à tout bon citoyen ? S'il ſe trouve faire partie d'une communauté où la vertu ſeule eſt ſouveraine, où la tyrannie ne trouve point d'aſyle & où tout ſyſtême d'opreſſion eſt regardé avec horreur, ne travaillera t-il pas de toutes ſes forces, ſans être arrêté par la conſidération d'aucun danger, à maintenir ce glorieux avantage contre quiconque oſera y porter atteinte ? S'il exiſtoit quelque miſérable aſſez dépourvu de tout principe d'humanité pour marquer le moindre mécontentement de ces arrangemens, nous le regardons comme indigne de la ſociété des hommes.

II. Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre ſincere ſatisfaction du choix des Officiers publics actuels qui ont reçu leurs titres de notre Conſtitution. La forme de leur nomination eſt fondée ſur la juſtice & l'impartialité la plus ſtricte : la durée donnée à leur pouvoir, eſt conforme à tous les principes de ſureté pour le peuple ; & le mérite perſonnel de tous ceux qui ſont

en place, leur a attiré cette confiance si générale & si méritée. 1776. Mai & Juin.

III. Lorsque nous réfléchissons à l'harmonie générale qui regne actuellement dans cette partie de la Colonie, & à la sensation aussi prompte qu'universelle que doivent produire les bons effets de notre Gouvernement, nous nous flattons de voir cette Colonie, l'objet de tant de vexations & d'outrages, jouir bientôt d'un état de félicité & de liberté, dont jusqu'à présent elle n'avoit eu aucune idée.

Enfin, nous demandons la permission de présenter nos sinceres remerciemens à M. le Juge Mathews pour le discours patriotique & vigoureux qu'il a prononcé à l'ouverture de cette session, & nous désirons que cet arrêté, qui contient nos sentimens & nos remerciemens, soit imprimé dans les papiers publics.

Benjamin YOUNG, premier Juré.

Ordre du Congrès de la Nouvelle York pour rappeller les Habitans qui ont quitté la Colonie.

En Congrès Provincial à la Nouvelle-York, le 10 Mai.

Arrêté & ordonné que tout Habitant mâle de la Ville & Comté de New-York, au-dessus de l'âge de seize ans & au-dessous de celui de 50, qui se seroit retiré desdites

1776. Mai & Juin. Ville & Comté, depuis le premier Juin de l'année derniere (1775) soit requis par le présent ordre, comme de fait il est requis, de revenir sans délai avec ses armes & équipement : qu'il soit défendu, comme il est défendu par le présent ordre, à tout Habitant mâle, de l'âge susdit, de quitter cette Ville & Comté, & de s'en absenter pour plus de vingt-quatre heures, sans la permission du Colonel ou Officier commandant du bataillon ou régiment auquel il appartient : & que les Comités des Villes & Comtés voisins, dans les districts desquels se seroient retirés lesdits Habitans de cette Ville & Comté, soient requis, comme ils le sont par le présent, de prendre tous les moyens qu'ils jugeront les plus efficaces pour forcer lesdits Habitans qui ont ainsi quitté leur demeure ordinaire à y revenir : & il est ordonné que cet arrêté soit publié dans toutes les gazettes de cette Colonie.

Extrait des minutes.

Signé, Robert BENSON, Secrétaire.

Le Congrès général recommande aux Colonies d'établir de nouvelles formes de Gouvernement.

Les Colonies-unies Américaines assemblées en Congrès, le 15 Mai 1776.

Comme Sa Majesté Britannique, de concert avec les Lords & Communes de la

Grande-Bretagne, a privé, par un Acte du Parlement, les Habitans de ces Colonies unies de toute protection de sa Couronne; & comme nulle réponse n'a été ni ne sera vraisemblablement faite aux humbles suppliques des Colonies pour obtenir le redressement des griefs & une réconciliation avec la Grande-Bretagne, & qu'au contraire toute la puissance de ce Royaume, aidée de mercenaires étrangers, sera employée pour détruire le bon peuple de ces Colonies; & comme il paroît absolument contraire à la saine raison & à une bonne conscience que le peuple desdites Colonies prête serment & donne des assurances pour le maintien d'aucun Gouvernement sous la Couronne de la Grande-Bretagne, & qu'il est nécessaire que l'exercice de toute autorité quelconque sous ladite Couronne, soit supprimé, & que tous les pouvoirs du Gouvernement soient exercés sous l'autorité du Peuple de ces Colonies, pour l'entretien du repos & du bon ordre intérieurs, aussi bien que pour la défense de nos personnes, de nos libertés & de nos biens, contre les invasions hostiles & les déprédations cruelles de nos ennemis.

1776. Mai & Juin.

A cet effet, il a été résolu de recommander aux Assemblées respectives des Colonies-unies, dans lesquelles il n'y a point encore jusqu'à présent, de Gouvernement établi pour pourvoir aux besoins du pays, d'a-

dopter telle forme de Gouvernement qui, 1776. Mai & Juin. de l'avis des Repréſentans du Peuple, pourra le mieux contribuer au bonheur & à la ſureté de leurs Commettans en particulier, & de l'Amérique en général.

Par ordre du Congrès

Signé, Jean HANCOCK, Préſident.

Arrêté pris par la Convention de la Colonie du Maryland, pour diſpenſer du ſerment au Roi de la Grande-Bretagne les perſonnes employées dans l'adminiſtration de la Colonie.

Dans l'Aſſemblée d'Anapolis le 15 Mai.

D'autant qu'il eſt néceſſaire que la paix & le bon ordre ſoient maintenus dans cette Province autant qu'il eſt poſſible, & l'Aſſemblée ayant appris que les Officiers établis pour ces objets ont refuſé de ſe charger des fonctions reſpectives des emplois auxquels ils ont été nommés, ſous le prétexte que leur conſcience ne leur permettoit point de prêter au Gouvernement les ſermens uſités, tant que dureroient les malheureux différends avec la Grande-Bretagne, il a été arrêté :

Qu'on ſera diſpenſé de prêter les ſermens dont il s'agit, pendant la durée deſdits différends, & que les perſonnes déja nommées ou qui ſeroient nommées par la ſuite, pourront ſe qualifier pour les emplois à elles

confiés, en prêtant ſeulement le ferment analogue à la nature de l'emploi dont elles ſont pourvues préſentement ou qui pourra leur être donné par la ſuite. 1776. Mai & Juin.

Toutes les perſonnes placées dans l'adminiſtration, ou qui prêteront leſdits ſerments d'Office, ſans prêter ſerment au Gouvernement, peuvent être aſſurées que ſi les différends viennent à être accommodés, événement que nous déſirons avec la plus vive ardeur, on prendra toutes les meſures néceſſaires pour les mettre à l'abri de toute eſpece de punition portée par les loix contre les perſonnes qui ſe comporteront comme on vient de le dire, ſans avoir prêté auparavant leſdits ſermens.

[Comme nous ſommes arrivés à l'époque de la levée du ſiege de Quebec, nous croyons enrichir notre Recueil d'un morceau très-intéreſſant, en plaçant ici la relation que l'Annual Register de 1776 *contient de la campagne des Américains dans le Canada en* 1775. *Cette partie de l'hiſtoire de la guerre Américaine ſera, par ce moyen, auſſi complette qu'il ſoit poſſible, étant terminée par les lettres du Général Carleton ſur la retraite des Américains vers les frontieres de la Province.]*

1776. Mai & Juin.

Précis de la campagne des Américains dans le Canada, commencée à la fin d'Août 1775.

Les espérances de réconciliation avec la Métropole, aux conditions demandées par les Américains, s'affoiblissant de jour en jour ils devinrent plus entreprenans dans leurs projets, & en s'occuqant des moyens immédiats de pousser la guerre, ils porterent encore leurs vues jusque sur les suites éloignées quelle pourroit avoir. L'objet visible & avoué de l'Acte de Quebec avoit déja réveillé leur attention & leurs allarmes par rapport aux dangers dont ils se voyoient menacés du côté du Canada. Ces craintes produisirent l'adresse du Congrès aux Habitans François de cette Province.

Le succès de l'expédition sur les Lacs, & la réduction de Ticondérago & de Crown-Point, au commencement de l'Eté de 1775, leur en ayant pour ainsi dire ouvert les portes, les affaires de ce pays leur devinrent extrêmement intéressantes; & le Congrès se sentit le courage de prendre un parti violent, qu'en tout autre circonstance il n'auroit peut-être pas hasardé. Il ne s'agissoit pas moins que d'envoyer des forces pour envahir & réduire cette Province.

Une expédition aussi extraordinaire exigeoit les considérations les plus sérieuses. C'étoit une entreprise nouvelle & périlleuse que de commencer une guerre offensive

contre le Souverain. Une telle démarche avoit l'air de changer totalement la nature du principe duquel les Américains paroissoient être partis dans cette contestation. Jusqu'à cette époque ils n'avoient montré d'opposition au Gouvernement que sur l'objet apparent de conserver & de maintenir quelques droits & immunités du peuple, qu'on supposoit & qu'on prétendoit injustement envahis. En pareil cas, & en admettant que ces privileges soient bien établis, il y a des gens qui croyent que l'opposition, ou même la résistance, s'accorde parfaitement avec les principes de la Constitution Britannique, & qui appuyent leur opinion sur des exemples de la plus imposante autorité. Au moins la question étoit de telle nature qu'il pouvoit se faire qu'on ne s'accordât jamais sur le droit ou le tort, le juste ou l'injuste, l'oppression ou le bon Gouvernement. Mais que des Sujets se rendent tout-à-coup les agresseurs: que non contents de défendre leurs droits prétendus ou réels, ils osent s'élever contre leur Souverain, porter la guerre dans ses Etats & envahir une Province à laquelle ils n'avoient aucun droit, ni même aucune prétention; c'étoit un outrage, qui non-seulement détruisoit tout ce qui auroit pu faire excuser la résistance, mais qui heurtoit les opinions, les principes & les sentimens de tous les hommes en général.

1776. Mai & Juin.

D'un autre côté le danger étoit pressant

1776. Mai & Juin.

& extrême. Les pouvoirs extraordinaires dont le Général Carleton, Gouverneur du Canada, venoit d'être tout récemment pourvu, étoient d'une eſpèce tout-à-fait nouvelle, & d'autant plus allarmante qu'ils découvroient viſiblement l'objet pour lequel ils avoient été accordés. Ces pouvoirs autoriſoient le Général à aſſembler & à armer les Canadiens, à les mener hors du pays pour ſoumettre les autres Colonies, & à infliger même la peine de mort contre tous ceux qui ſeroient réputés rebelles aux loix, quelque part qu'ils ſe trouvaſſent. Les grands pouvoirs d'adminiſtration dont il étoit pareillement muni pour l'intérieur de ſa province, ne différoient point de ceux des Monarques Européens les plus arbitraires, & s'étoient déja fait ſentir ſur les ſujets tant Anglois que François. Ainſi, quoique juſques là les Canadiens eûſſent refuſé de s'aſſembler ou de marcher hors de la Province à quelque condition que ce fût, il étoit aiſé de ſentir qu'auſſitôt que l'autorité du Gouverneur ſeroit ſoutenue de l'arrivée d'un corps de forces Angloiſes, ils ſeroient obligés implicitement de lui obéir auſſi bien ſur cet objet que ſur tout autre. D'ailleurs il avoit déja engagé à ſon ſervice un nombre conſidérable de Sauvages Canadiens & autres; & pour peu que ſes armes euſſent eû du ſuccès, il étoit certain que la ſoif du butin & du carnage les auroit attirés en foule des déſerts

déſerts les plus éloignés pour ſe ranger ſous ſes drapeaux. De plus, les Américains connoiſſoient parfaitement l'ardeur, l'ambition & les talens militaires de Carleton, & par conſéquent ils avoient tout à craindre de ce Général, auſſi habile qu'entreprenant.

1776. Mai & Juin.

Dans ces circonſtances, conſidérant la guerre non ſeulement comme inévitable, mais même comme déja commencée, ils crurent qu'il étoit contre la raiſon & la politique qu'ils ſe laiſſaiſſent attaquer ſur les derrieres par des forces nombreuſes, à l'inſtant même où ils ſeroient obligés de faire, & peut-être envain, les plus grands efforts pour défendre leurs côtes & leurs Villes principales contre le reſſentiment de la puiſſance formidable qu'ils avoient offenſée ſi grievement, & avec laquelle ils entroient dans une querelle ſi épineuſe & d'un genre ſi nouveau. Ils ſe perſuaderent que de ruiner les projets d'hoſtilité d'un ennemi, en prevenant ſes deſſeins avant qu'ils fuſſent exécutés, n'avoit pour but que la conſervation de ſoi-même, & qu'ils ſeroient bien plus blâmables d'attendre que l'ennemi les attaquât avec toute ſorte d'avantages & lorſqu'il auroit raſſemblé toutes ſes forces. Ils ne connoiſſoient aucune loi naturelle, ou convention, en vertu de laquelle un homme fût contraint de reſter ſpectateur tranquille & oiſif, tandis que ſon ennemi chargeoit un fuſil pour le tuer : & la crainte de paſſer pour les

1776. Mai & Juin.

agreſſeurs, ne leur paroiſſoit pas ſuffiſante pour ſe décider à attendre le coup. Ces doutes de caſuiſtes, edifiants ſans doute, en d'autres occaſions, n'avoient à leurs yeux rien de commun avec les circonſtances dont dépend le deſtin des Nations. Les Américains devoient-ils ne chercher du remede à leurs maux que quand les Sauvages auroient pénétré dans leur pays, & que la fureur des flammes qui dévoroient leurs habitations ne pourroit être arrêtée que par le ſang de leurs femmes & de leurs enfans ?

Le Congrès ne ſe diſſimuloit point qu'il avoit déjà pouſſé les choſes à des extrémités qui ne pouvoient être juſtifiées que par les armes. L'épée étoit tirée, & l'appel étoit fait. Il étoit trop tard pour reculer, & une deſtruction certaine étoit le réſultat de la moindre indéciſion. Si un ſuccès décidé n'autoriſoit pas leur réſiſtance & ne diſpoſoit pas la Cour de la Grande-Bretagne à un accommodement amiable, non ſeulement les privileges pour leſquels ils étoient alors en conteſtation alloient être perdus ; mais ils voyoient tous les autres à la merci d'un Gouvernement jaloux & irrité. Dans cet état des choſes, il parut au Congrès que ſa modération ſur le ſeul objet du Canada, contribueroit bien foiblement à rendre la Cour plus indulgente ou plus compatiſſante.

La connoiſſance que les Américains avoient de la ſituation préſente des affaires & du

caractere des Canadiens, les encouragea aussi beaucoup à cette entreprise. Ils savoient que les Habitans François, à l'exception de la Noblesse & du Clergé, étoient en général aussi mécontens que les Colons Anglois du renversement des loix Angloises & du systême actuel du Gouvernement. Ainsi il paroissoit probable que ce mécontentement de la part des Colonistes François, conjointement avec la haine invétérée qu'ils portoient à la Noblesse ou aux Seigneurs de terres, leurs superbes & anciens tyrans & leurs cruels oppresseurs, & la crainte mortelle qu'ils avoient de retomber dans leur premier état de vasselage féodal & militaire, les porteroient à regarder les Anglo-Américains plutôt comme des amis que comme des envahisseurs, & à saisir une occasion si favorable d'obtenir une part dans la liberté pour laquelle ceux-ci combattoient. Quoique ces Habitans François ignorassent absolument la nature de la querelle des Américains & qu'ils y fussent peu intéressés, elle paroissoit être en faveur de la liberté, & de la liberté Américaine, & ce mot seul devoit leur plaire. Elle étoit en faveur des Colonies, & le Canada étoit une Colonie.

1776. Mai & Juin.

En conséquence, le Congrès résolut de ne pas laisser perdre l'heureux moment de tenter la réduction du Canada, tandis que l'armée Britannique étoit foible & bloquée

1776 Mai & Juin.

dans Boston. En conséquence, les Généraux Schuyler & Montgomery furent nommés pour cette expédition avec deux régimens de milice de New-York, un corps de troupes de la Nouvelle Angleterre & quelques autres, montant en tout à près de 3000 hommes. Un certain nombre de chaloupes ou de bateaux plats fut construit à Ticondérago & à Crownpoint, pour porter les troupes par le lac Champlain à la riviere Sorel. Cette riviere forme l'entrée du Canada: elle reçoit le surplus des eaux des Lacs qu'elle décharge dans le fleuve Saint Laurent; & elle fourniroit une heureuse communication entre ce Fleuve & ces Lacs, s'il ne se rencontroit pas quelques cataractes qui obstruent la navigation.

Il n'étoit encore arrivé que la moitié des troupes lorsque Montgomery, qui étoit à Crownpoint, reçut avis qu'un gros senau & quelques vaisseaux armés du fort Saint Jean sur la riviere Sorel, se préparoient à entrer dans le lac & à lui fermer le passage. En conséquence, il se porta dans les derniers jours du mois d'Août 1775 avec ce qu'il avoit de troupes, à l'île aux Noix, située à l'entrée de la riviere; & il prit les mesures nécessaires pour empêcher les vaisseaux ennemis d'arriver jusqu'au lac. Schuyler qui commandoit alors en chef, étant aussi arrivé d'Albany, ces deux Généraux publierent une déclaration pour encourager

les Canadiens à ſe joindre à eux ; & dans cet eſpoir ils dirigerent leur marche ſur le fort Saint Jean, à environ douze milles de l'île aux Noix. Le feu du fort & la réſiſtance qu'ils craignirent (26 Septembre) les déterminerent à débarquer à une diſtance conſidérable dans un pays rempli de bois & de marais & coupé de criques. Ils y furent vigoureuſement attaqués par un corps nombreux de Sauvages, qui profiterent du déſavantage où cette poſition les mettoit. Ceux-ci voyant que le Fort étoit bien muni de ſoldats & de proviſions, ils jugerent à propos de retourner le lendemain à leur premiere ſtation dans l'Iſle ; & ils différerent leurs opérations jusqu'à l'arrivée de l'artillerie & des renforts qu'ils attendoient.

1776. Mai & Juin.

Après cette retraite Schuyler retourna à Albany pour conclure un traité, qui depuis quelque tems ſe négocioit avec les Sauvages des environs ; après quoi il ſe trouva ſi ſurchargé d'affaires ou en ſi mauvaiſe ſanté, que tout le poids & tous les riſques de la guerre du Canada tomberent ſur Montgomery, homme doué des qualités les plus éminentes pour toute eſpece de ſervice militaire. Sa premiere opération fut de débaucher les Sauvages qui s'étoient joints au Général Carleton ; & dès qu'il eût reçu ſes renforts & ſon artillerie, il ſe diſpoſa au ſiege du fort Saint Jean. Ce Fort avoit pour garniſon la plus grande partie du

1776. Mai & Juin.

septieme & du vingt-sixieme régiments, qui composoient presque toutes les troupes reglées qui fussent alors en Canada ; & il étoit abondament pourvu de munitions, de provisions & d'artillerie.

Les partis Américains étoient répandus dans les terres adjacentes & reçus par tout à bras ouverts par les Canadiens, qui non contents de se joindre à eux en foule, leur prêtoient encore toute l'assistance possible, les aîdant à pousser le siege & à transporter l'artillerie, & leur fournissant des provisions & tout ce dont ils avoient besoin. Tel étoit l'état des choses lorsque l'aventurier Ethan Allen, qui sans aucune commission du Congrès, avoit joué un rôle principal dans la premiere expédition sur les Lacs & à la prise des Forts, & qui depuis, sous le titre de Colonel, paroît avoir agi plutôt comme partisan que comme chargé de quelque commandement en forme, crut se signaler & devenir un personnage important en surprenant la Ville de Montréal. Il tenta une entreprise aussi téméraire à la tête d'un petit parti d'Anglo-Américains & de Canadiens à l'insû du Commandant en Chef, & sans le secours qu'il auroit pu tirer de quelques-uns des autres partis détachés. L'issue fut telle qu'on devoit l'attendre d'une tentative aussi extravagante. Ayant été rencontré à quelque distance de la Ville par de la milice que commandoient des Officiers

Anglois, & qui ſoutenoient des troupes reglées qui étoient dans la Ville (25 Septembre) il fut battu & pris avec près de 40 hommes de ſon détachement, le reſte s'étant ſauvé dans les bois. Allen & ſes compagnons d'infortune furent mis aux fers par ordre du Général Carleton, & dans cet état conduits ſur un vaiſſeau de guerre en Angleterre, d'où ils ont été cependant renvoyés en Amérique au bout de quelque tems. 1776. Mai & Juin.

Les progrès de Montgomery furent d'abord retardés, faute d'avoir en quantité ſuffiſante les munitions néceſſaires pour pouſſer le ſiege: de toutes les opérations militaires, c'eſt celle qui demande le plus de poudre & de boulets. Le fort Saint Jean, qui commande l'entrée du Canada, ne pouvoit être réduit ſans une proviſion convenable de ces deux articles. Un événement heureux le tira d'embarras. Il y a plus avant dans le pays un petit fort appellé Chambly, & qui paroît couvert par celui de Saint Jean. Il étoit gardé par un petit détachement du ſeptieme régiment, & ne paroiſſoit point être en bon état de défenſe. Ce fut vers ce Fort que Montgomery tourna ſes vues; & y ayant mené un détachement, renforcé de quelques Canadiens, il s'en empara aiſément. Il y trouva beaucoup de munitions; mais l'article le plus précieux pour lui, fut la poudre à canon, qui lui manquoit

1776. Mai & Juin.

absolument, & dont il prit plus de 120 barrils. Cette acquisition facilita le siege de Saint Jean, qui languissoit par le besoin de poudre.

La garnison du fort Saint Jean, aux ordres du Major Preston, montoit à six ou sept cents hommes, parmi lesquels il y en avoit environ 500 de troupes reglées. Le reste étoit composé de volontaires Canadiens. Ils endurerent, avec une constance & un courage sans exemple, les fatigues & les travaux d'un très-long siege, rendu encore plus désagréable par la disette de provisions. De son côté le général Carleton travailloit avec une ardeur incroyable à lever assez de troupes pour venir au secours de cette place. Depuis quelque tems le Colonel Mac Lean avoit entrepris de lever un régiment Ecossois, sous le titre de Royal Montagnards émigrants, lequel devoit être composé d'Ecossois arrivés depuis peu en Amérique, & qui à cause des troubles n'avoient pas pu obtenir de concessions. Ce Colonel se posta avec eux & quelques Canadiens, formant en tout quelques centaines d'hommes, près de la jonction de la riviere Sorel & du fleuve Saint Laurent. Le Général étoit à Montréal où, après les plus grandes difficultés & par tous les moyens possibles, il étoit parvenu à rassembler environ mille hommes, composés principalement de Canadiens, de quelques troupes reglées & d'Officiers & volon-

taires Anglois. Avec cette armée il ſe propoſoit de joindre le Colonel Mac Lean, & enſuite de marcher directement au ſecours du Fort Saint Jean. Mais comme il alloit ſortir de l'île de Montréal, il fut rencontré à Longueil par un parti d'Américains, qui repouſſerent ſans peine les Canadiens & qui firent avorter ſon deſſein. Un autre parti avoit repouſſé Mac Lean vers l'embouchute de la riviere Sorel, où les Canadiens ayant appris la défaite du Gouverneur, ils abandonnerent tous le Colonel, & il n'en reſta pas un ſeul auprès de lui, de ſorte qu'il fut obligé de s'en retourner à Quebec, faiſant la meilleure partie du chemin avec ſes ſeuls Emigrans. 1776. Mai & Juin.

Cependant Montgomery pouſſoit le ſiege du fort Saint Jean avec la plus grande vigueur. Il avoit avancé ſes ouvrages juſqu'au corps de la place, & il faiſoit ſes diſpoſitions pour un aſſaut général. Les aſſiégés montroient la même activité dans la défenſe : le feu des bateries ne diſcontinuoit pas. On reçut alors au camp l'avis du ſuccès obtenu à Longueil, confirmé par l'arrivée des priſonniers qui y avoient été faits. Auſſitôt Montgomery envoya l'un d'eux, en Parlementaire, au Major Preſton, dans l'eſpérance que toute attente de ſecours étant détruite par la défaite du Gouverneur, ce Major conſentiroit à rendre la place, pour éviter l'éffuſion

de sang qu'une défense infructueuse & obstinée ne pourroit manquer d'occasionner.

1776. Mai & Juin.

Le Major essaya d'obtenir quelques jours de délai, dans l'espérance d'être secouru; mais ils lui furent refusés, sur ce que la saison étoit déja trop avancée & trop rigoureuse. Il chercha aussi dans les articles de la capitulation à obtenir pour la garnison la liberté de partir pour la Grande-Bretagne; mais cela lui fut également refusé; & cette garnison, après qu'on lui eut accordé les honneurs de la guerre en considération de sa belle défense, fut obligée de mettre bas les armes & de se rendre prisonniere de guerre (3 Novembre). Elle eut permission d'emporter ses bagages & effets: les Officiers garderent leurs épées; à l'égard de leurs autres armes, il fut convenu qu'on les leur conserveroit jusqu'à la cessation des troubles. Dans toutes ses affaires avec les troupes Angloises, Montgommery a écrit, parlé & agi, vis-à-vis des soldats & des Officiers, avec l'attention, les égards & la politesse qu'on devoit attendre d'un homme d'honneur & de mérite, engagé dans une querelle malheureuse avec ses amis & ses compatriotes. Tous les prisonniers furent envoyés aux Lacs & à Ticondérago ainsi que dans les parties intérieures des Colonies les plus propres à leur réception & à leur sureté. Les Américains trouverent

dans la place une quantité considérable d'artillerie & des munitions les plus nécessaires. 1776. Mai & Juin.

Lors de la retraite de Mac Lean à Quebec, le parti qui l'avoit réduit à cette nécessité éleva aussitôt des batteries sur une pointe de terre au confluent de la riviere Sorel avec le fleuve Saint Laurent, pour fermer la route de ce Fleuve à un certain nombre de vaisseaux armés que le Général Carleton avoit à Montréal. Les Américains construisirent aussi des radeaux armés & des batteries flottantes pour le même objet. Ces dispositions empêcherent en effet les vaisseaux du Général Carleton de descendre le Fleuve pour se rendre à Quebec. Ils furent même attaqués & obligés de couper leurs cables pour remonter la riviere ; & le Général Montgommery s'étant approché de Montréal aussitôt après la prise de Saint Jean, la situation du Gouverneur devint également critique tant dans la Ville qu'à bord des vaisseaux.

Le danger augmenta bientôt par l'arrivée du Général Montgommery à Montréal. Les principaux Habitans François & Anglois, proposerent une capitulation qui renfermoit un espece de traité général. Montgommery la refusa, parce qu'ils n'étoient point assez en forces pour avoir droit à une capitulation ; & qu'ils étoient d'ailleurs hors d'état d'en exécuter les articles. Il leur donna cependant une réponse par écrit, dans laquelle

1776. Mai & Juin. il déclaroit que l'armée Continentale étant remplie d'un généreux dédain pour tout Acte d'oppreſſion & de violence, & étant venu dans l'unique deſſein de donner la liberté & la ſureté, il promettoit ſur ſon honneur de maintenir dans la paiſible poſſeſſion de leurs propriétés de toute eſpece les individus & Communautés Religieuſes de la ville de Montréal. Il s'engageoit en outre à maintenir tous les Habitans dans le libre exercice de leur Religion, ne doutant point que les droits Civils & Religieux des Canadiens ne fuſſent établis ſur la baſe la plus ferme, par un Congrès Provincial. Il promettoit d'établir, le plutôt poſſible, des Cours de Juſtice, ſur le pied le plus avantageux, & conformément aux Conſtitutions Britanniques; enfin, il conſentoit à tous les autres articles qui lui paroiſſoient admiſſibles, ou qu'il pouvoit accorder. Cette garantie ayant été donnée aux Habitans le 13 Novembre, ſes troupes prirent poſſeſſion de la Ville.

S'il y avoit quelqu'eſpérance de conſerver la moindre partie du Canada, ce ne pouvoit être que par la circonſtance de la ſaiſon, qui étoit extrêmement avancée. Soit qu'une ſi grande entrepriſe ſurpaſſât les forces des Américains, ſoit qu'ils ne fuſſent pas d'accord entr'eux ſur cette invaſion, il ne s'étoient mis en devoir de l'exécuter que lorſque le tems propre aux opérations

militaires étoit presque passé. Mais d'un autre côté il n'y avoit qu'une poignée de troupes reglées dans le Canada ; & la prise du Général Carleton qui paroissoit immanquable, devoit nécessairement entraîner la perte de cette Province. La fortune cependant en ordonna autrement ; & dans le tems qu'on n'avoit plus aucun espoir de faire descendre le Fleuve aux vaisseaux armés, & que Montgommery préparoit à Montréal des batteaux avec de l'artillerie legere, pour les attaquer de ce côté-là & les forcer de se porter sous le feu des batteries du confluent de Sorel ; le Général Carleton parvint à se sauver des mains de ses ennemis. Il profita d'une nuit obscure pour s'embarquer dans un canot qui nageoit avec des rames sourdes : il passa ainsi devant les gardes & les batteries des Américains & se rendit sans accident à Quebec. Mais à son arrivée en cette Ville il la trouva exposée au plus grand danger par une invasion du côté où on s'y attendoit le moins, & dont nous allons bientôt rendre compte.

1776 Mai & Juin.

Comme il étoit impossible de sauver les vaisseaux, le Général Prescot fut obligé de signer, avec les Américains, une capitulation, au moyen de laquelle la totalité des forces navales qui étoit dans la riviere, & qui consistoit en 11 vaisseaux armés, se rendit aux Américains. Le Général eut le même sort avec quelques autres Officiers tant ci-

vils que militaires, des volontaires Canadiens & environ 120 ſoldats, qui s'étoient réfugiés à bord de la flotte à l'arrivée du Général Montgommery devant Montréal.

1776. Mai & Juin.

Tandis que les Américains pourſuivoient ainſi la guerre dans le haut Canada du côté de New-York & par la route des Lacs, connue depuis long tems, une expédition à jamais incomparable par ſa nouveauté, par ſa hardieſſe, par les obſtacles qui la traverſerent & par la conſtance avec laquelle elle fut ſuivie, avoit été entrepriſe directement contre la partie baſſe de la Province & contre la Ville de Quebec, du côté de la Nouvelle Angleterre, par une route qui juſqu'alors n'avoit encore été priſe par perſonne & qui étoit regardée comme impraticable. L'Auteur & le Chef de cette expédition étoit le Colonel Arnold. Vers la mi-Septembre, cet Officier, à la tête de deux régimens, compoſés d'environ 1100 hommes, ſe mit en marche du camp près de Boſton pour le port de New-Bery; à l'embouchure de la riviere Merrimack, où les bâtimens étoient prêts pour le tranſporter par mer à l'entrée de la riviere Kennebec dans la Nouvelle Hampshire: voyage d'environ 40 lieues.

Le 22 de Septembre il embarqna ſes munitions & ſes troupes ſur 200 batteaux, à Gardinertown ſur la riviere Kennebec, & il remonta cette riviere avec la plus grande

difficulté, ayant à lutter contre un courant très-rapide avec un fond & des côtes de roches. Il étoit d'ailleurs continuellement interrompu dans sa route par des cataractes, des places de portage & une infinité d'autres obstacles. Il arriva souvent que les bateaux furent remplis d'eau & quelque fois même renversés, ce qui fut cause que les Américains perdirent une partie de leurs armes, munitions & provisions. Aux portages très-fréquens qu'ils rencontrerent sur leur route, outre le travail de charger & de recharger, ils étoient souvent obligés de porter les bateaux sur leurs épaules. : le grand portage avoit plus de douze milles de long. La partie du détachement qui n'étoit pas dans les bateaux, marchoit le long des bancs de la riviere : les bateaux & les hommes étoient disposés sur trois divisions, les corps de chaque division campoient ensemble toutes les nuits. La marche par terre n'étoit pas plus aisée que par eau. On rencontroit alternativement des bois touffus, des marais profonds, des montagnes inaccessibles, des précipices, & on étoit souvent obligé de s'ouvrir un chemin à travers les halliers pendant un espace de plusieurs milles. Aux portages il leur falloit traverser plusieurs fois le même terrein avec des charges considérables. Une marche embarassée par tant d'obstacles ne pouvoit être que très-lente : leurs journées ordinaires étoient de quatre

1776. Mei & Juin.

1776. Mai & Juin.

à six milles; & ils n'en faisoient jamais plus de neuf ou dix (trois lieues au plus). L'excès de la fatigue occasiona beaucoup de maladies, qui augmentoient encore l'embarras de leur situation; & à la fin ils éprouverent une telle disette de provisions que plusieurs d'entr'eux mangerent leurs chiens, & en général toutes les substances dont ils pouvoient tirer quelque nourriture.

Lorsqu'ils furent arrivés à la source du Kenebeck, ils renvoyerent leurs malades; & un des Colonels profita de cette occasion pour retourner sur ses pas avec sa division, sous prétexte du manque de provisions, sans le consentement & même à l'insçu du Commandant en Chef, qui avoit marché en avant. Au moyen de cette désertion & du départ des malades, le détachement d'Arnold se trouva réduit à près d'un tiers du monde qu'il avoit d'abord. Il continua néanmoins sa route avec sa constance ordinaire, & après avoir traversé la chaîne de montagnes qui sépare ce Continent, & d'où les eaux, tombant d'un côté & de l'autre, prennent des routes directement opposées, il arriva enfin à la source de la riviere Chaudiere qui, traverse le Canada & tombe dans la riviere Saint Laurent près de Quebec. Les Américains touchoient alors au terme de leurs peines, & ils ne tarderent pas à s'approcher des parties habitées du Canada. Le 3 Novembre un parti qu'ils avoient envoyés

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M*** à Anvers.*

De Londres le 2 Novembre 1777.

DANS le cours d'une ſeſſion du Parlement, il n'eſt gueres poſſible, Monſieur, que je vous rende un compte bien ſuivi des grandes affaires qui s'y traitent, & dont les détails ne ſont parfaitement connus que quand ils paroiſſent dans les Recueils Parlementaires. C'eſt ſeulement alors qu'on peut y donner une entiere croyance, parce que leurs Editeurs s'attachent à vérifier ce que la Gazette du matin ou du ſoir ne s'embarraſſe que de publier, & parce que les Orateurs eux-mêmes prennent ſouvent la peine de retoucher les diſcours donnés ſous leurs noms : délicateſſe à laquelle on ne peut qu'applaudir. Comme il eſt d'ailleurs quelques-uns de ces débats qui paroîtroient dans votre Journal à une diſtance trop éloignée du tems où ils ont eu lieu, relativement à l'importance des objets ſur leſquels ils roulent, & que même vous ſerez obligé en général de les abréger beaucoup, je choiſirai ceux qui me paroîtront les plus eſſentiels à connoître à cauſe de leur liaiſon avec les affaires du jour, & je les mettrai *in extenſo* ſous vos yeux, comme j'ai déjà

fait de celui dans lequel on a discuté le Bill pour la levée des matelots. Vous allez en lire un aujourd'hui qui sera repris dès les premieres séances de la session à laquelle nous touchons ; ce qui ne permet pas d'en différer la lecture, & dont l'objet est des plus intéressans, puisqu'il est question d'une entreprise aussi délicate & aussi importante que celle de mettre le commerce d'Afrique sur un nouveau pied, & d'en changer toute l'administration, conséquemment à la nouvelle face que les suites de la guerre d'Amérique auront fait prendre aux affaires générales du commerce. Ce n'est point de moi que vous apprendrez combien toutes les Nations Européennes, qui ont des Colonies, sont intéressées à connoître les desseins & les calculs des Anglois, relativement à toutes les branches d'industrie & de culture qui proviennent ou peuvent provenir du commerce propre à cette quatrieme partie du globe. Je me bornerai à vous donner une traduction fidele du discours *prononcé par M. Temple Luttrell dans les débats du 28 Mai 1777, concernant les établissemens Anglois en Afrique.*

Ce discours, par la vérité, l'étendue & l'importance des faits, a eu les suffrages des personnes qui connoissent le mieux la matiere, tant du parti des Ministres que de celui de l'Opposition.

M. LUTTREL saisissant l'occasion des plaintes portées contre les Directeurs actuels du

Comité d'Afrique, & que le Bureau des plantations venoit de mettre ſous les yeux de la Chambre des Communes, a cenſuré d'abord les Commiſſaires du Commerce & des Plantations, ſur ce qu'ils rendoient un compte imparfait & partiel qui n'embraſſoit gueres que le quart du commerce d'Afrique, conſideré dans ſon entier, relativement à l'étendue du territoire & de la côte, & aux profits, quoique la pétition du Parlement à la Couronne, pour avoir les éclairciſſemens néceſſaires à l'examen du commerce d'Afrique, fût conçue dans les termes les moins équivoques & les plus preſſans. » Ce commerce, pourſuivit-il, eſt un objet de la premiere importance pour la Grande-Bretagne; & ce n'eſt point la décadence de nos autres branches de commerce dans toutes les parties du monde qui doit nous le faire négliger. Lorſque je conſidere combien ce commerce eſt eſſentiel à notre revenu national, à la vente de pluſieurs articles de nos importations de l'Inde & de nos Manufactures intérieures, à notre Navigation marchande, à notre Puiſſance maritime, & à l'exiſtence de nos Iſles d'Amérique; je ne puis aſſez m'étonner que nos Miniſtres n'aient pas déjà, depuis long-tems, apporté les plus ſérieuſes attentions à un objet de cette importance. C'eſt une négligence qui me paroît, non ſeulement une imprudence, mais une faute impardonnable «.

» Le commerce d'Angleterre en Afrique (en suivant les Baies & les Caps sans nombre qui s'y trouvent) s'étend dans une espace de trois mille lieues, depuis le port de Salé dans les Etats de Maroc, jusqu'au Cap de Bonne Espérance. L'époque où nous avons commencé à traiter avec les Habitans de ce Pays, ne remonte pas plus haut que le règne d'Elizabeth. Il fut établi une Compagnie au Sénégal & à Gambie, avec divers privileges exclusifs, sous les règnes de Jacques I. & de Charles I. Pendant le Protectorat, des Négocians particuliers furent encouragés à y faire un commerce général & libre. Il fut construit un fort à Cormantine sur la Côte d'or, & un autre sur la riviere Gambie.

Peu après la restauration, il se forma une Compagnie sous le titre de Compagnie royale d'Afrique, dont le Duc d'Yorck fut nommé Gouverneur. Mais les défiances, les insultes & les déprédations des Hollandois, firent le plus grand tort à la nouvelle Compagnie, & ne contribuerent pas peu à notre premiere rupture avec les Provinces-Unies. Ruyter, & d'autres habiles Marins de cette République, détruisirent nos forts & nos établissemens; & les suites de leurs hostilités furent si funestes, que la paix de 1667, ne répara que très imparfaitement les dommages soufferts par nos Négocians. Lors de notre seconde guerre avec la Hollande, en 1673.

la Compagnie unie se pressa d'abandonner ses droits & ses possessions à une nouvelle Société de Marchands faisant le commerce d'Amérique, qui étoit aussi sous les auspices du Duc d'York, en qualité de Gouverneur.

En 1697, le Parlement rendit libre le commerce d'Afrique à tous les sujets Britanniques en général. La derniere Compagnie se trouvant en 1730 dans des embarras pécuniaires, l'Administration alloua une somme de 10,000 liv. pour entretenir les forts & les factoreries. En 1749, & dans les deux années suivantes, au moyen d'un arrangement fait avec la Compagnie Royale d'Afrique, une Compagnie de Marchands libres, sous la direction d'un Comité, fut mise en possession de ses effets & de ses forts, depuis le port de Salé jusqu'au cap de Bonne-Espérance; & ce commerce fut ouvert à tous les sujets Britanniques.

La partie de la côte qui s'étend du Cap Blanc au Cap Rouge, a été cédée à la Couronne par un Acte du Parlement passé en 1765; & du Cap Rouge au Cap de Bonne-Espérance, tout ce qu'il y a de forts est resté sous la direction du Comité. La loi ne souffre point que ses membres fassent le commerce comme société unie, & ils ne doivent pas non plus le faire en leur qualité distincte de membres du Comité, soit directement ou indirectement. Des neuf Membres qui composent le Comité, il y en a trois pour Londres, trois

pour Brîstol, & trois pour Liverpool. Ces Villes sont les seules qui commercent dans cette partie du monde. Le commerce de Lancastre se réduit à très-peu de chose «.

» L'Acte de 1749 ordonne que les Membres de ce Comité soient choisis annuellement par des personnes faisant le commerce, ou ayant intention de *commercer en Afrique*. En vertu de cet Acte, tout homme interessé pour 40 shellings dans le commerce, a le droit de donner son suffrage ; mais des artifices indirects & une influence vénale, sont cause que les Négocians réels, & ceux qui seroient le plus en état de faire un bon choix, n'en ont pas la faculté. Ce choix dépend des suffrages accidentels d'une clique de gens corrompus & de vils mercenaires. Voilà pourquoi en 1772 il n'y avoit pas moins de 145 noms sur le registre des Bourgeois de Londres faisant le commerce en Afrique, parmi lesquels on n'en auroit pas trouvé cent qui eussent jamais été intéressés à aucun vaisseau d'Afrique. Encore sur ce nombre n'y en avoit-il pas cinquante qui eûssent la moindre part dans le commerce d'Afrique, au tems des élections «.

» En 1771, on ajouta, en un seul jour, à la liste, 194 bourgeois de Londres, dont plusieurs étoient Membres du Parlement, d'autres Directeurs de la Compagnie des Indes, un assez bon nombre de Cabaretiers, Cordonniers, Bouchers, Barbiers, Allumeurs, Pâtissiers, Mineurs & autres gens sans résidence & sans

occupation connue, ce qui fait certainement un mêlange curieux de commerçans «.

» Le commerce de la Côte d'Ivoire & de la Côte d'Or, qui est l'objet le plus immédiat de l'Administration du Comité, est prodigieusement tombé depuis quelques années, tandis que le commerce d'Afrique au Sud de la Côte d'Or, a singulierement prospéré. Vers le commencement du règne actuel, & jusqu'à l'année 1771 inclusivement, il s'est encore prodigieusement augmenté. A cette époque, le commerce général d'Afrique produisoit à la Grande-Bretagne, environ deux millions sterl. par (*a*) an : il employoit, année commune, 50,900 tonneaux de bâtimens, qui faisoient plusieurs voyages dans l'année ; & il fournissoit à nos Colonies plus de 40,000 esclaves. De 1735 à 1763, il a été envoyé de la Côte d'Or seule aux Colonies Angloises, année moyenne, 13,000 negres ; & en 1752 Liverpool envoya 32 gros vaisseaux à la Côte d'Or. Il en étoit parti du même port 58 pour tout le commerce d'Afrique ; & ces 32 bâtimens ont transporté 8,230 negres «.

» En 1771, notre commerce général d'Afrique étoit parvenu au plus haut point de prospérité, 195 bâtimens y étoient employés de la Grande-Bretagne, outre 60 à 70 du Continent de l'Amérique Septentrionale ; & quoique sur ce nombre il y en eût en-

(*a*) Par la voie & au moyen des Isles à sucre.

viron 106 de Liverpool, on n'en put charger que 14 à la Côte d'Or ; & ces 14 bâtimens ne procurerent que 3,400 esclaves. On peut évaluer à 6,000, au plus, le nombre d'esclaves que nous achetons tous les ans à la Côte d'Or, sans compter ceux de Benin & de Callabar, qui sont souvent conduits vers le Nord-Ouest pour en augmenter le prix «.

» La quantité d'or transportée en Angleterre, du tems de la Compagnie Royale d'Afrique, montoit à près d'un demi million sterl. par an, pour 120 à 150,000 onces; mais les choses sont tellement changées, relativement à cet article, qu'aujourd'hui nous sommes obligés de porter de l'or aux marchés d'Afrique. Le commerce d'Ivoire s'est pareillement réduit à rien. En 1749, lors de l'établissement du Comité, l'or coutoit sur la côte, moins de 42 shellings l'once : il y vaut à présent le double. Un bon Negre Anamaboe étoit estimé 9 à 10 liv. sterling, & vendu dans les Isles de l'Amérique Britanniques 29 à 30 liv. sterl. L'année derniere un pareil esclave coutoit, de la premiere main, 27 liv. 18 shellings, & il étoit vendu à la Jamaïque 69 à 70 liv. argent du pays (environ 50 livres sterl.) «.

» Il y a onze forts sur la Côte d'Or, entre le Cap Apolonia & la riviere Lagos. Suivant l'opinion de beaucoup de personnes sensées, trois de ces forts sont absolument inutiles,

si ce n'est comme des marques de possession ; & deux n'ont été, jusqu'à présent, que trop nuisibles à notre commerce. Le Parlement octroye régulierement, depuis plusieurs années, 13,000 & souvent 15,000 liv. st. par an, pour entretenir ces forts, qui, selon le dernier rapport du Capitaine Cornwallis, continuent d'être en ruine & hors d'état de défense, quelques uns n'ayant ni artillerie, ni munitions, quoiqu'ils aient couté à la nation, depuis la dissolution de la derniere Compagnie, plus de 360,000 liv. sterl. «.

» Au lieu de nous attirer la considération & le respect des Naturels du Pays & des Européens rivaux qui ont des garnisons & des comptoirs à une portée de canon de ces établissemens, ils ne sont pour eux qu'un objet de ridicule & de mépris. Ils ont été sur-tout employés à servir de magasins pour la pire espece de monopole faite par les Officiers publics de la Compagnie, sous le voile de l'autorité législatrice, & plutôt pour la destruction que pour la protection & la sauvegarde du libre Négociant Britannique «.

» Je suis très-sûr qu'une dépense d'un peu plus de 1000 liv. sterl. par an, pour chaque fort, l'un portant l'autre, montant à la somme de 7 à 8000 liv. pour les seuls forts d'une nécessité réelle, seroit plus que suffisante, en raison de leur situation & de leur grandeur actuelles. Je vois avec peine faire de nouvelles avances d'argent qui doivent être

employées en marchandiſes à la diſcrétion de ces monopoleurs, & encourager de ſi énormes abus. Ils n'ont jamais été autoriſés à anticiper ſur les octrois annuels du Parlement, qui, à la vérité, auroit du, il y a long-tems, réprimer leur témérité, à moins qu'on ne lui eût produit des comptes plus ſatisfaiſans des dépenſes précédentes. Les Employés du Comité prétendent avoir à réclamer un reliquat de balance de près de 20,000 liv. ſterl. Si vous leur remettez l'argent qu'ils ſollicitent, il eſt aiſé de concevoir à quels objets il ſera appliqué; il n'y aura pas un shelling d'employé à l'entretien des forts & des établiſſemens «.

» Les Comités d'Afrique (j'entens par le Comité les Directeurs en général du commerce d'Afrique, quels qu'ils aient été depuis vingt-ſix ans, & ſans prétendre particulierement accuſer, ni diſculper aucun de ceux qui ſont actuellement en place, & dont la conduite eſt maintenant ſoumiſe à l'examen de la Chambre, en conſéquence du rapport qui eſt ſur le Bureau.) Les Comités d'Afrique, dis-je, ont agi contre les devoirs de leur place; ils ont certainement été les fauteurs du mal, s'ils n'en ont pas été les *principaux auteurs*; ils ont mal entendu la teneur & l'eſprit de l'Acte, qui étoit d'ailleurs *ridiculement libellé*. Ils ont dénaturé la véritable idée de la légiſlation; ils ont agi d'une maniere directement contraire aux intérêts réels de la

Nation ; & ils ont presque anéanti notre commerce. Un systême aussi destructif ne peut être trop tôt abandonné «.

» Je croirois que ce que nous avons de mieux à faire aujourd'hui, que nous touchons à la fin d'une session, seroit une motion préparatoire, tendante à annuller l'année prochaine l'Acte de 1749, & à présenter un nouveau Bill au Parlement, pour établir le commerce d'Afrique sur des principes de politique qui puissent le rendre aussi humain, aussi équitable que la nature de ce commerce peut le permettre, relativement aux Negres, avantageux à l'Armateur & à notre commerce général, & favorable à la prospérité de nos îles de l'Amérique «.

» Pour cet effet, je ne vois pas de meilleur moyen que de créer & d'établir deux Compagnies distinctes qui commerceroient sur un fonds commun. Une Compagnie pour les Nations & les Districts du Nord qui suivent la Religion de Mahomet, celles sur-tout qui parlent certains Dialectes Moresques, dérivés tous de la Langue Arabe, & qui occupent une étendue de côte d'environ 2000 milles, depuis le port de Salé jusqu'à la riviere Saint Paul ; l'autre Compagnie commenceroit de ladite riviere Saint Paul, & s'étendroit jusqu'à la riviere de Lagos, qui comprend toute la côte d'Ivoire avec toute la côte d'Or, & qui renferme le plus Méridional de nos forts à Widah. Ce district seroit peut-être la plus

riche & la plus importante partie de notre commerce avec l'Afrique, & formeroit une étendue de près de 2,000 milles de l'Oueſt à l'Eſt. A l'égard du reſte de ce Continent, qui comprend Bonny, les deux Calabars, la baſſe Guinée en général, & qui va juſqu'au cap, formant encore une côte de plus de 4,000 milles, il ſeroit entierement libre, tel qu'il l'eſt aujourd'hui«.

» Par cet arrangement, il y auroit une émulation avantageuſe entre les deux Compagnies créées pour le même objet; & la liberté du commerce au Sud, ne feroit qu'aiguillonner l'activité de ces Compagnies, en même tems qu'elle ſerviroit de frein à l'une d'elles ou à toutes les deux enſemble, en les forçant à ſe contenter d'un profit raiſonnable dans leur commerce. Je ſuis certain que la ſaine politique nous portera à une réforme à peu-près ſemblable à celle que je propoſe, ou à une liberté de commerce indiſtincte pour tous les Armateurs d'une extrémité à l'autre du vaſte continent de l'Afrique, d'après l'état actuel des contrées Septentrionales de la haute Guinée, conſidérées, tant du côté de la politique que de la géographie. Je crois qu'on ne pourra relever juſqu'à un certain point notre commerce d'Afrique, qu'à force de travail, d'induſtrie & de grandes reſſources collectives, ainſi que de protection & d'encouragement de la part du Gouvernement. Je ſuis perſuadé que ce commerce, conſidéré conſti-

tutionellement, feroit bien plus furement & beaucoup mieux conduit pour l'intérêt public, s'il étoit fous la direction d'une Compagnie commerçante, avec des fonds réunis, qu'en le mettant fous l'administration des Commiffaires du Commerce & des Plantations, ou fous celle d'un Secrétaire d'Etat; jamais on ne me perfuadera qu'une telle adminiftration ait amélioré ou étendu notre commerce du côté de Sénégambie. Auparavant nous avions des ftations, des magafins & des communications ouvertes pour beaucoup d'articles de commerce, jufqu'à 200 lieues, en remontant la riviere de Gambie, avec dix-fept comptoirs. Ils font tombés avec la derniere Compagnie Royale d'Afrique, & je ne fache pas qu'aucun d'eux ait été recouvré par les foins des Miniftres de la Couronne «.

» Le commerce de Sénégambie eft bien loin de ce qu'il devroit être, après avoir coûté à la nation, en établiffement civil & militaire, en extraordinaires, en artillerie, &c. &c. depuis 1766 (inclufivement) près de 180,000 liv. fterl. Sur la côte d'Or, & dans l'intérieur de ce pays, vous aviez autrefois des routes de communication de 6 à 800 milles de longueur, coupées dans des défilés & des bois très-épais. Ces routes étoient au nombre de cinq, & à la fin de chaque journée de chemin (d'environ dix à douze lieues) on trouvoit des maifons où

l'on pouvoit se reposer & se rafraîchir, & sur lesquelles des pavillons Britanniques étoient élevés. La plupart de ces routes sont aujourd'hui rompues & les maisons abandonnées tombent en ruine. Il n'y a presque plus de communication entre les Européens & les Naturels de l'intérieur des terres. Les guerres qui ont subsisté les années dernieres entre les Etats Confédérés près la côte de la mer, & les Souverains des pays intérieurs (guerres qui quelquefois aussi ont été suscitées & aggravées par la mauvaise conduite & la basse politique des Facteurs Anglois & Hollandois); ces guerres, dis-je, ont mis le commerce d'Afrique dans une position si hazardeuse, qu'il ne peut être relevé que par un capital de fonds réunis, qu'il faudroit employer à mettre nos forts en bon état, & à rétablir dans cette partie du monde notre pouvoir & notre crédit, en même tems qu'on persuaderoit aux Hollandois de concourir avec nous à rendre libre le commerce avec les Africains, pour l'avantage mutuel de toutes les parties «.

» On pourra alléguer que le commerce des Negres est contraire aux principes de la Religion & de la nature; mais considérons que si nous sommes obligés de conserver & de maintenir nos Colonies, ce qui ne peut se faire que par des Negres Africains, il vaut certainement mieux nous fournir nous-mêmes de ces Negres, que de les acheter par l'en-

tremiſe des Facteurs François, Hollandois & Danois. Le nombre des Negres doit naturellement diminuer de beaucoup, ſi nous ne nous ſervons que de ceux qui naîſſent dans la ſervitude, & de Noirs déjà façonnés & établis dans nos îles à ſucre. Cependant quelque dur que l'état d'un Eſclave Negre puiſſe paroître d'abord à un Anglois zelé pour la liberté, je le trouve beaucoup moins à plaindre (même en conſidérant ſon état de nature & ſon droit de naiſſance local) qu'un pauvre matelot preſſé en Angleterre. La priſon du Negre n'eſt pas auſſi reſſerrée, ſa diſcipline n'eſt pas auſſi ſévére : il eſt nourri tout auſſi bien, & ſon travail en général eſt moins fatiguant; mais ſans inſiſter plus longtems ſur cet objet, vous ne ſeriez ſurement pas fâchés d'avoir de l'or, des gommes, de l'ivoire, de la cire, des bois de teinture, &c. dans la plus grande abondance «.

» J'ai toujours vu que le commerce d'Afrique enlevoit une grande quantité de nos marchandiſes de l'Inde, des laines & des quincailleries d'Angleterre, &c. Il y a eu un tems où il circuloit dans la Grande-Bretagne 400,000 guinées, provenant de l'or apporté ici par la Compagnie d'Afrique : je crois que c'eſt de là que cette monnoye a d'abord tiré ſa dénomination. Elles étoient diſtinguées des autres guinées courantes par la figure d'un Eléphant «.

» Loin que nous puiſſions nous flatter que

le commerce d'Afrique fleuriffe jamais fous le régime actuel, je fuis sûr qu'il lui eft impoffible de fubfifter plus long-tems fans une réforme totale. La chute des Compagnies de fonds unis n'a été occafionnée par aucune imprudence de leur part. La derniere Compagnie Royale d'Afrique commença avec un peu plus que cent onze mille liv. fterling, & les appels qui furvinrent ne furent pas fort confidérables; cependant elle dépenfa en Afrique, de maniere ou d'autre, & au grand avancement de fes intérêts & de ceux de la Grande-Bretagne, plus de 1,400,000 liv. Lorfque le commerce fut rendu libre à tous les Armateurs, fous Guillaume III, la Compagnie donnoit un dividende de quarante pour cent fur fon premier fonds. Le commerce d'Afrique eft trop compliqué, trop volumineux, trop diffus pour être dirigé par des Miniftres. Dailleurs un Bureau Miniftériel de Commiffaires eft fujet à des incertitudes & à des variations continuelles; & notre Bureau de Commerce & de Plantations a déja plus d'affaires qu'il n'en peut fuivre «.

Les autres Etats civilifés de l'Europe font conftitués très différemment du nôtre. Chez eux, un Gouvernement central agit avec vigueur & célérité jufqu'à fes extrémités. Nul autre pouvoir coercitif n'y peut opérer dans les communications réciproques de commerce que celui des Secrétaires d'Etat, des Ambaffadeurs, des Confuls, &c. Dans les affaires de

de la Grande-Bretagne, conduites d'après les principes du commerce avec nombre de Nations Sauvages de l'Afrique, il n'eſt pas beſoin de l'entremiſe des Miniſtres de la Couronne. Ils doivent ſe contenter d'être les gardiens publics de nos droits contre l'inimitié & les empietemens des autres Etats de l'Europe, qui commercent en concurrence, & de protéger notre navigation ſur mer. Examinons actuellement à quel point les Miniſtres d'aujourd'hui ont rempli ou négligé cette obligation «.

Le fort d'Albreda, ſur la riviere de Gambie, nous fut cédé par le Traité de Paris en 1763, lorſque toutes les dépendances du Sénégal furent cédées à la Grande-Bretagne; c'eſt une poſſeſſion qui nous appartient, ainſi que j'offre de le prouver à la Chambre, ſi le fait eſt (*a*) nié. On a ſouffert que les François continuâſſent à occuper ce fort; & depuis ce tems là ils y font un commerce très-lucratif «.

» En 1772, un vaiſſeau ſortit d'Albreda pour le compte de la France, avec une cargaiſon plus conſidérable qu'aucun vaiſſeau Anglois n'en avoit jamais eu «.

(*a*) On ſeroit curieux de voir comment M. Luttrel prouveroit cette aſſertion. Tous les François qui ont fréquenté ces pays, ont toujours cru qu'Albreda ſur la riviere de Gambie, étoit une dépendance de Gorée & non de la riviere du Sénégal.

» Il paroît, par le rapport fait aujourd'hui à la Chambre, que les Hollandois usent de violence pour empêcher notre commerce avec les Portugais; & ces mêmes Portugais qui passent pour nos alliés & nos bons amis, confisquent continuellement nos vaisseaux & nos cargaisons lorsqu'ils touchent à leurs établissemens. En 1773, le sloop l'*Aventure*, Capitaine Windsor, se trouvant près des attérages de Zingzing, & ayant quatre pieds d'eau à fond de calle, fit un signal de détresse. On lui permit de retirer ses marchandises, & d'étancher sa voie d'eau; mais aussitôt que les matelots descendirent à terre, ils furent arrêtés & conduits en prison, où deux d'entr'eux moururent de mauvais traitemens; le reste fut envoyé quelque tems après à Gambie, mais tous les effets des propriétaires, qui montoient à plus de 2,000 liv., furent perdus sans retour «.

» Un des vaisseaux de guerre de Sa Majesté, mis en commission par notre Commandant en chef dans cette station, a reçu dernierement sur ces parages un outrage encore plus révoltant. Il fut contraint de toucher à un établissement Portugais, où il fut pris, & tout l'équipage emprisonné; le Capitaine qui, comme je l'ai appris, avoit passé à ce poste de celui de premier Lieutenant de la frégate du Roi *la Pallas*, est arrivé depuis peu en Angleterre de Lisbonne; mais je crois que son équipage est toujours

prisonnier en Afrique. Ce fait, pris dans toute ses circonstances, est peut-être plus atroce encore que celui de la prise du *Morning-Star* par les Espagnols à la côte de Mosquito. On assure que le prétexte a été à peu-près le même, & qu'on avoit pris ce vaisseau pour un Pirate, ou pour un Corsaire Américain «.

» Il est du devoir du Parlement de prendre sans délai quelques mesures pour l'accroissement du commerce général d'Afrique, comme une ressource qui puisse sauver les débris de l'Empire Britannique, lorsque l'Amérique ne nous appartiendra plus. Si l'on approuve le projet de deux Compagnies, tel que je l'ai exposé, peut-être que nos Ministres, en vendant les esclaves attachés aux forts, les forts, les établissemens & les autres effets qui appartiennent au Public, pourront non seulement le soulager des octrois annuels pour l'Afrique, mais même faire un arrangement pour l'entiere liquidation de l'arrérage actuel de la dette, vis-à-vis du Comité & de ses Employés. A tout événement, je demande la permission de faire cette motion que je regarde comme le seul projet salutaire qui puisse être adopté avant la prorogation du Parlement. Cependant si dans l'état actuel des affaires, ma proposition pouvoit empêcher la disculpation des Membres du Comité actuel d'Afrique, je désire qu'on ne prenne

une décifion fur ma propofition, qu'après que l'affaire du Comité aura été terminée «.

ALORS M. Luttrell porta fa motion qui étoit de fupplier Sa Majefté d'ordonner au Bureau du Commerce & des Plantations d'examiner les plans & projets, qui dans le cours de l'Eté (1777), pourront lui être remis pour mieux entretenir les forts, & pour conferver, augmenter & étendre le commerce général d'Afrique, depuis le port de Salé, dans la Barbarie Méridionale, jufqu'au Cap de Bonne-Efpérance, & de faire à la Chambre, au commencement de la prochaine feffion, le rapport des projets ou plans que lefdits Commiffaires jugeront les plus propres à remplir cet objet.

M. Viner fe leva, & après avoir fait le plus grand éloge de la defcription que M. Luttrell venoit de faire du commerce Anglois en Afrique, il fut d'avis qu'on formât fur le champ un Comité fur le rapport & les pétitions remis à la Chambre & reçus par elle. Il ajouta que lorfque cette partie de l'information feroit terminée, il auroit la fatisfaction d'appuyer la motion de M. Luttrell, & qu'il ne doutoit pas qu'elle ne fût reçue unanimement.

M. Gafcoyne, quoique Commiffaire du Commerce, rendit témoignage de l'exactitude avec laquelle M. Luttrell venoit de traiter les affaires de l'Afrique en général ; & il ap-

prouva sa proposition. Il est à remarquer que M. Gascoyne a prodigieusement travaillé sur cette matiere, & il est peut-être le seul Ministre ou Sous-Ministre qui ait pris la peine de faire une étude approfondie du commerce de cette partie du monde.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 5 Novembre.

ON ATTENDOIT, Monsieur, une Gazette de la Cour qui confirmât les grands avantages remportés en Amérique par les diverses armées Angloises, & dont le bruit s'étoit répandu depuis quelques jours. Enfin il en a paru une le samedi premier Novembre, chargée de dépêches de quatre à cinq Généraux Anglois dans le Nord, & dans le Sud du Général Howe, du Vice-Amiral son frere, du Général Burgoyne, du Général Carlton du Lieutenant-Colonel Saint-Léger, & du Général Macleane & cependant les longs détails qu'elles contiennent, n'ont fait qu'accroître les incertitudes, irriter la soif des nouvelles ainsi que l'humeur des Ministres contre la lenteur des Frégates messageres chargées de tout ce qu'ils ont de grand & d'important à apprendre à la Nation, & qui se contentent de faire annoncer leur arrivée & les glorieuses nouvelles qu'elles apportent, par les charettes mâtées qui les saluent en passant.

» Que nous apprennent les deux Freres

par leurs lettres, dont la plus récente est du 30 Août »?

» On voit dans celle du Général Howe, qu'il ne s'est déterminé que le 30 Juillet, au sixieme jour de sa navigation, à chercher la Baye de Chésapeak, & lorsqu'il a été devant les Caps du Delaware où sans doute il n'a pas osé entrer. — Qu'il a eu ensuite une navigation longue & pénible, & qu'il n'a atteint que le 25 Août le lieu de son débarquement, l'ennemi étant alors près de Philadelphie. — Que vers le 30 l'ennemi avoit pris une position où il seroit difficile de le forcer à une action générale, même quand ce seroit pour sauver Philadelphie : aveu qui fait voir que, suivant M. Howe, les Américains ne doivent pas regarder la perte de Philadelphie comme le dernier des malheurs, & par où il prononce lui-même la condamnation de son plan de Campagne ».

Il y joint une copie de la proclamation dont il s'est fait précéder, comme ailleurs, & qui produira le même effet : prieres qu'on n'écoute point, menaces dont on se moque, & promesses décriées par l'indigne conduite de ses troupes par-tout où il a passé.

» Le Lord Vice-Amiral donne le démenti dans la sienne au Général son frere. Suivant celui ci, c'est *sur des avis reçus le 30, lorsqu'il étoit entre les Caps du Delaware qu'il a jugé plus à propos d'aller à la Baye de Chésapeak*; mais au dire de l'Amiral, *la destination de*

la flotte étoit pour les Caps de la Virginie, quoique ſon Frere n'ait pris cependant qu'après coup la réſolution de s'y rendre, & l'*ayant jugé plus à propos*. — Il eſt viſible que cette variante nous décèle une premiere tentative manquée par le fleuve Delaware ».

Voilà tout ce que contiennent d'eſſentiel les lettres des deux Freres, tandis que tout Londres retentit du bruit d'une défaite générale de Washington, & de la priſe de Philadelphie. Il eſt vrai que les dates ſont différentes, puiſque, ſi l'on peut regarder comme authentique une lettre de Washington au Congrès, l'événement, ſeulement d'une affaire de poſte, eſt du 11 Septembre. Cette lettre (*a*) qui eſt révoquée en doute par la circonſtance de la bleſſure du Marquis de la Fayette que l'on aſſure être à l'armée du Nord, n'annonce au ſurplus qu'un avantage préparatoire à la priſe de Philadelphie qui, ſuivant M. Howe, n'eſt pas le revers que craignent le plus les Américains, & dont il ne réſulteroit que plus d'acharnement à la guerre de leur part.

Tout ce que le Chevalier Howe mande donc d'agréable, c'eſt qu'après les dépenſes énormes de cette troiſieme campagne, après

---

(*a*) Milord Germaine vient de faire publier ſes remerciemens au Maire de Liverpool, de qui il a reçû la Gazette de New-York où eſt cette lettre de M. Washington. Ainſi il n'eſt plus poſſible de croire cette lettre ſuppoſée.

l'énorme ravage que les maladies du climat ont fait dans ſon armée, & un voyage très-long & très-fatigant, de près de 35 jours, il a eu le bonheur enfin de débarquer ſes troupes ſans qu'elles aient été exterminées.

La lettre du Général Burgoyne eſt datée du Camp en face de Saratoga le 20 Août. Il débute par apprendre à Mylord Germaine qu'il a fait 18 milles en 16 jours. *Chi và piano và ſano*; mais malgré tout le ſens qui abonde dans ce vieux dicton Italien, ce *piano* là ne prendra point l'Amérique à revers. Tout a manqué à M. Burgoyne : tout l'a contrarié : tout a trompé ſes calculs : les élémens même ont conſpiré contre lui.— Vous avez lu, Monſieur, dans ma lettre du 18 Octobre dernier (N°. XXIX) un tableau de la difficulté des marches en Amérique; c'eſt exactement tout ce que M. Burgoyne en écrit. Mais il ſe garde de dire que, tandis qu'avec des peines extrêmes, & après quinze jours du travail le plus opiniâtre, il avoit la douleur de voir qu'il n'y avoit que dix bateaux d'arrivés, on lui brûloit par centaines ceux qu'il a laiſſés ſur les Lacs.

Pour mieux décrire l'impoſſibilité où il a été d'entretenir ſa communication avec le Fort George, il convient que le cordon qu'il a formé eſt beaucoup plus long que ne le comportoit la force de ſon armée; il voit des *impoſſibilités phyſiques*, dont juſques-là il paroît qu'il s'étoit peu douté; & enfin pour

ſoutenir l'averſion qu'il a jurée aux marches retrogrades ; il ſe décide à faire ſurprendre un poſte ennemi, où abondent les proviſions de tout genre, & qui lui permettra d'oublier des magaſins un peu trop éloignés (l'Angleterre & l'Irlande, par exemple) pour que ſes ſubſiſtances ſoient régulièrement aſſurées. Un détachement de cinq cents hommes, bien compoſé, bien commandé, bien muni d'artillerie, marche à la découverte de cette terre promiſe appellée *Bennington.* Il fait lui-même un mouvement le 14 Août, pour ſeconder de loin cette tentative. On apprend que l'ennemi étoit plus fort à Bennington qu'on n'avoit cru d'abord ; il y envoye un renfort de troupes d'elite. Mais le Commandant de ſon détachement donne dans un piege groſſier, dans le même piege où ſe ſont laiſſés prendre tant de gens d'eſprit, à la Cour de Londres ſur-tout c'eſt-à-dire, qu'il croit au retour ſincere des Américains de qui on a extorqué des ſoumiſſions & des ſermens de fidélité. Il eſt trahi par des guides qu'il avoit pris ſur la route, pour lui faire connoître le pays & les gens ; *il avoit eu l'imprudence*, c'eſt M. Burgoyne qui parle, *de laiſſer en liberté ceux qui avoient prêté le ſerment d'allégeance. Sa crédulité & leur ſcélérateſſe causerent ſon premiermalheur. Ils l'engagent dans un chemin qu'il ne pouvoit pas connoître. Ils avertiſſent de ſa marche*, les autres nouveaux convertis leurs freres ; & *ceux de qui il avoit reçu les ſermens, furent les premiers qui*

tirerent ſur lui, qui lui tuerent beaucoup de monde, qui le firent priſonnier. D'un autre côté le Lieutenant-Colonel Breyman, à la tête du renfort, eſt obligé de faire retirer *ſes troupes victorieuſes* en laiſſant deux piecesde canon derriere lui. Les Sauvages ſe retirent de même& auſſi le Capitaine Fraſer, avec une partie de ſa compagnie, & beaucoup de Provinciaux & de Canadiens. Ce ſont tous ces honnêtes fuyards là, que M. Burgoyne appelle *Conquering - Troops*, troupes victorieuſes. — Il ſonge avec peine que l'ennemi appellera cette retraite une déroute, qu'il fera ſonner bien haut la priſe de quatre pieces de canon; mais *cela mis à part*, pourſuit-il, ils ont peu de ſujet de ſe féliciter; car leur perte doit avoir été du double au rapport de ceux des habitans qui les ont vus enterrer leurs morts. On ſait pourquoi ſes *troupes victorieuſes* n'étoient pas reſtées pour les compter elles-mêmes. Ce qui le déſole ſur-tout, c'eſt de dépendre encore de ſes magaſins éloignés & de n'avoir pas pu enlever les troupeaux gras de Bennington, n'ayant des ſubſiſtances que pour quatre jours.

Tout cela ne l'empêche pas de promettre des merveilles, comme s'il avoit encore deux ou trois mois de campagne devant lui, avec toute ſécurité pour ſon cordon de cent lieues, & même de parler de l'aſſiſtance que peut lui donner le Général Howe, qui ſemble l'avoir entiérement oublié, & qui je crois, auroit beaucoup plus facilité la jonction des

deux armées, s'il eût continué d'occuper les Jerſeys & les plaines Blanches, que cela ne lui ſera poſſible, même quand il prendroit Philadelphie.

Le Lieutenant-Colonel Saint-Léger, ſur l'expédition collatérale de qui M. Burgoyne avoit tant compté, lui écrivoit le 11 Août, pour le preſſer de favoriſer par une diverſion le deſſein qu'il avoit de joindre l'une ou l'autre des grandes armées. Il lui vantoit le bonheur qu'il venoit d'avoir le 5 de remporter une victoire complette dans laquelle il avoit tué 400 ennemis, & dans ce nombre, preſque tous les principaux moteurs de la rébellion. Il craignoit cependant que ſa jonction avec M. Burgoyne ne fût coupée par des troupes reglées. Il ne dit rien ſur ſes progrès dans le ſiege du fort Stanwix ou Schuyler; mais le Général Carlton a pris la peine d'éclaircir tous les doutes à ce ſujet dans une lettre que les Miniſtres ont reçue auſſi de lui. Il les informe qu'après avoir renoncé à ce ſiege, M. de Saint-Léger a repris la route de Montréal pour venir ſe joindre au Général Burgoyne par les lacs. Il pourra rencontrer en chemin les Américains qui ont enlevé près de Ticondérago le 16 Septembre une partie du cinquante-troiſieme régiment, & qui ont brûlé au portage tous les batteaux du Général Burgoyne.

Enfin voici la grande nouvelle de l'armée du Général Burgoyne. Ce ne ſont plus ſes détachemens, qui ſe ſont meſurés avec l'en-

nemi : c'eſt lui-même dans une action du 19 Sept. qui a duré depuis midi juſqu'à la nuit cloſe, ce qui peut faire près de neuf heures. Il y a bien du ſingulier dans les quatre mots de détail envoyés de Ticondérago le 30 Septembre à M. le Chevalier Carlton par M. le Général Macleane, ſur un rapport verbal.

Il avoit reçu le matin du 30 la nouvelle de cette bataille du 19, par un exprès du Général Burgoyne qui la lui a racontée ; c'eſt exactement la relation de Sozie dans Amphitrion. Cette innovation dans les uſages de la guerre chez les Modernes, étonne ici tout le monde. On ſe demande comment M. Burgoyne, qui écrit avec une ſi belle facilité, s'eſt abſtenu de le faire dans une occaſion ſi glorieuſe pour lui ? Si ſon triomphe n'a pas été rendu avec toutes les nuances propres à en faire ſortir l'éclat, c'eſt entièrement ſa faute. Mais d'après l'expoſé *verbal* de ſon courier, l'avantage ne peut pas avoir été auſſi grand qu'on ſe le ſeroit imaginé d'abord. On augure que ſi le terrein étoit ſi contraire aux troupes Britanniques, que trois régimens ſeulement aient pu déployer tout leur courage, la perte des Anglois doit être de beaucoup plus que 350 tués & de 150 bleſſés.

Le récit verbal dit que les Rébelles ſe *ſont retirés dans leur camp* à une demi-lieue du champ de bataille. Ils avoient donc fait ce chemin pour marcher à M. Burgoyne ; ils l'ont attaqué ſur un terrein déſa-

vantageux, & le combat n'a ceſſé qu'après la fin du jour. Il a fait compter les ſix cens morts des ennemis, quand il n'y voyoit plus aſſez clair pour reconnoître les ſiens propres. Oh, certainement la victoire a été achetée bien cherement par le Général Anglois; & c'eſt la raiſon pour laquelle ſon courier n'avoit ni relation écrite, ni liſte de tués & de bleſſés.

Je fais une derniere obſervation ſur les onze journées de route de ce Meſſager qui étoit chargé de faire paſſer en Angleterre la nouvelle d'un événement ſi intéreſſant. Si, du champ de bataille juſqu'à Ticondérago, il a voyagé onze jours, combien en faudra-t-il au Général Burgoyne, quand il aura renoncé à ſa jonction, pour retourner lui-même à Ticondérago avec les débris de ſon armée? Certainement ce ſera pour lui une route de plus de vingt-cinq jours: on peut donc rabattre ce nombre de jours de la durée de ſa campagne, dont le plus long terme ſeroit juſqu'au premier Novembre. Par conſéquent, il eſt impoſſible qu'une fois le mois d'Octobre arrivé, il ait ſongé à pourſuivre ſon projet de jonction. Ainſi, à compter du 19 Septembre, jour de l'action, il n'avoit plus que onze ou douze jours dans leſquels il pût tenter d'agir; & à compter du premier ou du 5 Octobre, le ſyſtéme défenſif de l'armée Américaine aura pu, en toute ſécurité, devenir offenſif, pour le harceler dans une marche rétrograde de

près d'un mois de route au milieu de toutes les difficultés dont il a fait lui-même un si hideux tableau.

Si le Ministere Anglois, Monsieur, n'est pas très-assuré que son Général s'emparera de Philadelphie, il n'aura pû voir, sans une vive inquiétude, que la nouvelle qui s'en est généralement répandue ait fait hausser sur le champ les fonds publics de deux pour cent. C'est toute la faveur qu'il pouvoit esperer de l'événement le plus décisif de cette campagne & de la guerre, qui seroit bien plutôt la jonction des deux armées, que la prise même de Philadelphie. Cette prise ne se confirmant point sous quelques jours, les fonds baisseront beaucoup plus qu'ils n'ont haussé, & ce désastre arrivera précisément au moment où il seroit le plus intéressant que leur crédit se relevât pour faciliter le succès de l'opération de finances de Milord North. Sans doute que Milord Germaine a senti le danger de cette joie hâtive, car il n'a point voulu avoir l'air de donner de la consistance à un espoir qui n'est peut-être pas des mieux fondés, quelque plaisir qu'un certain parti paroisse trouver à s'en nourrir. Plusieurs Marchands de Londres se sont rendus le 4 au matin chez ce Lord, pour lui demander si on pouvoit donner croyance au bruit répandu dès la veille, de la défaite de Washington. La réponse de ce Ministre a été: » qu'on n'en avoit point reçu

de nouvelle (*a*) autentique, & qu'ainſi il ne pouvoit point aſſurer le fait; mais qu'il croyoit qu'il pouvoit y avoir quelque choſe de cela: qu'au ſurplus on attendoit d'un moment à l'autre des nouvelles du Général Howe «. Dans des circonſtances où une jouiſſance prématurée ſe pardonneroit aiſément à des Miniſtres en qui on n'a jamais repris une modeſtie exceſſive, un langage ſi modéré décele l'intérêt qu'ils attachent au maintien du crédit public, de préférence même aux avantages momentanés qui pourroient accelérer le ſuccès de leurs futures opérations. Pour faciliter leurs recrues en Allemagne & en Angleterre, pour amortir le zele des Etrangers pour la cauſe Américaine, il eſt bon qu'une nouvelle auſſi importante que la priſe de Philadelphie ſe répande & s'accrédite, dût-elle même ne ſubſiſter que quinze jours; mais le déſordre qui ſe mettroit dans les fonds publics, lorſque l'artifice ſeroit découvert, ſur-tout le grand projet de finances d'où dépend la campagne prochaine étant prêt à éclore, porteroit à tout le ſyſtême de la guerre, un coup ſi terrible qu'il ſeroit peut-être impoſſible de la remettre jamais ſur pied. Voilà ce qui vous explique la merveilleuſe circonſpection de Milord Germaine dans ſa réponſe aux Marchands. Sa ſimpli-

(*a*) Il n'en avoit connoiſſance que par la Gazette de New-York.

cité convenoit parfaitement à un homme d'Etat, qui n'a que sa part dans le soin que prend le Conseil en général pour ménager le crédit. Vous allez voir à présent, Monsieur, comment le Ministre de la finance, dont c'est l'affaire principale, travaille à regénérer la confiance & à donner aux actions une faveur indépendante du sort journalier des armes en Amérique. Le même esprit de sagesse inspire l'un & l'autre chacun selon la nature du département dont il est chargé.

Apologie de Milord North.

» Le Parti de l'Opposition a voulu faire courir le bruit que le Lord North songeoit à se retirer; quoique cette nouvelle n'ait pas le moindre fondement. Ce même Parti l'accuse aussi d'indolence & de négligence; mais il y a de l'injustice dans ces reproches, & ils portent à faux. Ce Ministre n'est indolent que sur un point dont on ne peut pas lui faire un crime; c'est qu'il se soucie fort peu de salarier des Ecrivains mercenaires pour chanter ses louanges «.

» Le Lord North a pris les rênes de l'Administration dans un tems où la faction se passionnant pour les vues d'intérêt personnel de ses chefs, & échauffée par les préjugés du vulgaire, ne respiroit que vengeance & carnage. Ce Lord, par l'honnêteté de ses sentimens & par son habileté dans les débats Parlementaires, a soutenu avec fermeté

fermeté le systême Ministériel, lorsque ceux de ses collegues, qui aujourd'hui censurent son indolence, eûssent mieux aimé se soustraire obscurément au danger. L'esprit de la Cour, perdu alors dans l'yvresse du faux patriotisme, avoit laissé l'animosité & la licence prendre tant d'empire, qu'il n'y avoit que la modération, la patience & la prudence la plus soutenue qui pûssent sauver la Constitution d'un naufrage universel. La guerre Américaine, semblable aux éruptions d'une maladie dont les germes ont été longtems cachés dans le systeme vital, pourroît bien n'être pas aussi fatale à l'Angleterre que nos Politiques affectent de l'appréhender. Il y eut un tems (& ce tems n'est pas bien éloigné) où le mal menaçoit de se manifester beaucoup plus près du cœur de l'Etat. Les auteurs de la guerre Américaine sont ceux qui ont jetté les premiers germes de ce mal, & qui ont empeché le Ministre de l'extirper dès son principe. Il est certain que le Lord North a fait tout ce qui étoit au pouvoir d'un Ministre habile & zelé pour la Constitution. Actuellement il lui faut de la vigueur : actuellement la Nation doit sentir ce besoin ; & elle ne confondra pas la vigueur avec la tyrannie & la soif du sang. Le public peut donc être sûr qu'il en sera mis dans toutes les opérations nécessaires de l'Etat «.

» L'ordre que le Lord North a rétabli

dans les affaires de l'Inde , a conſervé à la Grande-Bretagne ce vaſte & précieux pays. Il a ſauvé à la Compagnie la honte d'un *ſuicide*, & il a mis un frein aux emportemens déſordonnés de l'eſprit d'agiotage. Les richeſſes immenſes que nous poſſédons actuellement dans l'Inde en matieres d'or & d'argent, doivent nous cauſer autant de ſurpriſe & de joie, qu'elles ſont capables d'étonner & d'inquiéter les étrangers. Trois millions ſterling dans le Tréſor de Calcuta , avec un revenu qui s'accroît ſans ceſſe & une armée de troupes reglées montant à 70,000 hommes dans l'Inde , indépendamment de la faculté de monopoliſer tout le commerce de cette vaſte contrée lorſque nous le voudrons, tels ſont les avantages dont la Grande-Bretagne a l'obligation au Lord North qu'on accuſe de tant d'indolence. Ce ſont là les vraies raiſons qui ont empêché juſqu'ici les Cours d'Eſpagne & de France de ſe joindre ouvertement aux Rébelles de l'Amérique. Avec de ſi immenſes reſſources, ſi on ſait les mettre à profit, l'Angleterre fera la loi aux Américains, & l'Etat ſe verra ſoulagé de ſes charges.

» Le public peut donc être certain que le Lord North , loin d'avoir intention de ſe retirer, eſt actuellement occupé d'un arrangement qui, en donnant à l'Etat toute l'aiſance & la ſécurité déſirables, confondra ſes ennemis par-tout où il peut en avoir, & placera

ſon nom parmi ceux des plus grands Miniſtres «.

JE NE DOUTE nuellement, Monſieur, que ce morceau ne ſoit de Mylord North lui-même, puiſqu'il ne permet point qu'on lui ſuppoſe des Ecrivains payés pour chanter ſes louanges. Il ſeroit difficile qu'une plume parfaitement déſintéreſſée eût traité auſſi diſertement cette matiere. Vous y aurez remarqué ſans doute des vues de monopole du commerce entier de l'Aſie, parfaitement aſſorties à celles de M. Luttrel ſur celui de l'Afrique, qui ont fait le ſujet de la premiere partie de ma lettre. La faction miniſtérielle d'aujourd'hui ſe flatte de pouvoir chaſſer de l'Aſie toutes les autres Puiſſances. La faction oppoſée qui lui ſuccédera, compte étendre ſa domination ſur toutes les côtes d'Afrique, & en faire un nouvel Empire à l'Angleterre qui l'indemniſe de la perte de celui d'Amérique. Voilà de raiſonnables motifs de conſolation pour nous tous, ſi la faction aujourd'hui dominante, vient à être totalement chaſſée d'Amérique, où nous pourrons au moins nous réfugier quand il arrivera à l'une où à l'autre de ſe perſuader qu'elle doit auſſi regner ſeule en Europe.

P. S. du 7 Novembre.

Je voudrois bien, Monſieur, avoir quelques choſe de poſitif à vous mander ſur l'affaire du 11 Septembre entre le Chevalier

Howe & M. Washington. La lettre de ce dernier, copiée de la Gazette Royalifte de New-York du 22 Septembre, eft encore la feule autorité fur laquelle cette nouvelle foit fondée. Tout l'art de la critique a été déployé par le parti de l'oppofition, pour démontrer que cette piece avoit été fabriquée à Londres. Pour moi, je confens à la croire vraie, pourvû qu'il me foit permis de calculer les effets que le Gouvernement peut attendre de ce premier fuccès de fon armée, fur le nouveau théâtre où doivent briller les talens de M. le Chevalier Howe. J'ai déja eu l'honneur de vous faire obferver, d'après le jugement porté par ce Général lui-même, que M. Washington facrifieroit jufqu'à la défenfe de Philadelphie, pour ne point fe laiffer forcer à une action générale. En conféquence, ainfi que le débite le parti Miniftériel, M. Washington fe fera retiré fur *German-Town*. Cette place eft fur la route qui conduit à *Reading* où font les magafins des Américains ; & elle lui affure fes communications avec la Virginie, le Maryland, la Penfylvanie & la Nouvelle-York. De ce quartier Général, où on peut imaginer qu'il fera auffi bien retranché qu'il l'étoit au camp de *Bound brook* dans les Jerfeys, M. Washington verra fans inquiétude l'armée Angloife établie à Philadelphie, Il l'y tiendra bloquée pendant tout l'Hyver,

& dans des allarmes continuelles : il lui enlevera tous ſes fourageurs, & harcelera ſans ceſſe, comme il l'a fait dans les Jerſeys, les partis que le Chevalier Howe voudra mettre en campagne, pour procurer des ſubſiſtances aux ſix ou ſept mille hommes avec leſquels il ſera renfermé dans Philadelphie. Vous concevez, Monſieur, que de pareilles forces ne ſuffiront pas à M. le Chevalier Howe pour agir offenſivement dans un pays où il eſt entouré d'ennemis. Vous allez juger vous même s'il eſt poſſible qu'il en ait de plus conſidérables. Il étoit déjà très affoibli lorſqu'il a dû ſe mettre en marche pour prendre la route de Philadelphie. On a vu par les rapports des Adjudants généraux, qu'il y avoit juſqu'à neuf cents hommes malades de la dyſſenterie après le débarquement, & qu'il en étoit mort deux cents des fatigues de la navigation de la Baye de Cheſapeak, qui a duré dix-ſept jours. Joignez à ce nombre celui de ſes tués & bleſſés, tant dans ſa marche, que dans l'action du 11 & dans celles qui l'ont dû ſuivre, avant qu'il ait pû percer juſqu'à Philadelphie. Joignez y encore ce qu'il doit laiſſer de troupes depuis le lieu de ſon débarquement juſqu'à Philadelphie pour garder un cordon de vingt lieues ; & vous verrez qu'à peine lui reſtera t-il ſix ou ſept mille hommes pour occuper cette Ville.

Quant au Général Burgoyne, le parti même de la Cour frémit de l'embarras extrême où il a du ſe trouver par le manque de proviſions, indépendament de tout ce que ſes arrieres-gardes & avant-gardes ont ſouffert dans des eſcarmouches continuelles avec les Américains qui n'ont ceſſé de les harceler. Le bruit qui s'étoit répandu, & que plus d'un Ambaſſadeur Britannique avoit eſſayé d'accréditer en pays Etranger, de la défection du Général Shuyler avec 1,500 hommes à ſes ordres, s'eſt trouvé n'être qu'une fauſſeté inventée pour le ſuccès de quelque opération d'agiotage. Les Miniſtres n'en ont plus parlé, comme d'une nouvelle dont il attendiſſent la confirmation, depuis qu'ils ont reçu une dépêche particuliere du Général Howe, qui leur mandoit qu'il avoit lu une gazette, imprimée à Baltimore en date du 25 Août, dans laquelle étoient quatre lettres de M. Schuyler an Congrès, datées du 12 & du 16 Août. Suivant la derniere de ces lettres le Général Schuyler, aſſiſté de M. Conway, commandoit les deux mille Américains qui avoient ſi heureuſement défen du le 16 les magaſins de Bennington, & c'eſt à lui que ſont reſtées les deux pieces de canon laiſſées par les *troupes victorieuſes* du Colonel Bremen. Dans cette occaſion les Américains, ajoutent les mêmes lettres, ont fait des prodiges de valeur la bayonnette au bout du fuſil. On

aſſure que dans l'affaire du poſte de *Still-Water* avec le Général Burgoyne, qui doit être celle du 19 Septembre, un *certain* Arnold voyant que ſes troupes ſouffroient beaucoup du feu de 5 pieces de canon, ſe mit à la tête de deux cents hommes de bonne volonté, & que marchant droit à la batterie, ils l'emporterent l'épée à la main. Le ſixieme régiment d'infanterie Angloiſe, qui la défendoit, fut preſque entierement taillé en pieces. Toutes ces diſgraces ſont d'autant plus fâcheuſes pour M. Burgoyne, que des ſuccès eûſſent été inutiles pour l'objet de ſa campagne. En effet, quand même il auroit réuſſi à diſperſer l'armée d'Arnold & à pénétrer plus avant par la riviere d'Hudſon, non ſeulement cette même armée d'Arnold auroit été ſe rallier ſur ſa route à Pek'skill où ſe trouvoit le Général Putnam avec quatre brigades, & dans un pays dont la force naturelle a été augmentée par de prodigieux travaux; mais à ſon grand étonnement, il auroit vû au-deſſus des *Highlands* une nouvelle Marine Américaine qui s'y eſt formée depuis que les Anglois ſont les maîtres de l'entrée de la riviere d'Hudſon. Les bois, les agrès, l'artillerie, &c. y ont été conduits par terre de la nouvelle Angleterre, & trois gros vaiſſeaux conſtruits ſur le lieu même par les Américains, y ont attendu tout l'été les troupes

qu'on ſuppoſoit que le Général Clinton devoit envoyer de New-York par la rivière d'Hudſon pour faciliter les progrès du Général Burgoyne. Les Miniſtres ont eu la premiere nouvelle de l'exiſtence de cette marine par une lettre particuliere du Lord Howe ; & depuis ce tems-là, ils affectent de dire que le plus ſage parti que M. Burgoyne puiſſe prendre, eſt de reſter à Albany. Mais croyez-vous, Monſieur, qu'il puiſſe eſpérer d'y paſſer un hiver bien tranquille ? Sa ſituation, pendant huit grands mois, ſera des plus déplorables. Il ne pourra ſe procurer du dehors ni une charge de bois pour chauffer ſes ſoldats, ni les proviſions les plus indiſpenſables, que par le moyen de détachemens qui ſeront ſans ceſſe harcelés par l'ennemi. Il ne ſera pas en repos un ſeul inſtant dans ſes quartiers. Ses troupes continuellement ſur le qui-vive, ſeront ruinées par les ſeules fatigues du ſervice avant le retour de la belle ſaiſon ; & d'une brillante armée de ſept mille hommes avec laquelle il eſt parti du Canada, à peine lui en reſtera-t-il ſept cents avec leſquels il puiſſe eſpérer d'y retourner. Voilà les fruits merveilleux de la réſolution qu'on lui ſuppoſe d'hiverner à Albany & dont les Miniſtres ſe montrent diſpoſés à lui ſavoir gré. Mais s'il n'a pas réuſſi, même à s'ouvrir une route juſqu'à Albany pour y trouver un ſi funeſte aſyle, il n'eſt pas poſſible de ſe peindre les dangers

& les maux qui l'aſſailleront de toutes parts. Dans ſa marche rétrograde il ſera pourſuivi par une armée victorieuſe ; & à chaque pas, arrêté par de nouveaux Corps de Milices de la nouvelle Angleterre qui accourront de toutes parts pour le tourmenter dans ſa route. Il aura une marche de plus de cent milles (trente lieues) à faire au milieu du feu de l'ennemi, dans un pays, où ſuivant ſon propre aveu, il n'a pu faire que dix-huit milles, (ſix lieues) en quinze jours. Suppoſez-le arrivé aux lacs avec ce qu'il aura pû ſauver d'hommes du milieu de tant de périls & de fatigues, dans quelle affreuſe perplexité ne ſe trouvera-t il pas, s'il eſt vrai que les Américains lui aient brûlé les 150 batteaux qu'il y avoit laiſſés, & que depuis cette expédition qui doit être de la fin d'Août, toute communication ſe trouve coupée entre Ticondérago & le Canada ? Il eſt très-douteux qu'il ramene en tout plus de 500 hommes à Quebec. Tel ſera le ſort de la ſeconde expédition tentée, d'après les idées de Mylord Germaine, pour prendre l'Amérique à revers.

J'ai vu dans une lettre d'Amérique que le Congrès voulant témoigner à M. de la Roche-Fermoy, Colonel étranger (un de ceux qui ont ſigné l'arrêté du Conſeil de guerre pour abandonner Ticondérago) la ſatisfaction qu'il avoit de ſes ſervices, venoit de lui faire donner une gratification de huit cents piaſtres, & que cet Officier a été élevé

agira avec un concert & des efforts dignes de l'uniformité des ſentimens & des principes des honêtes gens qui le compoſent. Il vient de ſe tenir à *Winchester* une aſſemblée du même parti, préſidée par le Duc de *Portland*, & où ont aſſiſté le Duc de Bolton & pluſieurs autres perſonnages de diſtinction. L'objet de l'aſſemblée, étoit de célébrer l'anniverſaire de la naiſſance de Guillaume III, reſtaurateur de la liberté. On y a bû les ſantés de tous les Membres de la minorité dans les deux Chambres; ainſi il faut eſpérer qu'un ſi beau vœu s'accompliſſant, aucun accès de goutte n'empêchera Mylord Chatham de faire retentir la Chambre des Lords du Tonnerre de ſon éloquence & de ſes prophéties, & que les Miniſtres ſouhaiteront vainement des enrouemens & des Rhumes, à tous les autres valeureux champions de la cauſe Américaine.

Je finirai ce dernier *Poſtſcriptum* par un article de politique. Un certain parti en porte les rafinemens à un excès qui ne ſe peut concevoir. En Amérique il trouve le moyen de faire parvenir au Général Washington & au Congrès des lettres qui ſuppoſent des intelligences entre l'armée du Roi & ceux des Chefs Américains qui ont les plus grands droits ſur la confiance de leurs compatriotes, ainſi que cela vient encore d'arriver au Général Sullivan. Ici, tandis que d'un côté, il affecte d'être ſatisfait des procédés généreux & honêtes de la Cour de France, il trouve le moyen de

faire remplir les papiers de Londres, d'Edimbourg, &c. de plaintes de marchands Anglois contre le miniſtere François au ſujets des priſes Américaines; afin que la Nation Angloiſe ait toujours la France en vue, comme lui faiſant indirectement la guerre, & qu'elle donne plus volontiers les ſommes immenſes qui vont lui être demandées pour une quatrieme campagne en Amérique. Exciter ſans ceſſe cette ſourde fermentation parmi le peuple Anglois comme le plus ſûr moyen de faire ſes fonds pour la guerre, eſt la grande occupation de ce parti; il rapporte, il ſacrifie tout, à ce but, & juſqu'à ſon propre honneur. Vous allez lire une lettre, prétendue écrite de Bordeaux, & que je copie mot pour mot d'un papier Anglois, où elle a été imprimée en Langue Françoiſe, pour qu'elle eût moins l'air d'une fiction. Il n'étoit pas poſſible d'offrir au peuple Anglois, un tableau des ſentimens de ſes émules, plus capable d'accroître & d'aigrir ſon ancienne animoſité contre eux. Il ſert trop bien les vues intéreſſées des amis dn miniſtere, pour qu'on puiſſe en chercher ailleurs les auteurs.

Lettre de Bordeaux en date du 2 Octobre 1777, d'après la copie en Langue Françoiſe, du LONDON, EVENING, POST, *du* 11 *Octobre*, *N°.* 8,682.

» La conduite préſente de notre Nation déterminera ſa condition future. Si la France

procure par ſon aide & ſon adreſſe l'indépendance de vos Colonies maltraitées, ſon pouvoir ſera établi, l'Angleterre ne ſera jamais plus en état de lui nuire. Pour nous aveugler & pour nous priver de cette occaſion imprévue, précieuſe & étonnante, votre Miniſtere Anglois invente mille ſtratagêmes ridicules, & une infinité de menteries & d'expédiens ſtupides. Jaloux de notre aggrandiſſement & de la perte de l'Amérique, dans ſa frayeur, il nous menace d'une guerre qu'il n'oſe pas entreprendre; il ſe ſert de l'argent & de la flaterie; il fait des remontrances & des promeſſes. L'Ambaſſadeur d'Angleterre, ſubtil & bien inſtruit, careſſe des hommes & une Nation que votre cour voudroit ſacrifier, & ce qu'il y a de plus plaiſant & de plus mépriſable, il fait des proteſtations d'une amitié perpétuelle. Mais fiez vous à moi, les François ne ſont pas des fous & des ſots, & ne veulent pas être dupés & intimidés par votre Miniſtere tremblant, téméraire & embarraſſé ».

FIN.

AVIS.

U*n second & un troisieme* Postscriptum *devoient se trouver joints à la Lettre du Banquier N°. XXX.*

L'un est daté du 30 Octobre.

L'autre du premier Novembre.

Ils sont chacun sur une feuille volante.

Le Relieur doit avoir soin de les placer suivant cette indication, sans s'arrêter aux numéros *des pages:*

Celui qui porte pour titre Second Postscript., *est bien numeroté* ccv, ccvj, ccvij, ccviij.

L'autre, intitulé Troisieme Postscript. *il est mal. Il faut substituer* ccix & ccx *aux chiffres qui y sont.*

voyés à la découverte, revint avec des provisions. Ils arriverent peu après à une maison, la premiere qu'ils eûssent vûe depuis trente & un jours, ayant passé tous ce tems dans des déserts affreux où on n'apperçoit aucune trace de créature humaine. 1776. Mai & Juin.

Les Canadiens les reçurent avec la même cordialité que le Général Montgommery avoit éprouvée dans les environs de Montréal. Ils leur fournirent abondamment des provisions & tout ce dont ils avoient besoin; & en général ils leur donnerent tous les secours qui étoient en leur pouvoir. Arnold publia aussi-tôt une proclamation signée du Général Washington, de la même nature que celle qui avoit été publiée par Schuyler & par Montgommery. Ce manifeste invitoit les Habitans du Canada à se joindre aux autres Colonies par une union indissoluble & à se ranger sous les étendards de la liberté. On leur disoit que ces forces avoient été envoyées dans leur Province, non pour les piller; mais au contraire pour les protéger & les encourager; qu'il avoit été expressément ordonné aux Américains de se comporter & de se regarder comme dans le pays de leurs meilleurs amis. En conséquence les Canadiens étoient invités à ne point abandonner leurs habitations: à ne point fuir leurs amis; mais au contraire à leur procurer tous les secours que leur pays fournissoit; & Arnold leur

promettoit toute eſpece de ſûreté & des indemnités raiſonnables.

1776. Mai & Juin.

La Ville de Quebec, dépourvue de défenſe, & en proie à des diſſentions inteſtines, étoit alors dans une grande détreſſe. Il y avoit déja long-tems que le mécontentement des Habitans & des Marchands Anglois avoit éclaté. L'oppoſition de ces derniers au Bill de Quebec, & les pétitions qu'ils avoient envoyées en Angleterre à ce ſujet, avoient exceſſivement déplu à leur propre Gouvernement; & depuis cette époque, ſuivant les propos des mécontents, non ſeulement ils avoient été négligés & traités avec dédain; mais même on leur avoit marqué une ſorte de ſoupçon & de méfiance. Ils ſe plaignoient de la politique Angloiſe, qui en voulant attacher les naturels du pays au Gouvernement, concentroit toutes les graces & toute la faveur ſur la Nobleſſe Françoiſe & ſur les Officiers civils, en négligeant totalement les militaires Anglois. Ils murmuroient de ce que les François, ayant bientôt pris le ton & les manieres de tous les favoris, ils ne laiſſoient échapper aucune occaſion de les inſulter par l'âcreté de leur zele & l'affectation injurieuſe de leur loyauté. Ils repréſentoient que ces nouveaux Courtiſans élevoient exprès dans les ſociétés des queſtions ſur les affaires publiques & ſur le Gouvernement, & qu'ils cenſuroient enſuite comme le langage de Sujets peu fi-

deles & mal intentionés, cette liberté de penser dont la nature & l'habitude ont fait le caractere distinctif des Anglois, & que leurs mécontentement actuel pouvoit encore fortifier. On avoit eu une preuve sensible du peu d'estime & de confiance du Gouvernement pour les Anglois, lorsqu'il fut question d'envoyer des troupes à Montréal & à Sorel pour s'opposer aux Rebelles. Malgré la situation critique des affaires, & quoique la Ville, avec les effets considérables qu'elle renfermoit, restât sans défenseurs, le Gouvernement, bien loin de permettre aux Anglois de former un corps de milice pour tenir lieu de garnison, ne jugea pas même à propos de faire aucune réponse à la demande qu'ils lui firent à ce sujet. Peut être au surplus cette demande même étoit elle l'effet de leur mécontentement : c'est ce que nous ne prétendons point décider. Il est certain que les jalousies & l'animosité étoient portées au plus haut dégré entre les Sujets civils Anglois & le pouvoir militaire dans ce Gouvernement, & que l'acte de Quebec n'avoit servi qu'à irriter encore davantage les esprits.

1776. Mai & Juin.

Il ne paroît pas non plus que l'on pût alors faire grand fond sur les Habitans François pour la défense de la Ville. Plusieurs d'entr'eux étoient au moins indécis sur le parti qu'il devoient prendre ; & il y en avoit quelques-uns très-déterminés à se joindre

1776 Mai & Juin.

aux Américains contre l'Angleterre. Il n'y avoit point de troupes d'aucune espece dans la Ville, avant que Mac Lean arrivât de Sorel avec la poignée d'Emigrans qui venoient d'être levés. Quelques troupes de marine que le Gouverneur avoit fait demander de la garnison de Boston, avoient été refusées par le Commandant de l'escadre, après un Conseil de guerre tenu à cette occasion. On lui avoit fait dire que la saison étoit trop avancée & la navigation trop périlleuse pour lui envoyer ce renfort. Cependant la milice venoit d'être assemblée par le Lieutenant au Gouvernement.

Telle étoit la situation des choses à Quebec, le 9 Novembre, lorsqu'Arnold parut avec sa troupe à la pointe de Levi, en face de la Ville. Heureusement il falloit qu'il traversât la riviere pour y arriver, & les bateaux étoient en sûreté ; sans cela, il est très-probable qu'il se seroit rendu maître de la Place dans ce premier moment de surprise & de confusion. Il est vrai que sous peu de jours cette difficulté fut bien-tôt levée par le zele des Canadiens qui lui fournirent des canots ; & il profita d'une nuit obscure pour traverser la riviere, malgré la vigilance des bâtimens armés & des frégates de guerre qui la défendoient. Mais alors le moment critique étoit passé. Les mécontentemens cesserent, ou dumoins furent suspendus lorsqu'on s'apperçut que le danger étoit si pres-

ſant. Anglois, Canadiens, tous les partis ſe réunirent pour la défenſe commune. L'immenſité des effets qui étoient renfermés dans Quebec, fit faire de ſérieuſes reflexions. Les Habitans furent tous armés & formés en corps, conformément à leur demande. Les matelots étoient débarqués & on les avoit placés aux batteries pour ſervir les canons. Les Aſſiegés étoient en beaucoup plus grand nombre que les Aſſiegeans : & Arnold n'avoit point d'artillerie. Dans cette circonſtance, tont ſon eſpoir étoit dans la défection des Habitans. Trompé dans cette attente, tout ce qu'il put faire fut de fermer toutes les avenues de Quebec & d'intercepter tous les ſecours qu'on pourroit envoyer, juſqu'à l'arrivée de Montgommery. En conſéquence, il mit, pendant pluſieurs jours, ſes troupes en bataille ſur les hauteurs qui ſont aux environs de la Ville ; & il envoya deux Parlementaires pour ſommer la Ville de ſe rendre. Mais on tira ſur eux, & l'entrée de la place fut ſeverement interdite à tous les meſſagers qui venoient de ſa part. En conſéquence il prit le parti de faire rentrer ſes troupes dans leurs quartiers.

1776. Mai & Juin.

Pendant ce tems-là Montgommery qui avoit trouvé à Montréal une quantité conſidérable d'étoffes de laines & d'autres articles propres à faire des vêtemens, profita de cette occaſion pour renouveller les habits de ſes troupes qui avoient prodigieuſe-

1776. Mai & Juin.

ment souffert de la rigueur du froid, de la difficulté des chemins & sur-tout du défaut de vêtemens convenables. Malgré les espérances flateuses que devoient lui donner ses succès, la situation de ce Commandant étoit des plus critiques. Obligé de lutter sans cesse contre des difficultés & des obstacles de toute espece, il ne falloit rien moins que son génie pour en triompher. Il n'y a que les personnes instruites à fond des détails militaires, qui puissent se former une juste idée de la difficulté de conduire & de commander une armée composée entierement de nouveaux soldats, & qui ont passé subitement des occupations civiles au métier de la guerre ; quand bien même on supposeroit que ces soldats eûssent été levés en Europe & dans les pays où la subordination est le mieux établie. Mais il n'y a pas dans le monde entier de peuples civilisés qui, par leurs principes, leurs mœurs, leurs usages & leur maniere de vivre, aient plus d'aversion pour toute idée de subordination, & parconséquent soient moins propres à la discipline, que les hommes qui composoient les troupes de Montgommery. Il falloit les traîner au milieu des besoins & des contrariétés de toute espece à travers des déserts affreux & impraticables, & , lors qu'ils étoient enfin parvenus au lieu de l'action, les armes à la main, & avec toute la fierté qu'inspire l'esprit militaire & un pouvoir

auquel on n'eſt pas accoutumé, il falloit les plier au joug des privations & réprimer leurs excès, dans la crainte d'aliener l'eſprit des Canadiens, tandis que d'un autre côté il étoit de la prudence du Général de ſauver à ſes troupes toutes les apparences d'une diſcipline militaire exacte & dure, dans la crainte de leur déſertion. 1776. Mai & Juin.

D'ailleurs les Américains n'étoient engagés que pour un terme aſſez court, ſelon l'uſage des Colonies ; & comme le tems de leur ſervice étoit ſur le point d'expirer, il n'y avoit que le nom de leur chef & l'affection qu'ils portoient à ſa perſonne, qui pût les retenir plus long-tems ſous ſes drapeaux.

Le Général Carleton arriva à Quebec vers le tems où le détachement d'Arnold avoit quitté ſes environs. Il prit auſſi-tôt des meſures, pour la défenſe de cette place, qui étoient bien propres à ſoutenir la réputation qu'il avoit acquiſe depuis long-tems dans les armes. Sa premiere démarche fut d'obliger tous ceux qui refuſerent de s'armer pour la défenſe de la Ville, d'en ſortir avec leurs familles. La garniſon, y compris tous les ordres d'habitans qui ſervoient, ſe montoit à environ 1500 hommes; ce nombre, en ſuppoſant même que ce fûſſent les meilleures troupes, étoit entierement incapable de défendre des fortifications auſſi étendues, ſi une pareille foibleſſe n'eût exiſté du côté

1776. Mai & Juin.

des Assiegeans. Parmi les premiers, il étoit difficile de dire qu'il y eût quelques troupes régulieres; le corps de Mac Lean avoit été levé récemment, & la seule compagnie du septieme régiment qui eût évité d'être faite prisonniere de guerre, étoit formée principalement de recrues: le reste étoit composé de milices Angloises & Françoises, de quelques Gardes-Marine, & d'environ 450 matelots appartenans aux frégates du Roi & aux vaisseaux Marchands qui hyvernoient dans le Port. Ces derniers accoutumés a manœuvrer de gros canons & à d'autres violens exercices, étoient la vraie force de la garnison.

Montgommery, après avoir laissé quelques troupes à Montréal & dans les forts, & après avoir envoyé des détachemens dans les différentes parties de la Province, pour animer les Canadiens, ainsi que pour accelerer l'envoi de nouvelles provisions, se hâta de joindre Arnold avec le plus d'hommes qu'il put détacher, & avec l'artillerie qu'il put se procurer. Leur marche étoit, en hyver, par de mauvais chemins & sous un ciel rigoureux, les neiges commençoient à tomber, & ils étoient par conséquent exposés à de grandes fatigues, qu'ils soutinrent néanmoins avec la plus grande fermeté. Ils arriverent avec une célérité incroyable à Quebec.

Dès que Mongommery parut devant la Vil-

le, il écrivit une lettre au Gouverneur, dans laquelle il lui grossissoit ses propres forces, lui rapelloit la foiblesse de sa garnison, lui montroit l'impossibilité d'être secouru, & l'exhortoit à se rendre sur le champ; pour éviter les suites terribles d'un assaut: piquées comme l'étoient, disoit-il, ses troupes victorieuses par les traitemens injurieux & cruels qu'elles avoient en diverses occasions reçus de lui. Quoique l'on fît feu sur l'enseigne qui portoit cette lettre, ainsi qu'on l'avoit fait sur les autres, & que toute communication fût défendue expressément par le Gouverneur, Montgommery trouva une autre voie pour faire arriver dans la Ville une lettre conçue de la même maniere; mais ni les menaces ni les dangers ne purent ébranler la fermeté du Gouverneur.

1776. Mai & Juin

Il ne paroît pas que les forces de Montgommery ayent été beaucoup supérieures en nombre ou en qualité à celles, quelles qu'elles fussent, qui défendoient la Ville. Sa seule espérance de succès semble donc avoir été fondée sur la terreur que l'étalage de ses préparatifs & la chaleur de ses attaques pourroient causer à la garnison; & en cas que ce moyen n'eût pas réussi, il vouloit les lasser par des mouvemens continuels & de fausses allarmes. Il commença donc un bombardement avec cinq petits mortiers, qui tirerent pendant quelques jours. On auroit pû se flatter qu'ils auroient rempli le premier de

1776. Mai & Juin.

ces objets, en jettant le désordre dans la garnison; mais l'intrépidité du Gouverneur, secondée par la bravoure, l'industrie infatigable & la constance des principaux Officiers, ainsi que par le zele des matelots & des Gardes-Marine, déconcerterent le projet de Montgommery. Nous devons donc rendre justice à la garnison en général, qui suivit noblement l'exemple & qui soutint la bravoure de ses Commandans. Elles essuya les fatigues, la disette & les malheurs inséparables d'un siege aussi long, avec une fermeté & un courage surprenans, & quoique soumise à une discipline très-rigoureuse & à un service continuel.

Quelques jours après Montgommery ouvrit une batterie de six canons, à environ 700 verges des murs de la Ville, mais ses boulets étoient d'un trop petit calibre pour produire un effet considérable. La neige étoit si haute sur la terre, & les frimats si rigoureux, que la nature humaine paroissoit incapable de tenir en pleine campagne. Les fatigues & les incommodités que les Provinciaux soutinrent tant de la saison que de leur petit nombre, paroissent incroyables, & il n'y avoit que leur dévouement pour leur cause, & l'amour & l'estime qu'ils avoient pour leur Genéral, qui pûssent les leur faire endurer. Les maux s'accroissant ou durant trop long-tems, cette fermeté devoit néanmoins succomber. Le tems pour lequel

plusieurs des soldats s'étoient engagés, alloit expirer; & on étoit incertain s'ils ne demanderoient pas leur congé pour s'en retourner chez eux; & si un tel événement ne romproit pas sa petite armée. On dit que les troupes de la Nouvelle-York étoient trop sensibles au froid, & qu'elles ne montroient pas la vigueur & la constance des Habitans de la Nouvelle-Angleterre, qui s'étoient endurcis en traversant les déserts avec Arnold. 1776. Mai & Juin.

Dans ces conjonctures, Montgommery crut qu'il ne pouvoit point différer d'en venir à quelque action décisive, ou que le fruit de ses succès passés seroit perdu en grande partie pour la cause qu'il avoit épousée, & que sa propre réputation, qui brilloit alors de tout son éclat, seroit affoiblie, si elle n'en étoit même obscurcie. Il savoit que les Américains regarderoient Quebec comme pris, du moment qu'ils apprendroient son arrivée devant cette place; que plus leur attente étoient grande, plus ils seroient contrariés si elle étoit trompée. La confiance qu'ils avoient en lui, étoit fondée sur la haute opinion qu'ils avoient conçue de son courage & de ses talens. Il ne pouvoit lui arriver rien de plus fâcheux que de la perdre. Cependant, comment livrer l'assaut à une Ville qui étoit pourvue d'une garnison égale en nombre aux Assiegeans: pouvoit-il combattre la nature en attaquant la haute Ville, qui étoit si bien fortifiée par elle, qu'on

1776. Mai & Juin

la regardoit comme imprénable? C'étoit donc une tentative qui ne pouvoit être inſpirée que par un aveugle déſeſpoir. Mais les héros calculent, aſſez mal le danger; & pourvu que la gloire qu'ils en attendent ſoit grande, ils n'examinent pas en détail les difficultés qu'ils rencontrent avant d'arriver à leur but. En effet, les plus célebres exploits ont dû, dans tous les ſiecles, leur ſuccès à un noble mépris des formes & des calculs ordinaires. Malgré l'orgueil de l'homme, la fortune a toujours été & ſera toujours le grand arbitre de la guerre. En un mot, Montgommery ſe repoſant trop ſur la fortune ainſi que ſur les forces & les diſpoſitions de la garniſon, prit la réſolution dangereuſe d'emporter la place par eſcalade.

Tandis qu'il faiſoit les préparatifs néceſſaires pour cet effet, on dit que la garniſon en reçut avis par quelques déſerteurs : qu'il reconnut même à ſes mouvemens, qu'elle avoit non ſeulement appris ſon plan général, mais qu'elle ſavoit les moyens particuliers qu'il avoit choiſis pour ſon mettre à exécution, & qu'elle ſe préparoit en conſéquence à lui faire une réſiſtance vigoureuſe & reglée. Ce contretems exigeoit un changement total dans ſes premieres diſpoſitions; & il n'eſt pas impoſſible que ce dérangement ait eû une influence conſidérable ſur les événemens qui ſuivirent. Quoiqu'il en ſoit, dans la ma-

tinée du dernier jour de l'année 1775, de très-bon matin & par une neige abondante, il procéda à cette entreprise hazardeuse. Il avoit partagé sa petite armée en quatre divisions, deux desquelles faisoient de fausses attaques à la haute Ville, tandis que lui & Arnold en conduisoient deux réelles contre les parties opposées de la basse Ville. Par ce moyen l'allarme étoit générale dans les deux Villes, & auroit pû déconcerter les troupes les plus aguerries : du côté de la riviere Saint Laurent, le long du front fortifié, & autour du bassin, chaque partie sembloit également menacée, si même le danger n'étoit pas égal par-tout.

Vers les cinq heures, Montgomery s'avance à la tête des troupes de la nouvelle York vers la basse Ville, à l'anse de mer, sous le Cap Diamond ; mais par quelques difficultés qui survinrent, le signal d'attaque, avoit été donné, & la garnison avoit pris l'allarme avant qu'il arrivât sur le lieu. Il se hâta néanmoins, en marchant sur une file serrée dans un passage étroit, ayant d'un côté la riviere dont les bords escarpés formoient un précipice, & de l'autre un rocher qui menaçoit de l'écraser. Il s'empara du premier poste & le passa ; accompagné d'un petit nombre de ses braves Officiers & de ses meilleurs troupes ; puis il marcha fierement à la tête du détachement pour attaquer le second. Cette barriere étoit beaucoup plus forte que la premiere. On y

avoit placé plusieurs canons chargés à mitrailles. Ce fut par cette artillerie, & par un feu de mousqueterie bien dirigé & soutenu que se terminerent tout à la fois les espérances de cet Officier entreprenant, & le bonheur de son parti dans le Canada. Le Général lui même, avec son Aide de Camp, quelques autres Officiers, & la plupart de ceux qui étoient près de sa personne furent tués. Le commandement passa à M. Campbell qui se retira sans faire d'autre tentative. Il est impossible à ceux qui ne savent pas de la première main les circonstances de cette action de juger s'il céda trop facilement à la premiere terreur comme l'assûrent les Américains.

1776. Mai & Juin.

En même-tems Arnold, avec un Corps de ces troupes qui l'avoient suivi avec tant de courage dans le Canada, soutenu par quelque artillerie de la nouvelle York, attaqua la partie de la Ville appellée le *Saut au Matelot*, & après s'être ouvert un chemin par Saint Roch, ils marcherent à une batterie petite en effet, mais bien défendue, qu'ils emporterent après un combat très-animé qui dura une heure, & dans lequel ils firent une perte considérable. Ces troupes eurent aussi le malheur dans cette occasion de rester sans commandant, car Arnold ayant eu la cuisse fracassée par un boulet, il fallut le transporter au Camp. Il fut néanmoins bien remplacé par la bravoure de ses Officiers & de ses

soldats qui, ignorant le malheur de Montgomery, loin d'être abattus par le leur propre, continuerent l'action avec ardeur & s'emparerent de l'autre poste. 1776. Mai & Juin.

La garnison étant revenue de sa surprise, & n'ayant plus rien à craindre des divers autres côtés, elle eut le tems d'appercevoir la position du détachement d'Arnold, & de reconnoître l'occasion qui se présentoit de l'exterminer. La position des Américains étoit telle, qu'en voulant se retirer, ils étoient dans la nécessité de faire une longue marche à la distance de 50 verges des murs, sous le feu de la garnison. Pour rendre leur perte inévitable, un détachement considérable, avec plusieurs pieces de campagne, sortit d'une des portes qui dominoient ce passage, & attaqua avec fureur l'arriere garde, tandis qu'ils étoient occupés à tenir tête aux troupes qui se jetterent alors sur eux de tous les côtés. Dans cette situation désespérée, hors d'état de se sauver, attaqués de toutes parts, ayant tous les désavantages du terrein ainsi que du nombre, ils se défendirent opiniâtrement pendant trois heures, & à la fin ils se rendirent prisonniers de guerre.

Les prisonniers furent traités avec la plus grande humanité par le Général Carleton, conduite qui lui fait d'autant plus d'honneur qu'il avoit la réputation d'être dûr à la guerre. Toute inimitié contre Montgomery cessa avec sa vie, & l'estime pour ses qualités person-

1776. Mai & Juin.

nelles l'emporta ſur toutes autres conſidérations. Son corps reçut toutes les marques de diſtinction poſſibles de la part des vainqueurs, & fut enterré à Quebec avec tous les honneurs militaires dûs à un brave homme. En comparant les diverſes circonſtances qui précéderent & qui ſuivirent cette action, on voit que les Rebelles en tués, bleſſés & priſonniers ne perdirent pas moins de la moitié de leur nombre. Une lettre écrite par Arnold auſſitôt après, fait monter le reſte de leurs forces à environ ſept cent hommes.

Telle fut la fin de Richard Montgomery : il étoit d'une bonne famille établie dans le Royaume d'Irlande ; il avoit ſervi avec honneur dans la derniere guerre, & il eſt mort à la fleur de ſon âge. Ses belles qualités & ſes grands talens l'avoient fait généralement aimer & eſtimer, & il n'y a probablement aucun homme de ſon parti, & très-peu dans l'autre, dont la perte ait été auſſi regrettée en Angleterre ou en Amérique. C'étoit un partiſan ſincere & zelé de la liberté ; s'étant marié à la Nouvelle-York & y ayant fait l'acquiſition d'un bien, il ſe regardoit comme Américain ; il fut pouſſé pat ſes principes à renoncer aux douceurs d'une fortune aiſée, & à la jouiſſance d'une vie champêtre que ſa philoſophie lui eût fait goûter, pour prendre une part active à toutes les miſeres & à tous les dangers des troubles actuels.

Il

Il avoit, ſans contredit, de grands talens pour la guerre ; & il eſt à regretter, qu'un homme qui ſembloit ſi bien formé pour défendre les intérêts & la gloire de ſa patrie contre ſes ennemis naturels, ait péri dans une ſi malheureuſe querelle. En Amérique il fut révéré comme un martyr qui avoit ſouffert pour la cauſe de l'humanité & de la liberté du genre humain. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que les plus célebres Orateurs dans le Parlement Anglois, jetterent des fleurs ſur ſa tombe ; ils célébrerent ſes vertus & pleurerent ſon ſort. Un grand Orateur, qui avoit ſervi avec lui dans la derniere guerre, verſa un torrent de larmes en rappellant l'amitié ſolide qui avoit regné entr'eux, lorſqu'ils ſervoient enſemble à cette époque qui éterniſera la gloire & le courage de la nation Angloiſe. Le Miniſtre même rendit juſtice à ſes talens, tout en condamnant la cauſe ſéditieuſe pour laquelle il les avoit déployés, & les ſuites fatales qu'avoit produit leur mauvais uſage.

1776. Mai & Juin.

La défenſe de Quebec acquit avec raiſon beaucoup de gloire au Gouverneur & aux Officiers, & la conduite de la garniſon mal diſciplinée auroit fait honneur à des vétérans. Elle peut ſervir à prouver combien la conduite & l'exemple de quelques Officiers braves & expérimentés, peut contribuer à rendre reſpectables les troupes les moins inſtruites & le plus mal exercées. L'émulation

qui s'éleva entre les différens ordres d'hommes qui composoient la garnison, changea probablement une foiblesse apparente en une force réelle.

1776. Mai & Juin.

Les Assiégeans quitterent aussi-tôt leur camp & se retirerent à environ trois milles de la Ville, où ils fortifierent leurs quartiers dans la crainte d'être poursuivis & attaqués par la garnison ; celle-ci, quoique supérieure en nombre, étoit hors d'état de tenter une telle entreprise, & l'habile Gouverneur avec une sagesse & une retenue égales à son intrépidité & à sa fermeté, se contenta de l'avantage inattendu & de la sécurité qu'il avoit gagnés, sans vouloir exposer le sort de la Province & peut-être de l'Amérique, par une entreprise téméraire. La Capitale étoit tout-à-fait hors de danger, & les secours qu'on attendoit ne pouvoient manquer de délivrer toute la Province.

Par la mort de Montgommery, le commandement de l'armée Américaine étoit dévolu à Arnold, que sa blessure rendoit incapable de remplir un poste aussi scabreux. La constance de ses Soldats fut néanmoins surprenante dans les conjonctures où ils se trouvoient. Outre leur Général (dans lequel on peut dire qu'ils avoient placé tout leur espoir & toute leur confiance), ils avoient perdu leurs meilleurs Officiers & compagnons, avec une partie de leur petite artillerie. La perspective de

tous ſecours étoit éloignée, & la marche des renforts, s'ils devoient en recevoir, ne pouvoit être que lente. On ſavoit parfaitement que les Canadiens, outre leur légereté & leur inconſtance naturelles dans leurs réſolutions, étoient très-diſpoſés à pencher pour le parti victorieux: ainſi leurs ſecours devenoient très-douteux. La rigueur d'un Hyver du Canada étoit pire que tout ce qu'ils avoient juſqu'alors éprouvé: la neige avoit quatre pieds de profondeur. Dans ces conjonctures il falloit beaucoup d'activité & d'adreſſe pour les empêcher de ſe diſperſer. Arnold, qui avoit montré de rares talens dans ſa marche du Canada, (que l'on peut comparer aux plus grandes choſes faites en ce genre) fit voir en cette occaſion toute la fermeté d'une grande ame & un génie plein de reſſources. Quoique défait & bleſſé, il diſpoſa tellement ſes troupes qu'elles étoient encore formidables. Il dépêcha un exprès à Wooſter, qui étoit à Montréal, pour amener des ſecours & pour prendre le commandement; mais comme ceci ne pouvoit pas s'exécuter ſur le champ, il fit tête, avec les forces qui lui reſtoient, à toutes les difficultés qui l'environnoient. Depuis ce tems le ſiege fut converti en un blocus; & Arnold trouva des moyens efficaces d'intercepter l'arrivée de nouvelles proviſions & autres envois pour la Ville.

1776. Mai & Juin.

1776. *Levée du siege de Quebec & état de l'armée*
Mai & Juin. *Américaine du 6 au 10 Mai.*

N.° I. Extrait d'une lettre écrite au Congrès & datée de Montréal le 10 Mai.

Le Général Thomas étoit le 6 au soir à Déchambeau. Il fut décidé dans un Conseil de guerre, qu'on se retireroit à l'embouchure de la riviere Sorel. Le Général Arnold doit s'y rendre aujourd'hui ; s'il peut avoir une connoissance exacte des forces de l'ennemi & qu'elles ne soient pas considérables, le Conseil de guerre pourra se décider à faire retourner l'armée jusqu'à Déchambault. Elle est renforcée par les régimens des Colonels Greaton, Burrel & Sinclair. Indépendamment des autres pertes que l'armée a déja faites, on a appris qu'un bateau chargé de poudre, à la quantité de 30 barils, & un vaisseau armé que l'équipage s'est vû obligé d'abandonner, ont été enlevés par une frégate des ennemis.

Publié par ordre.

Signé, Thompson, Secrétaire.

N° II. *Lettre d'un Américain sur la levée du siege de Quebec.*

Nous sommes informés par un exprès de notre armée (Américaine) en Canada, qui est parti le 9 de ce mois de Mai de la pointe de

Déchambault, à environ 60 milles de Quebec, qu'il y avoit eu dans l'armée devant cette Ville un grand nombre de malades de la petite verole: que le reste étoit dispersé dans différens postes pour la commodité des quartiers, de sorte qu'il ne restoit plus que 200 hommes effectifs à notre quartier général, où il n'y avoit ni retranchemens, ni parapet, ni assez d'ouvriers pour en élever, & seulement pour six jours de provisions. Dans ce triste état des choses, il avoit été décidé par un Conseil de guerre de quitter la Place sous deux ou trois jours. Le Général Wooster, avec tout son bagage, le Capitaine Mott & plusieurs autres étoient partis un ou deux jours avant qu'on vît paroître la flotte ennemie, consistante en sept bâtimens. Il est vraisemblable que le Général Carleton avoit su par des espions ou par des déserteurs, la résolution où nous étions d'abandonner le siege, & qu'il avoit été informé de la situation de notre camp; en conséquence il avoit résolu la sortie qu'il a faite le 6 au matin, (au moment ou les vaisseaux venoient d'arriver) avec environ 1,200 hommes & 6 pieces de campagne. A en juger par l'habillement, ces 1,200 hommes n'étoient point des troupes reglées; mais plutôt des Habitans de la Ville. Sur l'apparition inattendue des vaisseaux & des troupes, les nôtres se sont retirés avec beaucoup de précipitation & de confusion.

1776. Mai & Juin.

1776. Mai & Juin.

abandonnant provisions, bagages, canons & environ 200 malades, enfin tout généralement. L'artillerie laissée consiste en 2 canons de 24 livres, 2 de 12, plusieurs de 6 & de 4, quelques mortiers, cohorns, obusiers, tous de fonte, & plusieurs pieces en fer de différens calibres: on croit qu'environ 100 malades étoient partis, ayant actuellement la petite verole sur le corps; & même ce sont ceux qui s'en sont le mieux tirés. On n'a pas entendu un seul coup de fusil; mais les nôtres côtoyant le rivage, les vaisseaux de guerre les suivirent jusques près de la pointe de Déchambault. En conséquence de la rareté des vivres, & pour éviter les maladies, le Général Thomas n'a gardé avec lui que 500 hommes, avec lesquels il étoit résolu de monter ou de descendre la riviere, selon la force & l'état de ses troupes. Les Canadiens paroissoient très-bien disposés en notre faveur. Un grand nombre de nos soldats, avec leurs provisions & leurs munitions, avoient été retardés dans leur marche, pour l'armée devant Quebec, par les mauvais chemins, qui, depuis quelque tems, étoient impraticables.

Le 10 Mai il se fit un détachement de 140 hommes, aux ordres du Major Henri Shelburne pour le poste des Cedres, à 45 miles Sud-Ouest de Montréal. — (La Relation de l'affaire du poste des Cedres, arrivée le 20 Mai, & de ses suites; se trouvera à la date du 26).

La Ville de Montréal n'étant pas affez fortifiée pour pouvoir longtemps réfifter, les Américains ont refolu de l'abandonner & de fe retirer à Saint Jean, où ils paroiffent déterminés à attendre les renforts envoyés à leur fecours. 1776. Mai & Juin.

N.° III. *Extrait d'une lettre au Congrès général, datée de Montréal le 10 Mai.*

Le Colonel Campbell, arrivé ici ce matin de Quebec, nous apprend que deux vaiffeaux de guerre, deux frégates & un allege, font arrivés le 6. Sur les onze heures les ennemis, à ce qu'on croit, au nombre de 1000 hommes, ont fait une fortie. Nos troupes étoient tellement difperfées qu'on n'a pu raffembler plus de 200 hommes au quartier général. Cette poignée de monde n'a pas pû réfifter à l'ennemi. Tout notre canon, 500 fufils, & environ deux cents malades, hors d'état de fe fauver, font tombés entre leurs mains. La retraite s'eft faite avec beaucoup de précipitation & de confufion. Cependant le Colonel Campbell nous apprend qu'il croit que nous n'avons gueres perdu que les (*a*) malades ci-deffus mentionnés.

Par ordre du Congrès

Signé, Charles Thompfon, Secrétaire.

(*a*) La relation de cette même affaire par M. Carle-

1776. Mai & Juin.

N°. IV. *Proclamation du Général Carlton après la levée du siege de Quebec.*

Comme je suis informé, que plusieurs des Sujets séduits de Sa Maj. des Provinces voisines, actuellement blessés & affligés de divers maux, sont dispersés dans les Bois & Paroisses adjacentes, & en grand danger de perir faute des secours néceſſaires; il est enjoint par les présentes à tous les Capitaines & autres Officiers de Milice de faire une recherche exacte de toutes les Personnes, qui se trouvent ainsi dans le malheur, de leur donner tout le soulagement possible, & de les conduire à l'Hôpital général, où l'on prendra convenablement soin d'eux. Toutes dépenses raisonnables, qu'on pourra faire, en se conformant à cet ordre, seront restituées par le Receveur Général.

Et afin que le reproche que ces malheureux pourroient se faire de leur anciennes fautes ne les empêche point de recevoir les secours que leur triste situation demande, je leur notifie & déclare, qu'aussi-tôt que leur santé sera entiérement rétablie, ils auront pleine liberté de retourner à leurs Provinces respectives.

ton, (elle viendra ci-après) n'ayant fait nulle mention des malades, il y a apparence qu'ils avoient trouvé moyen de se sauver dans les bois, & que c'est pour eux que M. Carlton a publié sa proclamation du 10 Mai.

Donné ſous ma ſignature & le cachet de mes Armes, au Château de S. Louis dans la Ville de Quebec, le 10 Mai 1776. 1776. Mai & Juin.

Signé GUY CARLETON.

N.° V. *Précis d'une lettre d'un Habitant de Quebec à un Particulier d'Edimbourg, ſur la levee du ſiege de Quebec.*

Pendant ſix mois d'une campagne d'hyver extrêmement fatiguante, tous les Canadiens qui ſe trouvoient dans la Ville, ont fait le même devoir que les ſimples ſoldats. Dès notre premier enrôlement, qui a eu lieu le 17 Novembre & qui a continué juſqu'au 24 Mai, chaque homme étoit payé ſur le pied d'un shelling par jour, & a eu des ſubſiſtances pour lui & pour ſa famille pendant tout ce tems-là. Aujourd'hui nous avons la liberté de faire ce que nous voulons. Les Prêtres ont fait voir qu'ils étoient les ſerviteurs du Roi les plus zelés & les plus conſtans; & les Egliſes n'ont ceſſé de retentir des exhortations qu'ils faiſoient aux Peuples pour la cauſe du Roi. Les Séminariſtes même ont porté les armes avec beaucoup d'exactitude, & ils ſe ſont bien montrés dans toutes les occaſions.

Les deux tiers des matelots qui défendoient la Place étoient Irlandois, & depuis que le ſiege étoit formé, ils ne s'étoient jamais écartés de la diſcipline ſévère qu'il falloit maintenir.

1776. Mai & Juin.

Enfin aux approches de la fête de Saint Patrice, qui arrive le 7 Mars, les Provinciaux commencerent à espérer qu'ils pourroient tirer avantage de l'état d'ivresse où se trouveroit probablement ce jour-là une partie de la garnison. Mais pour détruire ces espérances, le Lieutenant Colonel Mac Lean assembla les Irlandois & leur fit approuver qu'on remît la célébration de ce Saint au 17 Mai, espace de tems qui lui paroissoit raisonnable pour attendre du secours de la Grande-Bretagne. En conséquence de cet arrangement, les deux ordres suivans furent donnés sous leurs dates respectives.

A Quebec le 16 Mars 1776.

Ordonné par le Colonel Mac Lean, du consentement du Général, que la fête de S. Patrice sera remise du 17 Mars au 17 Mai.

A Quebec le 16 Mai 1776.

Ordonné, du consentement du Général, que les enfans de S. Patrice se trouvent demain à la parade du Colonel Mac Lean à onze heures du matin, pour célébrer la fête à la maniere du pays.

Le plan d'opérations que les Américains devoient suivre s'ils eûssent réussi à prendre Quebec, étoit d'en détruire les fortifications & de réduire même la Ville au

point de ne pouvoir servir dans la suite de lieu de défense aux troupes du Roi. 1776. Mai & Juin.

L'armée qui avoit fait le siege de Quebec n'étoit qu'un corps de troupes irrégulieres & sans discipline, & les désordres qui s'y commettoient restoient impunis, ou du moins on n'osoit les punir qu'après en avoir reçu l'ordre du Général Washington. — (On a sû ces détails par les papiers pris avec le bagage du Major général Thompson à l'affaire de Sorel, dont il sera rendu compte sous la date relative.)

N.° V. *Lettre écrite de Quebec par un Anglois, le* 11 *Mai.*

Les Insurgens sont actuellement aux trois Rivieres; une frégate, un sloop de guerre & un senaut armés les poursuivent. Ces vaisseaux, qui leur ont déja causé beaucoup de dommage, ont repris le *Gaspée*, ainsi qu'un autre vaisseau chargé d'une grande quantité de provisions de guerre. Si notre renfort fût arrivé deux jours plus tard, il est probable que nous aurions eu un assaut à soutenir, car les Provinciaux avoient été joints la veille par quatre cents hommes, & ils avoient à leur disposition d'autres corps assez considérables. Selon toutes les apparences, ils ne quitteront la Province que lorsqu'ils y seront contraints par la force des armes. En effet, il y a lieu de croire qu'ils seroient bien aises de faire du Canada

1776. Mai & Juin.

le théâtre de la guerre, pour la détourner de leur pays. Si le grand armement arrive bientôt, ils seront chassés de la Province; mais si on leur donne le tems d'augmenter leurs forces, ce sera peut-être l'ouvrage de toute la campagne. Le renfort que nous avons reçu d'Angleterre, consiste en trois vaisseaux de guerre & en trois vaisseaux de transport, ayant à bord la plus grande partie du vingt-neuvieme régiment. Celui qui nous est arrivé d'Hallifax, consiste en une frégate & trois vaisseaux de transport, avec le quarante septieme régiment. Ces forces sont trop peu nombreuses pour donner la chasse à un ennemi dont l'armée, y compris les nouveaux renforts, est de quatre mille hommes. Le Général a ordonné qu'on disposât tout de maniere à pouvoir poursuivre les Provinciaux aussi tôt qu'on seroit en forces pour marcher après eux.

N.° VII. *Addresse des Habitans de la Ville de Montréal au Général Carlton.*

Nous, les fidéles Sujets de Sa Majesté, les Habitans de la Ville de Montréal, félicitons Votre Excellence à l'occasion du succès remporté sur les Rébelles qui faisoient une invasion dans cette Province. Au moyen d'un petit nombre de Troupes du Roi, secondé par les Habitans de Quebec, aussi courageux qu'obéissans, Votre Excellence est parvenue à expulser les Rébelles de tou-

tes les Dépendances de la Ville. L'agréable préſage, que donne cette victoire, excite en nous la joie avec laquelle nous vous en rappellons le ſouvenir, en voyant Votre Excellence à la tête d'une armée, qui eſt diſpoſée à donner les mêmes marques de valeur & d'humanité.

1776. Mai & Juin.

Avant que cette Rébellion, cette ſource de miſeres, nous le fit éprouver, nous étions déja convaincus que notre bonheur dépendoit de notre ſoumiſſion à l'autorité du Roi & du Parlement. Nous n'avions pas beſoin de ce fléau pour nous donner à connoître qu'un Peuple ne peut être heureux qu'autant qu'il eſt fidélement & également attaché à ſon Souverain. Ce ſeroit convertir en triſteſſe & en plaintes ameres notre joie & nos félicitations, ſi nous rapportions les injuſtices & les cruautés commiſes ſous le faux prétexte de la liberté ſacrée; nous ſommes trop heureux d'en être délivrés, & d'eſperer d'en être long-tems garantis ſous la protection de Votre Excellence. Nous ſupplions la divine Providence qu'elle daigne bénir les armes du Roi & les rendre invincibles. Plaiſe au Tout-Puiſſant de ſe ſervir de vous comme d'un inſtrument pour le rétabliſſement de la paix entre la Grande-Bretagne & ſes Colonies.

Nous prions Votre Ecellence d'informer notre gracieux Monarque de la ſatisfaction que nous avons de voir à preſent le bon

1776. Mai & Juin. ordre rétabli & de vouloir bien assûrer le meilleur des Rois que rien n'est capable de nous induire à manquer à notre constante fidélité, ainsi qu'à notre attachement pour sa Personne, sa famille & son Gouvernement.

Le Général Carleton fit à cette adresse des Habitans de Montréal la reponse suivante :

MESSIEURS.

Je vous remercie de votre humble adresse, que j'aurai soin d'envoyer au Roi. C'est avec la plus grande satisfaction que j'apprends que vous êtes affranchis de la tyrannie des ennemis de nos loix, & rétablis sous la protection de votre souverain, qui n'employe son autorité qu'à assûrer la tranquilité parmi ses sujets, à accroître leur bien-être, à maintenir leurs droits & leurs libertés. Les malheureux, divisés dans leurs opinions & qui en détournent le vrai sens, sont essentiellement les ennemis du peuple. Ils sont ceux, qui, aveuglés par leur avarice sordide, voudroient frustrer leurs Concitoyens des moyens inestimables que leur offrent les faveurs paternelles de Sa Majesté. Il ne manque plus, Messieurs, pour combler mon bonheur, que de pouvoir coopérer au rétablissement du bon ordre & de la paix dans les provinces voisines ; & sans mettre la violence en usage, les

convaincre qu'elles ont perdu de vûe leurs vrais intérêts. La louable conduite des braves habitans de Quebec leur fait un honneur infini. Puisse leur exemple inspirer de pareils sentimens à leurs voisins, & les engager à profiter de cette favorable circonstance pour se soustraire aux calamités dans lesquelles ils se sont plongés par trop de crédulité!

1776. Mai & Juin.

Dès que les Rebelles furent retirés de Montréal, on y publia une proclamation pour dédommager tous ceux des habitans du lieu qui avoient souffert des pertes & dommages de leur part. Cette proclamation, dressée dans la Cour de la Jurisdiction Civile du District de Montréal en présence de Monsieur Pierre Liviers, Docteur en Droit, & de deux Juges de cette Cour, étoit conçue en ces termes:

» Comme il a plu au Roi de nous ordonner de recevoir un Etat général des comptes, non seulement des personnes, qui par la surprise des Rebelles, ou des Officiers de Sa Majesté, ont souffert des dommages dans leurs biens; mais aussi de celles qui ont été contraintes de fournir auxdits Rebelles de l'argent, des provisions ou autres effets, nous faisons savoir à tous ceux qui sont dans ces circonstances, qu'ils ayent à dresser des listes de leurs dommages, lesquelles ils produiront

1776. Mai & Juin.

au Bureau des Clercs de notre Cour avant le premier Octobre prochain, &c.

Signé J. BURKE, Clerc.

N.° VIII. *Ordres donnés par le Général Carlton concernant ceux des Habitans de Quebec qui avoient refusé de concourir à la défense de la Ville.*

Extrait d'une lettre de Quebec du 14 Mai.

On a publié ici hier 13 une Proclamation très-sage. Quoiqu'on ait pû dire des Catholiques Romains, nous éprouvons aujourd'hui que le Clergé de cette Religion nous a rendu de grands services, & qu'il a empêché beeucoup de Canadiens de se joindre aux Rebelles, parce qu'il a effrayé de la damnation éternelle tous ceux qui s'opposeroient aux forces du Roi. On travaille actuellement aux bateaux & à tous les préparatifs nécessaires pour remonter la riviere jusqu'à Montréal ; & les Habitans sont au comble de la joie d'avoir aujourd'hui la liberté de passer de la ville à la campagne, & de rentrer de la campagne à la ville : permission qui leur avoit été refusée, parce qu'ils auroient pû être rencontrés par les Provinciaux. Voici la teneur de cette Proclamation :

» Comme, par une proclamation datée du 22 Novembre 1775, concernant toute personne

perſonne quelconque en état de ſervir dans la milice & réſidente à Quebec, qui avoit refuſé ou éludé de s'y enrôler & de prendre les armes conjointement avec les bons ſujets de Sa Majeſté domiciliés dans cette Ville, auſſi bien qu'à ceux qui après avoir pris les armes, les ont enſuite quittées & ont refuſé de les reprendre; je leur ai ordonné de quitter la Ville dans l'eſpace de quatre jours avec leurs femmes & enfans «. 1776. Mai & Juin.

» Je défends aujourd'hui à toute perſonne qui, en vertu de cette premiere Proclamation, aura quitté la Ville de Quebec, ou à toute autre perſonne qui, ſoit avant, ſoit après ladite Proclamation, auroit déſerté ou quitté quelque corps où il ſe ſeroit enrôlé, de rentrer dans ladite Ville ſans une permiſſion par écrit, ſignée de moi ou du Lieutenant Gouverneur de cette Province ».

Donné, ſous mon ſeing & le ſceau de mes armes, au Château de St. Louis dans la Ville de Quebec, le 12 Mai 1776.

La Proclamation ſuivante avoit été rendue par le même Général, pendant la durée du ſiège.

Ordres donnés par Son Excellence le Général Carleton, en faveur de ceux qui ont été forcés par la crainte, ou ſéduits par les artifices du Congrès.

Les Officiers ſupérieurs des différens corps

1776. Mai & Juin.

auront ſoin d'informer ceux qui ſont ſous leurs ordres que les lettres ou meſſages de la part des Rebelles, des traîtres armés contre Sa Majeſté, des perturbateurs du repos public, maraudeurs, voleurs, aſſaſſins, ou meurtriers, ne doivent être reçus ſous quelque prétexte que ce ſoit : ſi aucun de ces ennemis des loix oſe approcher de l'armée, ſoit comme parlementaire ou Ambaſſadeur, à moins qu'il ne vienne implorer la clémence de Sa Majeſté, qu'il ſoit appréhendé au corps & conſigné dans les priſons pour être traité ainſi que les loix ont pourvu contre de telles gens. Leurs papiers ou lettres adreſſées même au Commandant en chef ſeront remis entre les mains du Prévôt de Guerre, qui, ſans les lire, même ſans les ouvrir, les fera brûler par la main du Bourreau : cependant Son Excellence n'entend pas que ni l'aſſaſſinat commis ſur la perſonne du Brigadier Général Gordon; ni la mauvaiſe foi des Rebelles, décidés à retenir les priſonniers Canadiens, quoique ceux des leurs qui étoient tombés entre les mains des Sauvages, aient été rachetés à grand prix & renvoyés chez eux, ni autres traits auſſi indignes ſoient imputés à toute l'armée du Congrès en général, mais ſeulement à quelques ſcélérats qui ayant commencé à ſéduire la multitude, l'ont entrainée par degrés, ont uſurpé ſur elle un pouvoir tyrannique & inſurpportable, & cherchent à préſent par toutes ſortes de moyens à faire couler le

ſang de nos concitoyens, dans l'eſpoir inſenſé de couvrir leurs propres crimes, & de ſe maintenir dans leur uſurpation par la ruine entiere de leur Pays. Puiſſent les crimes de ces hommes infidéles & altérés de ſang, les pourſuivre par tout, & les punir d'avoir, par leurs machinations infernales, amené un ſi grand nombre de leurs concitoyens au bord du précipice de la deſtruction : il eſt du veritable Anglois de ſe diſtinguer autant par l'humanité que par la bravoure : il eſt de l'honneur des Troupes de Sa Majeſté d'épargner le ſang de ſes malheureux ſujets, dont le plus grand crime eſt peut-être celui de s'être laiſſés ſéduire : il eſt de la dignité de la Couronne ; & c'eſt le devoir de tous les Sujets fideles d'arracher à l'oppreſſion & de rétablir dans la liberté les Habitans de ces contrées, jadis heureuſes, libres & loyales.

1776. Mai & Juin.

Ordonne à tous les priſonniers Américains qui voudront retourner dans leurs différentes provinces, d'être prêts à s'embarquer au premier ordre. Le ſieur Murray, Commiſſaire, fera la viſite des bâtimens deſtinés à les tranſporter ; ayant un ſoin particulier qu'ils y ſoient pourvus de bonne & ſaine nourriturre, de vétemens, & que l'on prépare tout ce qui peut être néceſſaire dans le paſſage à ces infortunés. Ils doivent regarder leurs provinces reſpectives comme leurs priſons, & y demeurer juſqu'à ce qu'ils aient la permiſſion d'aller ailleurs, ou l'ordre de ſe préſenter

1776. Mai & Juin.

devant le Commandant en Chef de cette province.

LETTRES des Généraux de terre & de mer sur la levée du siège de Quebec, publiées par la Gazette de la Cour du 11 Juin.

N.° I. Du Bureau de l'Amirauté le 11 Juin 1776.

ON vient de recevoir des lettres du Capitaine *Douglas*, Commandant du vaisseau de guerre l'*Isis* de 50 canons, datées de Quebec les 8 & 15 Mai. Elles ont été apportées par le Capitaine Hamilton, Commandant ci-devant la frégate le *Lisard* de 28 canons, qui est arrivé de Quebec sur la corvette le *Hunter* de 12 canons. En voici le contenu :

L'*Isis*, qui étoit parti de Portland le 11 Mars avec des secours pour Quebec, a reconnu l'Isle de S. Pierre le 11 Avril : il a poursuivi sa route avec la plus grande difficulté, poussant son vaisseau à force de voiles pendant l'espace de 50 ou 60 lieues à travers d'énormes montagnes de glace. Le 21 Avril, étant sorti des glaces, il vit l'Isle d'Anticosté, & le soir il entra dans la riviere St. Laurent ; le 30 il jetta l'ancre pendant une neige affreuse près des Isles Pil-

grim, & la neige cessant de tomber, il remarqua des fumées successives de cap en cap portant vers Quebec. Après avoir surmonté divers obstacles occasionnés par les brumes, les calmes ou les vents contraires, il arriva le 3 Mai près de l'Isle aux Coudres où il fut joint par la frégate la *Surprise* de 24 canons, & la corvette le *Martin* de de 10 pieces de canons, qui avoient appareillé le 20 Mars de Plimouth, ayant pareillement des secours à bord.

1776. Mai & Juin.

Le Capitaine Douglas s'assura en cet endroit de tous les pilotes François, & les momens devenant de plus en plus précieux, il ordonna le 5 Mai au Capitaine *Linzec*, Commandant la frégate la *Surprise*, de mettre à la voile en toute diligence pour donner avis au Gouverneur Carleton de l'arrivée des secours. Le Capitaine Linzec arriva à la vue de Quebec le lendemain 6 Mai à six heures du matin, & après avoir répondu aux signaux particuliers de la garnispn, il mouilla dans le bassin de Quebec, entre la batterie des Rebelles sur la pointe Levi & la basse Ville, où l'*Isis* & le *Martin* mouillerent aussi peu de tems après. Les différens détachemens qu'ils avoient à bord furent débarqués sur le champ.

Le Général profitant de l'impression que l'arrivée des vaisseaux avoit faite sur les Rebelles, se mit en marche pour leur livrer bataille; mais ils se retirerent aussitôt. En

1776. Mai & Juin.

conféquence le Capitaine Douglas ordonna au Capitaine Linzec & au Capitaine Harvey, qui commandoit la corvette le *Martin*, de remonter la riviere jufqu'aux Rapides, dans l'efpérance d'inquieter les Rébelles dans leur retraite. Cette opération produifit le meilleur effet, en empêchant les détachements, qui étoient fur le bord oppofé de la riviere, de fe joindre vers Montréal. Leur retraite doit avoir été très-précipitée, puifqu'ils ont laiffé, non feulement leurs canons chargés, leurs munitions, leurs échelles de fiege, leurs outils de tranchée; mais que même plufieurs d'entr'eux ont abandonné leurs fufils.

La *Surprife* & le *Martin* ont pris en outre un fenau armé appartenant aux Rebelles, qui montoit 4 pieces de 6, & 6 de 3; mais les gens de l'équipage fe font fauvés dans les bois. Ils ont auffi repris la corvette le *Gafpée* dont les Rebelles s'étoient emparés l'Hyver dernier & qu'ils avoient coulée à fond; mais elle a été relevée aifément, & l'on a trouvé qu'elle n'étoit pas effentiellement endommagée.

Le 8 Mai, la frégate le *Niger*, de 32 canons, eft arrivée de Halifax à Quebec avec trois bâtimens de tranfport qui avoient à bord le quarante-feptieme régiment, & le 10 la frégate le *Triton*, de 28 canons, commandée par le Capitaine *Lutwidge*, eft arrivée d'Angleterre avec les bâtimens de tranfport le *Lord Howe* & le *Bute*, ayant des troupes

à bord; & les bâtimens vivriers le *British-Queen*, *l'Agnés* & le *Beaver*. 1776. Mai & Juin.

Le Capitaine Douglas rend un compte très-favorable de la conduite des Capitaines & Officiers de vaisseaux employés à transporter les secours, & de la persévérance avec laquelle ils ont surmonté les grandes difficultés qu'ils avoient rencontrées dans leur passage à travers le golfe, & dans tous les autres objets de service.

Le Major Caldwell, Lieutenant-Colonel, Commandant de la Milice Britannique au Canada, arrivé le 10 Juin de Quebec à bord du *Huuter*, chaloupe du Roi, a apporté la lettre suivante:

N.° II. *Lettre du Général Carlton au Lord Germaine, de Quebec le* 14 *Mai* 1776.

La Ville de Quebec, investie & serrée de très-près par les Rebelles depuis cinq mois, avoit rendu tous leurs efforts inutiles, lorsque le 6 de ce mois la frégate *l'Isis* & le sloop le *Martin* sont entrés dans le bassin.

La partie du vingt-neuvieme régiment qui étoit à bord, & les soldats de marine, formant en tout 200 hommes, ne furent pas plus-tôt débarqués, que ces troupes, aidées de la plus grande partie de la garnison, bien exercée & pleine d'ardeur, sortirent par les portes de Saint Louis & de Saint Jean, pour voir les vaillans champions à qui elles

1776. Mai & Juin.

avoient affaire. Elles les trouverent fortement occupés des préparatifs de leur retraite. Après quelques coups tirés de part & d'autre, notre ligne marcha en avant, & la plaine fut bientôt éclaircie & abandonnée par ces pillards, qui laisserent derriere eux leur artillerie, leurs munitions de guerre, leurs échelles, leurs petards, &c. La *Surprise*, le *Martin* & un autre vaisseau armé du pays, remonterent la riviere au moment que les Rebelles abandonnoient aussi le *Gaspée* & la *Mary*, senault armé : l'arriere-garde des Rebelles a fait halte à Déchambault, & la *Surprise*, avec deux autres vaisseaux, est un peu en de-çà des Saults de Richelieu.

C'est ainsi que s'est terminé le siege de Quebec, pendant lequel la garnison, composée de Soldats, de Matelots, de Miliciens Anglois & Canadiens, ainsi que des travailleurs d'Halifax & de Terreneuve, a donné les plus grandes preuves de zele dans un service qui demandoit autant d'exactitude que de vigilance, puisque la place étoit exposée à chaque instant au danger de l'assaut, sans parler du travail continuel qui étoit nécessaire pour rendre impraticables toutes les tentatives de ce genre.

Malgré la rigueur de la saison, la garnison a conservé constament sa santé, & a continuellement redoublé d'ardeur. Vous verrez dans la copie de ma lettre au Général Howe

les détails de notre ſituation, juſqu'à la défaite des Rebelles, le 31 Décembre. 1776. Mai & Juin.

Pendant les trois mois ſuivans, ils ont borné leurs opérations à nous empêcher de recevoir aucun ſecours, & à entreprendre de bruler nos fauxbourgs & nos vaiſſeaux. Ceux-ci ont preſque tous échappé. Mais la plûpart des maiſons des fauxbourgs de Saint Roch & de Saint Jean ont été brulées. Nous en avons tranſporté les décombres dans la Ville, où ils ont ſervi au chauffage dont nous avions le plus grand beſoin.

Au commencement de Février, les Rebelles ont encore tenté d'entrer en correſpondance avec nous, en arborant un drapeau blanc; ils croyoient que nous y conſentions, parce que nous leur avions permis de faire entrer le bagage de leur priſonniers dans la Ville. Mais lorſque nous leur eûmes fait dire de ſe retirer ſur le champ, à moins qu'ils ne vînſſent pour implorer la clémence du Roi, ils ne ſont plus revenus.

Le 25 Mars, l'avant-garde d'un parti levé par M. Beaujeu, pour ſecourir la Ville, fut défait & le reſte diſperſé.

Le 31, nous découvrîmes que les Rebelles priſonniers avoient formé un complot pour ſe ſauver, en ſe ſaiſiſſant du corps de garde de la porte Saint Jean, qui devoit leur ſervir à introduire M. Arnold dans la Ville. Nous en empêchâmes l'exécution.

Le 4 Avril, les Rebelles monterent deux

1776. Mai & Juin.

batteries, une de quatre canons & d'un obusier, sur l'autre bord de la riviere Saint Laurent, & l'autre de deux canons & d'un obusier sur l'autre bord de la riviere Saint Charles. Leur projet étoit de brûler la Ville & nos vaisseaux. Ils tiroient de ces deux batteries à boulets rouges. Le 23, ils tenterent de jetterent quelques bombes dans la Ville, d'une batterie placée sur les hauteurs qui sont vis-à-vis du port Saint Louis; mais toutes ces batteries furent fort endommagées par notre artillerie.

Le 3 Mai, vers les dix heures du soir, un brulot entreprit de se glisser dans le cul-de-sac où se trouvoit la plus grande partie de nos vaisseaux; mais il ne put y réussir. Ce brulot se consuma jusqu'à la flotaison, sans nous faire le moindre tort. Il est à présumer que s'ils avoient réussi à mettre le feu à nos vaisseaux & à la basse-Ville, ils auroient donné un assaut général.

Je ne terminerai point cette lettre sans rendre justice au Lieutenant-Colonel *Maclean*, qui a montré un zele infatigable pour le service du Roi. Je la dois également à son régiment, où il a rassemblé un nombre d'Officiers expérimentés qui se sont rendus très utiles.

Le Colonel *Hamilton*, Capitaine du *Lezard*, qui commandoit un bataillon de matelots, ses Officiers & tout son monde, ont fait leur devoir avec beaucoup de courage & de

zele. On doit en dire autant des Contre-Maîtres, des Officiers inférieurs & des Matelots appartenans aux bâtimens de transport du Roi & des vaisseaux Marchands qui ont été retenus ici l'Autômne derniere. Il n'y a eu, pendant tout le siege, qu'un seul matelot qui ait déserté. Les Miliciens, tant Anglois que Canadiens, se sont comportés avec une vigueur & une résolution qu'on ne pouvoit gueres attendre de gens aussi peu exercés. Tous les Officiers du Gouvernement & des Tribunaux, ainsi que les Marchands, ont supporté avec plaisir toutes sortes de fatigues, & contribué à conserver la Ville; tous ont enfin montré un courage & une persévérance qui leur fait le plus grand honneur.

1776. Mai & Juin.

Le quarante-septieme régiment, venant d'Halifax, & la plus grande partie du vingt-neuvieme, sont arrivés depuis le départ des Assiégeans.

Le Major Caldwel, qui a commandé tout cet hyver la Milice Angloise, en qualité de Lieutenant-Colonel, & qui vous porte ces dépêches, s'est comporté en fidele sujet de Sa Majesté, & en excellent Officier. Il a, ainsi que tous les autres bons Sujets du Roi, beaucoup perdu, par l'invasion des Rebelles dans la Province.

Je suis, &c.

1776. Mai & Juin.

N.° III. *Voici une autte lettre du Général Carlton, antérieure a celle écrite au Lord Germaine, & adressée au Général Howe en date du 12 Janvier dernier, sur une entreprise des Américains contre la Ville de Quebec.*

Le 5 Décembre, M. Montgomery prit poste à Sainte Croix, à deux milles de Quebec, ayant avec lui quelques piéces de campagne, tandis que l'on débarquoit sa grosse artillerie au Cap Rouge. En même tems *un certain* Arnold coupa toutes les issues vers la Ville & sa communication avec le plat-pays. Le 7, une femme se glissa dans la place avec des lettres pour les principaux Négocians, par lesquelles on leur conseilloit de se soumettre sous la promesse de grands avantages, au cas qu'ils prîssent ce parti. L'une de ces letrres en renfermoit une autre, conçue en termes assez singuliers, & qui avertissoit de rendre la Ville. La Messagere fut mise en prison pendant quelques jours, & chassée de la place au son du tambour. Pour donner plus de poids à ces lettres, on transfera à Saint Roch cinq petits mortiers & un obus, & on construisit une batterie de cinq canons & d'un obus sur une hauteur à environ 700 verges du mur. Peu de tems après Arnold parut devant la Ville avec un drapeau blanc, disant qu'il

avoit une lettre pour moi (Gouverneur). On refusa de la recevoir & on lui ordonna de se retirer. Tous les artifices ayant été mis en usage pour allarmer la malheureuse garnison, comme la nommoit M. Montgomery, le 31 Décembre entre les quatre & cinq heures du matin, il se fit contre la Ville une attaque dans un neigeux orage de Nord-Ouest. 1776. Mai & Juin.

L'allarme fut générale, & il sembloit que l'assaut dût se donner par-tout, du côté du fleuve Saint Laurent, le long des murs & à la baye. En effet, il y eut deux assauts, l'un sous les ordres de Montgomery, & l'autre sous la conduite d'Arnold. Les ennemis remporterent d'abord quelque avantage; mais ils furent enfin repoussés. Le Capitaine Laws fit de la haute-Ville une sortie, s'empara de quelques Assaillans, & étant secondé par le Capitaine Daugan, ils poursuivirent les Rebelles jusqu'à leurs postes; tellement que le corps d'Arnold fut entierement détruit & lui-même blessé. On amena dans la Ville leurs cinq mortiers & une piece de canon. L'autre assaut eut le même sort, & Montgomery y perdit la vie. Les Rebelles eurent six à sept cents hommes tués, & quarante à cinquante Officiers tant tués que blessés & prisonniers. De notre côté, la perte se réduisit à un Lieutenant de vaisseau, qui servoit comme Capitaine dans la garnison, à quatre soldats tués & treize blessés.

1776. Mai & Juin.

[La ſuite de pieces que l'on vient de lire, forme le précis hiſtorique, le plus complet qu'il ſoit poſſible de donner, de l'expédition des Américains contre Quebec. Qu'il nous ſoit permis d'ajouter ici une obſervation ſur la conduite que les Canadiens ont tenue. Ils étoient liés par le ſerment au Souverain à qui leur pays avoit été cédé ; & ils n'avoient point à lui reprocher, comme les autres Américains, l'infraction d'un Pacte mutuel. Dans cette diſpoſition il étoit indiſpenſable qu'ils devinſſent la conquête de leurs voiſins, & ils ne pouvoient point s'unir à eux. Par une marche différente, ils ſe ſeroient expoſés à la cenſure & au mépris de tous les peuples civiliſés, ainſi qu'au juſte reſſentiment de l'Angleterre. Si l'Amérique parvient à faire reconnoître ſon indépendance ; ſans que ce ſoit au prix d'un arrangement qui en excepte pour toujours le Canada, il eſt à croire qu'elle ſe ſera bientôt ſoumis cette Province ; & alors l'union mutuelle, cimentée par l'eſtime autant que par le beſoin, ſera plus agréable aux uns & aux autres, que ſi les Canadiens ſe fûſſent d'abord moins reſpectés eux-mêmes. Si au contraire l'Angleterre triomphe de ſes Colonies rebelles, combien le Canada n'aura-t-il pas lieu de s'applaudir d'avoir été fidel à ſes devoirs !]

JOURNAL de l'Angleterre, depuis le 11 Juin 1776, jusqu'au 24 Juin, date de la Gazette de la Cour qui a publié la lettre du Général Carlton sur l'affaire du fort aux Cédres.

LE vaisseau le *Lecadert* & le *Mattys*, venant de Stade avec quatre cents soldats Brunswickois, a été jeté sur les sables de Goodwin le 11 Juin au soir. Si le coup de vent avoit continué, ce vaisseau auroit péri; mais secouru à temps par quelques bateaux, il n'a perdu que sa quille; on a été obligé de le laisser aux Dunes. 1776. Mai & Juin.

Un Particulier a fait avertir, par la voie des Gazettes du même jour, les Citoyens honnêtes qui doivent s'assembler à l'Hôtel de Ville de Londres le jour de la Saint-Jean, d'y faire une motion pour remercier le Lord Pitt & le Colonel Miles, de la vertu patriotique qu'ils ont montrée dans la démission de leurs places, plutôt que d'obéir aux ordres barbares d'un Ministere Ecossois, & de tremper leurs mains dans le sang d'hommes libres. Le Lord Chatham a écrit la démission de son fils de sa propre main, pour marquer plus hautement combien il avoit ce système sanguinaire en horreur. Il

1776. Mai & Juin.

a déclaré dans la Chambre des Lords que personne de sa famille ne coucourroit à une opération tendante à punir l'Amérique d'avoir montré du courage & de la fermeté. Il a tenu parole, & le public doit se féliciter de ce qu'un si grand homme laissera un fils. On doit aussi des remercimens au Colonel Miles, pour la conduite qu'il a tenue en d'autres occasions. Il s'est souvent distingué dans les jours de combat comme un très-brave & très-habile Officier, & il s'est acquis le nom de pere de ses soldats. Ils ont tous répandu des larmes lorsqu'il a quitté le service. De tels hommes sont honneur à une Nation; & ils ont droit aux remercimens d'un peuple honnête, jusqu'à ce que ce Peuple ait quelqu'autre récompense à leur offrir.

Le Duc de Gordon, nommé Membre du Conseil privé, y a prêté serment & prit séance le 12 Juin.

William Gordon, ci-devant Ministre Plénipotentiaire du Roi à Bruxelles, d'où il a été rappellé, a eu l'honneur de faire sa Cour à Sa Majesté le 12 Juin.

Les Sieurs Caldwell, Major d'Infanterie, & Hamilton, Capitaine de vaisseau, arrivés avec la nouvelle que les Provinciaux avoient abandonné le blocus de Quebec, ont été introduits au lever de Sa Majesté, qui leur a fait le plus gracieux accueil.

Le sieur

*Lettre d'un Banquier de Londres à M.*** à Anvers.*

De Londres le 17 Novembre 1777.

VOUS n'avez point ignoré, Monſieur, l'événement des papiers volés à deux Députés Américains, dans un Hôtel de Berlin. Il y a quelque tems qu'il fut annoncé dans toutes les Gazettes ; & on en parla comme d'un fait que la Cour de Londres n'oſeroit point avouer. Pour moi, un peu inſtruit par l'exemple du paſſé, je ne ſais pas ce que certaines Cours n'avoueroient point, quand elles y trouvent leur avantage. La vérité eſt que les papiers en queſtion ne pouvoient être d'aucune utilité au Miniſtere de Londres, & qu'ils ont été reſtitués. Ce ne fut point dans un jardin qu'on les ramaſſa, comme le bruit en a couru : ils furent rapportés à l'Hôtel, environ une heure après le vol, & de la part, dit-on, du Miniſtre Britannique, M. Elliot. On ajoute que cette reſtitution a été accompagnée d'explications & d'excuſes, d'après leſquelles on auroit droit de croire que quelqu'un de ces bandits de Cour, qui, ſur un ſimple mouvement de colere de Henri II, partirent pour aller maſſacrer le Saint Archevêque

Thomas Becket, ſe ſeroient chargés, contre le gré du cœur honnête de M. Elliot, d'exécuter un vœu indiſcret de ſa bouche. Si jamais le parti de l'Oppoſition peut forcer les Miniſtres à produire au Parlement la liſte de leurs dépenſes ſecrettes, vous vous ſouviendrez de voir au chapitre de Berlin, pour l'année 1777, combien il a été rembourſé à M. Elliot pour payer un ſervice qu'on a jugé lui être ſi important, & dont ſa Cour a tiré ſi peu de profit. On m'a aſſuré que cette demi-heure de ſtérile jouiſſance lui a couté mille ducats. Quoiqu'il en ſoit, la reſtitution de la totalité a été faite; ou du moins c'étoit l'intention de M. Elliot, s'il eſt vrai qu'un Mémoire écrit en langue Latine, dont vous allez lire ici une traduction, étoit du nombre. Il vous eſt indifférent de ſavoir comment il ſe ſera échappé de la liaſſe: ſi c'eſt dans l'aller ou dans le retour; ou par quelle voie il m'eſt parvenu. Sa teneur, qui ſeule peut vous intéreſſer, ne vous fera connoître qu'une choſe avec certitude; c'eſt que ce n'eſt pas M. Elliot qui lui a donné cours ſur la place. L'intitulé pourra vous intriguer avec plus de raiſon: *Rogitantium potentiſſimæ.* Il vous fait entendre que diverſes Princeſſes ont demandé à l'Auteur, & même avec inſtance, à être inſtruites par lui de l'état actuel des troubles de l'Amérique, & que c'eſt pour une d'entr'elles que ce Mémoire eſt écrit. J'aurois de la peine à deviner pour laquelle,

puisque le titre *potentissimæ* convient également à toutes les Têtes couronnées, dans les pays de leur domination. J'imagine plus aisément à laquelle il ne s'adresse pas. L'Auteur respecte trop, sans doute, les liens du sang, pour avoir cherché à émouvoir celui de Brunswick en faveur d'un pays qui a ce nom en horreur. Mais s'il n'est pas possible qu'il ait eu en vue la Reine de Prusse ou la Reine d'Angleterre, ce sera quelqu'autre Princesse ou Reine sur le Globe : ce sera une Souveraine douée de trop d'esprit & de sens, pour croire que treize Colonies d'une Nation qui se dit libre, s'en soient séparées sans quelque juste sujet de mécontentement : une Souveraine qui se sera lassée d'entendre un Ambassadeur ou Ministre Britannique traiter de brigands & de canaille une société de trois millions d'hommes : une Souveraine enfin, dont le cœur généreux & tendre aura été plus d'une fois déchiré par la joie mercenaire & barbare avec laquelle ce même Ambassadeur sera venu lui annoncer l'inutile & détestable carnage de ses semblables & de ses freres. Quelle que soit cette Personne Auguste, Electrice, Princesse règnante, Impératrice ou Reine, qui aura voulu apprendre de la bouche d'un Député des Américains l'origine de leurs maux & l'état actuel de leurs affaires, c'est, à coup sûr, une Princesse qui a l'ame sensible & grande, & qui mériteroit les hommages de l'univers. Je me la représente abaissant du haut de son trône un re-

gard encourageant & attentif ſur un vertueux Enée qui porte ſa patrie dans ſon cœur, & de qui je crois entendre ce début ſi naïf & ſi touchant :

Infandum regina jubes renovare dolorem.

MÉMOIRE DEMANDÉ.

» LA querelle de la Grande-Bretagne avec les Etats-unis de l'Amérique Septentrionale, dans ſon origine & dans ſes progrès, eſt le phénomêne le plus extraordinaire & le plus intéreſſant des Annales du monde. Deux ſiecles ne ſe ſont pas encore écoulés depuis que les premiers Emigrans aborderent à la Nouvelle-Angleterre, pour ſe ſouſtraire à la tyrannie de la Puiſſance avec laquelle leurs deſcendans ſont aujourd'hui en guerre. Ils y acheterent une étendue immenſe de terrein que leur vendirent les Propriétaires légitimes, quoique Sauvages, de ce pays ; & après des efforts incroyables de travail, de courage & de perſévérance, ils vinrent à bout de défricher & de cultiver des déſerts affreux malgré les difficultés & les dangers que leur oppoſoient à chaque pas & la rigueur du climat, & l'éloignement des lieux, & ſur-tout les incurſions d'un grand nombre d'ennemis barbares contre leſquels la Grande-Bretagne ne leur a jamais donné la moindre aſſiſtance «.

» D'autres cauſes amenerent l'établiſſement de nouvelles Colonies Britanniques dans

la même partie du globe ; & ces Colonies, ainsi que celles de la Nouvelle-Angleterre, abandonnées à leurs seuls efforts & à leurs propres ressources, eurent à surmonter tous les obstacles qui s'opposoient à leur établissement naissant, n'étant nullement assistées par le Gouvernement de la Mere-Patrie, qui à peine songeoit à elles. Il survint quelques variations dans les Constitutions civiles de plusieurs Colonies Angloises en Amérique : elles s'accorderent cependant en ce point, que chaque Colonie avoit sa législature particuliere, & que chaque habitant, soit par lui-même, soit par un Représentant, jouissoit du privilege d'accorder une portion de sa propriété pour le soutien du Gouvernement, & de participer au pouvoir de faire les loix par lesquelles il étoit gouverné ; car ces droits étoient regardés comme la base de la Constitution Angloise & du privilege que tout Anglois libre apporte en naissant. Il est donc bien certain que ce n'étoit pas pour perdre ces droits, mais pour se les assûrer, que les nouveaux Colons de l'Amérique avoient quitté leur premiere patrie «.

» Quelques années s'écoulerent avant que l'accroissement rapide des Colonistes eût attiré l'attention du Gouvernement & excité sa jalousie. Leur commerce, qui jusques là avoit été libre avec toutes les Nations, fut assujetti à un monopole Anglois ; & la Cour de

Londres imagina d'y faire plusieurs restrictions & innovations qui ne s'accordoient pas tout-à-fait avec les privileges dont le peuple d'Angleterre jouissoit. Néanmoins les Colonies se soumirent à ces nouveaux reglemens, parce qu'ils paroissoient tendre au bien général, & que d'ailleurs leur attachement sans bornes pour la Métropole, & leur confiance entiere dans son administration, ne leur permettoient pas de suspecter la droiture de ses vues, ou de prévoir les suites de pareilles entreprises. Elles regardoient comme sacrés les liens de consanguinité, de réciprocité, d'intérêts & de conformité dans la Religion, l'idiome & les mœurs qui les unissoient à la Mere-Patrie, & elles ne cesserent de rendre à la Nation Angloise tous les services que les enfans les plus respectueux ont coutume de rendre à la Mere la plus méritante. Elles achetoient la plus grande partie de ses diverses Manufactures; & en retour elles versoient dans son sein tout le produit de leur agriculture, de leurs pêcheries & du commerce pénible & détourné qui leur étoit laissé. Elles supportoient toutes les dépenses de leurs divers Gouvernemens civils: elles se défendoient contre les Sauvages ennemis; & elles assistoient la métropole dans toutes ses guerres avec les Puissances de l'Europe «.

» En 1745, elles conquirent Louisbourg, la seule place que la Grande-Bretagne ait

eu à reſtituer pour parvenir à la paix d'Aix-la-Chapelle «.

» Les grands ſervices qu'elles rendirent dans la derniere guerre, ont été plus d'une fois reconnus publiquement par le Roi & le Parlement de la Grande-Bretagne. Leurs Armateurs ſur-tout ont contribué à ruiner le commerce de la France par mer : les matelots des Colonies ont équipé une partie conſidérable de la Marine Angloiſe ; & leurs troupes ont compoſé une portion importante des armées employées, non ſeulement ſur le continent de l'Amérique, mais encore contre les Iſles des Indes Occidentales : armées qui ſubſiſterent principalement par les ſecours de ces Colonies «.

» La Grande-Bretagne, ainſi ſecourue, nourrie & enrichie, étoit devenue, à la fin de la derniere guerre, un objet de jalouſie & de terreur pour ſes voiſins ; mais bientôt énorgueillie de ſon opulence & de ſon pouvoir, elle prit hautement la réſolution de changer le ſyſtême de ſa politique à l'égard de ſes Colonies. Son Parlement, repréſentant le peuple de la Grande-Bretagne & non pas celui de l'Amérique, impoſa une nouvelle & lourde taxe ſur les Coloniſtes, & prétendit hautement au droit de *les lier dans tous les cas quelconques*, prétention deſpotique & non moins fatale aux libertés générales de la Conſtitution Angloiſe, qu'aux privileges des Chartres Américaines «.

» Les Coloniſtes ayant nié ce prétendu droit, il s'enſuivit de nouveaux griefs & de nouvelles inſultes & provocations de la part du Gouvernement de la Grande-Bretagne. Ses Miniſtres ayant enfin employé des troupes pour décider la querelle, & ayant commencé des hoſtilités contre les Coloniſtes, qui vivoient en paix & qui n'avoient rien à ſe reprocher, ceux-ci ne trouverent de ſûreté pour eux que dans la réſiſtance. Mais ils y étoient ſi peu préparés, & ils étoient ſi éloignés de chercher à ſe ſéparer de la Métropole, que la poudre manquoit entierement à l'armée raſſemblée ſous les ordres du Général Washington, & que tout eſſentiel qu'étoit cet article pour la guerre, il ne ſe trouva pas dans les magaſins à poudre ſix coups à tirer pour chaque ſoldat. Le zele & le courage ſans exemple des Coloniſtes triompherent néanmoins de difficultés qui paroiſſoient inſurmontables; & quoique manquant de magaſins, d'argent, de crédit, de munitions & d'alliances, ils tinrent l'armée Angloiſe aſſiegée pendant près d'un an, & ils l'obligerent enfin à évacuer la Ville de Boſton dont elle s'étoit emparée par ſurpriſe «.

» Mais telle étoit la modération des Colonies, que toutes les miſeres de la guerre ne les empecherent pas de reſter fidelles à Sa Majeſté Britannique & de lui adreſſer de

nouveau les pétitions les plus respectueuses pour obtenir paix, liberté & sureté «.

Ces supplications ayant été rejettées avec dédain, plusieurs de leurs Villes, brulées sans nécessité, les Sauvages & les Negres excités aux déprédations & aux hostilités les plus barbares, & diverses escadres & armées de troupes Britanniques & Allemandes, envoyées pour porter le carnage & la désolation en Amérique, & réduire les Habitans aux horreurs d'une soumission sans restrictions, les Colonies se virent alors forcées par la raison, par la justice & par la premiere de toutes les loix, la conservation de soi-même, de renoncer à toute obéissance envers une Puissance qui au lieu de les protéger, ne s'attachoit qu'à les détruire, & en conséquence elles se déclarerent Etats libres & indépendans «.

» Depuis cette époque, le Général Howe, suivi des soldats & des vaisseaux chassés de Boston, assisté des troupes qui avoient été défaites devant Charles-Town, ainsi que de celles avec lesquelles le Lord Dunmore s'étoit retiré de la Virginie, & encore avec un renfort considérable d'Anglois & d'Allemands (formant en forces de terre & de mer un armement beaucoup plus redoutable qu'aucun de ceux que l'Angleterre eût, de mémoire d'homme, fait sortir de ses ports) s'empara de New-York & de Rhode-Island. Profitant ensuite de l'expira-

tion des enrôlemens de l'armée Américaine, il prit le parti dangereux de s'éloigner de ses vaisseaux & de marcher vers Philadelphie. Sa témérité lui couta la perte de près de deux mille hommes, & il a été contraint d'abandonner toute la Province du Nouveau Jersey, à l'exception des petits villages de Brunswick & d'Amboy où les troupes Angloises, enveloppées par l'armée Américaine, souffrent (*a*) la plus grande détresse, n'ayant ni quartiers, ni provisions, ni bois de chauffage, &c. Il a aussi été obligé de rappeller de Rhode-Island deux brigades de ses troupes, qui probablement n'auront pas tardé à être suivies de toutes les autres «.

Tel a dû être l'état de l'armée du Général Howe au premier Mars 1777. Les troupes levées par le Congrès, & montant à cent quatre bataillons d'Infanterie & à trois mille hommes de Cavalerie, étoient pour la plupart enrôlées, & la plus grande partie de ces troupes étoit déja en marche pour joindre le Général Washington, ou l'armée qui devoit s'assembler sous Ticondérago. Les frégates des Etats-unis étoient prêtes à être équipées & à appareiller; le Congrès s'étoit ajourné de Baltimore à Philadelphie; enfin tout le peuple étoit unanimement déterminé à défendre sa liberté «.

« Ainsi la Grande-Bretagne n'a pas à se glorifier de ses succès sur terre & encore

(*a*) Ce Mémoire doit avoir été écrit vers la fin de Février 1777.

moins sur mer, élément sur lequel on croyoit que rien ne pouvoit lui résister. Avec une flotte de près de cent vaisseaux de guerre dans les mers Américaines, son commerce a prodigieusement souffert ; & les Armateurs Américains lui ont fait pour près de trois millions sterling de prises dans le cours de l'année derniere «.

» Malgré cela, les Américains manquent absolument de quantité de choses dont ils ont le plus grand besoin. Ils ont une côte maritime de quinze cents milles d'étendue à défendre contre les attaques d'une flotte nombreuse & formidable, qui dirigera ses entreprises contre les places où elle est le moins attendue & où on peut le moins lui résister. La Grande-Bretagne est en paix avec le reste du monde : elle a une infinité de ressources & beaucoup de crédit : elle a déja pris à son service près de trente mille Allemands auxiliaires ; & il peut se faire qu'elle en obtienne encore davantage. Il est donc impossible à une Puissance beaucoup inférieure de lui résister, d'autant plus que la guerre peut traîner en longueur pendant plusieurs années ; & que sa durée doit nécessairement mettre dans la plus grande détresse les malheureuses Colonies qui sont le théâtre de cette guerre «.

» Ainsi, à moins que quelque grande Puissance de l'Europe n'ait la générosité de se déclarer en faveur de la liberté & du bonheur des Américains, & de s'employer pour

arrêter le dangereux pouvoir de la Grande-Bretagne, & décider la querelle, il eſt à craindre que les Coloniſtes ne finiſſent par être ſubjugués; ou bien qu'eux mêmes ils ne trouvent qu'il eſt plus ſage de ſe ſoumettre aux conditions que la Grande-Bretagne ne manquera par de leur propoſer, que d'endurer toutes les horreurs qu'entraîne toujours une longue guerre «.

Je ne doute point, Monſieur, que vous n'ayez reconnu dans ce récit cette ſimplicité noble & cette lumineuſe préciſion qui, partout où elles ſe rencontrent, conſtituent le caractere diſtinctif du vrai. Mais ce morceau n'a fait que vous rappeller les premieres cauſes de cette grande querelle; & il ne vous a donné qu'un ſimple apperçu de la ſituation actuelle du malheureux peuple, dont ſon iſſue fixera le ſort. Je ſuis en état de vous faire voir la ſcène de plus près, & de ſorte que vous puiſſiez diſtinguer les uns des autres, les groupes de perſonnages qui y figurent. Dans les grandes révolutions, il n'y a rien que l'œil de l'obſervateur ne doive ſaiſir, ſurtout de ce qui peut le mener à la connoiſſance des premiers mobiles des événemens. Or, je n'en ſache point de plus capable d'y conduire que celle des différens partis entre leſquels tout un pays ſe partage, & des intérêts diſtincts d'où ils ſont dérivés & par leſquels ils ſubſiſtent. On en compte cinq

en Amérique, qui s'y ſont maintenus juſqu'à préſent, depuis la naiſſance des troubles & ſous leſquels on peut claſſer tous les Habitans en général de ce vaſte Continent. Je regarde cette diviſion comme un des coups de lumiere les plus néceſſaires à l'effet du tableau. Elle ſervira autant au ſpéculateur pour percer dans l'avenir par les conſéquences qu'indiquent les diſpoſitions des eſprits, qu'à l'Hiſtorien, pour rapporter les faits à leurs plus véritables cauſes.

Caracteres politiques des Américains, tracés par un des leurs.

» Les Américains, relativement à leurs caracteres politiques, peuvent ſe diviſer en cinq claſſes : en Torys outrés : en Torys moderés : en Whigs chancellans : en Whigs furibonds & en Whigs réfléchis «.

» I. *Les Torys outrés* prêchent une ſoumiſſion abſolue envers la Grande-Bretagne. Ils ſe réjouiſſent de tous les malheurs qui arrivent aux Etats unis. Ils forgent des menſonges pour tromper & intimider le peuple Américain. Ils accréditent l'argent frappé avec l'image de la *Bête*, & en même tems ils uſent de tous les artifices poſſibles pour décrier les eſpeces du Congrès & des Aſſemblées. Ils ne peuvent, ſans frémir, entendre nommer le Congrès ou le Général Washington. Il n'y a point de manœuvres

qui leur paroiffent trop viles dès qu'il s'agit d'outrager ou de trahir les partifans de l'Amérique. Ils trouvent des charmes à l'efclavage & ils ne fe forment pas la plus légere idée des douceurs de la liberté «.

» II. *Les Torys moderés* voudroient que les Colonies fuffent remifes dans l'état où elles étoient en 1763. Différents refforts les font agir: les uns font en liaifon avec des gens placés par l'ancien Gouvernement: d'autres font reftés attachés à la pompe & à la hiérarchie de l'Eglife d'Angleterre : plufieurs enfin ont confervé une paffion démefurée pour toutes les frivolités que notre commerce avec la Grande-Bretagne a introduites parmi nous. A cet égard, ils reffemblent aux Enfans d'Ifrael, qui difoient : *nous nous reffouvenons des poiffons que nous mangions en Egipte : les concombres, les melons, les poireaux, les oignons & l'ail nous reviennent dans l'efprit; & maintenant notre âme eft dans la langueur, nous ne voyons que manne fous nos yeux*. Numb. XI. 5. 6. Ils croyent acheter trop cher la liberté lorfqu'il faut la payer de la privation paffagere du thé, du caffé, du fucre, du vin & du rum. Le mouton, le bœuf, le pain, le lait, les fruits; toutes ces productions de notre pays, quoique excellentes, *ne font rien du tout à leurs yeux*. Enfin, ce qui caractérife principalement un Tory moderé, c'eft qu'il détefte

le peuple de la Nouvelle-Angleterre, & qu'il aime tous les Torys outrés «.

» III. *Les Whigs chancellans* parlent du pouvoir de l'Angleterre, comme ſi l'Etre-Suprême eût délégué ſa toute Puiſſance à cette Iſle. Ils ſe ſont fait une fauſſe idée de la puiſſance & des reſſources de l'Amérique. La perte de quelques chaſſeurs dans une eſcarmouche, ou d'un fort ou d'un village, leur fait croire auſſi-tôt que la querelle eſt décidée, & que l'Amérique eſt ſubjuguée. Ils trouvent fort bon que nous ayons arboré l'indépendance, pourvu que nous puiſſions la conſerver. Ils ſe lamentent continuellement ſur les dépenſes de la guerre. A-t-on perdu un village ou un fort, ils refuſent de recevoir la monnoie Américaine, & ils courent ſe cacher dans quelque canton éloigné pour y trouver leur ſureté; mais à la premiere nouvelle d'une victoire, ils ſortent de leurs tanieres, ils font les braves, & ils ſe montrent tout étonnés qu'on ait jamais pu redouter un ſeul inſtant le pouvoir de la Grande-Bretagne. Un Whig chancelant, admis dans les Conſeils d'Amérique, nuit plus à ſes intérêts que dix Torys outrés: en général l'avarice eſt le principe de cette irréſolution «.

» IV. La violence des *Whigs furibonds* nuit tout autant à la cauſe de la liberté que les frayeurs des Whigs chancelans. Ils

ſe perſuadent que la deſtruction de l'armée de Howe eſt un objet de moindre importance que la découverte & le châtiment du Tory le plus obſcur. Suivant eux les formes ordinaires de la juſtice ne doivent point être ſuivies à l'égard d'un Tory criminel; & un homme qui s'aviſe ſeulement de parler contre notre commune défenſe, mérite d'être haché, écorché, & brulé vif. Enfin ce ſont tous des poltrons, qui ſous le prétexte de fonctions à remplir ou d'une famille malade, s'obſtinent à reſter dans leurs foyers lorſque l'honneur les appelle aux champs de Mars pour faire face à l'ennemi. Malheur à l'Etat ou à la République gouvernée par de pareils hommes «.

» V. *Les Whigs réfléchis* défendent la cauſe de la liberté par principe. Les diſgraces ne les abbatent point, & les avantages que nous remportons ſur nos ennemis ne les rendent pas plus confians. Ils nourriſſent une haine implacable pour la Cour de la Grande-Bretagne. Ils préféreroient l'anéantiſſement du Continent à une réconciliation; & ils renonceroient plutôt à leur exiſtence qu'à leur chere indépendance. Ils ont une confiance ſans bornes dans la juſtice divine, & ils croient fermement qu'il y a autant de folie que d'impiété à croire que la Grande-Bretagne puiſſe jamais ſubjuguer l'Amérique. Ils ſont amis de l'ordre & d'une bonne adminiſtration

tion; ils ſont juſtes & humains dans l'exercice du pouvoir; enfin ils ſont perſuadés que la perte des biens, des amis & même de la vie, n'eſt rien en comparaiſon de la perte de la liberté. Cette claſſe d'hommes eſt la ſeule de qui l'Amérique doive attendre des ſervices réels, & dans les Conſeils & dans les armées: elle eſt la ſeule qui puiſſe operer ſon ſalut «.

Ce 21 Novembre.

L'OUVERTURE du Parlement vient de ſe faire, quoique le Roi n'eût aucunes nouvelles d'Amérique à annoncer à ſes peuples. Il s'eſt rendu très-tard à la Chambre des Lords, ſans doute pour attendre le plus qu'il ſeroit poſſible, & toujours dans l'eſpoir qu'il arriveroit quelques dépêches des Généraux. On aſſure que Milord Mansfield, qui le ſeul des Miniſtres a eu le courage de ſe charger de la compoſition du diſcours, en avoit fait approuver trois dans le Comité de la veille, & que le Roi les a apportés tous trois au Parlement. Il y en avoit un arrangé pour les nouvelles favorables d'Amérique: un autre pour les mauvaiſes, & un troiſieme pour le cas où il n'en ſeroit venu d'aucune eſpece C'eſt ce dernier que le Roi a lu, & dont l'effet direct a été une baiſſe de deux pour cent des fonds publics. Je vous en envoye une traduction littérale, qui ſera accompagnée du précis des débats les

plus intéressans chez les Pairs & chez les Communes.

Très-gracieux Discours de Sa Majesté aux deux Chambres du Parlement, le Jeudi 20 Novembre 1777.

MILORDS ET MESSIEURS,

» Il est bien satisfaisant pour moi de pouvoir reclamer les conseils & l'appui de mon Parlement dans une conjoncture où la continuation de la rébellion en Amérique, demande la plus sérieuse attention de ma part. J'ai fait un fidele & vigoureux usage des moyens que vous avez mis en mes mains pour réprimer & faire cesser cette révolte; & je suis pleinement persuadé, comme je le dois, que l'habileté & le courage de mes Généraux, ainsi que l'ardeur & l'intrépidité de mes troupes, tant sur terre que sur mer, aidés des secours de la divine Providence, les meneront à d'importans succès. Mais dans la confiance où je suis que vous reconnoîtrez vous-mêmes que nous ne pouvons pas nous dispenser de nous préparer aux opérations ultérieures, que les événemens imprévus de la guerre & l'opiniâtreté des Rebelles pourront rendre nécessaires, je m'occupe à cet effet de prendre les mesures convenables pour tenir mes forces de terre complettes sur le pied de l'établisse-

ment actuel ; & si je me voyois contraint de les augmenter, en faisant quelque nouveau Traité, je ne doute point que votre zele & votre esprit patriotique ne me mettent en état d'en remplir les engagemens«.

» J'ai reçu de la part des Puissances étrangeres des assurances réitérées de leurs dispositions pacifiques. Quoiqu'on ne puisse former aucun doute sur les miennes, comme dans les conjonctures actuelles, les armemens continuent dans les Ports de France & d'Espagne, j'ai cru qu'il étoit à propos de faire des augmentations considérables dans mes forces navales, tant pour tenir mes Royaumes dans un état respectable de sureté, que pour assurer une protection suffisante au grand commerce que font mes sujets ; & comme d'un côté, je suis bien certain que la paix de l'Europe ne sera point troublée par moi, de l'autre aussi, je veux toujours être le fidele gardien de l'honneur de la Couronne de la Grande-Bretagne «.

Messieurs de la Chambre des Communes.

» J'ai ordonné de mettre sous vos yeux les estimations relatives à l'année prochaine. Les divers objets de dépense, dont je viens de vous faire voir la nécessité, demandent indispensablement d'abondans subsides. Rien ne peut adoucir la peine intérieure avec laquelle je vois que mes fideles peuples auront de fortes charges à supporter, si ce

n'eſt l'entiere conviction où je ſuis, qu'elles ſont néceſſaires à la proſpérité & aux intérêts les plus eſſentiels de mon Royaume «.

Milords & Meſſieurs.

» Je ſuivrai avec perſévérance & fermeté le plan de conduite dans lequel nous ſommes engagés, pour parvenir au rétabliſſement de l'eſpece de ſubordination conſtitutionelle que je ſuis réſolu, Dieu aidant, de maintenir dans les diverſes parties de mes Domaines. Mais je n'en ſerai pas pour cela moins attentif à ſaiſir l'occaſion de mettre fin à l'effuſion du ſang de mes ſujets & aux calamités dont l'état de guerre eſt inſéparable; & je perſiſte à eſpérer que des Peuples ſéduits & malheureux ſe rangeront de nouveau aux devoirs de leur allégeance: que le ſouvenir de leur bonheur paſſé, le regret de ce qu'ils ont perdu, & le ſentiment de leurs ſouffrances actuelles ſous le deſpotiſme & la tyrannie de leurs Chefs, rallumeront dans leurs cœurs une vraie & loyale affection pour leur Souverain, & l'attachement qu'ils doivent à la Mere-Patrie; & qu'avec le concours & l'appui de mon Parlement ils me mettront en état d'accomplir ce que je regarderai comme le plus grand bonheur de ma vie & l'événement le plus glorieux de mon regne, lorque j'aurai réuſſi à faire rentrer mes Colonies Américaines dans la

jouiſſance de la paix, de l'ordre & d'une confiance mutuelle «.

Précis des débats du 20 Novembre, jour de l'ouverture de la ſeſſion dans les deux Chambres du Parlement.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le Lord Percy porta la motion d'une adreſſe de remerciements au Roi, & de félicitations ſur la naiſſance d'une Princeſſe. Comme ce Seigneur eſt arrivé depuis peu de l'Amérique, & que l'on a ſuppoſé qu'il avoit eu de vifs démêlés avec le Général Howe, il eſt vraiſemblable qu'il a été choiſi par le Miniſtere pour propoſer l'adreſſe, comme pouvant le plus en impoſer au parti de l'Oppoſition. En effet, il s'eſt attaché à faire le tableau le plus flatteur de l'état actuel des affaires en Amérique, & il a ſurtout appuyé ſur le mérite & les talens ſupérieurs des Généraux, aſſurant qu'il n'héſitoit point à en tirer le préſage le plus infaillible d'une prompte & heureuſe concluſion des troubles actuels. Sa motion fut ſecondée par le Lord Cheſterfield.

Le Lord Coventry répondit à l'un & à l'autre, en déclarant, qu'après avoir murement réfléchi ſur la condnite & ſur le plan des Miniſtres, il étoit convaincu que la Cour pourſuivoit des fins criminelles par des voies encore plus criminelles, & qu'il oſoit

annoncer que l'Etat touchoit à une ruine inévitable.

Après lui se leva Milord Chatham, dont le début roula sur les infirmités qui l'éloignoient malgré lui du service de son pays. Bientôt il entama les affaires politiques dans un discours dont voici les principaux traits : » On vous propose, Milords, de faire des remerciements au Roi ; mais ce sont des avis qu'il lui faut & non des compliments.— Le discours que Sa Majesté vient de vous faire entendre, ne vous apprend pas la moindre nouvelle, ne vous donne pas la moindre lueur d'espoir. — Les formidables préparatifs de la Maison de Bourbon, la sanction palpable qu'elle donne aux Emissaires de l'Amérique, vous annoncent clairement ses intentions hostiles.— Tout ce que le Roi peut nous dire pour nous rassurer sur ce point, c'est qu'il *espere* que cette Maison ne nous fera point de mal.— Si cependant la France & l'Espagne ont résolu de nous attaquer, sommes-nous en état de leur résister ? Nous n'avons pas actuellement plus de cinq mille hommes de troupes effectives en Angleterre : pas vingt vaisseaux de ligne armés : le port de Lisbonne qui étoit pour nous un asyle, nous est fermé ; enfin, je ne vois de toutes parts qu'une ruine inévitable.— Je voudrois savoir à quel service nos armées sont actuellement employées. Enseignent-elles aux Américains l'art de la guerre? Ap-

prennent-elles d'eux la morale ou bien des Bouchers Allemands leur métier? — Il y a sans doute des factieux en Amérique, mais il y a aussi des gens honnêtes qui sont animés du plus pur patriotisme. — Si j'étois Américain, je ne poserois jamais les armes, tant que je verrois des Etrangers employés dans mon pays moins à le subjuguer qu'à le détruire. — Aucun des Lords, qui composent cette Chambre, n'est plus pénétré que moi des principes de justice & d'humanité; quoique j'insiste pour des mesures pacifiques, je suis cependant d'avis que la soumission des Américains à l'Acte de navigation doit être la base de la réconciliation. — Il conclut en demandant que l'adresse de félicitation fût suivie d'une adresse *d'avis & de supplication au Roi de faire promptement cesser les hostilités en Amérique* «.

Le Lord Sandwich parla ensuite, & il fit voir à la Chambre tout le vuide du discours de Milord Chatham: » qui nous donne ici, dit-il, des mots pour des raisons. Il vous observe, poursuivit le Lord Sandwich, que la Maison de Bourbon est unie contre nous; mais est-ce une chose qu'il nous soit possible de savoir? Pouvons nous faire autrement que d'en croire les Ministres sur leurs paroles? Ils professent hautement une amitié sincere pour notre Cour; par quels moyens pouvons nous être assurés qu'ils pensent autrement qu'ils ne parlent? Milord

Chatham prétend que nous ne réſiſterions point à une invaſion étrangere, parce que nous n'avons pas cinq mille hommes de troupes effectives, ni vingt vaiſſeaux de ligne armés, & moi je puis aſſurer à la Chambre que dans nos ports actuellement il n'y a pas moins de 42 vaiſſeaux de ligne en commiſſion ou prêts à y être mis : que 35 de ce nombre ont leurs équipages complets, & que trois jours ſuffiroient pour ſuppléer aux autres ce qui leur manque. — Il eſt donc viſible, ce fut par où finit Milord Sandwich, que de ſi frivoles préſages ſur nos nouveaux dangers, ne partent que de gens mal intentionnés pour ce pays.

Le Lord Sherley prenant la défenſe de Milord Chatham, obſerva en réponſe, que plus d'une fois le Parlement avoit été trompé par de faux expoſés. Il rappella un exemple du tems de la Reine Anne, lorſque ſon époux, le Prince George de Dannemark, grand Amiral d'Angleterre, (dont Milord Sandwich remplit les fonctions comme premier Commiſſaire du Bureau) avoit été ſurpris aſſurant au Parlement une choſe contraire à la vérité, ſans doute d'après les rapports trompeurs de ſes ſubalternes. Mylord Sandwich, ajouta-t-il, n'eſt pas exempt de la même erreur, ainſi on eſt libre de refuſer une foi implicite à ſes aſſertions. (Le Lord Sherley eut l'honnêreté de ne pas rappeller à la Chambre que dans une des der-

nieres Sessions Mylord Sandwich avoit lui-même osé avouer qu'il avoit trompé le Parlement de dessein prémédité. On a trouvé très-adroit de sa part de s'être servi de l'exemple du Grand Amiral époux de la Reine Anne).

Le Lord Suffolk, le Duc de Grafton, le Marquis de Carmarthen, & le Lord Cambden, tous du parti de l'Opposition, parlerent aussi, & la séance dura jusqu'à près de minuit. Le projet d'adresse fut approuvé par 86 voix contre 26. Pluralité 58.

Chambre des Communes.

La motion de l'adresse fut faite par le Lord Hyde, & secondée par le Chevalier Gilbert Elliolt, qui marqua un étonnement mêlé de la plus vive indignation contre ceux qui pouvoient épouser la cause des Rebelles.— Il finit en félicitant l'Angleterre sur l'étendue de ses ressources, bien capables, dit-il, d'effectuer complettement la réduction de l'Amérique. Il assura que les Manufacturiers Anglois étoient plus occupés que jamais (mais il ne dit point en même-tems que c'est qu'il travaillent dans tous les genres, pour les Rebelles, comme avant la guerre, par la voie de contrebande, & avec l'article des armes de plus); que les produits des Douanes n'étoient point diminués, (c'est ce qu'on verra par l'état du fonds d'amortissement) & que les forces navales de l'Angleterre pourroient

se mesurer sans crainte avec celles de la France & de l'Espagne si elles osoient prendre part à la querelle Américaine.

Le Lord Grainville (neveu du Comte Temple) se leva pour exhorter les Ministres à s'occuper de former plutôt des liens d'amitié pour les cœurs des Américains, que des chaînes d'esclavage. Il y joignit cette observation, que si des Généraux d'un talent & d'une expérience reconnus, après trois années des plus serieux efforts, se trouvoient encore aussi éloignés du but désiré, de réduire l'Amérique, il falloit qu'il y eût quelque vice dans le plan de l'administration, ou ce qui lui paroissoit plus croyable, quelque obstacle dans la chose même, qu'il fut impossible de surmonter. Il conclut en proposant pour modification à l'adresse, que le Roi seroit supplié de faire cesser les hostilités, comme le seul moyen de rétablir la paix, & de faire clairement déterminer les droits respectifs des deux pays.

Cette motion fut secondée par le Lord George *Cavendish*, qui fit voir combien peu s'accordoient ensemble les sentimens d'humanité du discours du Roi, & la conduite de ses Ministres. Il rappella les vaines promesses faites par le Roi il y a deux ans, en observant que les Ministres ne cherchoient qu'à pallier les maux au lieu d'y porter de vrais remedes : que dans tout l'été dernier les Corsaires Américains avoient infesté les côtes Britanniques ;

jusqu'au point de se faire redouter même par le gouvernement, & de faire regarder comme nécessaires, les fortifications du port de Dublin, qui jusqu'ici n'avoient jamais servi, même dans les guerres avec les ennemis naturels & invétérés de l'Angleterre. Il ajouta que chaque campagne ne faisoit que reculer la fin de la guerre, & qu'il lui répugnoit également d'apprendre les succès de l'un ou de l'autre parti, puisqu'ils n'amenoient jamais que la ruine de plus chers intérêts de la nation.

Le Colonel *Johnston* exhorta la Chambre à ne point porter le vote décisif de vaincre ou de mourir, avant que d'avoir reçu des Ministres quelque lueur d'information sur l'état actuel des affaires. Il la pria de se persuader qu'il n'existoit point de factions, & que des deux parts on ne devoit agir & parler que d'après ses vrais sentimens & ses principes. — Il fit un triste tableau de la derniere campagne en Amérique, & il insista sur la défaite du Général Burgoyne. — Il assura que les Américains avoient été poussés à l'indépendance, par la nécessité où ils se sont vus de demander du secours aux étrangers. Il donna les plus grands éloges aux Généraux Anglois & sur-tout au Lord Howe, dont il peignit le courage & les fatigues dans la navigation de la Baye de Chesapeak, sous des couleurs qui doivent faire regarder ce Lord comme le Général de mer le plus brave & le plus expérimenté. On a appris par-là, que Mylord

Howe, a fait dans les momens les plus critiques de cette expédition le service de simple matelot, qu'on le voyoit toujours en avant, dans une Chaloupe, en veste & en grandes culottes, la sonde à la main. — Si avec de pareils Généraux, ajouta-t-il, nous n'avons point de succès à espérer, c'est que notre entreprise est vicieuse par le fonds, & qu'il y a des obstacles dont il est impossible de triompher. Ici il fit une courte digression pour s'appuyer de l'exemple de l'Espagne, & de sa séparation d'avec les Provinces-Unies, par la mauvaise conduite du fils de Charles V. dont les conquêtes s'étoient étendus sur différentes parties du globe, & qui avoit porté ses découvertes jusqu'à ses extrémités les plus reculées. Il rappella que Philippe II. étoit aussi l'inventeur des emprunts hypotéqués sur des droits à lever, & qu'ensuite il avoit rompu ses engagemens. Il observa à cette occasion qu'on pouvoit juger de la situation allarmante de l'Angleterre par l'intérêt exhorbitant de l'argent, & que c'étoit le gouvernement qui faisoit actuellement tout son commerce. — Pour conclusion il forma le vœu de voir les différens de l'Amérique s'accommoder, sur le pied où étoient les choses en 1760.

M. *Wilkes* rappella l'évacuation de Boston, & compara le Chevalier Howe à Mahomet fuyant de la Mecque. — Il déclara que les premieres nouvelles qu'il comptoit recevoir d'Amérique, seroient que ce Général étoit

prisonnier dans Philadelphie, qu'il ne tarderoit pas à évacuer aussi honteusement que Boston. — Sur l'article des protestations d'amitié de la France, il apprit à la Chambre comme un fait dont il pouvoit répondre, que les deux Corsaires qui ont livré combat au Corsaire le Druide, étoient entrés pour se radouber dans le port de l'Orient où on leur avoit fourni, des magasins du Roi de France, tout ce qui leur étoit nécessaire. — Il ajouta que l'Angleterre ne conserveroit pas long-tems l'amitié du Portugal, qu'il savoit être sur le point d'entrer dans le pacte de famille. — Il censura vivement la proclamation publiée par le Général Burgoyne, qui osoit parler de Charité Chrétienne, en même-tems qu'il se permettoit des atrocités dont l'humanité devoit rougir.

Le Colonel *Johnston*, fut appuyé par l'Alderman Bull & par le Chevalier Philippe Jennengs, qui dit que visiblement les Ministres vouloient continuer la guerre jusqu'à ce qu'il ne restât plus en Angleterre une seule guinée, ni un seul Américain en Amérique.

L'Avocat Adair, du même parti, observa que suivant l'ancien usage, le premier jour d'une Session étoit celui où le Ministre informoit la nation de l'état de ses affaires. — Mais qu'aujourd'hui il outrageoit la Chambre par un silence affecté, dont il ne pouvoit rendre aucune bonne raison.

Le Lord *North*, après avoir fait entendre

qu'il n'avoit pas compté être obligé de parler dès la premiere ſéance, déclara qu'il s'y voyoit forcé par M. l'Avocat Adair ; mais qu'il ſe contenteroit de lui répondre, que depuis vingt ans, qu'il venoit à la Chambre il ne ſe ſouvenoit point que jamais le Miniſtre eût regardé comme ſon obligation de faire un commentaire ſur le diſcours du Roi. — Il juſtifia M. Burgoyne ſur les accuſations d'atrocités, avancées contre lui par M. Wilkes, & il aſſura la Chambre que les Sauvages étoient commandés par des Officiers Anglois à qui il étoit enjoint d'empêcher les excès dont on ſe plaignoit. — Il ajouta que ſi on s'étoit décidé à employer le ſecours de ces barbares, c'eſt qu'on avoit vu les Américains occupés à ſe les attacher pour le même uſage. Il répondit à la Chambre qu'elle feroit ſurement ſatisfaite, de la maniere dont M. Burgoyne ſauroit lui faire enviſager ſa conduite, & ſe défendre contre ſes accuſateurs. — Il proteſta de ſon deſir ſincere de la paix ; mais en ajoutant que le moment d'y ſonger ſeroit celui de la victoire. — Il fit voir qu'il ſeroit abſurde de commencer par faire ceſſer les hoſtilités, puiſque ce ſeroit paſſer condamnation vis-à-vis des Américains, à qui les Généraux avoient ordre d'accorder cette ſuſpenſion lorſqu'ils le jugeroient néceſſaire. — Il avoua qu'on ne ſavoit rien de certain des dernieres opérations, aucune dépêche n'étant venue du Chevalier Howe, depuis celles

datées après son débarquement aux sources de la riviere d'Elk.

Relativement aux Puissances Etrangeres, il assura la Chambre, qu'autant qu'il pouvoit en juger, & d'après les informations qu'il avoit prises, ce n'étoit point l'intérêt, & qu'il ne croyoit point que ce fût l'intention de la France ou de l'Espagne d'entrer en guerre avec l'Angleterre. --- Mais que ces Puissances jugeant à propos de tenir de grands armemens en état dans leurs divers ports, il avoit jugé qu'il convenoit de mettre l'Angleterre sur un pied égal de défense, pour se tenir en garde contre la possibilité d'une attaque. --- Que le langage de la Cour de France n'étoit nullement celui de la guerre: que quand elle s'étoit exprimée d'une maniere équivoque, on avoit obtenu par de pressantes remontrances, les explications convenables.--- Que la France avoit donné les ordres les plus positifs pour défendre de prêter aucun appui aux Américains. --- Que deux prises conduites à Nantes comme venant de Saint-Eustache avoient été rendus aux propriétaires Anglois, par l'ordre de la Cour de France, & que de cette conduite du Ministere François il étoit résulté, qu'il ne s'étoit plus commis depuis de nouvelles déprédations sur les Côtes Britanniques. M. Burke, M. Fox, & le Colonel Barré, du parti de l'opposition, & le Lord Germaine de celui des Ministres, ont parlé aussi dans ces débats, dont l'issue a

été en faveur du Miniſtere. On a compté 243 voix pour l'adreſſe contre 86, ce qui a donné une pluralité de 157.

JE N'AI, Monſieur, qu'une courte obſervation à vous faire, & ſur le diſcours du Roi, & ſur les débats qu'il a occaſionnés. Le Roi ſe montre dans les diſpoſitions d'augmenter le nombre des troupes étrangeres qu'il a fait paſſer en Amérique. Mylord Chatham déclare que s'il étoit Américain, il ne poſeroit jamais les armes que les troupes étrangeres n'euſſent été retirées. Ce même Lord ne veut point qu'il ſoit queſtion de réconciliation avec les Américains, qu'auparavant ils ne ſe ſoient ſoumis à l'acte de navigation. M. le Colonel Johnſton borne ſes vœux en leur faveur à les voir rétablis dans l'état où ils étoient en 1760.

Ne vous paroit-il pas, Monſieur, d'après ce conflit d'opinions, que ni l'un ni l'autre parti en Angleterre ne juge ſainement des diſpoſitions actuelles des eſprits en Amérique depuis que l'indépendance y eſt déclarée, & que même quand le Miniſtere changeroit, la réunion n'en deviendroit pas plus praticable avec ceux qui voudroient les aſtreindre à l'acte de navigation, qu'elle ne l'eſt aujourd'hui avec le parti qui a réſolu de les ſoumettre par le ſecours des troupes étrangeres?

J'ai l'honneur d'être, &c.

FIN.

Le ſieur Cook, Capitaine de la *Réſolution*. vaiſſeau du Roi, qui part pour ſon troiſieme voyage dans la mer du Sud, a pris congé de Sa Majeſté, devant faire voile inceſſament de conſerve avec le ſieur Clerk, Capitaine du *Diſcouery*.

1776. Mai & Juin.

Le Lieutenant Baikie a mouillé à Spithead le même jour, avec quatre bâtimens de tranſport ſur leſquels étoit une partie de la ſeconde diviſion des troupes de Brunſwick

Le 13, on a procédé à Edimbourg dans le palais de Holyrod, à l'élection d'un des Pairs d'Ecoſſe, à la place du feu Comte de Strathmore : le Comte d'Eglingtoun a été élu.

Noms des Pairs préſens.

Les Comtes de Crawford, Caithneſſ, Home, Dumfries, Dalhouſie, Cundonald, Bredalbane, Huyndford. Les Lords Forbes, Semple, Colville de Culfroſſ, Banffs, Elebank.

Noms des Pairs qui ont voté par écrit.

Les Ducs de Buccleugh & de Gordon. Le Marquis de Lothian. Les Comtes d'Errol, Eglintoun, Caſſillis, Abercron, Kelly, Galloway, Lauderdale, Loudon, Leven, Northesk, Aboyne, Aberdeen, Marchmont, Roſeberry & Hopeton. Le Vicomte

de Stormont. Les Lords Calthcart, Belhaven & Rollo.

1776. Mai & Juin.

Le Lord Samuel Marsham eſt mort le 14. Il deſcendoit du Chevalier John Marsham qui, ſous le regne de Henry VI, ſe diſtingua beaucoup par ſon courage & ſes vertus ſociales. Il étoit le ſecond fils du premier Lord Marsham, créé en 1711, & il avoit ſuccédé au titre de ſon pere lors de la mort de celui-ci en 1758. Quelque tems après il fut nommé Gentilhomme de la Chambre de Frederic, Prince de Galles, & à ſa mort Auditeur du Roi actuel lorſqu'il étoit Prince de Galles, & enfin Lord de la Chambre de Sa Majeſté à ſon avénement au Trône. Ce Lord, marié deux fois, n'a point laiſſé de poſtérité.

Les Gazettes du 15 ont publié une lettre de M. l'Alderman Wilkes au Comité chargé de prendre connoiſſance de l'état de la Caiſſe de la Ville de Londres, depuis 1765 juſqu'à 1775, & de ſe procurer des informations ſur les dépenſes probables attachées à la Mairie de cette Ville, ainſi que ſur le revenu certain & les honoraires probables également attachés à cette place. Voici les paſſages les plus remarquables de cette piece.

» Les occupations d'un Lord-Maire de cette grande Ville n'admettent point de vacances. Rarement les affaires publiques lui laiſſent-elles un ſeul jour de repos. Après le travail continuel de toute une année pour le ſervice de la Ville, un premier Magiſtrat

doit-il encore faire le ſacrifice d'une partie de ſa fortune? Je ſuis bien éloigné de vouloir faire des comparaiſons odieuſes entre le revenu de votre premier Magiſtrat & les énormes appointemens de tous les Officiers de la Couronne; mais permettez-moi de dire qu'aucun d'eux n'eſt obligé de ſoutenir la dépenſe reglée & le haut état de maiſon d'un Lord-Maire de Londres, ou de recevoir de la même maniere les Etrangers de diſtinction........ 1776. Mai & Juin.

Je plaide la cauſe de tous les Sheriffs & Maires à venir, & celle de la plupart de nos chers compatriotes. J'eſpere qu'on étendra les pouvoirs du Comité, & que vous ſerez autoriſés à prendre également en conſidération la dépenſe de la charge pénible de Sheriff. Cette dépenſe s'eſt montée en 1772 à plus de 1,800 livres ſterling. Plus d'une fois nos chers compatriotes ont été forcés par des brigues indignes & des motifs de vengeance, à accepter cette place ou à payer une forte amende.

Voici le réſumé des comptes de la Mairie:

Dépenſes.....	8,226	13	0.
Recettes......	4,889	0	6 ½.
Balance......	3,337	12	5 ½.

Dans ce compte ne ſont pas compriſes les charités & diverſes menues dépenſes.

1776. Mai & Juin.

Il est arrivé à Spithead le 17 Juin huit bâtimens de transport de Bremerlehe avec des troupes de Brunswick, toutes celles de Brunswick & d'Hanau sont actuellement à Portsmouth.

AFFAIRES D'IRLANDE
du 18 *au* 20 *Juin.*

L'ouverture du nouveau Parlement d'Irlande s'est faite le 18 Juin. Avant sa première séance, la Chambre des Communes procéda à l'élection de son Orateur. Le Chevalier Jean Blaquière, s'adressant au Secrétaire de la Chambre, dit : « qu'à la clôture du dernier Parlement il avoit proposé à la Chambre de témoigner par des remerciemens à M. Edmund Sexton Pery combien elle étoit satisfaite à tous égards de la conduite qu'il avoit tenue en qualité d'Orateur; que sa proposition avoit passé unanimement : qu'ainsi, vû l'expérience que l'on avoit des éminentes qualités de M. Pery, il prenoit la liberté de proposer qu'il fût de nouveau revêtu de cette dignité «. Sa proposition fut secondée par M. Jacques Fortescue; & M. Pery fut élu à la pluralité de 141 voix contre 98.

M. Arthur Pomeroy proposa ensuite de prier M. l'Orateur de nommer un Chapelain de la Chambre : ce qu'il fit d'abord en désignant M. Pery son frère. Le Docteur Thomas Carr, qui a rempli cette Place au dernier Parlement, se présenta alors à la

barre & (ce qui est de forme) jetta les clefs du lutrin par terre dans la Chambre ; après quoi le Chevalier Edouard Newenham proposa de faire à ce Docteur des remerciemens pour les longs services qu'il avoit rendus : ce qui fut agréé. 1776. Mai & Juin.

Cette différence de 43 voix à l'avantage de la Cour, pour faire choisir un Orateur à sa convenance, s'explique aisément, par les graces que le Ministere a fait répandre en Irlande depuis le 15 Avril 1775, dernier jour de la clôture de la précédente session. Il y a eu des pensions nouvelles accordées pour plus de dix mille livres sterling sur l'établissement d'Irlande & des promesses d'une vingtaine de Pairies Irlandoises, sans compter des avancemens en dignités pour six ou sept de ceux qui sont déja Lords.

Le nombre des Membres présents étoit de 242, qui ne pouvoient point former une Chambre que l'Orateur n'eût été préalablement élu. Le plus redoutable de ses compétiteurs étoient M. Ponsonby qui avoit rempli cette place dans un précédent Parlement.

M. Ponsonby avoit le tort d'avoir montré une opiniâtre résistance aux vues de la Cour, pendant plusieurs années qu'il avoit occupé cette place, dont il s'étoit détaché plutôt que de trahir ses sentimens. On assûre cependant qu'il a obtenu une pension de deux mille livres sterling pour 30 années. Ce choix sembloit décider que la Cour auroit

1776. Mai & Juin.

conſtament l'avantage ſur le parti de l'Oppoſition. Mais dès le début on a vu qu'on s'étoit trompé.

Le nouvel Orateur, accompagné de toute la Chambre, fut conduit au Vice-Roi qui approuva ce choix.

Les Communes s'étant rendues une ſeconde fois à la Chambre des Pairs, ſon Excellence prononça le diſcours de l'ouverture de la ſeſſion, contenant en ſubſtance qu'il avoit plu au Roi de les convoquer de bonne heure cette année, pour leur donner la facilité de vaquer aux affaires parlementaires, qui pour l'intérêt du ſervice public devoient être le plus promptement expédiées.

Le 19, le Procureur-Général remit devant la Chambre deux Bills, que le Conſeil-Privé avoit envoyés à Londres d'où ils étoient revenus avec l'approbation de la Cour, conformément à l'interprétation donnée par la Cour à la loi appellée de *Poyning*. L'un de ces Bills concernoit la continuation de l'Acte pour prévenir les fraudes, en fait de banqueroutes. Par l'autre il étoit établi certains droits, pour le payement de l'intérêt de quatre pour cent d'un emprunt ci-devant accordé par le Parlement. Ces deux Bills eurent un ſort différent. Le premier fut lu ſur le champ; & l'on en propoſa la ſeconde lecture pour le jour ſuivant; mais, ſur ce que M. Barry repréſenta qu'il y auroit quelques change-

mens à y faire, M. le Procureur-Général consentit d'en renvoyer la seconde lecture au 3 Juillet prochain. 1776. Mai & Juin.

Quant à l'autre Bill, comme il entre dans la matière du subside, M. Barry fut d'avis, qu'en conséquence d'un ordre non-révoqué de l'année 1718, on ne pourroit en faire lecture, qu'après que le Comité pour l'examen des comptes & celui des moyens de lever le subside auroient fait leurs raports. Cette opinion, quoique fondée sur un exemple suivi exactement depuis sa date, ne satisfit point quelques Membres: M. George Ogle jugeoit que, sans considération quelconque, le Bill devoit être rejetté.

M. Burg, craignant que les Membres indépendans ne s'opposassent à la lecture de ce Bill, déclara que tant que l'on n'avoit pas fait lecture de cet Acte, la Chambre ne pouvoit soutenir, avec cette fermeté désirable & qui étoit le but auquel il visoit, son droit d'etre dépositaire des fonds de la Nation. Car, ajouta t il, si on refuse de lire ce Bill, il paroîtra qu'il a été rejetté plutôt à cause d'un ordre établi, que par ce qu'il a été fait dans un lieu illégal; c'est pourquoi il seroit à propos de supprimer simplement ce Bill, par ce qu'il concerne le subside, sans avoir été dressé par les Communes.

M. Bary insista de nouveau sur la

1776. Mai & Juin.

force d'un ordre établi, qui s'oppoſoit à la premiere lecture, quoiqu'à la vérité il ſouhaitât qu'on pût trouver un autre expédient qui marquât que la Chambre déſapprouvoit cet Acte. M. Burg repliqua qu'on pouvoit aiſément refuter cette objection. Puiſqu'un Parlement, dit-il, n'eſt pas à toute rigueur aſtreint aux ordres d'un Parlement précédent, tant que de tels ordres n'ont pas été renouvellés, & puiſque l'on n'a pas propoſé de réſolution pour renouveller l'ordre établi, la Chambre n'eſt pas encore dans l'obligation de le ſuivre. M. Ponſonby fut de l'avis de M. Burg & ſoutint que tant que l'ordre établi n'avoit pas été renouvellé, il n'emportoit aucune obligation.

Le Procureur Général déclara alors que pour contenter les Membres, il vouloit retirer ſa propoſition de lire tout d'abord l'Acte & propoſer de différer pour un certain temps toute délibération ultérieure ſur ce Bill, mais c'eſt ce qui fut rejetté. On opina donc pour la lecture, & dès qu'elle eut été faite, M. George Ogle renouvella ſa propoſition de rejetter ce Bill. Il fut ſecondé par M. Montgomery de Cavan, ce qui entraîna preſque tous les Membres. Ce point décidé, M. Burg crut que la conjoncture étoit propre pour propoſer le renouvellement de tous les ordres établis par les precédens Parlemens, ce qui fut approuvé.

Le 20 on a fixé par le sort les élections contestées : le nombre a été de 23. [ce sont des sujets de procès ruineux pour les parties, en Angleterre comme en Irlande, mais dont les gens de loi savent tirer de gros profits. Les élections générales, pour former un nouveau Parlement, sont ordinairement pour eux le moment d'une riche récolte.]

1776. Mai & Juin.

Les Communes appellées de nouveau à la Chambre des Seigneurs, le Lord Vice-Roi donna le consentement Royal au Bill qui accorde un plus long délai aux personnes revêtues de charges ou d'emplois pour justifier de leurs titres, conformément à l'Acte pour prévenir l'accroissement ultérieur de la Religion Catholique. Après quoi le Chancelier, par ordre du Vice-Roi, prorogea l'Assemblée au 20 Août prochain.

Le Comte de Harcourt, qui a rempli son terme en qualité de Vice-Roi, se dispose à retourner à Londres. Quelque soit son successeur, il est certain que le Comte de Harcourt lui laissera une fusée assez dificile à démêler. L'Irlande qui aspiroit à voir diminuer le fardeau des pensions sur son établissement, le voit au contraire aggraver de jour en jour, & cela dans un tems que la plus grande partie des troupes destinées à la garde de ce Royaume, est employée à une guerre peu goutée par la plûpart des Citoyens. Il semble aussi que la levée annoncée, d'un Corps de 2 mille Volontaires,

1776. Mai & Juin.

qui ne feront point de la Religion dominante du Pays, donne de l'ombrage, fur-tout vû la grande fupériorité du nombre des Catholiques-Romains en Irlande. Par un dénombrement fait depuis peu de tous les Habitans de ce Royaume, il a été trouvé que la Province de Connaught contient 23,718 Proteftans, & 246,142 Catholiques-Romains: celle de Leinfter 214,173 Proteftans, & 474,863 Catholiques-Romains: celle de Munfter 134,061 Proteftans, & 401,738 Catholiques-Romains: & celle d'Ulfter 379,217 Proteftans, & 194,602 Catholiques Romains: de forte que le nombre des Catholiques montant à 1,407,345 Habitans, furpaffe de 656,176 celui des Proteftans, qui eft de 751,169; & que le total de tous les Habitans eft de 2,158,514.

Ce n'eft pas feulement parmi le peuple en général qu'il femble regner un efprit peu favorable aux vues du Miniftere. Le nouveau Parlement lui-même a témoigné fes difpofitions dans le court efpace de deux jours qu'il a été affemblé, fur-tout par la maniere dont il a rejetté le Bill, par lequel la Cour avoit voulu pourvoir au payement des intérêts d'un emprunt, avant que les Communes euffent entamé la matiere du fubfide: & il n'a pas été difficile de fentir que la prorogation imprévue & fubite de l'Affemblée n'a été caufée que par la crainte de voir ce procédé, peu flatteur pour l'Ad-

ministration, suivi d'autres encore plus désagréables. L'on espere profiter de l'intervalle pour radoucir les esprits & conserver ou plutôt regagner cette prépondérance, que le Comte de Harcourt, appuyé par l'intelligence de son Secrétaire, le Chevalier Jean Blaquiere avoit jusqu'à présent habilement sçu ménager à son Parti. C'est apparamment dans la vue d'augmenter celui-ci dans la Chambre des Seigneurs, & de recompenser en même tems ceux qui ont bien mérité de la Cour que le Roi a fait une nombreuse création de Pairs d'Irlande. Cependant les accroissemens successifs du nombre des Pairs causant toujours de la jalousie, il ne seroit pas étonnant que cette profusion même de graces opérât contre son but. Voici le tableau de cette promotion : 1776. Mai & Juin.

Vicomtes élevés à la dignités de Comte.

Wilmot Vaughan, Vicomte Lisburne, sous le nom de Comte de *Lisburne*. Edouard Vicomte Ligonier (Comte Ligonnier, Lord Ripley en Angleterre) sous le nom de Comte *Ligonier* de *Clonmell*. Jean Meade, Vicomte Clanwilliam, Lord Gillsford, Chevalier-Baronnet, sous le nom de Comte de *Clanwilliam*. Robert Nugent, Vicomte Clare, Lord Nugent, sous le nom de Comte de *Nugent*, dignité qui sera reversible à M. George Nugent Grenville, au Comté de Buckingham. Guillaume Vicomte Crosbie, sous le nom de Comte de *Glandore*.

1776. Mai & Juin.

Barons élevés à la dignité de Vicômte.

Thomas-George Lord Southwell, Chevalier-Baronnet, ſous le nom de Vicomte *Southwell.* Thomas Veſey Lord Knapton, ſous le nom de Vicomte de *Veſey.* Guillaume Willoughby-Cole, Lord Mount-Florence, ſous le nom de Vicomte *Enniskillen.* François Vernon, Lord Orwell, ſous le nom de Vicomte *Orwell.* Jean Stradford Lord Baltinglaſſ, ſous le nom de Vicomte *Aldeborough.* Guillaume-Henri Lord Clermont, ſous le nom de Vicomte Clermont de *Clermont*, dignité réverſible à M. Jacques Forteſcue ſon frere. Guillaume-Henri Lord Dawſon, ſous le nom de Vicomte *Carlow.*

Nouveaux Barons.

Le Chevalier-Baronnet Thomas Maude, ſous le nom de Lord *Montalt.* M. George Macartney, ſous le nom de Lord *Macartney.* Le Chevalier-Baronnet Archibald Acheſon, ſous le nom de Lord *Gosford.* M. Ralph Howard, ſous le nom de Lord *Clonmore.* Le Chevalier-Baronnet Richard Philips, ſous le nom de Lord *Milford.* Le Chevalier-Baronnet Thomas Wynn, ſous le nom de Lord *Newborough.* Le Chevalier Charles Bingham, ſous le nom de Lord *Lucan.* Le Chevalier Alexandre Macdonald, ſous le nom de Lord *Macdonald.* Le Chevalier-Baronnet Guillaume Mayne, ſous le nom de Lord

Newhaven. M. Jacques Agar, ſous le nom de Lord *Clifden*. M. Guillaume Edwardes, ſous le nom de Lord *Kinſington*. M. Guillaume-Henri Lyttelion, ſous le nom de Lord *Weſcote*. M. Robert Henley Ongley, ſous le nom de Lord *Ongley*. M. Molineux Shuldam, Vice Amiral de l'eſcadre Bleue, (Commandant en Amérique,) ſous le nom de Lord *Shuldham*. M. Jean Boerke, ſous le nom de Lord *Naas*. M. Sentleger, ſous le nom de Lord *Doneraile*. M. Clotworthy Upton, ſous le nom de Lord *Templetown*. M. Hugues Maſſey, ſous le nom de Lord *Maſſey*.

1776. Mai & Juin.

Les huit Membres dont le Roi a augmenté le Conſeil privé de l'Irlande, ſont l'Archevêque de Tuam, le Comte de Mornington, le Vicomte Valentia, les Chevaliers-Baronnets Robert Deanne & Capel Molyneux, & Meſſieurs Richard Jackſon, Joſué Cooper & Agmondisham Veſay.

Etat de la Pairie d'Irlande avec ſes accroiſſemens.

Sous George II.

Comtes	38
Vicomtes	36
Barons	18
Total	92

1776. Mai & Juin.

Sous George III, avant l'augmentation du mois de Juin 1776.

Duc	1
Comtes	58
Vicomtes	44
Barons	37
Total.	140

Le nombre étoit déja augmenté de quarante-huit.

Voici le nombre auquel l'a porté l'augmentation qu'on vient de voir.

Duc	1
Comtes	43
Vicomtes	65
Barons	55
Total.	164

George III en a ajouté vingt-quatre aux quarante-huit qu'il avoit déja créés. Le nombre actuel est de soixante-douze de plus que sous George II.

Ces soixante & douze nouveaux Lords ont été choisis parmi les plus dignes Mem-

bres ou faiseurs de Membres de la Chambre des Communes (*a*). 1776. Mai & Juin.

(*a*) Ces détails sur la Pairie d'Irlande nous fournissent l'occasion de placer ici quelques nouvelles observations sur la création des douze nouveaux Pairs de la Grande-Bretagne, qui a eu lieu le 14 Mai dernier. (Voyez cette date Affaires de l'Angleterre Tome II.)

Un Ecrivain anonyme, sous le prétexte de rendre service au public, & en même tems aux personnages élevés à cette dignité, a formé un distique Anglois de leurs douze noms, afin, dit-il, qu'il soit plus aisé de se les rappeller, & qu'ils ne tombent pas si aisément dans l'oubli où sont aujourd'hui la plupart des Pairs créés par la Reine Anne.

Hawke, Amherst, Southwell, Carmarthen Mount-
stuart, Argyle
Cust, Onslow, Polwarth, Pitt, Ryder, *atque* foley.

Cette création a excité beaucoup de murmures, sur-tout relativement à deux Seigneurs Ecossois qui sont de ce nombre: le fils du Comte de *Bute* & le fils de son ami le Lord *Marchmont*. On a observé que l'Acte d'union qui fixe à seize le nombre des Pairs d'Ecosse siégeans dans le Parlement Britannique, se trouvant éludé par l'élévation des fils ou des femmes des Pairs d'Ecosse à la dignité de Pairs de la Grande-Bretagne, le tems n'est peut-être pas éloigné où il n'y aura plus assez de Seigneurs Ecossois pour former le nombre requis des seize Pairs d'Ecosse dans le Parlement, si on continue à les y faire entrer sous des titres de Pairies Angloises. Dans cette nouvelle création le fils du Comte de Bute & celui du Lord Marchmont sont en tête de la liste.

1776. Mai & Juin.

D'après l'examen que le Lord Lieutenant d'Irlande a ordre de faire tous les ans de

---

Voici celle des créations de Pairies par les divers Souverains qui se sont succédés depuis environ deux siecles.

	Créés.	Eteintes.
Jacques I.er	62	17
Charles I.er	59	21
Charles II.	64	53
Jacques II.	8	8
Guillaume & Marie	30	21
Anne	30	24
George I.er	29	16
George II.	38	41
George III.	34	0

Pairies éteintes sous le regne de George III.

1	Hatton	1760
2	Anson	1762
3	Melcombe Regis	
4	Feversham	1763
5	Bath	1764
6	Foley	1765
7	Hunsden	
8	Cumberland	
9	York	1766
10	Newcastle	1768
11	Arundel	

l'état

l'état des Manufactures de toiles dans ce Royaume, il paroît qu'elles ſont dans une ſituation plus floriſſante qu'elles n'ont été depuis long-tems. Cependant on eſt forcé d'obſerver que cela n'eſt guere poſſible, car perſonne n'ignore que depuis quelques

1776. Mai & Juin.

12	Delamer.....................	1770
13	Montague....................	
14	Ligonier.....................	
15	Bottetourt..................	
16	Ducie.......................	
17	Halifax.....................	1771
18	Bingley.....................	1773
19	Berkley.....................	
20	Kingſton....................	
21	Cleveland...................	1774

En réponſe aux diverſes cenſures que le Parti de l'Oppoſition s'eſt permis de faire ſur cet accroiſſement du nombre des Pairs qui ſemble calculé pour étendre toujours de plus en plus l'autorité du Roi, on a obſervé que dans un grand Etat la liberté du Peuple ne pouvoit avoir trop de défenſeurs. On a cité pour exemple les Républiques de Gênes de Hollande, & quelque Cantons Suiſſes où le Gouvernement, quoique Républicain de nom, eſt devenu réellement Ariſtocratique; & on a fait voir que cette aſſertion ne s'étoit que trop vérifiée ſous Charles I. lorſque l'abolition de la Chambre des Lords fut ſuivie d'abord d'une Anarchie génerale, & enſuite du deſpotiſme militaire, l'un & l'autre également funeſtes, par des voies différentes, aux droits & à la liberté des Sujets.

1776. Mai & Juin.

années plusieurs milliers de ces ouvriers passent en Amérique, & qu'actuellement on trouveroit en Irlande à peine la moitié des ouvriers qui y étoient avant cette émigration. En conséquence on fait une moindre quantité de toiles, ce qui doit augmenter les demandes & rendre la vente beaucoup plus lucrative pour ceux qui font ce commerce; mais très-certainement le Gouvernement tire moins d'avantage de cette production naturelle de l'Irlande, qu'il n'a fait depuis un demi-siecle.

Froment exporté du Port de Dublin depuis le 4 Septembre 1775, jusqu'au 24 Avril 1776.

	Barriques.
Pour Liverpool	4,730
Chester & Londres	661
Chepstow & Lancaster	355
Oporto	740
Faro & Rouen	400
Total	6,886

Orge exporté depuis le 5 Décembre 1775, jusqu'au 2 Mars 1776.

	Barriques.
Pour Liverpool	450
Cadiz	290
Total	740

Les fanaux qu'il y a ordre de placer sur les *Smalls* dans le Canal d'Irlande, seront très-avantageux pour la navigation de ces mers, d'autant plus qu'ils seront mis sur les plus dangereux, & ils serviront de guide pour aller à Dublin, au nord de l'Irlande, à l'Isle de Man, à Liverpool & en Ecosse. Les vaisseaux allant à Bristol & à Milford, pourront en les relevant, diriger leur course vers l'un ou l'autre de ces ports, même dans les tems les plus incertains. 1776. Mai & Juin.

On lit l'article suivant dans le Journal de Freeman, *imprimé en Irlande.*

Rien ne prouve mieux à quel point ce misérable royaume est méprisé par les Anglois, que de n'avoir placé personne ici pour changer les guinées pour le compte du Gouvernement. C'est peut-être parce qu'ils s'imaginent que nous n'avons d'argent que le juste nécessaire pour payer les droits & revenus de la Couronne. Il faut que les habitans de ce pays soient la proie des Changeurs ?

Fin de l'article d'Irlande.

Le reste de la seconde division des troupes de Brunswick est arrivé à Spithead le 18 Juin; tous les transports ayant la seconde division des Hessois à bord, sont également arrivés.

1776 Mai & Juin.

AFFAIRES DE LA COMPAGNIE DES INDES.

Le 19, il se tint un assemblée générale de quartier, dans laquelle il fut question de dédommager quelques-uns de ses Employés, condamnés à faire des restitutions à des Propriétaires *Orientaux*. Ensuite, on déclara un dividende de trois pour cent pour la demi-année d'intérêt, à échoir le 24 Juin. On informa aussi ses intéressés qu'à la fin de Septembre 1776, la dette dont la Compagnie est redevable au Gouvernement, seroit diminuée de 300,000 livres sterling, & qu'à la fin de l'année cette dette seroit entiérement remboursée. On insinua la nécessité où étoit la Compagnie de ne laisser au Parlement aucune prise sur elle; que probablement ses affaires seroient l'objet d'une discussion dans la prochaine séance, & qu'il importoit qu'elles fûssent conduites de maniere à ménager les intérêts de la Compagnie avant que cette discussion eût lieu.

On a pû remarquer dans ces discussions que la mésintelligence entre les Employés de la Compagnie, va toujours en augmentant & ne paroît promettre rien d'avantageux.

N.° I. *Voici un détail plus circonst. nc iė le ce qui s'est passé dans cette assemblée.*

Après que le Secrétaire eut fait la lecture

des minutes de la précédente assemblée, le Gouverneur Johnstone observa qu'il s'étoit déja écoulé quelques semaines depuis que l'assemblée générale avoit décidé qu'on délibéreroit de nouveau sur la résolution prise de demander au Roi que Messieurs Hastings & Barwell fussent rayés du Conseil de Bengale, d'autant plus qu'il avoit été décidé par le scrutin que les Directeurs feroient incessamment à l'assemblée le rapport de leurs procédés sur cet objet.

1776. Mai & Juin.

Le Président informa les Actionnaires que comme il étoit arrivé depuis la derniere assemblée quelques dépêches du Bengale, & qu'on en attendoit encore d'autres par le Salisbury qui avoit relâché en Irlande, la Cour des Directeurs avoit résolu de remettre son rapport sur cette affaire jusqu'à ce que ces dépêches fûssent arrivées, ce qui pourroit aller à 15 jours après qu'on les auroit reçues.

Le Gouverneur Johnstone repliqua qu'il desiroit qu'on fixât un terme précis pour convoquer sur cette affaire une assemblée générale, & il ajouta qu'il se flattoit en même-tems que les Directeurs ne prétendoient point contester la compétence de l'assemblée générale tant dans cette affaire que dans toute autre quelconque relativement aux droits de la Compagnie, & que s'ils avoient envie de le faire il les croiroit assez honnêtes pour en informer les Actionnaires afin qu'on pût discuter la question.

1776. Mai & Juin.

Plusieurs des Directeurs répondirent qu'ils n'attendoient que l'arrivée des dépêches du Salisbury dont ils avoient déja reçu une partie pour se mettre en état de mieux juger l'affaire, & que peu de jours après la réception de ces dépeches, ils convoqueroient une assemblée générale.

M. Pechell observa que les Actionnaires avoient agi jusques-là avec modération: qu'il ne doutoit nullement qu'ils ne continuâssent de même; qu'ils ne s'opposoit point à ce qu'on accordât un tems raisonnable pour faire la lecture des dépêches qui pourroient arriver, pourvu qu'on fixât un jour certain, & qu'il ne croyoit pas qu'on cherchât des délais pour gagner du tems. Il dit qu'on ne pouvoit pas l'accuser de mettre trop de vivacité dans sa demande: Que les Directeurs ayant demandé le rappel de Messieurs Hastings & Barwell sur les papiers dont ils étoient alors en possession, il ne voyoit pas quel droit ils avoient d'en attendre d'autres pour justifier cette opération. Il finit, en disant qu'il consentoit à accorder huit jours après l'arrivée des paquets du Salisbury.

Le Président proposa quinze jours, mais ayant rencontré de l'opposition, il accepta la proposition de huit jours.

On agita alors de quelle maniere l'assemblée seroit convoquée. Le Président demanda qu'on lui laissât ce soin; mais les Actionnaires préfererent de prendre un arrêté à ce sujet. En

conféquence M. Crichton propofa « qu'on
» tiendroit une affemblée générale pour 1776. Mai & Juin.
» entendre le rapport des Directeurs huit
» jours après l'arrivée des dépêches du Salif-
» bury ». Il appuya fa motion en difant
« qu'il étoit jufte que tout le monde fçût que
» l'affemblée générale n'étoit pas moins atten-
» tive à la conduite des Directeurs qu'à fes
» propres droits ».

M. Pechell obferva que les affaires de la Compagnie devant, fuivant toute apparence, être portées bientôt au Parlement, il redoutoit d'autant plus, les délais qu'il croyoit qu'il étoit de la plus grande importance que le Parlement fût pleinement informé des fentimens des Actionnaires fur les matieres qui feroient mifes fous fes yeux. On alla aux opinions & il n'y eut qu'une voix contre la motion, ce qui prouva combien tout nouveau délai répugnoit à l'affemblée.

Le Préfident informa enfuite l'affemblée que M. Verelft avoit préfenté une petition au Comité de correfpondance dans laquelle il demandoit à être indemnifé d'une fomme de 4,000 liv. ft. qu'il avoit été obligé par un jugement des Cours de Juftice de payer à deux Marchands Arméniens : il ajouta que le Comité de correfpondance ainfi que les Directeurs étoient convenus d'accorder cette indemnité, parce que M. Verelft avoit agi pour l'intérêt & par les ordres de la Com-

pagnie & nullement pour ſon intérêt perſonnel, ou par haine contre ces Marchands Arméniens. On remit la confirmation de cette affaire à une aſſemblée générale qui ſeroit tenue pour cet effet la ſemaine prochaine.

1776. Mai & Juin.

On fit enſuite lecture de quelques dépêches reçues tout recemment par le vaiſſeau le Northumberland, ainſi que d'une lettre du Lord Pigot, Gouverneur du Bengale en date du 17 Décembre 1775; dans laquelle il étoit dit qu'on venoit de conclure avec un Nabab un traité très avantageux pour la Compagnie, & qu'on avoit tout lieu de ſe flatter de l'amitié d'un autre qui avoit amené ſes femmes & ſa famille à Madras pour y faire ſa réſidence.

Toutes les affaires particulieres pour leſquelles l'aſſemblée avoit été convoquée étant terminées, on déclara le dividende pour les ſix mois ſuivans, & il fut fixé à trois pour cent. Il eſt d'uſage dans cette occaſion de faire la lecture du compte de Caiſſe : l'aſſemblée apprit que la dette de la Compagnie envers le Gouvernement n'étoit plus que de 300 000 liv. mais ce compte n'alloit que juſqu'au premier Septembre 1779, & conſéquemment les ventes à faire pendant ce mois n'y étoient point compriſes. Si le compte eût été fait juſqu'au 25 Décembre, la balance auroit été bien différente. A cette occaſion un Ecrivain a obſervé que l'honneur de la Compagnie exigeant qu'on payât

le plutôt possible sa dette au Gouvernement, il est du devoir du Directeur de ne laisser aucun sujet aux Ministres de prendre connoissance des affaires de la Compagnie sous prétexte des créanciers de l'Etat, & qu'il ne falloit point qu'on pût soupçonner des manœuvres pour faire paroître la Compagnie endettée pendant qu'un vrai état de ses comptes prouveroit le contraire.

1776. Mai & Juin

Noms de ceux qui ont parlé dans les débats.

Le Président, M. Holford, M. Pechell, M. Manship, le Gouverneur Johnstone, m. Lushington, M. Lous, M. Pinith, M. Gregory, M. Dodwell, M. Fitzgerald, M. Macleane, M. Elliot & M. Crichton.

Les Gazettes du jour ont annoncé de la part des Directeurs qu'il se tiendroit une nouvelle assemblée générale le jeudi 27 Juin, pour délibérer ultérieurement sur la question de l'indemnité demandée par M. Werelst, relativement aux condamnations obtenues contre lui par les Arméniens *Rafael* & *Germauld*.

N.° II. *Nouvelles de l'Inde.*

On voit par des lettres de Madrass inserées dans divers Gazettes du jour, que la Compagnie Angloise ne néglige rien pour augmenter son commerce sur la côte de Coromandel & dans le Carnate. — Les Anglois sont toujours persuadés qu'il importe d'étaler dans

1776. Mai & Juin.

l'Inde un appareil de Puiſſance qui détermine les Souverains du pays à protéger efficacement leur comptoirs & leurs achats. En effet, les marchés & les avances en argent ſe font d'année en année; & ſi les Nababs ne forcent pas leurs ſujets à tenir les conditions des marchés faits entre eux & les Européens, les achats deviennent très-chers & ce commerce eſt infructueux.

Il circule des lettres de Bombay par leſquelles on apprend que les troupes de la Compagnie commandées par le Colonel Keating, ont eu une affaire le 18 Mai 1775. avec les Marattes près de Ponnah, & que huit Officiers & beaucoup de Soldats Anglois y ont été tués.

N°. III. *Voici un article qui avoit été publié dans le Gazettes quelques jours avant l'aſſemblée.*

» Les dernieres lettres de Madraſſ font le tableau le plus brillant de la ſituation de nos affaires dans le Carnatique. On a établi avec le Lama du Thibet une communication très-avantageuſe pour notre commerce qui s'ouvre ſans ceſſe de nouvelles ſources dans cette contrée.

Le Nabab Mahamud-Ally Cawn étoit depuis long-tems ſoupçonné d'avoir été attiré au parti de la France par les intrigues du ſieur Law, Commandant de Pondichery. Ce

Nabab vient enfin de donner les preuves les moins équivoques de la ſincérité de ſes diſpoſitions à notre égard. Lorſque le Lord Pigot a mis garniſon Angloiſe dans Tanjaour, ce Prince Indien eſt venu avec toute ſa Cour s'établir à Madraſſ exprès pour marquer à notre Nation la confiance qu'il avoit en elle. Les inquiétudes que nous avions de voir troubler la tranquillité de cette partie de l'Inde ſont entiérement diſſipées par cet heureux événement. 1776. Mai & Juin.

Selon les mêmes nouvelles, les vaiſſeaux de l'Inde actuellement en route pour l'Europe y apportent les plus riches cargaiſons dont on ait jamais eu connoiſſance.

Mais le déſordre qui regne toujours entre le Conſeil de Calcutta & la nouvelle Cour de Judicature diminue la joie que cauſent généralement de ſi heureuſes nouvelles.

N°. IV. *Divers papiers avoient donné auſſi la piece ſuivante où l'on voit des détails curieux ſur le nouvel arrangement avec le Lama du Thibet dont il eſt parlé ci-deſſus.*

RELATION de la guerre de *Rohilla* qui eſt plus détaillée, & qui paroît plus authentique qu'aucune de celles qui ont paru juſqu'ici. Comme la conduite de ceux qui ont le maniement des affaires dans le Bengale occupe à préſent les Actionnaires, cette relation doit leur faire le plus grand plaiſir. C'eſt un

1776. Mai & Juin

extrait d'une lettre écrite par un Officier qui a servi dans cette guerre, & qui étoit chargé d'un commandement de distinction.

Au Camp de *Minda Ghant*, ce 19 Juillet 1775.

Ce fut après l'arrivée du Gouverneur *Hastings* à *Benares* l'année derniere, que la réduction des Domaines de Rohilla fut arrêtée entre lui & le Visir. Elle fut tenue si secrette qu'il n'y avoit pas un seul homme de notre armée qui sçût notre destination jusqu'au moment où nous entrâmes dans le territoire du Nabab, qui se joignit à nous avec un puissant renfort. Nous nous mîmes aussi tôt en marche vers le pays de *Hafiz-Rhimut*, l'un des plus respectables Princes de cette partie de l'Inde, & on nous fit l'honneur de nous donner pour Commandant le Visir *Sujah-al-Dowlat* (l'un des plus insignes coquins qui ayent terni la gloire des annales de l'Orient). Sous un tel chef que de succès ne devions nous pas attendre ? Nous entrâmes dans le pays de ce peuple outragé & dont la perte étoit jurée, menaçant de mettre tout à feu & à sang. Pour notre début, trente Villages furent embrasés, le jour même que nous mîmes le pied sur leurs frontieres; & dans plusieurs endroits, les enfans & les vieillards périrent au milieu des flammes. Il faut avouer cependant que tout ce ravage fut commis par les troupes du Visir seulement, mais nous étions à tous égards complices de leurs

crimes. *Hafiz* rassembla son armée d'environ 30,000 hommes. Nous en vînmes aux mains le 23 Avril 1775 (jour de Saint-George, & après un combat d'environ trois heures ; nous les mîmes entiérement en déroute. Ils perdirent leur brave chef & environ 3,000 hommes. Le nombre des tués & blessés de notre côté se monta à-peu-près à 700 hommes.

1776 Mai & Juin.

Lorsque la famille d'Hafiz apprit la nouvelle de sa mort & la défaite de son armée, ses deux fils prirent la suite ; & l'opinion générale est que sa femme & une de ses filles se tuerent ; l'autre qui étoit destinée à orner le Sérail du Visir, ayant brisé un de ses diamans l'avala dans un verre d'opium ; quoiqu'il en soit, il ne reste pas aujourd'hui le moindre vestige de cette famille non moins illustre qu'infortunée. Nous nous cantonâmes quelque tems après sous la ville de Basouley pour y passer la saison pluvieuse : mais l'irrésistible éloquence de l'or, engagea notre Commandant en chef (le Colonel —) à rentrer en campagne au commencement des pluies, pour se mettre à la poursuite du reste de l'armée ennemie qui étoit dispersée, & malgré les peines & les frais qu'il nous en couta pour construire nous mêmes des bungelor (ou hangards) que nous n'habitames point, nous ne reçûmes pas la moindre indemnité. Nous poursuivîmes l'ennemi à plus de deux cents miles. Quel spectacle ! Pendant une marche de près

d'un mois nous essuiâmes la pluie des tropiques.
1776. Le pays étoit entiérement submergé, & nos
Mai tentes delabrées ne fournissoient qu'un pauvre
& abri contre la rigueur du tems. Nous attei-
Juin. gnîmes enfin les fugitifs : ils se posterent dans un fort retranchement sous les montagnes *Sevaliques* qui séparent le Thibet, le Cassumere, & la Tartarie de l'Indostan. Nous restames environ six semaines à négocier. Ces négociations se passoient absolument entre *Fazouley-Khan* (le chef actuel de Rohilla, & le Colonel. . . . par l'entremise de l'Enseigne, M. . . , Sécrétaire du Colonel, & on répandit généralement que le Commandant s'étoit servi de cet Enseigne (son très-respectable compatriote) au préjudice de M. R. son interprête Persan, que cela regardoit, mais qu'il avoit voulu faire un traité personnel & secret avec l'ennemi. Fazouley-Khan fit mine de vouloir tenir bon jusqu'à la fin des pluies, lorsqu'après une farce d'environ six jours, & après avoir ouvert la tranchée, la paix fut tout à coup renouée. Les propriétés de tous les Chefs leur furent conservées ; mais quant aux pauvres Soldats, nous n'eûmes pas la générosité, à l'exemple des voleurs de grand chemin en Angleterre, de leur laisser même de quoi payer le passage d'un bateau. Ils furent obligés de passer le Gange en présence de notre armée, dépourvus de toute subsistance; ils firent leurs derniers adieux à leur patrie, en conjurant le

Grand Alla de faire pleuvoir ses malédictions, sur ces brigands Chrétiens destructeurs de leur pays. 1776. Mai & Juin.

C'est ainsi que nous avons soumis le territoire de Rohilla. Son étendue est de près de quatre cent milles en tous sens. Il contient dix-sept Capitales, & plusieurs centaines de Villages. Ses revenus se montent à près de quatre cent mille livres sterling. On peut dire qu'il a été immolé à la sordide ambition des *Subahs* Anglois, & il fut reconnu généralement dans le camp que les particularités de cette expédition nous avoient fait peu d'honneur comme Anglois, comme Chrétiens & comme hommes.

Tandis que nous campions sous les montagnes de la Tartarie, il y eut beaucoup de fievres & de rhumes, qui provenoient de la chaleur excessive des jours & de la fraîcheur de l'air pendant les nuits : on peut attribuer cette fraîcheur aux vents froids qui soufflent des montagnes du Thibet, toujours couvertes de glaces. Elles s'étendent vers le Nord, leur têtes chenues sont couvertes d'une neige éternelle. C'étoit un spectacle bien étrange pour nous, après avoir été grillés par les chaleurs ardentes des Tropiques. Dans l'intervalle que nous y restâmes j'eus l'envie de grimper au sommet d'une des plus proches montagnes, d'où je découvris les premieres cataractes du Gange, à l'endroit où on peut dire que ce Fleuve im-

mense prend sa source. Il est formé de plusieurs torrents qui se précipitent avec bruit de ces montagnes, & qui tombent l'un dans l'autre à mesure qu'ils serpentent à travers les vallées ; ils se jettent ensuite dans le Fleuve. Il est navigable pour des bateaux d'un port considérable, dans l'espace de près de trois cents milles, qui est la distance entre l'endroit que je viens de décrire & la mer.

1776. Mai & Juin.

Les belles soirées, le chant des oiseaux & le paysage pittoresque, pendant l'espace de plusieurs lieues, rappella à mon souvenir plusieurs belles descriptions des Saisons de Thomson.

Vous pouvez croire que la singularité des objets dont j'étois environné échauffoient mon imagination. Je vous assure que depuis mon départ de l'Angleterre je n'avois pas encore joui d'un spectacle aussi agréable & aussi riant.

Nous venions de quitter Belgram où nous avions campé lorsque nous fîmes l'accomodement avec *Fazouley - chan*, & nous vînmes à Minda-ghaut d'où j'écris cette lettre. Ce lieu appartient au Visir : quant à notre future destination, je crois que même notre fameux Colonel ne la sait pas plus que nous.

Fin de la lettre.

La personne qui nous a communiqué cette lettre intéressante, dans laquelle on voit les

*Lettre d'un Banquier de Londres à M.*** à Anvers.*

De Londres le 9 Décembre 1777.

J'AI eu ce matin, Monsieur, la visite d'un Bostonien, qui m'étoit adressé par mon Correspondant d'Embden, & que j'ai régalé de quelques tasses de thé, avec tout le plaisir que vous pouvez imaginer, après l'avoir bien assuré que ce n'étoit point du thé acheté de la Compagnie Angloise des Indes. Ce Voyageur est parti de Boston le 24 Octobre: il a fait une courte relâche à Embden, & il est venu ici en toute diligence avec une *Gazette extraordinaire de Boston*, datée de la veille de son départ. Son premier soin, à peine entré chez moi, a été de faire porter chez un Imprimeur la Gazette en question, qui demain aura bien pullulé, je vous assure. Il en avoit un double exemplaire dont il a payé l'agréable déjeuner que j'ai eu le bonheur de lui donner. Je vais sur le champ vous en traduire les principaux articles; & j'espere, par le zele que j'y mets, que vous les aurez reçus assez tôt pour entendre l'énorme *in-folio* de détails des armées Angloises de Howe & de Clinton qui composent la *Gazette extraordinaire de la Cour*,

publiée ici le 2 de ce mois, & dont le Miniſtère Britannique fera enſorte que l'Europe ne perde pas une ligne. Il ne ſera pas ſi jaloux de l'inſtruire, ni ſi prolixe ſur certains autres événemens qui ſe ſont paſſés dans le Nord; mais je veux vous faire lire la Gazette de Boſton; ce ſera comme ſi vous aviez aſſiſté à mon déjeuner Boſtonien.

Gazette extraordinaire de Boſton, du 24 Octobre 1777.

N.° I. *Précis des opérations des armées reſpectives en Amérique en 1777, du mois de janvier au mois d'Octobre.*

» A la fin de la derniere campagne (en Janvier 1777) le Général Howe voyant ſes cantonnemens rompus, jugea néceſſaire de raſſembler ſon armée à Brunſwick & aux environs. Retranché & couvert de tous côtés, il fut quelque tems inacceſſible au Général Washington, qui ſe contenta, pendant que ſon armée ſe recrutoit, de repouſſer les fourageurs de M. Howe, de harceler ſes poſtes extérieurs, &c. On croit généralement ici que le premier deſſein de M. Howe étoit de pénétrer juſqu'à Philadelphie par les Jerſeys, & qu'il l'avoit tenté ſérieuſement; mais ſoit qu'il ait jugé dès le commencement que ce projet étoit impraticable, ou qu'à l'épreuve il s'en ſoit convaincu, le fait eſt qu'il s'eſt retiré à l'Iſle de Staten, & que

vers le milieu de l'Eté il a embarqué ses troupes, ses munitions, &c. & qu'après une longue & fatigante navigation, il est arrivé à la baie de Chésapeak où il a débarqué dans la riviere d'Elk, & ensuite fait marcher son armée vers la riviere Brandywine «

» M. Howe a fait tous les efforts imaginables pour tromper son antagoniste; mais celui-ci avoit travaillé de bonne heure à faire avorter ses projets; & avec cette pénétration qui lui est particuliere, il avoit prévu que les bords du fleuve Delaware seroient le futur théâtre de la guerre. C'est dans ces environs que le Général Washington à marché à l'ennemi & l'a combattu; mais quoique nos troupes n'ayent point manqué de courage, ni nos Officiers de conduite, il eût été avantageux qu'elles eussent plus d'emsemble & de fermeté en chargeant & de vivacité en se formant, ce qu'aucunes troupes ne peuvent acquérir que dans une suite de vraies actions. Ce défaut nous a fait perdre un terrein qui a couté cher aux Anglois, puisque d'après les comptes les plus modérés, leurs tués & blessés se sont montés à deux mille, tandis que nos états ne portent pas les nôtres au-dessus de la moitié. Quoiqu'il en soit, d'après la tournure que les choses avoient prise, il falloit que de M. Howe & de M. Washington l'un restât le maître du pays & l'autre se maintint dans la Ville. Or, M. Washington a préféré de

poſſéder le pays, & de ne point abandonner un poſte très-fort ſur le Delaware, où le paſſage eſt ſi bien défendu par les chevaux de friſe, que les Anglois y ont déja perdu un vaiſſeau de 64 canons, que deux autres ont été repouſſés en s'efforçant de pénétrer juſqu'à la Ville, & qu'enfin juſqu'ici la flotte entiere n'a pas pu en approcher «.

» La ſeconde action importante s'eſt paſſée à German-Town ou auprès : l'ennemi y avoit été attaqué, rompu & repouſſé. Enfin les lauriers de la victoire alloient couronner le héros Américain, lorſqu'un malheureux événement les lui arracha. Une diviſion qui formoit le corps de réſerve de l'armée, eut ordre d'avancer plus près pour ſoutenir des compagnons vainqueurs; mais elle s'égara dans un brouillard épais, augmenté de la fumée de l'artillerie & de celle de quelques chaumes auxquels le Général Howe avoit fait mettre le feu. Il s'enſuivit un déſordre parmi nos troupes qui les força à la retraite. L'ennemi en profita pour ſe rallier, & ayant recouvré ſon artillerie il rentra dans ſes lignes. Il y eut de part & d'autre quelques Généraux & Officiers ſupérieurs tués & bleſſés. Cependant dans toute cette action, qui a duré plus de deux heures, nous n'avons perdu en Officiers ou ſoldats tués, bleſſés & manquans, que ſept cent hommes; & c'eſt le ſentiment de tous les gens capables d'en juger, qu'il ne faudroit pas plus de deux

victoires semblables encore au Général Howe pour déconcerter entierement tout son plan. On sait que par le nombre des tués, des blessés & des désertions, une armée qui n'a pas la facilité de se recruter à mesure, s'épuise prodigieusement. Il en est tout autrement de notre côté. Nos soldats, qui sont dans leur pays, pleins de santé & de résolution, savent que si un d'eux est tué, il en viendra deux autres venger sa mort, & nos armées, en campagne, s'accroissent par milliers «.

» Il est vrai que l'ennemi tire un grand avantage de ses vaisseaux. Nous venons de voir les Généraux Vaughan & Tryon remonter la riviere d'Hudson, suivis de quelques troupes Irlandoises & Allemandes, & avec quatre mille hommes en attaquer cinq cent, avant qu'on eût pu envoyer à ceux-ci du renfort. Aux dépens de beaucoup de sang Anglois, ils ont emporté le fort Montgommery & un passage fortifié sur cette riviere. D'après cet événement, nous avons été obligés de détruire deux gros bâtimens du Continent. On dit aussi qu'ils ont poussé encore plus loin, & qu'ils ont enlevé ou entrepris d'enlever des bestiaux, & brulé quelques maisons. Le Général Putnam, avec un nombre d'Américains égal aux leurs, arrive sur eux par derriere, tandis que le Général Gates, s'étant débarrassé de ses prisonniers, & ayant détaché quatre mille hommes pour

reprendre Ticondérago, eſt en marche pour Albany. Il eſt à croire qu'il ne ſouffrira point que ces barbares échapent au châtiment qu'ils ont mérité. Pendant ce tems-là, le Général Parſons a ordre d'inveſtir la Ville de New-York ; & d'un autre côté, huit mille hommes commandés par le Général Spencer, ſont arrivés à leur rendez-vous, d'où ils partiront pour aller reprendre New-Port dans l'Iſle de Rhode-Iſland. Les Etats du Sud, c'eſt-à-dire les deux Carolines & la Virginie, jouiſſent d'une parfaite tranquillité, n'étant nullement inquiétées par l'ennemi. Leur population s'accroît ſenſiblement chaque année : elles ſont en état de recruter l'armée de ce côté-là ; de même que la ruche du Nord envoie des eſſaims de toutes parts, tant pour défendre nos propres frontières, que pour équiper nos vaiſſeaux de guerre & nos Corſaires ; au point que ſi nos marins ne s'occupoient que de la courſe, nous ferions un tort infini au commerce de la Grande Bretagne, tout en nous enrichiſſant. Mais ſeulement dans l'état où ſont les choſes, il arrive des quantités de priſes très riches dans nos ports «.

» Il eſt vrai que les Etats du centre, ceux d'York, du Nouveau Jerſey, du Maryland & de Philadelphie, ſouffrent actuellement de la préſence de deux ou trois armées ; mais ce ſont des pays jeunes, vigoureux & fertiles ; & lorſque nous aurons repouſſés nos envahiſſeurs, comme nous oſons l'eſperer

avec l'aide de Dieu, ces pays auront bientôt repris leur reſſort «.

Après avoir ainſi promené nos regards ſur tout le continent d'un bout à l'autre, & avoir apprécié la poſition des armées de Washington & de Howe dans le Sud, arrêtons notre attention ſur le Nord reſplandiſſant aujourd'hui du nouveau luſtre qu'y ont acquis les armes Américaines «.

» Une armée Britannique, qu'on avoit été pluſieurs années à former, aſſiſtée de ſes Alliés, eſt partie bien approviſionnée, du Canada, dès le commencement du Printems, ſans que nous euſſions imaginé qu'il y avoit des forces ſi redoutables dans cette partie de l'Amérique. Elle a inveſti notre fortereſſe de Ticondérago, la clef des Etats de la Nouvelle Angleterre. Le tems & d'exactes recherches nous apprendront comment il s'eſt fait que cette importante fortereſſe, où il y avoit une garniſon de près de cinq mille hommes, bien armés & équipés, aux ordres du Général Saint Clair, ſe ſoit rendue preſque ſans avoir été attaquée; & comment en un inſtant, notre pays ſe trouva ouvert à l'armée du Général Burgoyne & à ſes cruels inſtigateurs, tandis que nos braves ſoldats ſe retiroient devant eux, auſſi courroucés contre leur propre Général que contre celui des ennemis. Mais la milice, compoſée de la partie la plus riche du peuple, avoit conſervé tout ſon courage. Elle ſe voyoit

menacée de perdre, ſans retour, tout le bonheur qui peut attacher à la vie; elle s'eſt miſe en campagne avec un redoublement de zele & d'ardeur. Le Congrès a auſſitôt rappellé le Général Saint Clair, & a nommé à ſa place le Général Gates pour marcher à la tete de ces braves combattans à qui il ne manquoit que de bons Officiers pour les conduire à la victoire«.

» M. Gates rallia notre armée diſperſée, & les troupes avoient mis une telle confiance dans cet habile Commandant, que quand il ordonnoit de s'arrêter dans le moment où l'on étoit le plus animé, tous les corps de l'armée & de la milice devenoient immobiles. Pendant ce tems-là Burgoyne, enflé de ſes premiers ſuccès, ſouffroit que les Antropophages & les Canadiens, ſi même il ne les y excitoit pas, maſſacraſſent les malheureux Habitans à meſure qu'il s'avançoit dans le pays, prenant les airs & le ton d'un conquérant, juſqu'au point de qualifier *troupes victorieuſes* des corps de ſon armée qui avoient honteuſement lâché pied devant nous, en abandonnant leurs canons & leurs équipages. Le premier préſâge du ſort qui l'attendoit ſe manifeſta par l'échec qu'il reçut au fort Schuyler (Stanwix) poſte important ſur la riviere de Mohawk. Un certain Colonel Saint Leger, ſuivi d'un ramaſſis d'Anglois, de Waldeckois & de Sauvages, eſſuya une vive ſortie, & ſes gens

furent dispersés par cette garnison peu nombreuse mais brave, aux ordres du Colonel Granswveldt, soutenu du Général Harkerman qui s'approchoit. La fuite de Saint Leger devoit faire rentrer en lui-même le Général Burgoyne, s'il eût été assez sage pour profiter de cet événement qui l'avertissoit du danger de sa situation «.

» Peu après un détachement d'environ deux mille cinq cent Anglois, &c. fut envoyé par Burgoyne pour prendre poste à Bennington, avec des ordres conçus dans un stile vraiment risible, comme une occasion qui s'offroit de pénétrer dans le pays. Ces troupes bien armées, bien disciplinées, se sont arrêtées à plusieurs milles de leur destination, & s'y sont retranchées. Un parti de milice, aux ordres du brave Général *Starks*, aidé d'un corps de trois cent hommes des troupes continentales du bataillon du Colonel Warner, les a attaquées *deux fois*; leurs lignes ont été emportées, & ils ont perdu la moitié de leur monde, tant en tués qu'en prisonniers; (l'ennemi convient de mille hommes). Cette action a été suivie d'une autre plus importante sur les hauteurs de *Bémus*, à quarante mille environ d'Albany, & la nuit seule empêcha les Américains de remporter une nouvelle victoire. Le dernier effort de l'armée déconcertée de Burgoyne, a été d'attaquer les divisions de la gauche & du centre de l'armée du Général

Gates, (*a*) qui étoient commandées par les Généraux *Lincoln* & *Arnold*. Cette action, quoique malheureusement remarquable par la blessure de ces braves Généraux, a mis le comble à la gloire des armes américaines, car elle a couté la vie au Général *Frazer*, ainsi qu'à un grand nombre d'Anglois. La division composée de l'élite des troupes britanniques, s'est retirée en désordre & avec une perte considérable. Les ennemis ont été poursuivis dans leurs lignes : leur hôpital composé de trois cent malades & blessés, est tombé entre nos mains. On s'est emparé pareillement du bagage d'un bataillon Allemand. Le camp a été détruit, & le régiment dispersé. «

» Nous ne devons point oublier de dire que, pendant toutes ces opérations, nos troupes légères ont continuellement harcelé l'arriere garde & les flancs de l'ennemi, interceptant ses convois, détruisant ses magasins, les repoussant tous les jours, & faisant prisonniers ses gardes, jusqu'au moment que voyant ses troupes harassées & épuisées par le service le plus rude, par l'épée, la famine ou la captivité, ce fier conquérant de l'Amérique a commencé à sentir les durs effets de sa témérité. Celui qui, peu de semaines auparavant, avoit osé, dans un pompeux ma-

(*a*) Gates est le Commandant général : Arnold & Lincoln sont les Lieutenans généraux.

nifeste, profcrire comme d'infâmes traîtres, les plus refpectables habitans du pays, s'eft vû enfin lui-même à leur merci. Il menaçoit de faire éprouver, *avec la grace de Dieu*, la force de fes armes, fur toute l'étendue de l'Amérique. Il annonçoit le fer & le feu aux peuples livrés à fes brigandages. Ses menaces font retombées fur fa tête : de dix mille hommes partis avec lui du Canada, il n'y en a pas eu moins de quatre mille tués, pris ou difperfés avant la capitulation. Sa conduite imprudente a valu au refte de fon armée, l'humiliation de *mettre bas les armes*, comme il a remis lui même *fon épée* entre les mains de fon vainqueur. «

» Nous avons lieu d'efperer que le Général Howe aura le même fort que fon Coadjuteur. Car l'Armée du Nord n'a plus rien qui l'empêche de partir pour traverfer les Jerfeys & fe joindre au Général Washington «.

» Que chacun fe demande à préfent comment il recevroit l'infinuation de traiter avec la Grande Bretagne aux termes qui nous font prefcrits par ce Peuple orgueilleux & cruel. Non : l'Angleterre fût elle victorieufe dans toute l'étendue de l'Amérique, euffions-nous été chaffés des bords de l'Océan jufqu'au monde Occidental, & de là repouffés jufque dans les régions les plus reculées du Nord ; quand toutes nos armées feroient écrafées, toutes nos troupes reglées pri-

fonnieres de guerre, nos milices formeroient de nouvelles armées; elles iroient attaquer les tyrans en bataille rangée, & elles expireroient avec la *liberté dans les champs de l'honneur*, ou bien une victoire complette affureroit à jamais leur exiftence, *comme Peuple indépendant*. Ces généreux fentimens ne peuvent que s'exalter dans nos cœurs de plus en plus ulcerés de l'arrogance des plus barbares des ennemis, quand nous voyons l'impreffion terrible que fait fur eux le fuccès de nos armes accordé par le Ciel à la juftice de notre caufe «.

» Telle eft la vraie fituation des affaires dans l'Amérique Septentrionale. Nous fommes furs de n'avoir point altéré la vérité des faits; & fi l'on nous fait ce reproche relativement au récit des événemens qui nous font favorables, ce fera plutôt pour les avoir atténués qu'exagerés «.

N.° II. *Aux enfans de la patrie.*

» Que tous les vrais Américains fe félicitent fur le plus important & le plus glorieux fuccès de leurs armes dans le département du nord! L'armée de Burgoyne n'eft plus; du moins en tant qu'armée, elle a difparu de l'Amérique. Elle s'eft rendue jufqu'au dernier homme au Général Gates, fous les conditions portées dans la convention publiée par la préfente Gazette. Cette armée qui

d'abord étoit composée de près de dix mille hommes, se trouvoit réduite au nombre d'environ six mille. Les conditions qu'on lui a faites sont magnifiques & généreuses, si l'on considere qu'elle étoit absolument & totalement en notre pouvoir, & si l'on réfléchit sur la façon dont Burgoyne avoit fait la guerre. Mais ne vaut-il pas mieux que nous péchions par excès de bonté & de compassion, que par trop de sévérité, même lorsque la loi du talion & de la conservation de soi-même, pouvoit paroître l'exiger? «

» L'histoire ne parle d'aucune nation qui l'ait emporté sur l'Amérique, par le courage & la résolution pour le maintien de ses droits, de même que par l'indulgence & la noblesse avec lesquelles, en tant d'occasions, elle a traité ses oppresseurs & ses meurtriers, lorsqu'elle les a eu réduits. Une telle conduite au moins ne tournera point au désavantage de nos affaires, & elle ne donnera point une opinion défavorable de nous aux Puissances Européennes. «

» Nos forteresses & toutes les choses sur lesquelles nous fondions notre principal appui, nous avoient été enlevés avec une facilité surprenante, par l'ennemi, depuis le commencement de cette guerre, à l'exception de Bunkershill. Mais en revanche la divine Providence nous a soutenus & conservés par les secours sur lesquels nous comptions le moins. Privés de nos forteresses, il nous a

fallu apprendre à rencontrer l'ennemi en pleine campagne ; & la plupart des grands avantages que nous avons obtenus, ont été précédés de la perte de ces mêmes forts. Lorſque Ticonderago a été rendu à l'ennemi d'une maniere ſi étrange, (oui, étrange, & c'eſt le terme convenable, juſqu'à ce que cette affaire ait été éclaircie par une autorité compétente) le peuple des Etats ſeptentrionaux avoit le cœur navré de ce triſte événement, mais ſon courage n'en étoit point abbatu. Il a ſenti l'effet que cette perte devoit produire pour quelque tems en Europe ; & il ſavoit qu'une retraite auſſi précipitée, autoriſeroit une façon de penſer aſſez équivoque ſur l'armée la plus brave. Nous avons vu en même tems notre pays ouvert aux incurſions d'une armée de dix mille hommes, énorgueillie d'une conquête ſi aiſée, prête à être augmentée des mécontens qui ſe trouvoient parmi nous, & à être aidée de diverſes manieres par les Américains neutres & craintifs, ainſi que par les diſtricts qui avoiſinoient cette armée, & qui ſont tombés tout auſſitôt en ſon pouvoir. Au milieu de tant de contrariétés, le peuple de cet Etat ne manquoit ni de réſolution ni de fermeté, non plus que ceux qui ſe trouvoient à la tête des affaires. On ne s'occupa uniquement qu'à mettre en campagne la milice, pour faire face à l'ennemi. Les vagabons & les pauvres avoient été enrôlés auparavant dans la milice continen-

tale : mais dans ce moment-ci on vit cette milice composée des Propriétaires les plus à leur aise. Burgoyne crut que tout le pays lui étoit ouvert, & il mit en œuvre tous les moyens possibles pour profiter de l'occasion. Avec son corps principal il dirigea sa marche vers Albany. Son aîle droite commandée par Saint Léger, traversa le lac Ontario & le pays de Mohawk, espérant prendre d'emblée le fort Stanwix, (Schuyler) & joindre Burgoyne à Albany. Le Colonel Baum, avec l'aîle gauche, gagna le pays appellé les *Grants*. Le Général Hackerman fut envoyé avec 500 hommes de milice, pour renforcer la garnison de Stanwix. Il ne put point parvenir jusqu'au fort, mais sur la route il attaqua un corps considérable d'ennemis & de Sauvages, & en tua un si grand nombre, qu'il affoiblit considérablement ce corps. Hackerman déploya autant d'habileté que de bravoure. Grainswelot qui commandoit dans le fort, en fit autant. Le courage de ces deux Officiers, sauva ce poste important, & rompit les desseins de l'aîle droite des ennemis, qui se retirerent sur le lac Ontario, avec perte & précipitation. L'Etat de la Nouvelle Hampshire ayant envoyé son contingent à l'armée continentale, leva une brigade de milice. *Starts*, vieux militaire, qui s'étoit distingué à Trentown & à Princetown, mais qui par une singuliere fatalité, avoit été oublié dans la distribution des grades, fut revêtu du

commandement. Comme il avoit peu de confiance dans les chefs qui commandoient alors l'armée ſeptentrionale, il demanda au Gouvernement de cet Etat des ordres plus étendus, & qui lui permiſſent d'agir avec l'armée continentale, ou indépendamment d'elle, ſelon qu'il le croiroit plus à propos pour la défenſe des frontieres du nord. Heureuſement que cette permiſſion lui fut accordée, quoique dans d'autres circonſtances cela eût pu avoir de mauvaiſes ſuites. Préciſément avant que le Colonel Baum fût parti pour Bennington, Schuyler ou Saint Clair, (ces deux Généraux ont été révoqués) ordonna à Starks de partir de Grants pour gagner Albany. Starks prit ſur lui de ne pas exécuter cet ordre, étant déterminé à défendre le poſte important de Bennington & les grands magaſins publics qui s'y trouvoient. On en porta des plaintes au Congrès ; mais avant qu'elles euſſent pu avoir aucun effet, il remporta la victoire la plus complette & la plus brillante : il tua ou prit aux ennemis huit à neuf cent hommes, & détruiſit entièrement leur aîle gauche. Il avoit été joint par le Colonel Wenner & une compagnie de Découvreurs des Montagnes vertes, à la ſolde du Continent. Tout ce corps faiſoit plus de quinze cent hommes. Les ennemis, en y comprenant le renfort qu'ils reçurent, étoient en auſſi grand nombre. Ils étoient retranchés & avoient beaucoup d'excellentes piéces de campagne.

Starks

Starks n'en avoit point, & cependant il osa les attaquer dans un tems où l'armée continentale ne savoit en quel endroit tenir ferme; il fit ses dispositions avec tout le sang froid & le jugement possible, & il les exécuta avec un courage & une ardeur qui lui feront un honneur immortel. «

» Cet événement changea la face de nos affaires, & porta à Burgoyne un coup dont il n'a pu se relever. Dans une occasion si heureuse, *Gates* avoit pris le commandement de l'armée du nord, à la place de Saint-Clair révoqué. Les milices accouroient vers lui de toutes parts, & montroient la plus grande ardeur. Un corps de ces milices prit plusieurs postes voisins de Ticonderago, enleva à nos ennemis un grand nombre de nos prisonniers, en fit beaucoup sur eux, détruisit leurs bateaux, &c.

» Burgoyne commença alors à s'appercevoir qu'il s'étoit trop avanturé dans un pays dont tous les habitans étoient soldats. Il se trouvoit avancé au-delà de Saratoga : il lui étoit impossible de continuer sa marche jusqu'à Albany; & c'étoit envain qu'il cherchoit à *rétrogader*, lui qui a publié avec tant d'emphase, qu'il n'aimoit point les mouvemens rétrogrades. Cependant il fit un effort pour sortir d'embarras, & il trouva moyen de porter ses principales forces contre une seule aîle de notre armée, commandée par l'intrépide Arnold; mais il fut repoussé avec

une perte considérable. Il fit une seconde tentative, dans laquelle *Arnold* fit des prodiges d'habileté & de valeur en entrant dans ses lignes, qui furent emportées, & où (*a*) Burgoyne eut beaucoup d'hommes tués & presque tout son bagage pris. L'ennemi se retira dans un camp fortifié sur ses derrieres.

Arnold & Lincoln, autre excellent Officier général de l'Etat de Massachusets, ont été blessés tous les deux à la jambe dans cette action; mais il y a lieu d'espérer qu'ils gueriront sans amputation, à la grande joie de tous ceux qui connoissent leur mérite. Le camp de Burgoyne ayant été investi de toutes parts, ce Général fanfaron se voyant dénué de provisions & sans aucun espoir de secours, prit le parti de se rendre. Quand ses yeux avoient commencé à s'ouvrir, & que la peur avoit chassé la fierté de son cœur, il avoit écrit une lettre au Général Clinton à New-York. Dans la réponse qui est tombée entre nos mains, Clinton lui dit : je *ne puis point prendre sur moi de donner aucun avis ni de rien ordonner. Je souhaite de tout mon cœur que vous ayez le bonheur de vous en tirer* «.

» Cependant ce même Clinton se doutant que nos postes sur la riviere d'Hudson devoient être affoiblis par les détachemens en-

(*a*) On a dit que Burgoyne avoit été blessé dans cette affaire. Ce fait ne s'est point vérifié

voyés aux deux armées, & ayant l'intention ſans doute de tenter quelque diverſion en faveur de Burgoyne, ſes troupes, parties de New-York, ſurprirent *Peekshill*, le fort *Montgommery*, &c. & brulerent & ſaccagerent tout de la maniere la plus cruelle ſur les bords de cette riviere, pendant que Gates accordoit les conditions les plus généreuſes à Burgoyne vaincu, & dédaignant d'abuſer de la poſition déſeſperée où ſe trouvoit ce Général. — Mais à préſent on va ſonger à arrêter ces incurſions, & Washington, s'il en a beſoin, pourra recevoir, avant qu'il ſoit peu, des renforts conſidérables de l'armée du Nord. Dans l'affaire de Brandywine il a diminué l'armée de Howe de 3,000 hommes. Dans l'attaque à *Germain-Town* contre un corps d'ennemis conſidérable, nous étions ſur le point de les envelopper tous: Howe étoit prêt à donner ordre aux ſiens de ſe retirer à Cheſter; mais un brouillard épais s'étant elevé tout-à coup, la diviſion du général Gréen, qui arrivoit par derriere, a été priſe pour un corps d'ennemis, & ce n'eſt que la confuſion occaſionnée par cette mépriſe, qui a ſauvé les troupes du Roi. Il eſt vrai que Howe, par des marches & contre-marches aux environs de Philadelphie, & faiſant ſemblant de vouloir en venir à une bataille générale, a trouvé le moyen de jetter un corps de troupes dans cette Ville. mais on s'attendoit à cet événement, & en

conſéquence on en avoit retiré, quelque tems auparavant, preſque tous les effets de quelque prix qu'il pouvoit y avoir, & le Congrès s'étoit tranſporté à *York-Town*. Ce n'eſt que le 25 au ſoir que le Congrès eſt parti de la Ville, & ſans aucune précipitation, ce qui fait bien voir qu'il n'avoit pas grand peur. Au ſurplus il eſt difficile que Howe conſerve long-tems cette Place. Il n'a pas encore pu détruire les chevaux (*a*) de friſe dans la riviere Delawarre, ni faire avancer les batteries dans la proximité de ces mêmes chevaux de friſe. Il a déja vu périr un fort vaiſſeau de guerre qui avoit eſſayé d'y paſſer; on nous aſſure aujourd'hui que deux autres frégates, qui avoient fait la même tentative, ont éprouvé le même ſort, & que Howe paroiſſoit ſe diſpoſer à une retraite. Il circule même des lettres, arrivées tout récemment du Sud, qui portent que l'ennemi avoit perdu 17 vaiſſeaux en tentant de s'ouvrir un paſſage pour aller à Philadelphie, & qu'il étoit tombé entre nos mains, à cette occaſion, une batterie flottante de 8 canons, & plus de 100 hommes. Si Howe ne peut point ouvrir la riviere à l'armée navale de ſon frere, qui a quitté la baie de Chéſapeak pour venir le joindre à Philadelphie par le Delawarre, il faudra abſolument

(*a*) C'eſt le Docteur Benjamin Franklin qui a donné le projet de ces chevaux de friſe.

qu'il ſe retire. Son armée ne ſauroit être approviſionnée par aucun autre canal. Mais quoiqu'il en ſoit, la ruine totale de l'armée du Canada ne pourra pas manquer de lui devenir fatale. Il faudroit qu'il eut un bonheur tout particulier pour tenir long-tems contre les forces réunies de nos Etats. La ſimple nouvelle du ſort de Burgoyne conſternera & le Chevalier Howe & ſon armée; elle répandra parmi eux tous des inquiétudes extrêmes pour trouver des quartiers d'hyver ſurs, en même tems qu'elle enflammera plus que jamais l'ardeur &le courage de Washington & de ſes troupes. Quel effet ne produira pas auſſi ce ſuperbe événement ſur la Cour & la Nation Britannique? Y ſongera-t-on à envoyer une autre armée de dix mille hommes en Amérique? Quelle figure vont faire les Ambaſſadeurs & Miniſtres Anglois dans les différentes Cours de l'Europe, où ils n'ont ceſſé de nous décrier par les plus groſſiers menſonges? Les diverſes Puiſſances Européennes héſiteront-elles à préſent à nous trouver dignes d'occuper un rang parmi elles?

Nous avons lieu de croire que le détail de nos ſuccès confondra le Miniſtere Britannique, qu'il diviſera la nation, qu'il occaſionnera de juſtes clameurs contre les Promoteurs de la guerre, qu'il empêchera que des forces plus conſidérables ne viennent remplacer l'armée de Burgoyne dont, au

ſurplus, le Miniſtere Anglois peut faire ce qu'il lui plaira en Europe. Les Princes Allemands verront s'il leur convient d'épuiſer leur pays & de s'expoſer à mille dangers futurs dans leurs propres foyers, pour nous faire une guerre qui tourne ſi peu à leur gloire. Ils n'auront pas grande peine à compter les Soldats qui leur ſeront rendus chez eux avec la liberté de les ſervir dans d'autres guerres. S'il s'en embarque un ſur cent pour retourner en Europe, ce ſera tout au plus. La Heſſe nous a envoyé des parens & des amis qui ſe plaiſent chez nous & qui y reſteront pour nous aider à chaſſer juſqu'au dernier Anglois d'Amérique.

L'embarras où nous avons été pour le crédit de notre papier monnoye paroît être aujourd'hui à ſon terme, & j'eſpere qu'il diminuera chaque jour. C'eſt l'heureux & prompt effet que nous avons droit d'attendre de nos ſuccès ; & notre crédit va ſe rétablir de même en Europe. Perſonne ne peut douter des reſſources de ce continent pour acquitter une dette plus conſiderable que celle que nous avons contractée, & depuis que, graces au Ciel, nous ſommes aujourd'hui plus que jamais dans le cas de faire de nouveaux efforts avec plénitude de confiance, nous eſpérons que les Etats Européens qui trouveront leur intérêt à nous prêter de l'argent, nous en procureront en abondance pour ſoutenir de ſi glorieux com-

mencemens. Nous sommes dans un pays qui nous fournit d'excellens Soldats ; nous avons un terrein immense & des sources de commerce qui doivent s'augmenter continuellement : nous sommes remplis d'honneur, & nous l'avons prouvé en liquidant toutes nos dettes avec les particuliers Anglois. Est-il une base de crédit plus solide que celle-là ?

P. S. Il arrive dans l'instant des nouvelles fraîches des parties Méridionales. Dans l'action du 4 Octobre, le Général *Agnew* de l'armée de Howe a été tué. — Le sieur William *Erskin* blessé mortellement. —— *Kniphausen*, Commandant en chef des troupes Allemandes blessé à la main. --- Les Anglois ont eu un grand nombre de tués & blessés. -- Leur perte en tout est beaucoup plus grande que la nôtre. --- Washington, par les renforts qu'il a reçus, est plus fort qu'il ne l'étoit avant la bataille, de sorte que nous attendons à chaque instant la nouvelle d'une autre action.

Vous remarquerez, Monsieur, dans les dépêches dont la Gazette extraordinaire de la Cour a donné des extraits, que le Général Howe commençoit à douter le 21 Octobre qu'on pût réussir à retirer les chevaux de frise qui obstruent le Delaware. Il dit à la fin du cinquieme *alinea* de la lettre de cette date : *la difficulté d'approcher de* FORT-ISLAND *en rend la réduction plus difficile qu'on ne l'au-*

roit cru quand nous sommes arrivés ici. Il n'est pas possible de retirer les chevaux de frise d'en-haut, qu'auparavant on n'ait pris le poste de Fort-Island qui gêne le passage sur la riviere.

Le même Général, dans sa lettre du 25 Octobre, rend compte d'une tentative infructueuse qu'il a fait faire le 22 pour emporter d'assaut le poste de *Redbank* qui garde *Fort-Island*. Les deux Commandans de son détachement y ont été grievement blessés. Il convient d'y avoir perdu plusieurs braves Officiers; le Colonel Linsing a ramené le lendemain les débris de ce corps à Philadelphie, sans pouvoir emporter le Colonel Donop, non plus que beaucoup d'autres blessés. Il annonce aussi la perte de l'*Augusta*, vaisseau de 64 canons, ainsi que de la frégate le *Merlin* de 18, qui s'est échoué. L'*Augusta* a sauté en l'air & son explosion a du en endommager beaucoup d'autres.

Le Lord Vice-Amiral Howe, dans sa lettre du même jour, rend compte de sa pénible navigation du fond de la Baye de Chesapeak jusqu'à la riviere Delaware, de 20 jours de durée, & des vains & coûteux efforts qu'il a faits pour passer par la double ligne de chevaux de frise, & soutenir les attaques dirigées par son frere contre le *Fort-Island* & les postes qui le défendent; & dans une desquelles (celle du 22) un corps de Hessois a été repoussé.

Enfin, vous distinguerez dans ce fatras

d'écritures, une relation de l'expédition du Major-Général Vaughan ſur la riviere d'Hudſon, contre la ville d'*Eſopus* qu'il qualifie de repaire de toute la déteſtable canaille de ce pays, & qu'il ſe vante d'avoir réduite en cendres ſans laiſſer une ſeule maiſon ſur pied. C'eſt contre ce brûleur de villes que marche le brave Général Gates, plein de la plus ardente réſolution de le châtier comme il le mérite.

Dans toutes les dépêches qui compoſent ce gros recueil, vous compterez quantité d'Officiers de marque Anglois ou Allemands tués ou bleſſés, & parmi les tués, le Brigadier général Campbell; mais vous n'y verrez pas un ſeul mot ſur le Général Burgoyne. Or, comme il eſt impoſſible que M. Howe n'ait pas eu occaſion d'en parler, ainſi que M. Clinton, vous en conclurez très-juſtement que ce qui peut le concerner a été retranché ici par les Miniſtres.

C'eſt une preuve manifeſte qu'ils n'ignorent point le malheureux ſort de ce général & de ſon armée; ils auront redouté l'effet de tout ce qui auroit pu être dit de Burgoyne par ſes Collegues, lorſque ſon aventure ſera publique. Mais vous conviendrez qu'ils ſont bien mal adroits d'avoir lâché les relations des avantages remportés dans diverſés autres parties, & entre autres de la priſe de Philadelphie, avant les fâcheuſes nouvelles de l'Armée de Burgoyne. Ils euſſent bien mieux

fait, je crois, de commencer par avouer le mal, & de garder les nouvelles favorables pour relever ensuite les courages abbattus; mais peut-être aussi qu'eux-mêmes, ils ne jugent pas la prise de Philadelphie comme fort importante, & qu'allarmés par le sort douteux de l'armée de Howe, ils ne mettent pas une très grande différence entre les deux événemens.

Ne croyez pas cette derniere opinion aussi bisarre qu'elle le paroît. Les fonds publics auroient dû hausser le 2 Décembre, par la nouvelle autentique que les Ministres ont donnée de la prise de Philadelphie, apportée par le Major Cuyler; & au contraire ils ont baissé; ce qui est bien une preuve que le public éclairé ne trouve pas que ce triomphe ait mis les choses dans une situation fort réjouissante.

N°. III. *TRADUCTION littérale de la lettre par laquelle le Général anglois HENRI CLINTON, faisoit savoir au Général JOHN BURGOYNE, qu'il ne pouvoit point l'assister ni de ses secours, ni de ses conseils; & lui souhaitoit de se tirer du mauvais pas où il le voyoit.*

Du Fort Montgommery le 8 Octobre 1777.

(*a*) » *Nous y voici* : & il n'y a plus que *Gates* entre vous & moi. Je désire sincerement

---

(*a*) Ces mots sont en langue Françoise.

que ce petit ſuccès que nous avons obtenu, puiſſe faciliter vos opérations. En réponſe à votre lettre du 28 (*b*) Septembre, par C. C. tout ce que je puis vous dire, c'eſt que je n'oſe point me haſarder à donner des ordres, ni même des avis, pour des raiſons ſenſibles. Je ſouhaite de tout mon cœur que les choſes aillent bien pour vous. (J wish you *ſucceſs.*) «

Signé, Henri CLINTON.

Au Général Burgoyne.

LETTRE d'envoi de l'Officier Américain *George Clinton*, au Général *Putnam.*

De New Windſor le 11 *Octobre* 1777.

» Mon cher Général;

» Au moyen d'une forte doſe d'émétique que j'ai fait prendre à l'Eſpion anglois, il a rendu une petite olive d'argent, d'où j'ai tiré une lettre du Général *Clinton* au Général *Burgoyne.* Je vous en envoye ci-joint une copie fidele. Je ſuis, &c. «

Vous voyez, Monſieur, qu'il n'eſt point auſſi déſavantageux pour les Américains, qu'un certain parti avoit voulu le faire en-

(*b*) C'étoit neuf jours après l'affaire dans laquelle Arnold avoit remporté un ſi glorieux avantage ſur le Général Burgoyne, & qui a été déciſive contre lui, en le réduiſant aux dernieres extrémités.

tendre par de plates ironies, d'avoir, parmi leurs Généraux, des Apoticaires. Il eſt bon qu'un Général d'armée ſache donner l'émétique à propos, & la doſe néceſſaire. Le Chapelier *Barton* a enlevé le Général *Preſcott*, pour prendre à ſon aiſe la meſure de cette *bonne tête*. Le Jacquet *Arnold* a démonté *Burgoyne*. Nous ſaurons un jour de quelle profeſſion ou métier eſt le Général *Gates*. En attendant, vous allez le juger par ſes œuvres. Je crois que des deux méthodes, c'eſt là plus ſûre.

N°. IV. *Lettre du Général* HORATIO GATES, *à l'honorable Préſident du Conſeil de l'État de la Baye de Maſſachuſets.*

D'Albany le 19 Octobre 1777.

Monſieur;

» Vous concevez aiſément avec quel plaiſir j'envoye à votre honorable Conſeil la copie ci-jointe d'une convention par laquelle le Général Burgoyne s'eſt rendu à moi avec toute ſon armée, le 17 de ce mois. Cette armée eſt actuellement en route pour Boſton. Elle eſt eſcortée d'une garde ſuffiſante de milices, ſous les ordres du Général *Glover* & du Général *Whipple*, qui lui feront fournir toutes les ſubſiſtances néceſſaires pendant cette marche. Je ſuis ſi exceſſivement occupé de hâter le prompt départ de l'armée, pour arrêter dans leur cours, les attroces

cruautés que le Général *Vaughan* exerce sur la riviere de Hudson, que j'ai à peine le tems de vous faire savoir que la jambe de mon ami le Général *Lincoln*, est en bon état, & de vous renouveller les assurances du respect avec lequel, &c.

Signé, Horatio GATES.

N°. V. *Articles de convention entre le Lieutenant-Général Burgoyne & le Major-Général Gates, signés au Camp de Saratoga le 16 Octobre 1777.*

1°. Les troupes aux ordres du Lieutenant-Général Burgoyne sortiront de leur Camp avec les honneurs de la guerre & l'artillerie des retranchemens. Elles marcheront jusqu'au bord de la riviere à l'endroit où étoit l'ancien Fort : les armes & l'artillerie seront laissées en cet endroit ; & sur l'ordre donné par les Officiers les armes seront mises en faisceaux.

2°. — Le passage libre sera accordé à l'armée aux ordres du Lieutenant-Général Burgoyne pour retourner dans la Grande-Bretagne sous la condition de ne plus servir dans l'Amérique Septentrionale, tant que durera la contestation actuelle ; & ce sera dans le port de Boston qu'entreront les bâtimens de transport destinés à recevoir les troupes lorsque le Général Howe aura donné les ordres à cet effet.

3°. S'il venoit à se faire quelque cartel au

moyen duquel l'armée aux ordres du Général Burgoyne, ou partie d'icelle fût échangée, l'Article II, feroit nul jufqu'à la concurrence de cet échange.

4°. L'armée aux ordres du Lieutenant-Général Burgoyne, fe rendra à la Baye de Maffachufets par le chemin le plus court, le plus facile & le plus convenable, & elle fera cantonnée, foit dans Bofton, foit auffi à portée qu'il fera poffible, pour qu'il n'y ait point de délai au départ des troupes, lorfque les bâtimens de tranfport feront arrivés pour les recevoir.

5°. Pendant leur marche & dans leur cantonnement, il fera fourni des fubfiftances auxdites troupes, par les ordres du Général Gates, au même prix la ration que pour fa propre armée; & s'il eft poffible, les chevaux des Officiers & ceux des charois &c. auront le fourage au prix ordinaire.

6°. On laiffera aux Officiers leurs voitures, chevaux de fomme & autres: il ne leur fera fait aucune moleftation ni vifite de bagages; le Lieutenant Général Burgoyne donnant fa parole d'honneur qu'il n'y a point de munitions d'armée cachées dans iceux. De fon côté auffi, le Major Général Gates prendra les mefures convenables pour que le préfent article foit duement exécuté. Si dans la route il manquoit quelque voiture pour le tranfport des bagages des Officiers, le pays leur en fournira s'il eft poffible, au prix ordinaire.

7°. Pendant la marche de l'armée & dans

ſes cantonnemens dans la Baye de Maſſachuſets, les Officiers, autant que les circonſtances le permettront, ne ſe ſépareront point de leurs ſoldats. Les Officiers ſeront logés ſelon leur rang; & on ne pourra point les empêcher d'aſſembler leurs Soldats, pour les rôles, les appels & autres objets de diſcipline.

8°. Tous les Corps quelconques de l'armée du Général Burgoyne, compoſés, ſoit de matelots & de mariniers, ſoit d'ouvriers & de voituriers, ſoit de compagnies franches, & tous gens ſuivant l'armée, de quelque pays qu'ils ſoient, ſeront compris ſans aucune reſtriction & dans le ſens le plus étendu, dans les articles ci-deſſus, & regardés à tous égards comme ſujets britanniques.

9°. Tous les Canadiens & gens appartenans à l'établiſſement du Canada, conſiſtans en matelots, bateliers, ouvriers, voituriers, compagnies franches, & tout ce qu'il peut y avoir, ſans dénomination particuliere, à la ſuite de l'armée, auront la permiſſion de retourner au Canada. Ils ſeront conduits auſſitôt par le chemin le plus court, au premier poſte britannique ſur le lac George; il leur ſera fourni des proviſions de la même maniere qu'aux autres troupes; & ils ſeront aſtreints aux mêmes conditions de ne point ſervir durant la préſente conteſtation, dans l'Amérique ſeptentrionale.

10°. Il ſera donné ſur le champ des paſſe-

ports à trois Officiers qui ne pourront être d'un rang inférieur à celui de Capitaine, lesquels seront nommés par le Général Burgoyne pour porter ses dépêches au Chevalier Howe, au Chevalier Guy Carlton, ainsi qu'à la grande Bretagne, par la voie de New-Yorck. Et le Major Général Gates promet, sur la foi publique, que leurs dépêches ne seront point ouvertes. Les Officiers partiront aussitôt après avoir reçu leurs dépêches : ils iront par le chemin le plus court, & de la maniere la plus expéditive.

11°. Pendant le séjour des troupes à la Baye de Massachusets, les Officiers seront sur leur parole, & ils pourront porter leurs épées.

12°. Si l'armée aux ordres du Lieutenant Général Burgoyne, se voyoit dans la nécessité de faire venir du Canada les vêtemens & autres bagages qui y sont restés, il lui sera permis de le faire de la maniere la plus convenable, & les passeports nécessaires seront accordés à cet effet.

13°. Ces articles seront signés & échangés mutuellement demain matin à neuf heures ; & les troupes aux ordres du Lieutenant Général Burgoyne, partiront de leur camp à trois heures.

Signé JOHN BURGOYNE.

Au Camp de Saratoga le 16 Octobre 1777.

Troupes Angloifes. .	2442	Toute l'armée du Général Burgoyne étoit de 9,208 en partant du Canada.
Brunfwikoifes.	2198	
Canadiennes.	1400	
	6040	

37 canons. } Quatre Membres du Parlement au nombre des prifonniers.

» AUSSI-TÔT que cette capitulation a été connue du peuple de Bofton, (le 23 Octobre) il s'eft porté en foule aux Eglifes, pour rendre fes actions de graces au Dieu des Armées. Le Révérend Docteur *Cooper*, fur l'invitation de l'Affemblée, a prononcé dans la Chambre des Repréfentans, un difcours très-pathétique & des plus capables de foutenir le courage & le zèle de tous les défenfeurs de la patrie. «

» Le foir l'hôtel du Sénat a été illuminé par ordre de l'Affemblée générale ; & chacun s'eft empreffé de mêler fa joie à la joie publique, à l'occafion d'un événement auffi merveilleux, & de la confolation que la divine Providence a daigné accorder à la Ville de Bofton, fi mal-à-propos mife en interdit par l'Angleterre : bienfait qui confifte en ce que deux puiffantes armées angloifes, dans une révolution de vingt mois, auront, du fein de cette ville, *évacué* l'Amérique. «

P. S. du 10 *Décembre.*

» Vous êtes parfaitement inſtruit, Monſieur, de tout ce qui s'eſt paſſé en Amérique juſqu'au 22 Octobre. Mais des détails ſi ſérieux n'ont-ils pas fatigué votre attention ? Après vous avoir fait lire cette longue & noire tragédie, juſqu'au dernier acte, pourquoi n'eſſayerois-je pas de vous amuſer d'une petite piéce un peu gaye, pour diſſiper les ſombres vapeurs qui doivent envelopper une imagination où ſe réfléchiſſent les nuages de fumée qui s'élevent de toute cette artillerie, de tous ces embrâſemens & de ces torrens de ſang dont la terre & l'onde ſont teintes aujourd'hui en Amérique ? Il me ſemble que pour rétablir l'équilibre de l'eſprit, c'eſt une reſſource qui n'eſt point à négliger, & qui a été heureuſement imaginée pour rappeller les hommes aux utiles inſtructions dont l'établiſſement des théâtres eſt le premier objet. Vous y conſentez : le coup de ſifflet eſt donné, & les décorations changées. «

Vous ne ſavez peut-être pas, ou peut-être ſavez-vous, qu'il exiſte ici une ſociété politique appellée *Robinhood*, conſtituée en tous points comme la Chambre baſſe du Parlement. Les matieres d'état les plus importantes, s'y diſcutent avec la même chaleur & la même ſuite que dans cette partie du Sénat britannique, à cette ſeule différence près, que l'ordre & les bienſéances y ſont communément mieux obſervés. J'avois été averti qu'un Capitaine

de Milice anglois, qui perdit l'été dernier ſon élection, & qui avoit été promener ſon chagrin ou ſon *ſpleen* aux courſes de chevaux en France, dont il étoit arrivant, avoit annoncé dans la derniere aſſemblée du *Robin-hood*, que le lundi 8 Décembre, il feroit une *motion* des plus intéreſſantes, a laquelle tous les membres étoient invités d'aſſiſter. On ne doutoit point que ce voyageur patriote, ce nouveau *Shelburne* n'eût fait dans ſa tournée quelque découverte eſſentielle aux intérêts de ſa nation; qu'il n'apportât de Fontainebleau une liſte exacte des armemens françois à Breſt, Toulon & Rochefort, ou les ſecrets du Miniſtère des foyers de l'Opera. Enfin il n'étoit bruit dans Londres, que de l'attente où l'on étoit ſur les importans avis qu'il alloit donner. J'ai eu auſſi le déſir de les entendre, jugeant que j'en rapporterois au moins quelque amuſement. J'ai donc été à l'aſſemblée, comme auditeur bénévole; & j'en arrive, l'idée bien remplie de tout ce que j'ai entendu, & que je crois pouvoir vous rendre ici mot pour mot.

APRES que le Greffier eut lû les minutes de la derniere ſéance, & qu'on eut ſatisfait à l'ordre du jour, je vis ſe lever un jeune homme d'aſſez bonne mine, dans l'habit uniforme & peu impoſant du Corps d'Artillerie de la Cité de Londres. Il tira de ſa poche une brochure couverte en papier rouge, du format in-8°. & s'adreſſant au Préſident, ſui-

blée) L'Auteur n'a oublié aucune des circonstances de la malheureuse catastrophe dont nous gémissons : elles y sont si clairement dépeintes, que tout ce que nous étions-là d'Anglois, nous n'aurions pû manquer de le comprendre, sans la fatale persuasion dont nous étions aveuglés, que l'Amérique seroit totalement subjuguée dans cette campagne. La Piéce en question est intitulée *MATROCO*, Drame burlesque, dont j'ai vû rire toute la Cour de France, sans que je pûsse me douter, ni peut être elle-même, que c'étoit à nos dépens. Le héros du Drame est *Matroco*, Général fanfaron & bavard, homme à grands projets & de petite exécution, dont le casque est surmonté d'un Dindon qui fait la roue. Comment n'ai je pas reconnu le Général Burgoyne sous cet emblême? Comment le titre de *Drame burlesque* ne m'a-t-il pas mis sur la voie, en rappellant à mon idée notre guerre extravagante en Amérique? « (Il lit)

» *Vous allez voir, Messieurs, Mesdames, tout* » *ce que vous allez voir.* « Cela vouloit dire : que ceux-là entendent qui ont des oreilles.

» *La belle chose que d'être Chevalier!* M. Laujeon (c'est le nom de celui qui se donne pour l'Auteur) n'ignoroit point que John *Burgoyne* étoit parti de Londres avec la promesse d'être fait Chevalier s'il perçoit jusques à la Nouvelle York, ou au moins jusques à Albany, comme l'a été le Général Carlton pour s'être mainte-

nu dans le Canada, & le Général Howe pour avoir échangé la ville de Boſton contre celle de New York, ſans avoir fait entre eux deux plus de ſeize millions ſterling de dépenſes. «

» Mais écoutez le vers qui ſuit «

» Un Officier, deux Officiers, trois Officiers enſemble.

» Et quelques pages après ces trois Officiers chantent ſur l'air : *Nous ſommes trois foux.* «

» Etoit-ce déſigner aſſez clairement Carleton, Burgoyne & Howe, Généraux de nos trois principales armées ?

» Suivons. — *ont enlevé ma mie.* «

» Voyez comme il ſe moque de nos vains projets de conquête. «

» Et auſſitôt cette outrageuſe antiphraſe:

Ma puiſſance s'étend au bout du monde.

» On voit qu'il a lû les Placards affichés en Allemagne pour les Recrues de nos Stipendiaires, & qu'il veut ridiculiſer une Nation qui y étoit qualifiée *Souveraine du grand Empire d'Amérique*, ne l'ayant déjà plus. «

» Je n'ai encore lû, Monſieur le Préſident, que quatre lignes de la premiere page ; & vous voyez qu'il n'y a pas un mot qui ne ſoit une ſatyre amere de nos extravagantes opérations. L'Auteur de ce prétendu *Drame burleſque* veut pourtant faire croire dans ſon Avertiſſement, *qu'il n'a eu d'autre but que celui de traveſtir les*

héros & héroïnes des Poëmes & Romans de Chevalerie ; mais il nous montre du doigt, quelques lignes après, les êtres vivans qu'il avoit réellement en vue, quand il nous parle *de géants fanfarons & brutaux, & de héros langoureux qui ne perdent jamais l'occasion de haranguer lorsqu'il faut agir ; d'enchanteurs poltrons, que le moindre songe effarouche, & que l'étendue de leur puissance ne peut jamais rassurer.* Demandez à tous les Ecrivains que nos Ministres ont lâchés depuis quelques mois, contre le Lord & le Général Howe, si ce dernier trait ne peint pas merveilleusement la conduite des deux freres dans les Jerseys, & de l'un d'eux à Boston : dites-moi vous-même si le premier n'est pas calqué sur le *caractère romanesque* du Général Burgoyne, sur *ses sentimens exaltés*, sur *ses rodomontades*, sur tout le tissu enfin de chacune de ses nombreuses proclamations, dans lesquelles on a censuré jusqu'à l'*affectation des jeux de mots* que l'Auteur nous fait retrouver dans sa Piéce. «

» Je me contenterai de parcourir légérement ce bel ouvrage, ne doutant point qu'il ne me soit demandé, par délibération de la Chambre, pour être laissé sur le Bureau où chacun pourra l'examiner à loisir. Je passe donc à la scène seconde qui représente le Général Burgoyne environné des Chefs des Antropophages nos alliés en Amérique. M. Laujeon y a mis jusqu'à leurs vrais noms. *Bombifer, Engloutifer,*

Sacafer, *Grancomperemer*. Le faux Burgoyne les a appellés dans ce vers de la premiere ſcène :

Fiers géans prouvez donc qu'à mon pouvoir tout céde.

Ils paroiſſent ; il affecte de ne les avoir point appellés ; *Vous ai-je appellés ?* C'eſt exactement ce qu'a fait M. Burgoyne. Tout en employant leur affreux miniſtere, il a nié qu'il eût voulu ſérieuſement les mettre en œuvre. «

» Dans la ſcène III[e]. *Matroco* voit *Furion* qui entre d'un air agité ; & il lui dit :

Viens éclairer mon cœur du feu de ton génie.

Il n'y a aucun des Membres de cette honorable aſſemblée, qui ne ſoit en état de nommer le perſonnage que l'on veut cacher ſous le maſque de *Furion* ; & je m'écrierai ici avec l'Auteur :

Nous n'avons même pas l'eſpoir du qui-pro-quo.

Ne vous ſemble-t'il pas entendre un de nos Lords Miniſtres, & M. Burgoyne, qui ſe diſent d'un ton lamentable ;

Ah ! ton ſonge eſt le mien. Eh ! mon ſonge eſt le vôtre.

Ce ſonge, Monſieur le Préſident, vous ne vous y méprenez pas, c'eſt le fameux projet du Lord Germaine de prendre l'Amérique à revers, qui a échoué ſi honteuſement pour la Grande Bretagne. «

» Je paſſe à la ſcène IV[e]. Les Géans que *Matroco* avoit envoyés en Aſie & en Afrique, ce qui nous indique que nos projets de conquêtes dans toutes les parties du monde, ne ſont point ignorés de nos rivaux, ces géans,

dis-je, reparoiſſent tout à coup, & *Matroco* qui les a ſalués de ce compliment, *Bonnes têtes de mon armée*, reçoit d'eux le conſeil de faire un ſacrifice à la Lune, emblême de tous les projets chimériques, comme celui de notre guerre américaine.

» La ſcène VI du premier acte eſt, ſuivant moi, une des plus méchantes. M. Laujeon s'eſt amuſé à peindre l'impatience avec laquelle l'Angleterre & l'Ecoſſe, qu'il baptiſe des noms de *Vaporoſine* & de *Gloriane*, ont attendu pendant pluſieurs mois des nouvelles d'Amérique. — Remarquez l'adreſſe de ſes déguiſemens. *Vaporoſine* pour déſigner l'Angleterre, *Gloriane* pour caractériſer l'Ecoſſe. Pouvoit-il mieux choiſir pour ſe faire deviner! Ces noms valent ſûrement bien *Albion* & *Calédonie*. On leur apporte la Gazette, & quelle autre gazette que celle de notre miniſtère? Vous allez en juger. Les deux Princeſſes, qui ſont des perſonnes honnêtes, ſont du parti des Inſurgens. «

Ah! Princeſſe, c'eſt la Gazette!
Nos ſonges vont être éclaircis.
. . . .
Mettons-nous vite à la lecture:
Voyons ces héros de nos cœurs,
Soutenir dans chaque aventure,
Notre deviſe & nos couleurs. . . . .
Mon cœur! liſez, je vous en prie; . . .
La peur me prend.

GLORIANE.

Eh mais! pourquoi?
Et puis d'ailleurs, ma chere amie,
Vous ſavez mieux lire que moi.

» Trait ironique ſur la rivalité des connoiſſances entre les deux Nations, & contre l'Angleterre jalouſe de ce que les Lettres ſont cultivées avec plus de ſuccès en Ecoſſe. «

Cet article dit peu de choſe;
Paſſons, il ne parle pas d'eux.
Mais votre cœur, je le ſuppoſe,
Les attend à l'article deux.
Rien encor!...

GLORIANE.

Quoi rien? Je m'attriſte.

VAPOROSINE.

Mais ne ſongeant qu'à leur amour,
Ils n'ont pas envoyé la liſte
De leurs ſuccès de chaque jour.
Article trois; rien, rien. Au quatre!
Nos deux Héros ſont-ils perdus.

» C'étoient Arnold & Washington «.

Comment! quatre jours ſans ſe battre!
Non, je ne les reconnois plus.

GLORIANE.

Article cinq.... Enfin, j'eſpère:
Voici ces noms tant attendus.

VAPOROSINE.

Ah! par plaisir, comptons, ma chere,
Les géans qu'ils ont pourfendus.

(*Elle lit.*)

Tous deux séduits par la douce espérance
De voir l'objet de leur ardeur,
Ont réuni leurs forces, leur vaillance,
Pour triompher de l'Enchanteur.
Mais leur défaite enfin leur ôte
Tout espoir de troubler son choix :
Et quand on compte sans son hôte,
On s'expose à compter deux fois.

LES DEUX PRINCESSES, *en pleurant.*

Je ne lirai plus la Gazette,
Elle m'a trop coûté de pleurs.

» Vous conviendrez, sans doute, Monsieur le Président, que voilà une scène entiere qui a été faite sur notre pauvre gazette ministérielle, & sur-tout quand je vous observerai que cette gazette étoit fausse d'un bout à l'autre, par un artifice de l'Enchanteur, qui avoit dit à la fin de la scène précédente : *pour humilier la fierté, j'ai le secours de la Gazette.* Voici comme il met le dernier trait à la ressemblance :

MATROCO à FURION, *à voix basse.*

Vois-tu l'effet de ma Gazette ?

FURION, *à voix basse.*

Vois l'effet de la Gazette.

MATROCO & FURION, *avec la plus grande joie.*

Que j'aime à voir couler leurs pleurs!
Amuſons-nous de leurs douleurs.

» Jamais on n'a peint avec des couleurs plus vraies, le déteſtable abus qui ſe fait ſi communément en Angleterre de la crédulité publique, par le moyen du papier public qui ſemble avoir le plus de droits à la confiance de la Nation «.

» Admirez ces couplets-ci:

Nous voilà donc vaincus! que dira l'univers?
Sur les héros il a les yeux ouverts:
De notre fuite il fait des gorges-chaudes.
Je crois voir à l'inſtant cent caillettes badaudes;
En parfilant, ſe conter nos revers.

Et cette chanſon qu'un Nain
chantoit, dit-on, d'un air malin.

A vos Héros le pied gliſſe:
Dans peu (l'Amour) leur dira;
L'on vous en ratiſſe, tiſſe,
L'on vous en ratiſſera.

» Si vous mettez *Gates* à la place de l'Amour, c'eſt mot pour mot notre aventure «.

» Je vois encore une foule de vers, qui n'ont jamais été faits que pour nous «.

Jour de malheur!
Jour de douleur!
Jour où le jour nous bleſſe!

» A quel jour ce verſet lamentable convient-il mieux qu'au 16 Octobre 1777? «.

Je vous ai dit que Matroco
Leur fait répéter par l'écho :
Ils ont voulu,
Ils n'ont pas pu.

» M. Laujeon ſe mocque ici de la paſſion connue de M. Burgoyne pour les ſpectacles, & des *Drames burleſques* qu'il a fait jouer plus d'une fois par ſes troupes, dans ſes diverſes campagnes en Amérique. Il avoit une ſalle de ſpectacle montée à Boſton, à Quebec, &. Il a fait la clôture à Saratoga. Je pourſuis :

Non je ne donnerois pas ça
D'un fier à bras que l'on roſſa,
Que l'on chaſſa,
Qui nous laiſſa
Son caſque & ſa maîtreſſe.

» Ailleurs, voici comme il dépeint l'armée de Burgoyne :

Une partie a les menottes.

Puis celle du Colonel Saint Leger :

Les autres ont gagné pays.

» Il ne lui étoit gueres poſſible de mieux caractériſer des *troupes victorieuſes*, dans le ſtile du Général Burgoyne. «

» Reconnoiſſez, Monſieur le Préſident, dans le couplet que je vais vous lire, le diſ-

cours que M. *Gates* n'aura pas manqué de tenir aux Canadiens, ses prisonniers, en les congédiant «.

Colonnes sans appui, vous devez reconnoître
Le droit que j'ai de vous parler en maître;
Mais je tourne sur vous un regard de bonté:
Voulez-vous échapper à la captivité?
Au lieu d'allarmer l'innocence,
Unissez-vous à nous pour prendre sa défense.

» Etes-vous curieux de voir la lettre écrite le 8 Octobre par le Général *Clinton* au Général *Burgoyne*, à qui il notifie clairement qu'il ne peut point le secourir dans son embarras, & qu'il lui souhaite de pouvoir s'en retirer «.

T'as l'pied dans le margouilli,
Tir'ten, tir'ten, tir'tentaine;
T'as l'pied dans le margouilli,
Tir'ten, Heros, mon ami.

» Je suis sur-tout étonné de la justesse de l'application que voici:

GLORIANE s'écrie : *Rendez-nous nos Héros.*

» L'Auteur met ce vœu dans la bouche de *Gloriane*, (l'Ecosse) parce que la plupart des Officiers dans les armées Angloises & dans tous les emplois en Amérique, sont des Ecossois affamés, qui y ont été prendre du service sur l'espoir qu'on leur distribueroit les terres des Américains «.

» Enfin *Burgoyne* eſt pris au moment où, un poignard dans chaque main, il alloit immoler à ſa rage la *sûreté* & la *liberté* enchaînées.

» On lui crie :

D'un triomphe apparent, te voila tout bouffi :

Sur l'air, *le Port Mahon eſt pris* ; air qui n'a pas été choiſi ſans deſſein. «

» Une Fée ſort d'un buiſſon au milieu d'une multitude allarmée du double ſacrifice que *Matroco* ſe prépare à faire ; & elle s'écrie :

Il eſt pétrifié !

» C'eſt le moment où *Burgoyne* a rendu ſon épée, & juré de ne plus jouer de farces en Amérique. «

» Quelqu'un répond :

Je le prends pour meubler
Mon Cabinet d'hiſtoire naturelle.

» Ce dernier trait eſt le plus malin de tous. Il eſt dirigé contre un certain Lord cher à l'Ecoſſe, à qui on n'a point ceſſé ici d'attribuer le funeſte projet de notre déteſtable guerre d'Amérique, & qui a, comme chacun ſait, un des plus riches cabinets d'hiſtoire naturelle qu'il y ait en Europe «.

» Vous en avez aſſez entendu, Monſieur le Préſident, pour ne pouvoir point douter que la piece de *Matroco* ne ſoit un apologue ſatyrique ſur le Général Burgoyne & ſes conſorts. Je m'offre encore à prouver à l'honorable Aſſemblée, ſi elle le deſire, par les

les regles les plus certaines de l'art étymologique & de la langue primitive appuyées de l'autorité de Ducange & de Spelman, &, s'il le faut, de Bérose & de Sanchoniaton, que *Matroco* & *Burgoyne* sont un nom identique, seulement un peu changé par une crase, une apocope, & deux ou trois Epi-anti- & métatheses. Mais l'honorable Assemblée trouve, sans doute, beaucoup plus surprenant que dans un intervale aussi court que vingt-neuf jours, la nouvelle de la réduction de *Burgoyne* soit venue de Saratoga à Fontainebleau, de sorte que le vingt-neuvieme ce risible événement ait pu y être mis sur la scène françoise. Voici la solution de ce probléme ‹.

Premierement, il est encore plus surprenant que nos Ministres ayent éte jusqu'à deux & trois mois dans l'incertitude sur des faits dont la nouvelle étoit parvenue dans toutes les parties de l'Amérique & de l'Europe; tels que le débarquement à la baye de Chesapeak, l'entrée de l'armée du Roi dans Philadelphie, & la défense des chevaux de frise du Delaware, par Washington, que j'ai vu annoncés & affirmés successivement, malgré les doutes que le silence de nos Ministres autorisoit, dans une feuille françoise qui s'imprime à *Anvers*, sous le titre d'*Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique*. (*) «

(*) N°. XXXI. P. S. du 12 Nov.

» En second lieu, je ne prétends point que la piece ait été composée précisément à l'instant d'être jouée. Est-ce qu'il n'y avoit pas déja plusieurs mois que M. Burgoyne amusoit l'Europe de ses proclamations ? Pour donner la perfection à son tableau, l'Auteur n'aura eu que quelques traits à y ajouter, au moment de la représentation. Mais vous allez trouver cette possibilité encore bien plus sensible par la conjecture dont je vais l'appuyer. C'est que j'ai les plus fortes raisons de croire que la piece est de *Benjamin Franklin*, & non pas du Poëte François qui y a mis son nom. J'ai entendu raisonner sur ce drame & sur son prétendu Auteur. On n'imaginoit point ce qu'il avoit eu en vue de critiquer dans les mœurs présentes ou passées. C'étoit une énigme, disoit-on, dont lui seul pouvoit dire le mot. Comment le charmant Auteur d'Eglé, de Sylvie & de l'Amoureux de quinze ans, pouvoit-il avoir conçu un plan aussi bisarre ? Tout ce qui m'entouroit enfin étoit à cent lieues de l'idée de l'Auteur, à l'exception, je me le rappelle très-bien, d'un Militaire François que je jugeai être Ministre de sa Cour en Allemagne. Lui seul trouvoit tout Matroco délicieux, Il en rioit aux éclats : Il voyoit, il comprenoit ce qui échappoit à tous les autres ; parce qu'il étoit membre de la politique, & sans doute dans le secret. Il me vient encore une réminiscence. Le jour de *Matroco* les billets

de ſpectacle furent diſtribués moins largement parmi la ſuite de la Cour. On les réſerva pour les Etrangers, apparemment comme plus apts à ſaiſir l'intention de cette *folie dramatique*. De tout cela je conclus qu'elle a réellement pour Auteur l'Ambaſſadeur Américain à Paris, qui l'a tracée de la même plume dont il a fabriqué l'Edit du Roi de Pruſſe pour aſſujettir ſes anciens Sujets en Angleterre aux mêmes entraves dont notre Parlement a prétendu charger nos anciens Sujets en Amérique. Vous n'êtes plus ſurpris à préſent que la nouvelle de la réduction de Burgoyne & de ſon armée ſoit arrivée avec tant de rapidité à Paris. Tout ce qui me reſte à dire ſur cela, c'eſt que le bon vent ſouffloit pour les Américains, tandis que vos girouettes vous faiſoient croire qu'il ſouffloit pour vous; & que ſi vous faites bien, vous changerez vos girouettes. «

» Je termine, Monſieur le Préſident, un diſcours que l'honorable Aſſemblée aura peut-être trouvé trop long, quoique je n'aie traité que de nos intérêts les plus chers, pour leſquels je me ſens animé d'un zele intarriſſable. Et enfin je propoſe à l'honorable Aſſemblée qu'il ſoit écrit de ſa part au Docteur *Benjamin Franklin*, Député des Américains à Paris, pour lui repréſenter très-humblement, au nom de la Société de *Robinhood*, qu'il eût été plus conforme à ſes principes généreux & honnêtes, & qu'il eût

bien plus efficacement manifeſté ſa ferme & conſtante oppoſition à ceux de nos Miniſtres, qui ont oſé faire ouvrir le Parlement ſans daigner nous donner la moindre notion ſur l'état de nos affaires, s'il eût bien voulu faire parvenir directement en Angleterre la nouvelle qu'il a eue ſi rapidement de l'anéantiſſement total de notre armée & de la métamorphoſe de ſon général, au lieu de chercher à nous l'apprendre par la voie détournée d'un drame énigmatique, dont toute l'expreſſion de la muſique de *Grétry* ne pouvoit pas donner l'intelligence à un Auditoire où les *Œdipes* jouoient les *Daves*; & auſſi pour le ſupplier de nous faire éprouver les gracieux effets de ſes ſentimens d'humanité, en nous donnant avis, avec le plus de célérité qu'il lui ſera poſſible, de toutes les cataſtrophes ſemblables à celles de M. Burgoyne, dont ſes conſtituans lui feront parvenir la connoiſſance, afin que la Société aviſe aux moyens d'arrêter l'effuſion ultérieure du ſang anglois & américain, en obtenant de la Cour de ceſſer au plutôt tout envoi de troupes en Amérique, puiſqu'après l'avoir remplie de carnage & ſouillée de crimes, elles finiſſent ſucceſſivement par être obligées de l'évacuer «.

John Pacifick (c'eſt le nom du Membre qui vient de parler) ayant déduit ſa motion, elle fut appuyée par *Irenée Peace*, qui ajouta

aux obſervations de ſon collegue, que le couplet,

Ils ont voulu,
Ils n'ont pas pu,

pouvoit auſſi ſe rapporter à l'attaque infructueuſe du fort de *Redbank*, en avant des chevaux de friſe, le 22 Octobre, ſur la riviere Delaware; & il offrit de prouver qu'il étoit venu en vingt-trois jours en Europe, des avis de parties de l'Amérique plus éloignées encore.

Sur le ſurplus du rapport de M. *Pacifick*, il dit : » Je n'héſite point à croire comme mon digne confrere, que ſon Excellence M. Benjamin Franklin, eſt l'auteur de la piéce en queſtion. On m'a écrit de France, que depuis peu, Piccini & Gluck y faiſoient ſchiſme dans le corps diplomatique; & il me paroît tout ſimple que Grétry ait voulu auſſi avoir ſon ambaſſadeur. «

Malchus Waroffice ſe leva pour s'oppoſer à la motion. » Je ne puis point, dit-il, être de l'avis de l'honorable Membre qui ſouhaite que nos Miniſtres ceſſent d'envoyer des armées en Amérique, & qui veut qu'on cherche des moyens pour les en empêcher. Il craint la continuation de la guerre en Amérique, ſur des motifs frivoles. Pour moi, je penſe que nous réuſſirons dans cette guerre; & je ne crois point qu'il ſoit permis d'en douter, depuis que j'ai entendu, le 20 du mois dernier dans la Chambre-Haute, Mylord *Suffolk*, l'un des principaux Sécré-

taires d'Etat de notre Souverain, & de son Conseil le plus intime, déclarer sans détour, que les Allemands sont d'aussi braves soldats qu'on en puisse trouver en Europe, & qu'il pensoit *que peu de personnes en diroient autant des soldats François, ou prétendroient persuader qu'ils égalent en rien les Allemands.* Quand un des premiers Ministres d'un Roi Britannique tient publiquement un pareil langage, ce n'est pas à nous à l'arrêter dans la glorieuse carriere où il a eu le courage de s'engager «.

Mathews Contractor prit ensuite la parole. « Je suis, dit-il, de ce dernier avis, & avec d'autant plus de raison, je crois, que nous devons la confiance la plus entiere à l'ouverture, que Mylord Sandwich, Ministre Suprême de notre redoutable marine, a faite le même jour & dans la même Chambre, en disant, avec cette noble franchise par laquelle il se fait toujours admirer, qu'il espéroit bien que *le tems viendroit où l'on pourroit obtenir de la France & de l'Espagne une réparation complette des insultes que nous pourrions en avoir reçues.* J'en conclus que nos Ministres sont sûrs de leur affaire, & qu'il faut les laisser agir avec pleine liberté ».

Hermes-Sly, entreprit de combattre l'opinion des deux derniers Membres. « C'est bien lestement, dit-il, donner carte blanche à des Ministres qui jusqu'ici se sont montrés si peu dignes de notre confiance. J'ai entendu distinctement M. Temple-Luttrell, le 26

du mois dernier, assurer la Chambre des Communes que nos Ministres ignorent le vrai état actuel de l'Espagne : que cette Puissance qui, à la vérité, n'a pas des forces considérables au *Ferrol*, en a amassé de prodigieuses à *Cartagene* ; & qu'il ne faudroit pas.....

Ici, M. *Sly* fut interrompu brusquement par M. *Contractor* qui s'écria : je soutiens à l'honorable Chambre, d'après M. le Chevalier *Hugues Palliser*, Commissaire général de notre marine à Portsmouth, & qui doit s'y connoître mieux que le Capitaine Luttrell, que ce n'est point à *Carthagêne*, mais au *Ferrol* que les Espagnols ont leurs principales forces.

Ce Membre se laissoit emporter à sa bouillante vivacité, lorsque *Temper Concord* ouvrit gravement l'avis suivant. « Je demande que l'honorable Chambre fasse mettre dans tous les papiers publics un avis patriotique aux voyageurs Anglois de l'un & de l'autre parti, pour engager ceux qui ont coutume d'aller perdre leur tems & leur argent aux courses de divers genres qui, depuis peu, se sont établies en France, de pousser plutôt leurs excursions l'année prochaine jusqu'en Espagne, pour reconnoître par eux-mêmes, si c'est à *Carthagene* ou au *Ferrol* que sont rassemblées les principales forces navales de cette couronne, vû qu'il est souverainement essentiel qu'un pareil doute soit éclairci pour *guider* les Ministres destinés à *guider* les futures résolutions du Sénat Britannique. «

Lorsqu'il eut fini, plusieurs voix s'éleve-

rent en criant ensemble, la *question*, la *question*. Cela vouloit dire qu'on desiroit que le Président prît les suffrages sur la premiere motion. Mais un M. *Scot-Timberact*, connu pour être l'ame damnée d'un certain Ministre, prit un autre biais pour faire échouer le projet du parti contraire. Il proposa qu'au préalable la Chambre s'assurât s'il étoit question de nouveaux envois de troupes en Amérique, alléguant que peut-être le Ministre n'avoit point cette intention, & que la Chambre se compromettroit par une démarche dont l'objet n'étoit pas assez évident. Son artifice lui réussit. On rejetta la motion du voyageur essoufflé M. John-Pacifick.

La négative passa à la pluralité de 157 voix, savoir 243 pour, 86 contre — exactement comme dans la séance du 20 Novembre à la Chambre des Communes.

JE NE finirai point, Monsieur, sans réparer une grossiere faute dans l'extrait des débats des Communes du 20 Novembre. Je vous ai nommé M. Grenville, neveu du Comte Temple, comme l'Auteur de l'avis pour la modification du projet d'adresse au Roi. C'est le Marquis de Granby que j'aurois du y (*) mettre; cette démarche a fait d'autant plus d'honneur à ce jeune & illustre Sénateur, que c'est son début dans le parti auquel il vient de se réunir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(*) Il a échappé une seconde faute, en ce que M. Grenville y est qualifié Lord.

les cruautés exercées par nos Gouverneurs dans les Indes Orientales, remarque que quoiqu'on ne puisse autrement rendre raison de la conduite de .... & encore plus de celle de .... qu'en l'attribuant aux principes de brigandages dont ils étoient animés, & qui leur faisoit braver toutes les loix divines & humaines, il ne peut croire cependant le Général ou ses Associés plus dignes de l'indulgence publique. Leur résistance opiniâtre & déraisonnable aux projets les plus simples de ceux entre les mains de qui ils avoient trouvé le Gouvernement, & qui devoient connoître à fond sa nature, prouve clairement qu'ils ont eu peu en vue le bien public.

1776. Mai & Juin.

La raison, ajoute-t-il, pour laquelle le Général actuel a trouvé tant de défenseurs parmi les Propriétaires, & plusieurs même d'entre les Ministres, est très-palpable. Ceux qui ont fait une fortune brillante dans les Indes & qui se sont établis ici, concluent naturellement que si ce Général est rappellé, sa conduite subira un examen strict & parlementaire; qu'on approfondira aussi les moyens par lesquels eux mêmes sont devenus si riches. Cette crainte a agi avec tant de force sur eux, qu'ils ont fait jouer tous les ressorts que leur fournissent leurs richesses immenses pour prévenir un scrutin si redoutable. Ils conjecturent très sagement que

1776. Mai & Juin.

si ...... a la permission de rester, il terminera sa carriere politique avec un peu moins de faste qu'il ne l'a commencée, & qu'il aura quelque tems après la liberté de revenir sans bruit en Angleterre, & sans y faire le méme éclat que son retour, dans les circonstances actuelles, auroit produit nécessairement. Si on avoit quelque égard à la justice & aux droits de l'humanité, si on songeoit un peu plus aux intérêts de la Compagnie, le Parlement devroit employer son autorité dans cette occasion. Les deux parties devroient être rappellées; & après un strict examen de leur conduite, on devroit leur infliger des peines proportionnées à leurs crimes. Sans l'appui d'exemples publics, il sera impossible de trouver des gens qui résistent aux tentations auxquelles ils doivent être en bute dans un pays où une vénalité & une corruption sans bornes ont pris l'empire; à moins que la crainte des châtimens n'agisse avec force & ne vienne au secours des principes naturels de l'honneur.

ON APPREND par des lettres de Corke, que les Fournisseurs qui s'étoient engagés à envoyer des vivres aux Royalistes, ont eu beaucoup de peine à charger les derniers vaisseaux arrivés d'Angleterre à Corke pour passer dans l'Amérique Septentrionale. La raison en est que l'Irlande est si épuisée &

ſi dépourvue, que les pauvres y meurent de faim. On y a cependant reçu des ordres pour faire une quantité conſidérable de nouvelles fournitures; mais on a averti les fourniſſeurs que s'ils ſe diſpoſoient à faire de nouveaux enlevemens, le peuple ſe ſouleveroit, que la révolte gagneroit tout le Royaume, & qu'enfin ils s'expoſeroient à voir piller leurs maiſons, & à être poignardés eux & leurs familles.

1776. Mai & Juin.

Les bâtimens qui tranſportent en Amérique les troupes de Waldeck, ſont arrivés le 20 Juin à Spithead.

Le Lord Stormont a pris congé du Roi le 20 Juin pour ſe rendre à Paris & y reprendre ſes fonctions d'Ambaſſadeur.

Le Roi étant en ſon Conſeil a rendu une proclamation, le 21, pour prolonger le tems du payement des gratifications de 3 liv. pour tout bon matelot, & de 2 liv pour tout matelot ordinaire qui s'engagera ſur la flotte royale, depuis le 30 de ce mois juſqu'au 31 Août, incluſivement.

Le Major Caldwell, qui eſt venu apporter la nouvelle de la levée du ſiege de Quebec, a eu l'honneur d'être préſenté au Roi. Cet Officier retournera dans peu au Canada où il ſera avancé. Sa Majeſté a récompenſé le Capitaine Douglas, Commandant la frégate l'*Iſis*, qui eſt venu aſſez à tems pour ſau-

1776. Mai & Juin.

ver Québec, en l'élevant au rang de Commodore.

La Cour a fait faire, dans le cours de ce mois, de nouvelles représentations à quelques Puissances, sur ce que leurs sujets fournissent des munitions de guerre aux Américains.

Avertissement, inséré dans les Gazettes, pour disposer la Cité de Londres à choisir M. Wilkes pour son Trésorier ou Chambellan.

» On est fort impatient de savoir à qui, de la Bourgeoisie de Londres ou des Ministres, appartiendra désormais la disposition des grandes charges de cette Ville, & c'est le 24 de ce mois (de Juin) que cette question doit être décidée. Mais lorsqu'on considere que les Ministres ont engagé ce Royaume dans la guerre civile, pour exécuter leur projet de puissance tyrannique, & qu'ils ont par ce moyen anéanti une grande partie de la navigation & du commerce de Londres, on ne peut supposer que la généreuse & libre Bourgeoisie de Londres, qui a toujours défendu les droits & les libertés de la Grande-Bretagne, puisse se laisser intimider par les ordres, ou corrompre par les artifices de ces despotes, qui voudroient la mettre sur le pied des petits Bourgs dont les suffrages sont à leur discrétion. Cette élection

décidera, comme on l'a déja dit, ſi les grandes places de cette Ville ſont encore à la diſpoſition de ſes citoyens ou du Miniſtere, c'eſt-à-dire en d'autres termes, ſi nous continuerons d'être libres ou ſi nous allons devenir eſclaves «. 1776. Mai & Juin.

JOURNAL de l'Amérique. depuis le 15 Mai 1776 juſqu'au 25 Mai, date de la dépêche du Général Carleton ſur l'affaire du poſte des Cedres, publiée par la Gazette de la Cour du 24 Juin.

Extrait d'une lettre de Quebec, datée du 11 Mai

LES Rebelles ſont à préſent aux Trois Rivieres. Une frégate, un ſloop de guerre & un ſenaut armé, ont été envoyés à leur pourſuite; ces vaiſſeaux leur ont déja fait beaucoup de mal: ils ont repris le *Gaſpée*, un autre vaiſſeau armé & quantité de munitions. Si notre renfort fût arrivé deux jours plus tard, il eſt probable que nous aurions eu un autre aſſaut à ſoutenir; car la veille ils avoient été joints par 400 hommes, ſans compter les autres corps de troupes qui étoient à leur portée. Selon toute ap-

1776. Mai & Juin.

parence ils ne vouloient quitter la Province qu'après y avoir été contraints par la force des armes. Il est vraisemblable qu'ils eûssent été bien aises d'en faire le théâtre de la guerre pour la détourner de leur pays. Si le grand armement arrive bientôt, ils l'abandonneront tout à fait; mais si on leur laisse le tems de se renforcer, cette évacuation pourra être l'ouvrage de tout l'Eté. Le secours que nous avons reçu consiste en trois vaisseaux de guerre expédiés d'Angleterre. Le Général a ordonné de tout préparer pour aller à la poursuite des Rebelles, s'estimant assez fort, dans ce moment-ci, pour suivre ses projets «.

Instructions de la ville de Boston à ses Délégués au Congrès général. (Les papiers Anglois n'avoient publié qu'une portion de cette piece : ce qui suit s'est trouvé dans les Gazettes d'Amérique).

» Par rapport à la Police intérieure de cette Colonie, il est essentiellement nécessaire, pour conserver l'harmonie parmi nous, que le corps constituant soit convaincu qu'il est représenté pleinement & de bonne-foi. Originairement chaque Membre de la communauté avoit le droit de participer à la

législation. Ce droit a toujours été exercé dans l'enfance des Etats ; mais lorsque les habitans deviennent excessivement nombreux, non-seulement il ne convient pas, mais même il est impossible qu'ils assistent tous à une assemblée ; & delà est venu l'usage de faire des loix par un petit nombre de personnes élues librement par la plus grande portion de la communauté. Lorsque ce choix est libre & que chaque province ou district a un nombre proportionné de représentans, le peuple, s'il est malheureux, ne doit s'en prendre qu'à lui même. Ainsi nous vous recommandons de chercher quelques moyens qui puissent procurer cette juste proportion de représentans du peuple de cette Colonie dans la législature ; mais il faudroit avoir soin que l'assemblée ne fût pas trop nombreuse, car cela ouvriroit la porte aux inconvéniens qu'on veut éviter par la représentation. Les assemblées trop nombreuses ne sont pas celles qui expédient toujours les affaires avec le plus de célérité, ou qui les dirigent avec le plus de sagesse.

1776. Mai & Juin.

Il est essentiel pour la liberté, que les pouvoirs législatifs, judiciaires & exécuteurs de gouvernement soient, autant qu'il est possible, indépendans & séparés les uns des autres ; s'ils étoient réunis dans les mêmes personnes ou dans le même nombre de personnes, on ne seroit plus éclairé par cette censure mutuelle qui donne tant de sûreté

1776. Mai & Juin.

contre l'établissement des loix arbitraires & contre l'inutile exercice du pouvoir dans l'exécution de ces loix. Il est aussi de la plus haute importance que toute personne attachée à une place de judicature donne la plus grande partie de son tems & toute son attention aux devoirs de sa place. Ainsi nous vous recommandons de faire ensorte qu'on établisse une loi ou des loix qui empêchent absolument que les mêmes personnes n'occupent dans le même temps diverses places dans les départemens législatifs & exécuteurs du gouvernement ; comme aussi de favoriser les loix en vertu desquelles, dans tout Tribunal de Justice de la Colonie, les Juges, pour être continués dans leurs places, ne dépendent point du caprice ou de la volonté de quelque corps supérieur ; mais qu'ils ne puissent y rester qu'autant qu'ils s'y seront conduits d'une maniere irréprochable. Et pour prévenir la multiplicité d'offices dans les mêmes personnes, il est à propos de leur assigner des honoraires qui puissent les dispenser d'avoir recours à aucuns moyens collatéraux ou indirects pour vivre. Nous desirons qu'on évite de prodiguer sans besoin les finances publiques, pourvu qu'en même-tems on ne risque point de sacrifier nos libertés à un vil esprit de parsimonie. Comme nous ne doutons point de vos talens & que nous connoissons le zèle qui vous anime pour la cause commune de notre pays, nous nous

en rapportons à votre ſageſſe & à votre diſcretion, relativement à toutes les opérations militaires que les circonſtances préſentes peuvent néceſſiter, & à tous les autres objets qui intéreſſent la nation & qui ſeront ſoumis à votre examen.

1776, Mai & Juin.

Le 12 Mai le Général Howe, expédia d'Halifax la frégate le Glasgow, avec ſes dépêches pour la Cour.

Vers le milieu du même mois, le Général Washington fut averti *qu'il y avoit un complot formé contre lui.* Il donna auſſi-tôt les ordres néceſſaires, pour qu'on redoublât de ſoin & de vigilance dans tous les détails de ſon commandement.

[On verra ci-après que le projet de ce complot avoit été ſigné le 13 Mai.]

Le Gongrès général ayant écrit à M. *Washington* une lettre, » pour le remercier des ſervices importans, qu'il a déja rendus aux Colonies-Unies, & pour l'aſſûrer de ſon empreſſement à lui fournir tous les ſecours qui ſeront en ſon pouvoir, pour le mettre en état de conſerver le dépôt précieux de la liberté Américaine, qui lui a été confié «. M. Washington a répondu en ces termes.

» Meſſieurs, je vous ſuis très-obligé des ſentimens favorables que vous voulez bien avoir au ſujet de mes ſervices, ainſi que de vos promeſſes de me donner tous les ſecours

1776. Mai & Juin.

possibles, pour me mettre en état de remplir mes devoirs importans. Au reste vous pouvez être assurés que je m'appliquerai constamment à l'avancement du bien être & des intérêts des Colonies, aussi long-tems que j'aurai le commandement dont je suis actuellement revêtu «.

Signé WASHINGTON

LA CONVENTION de la Virginie, cent douze Membres y présens, a pris le 15 Mai, un Arrêté aux fins de faire proposer au Congrès général de déclarer les Colonies-unies, Etats absolument libres & indépendans.

[*Cet arrêté se trouve, en entier au* Tome V. *des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique*, page lv & lxiv. *L'ouverture de la convention générale le 6 Mai, & les motifs pour former la nouvelle constitution de la Province, dont les assemblées ont duré jusqu'au 6 Juillet*, ainsi que la nouvelle constitution se trouvent aussi *page* lxviij.]

De Boston le 17 Mai.

» Notre Congrès a reçu la nouvelle que quelques habitans de Longisland contrefaisoient les especes du Continent, ainsi que le papier de Massachusset, de Connecticut &

de Newyork. On a envoyé à leur recherche un parti de volontaires qui les a pris tous avec les especes qu'ils avoient frappées, leur poinçon, leurs instrumens, &c. Ils ont été conduits ici où ils sont détenus ». 1776. Mai & Juin.

» La plupart des habitans valides de cette ville s'étant engagés volontairement pour travailler deux jours par semaine pendant quarante jours aux fortifications, celles du Fort Gill, de Noddle Island, de la pointe de Dorchester & du Château, sont presque achevées ».

On a appris que l'armée Angloise, actuellement rassemblée à Halifax étoit considérablement diminuée par la désertion. Les Soldats quittent leurs drapeaux par douzaines, avec armes & bagages. Les gens du pays en ont ramené quelques-uns au quartier; mais on ne leur a pas fait subir d'autre peine que de les embarquer sur le champ, & de les empêcher de revenir à terre ».

Extrait d'une lettre de Halifax dans la nouvelle Ecosse le 19 Mai.

La frégate de guerre le *Greyhound*, Capitaine Dickson, est arrivée ici le 16, de Corke, en six semaines de traversée, avec neuf bâtimens vivriers sous son convoi; la *Rose*, Capitaine Wallace, a mis à la voile le même jour.

Le bâtiment de transport l'*Argo* est arrivé

le 12. Il avoit à bord le Colonel Enoch Markham & trois Compagnies du quarante-sixieme régiment.

1776. Mai & Juin.

On est occupé à lever un régiment qui sera appellé les Volontaires Royaux de la Nouvelle Ecosse, & le Général Howe a rendu une proclamation, par laquelle il accorde le pardon à tous les déserteurs qui reviendront avant le 24 Juin & s'enrôleront dans ce corps.

On a tenu ici le 10 de ce mois une assemblée particuliere de sessions, pour regler le prix des provisions devenues considérablement plus rares & plus cheres depuis l'arrivée des troupes.

Les troupes de la garnison de Boston qui étoient à Halifax, se sont rembarquées le 20 Mai. C'est une mauvaise saison pour faire naviguer des troupes d'Europe : le quarante-sixieme régiment a essuyé des maladies aigues qu'on attribue au climat.

On aura peine à se persuader que le 17 Mai le Général Clinton, qui étoit débarqué au cap Fear, n'étoit pas instruit de l'évacuation de Boston; & qu'il ne l'a apprise que par une Gazette d'Amérique. Avant de partir d'Halifax le Général Howe lui expédia un vaisseau avec ordre de revenir au Nord pour le joindre.

Lettre de la Compagnie de Marchands de la Havane, autorisés par le Roi d'Espagne à faire la traite des Negres à la Jamaïque, adressée au sieur Edward Foorde, Agent de cette Compagnie à la Jamaïque, datée le 19 Mai. (Cette lettre fut reçue a la Jamaïque le 28 Juin.) 1776. Maï & Juin.

Il est arrivé hier, 18 de ce mois, dans ce Port, vingt deux matelots Anglois faisant partie des équipages des vaisseaux la *Lady Juliana*, Capitaine Stephenson, le *Reynolds*, Capitaine Burden, & la *Juno*, Capitaine Marsam, qui tous trois ont été pris aux environs du port de Matanza, à l'embouchure du canal de Bahama, par deux sloops de Boston, si bien équipés & armés, à ce que nous ont rapporté les prisonniers, qu'ils auroient pû attaquer toutes sortes de vaisseaux. Ces trois bâtimens avoient appareillé de votre Isle pour Londres & avoient des cargaisons très-considérables. Leurs équipages & leurs passagers ont été faits prisonniers pour la plus grande partie, & vingt-deux hommes ont été envoyés à terre par les Corsaires, parce qu'ils ont mieux aimé venir ici que d'aller en Amérique. Les Corsaires croisent toujours dans le même lieu, c'est-à-dire, à l'embouchure même du Canal de Bahama, de sorte que tout vaisseau qui

1776. Mai & Juin.

prendra cette route, tombera néceſſairement entre leurs mains, parce qu'ils ne peuvent être inſtruits du danger; & nous ſaiſiſſons la premiere occaſion pour vous en avertir.

Extrait d'une lettre écrite de Saint Criſtophe le 20 Mai, & adreſſée à Dublin.

Nous éprouvons ici la plus fâcheuſe diſette, & les Iſles voiſines ſont dans le même cas, depuis que nous ne pouvons tirer aucunes proviſions ni de l'Amérique ni de l'Irlande, nos terres étant toutes employées aux cannes de ſucre. Si Dieu ne met une prompte fin à nos malheurs, des milliers d'Habitans ſeront ruinés. La ſituation de ces îles eſt vraiement déplorable; nos magaſins ſont fermés faute de commerce, & nous n'avons que peu de numéraire: notre ſubſiſtance dépend abſolument des ſecours précaires de l'Angleterre. Nous ſommes forcés d'être les victimes d'une querelle à laquelle nous n'avons nulle part.

L'Amiral Shuldham, qui commande l'eſcadre qui a eſcorté le Général Howe à Halifax, a écrit à la Cour, en date du 20 Mai, que ſes vaiſſeaux avoient enlevé vingt-quatre bâtimens appartenans aux Américains ou à des Etrangers trafiquant avec eux, hormis ceux que ſon eſcadre avoit déja précédemment interceptés, ainſi qu'il l'avoit marqué par ſa lettre du 25 Avril, parmi

lesquels se trouvoit le senaut le *Lion*, qui faisoit le trajet du Cap François à l'Isle de Rhode-Island avec un chargement d'armes & de munitions de guerre. 1776. Mai & Juin.

L'escadre Américaine, commandée par le sieur Hopkins, ayant relâché à la Nouvelle Londres pour y prendre des vivres, elle y est bloquée par des vaisseaux du Roi, qui prétendent l'empêcher de sortir de ce port & d'inquiéter les bâtimens que la Cour envoie en Amérique.

Extrait d'une lettre de Boston le 20 Mai.

En vertu d'un ordre du Congrès, le Comité général de cette Ville & de la Province a fait mettre en prison différentes personnes, pour n'avoir point voulu remettre sous serment toutes les armes, munitions & équipages qui leur avoient été demandés, après avoir refusé de signer une association pour défendre, les armes à la main, les Colonies-unies contre les entreprises hostiles de la flotte & des armées Britanniques.

Extrait d'une lettre de Harford dans le Connecticut, le 20 Mai.

On a découvert, arrêté & emprisonné dans le voisinage de Fairfield, un certain nombre de Torys qui avoient des intelligences avec les ennemis de l'Amérique, & par-là on a coupé la ligne de correspon-

1776. Mai & Juin.

dance d'ici à Quebec, au moyen de laquelle tous nos mouvemens étoient connus à nos ennemis.

Le 20 Mai, le vaisseau l'*Unité*, Capitaine Wardle, est parti de la Géorgie pour l'Angleterre. A cette époque tout le systême du Gouvernement étoit changé dans cette Province. Le Capitaine Wardle avoit été même quelques jours sans savoir s'il auroit la permission de partir. A la fin il obtint cette permission; mais on le força à prendre plusieurs passagers bannis de la Province, & dont les biens venoient d'être confisqués. Un des premiers soins du nouveau Gouvernement a été de condamner à une forte amende tous ceux qui refuseroient de prendre les armes; & cette amende doit être levée tous les mois.

Arrêté de la Ville de Watertown de la Nouvelle-Angleterre, pour promouvoir la déclaration de l'indépendance.

Les Francs-tenanciers & les autres Habitans de cette Ville se sont assemblés le 20 & ont agité la question suivante. En cas que le Congrès, pour la sûreté des Colonies, se déclare indépendant du Royaume de la Grande-Bretag., les Habitans de Water-Town s'engageront-ils solemnellement, au risque de leurs vies & de leurs biens, à soutenir le

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M *** à Anvers.*

De Londres le 12 Décembre 1777.

Je vous fais mes remerciemens, Monſieur, de la prompte connoiſſance que vous m'avez donnée de l'Arrêt du Conſeil d'Etat du 7 de ce mois, pour un emprunt de vingt-cinq millions par voie de loterie. Indépendamment du plaiſir que m'a fait cette opération, ſous le point de vûe de la confiance qu'elle trouvera chez l'Etranger, & par conſéquent comme devant me fournir d'abondantes occaſions d'être utile à mes amis & à ma nation; je l'ai admirée encore dans ſes motifs qui m'ont paru mériter les applaudiſſemens de toutes les ames nobles & élevées. Qu'il eſt ſatisfaiſant de voir la vraie grandeur ſe manifeſter par les ſeuls caractères qui lui ſoient propres, & d'embraſſer d'un coup d'œil toute la politique d'une nation puiſſante dans un ſeul acte de ſa franchiſe & de ſa fermeté!

Deux Souverains, dont les peuples ne ſe ſont jamais obſervés avec plus d'anxiété qu'aujourd'hui, viennent enfin de s'expliquer hautement ſur les objets de leurs plus ſérieuſes ſollicitudes. Dans le court eſpace

de dix-ſept jours ils ont appris ſucceſſivement à l'Europe à quelles réſolutions ils s'en tiennent par rapport à leurs vues reſpectives. Le 20 Novembre, le Miniſtere Anglois, par l'organe de George III, après avoir comme défié l'Univers de former aucuns doutes ſur ſon déſir de la paix, a donné pour raiſon des augmentations conſidérables qu'il avoit arrêté de faire dans ſes forces navales, ceux qu'il ne pouvoit ſe défendre d'avoir ſur les diſpoſitions pacifiques de la France & de l'Eſpagne, quoiqu'il convînt d'en avoir reçu de leur part des aſſurances réitérées. *Comme dans les conjonctures actuelles*, dit-il, *les armemens* CONTINUENT *de ſe faire dans les ports de France & d'Eſpagne*, &c. Par ce mot (*a*) *continuent*, le Monarque Britannique nous fait entendre qu'il s'étoit flatté vainement de faire ceſſer les armemens en queſtion; & il ſemble que ce ſoit l'effet attendu de la réſolution dans laquelle il ſe montre, d'augmenter les ſiens conſidérablement de ſon côté. Mais dans quelle erreur Milord Mansfield, que l'on dit être l'auteur de ce diſcours, ſe ſera-t-il laiſſé induire, s'il a pu croire que cette déclaration

---

(*a*) Ce mot important ne ſe trouve point dans toutes les traductions qui ont paru de la Harangue; mais c'eſt ſûrement une omiſſion de la preſſe. Il eſt bien articulé dans le texte Anglois.

menaçante justifieroit aux yeux de l'Europe les murmures artificieusement suscités en Angleterre contre la conduite des Puissances de la Maison de Bourbon à l'égard de l'Amérique : s'il s'est figuré que par là il convaincroit la France de la duplicité dont plus d'un Ecrivain mercenaire de sa nation, a osé lui faire l'injuste reproche ? Ces armemens se continuant au milieu des protestations d'amitié, & sans que de la part de la France & de l'Espagne on osât les avouer, l'Angleterre, sans doute eût été fondée dans ses défiances, quelqu'injurieuses qu'elles fûssent pour l'honneur des deux Couronnes : leur politique prenoit aux yeux du monde entier la couleur fausse & terne qui convient à l'ambition impuissante ; alors Milord North acquéroit le droit de s'applaudir d'avoir osé dire dans la Chambre des Communes le 20 Novembre, *qu'en prenant un certain ton avec la France, lorsqu'elle s'exprimoit d'une maniere équivoque, on en obtenoit des explications convenables.*

Mais le Ministere Anglois, dans la détresse qu'il éprouve, n'aura point la stérile consolation de voir ses émules oublier ce qu'ils doivent à leur nation, ainsi qu'à eux-mêmes. Ce sera envain qu'il aura mis dans la bouche de son Souverain, & que lui-même il aura osé articuler des doutes offensans sur la sincérité des puissances de la Maison de Bourbon, & que par l'étalage de ses préparatifs

ils aura prétendu les empêcher de *continuer* leurs armemens, ou les forcer de s'avilir par une dissimulation que ses motifs rendroient doublement honteuse, puisque la nouvelle n'en est pas plutôt parvenue en France, que le Conseil d'Etat du Roi y a publié la résolution où est Sa Majesté de *CONTINUER encore les dépenses de précaution qu'elle avoit cru devoir ordonner*, & qui sont relatives *aux armemens considérables que d'autres Puissances se voyent obligées de faire.* Je ne puis point vous exprimer, Monsieur, avec quel plaisir j'ai vu ce mot de *continuer* si fierement & si sagement relevé dans l'Arrêt du Conseil du 7 Décembre. Cet acte de fermeté de la part du Ministère François, m'a rempli d'une admiration d'autant plus vive & plus douce, que j'y ai reconnu cette candeur & cette dignité, qui mieux que toutes les protestations, garantissent la sincérité de l'amour de la paix. C'est à présent que les Ministres Anglois, s'ils se connoissent aux vrais caractères de la haute politique, doivent être assûrés que la France & l'Espagne n'ont point le projet de troubler le repos de l'Europe. Ils regretteront, sans doute, d'avoir arraché à la France cette déclaration publique sur des résolutions dont elle s'étoit sûrement plus d'une fois expliquée en particulier, & qui, sans cet éclat, & si leurs ames eûssent été moins agitées par les contrariétés du sort, eûssent dû y porter la plus entiere convic-

tion. Il nous sera aisé de juger si ce coup de lumiere les a réellement frappés, par les mesures qu'ils prendront pour l'exécution du projet d'augmentation annoncée par le Roi. Milord Sandwich a dit le 2 Décembre, dans la Chambre des Pairs, que le premier devoir d'un Chef de l'Amirauté étant d'avoir toujours une flotte supérieure à toutes les forces que la France & l'Espagne pouvoient mettre à la mer, il avoit fait armer en Angleterre, quand il avoit sû qu'on armoit en France & en Espagne; que les armemens de ces deux Puissances ayant été augmentés, ceux de l'Angleterre l'étoient pareillement; & que si ces Puissances vouloient *continuer* à armer, il *continueroit* aussi de maniere à garder toujours la supériorité qu'il croyoit avoir. On lui a démontré que pour cela il faudroit qu'il eût dès à présent les 90 vaisseaux de ligne dont il venoit de convenir que l'armement prendroit une année entiere, quoiqu'il prétendît en avoir déja 54 en état de mettre à la voile. S'il persiste à laisser la Marine Angloise au degré où elle est aujourd'hui, & qui surement ne s'éleve pas au-dessus des forces réunies de la Maison de Bourbon, ce sera une preuve frappante qu'il renonce à son projet d'augmentation proportionelle, quoiqu'il soit dans le cas de l'effectuer depuis que la France a publié si courageusement sa résolution de *continuer* encore ses dépenses de précaution:

il ſera viſible que le Conſeil Britannique ſe voit forcé de rendre juſtice aux diſpoſitions vraiment pacifiques des deux Souverains. Voilà quel eſt le point de vue, Monſieur, ſous lequel je voudrois vous faire enviſager les débats parlementaires dont vous avez pu voir de longues traductions dans la plupart des papiers publics. Leur longueur nuit à l'étude qu'il feroit utile d'en faire. Il doit être plus fructueux de démêler les vraies intentions des deux partis dans de courts extraits conçus d'après un objet déterminé, que de promener des regards incertains ſur le vague des propos hazardés ou bizarres qui rempliſſent la plupart de ces diſcours. Je vais reſſerrer dans l'eſpace de quelques pages la ſubſtance d'un volume de traductions, que peut-être vous n'auriez ni le tems ni le courage de lire dans leur étendue. Je laiſſerai de côté les objets qui me paroîſſent ne tenir nullement au fond des affaires, tels que la diſcuſſion ſur l'effectif actuel des troupes Angloiſes en Amérique : celle qui a donné lieu aux plus ſcandaleux éclats concernant les ordres émanés du Miniſtere Anglois dans cette guerre & dans les précédentes pour ſe faire une reſſource de l'appétit infernal des Sauvages, & que Milord Chatham, avec un peu plus de bonne foi, auroit pu terminer par ce ſeul mot : » j'ai fait manger vos ennemis, & vous faites manger vos freres «. Je ne m'étendrai pas davantage ſur la queſ-

tion de la durée de la ſuſpenſion de l'Acte d'*Habeas corpus* relativement à l'Amérique, ni ſur les empriſonnemens des Américains. Ce dernier point, eſt celui de tous qui m'attacheroit le plus pour rendre hommage aux ſentimens humains de Milord Shelburne, & à la généroſité avec laquelle lui ſeul a daigné parler pour les Etrangers pris en Amérique, ou en route pour s'y rendre ; & qui partagent toutes les horreurs & toute la miſere des cachots où on laiſſe périr les Américains. Je me permettrois d'obſerver que l'Angleterre eût infiniment plus gagné à les renvoyer chez eux ſur leur parole, & reconnoiſſans d'un bon procédé, qu'à leur faire ſi cruellement éprouver les barbares effets de ſon reſſentiment, eſpece de martyre qui fait par-tout des milliers de nouveaux proſélytes à la cauſe Américaine. Il eſt de fait que l'Amérique compte plus d'Etrangers dans ſes armées aujourd'hui, que l'année derniere. D'abord, c'étoit l'ennui d'un trop long repos, ſeule maladie que redoutent les guerriers ; c'étoit le goût dominant des armes qui les pouſſoit à cette réſolution. Déſormais ils auront une paſſion à ſatisfaire leur vengeance. Celui qui eût cédé au déſir d'aller en Amérique, ſimplement pour faire la guerre, y volera pour la faire aux Anglois. La querelle lui eſt devenue perſonnelle : ſon idée s'eſt exaltée : ſon feu s'eſt communiqué : c'eſt une croiſade

pour l'honneur des militaires de l'Europe entiere. Il en partira des essains, & de toutes parts, qui seront plus forts par leurs motifs encore, que par leur nombre. Il en eût été tout autrement si on eût vu revenir chez eux les Officiers pris par les Anglois, ne rapportant de leur campagne que le remords d'avoir pu déplaire à une nation généreuse, & occupés de la crainte qu'on ne s'avisât de dire à leurs oreilles : *il a fait là une belle équipée.* Ce seul mot, une fois lâché, réfroidissoit l'ardeur de tous ceux qui eûssent voulu s'embarquer dans une pareille entreprise. Elle étoit, de ce moment, décriée comme téméraire & romanesque; & l'idee n'en seroit plus venue à personne, C'étoit un moyen tout à la fois adroit & honnête d'éteindre dans les principales parties de l'Europe l'ardeur qui s'y étoit manifestée pour cette expédition d'outre-mer. Il est manqué sans retour, par une gaucherie impardonnable, quoique son efficacité fût plus sure que celle des prétendues lettres que font circuler certains Ministres ou Ambassadeurs Britanniques, par lesquelles il paroîtroit que le Congrès a mécontenté les Officiers de marque qui sont venus lui offrir leurs services : artifice grossier, auquel personne ne peut se laisser prendre. En effet, le Ministere de Londres n'a-t-il pas lui-même garanti l'autenticité de la fameuse lettre de Washington du 11 Septembre, où il reconnoit

que le Congrès a les plus grandes obligations, à la valeur & à l'habileté des Officiers étrangers ? Je le répete, l'Angleterre eût fait plus ſagement en relâchant ſes priſonniers Italiens, Polonois, François & autres, pour qu'ils pûſſent faire leurs rapports eux-mêmes, qu'en leur prêtant une façon de penſer démentie par le fait même de leur éternelle & dure détention. Les Anglois voyagent dans tous les pays, & ils ne connoiſſent pas les mœurs de ceux qu'ils fréquentent le plus, où l'arme du ridicule a été de tous les tems celle qui s'eſt fait le plus redouter, comme celle qui porte les coups les plus ſenſibles à l'ame : *mens eſt quæ diros ſentia tictus*. La dure captivité où ils retiennent leurs priſonniers étrangers, occupera un rang diſtingué ſur la longue liſte des fauſſes démarches qui feront reprochées aux Miniſtres Anglois, & par leſquelles ils ont ſi mal commencé & conduit cette guerre.

Relevé des paſſages les plus remarquables des Débats Parlementaires, relativement aux inquiétudes de l'Angleterre ſur les armemens de la France & de l'Eſpagne.

Chambre des Pairs, le 2 Décembre.

Le Duc de *Richmond* ouvrit l'avis de demander au Roi la communication de divers papiers & états des départemens des Miniſ-

tres, pour que la Chambre pût discuter le 2 Février avec une parfaite connoissance de cause, la vraie situation de la Nation; & ce Seigneur ayant mentionné, dans le nombre, les états des forces de terre, tant Britanniques qu'étrangeres, employées au service de sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale avec les pertes qu'elles ont souffertes dans le cours de ce service, sa proposition fut agréée par la Chambre.

Le Comte de *Chatham* observa qu'on négligeoit quelques-unes des possessions les plus précieuses de la Couronne de la Grande Bretagne: qu'il savoit que les importantes garnisons de Gibraltar & de Minorque étoient très-foibles, quoique ces places fûssent de la plus grande conséquence pour l'Angleterre..... » Nous n'avons, poursuivoit-il, pour défendre notre propre pays, que vingt vaisseaux de ligne. Quelques personnes veulent en compter vingt-cinq. Mais est-ce assez pour faire face aux forces navales de toute la Maison de Bourbon? On vous avoit dit que nous avions assez de vaisseaux pour résister à toute attaque inopinée de la part de ces Puissances. Mais quarante vaisseaux suffisent-ils? Vous devriez avoir trente ou trente cinq vaisseaux de ligne dans la Méditerranée, & une flotte formidable dans les dunes, pour faire face aux Hollandois, s'ils venoient à rompre avec vous...... Je demande qu'on nous donne

auſſi un état des garniſons de Gilbraltar & de Minorque.

(Je vous demande, Monſieur, la permiſſion de rappeller ici que j'ai porté pareillement à trente vaiſſeaux la force des eſcadres que l'Angleterre, en guerre avec la Maiſon de Bourbon, feroit obligée d'entretenir dans la Méditerranée, je me réfere à ma lettre du 12 Juin dernier, N°. XXIV).

Le Lord *Sandwich*.... » Il y a maintenant vingt cinq vaiſſeaux de ligne complétement équipés, & déja onze de ce nombre en mer; trente-cinq ſont tous prêts à faire voile, ſept autres peuvent appareiller en très-peu de tems.... Nous n'avons pas beſoin d'une eſcadre dans les dunes, puiſque nous ne devons rien craindre de la Hollande qui eſt intéreſſée à être l'amie de l'Angleterre & qui ne peut ni ne veut nous nuire. [J'interromperai ici, Mylord Sandwich par une courte obſervation, ſur la ſécurité qu'il montre par rapport aux Hollandois. S'ils ſont ſoupçonnés d'aſſiſter les Américains dans leur rébellion, l'Angleterre a d'autant plus de ſujet de ſe mettre en garde contre eux, qu'ils ſont liés envers elle par les traités, à des obligations de diverſes natures qui n'aſtreignent pas également les autres Puiſſances. L'acte de navigation, les a eu principalement en vue, en interdiſant à l'Amérique toute correſpondance avec les Puiſſances de l'Eu-

rope. Ils ont ſeuls obtenu, par un traité, le droit de pêcher ſur les côtes d'Angleterre. Les Anglois ont celui de viſiter tous leurs vaiſſeaux dans les Indes Occidentales, ſans qu'ils puiſſent s'en plaindre. Enfin ils ſont tenus à fournir des ſecours en troupes & en vaiſſeaux en Angleterre dans les cas d'invaſion & de rébellion. Les ſujets de plaintes que la France & l'Eſpagne ont été injuſtement ſoupçonnés d'avoir donnés à l'Angleterre dans l'affaire préſente, ſont certainement beaucoup moins graves, que de la part d'un état qui lui eſt attaché par d'auſſi étroites obligations.] Nous ſerions fort embaraſſés s'il nous falloit avoir dans la Méditerranée vingt-cinq vaiſſeaux; nous n'y en avons jamais eu autant pendant la derniere guerre, ni depuis le tems de Mathews & Leſtock. Une eſcadre auſſi conſidérable étoit néceſſaire alors à cauſe de la guerre d'Italie. A l'égard de la Maiſon de Bourbon je ne ſache pas qu'elle ait rien entrepris de nouveau. Si le Lord Chatham croit que la France ſoit ſur le point de nous déclarer la guerre, je puis le raſſurer en lui annonçant que nos forces navales ſont en état de réſiſter à cette Puiſſance. Mais eſt-il à propos de jetter la nation dans des dépenſes extraordinaires pour des appréhenſions chimériques ? D'ailleurs il ne faudroit qu'une année pour augmenter notre marine de

cinquante à quatre-vingt-dix vaiſſeaux de ligne. . . . .

Le Lord *Townshend*, pour lever tous les doutes ſur l'état de Gibraltar & de Minorque, rendit compte des grandes augmentations qui avoient été faites dans les ouvrages de ces deux forteresſes. . . . . .

Le Marquis *de Rockingham* fit à ce ſujet cette obſervation : » On n'a point répondu comme il convenoit aux obſervations du Lord Chatham. Il a prétendu que l'état de foibleſſe de Gibraltar provenoit du petit nombre de troupes qui le défendoient. On s'eſt contenté de dire que pluſieurs nouveaux ouvrages avoient été ajoutés aux fortifications. Mais cette réponſe, loin de détruire l'objection, ne fait que lui prêter une nouvelle force; car plus il y a d'ouvrages dans une place, plus la garniſon en doit être forte. Pour la ſureté de Gibraltar, il faudroit & plus de fortifications & un plus grand nombre de troupes. . . . . . .

Le Duc de *Richmond* ajouta à ſa motion la demande d'un état des troupes, tant Etrangeres que Britanniques employées dans les garniſons de Gibraltar & de Minorque. . . . » J'ai toujours, dit-il, montré beaucoup d'empreſſement à accuſer les Miniſtres toutes les fois qu'ils ont paru vouloir refuſer de donner à cette Chambre les informations qu'on leur demandoit; mais aujourd'hui je leur fait mes très-ſinceres remercimens ſur ce

qu'ils ont acquiescé volontiers à mes propositions qui ne tendent qu'à nous faire obtenir ce que nous desirons tous, la paix avec l'Amérique.

J'espere que les papiers qui seront produits, & que les informations qu'on va prendre sur l'état où se trouve la nation, ouvriront les yeux du ministere & de tout le royaume, & nous engageront à nous occuper sérieusement du soin de former une grande alliance avec l'Amérique dont l'assistance & la réunion nous mettront en état de braver tous les pactes de l'Europe. C'est bien à juste titre qu'on pourra donner à cette alliance le nom de *Pacte de Famille*.

Le Duc de *Bolton* demanda qu'on mît sous les yeux de la Chambre un état des vaisseaux en état de préparation pour le service, présumant que le Lord Sandwich ne le refuseroit pas.

Le Lord *Sandwich* s'en défendit, attendu qu'il n'étoit pas convenable d'informer les Etrangers de tous les détails des chantiers Anglois; & il dit qu'il espéroit que le Duc de Bolton ne persisteroit pas dans sa demande.

Le Duc de *Bolton* adhéra à cette opinion. » Il se permit seulement cette observation. Le Lord Sandwich nous avoit déclaré que si la marine étoit dans un état de foiblesse il ne l'annonceroit pas publiquement. Je crois en conséquence devoir retirer ma

propoſition, car je regarde notre marine, non pas comme formidable, mais comme très-foible, s'il eſt vrai, comme nous venons de l'entendre de la bouche de ce Lord, qu'en cas de guerre avec la France, nous ne pourrions équiper une année que quatre-vingt dix vaiſſeaux de ligne, tandis qu'il nous en faudroit cent cinquante.

Chambre des Communes, 2 Décembre.

M. *Fox*, après avoir demandé les mêmes communications de papiers & d'états que le Duc de Richmond dans la Chambre des Pairs, attaqua ainſi le Lord Germaine : il n'y a pas une ſeule promeſſe, dit-il, une ſeule meſure, une ſeule prédiction ou ſpéculation dans laquelle ce Miniſtre ne ſe ſoit trompé. Il ſemble que le ſort l'ait ainſi arrêté. Ce Miniſtre n'a répondu à toutes les attaques de ſes Antagoniſtes que par ces mots : *il faut tirer du ſang : on auroit dû tirer plus de ſang : nous n'avons pas encore aſſez de ſang*. Je le compare au Docteur Sangrado dont les malades mouroient tous les jours entre ſes mains pour être trop ſaignés, & auquel un de ſes amis conſeilla de ne plus tant faire uſage de la ſaignée. *Non certes*, répartit Sangrado, *j'ai fait un livre pour prouver l'efficacité de la ſaignée dans tous les cas ; & ſi, aujourd'hui, je quittois cette méthode, je ſerois obligé d'abandonner mon livre. Non, quand toute la Ville devroit périr ſous*

ma lancette, il faut que je persiste à soutenir les principes que j'ai avancés dans mon ouvrage «.

Le Gouverneur *Pownal* condamna la conduite de l'Amérique, mais il dit que les mesures de coercition étoient impraticables: que tout ce qui restoit à faire aujourd'hui, c'étoit de reconnoître l'indépendance de l'Amérique, & que ce que l'on devoit souhaiter le plus ardemment étoit une union fondée sur des traités, une communication & une réciprocité d'intérêts telle qu'il en existe entre deux Etats Souverains.

Le Lord George *Germaine*, dans sa réponse à M. Fox, convint qu'il y avoit peu de succès, ou plutôt qu'il n'y en avoit point à attendre tant que l'Amérique resteroit unie & qu'elle persisteroit dans sa résistance. D'ailleurs, dit-il, quelque considérables que soient le pouvoir, la force & les ressources de l'Angleterre, elle n'en a pas assez pour rompre les projets de l'Amérique..... Il prétendit qu'on n'avoit échoué ou plutôt qu'on n'avoit manqué de réussir, que parce que le Ministere n'avoit pas été informé comme il convenoit. Il assura que tout ce qu'il avoit avancé en différentes fois, sur les choses de fait comme sur les choses possibles, étoit strictement vrai, relativement aux avis qu'il avoit reçus, & que s'il avoit été mal informé, il n'y avoit point de sa faute...... Le Lord Germaine conclut son discours d'une maniere fort étrange, car

car quoiqu'il convînt que la conquête de l'Amérique fût impossible, il se déclara contre la négociation, & il dit que si l'Amérique devoit être regardée comme toute autre chose qu'un Etat dépendant, il aimeroit mieux déclarer indépendantes les Colonies, que de traiter avec elles ou de leur permettre de prescrire des conditions.

Le 3 Décembre.

Le Lord George Germaine....... pria la Chambre de ne point se presser de blâmer la conduite du Général Burgoyne. »Car, dit ce Lord, qu'elle qu'ait été l'issue de cette affaire, c'est moi qui en suis seul responsable. L'expédition a été sagement concertée, & j'ai tout lieu de croire qu'elle a été habilement exécutée........ Je suis prêt à me soumettre à toutes les informations qu'il plaira à la Chambre de prendre sur ma conduite...... & je suis bien sûr d'être en état de prouver, à la satisfaction de la Chambre, que relativement aux nouvelles que j'ai reçues ici, l'expédition, dans son rapport avec les autres opérations concertées, auroit certainement réussi, si ces nouvelles eûssent été conformes au véritable état des choses dans le pays «.

M. James *Luttrell* parla beaucoup de la très-critique & très-alarmante situation de l'Angleterre, de la perte inévitable de l'Amérique, & de ce qu'il en regardoit comme

la conféquence, la probabilité d'une rupture immédiate avec les forces unies de toutes les branches de la Maifon de Bourbon.

M. *Burke*....... » Que répond à tout cela le Lord Germaine ? *Le Général*, dit-il, *a fait fon devoir. Il s'eft trouvé dans une pofition où toute réfiftance devenoit inutile. Mais il ne mérite aucun reproche. Toute la faute doit retomber fur moi*. Certainement le Lord Germaine, lorfqu'il s'eft ainfi aventuré, auroit dû aller auffi un peu plus loin, & nous communiquer les inftructions en vertu defquelles le Général a agi. ..... Si, comme Repréfentans du Peuple, il eft de notre devoir de prendre des informations fur la conduite de nos Officiers & Commandans de terre & de mer ; s'il eft vrai qu'ils aient été battus, & fi les Miniftres prennent tout le blâme fur eux & paroiffent répondre de tout, pourquoi ne nous fournit-on pas les moyens qui peuvent nous mettre en état de juger ?

Le Lord *North*...... » Comme M. Fox a dit que j'étois le *partner* des torts du Lord Germaine, s'il y en a eu à donner de pareilles inftructions, je fuis prêt à être auffi le *partner* des conféquences qui en réfulteroient.....

M. Fox demanda les inftructions donnée par le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Général Burgoyne. Cette propofition fit naître un nouveau débat, qui dura jufqu'à minuit & un quart, & elle fut rejettée fans aller aux voix.

Le discours du Lord Germaine avoit frappé la Chambre d'étonnement, & à l'air stupéfait de chacun des Membres, on eût cru voir la contenance des *Sénateurs* Romains lorsqu'on vint annoncer au Sénat la défaite de Cannes.

Après quelques instans de silence, le Colonel Barré prononça un discours plein d'indignation & de mépris contre le Secrétaire-d'Etat.

M. Burke remercia les Membres, qui avoient parlé avant lui, de lui avoir donné le tems de se remettre du trouble où l'avoit jetté la nouvelle donnée à la Chambre par le Lord Germaine. Puis il continua ainsi: » toute une armée forcée de mettre bas les armes & de recevoir la loi de ses ennemis! C'est un événement si nouveau, que je doute qu'on en trouve un second exemple dans les Annales de tous les tems. L'effronterie avec laquelle cette nouvelle a été annoncée, n'excite pas moins de surprise que d'indignation. L'ignorance a conduit toutes les opérations qui ont été faites pendant le cours de cette expédition; mais cette ignorance appartient au Ministre du département d'Amérique, & ne doit point être imputée au Général Burgoyne, dont la bonne conduite la bravoure & l'habileté, ne peuvent pas même être révoquées en doute. Le Lord Germaine dira peut-être pour se justifier qu'il n'a pas été informé comme il convenoit,

& que les nouvelles qu'il a reçues l'ont jetté dans l'erreur ; mais la Chambre croira-t-elle qu'une pareille excuſe puiſſe diminuer ſa faute ? Une faute qui entraîne après elle les ſuites les plus funeſtes pour l'honneur & les intérêts de la Nation ! Le Lord Germaine dit : *ſi quelqu'un a tort.* Comment ? ſi quelqu'un a tort ? Quoi ! lorſqu'une armée entiere eſt réduite à la néceſſité de mettre bas les armes & de ſe rendre priſonniere de guerre, on pourroit douter ſi quelqu'un a tort ? Quant au Général & à ſes troupes, je ſuis perſuadé qu'on ne peut rien leur reprocher, & que tout le blâme doit retomber ſur le Miniſtre, dont l'ignorance ſert plutôt à prouver ſon crime qu'à le diminuer. Les Américains ont toujours été repréſentés comme des poltrons ; mais rien n'eſt plus faux : j'en appelle à la conduite de Gates à l'égard du Général Burgoyne, & je la regarde comme une preuve authentique de la bravoure Américaine. Notre armée étoit entierement à la diſpoſition des Américains ; nous avions excité les Sauvages à les maſſacrer, eux, leurs femmes & leurs enfans, & cependant ces mêmes Américains ont pouſſé la généroſité juſqu'à donner à nos troupes la liberté de ſe retirer à condition qu'ils ne porteroient jamais les armes contre l'Amérique Septentrionale.

M. le Sollicitçur général a répliqué ainſi

à M. Burke : « On ne peut disconvenir que la reddition de notre armée ne soit un grand malheur ; mais il ne faut pas en conclure que nos affaires soient désespérées. Nous avons reçu des échecs, cependant le courage national nous a toujours rendus supérieurs à nos disgraces. Un nouvel effort nous tirera infailliblement du danger où nous nous trouvons aujourd'hui. Les Anglois ont toujours montré de l'héroïsme dans l'adversité, & un triomphe assuré doit être la suite & le prix de cette fermeté. Je desire donc qu'on ne perde point courage. Plus d'une fois nous avons éprouvé de grandes disgraces dont nous avons tiré des avantages considérables. A Brihuega, le Général Stanhope fut contraint de mettre bas les armes & de se rendre prisonnier de guerre avec son armée, & cependant ce revers ne servit qu'à donner plus d'ardeur à la nation qui bientôt fut réparé sa honte ».

M. Fox parla ensuite pour justifier M. Burke au sujet de quelques expressions qui avoient échappé à M. le Solliciteur général ; & pour menacer le Lord George Germaine de faire *informer* contre lui.

Chambre des Pairs. 5 Décembre.

Le Duc de *Richmond* demanda qu'il fût présenté une adresse au Roi, pour le supplier de faire mettre sous les yeux de la Chambre une copie des résolutions des divers Conseils

de guerre assemblés pour les Officiers servans en Amérique, depuis le premier Avril 1774, jusqu'à la date des dernieres dépêches reçues au Bureau de la Guerre. . . . . . .

Le Lord *Chatham* appuyant cette motion, observa que comme l'accident de Burgoyne devoit être imputé à ceux qui avoient donné le plan de l'expédition; il étoit du devoir des Ministres, non-seulement de ne point mal recevoir l'Officier prisonnier lors de son retour en Angleterre, mais encore de le traiter d'une maniere encourageante. Dans le cours de mon Ministere, ajouta-t-il, j'ai vu de semblables désastres; & après m'être convaincu qu'il n'y avoit point de la faute des Officiers, j'ai toujours été le premier à leur donner appui & protection. . . . . Il conclut à ce qu'il fût passé un Bill pour rappeller de l'Amérique jusqu'au dernier Soldat ». . . .

Le Lord *Littleton* combattit vivement les propositions du Lord Chatham. Il fit voir combien étoit absurde celle de retirer les troupes Britanniques des Colonies Rébelles, comme un préliminaire à la négociation & à la paix. » Bien loin, dit-il », qu'il produisît l'effet qu'on s'en promet, je suis persuadé que les Américains se moqueroient de nous; comment espéreroit-on qu'ils se soumissent à notre acte de navigation après que nous leur aurons appris nous mêmes que nous n'avons pas la force de les contraindre? — J'ai entendu le Lord Chatham dire, que si

les Américains persistoient dans leur projet d'indépendance, après le rappel » de nos troupes, il seroit le premier à se déclarer contr'eux ». Que peut signifier un tel discours, sinon un aveu de l'impossibilité de les soumettre en évacuant les postes dont nous nous sommes emparés & qu'il seroit peut-être impossible de jamais reprendre? — Si on les laissoit ainsi les maîtres de suivre leur plan, non-seulement ils seroient indépendans de la Métropole, mais dans vingt ans d'ici, & lorsqu'ils auroient monté leur marine, l'Empire de l'Amérique deviendroit une Puissance du premier ordre.....

» Vouloir abandonner le projet de soumettre l'Amérique, parce que nous avons reçu un échec; c'est une idée qui ne peut manquer de déplaire infiniment à la nation Angloise? Que pensera la Maison de Bourbon d'une pareille pusillanimité? N'en conclura-t-elle pas que nous sommes une nation énervée, & que c'est pour elle le moment favorable de nous faire éprouver les effets de sa vengeance?

Le Lord *Suffolk* observa qu'il falloit attendre la *confirmation* de l'événement du Général Burgoyne, avant de procéder à l'enquête demandée, & que d'ailleurs il y avoit un si grand nombre de lettres & de papiers à examiner, qu'il seroit impossible de faire actuellement cette enquête, quand bien même on seroit convaincu de sa nécessité.

Le Lord *Shelburne* apprit à la Chambre que le bruit courroit que l'Amérique avoit résolu de se mettre sous la protection de la France & de l'Espagne. » J'espere cependant, a-t-il ajouté, que cette nouvelle est fausse; mais de toute maniere l'Amérique est irrévocablement perdue pour nous. La Maison de Bourbon n'a plus à présent autre chose à faire qu'à mettre en mer ses escadres pour prendre possession de tous nos territoires dans l'Amérique & dans ses Isles. Les Grandes-Indes auront bientôt le même sort. Je ne doute point que nous ne puissions défendre les deux petites Isles de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, d'une maniere qui étonnera toute l'Europe; mais quel en sera le fruit? Nous n'en serons pas moins un peuple mort & rayé du nombre des Puissances de la terre. Quant aux relations de la Gazette de la Cour, j'y crois moins que jamais, depuis que je vois, par des rapports incontestables, qu'un bataillon de Grenadiers Hessois, l'élite des troupes Allemandes, avec vingt-deux Officiers, a été taillé en pieces devant un fort défendu par 600 Américains, sans que la Gazette en question ait dit un mot de cette nouvelle. Mylord Shelburne ajouta qu'il avoit lieu de croire que la France savoit depuis long-tems le désastre du Général Burgoygne.

[Il ne sera pas difficile de persuader à ce Lord & à son parti, que le Drame Burlesque de Matroco, joué à Fontainebleau le

13 Novembre, étoit une repréſentation voilée de cet étrange & burleſque événement.

Le Lord *Cardiff* (fils du Comte de Bute) eſt convenu que les Américains n'avoient beſoin que d'Officiers pour devenir des ennemis formidables. La France, a-t-il dit, leur en a fourni, & Dieu ſeul ſait ce qu'il en reſultera.]

La France s'eſt conduite de la maniere la plus perfide en donnant du ſecours à l'Amérique. Si les Ports de ce Royaume n'avoient point été ouverts aux Corſaires Américains, l'Amérique n'auroit pas été en état de pourſuivre avec tant de vigueur ſes hoſtilités contre nous. Le tems approche où il ſera néceſſaire de nous venger de ces inſultes.... Il finit par dire qu'il ne ſeroit pas à propos dans le moment actuel, de mettre les *inſtructions* ſous les yeux de la Chambre.

Chambre des Communes, le 10 Décembre.

M. *Wilkes* propoſa la révocation de tous les actes paſſés relativement à l'Amérique depuis l'année 1763. Il s'étendit ſur le Bill déclaratoire, & il fit voir que ce Bill étoit le principe des actes coercitifs qui l'avoient ſuivi. Que rien n'étoit plus abſurde & plus inconſéquent que de chercher à ſe réconcilier avec les Américains ſans faire connoître auparavant qu'on étoit porté à ſacrifier tout ce qui pouvoit s'oppoſer au rétabliſſement

de la paix, puiſque les Colonies avoient déclaré que cet acte étoit la définition la plus préciſe & la plus complette de la ſervitude. Il finit par demander la révocation de toutes les autres loix comme provenant du même eſprit & du même principe de tyrannie.

Le Lord *Beauchamp* prit la défenſe de ces actes parlementaires, en obſervant que la Grande-Bretagne avoit été obligée de donner une aſſertion déclaratoire de ſes anciens droits conſiſtans dans la ſuprématie de la légiſlation, & la dépendance & la ſubordination civiles de ſes Colonies. Ce Lord ajouta que ſi quelque propoſition de la nature de celle de M. Wilkes pouvoit devenir néceſſaire, ce n'étoit point là le moment de traiter cette queſtion: que par conſéquent il demandoit qu'il fût préalablement décidé, ſi dans le moment actuel il convenoit de délibérer ſur la motion de M. Wilkes.

Le Lord *North* déclara qu'il étoit de l'avis du Lord Beauchamp. . . . » S'il faut en croire les Américains, dit-il, l'acte de navigation & tous les autres actes, portant reſtriction; doivent diſparoître devant leurs extravagantes prétentions ». . . . . Je ne déſeſpere pas encore de gagner l'Amérique : je me flatte que j'aurai aſſez de forces dans le cours de la campagne prochaine pour pouvoir offrir des conditions qui ne nous feront point déroger à notre dignité, & que l'Amérique ſera contrainte d'accepter. Il ne convient donc

pas de s'occuper dans ce moment-ci de la motion de M. Wilkes ; & je prie la Chambre de suspendre son jugement jusqu'à ce que la campagne soit finie, ou jusqu'à ce que nous ayons eu des nouvelles & des avis authentiques d'après lesquels nous puissions régler nos délibérations.

M. *Fox*. . . . » Nous avons été malheureux presqu'en tout ; mais à entendre Mylord North, il paroît que nous n'avons pas encore éprouvé assez de disgraces ». . . . .

A sept heures, la proposition préalable du Lord Beauchamp passa à la pluralité de cent-seize voix contre dix.

Le Lord *Beauchamp* proposa aussi-tôt d'ajourner la Chambre au 20 Janvier prochain.

M. T. *Townshend* s'y opposa fortement, & soutint que, dans les circonstances actuelles les ajournemens devoient être extrêmement courts, &, s'il étoit possible, d'un jour à l'autre.

Le Lord *Beauchamp* répondit que jusqu'au 20 Janvier il ne pouvoit rien arriver d'une nature assez extraordinaire ou assez pressée pour qu'on fût obligé de recourir sur le champ à l'avis du Parlement.

M. *Coventry* parla vivement contre la proposition. » Il est bien singulier, dit-il, que dans un tems de guerre civile, qui est de toutes les guerres la plus déplorable, & qu'à la veille d'une rupture avec toutes

les branches de la Maison de Bourbon, notre ennemie invétérée, on n'ait pas tenu le Parlement assemblé plus de vingt jours avant de l'ajourner pour six semaines ».

M. *Burke* proposa de modifier la motion en supprimant le 20 Janvier, & en y substituant à huitaine. Puis il ajouta : » je m'apperçois que le Lord North veut absolument garder sa place, quelque chose qu'il arrive, & que ses batteries sont toutes dressées, soit que la Chambre se détermine à continuer la guerre, soit qu'elle veuille entrer en négociation. Mais malgré toute sa souplesse, comment peut-il se flatter que l'Amérique veuille jamais traiter avec lui ou avec quelqu'un de ses Collegues ? Quand même l'Amérique seroit disposée à négocier, quand même le Lord North & ses amis seroient tout prêts à sacrifier & à céder ce qu'on appelle le droit & la suprême autorité de l'Angleterre ; je doute fort que la négociation pût avoir aucun succès entre leurs mains.

Plusieurs autres Membres du parti de l'opposition alléguerent qu'entre le 20 Janvier & le 2 Février il y auroit trop peu de tems pour examiner les papiers qui devoient être remis au Parlement : qu'il eût autant valu ne les pas demander ; que d'ailleurs il y avoit d'autres papiers encore que la Chambre desireroit de voir ; & qu'elle avoit d'autres propositions importantes à faire, ce qui ne pouvoit pas s'effectuer si l'ajournement avoit lieu.

Ils obſerverent auſſi que dans le cas de quelque nouvelle fâcheuſe de l'Amérique ou d'une rupture imprévue avec la France, le Roi pouvoit avoir beſoin de l'avis de ſon Parlement, dont les Membres ſeroient pour lors diſperſés, & la plupart à la campagne pour y paſſer les fêtes.

Le Lord *North* répondit, que toutes les affaires ordinaires étoient plus avancées que l'année derniere à pareil tems, & qu'à moins de quelqu'événement inopiné, elles ſeroient finies beaucoup plutôt. Il ajouta relativement à l'Amérique, » je ne crains point qu'il ſurvienne quelque événement qui exige l'aſſiſtance du Parlement dans le cours du peu de ſemaines que nous ſerons ſéparés. Je ne crois pas non plus que la France ou l'Eſpagne aient la moindre intention de nous moleſter ; au ſurplus je me tiens ſur mes gardes & je ſerai préparé à tout, pendant la vacance du Parlement , comme s'il étoit évectivement aſſemblé. Quant aux papiers qu'il faut examiner, je ſuis bien ſûr que cette opération n'exige pas autant de tems que quelques perſonnes ſe l'imaginent ».

M. *Fox* inſiſta ſur les intentions peu pacifiques de la Maiſon de Bourbon : il prétendit qu'elle n'attendoit qu'une occaſion favorable pour ſe déclarer, & qu'elle ne manqueroit pas de l'avoir dans les premieres nouvelles fâcheuſes qui arriveroient d'Amérique.

M. *Luttrell* opina qu'il falloit bien avoir

le tems de se livrer aux plaisirs domestiques de la saison, & manger à loisir les pâtés & le *Pudding* de Noël, & que cette considération l'emportoit sur toute autre dans l'ajournement du Parlement.

Le Lord *North* répondit qu'il n'avoit pas un appétit épicurien à contenter; que l'état de la nation demandoit la plus sérieuse considération; & qu'il lui faudroit beaucoup de tems pour préparer les papiers. Il continua en ces termes : » si d'après des informations bien sûres je vois que la nation ne soit point en état de faire face aux dépenses nécessaires pour la continuation de la guerre, je ne ferai point difficulté de faire aux Provinciaux quelques propositions de paix, sauf toujours la dignité de la nation, pourvu que la Chambre m'autorise à cette démarche, & que par conséquent je ne puisse point en être rendu responsable.

A dix heures la question pour l'ajournement fut mise aux voix, & elle passa par une majorité de 87 voix. Il y en eut 155 pour, & 68 contre.

En conséquence la Chambre fut ajournée au 20 Janvier 1778.

Chambre des Pairs, le 11 Décembre.

Il fut fait une motion d'ajournement jusqu'au Mardi 20 Janvier, qui fut combattue par le Lord Abingdon. Ce Lord ajouta que l'on avoit réglé les objets politiques, mais

que puiſque la Chambre avoit donné ſes ſoins aux affaires, il falloit auſſi qu'elle s'occupât des devoirs de l'humanité. On y a manqué pourſuivi t-il ſur pluſieurs points à l'égard des priſonniers Américains. Il en eſt un entre autres qui porte le caractere de la plus horrible cruauté. Un préjugé religieux donne aux Américains une averſion invincible pour la pratique de l'inoculation. Cependant on n'a pas héſité de mettre cinq priſonniers Américains dans la chambre même où une perſonne avoit été inoculée. C'eſt un procédé affreux & révoltant........ Il finit par demander qu'il fût préſenté une adreſſe au Roi pour le prier de faire mettre ſous les yeux de la Chambre des copies de toutes les inſtructions données aux différens Geoliers, relativement à la détention des priſonniers Américains; & auſſi des états du nombre de ceux qui ſont actuellement en priſon & de ceux qui y ſont morts.

La motion d'ajournement ayant été retirée, celle du Lord Abingdon a paſſé d'une voix unanime.

La motion pour l'ajournement fut alors renouvellée & combattue par le Lord Chatham, qui déſaprouva hautement que l'on penſât à ſe ſéparer dans des circonſtances auſſi critiques. Il s'éleva avec beaucoup de chaleur contre l'inſouciance des Miniſtres, relativement à l'état de la Métropole entiérement dépourvue de défenſeurs. » Comme

l'Amérique, dit-il, a épuisé l'Angleterre de ses troupes réglées, il est nécessaire de les remplacer par la Milice. La guerre d'Amérique exigera de nouveaux renforts d'hommes qu'il nous sera impossible de lever dans les trois royaumes. Delà les bruits qui se sont répandus que nous nous adresserions pour cet objet, à des Puissances Etrangeres. Mais quelles sont celles qui nous fourniront des troupes ? Quelques personnes ont parlé du Dannemarck & de je ne sais quels autres pays (c'est ainsi que ce Lord osa désigner le vaste & puissant Empire de Russie). Cependant il faudra envoyer en Amérique des renforts considérables. L'Angleterre est déja tellement épuisée qu'elle manque absolument de troupes réglées.

Quant à sa Marine, dans quel état est-elle ? Malgré toutes les vanteries du premier Lord de l'Amirauté, sommes nous seulement les maîtres dans la Manche ? La chose est au moins problématique. Le Bureau de l'Amirauté prétend que nous avons 35 vaisseaux de ligne en état de faire le service intérieur. En admettant la vérité de cette assertion, qu'est-ce que cela en comparaison de ce que nous devrions avoir ? Le nombre de nos Matelots n'est-il pas infiniment au-dessous de celui que nous avons employés autrefois. Il y en avoit 80000 au service actuel sous le regne d'Elizabeth.

Le Duc de *Manchester* s'éleva aussi contre la

la propoſition d'ajournement. » Quant au moyen de veiller à la défenſe de la Métropole, il obſerva qu'on devoit faire peu de fond ſur la Milice. » Les Officiers qui commandent ce corps, ajouta-t-il, ne ſont plus animés du même eſprit qui les diſtinguoit autrefois. Mais la Milice a été négligée par l'adminiſtration, & voilà pourquoi ce corps a dégénéré ».

» Où chercherons-nous des troupes pour pourſuivre la guerre d'Amérique ? L'Allemagne n'eſt plus diſpoſée à en fournir. La Ruſſie eſt actuellement engagée dans une guerre avec la Porte, ou va l'être inceſſamment. Cette Puiſſance, pendant la derniere guerre, a reconnu qu'elle n'avoit pas trop de toutes ſes forces pour ſoutenir avec dignité la réputation de ſes armes contre l'Empire Ottoman. Il ſeroit donc ridicule d'attendre du ſecours de la Ruſſie.

Le Lord *Suffolk* appuya la motion d'ajournement. » Je ne ſuis pas ſurpris, dit-il, que le Lord Chatham inſiſte ſur la continuation des ſéances de cette Chambre, puiſque c'eſt le ſeul endroit où il puiſſe ſe faire entendre. . . . *Le bon ſens* du public a engagé la nation à ſoutenir la guerre. Quant aux renforts, quoiqu'il ſoit très-vrai que l'on nous a ſuſcité des obſtacles, relativement à ceux que nous avons pu attendre d'Allemagne, ces obſtacles peuvent encore ſe lever. D'ailleurs la Métropole même n'eſt point dépourvue de

troupes. Depuis deux jours le Gouvernement a reçu les (*a*) offres les plus satisfaisantes relativement à des troupes nationales. Comme l'objet de la guerre est le maintien de la suprême autorité des droits fondamentaux de la Métropole, elle sera toujours soutenue par la nation. Toutes les fois qu'il se présentera une occasion convenable de faire la paix, on doit s'attendre à voir le Gouvernement offrir des conditions raisonnables. Mais ce n'est point actuellement. Il faut que la guerre soit poursuivie d'une maniere à faire sentir à l'Amérique son infériorité. Lorsqu'elle en sera convaincue & qu'elle aura été réduite à un état plus humble, c'est alors qu'il sera tems de regler des conditions compatibles avec la dignité de la Métropole.

Le Duc de *Richmond* combattit la motion....... » On a besoin, dit-il, d'un renfort de raison & de lumieres, & si quelque Ministre, dans cette Chambre, ose désigner aucun Lord *dont Sa Majesté n'écoutera point les avis*, ce Ministre, en tenant un tel langage, se rend *coupable de la plus insolente présomption*....... Il fut de l'avis du Duc de Manchester, relativement au peu de secours que l'on doit attendre de la milice : » pour ce qui est, poursuivit-il, des offres

(*a*) La Ville de Manchester a offert de lever à ses dépens un corps de mille Volontaires Anglois,

que le Lord Suffolk fait ſonner ſi haut, ce n'eſt qu'un roſeau fragile jetté à des malheureux qui ſe noyent. Je ſuis perſuadé que cet appui manquera au moment même où on en aura le plus grand beſoin. A quoi ſe ſont montées les Compagnies franches levées en 1745 par les Seigneurs? A dix bataillons ſeulement, d'environ ſept mille hommes. Ils furent levés lorſque l'enthouſiaſme général des peuples étoit à ſon plus haut point. Quelle différence de cette circonſtance à l'état actuel des choſes?..... Notre armée d'Amérique, qui étoit l'année derniere de cinquante-cinq mille hommes, a été réduite à vingt cinq mille. Voilà un événement réellement déſaſtreux: un malheur qui ne ſera réparé par aucune de ces *offres brillantes* qui ont été faites ou que l'on pourra faire au Gouvernement.....

Il ne s'agit point de ſavoir ce que nous voudrions faire, mais ce que nous pouvons faire. Sommes-nous en état de conquérir l'Amérique? Non aſſurément. Nous y avons échoué de la maniere la plus pitoyable. C'étoit avant que nous éprouvaſſions de ſi grands revers, que l'on pouvoit parler de moment favorable pour offrir des conditions d'accommodement. Nous avons autrefois reclamé la ſuprématie ſur l'Ecoſſe, par un droit de conquête auſſi raiſonnable que celui en vertu duquel nous formons les mêmes prétentions ſur l'Amérique. Cepen-

dant nos droits ont été mis de côté & l'*union* s'eſt faite. Si nous voulons traiter avec l'Amérique, il faut de même que nous renonçions à toutes prétentions de ſuprématie. Il faut que nous abandonnions tout ce que la tête exaltée de nos Dom Quichotte appelle *les droits fondamentaux de la Metropole*. L'indépendance des Colonies eſt la baſe ſur laquelle nous devons traiter avec elles. Le plus grand avantage qu'on puiſſe ſe promettre eſt une alliance ou un Pacte-d'union qui aſſure le bonheur des deux Pays... «.

Le Lord Shelburne s'oppoſa à l'ajournement. La réduction de l'armée de Burgoyne & le déshonneur des armes Britanniques qui en a été la ſuite, ſont, dit-il, des faits contre leſquels échoueront tous les ſophiſmes de nos Miniſtres...... Cette cataſtrophe a été certifiée par quelques perſonnes dignes de foi, qui ont fait la traverſée ſur le *Warwick*. On a reçu une lettre du Général Fraſer, qui contient cette phraſe : *je ne ſuis point ſur un lit de roſes, cependant ce n'eſt pas mon état particulier qui m'inquiette*. Quelques-uns des meilleurs Officiers avoient prévu ce qui eſt arrivé au Général Burgoyne, & ils lui avoient fait leurs remontrances ; mais il a continué d'aller en avant ſans aucun égard pour leurs avis, & il s'eſt perdu «.

Comment expliquer cette opiniâtreté à pourſuivre une opération auſſi extravagante ? Par cette raiſon ſeule : les ordres envoyés à

M. Burgoyne étoient positifs. Il devoit avancer à quelque prix que ce fût. Les ordres du Général Howe & ceux de M. Clinton, n'étoient pas positifs, mais subordonnés à leurs lumieres. Les conséquences ont été telles qu'on devoit s'y attendre. Les instructions du Général Howe ne lui indiquant point positivement de seconder le Général Burgoyne ; il est allé à Philadelphie. M. Clinton a envoyé à son secours 2,000 hommes, qui sont arrivés après que l'armée eût mis bas les armes. Le Général Howe, depuis son arrivée à Philadelphie, a fait demander à M. Clinton un renfort de 4,000 hommes. Il n'est pas vraisemblable que M. Clinton se soit dégarni d'un corps aussi considérable. S'il ne l'a point fait, quel doit être le sort du Général Howe ? Si au contraire Clinton a envoyé le renfort, que deviendra-t-il lui-même ? Le Général Vaughan a entrepris une expédition où il est très-probable qu'il aura le même sort que M. Burgoyne. Mais quand il lui arriveroit pire, on ne doit pas le plaindre. L'homme qui a eu la barbarie de réduire en cendres la Ville de *Kingston d'Esopus*, parce que, selon lui, c'étoit un repaire de *lâches coquins*, doit être puni de ses brigandages par la verge de la justice......

» Il est évident que l'ignorance des Ministres a causé le malheur de M. Burgoyne. C'est sur celui qui a donné les ordres que

doit retomber le blâme : il doit être comptable de sa conduite. C'est lui qui doit payer sa faute de sa tête s'il est trouvé coupable ; & il ne doit avoir sa grace que sous la condition expresse *de découvrir toutes les personnes qui l'ont appuyé de leur crédit pour le faire entrer au service de son Souverain.* «.

» Quant à l'état des garnisons en Amérique, le Général Carleton n'a que trois régimens à Quebec. Les dernieres nouvelles de Ticondérago ne parloient que des maladies cruelles qui regnoient parmi les troupes «.

» Comment les affaires ont-elles été conduites ? La moindre harmonie a-t-elle règné parmi les Officiers ? Au contraire, M. Clinton s'est montré jaloux du Général Burgoyne. Le Général Howe n'a jamais eu de confiance dans M. Clinton, & M. Clinton a marqué la plus profonde indifférence pour tous ces Messieurs. Xénophon attribue le succès de sa fameuse retraite des *dix mille*, à la bonne harmonie qui regnoit dans l'armée, & aux égards que tous les Officiers & les Soldats avoient les uns pour les autres. Cet exemple est exactement l'opposé de ce qui est arrivé en Amérique «.

Quant aux termes de conciliation pour négocier la paix avec les Colonies, il ne doit point être question de la reconnoissance de l'indépendance, comme de tout préambule de reglement, que le corps des conditions n'ait été arrêté...... Le malheur d'une

défaite peut produire un *bien* pour nous. Si l'Amérique n'eût point eu ces brillans ſuccès, elle ſe ſeroit jettée dans les bras de la France. Elle auroit mieux aimé devenir une des poſſeſſions de nos ennemis, que de ſe ſoumettre à notre tyrannie.......

La motion, pour l'ajournement, a paſſé à la pluralité de 47 voix contre 17.

Le précis que vous venez de lire, Monſieur, des débats des deux Chambres, dans les ſéances qui ont précédé l'ajournement, indique aſſez les objets des délibérations ſecrettes du Cabinet, pendant les vacations actuelles. Il eſt vraiſemblable qu'elles ne ſont pas fort tranquilles : le renverſement total d'un ſyſtême politique, entraîne néceſſairement de violens orages. De l'opinion dont le Conſeil Britannique étoit parti d'abord, que trois Régimens de vieilles troupes pouvoient ſuffire pour réduire l'Amérique, on ne paſſe pas aiſément à l'humiliant aveu qui vient d'être arraché à Milord Germaine, que l'entrepriſe eſt impraticable, même pour une armée de ſoixante mille hommes. L'eſpoir annoncé ſi fierement par le Lord North, de voir l'Amérique à ſes pieds, ne s'eſt point changé, ſans un furieux effort de la nature, en une diſpoſition à faire des ouvertures d'accommodement, comme celle où ſe montre actuellement ce Lord, ſous la ſeule condition de ſa ſûreté perſonnelle.

Permettez-moi, en passant, l'application d'un vers d'Ovide :

Pœnitet injusti num denique Phinea belli.

Mais Phinée n'ouvre son ame au repentir, qu'après qu'une multitude des siens a éprouvé la redoutable vengeance de Persée ; non sans que le fils des Dieux leur eût crié, *auxilium, quoniam cogitis ipsi. . . . ab hoste petam.* Je pourrois tirer grand parti de cette allusion, dont la justesse en tous points vous paroîtroit frappante ; mais ma digression est déja trop longue. Peut-être aurai-je occasion d'y revenir, pour vous peindre, sous des couleurs plus vives, le juste & fier dédain avec lequel seront reçues les propositions de l'Angleterre, & la métamorphose du nouveau Phinée, lorsque *pétrifié* à son tour, il n'existera plus que comme un exemple qui doit prouver à jamais, que les intérêts de la souveraineté seroient mieux entendus, si les droits de l'humanité étoient plus respectés.

Représentez-vous le trouble qui doit régner dans le Conseil, par l'opposition qui a éclaté entre la conduite de ses Membres dans les deux Chambres. Les communications de papiers, accordée avec assez de facilité par ceux de la Chambre des Pairs, ont été vivement contestées & refusées par Milord North, dans celle des Communes. Voilà une diversité d'opinions tout-à-fait contraire à l'unité du sistême, & d'où il doit résulter qu'il ne peut

y avoir aucune efficacité dans ſon exécution. Vous jugez bien que le parti de la *minorité* tirera le plus grand avantage de cette diviſion, & que les Miniſtres, s'ils gardent leurs places, auront de rudes aſſauts à ſoutenir pendant le reſte de la ſeſſion. On a déja dreſſé des batteries pour les attaquer, ſur le rappel du Général Carleton, motivé principalement par un mémoire qu'il avoit envoyé pour démontrer l'impoſſibilité d'exécuter le projet qui a échoué entre les mains de ſon rival, & ſur la carte blanche dont le Chevalier Howe a fait un uſage ſi fatal au ſuccès des inſtructions limitées de M. Burgoyne. Le 20 Janvier, mais ſurtout le 2 Février, doivent être attendus de tous les politiques, avec la plus grande impatience.

Quoiqu'il ne ſoit point arrivé de nouvelles depuis celles de la tentative manquée le 22 Octobre, ſur le Fort de *Red-bank*, & qui a couté aux Heſſois 600 hommes & 22 Officiers, il a percé quelques détails que la gazette de la Cour avoit pareillement ſupprimés, ſur la poſition du Chevalier Howe dans Philadelphie. Ce général a fait éclaircir (c'eſt-à-dire dévaſter) tous les environs de la ville, à pluſieurs milles à la ronde; & ſes ſoldats travailloient à une vaſte enceinte qui les fatiguoit exceſſivement. L'étendue des lignes ſera, dit-on, conſidérable; & on craint qu'il n'ait pas le nombre d'hommes ſuffiſant pour garder dans l'hiver un auſſi grand nombre d'ouvrages. On compte que ſon armée ne pouvoit plus guères

être que de neuf mille hommes, le 23 Octobre. Sur les ſeize mille avec leſquels il eſt conſtant qu'il étoit parti de l'Iſle Staten, on eſt sûr qu'il en a perdu mille dans la navigation, qui a été des plus laborieuſes. Dans les diverſes affaires qu'il a eues, aux approches de Philadelphie, juſqu'au 26 Septembre, les calculs les plus modérés, portent ſa perte à trois millle hommes : elle n'a pas été moindre dans la journée du 4 Octobre; & l'affaire de *Red-bank* le 22, lui en a couté mille de plus. Ses forces, en vieilles troupes, ne pouvoient donc plus être, à cette date, que de huit à neuf mille hommes. L'eſcadre aux ordres de ſon frere, s'eſt-elle aſſez approchée de lui, pour qu'il ait pû en tirer des corps de matelots, & les faire ſervir ſur terre? c'eſt ce que l'on ne ſait point encore. Mais il y a apparence qu'il ne comptoit pas recevoir promptement ce ſecours, puiſqu'il a demandé à M. Clinton un renfort de quatre mille hommes, qu'il doit avoir été difficile à celui-ci de lui envoyer. Quant au reſte des troupes angloiſes dans l'Amérique entiere, il s'en faut que le nombre en ſoit formidable. Il ne doit pas y avoir plus de trois mille Anglois ou Allemands dans le Canada, dont on prétend que les milices ſont très-favorablement diſpoſées pour les Américains. C'eſt ce qui fait craindre ici que quelque Partiſan de la Nouvelle-Angleterre, ne tente la même entrepriſe qu'Arnold dans l'année 1775, & avec un ſuccès plus aſſuré, vû l'expérience acquiſe par tous les braves

compagnons qui l'ont ſuivi dans cette haſardeuſe expédition. Il ne peut pas y avoir plus de 3,000 hommes à Rhode-Iſland, ſous les ordres du Brigadier général Pigot. On en compte 2000 à l'Iſle Staten, 1000 dans l'Iſle longue, 4000 au plus dans l'Iſle de New-York, & 2000 avec le Général (*a*) Vaughan, dans les *Highlands*, ſur la riviere d'Hudſon. Le tout ne fait pas plus de 12 mille hommes, qui, ainſi épars, pourront offrir autant de conquêtes faciles à l'armée victorieuſe du Nord. Le nombre & le courage de cette armée, peuvent ſe calculer d'après l'effet que la réduction de Burgoyne a dû produire dans des eſprits exaltés & paſſionnés pour la liberté, comme le ſont tous ceux de cette partie de l'Amérique; c'eſt-à-dire qu'il eſt raiſonnable de croire qu'elle ſera devenue tout-à-coup conſidérable, & qu'on peut en attendre les plus grandes choſes. On en a vu un échantillon dans la défenſe du Fort *Red-banck*, ſur la riviere Delaware, le 22 Octobre. Toute l'armée de Washington avoit ſçu la veille que le Général Burgoyne s'étoit rendu au Général Gates, & elle avoit célébré ce glorieux événement, par des réjouiſſances dont cette ſuperbe défenſe n'a pas fait la partie la moins intéreſſante. Joignez-y le reſſentiment dont tous ces peuples ſont animés contre les Anglois, à cauſe des barbaries atroces auxquelles

(*a*) Il s'eſt replié ſur New-York.

ceux-ci ont poussé les Sauvages, ainsi que contre le Général Vaughan, pour avoir impitoyablement brulé la ville de Kingston dans le district d'Esopus, & désolé tout le pays, & vous concevrez avec quel acharnement la guerre se sera continuée depuis les derniers événemens dont nous avons eu connoissance. Nous ne pouvons point tarder à en apprendre de nouveaux. Plus ils se font attendre, plus nous avons droit de croire qu'ils sont désagréables au Gouvernement anglois, qui ne peut guères les ignorer.

J'ai eu trop tard communication de deux lettres importantes des Généraux Américains, pour pouvoir vous les envoyer par le dernier ordinaire. Vous les lirez avec intérêt, à cause de la connoissance qu'elles donnent de l'esprit de résistance & de fermeté dont sont animés les deux hommes sur qui roule aujourd'hui le sort de l'Amérique, celui de l'Angleterre, & peut-être aussi celui de bien d'autres pays.

I. *LETTRE de Son Excellence le Général WASHINGTON au Congrès, adressée à l'honorable Jean HANCOK, Président,* (sur l'affaire du 4 Octobre, à German-Town).

Au Camp près le Moulin de Pembacker, le 5 Oct. 1777.

MONSIEUR,

» Ayant été informé par deux lettres interceptées, que le Général Howe avoit détaché

une partie de ses forces, dans le dessein de réduire Billingsfort & les Forts sur la Delaware, je communiquai ces nouvelles à mes Officiers généraux : ils furent unanimement d'avis qu'il s'offroit une occasion favorable d'attaquer les troupes qui étoient à Germantown & dans les environs, En conséquence il fut convenu que l'attaque se feroit hier matin; & l'on fit les dispositions suivantes : Les divisions de Sullivan & de Wayne, soutenues par la brigade de Conway, devoient entrer dans la Ville par le chemin du moulin Chesnut, tandis que le Général Armstrong avec les milices de Pensylvanie, descendroit le chemin de Maharewory par les moulins de Vandecring, & se porteroit sur l'aîle gauche & les derrieres de l'ennemi. Les divisions de Green & de Stephens, soutenues par la brigade de Mac Douglas, devoient entrer en faisant un circuit par le chemin du Four à chaux, dans les maisons du Marché, & attaquer l'aîle droite de l'armée angloise. Enfin les milices du Maryland & des Jerseys, sous les Généraux Smallwod & Freeman, devoient marcher par le vieux chemin d'Yorck, & tomber sur les derrieres de l'aîle droite. Le Lord Stirling, avec les brigades de Nash & de Maxwell, devoient former un corps de réserve.

Nous nous mîmes en marche à sept heures le soir précédent, & au lever du soleil le lendemain matin, un parti avancé du Général

Sullivan, tiré de la brigade de Conway, attaqua à Mount-Ring, près de la maiſon de M. Allen, le piquet des ennemis, qui plia ſur le champ. Son corps principal, qui formoit l'aile droite, ſuivant bientôt après, attaqua l'infanterie légère & les autres troupes campées près du piquet, qu'il chaſſa de leur poſte où elles laiſſerent leurs bagages. Elles ſe retirerent à une diſtance conſidérable, ayant préalablement jetté dans la maiſon de M. Chew, un parti qui étoit dans une poſition à ne pas être aiſément forcé, & qui pouvoit par les fenêtres, nous cauſer beaucoup d'embarras, & arrêter nos progrès. «

» L'attaque de notre colonne de la gauche, ſous le Général Green, commença trois quarts d'heure après celle de la droite, & fut pendant quelque tems également heureuſe ; mais je ne puis pas entrer dans le détail de ce qui s'eſt fait de ce côté, n'en étant pas encore informé d'une maniere exacte & certaine. «

» Il y eut dans la matinée un brouillard épais, qui nous empêcha de profiter de nos avantages, autant que nous l'aurions fait ſans cela. Cette circonſtance, en nous cachant la véritable ſituation de l'ennemi, nous obligea d'agir avec plus de précaution & moins de célérité que nous n'euſſions déſiré, & donna le tems à l'ennemi de ſe remettre des effets de la premiere ſecouſſe que nous lui avions donnée ; mais ce qui fut encore plus malheu-

reux, elle ſervit à tenir nos différens partis dans l'ignorance de leurs mouvemens reſpectifs, & les empêcha d'agir de concert : elle fut auſſi cauſe qu'ils ſe prirent mutuellement pour ennemis ; ce qui, plus que toute autre choſe, a, je crois, contribué au malheur qui a ſuivi. Au milieu des plus belles apparences, lorſque tout donnoit les eſpérances les plus flateuſes de la victoire, les troupes commencerent ſoudain à ſe retirer, & abandonnerent entierement le champ de bataille, malgré tous les efforts que l'on pût faire pour les rallier. «

» Cependant on peut dire que dans cette journée, il y a eu plus de malheur que de mal. «

» Notre perte en hommes n'a pas été conſidérable, & nous avons ramené toute notre artillerie, à l'exception d'une piéce qui étoit démontée. Cet événement ne rend pas la ſituation de l'ennemi meilleure ; & nos troupes qui ne ſont point du tout découragées, ont gagné ce que des troupes nouvelles gagnent toujours à voir combattre. Nous avons eu cependant pluſieurs bons Officiers tués & ſurtout bleſſés. Le Général Nash eſt au nombre des bleſſés ; & l'on déſeſpere de ſa vie. Auſſitôt qu'il ſera poſſible d'avoir l'état de notre perte, je l'enverrai. «

« Pour rendre juſtice au Général Sullivan & à toute l'aîle droite de l'armée, dont j'ai été à portée de voir la conduite, puiſ-

qu'elle agiſſoit préciſément ſous mes yeux, j'ai le plaiſir de vous informer que tous en général, Officiers & Soldats, ſe ſont conduits avec une bravoure qui leur a fait le plus grand honneur «.

J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de reſpect, &c.

George WASHINGTON.

P. S. Je n'ai point encore reçu, comme je l'ai marqué, l'état de notre perte; mais par ce que je viens d'apprendre du Général Green, je crains qu'elle ne ſoit plus conſidérable que je n'avois penſé d'abord. On dit que la piece de canon, dont j'ai parlé ci-deſſus, a été ramenée dans un chariot «.

Une autre lettre du 8 Octobre s'exprime ainſi: les ennemis, dans l'action du 4, ont perdu les Officiers dont voici les noms: le Général Agnew, tué; ainſi que les Colonels Abercombie, Bid Walcot, & le fils du Général de (*a*) Heiſter. Le Général Kniphauſen (actuellement Général des Heſſois) a été bleſſé à la main. Un Officier, qui a été laiſſé dans la Ville, y a vu arriver entre deux & trois cents chariots chargés de bleſſés. Pluſieurs Quakers, qui étoient à l'aſſemblée annuelle, confirment les faits ci-deſſus, & ajoutent

(*a*) Ce Général eſt mort depuis peu dans ſa patrie où il étoit retourné.

ajoutent que deux mille Heſſois ont été envoyés ſur la Schuylkill, vers Cheſter, depuis l'action, probablement pour aſſurer une retraite; notre perte eſt de ſept cent hommes, & principalememt en bleſſés & pris. Le Général Nash, des troupes de la Caroline Septentrionale, eſt mort de ſes bleſſures. Le fils du Docteur Witherſpoon a été tué, deux Aides-de-Camp bleſſés à mort. Witite & Sherburne, de la famille du Général Sullivan. Les Colonels Hancock, Stone, & le Lieutenant-Colonel Parker, de la Virginie, ſont compris auſſi dans les bleſſés.

II. *Lettre du Général Gates au Congrès, adreſſée à l'honorable Jean Hancock, Préſident.*

Au Quartier Général le 28 Octobre 1777.

[*N. B.* Il eſt eſſentiel d'obſerver que M. Gates écrivoit cette lettre près de ſept ſemaines avant la réduction de l'armée de M. Burgoyne, & que cette lettre, tirée du Journal de Penſylvanie, eſt très-autentique.]

Monsieur,

» Votre Excellence trouvera dans le paquet que j'ai l'honneur de lui adreſſer, la copie d'une lettre que j'ai reçue hier au ſoir du Major Général Arnold. La honte dont l'ennemi s'eſt couvert par ſa retraite

forcée du fort Schuyler (Stanwix) ajoutée à la brillante & complette victoire remportée par le Général Stark & par le Colonel Warner à Bennington, répand le plus beau lustre sur les armes Américaines, & ternit, par l'opprobre le plus avilissant, le nom des ennemis des Etats-unis. Les affreux massacres, payés aux Sauvages par le Lieutenant Général Burgoyne, avant sa défaite à Bennington, souilleront pour jamais l'honneur des armes Angloises. Dans une seule maison, ces monstres ont fait une cruelle boucherie d'une famille entiere, composée du pere, de la mere & de six enfans; & cet élégant macaroni (*polite* MACARONI, qu'on pourroit rendre en François, par *farot du bon ton*) a donné dix piastres aux Sauvages pour chaque tête. La vengeance céleste réserve sans doute à des forfaits si atroces, le juste châtiment qu'ils méritent.

J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de respect, &c.

Signé, Horatio GATES.

J'AI vu, Monsieur, dans des lettres, non suspectes, écrites de Montréal, que les Sauvages s'y promenent par les rues, portant de longues perches d'où pendent jusqu'à soixante crânes américains enfilés, & la plupart de petits enfans. Ils s'arrêtent, avec ces hideux trophées, devant les maisons,

d'où ils eſperent qu'on payera de quelques haillons les ſimulacres de leurs Orgies infernales, ce qu'ils obtiennent le plus ſouvent par l'horreur même qu'ils inſpirent. — Mais je devine que ce tableau vous fait reculer d'effroi. Détournez les yeux de deſſus les ſerpens de Méduſe. Il n'appartient qu'à des rochers vivans de jouir d'un ſi affreux ſpectacle! Rabattons nous ſur quelque idée qui en ſoit éloignée, *toto cœlo*, *totà terrà*. Il m'en vient une tout à propos. Ne trouvez-vous pas très-ſingulier que le Général Gates, ſept ſemaines avant la réduction de M. Burgoyne, ait qualifié de *Macaroni* ce Général Anglois, que vingt-neuf jours après ſon aventure, on ſembleroit avoir joué à Fontainebleau ſous le nom de *Matroco*? Voilà encore un rapprochement bien marqué à joindre aux preuves de l'identité des noms de *Matroco* & de *Burgoyne*.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 18 *Décembre.*

ENFIN, Monſieur, les incrédules ſont convaincus: la réduction du Général Burgoyne & de ſon armée, eſt un fait aujourd'hui reconnu de toute la nation Angloiſe, qui ne peut pas révoquer en doute une Gazette de la Cour, publiée hier, avec la dépêche du Général priſonnier à Milord George Germaine.

Cette dépêche est datée d'*Albany* le 20 Octobre; & M. Burgoyne n'y a point insisté sur le mérite de cette date, comme il l'avoit fait dans une précédente lettre, en observant qu'il la datoit de la riviere d'Hudson, & que c'étoit ce qu'il croyoit y mettre de plus intéressant. Celle-ci est fort longue, & eût pû l'être infiniment moins. S'il faut en croire M. Burgoyne, il auroit bien voulu sans doute pouvoir se borner à ces deux mots : *tout est perdu, hormis l'honneur*; mais on l'auroit peut-être chicanné sur la mesure de cet honneur sauvé, comme sur celle de son talent; & c'est pour cela qu'il a rapporté jusqu'aux plus minutieux détails de sa catastrophe & des événements qui l'avoient préparée depuis les premiers jours de Septembre. Comme vous verrez cette premiere piece tout au long dans les gazettes, je me contenterai de vous communiquer quelques observations qu'elles m'a donné lieu de faire.

Après avoir retracé le tableau des obstacles de tout genre qu'il a eu à surmonter dans sa marche, il se plaint d'avoir été totalement abandonné par les Sauvages, ainsi que par les Canadiens & les Provinciaux. C'est ce qui donne beaucoup d'inquiétude ici sur les dispositions actuelles des Canadiens. On est dans la plus grande appréhension pour Quebec, où on sait qu'il n'est resté que trois régimens, qui sont, je crois, le vingt-neuvieme, le trente-unieme, le trente-

quatrieme & les Emigrans Royaux de Mac Lean. Le tout, ſur le pied actuel de l'effectif, ne ſe monte peut-être pas à 1,500 hommes. On aſſure qu'il y en avoit autant dans Ticondérago, & que le Général Powel, qui y commandoit, a eu ordre d'en faire ſauter les fortifications & de ſe retirer par les Lacs à Saint Jean. Mais ce n'eſt toujours que trois mille hommes pour défendre la Province; & il faut ſavoir ce qui ſe ſera paſſé à Ticondérago, qui doit avoir été inveſti par le Général Stark, détaché de l'armée de Gates. Mais revenons à M. Burgoyne. Il met la capitulation entierement ſur le compte d'un Conſeil extraordinaire, compoſé de tous ſes Généraux & Chefs de corps, qu'il a aſſemblés le 13 Octobre. Il leur donne les plus grands éloges ſur ce qu'ils ont courageuſement refuſé à M. Gates de mettre bas les armes dans leur propre camp. Ce Général ayant conſenti que l'armée en ſortiroit avec ſes armes pour les aller poſer au bord de la riviere, M. Burgoyne en conclud que dans ſon malheur, il a plutôt fait la loi à l'ennemi, qu'il ne l'a reçue de lui. Quant au projet qu'il avoit de paſſer ſur le corps des Américains pour gagner Albany, il le prend en entier ſur lui-même, ajoutant qu'il ne s'eſt pas cru autoriſé à conſulter à ce ſujet, ayant les *ordres les plus poſitifs* d'hyverner dans cette Ville.

Ce ſont ces ordres-là qui ont été deman-

dés dans le Parlement avec tant d'inſtance par l'Oppoſition, & que le Miniſtre a refuſé de communiquer. M. Burgoyne caractériſant ſes inſtructions *d'ordres abſolus*, le Parti contraire ne manquera pas de renouveller ſes efforts pour les connoître, & de demander mêmes les inſtructions correſpondantes du Chevalier Howe, d'après leſquelles celui-ci a porté le ſiege de la guerre dans des parties d'où il étoit impoſſible que ſes opérations ſe concertaſſent avec celles de M. Burgoyne.

Depuis le commencement du mois d'Août, M. Burgoyne n'avoit pas entendu parler du Chevalier Howe, & il ne lui étoit parvenu qu'une ſeule lettre du Général Clinton, datée du 10 Septembre, pour l'informer que l'attaque du fort Montgommery ſe feroit vers le 20. C'eſt ce Fort qui fut pris le 8 Octobre, & dont la priſe n'eût pas beaucoup aidé M. Burgoyne, puiſque dans la nouvelle que M. Clinton lui en donnoit le même jour, ce Général lui mandoit en réponſe à ſa lettre du 28 Septembre, qu'il lui ſouhaitoit de s'en tirer comme il pourroit.

Ce même jour, 8 Octobre, M. Burgoyne avoit fait une marche rétrograde pour regagner Saratoga, où il ne put être établi que le 10 avec ſon artillerie. Le 12, il étoit informé, par des déſerteurs & des priſonniers, de la priſe du fort de Montgommery. La nouvelle qu'il en donna au

Conseil de guerre, ne l'empêcha point de décider qu'il falloit regagner au plutôt le lac George, si on pouvoit seulement dérober une lieue de marche à la connoissance de l'ennemi, ce qui fut reconnu impossible. Cette circonstance est très-aggravante contre les Ministres qui ont donné les instructions. Il est visible que tout ce qu'il a été possible à M. Clinton de faire pour faciliter l'éxécution des ordres *absolus* donnés à M. Burgoyne, ne pouvoit lui être d'aucune utilité, s'il ne lui venoit des secours de l'armée du Chevalier Howe. Mais celui ci, au contraire, auroit attiré à lui, s'il l'avoit pu, ceux que Clinton a hazardé de faire marcher du côté de M. Burgoyne, qui ne pouvoit les attendre que jusqu'au 12 Octobre.

Cependant M. Burgoyne étoit principalement occupé de l'armée de M. le Chevalier Howe; & on voit qu'il se seroit peut-être décidé à reprendre la route du Canada, s'il n'avoit craint qu'une armée aussi forte que celle du Général Gates, ne se portât toute entiere contre le Chevalier Howe.

M. Burgoyne ne pouvoit pas ignorer que toute l'armée du Chevalier Howe avoit quitté New-York pour aller à Philadelphie, par la Baye de Chésapeak, puisqu'il n'a cessé d'avoir des nouvelles de ce Général qu'au commencement d'Août, & qu'il a reçu du Général Clinton une lettre datée du 10 Septem-

bre. Ainsi il savoit très-bien que le Général Howe ne pouvoit pas lui envoyer de secours. Cela ne l'a pas empêché de tenir ferme tant qu'il l'a pu : il a même redoublé d'efforts par cette considération, ainsi qu'il le dit en ces termes : » *dans l'origine, le succès de mon expédition avoit été abandonné au hazard des circonstances ; mais il pouvoit s'en offrir quelqu'une où elle seroit nécessaire à un seul objet, de sorte qu'elle dût s'y sacrifier en entier. Par exemple, la réunion de l'armée de M. Gates à celle de Washington, dans un moment critique, pouvoit décider du sort de la guerre ; au lieu que si je manquois ma jonction avec Clinton ou ma retraite dans le Canada, il n'en résultoit qu'un mal partiel.*

D'après un exposé si clair de la position où s'est trouvé M. Burgoyne, il sera embarrassant pour le ministere de justifier des ordres qu'un Général a pu prendre sur lui d'interpréter quoiqu'ils fussent absolus, qui l'ont poussé à une fausse application de ses forces, pour avoir regardé son expédition plutôt comme collatérale que comme principale, & d'après lesquels il a compté faire une diversion favorable à celui même qui devoit lui prêter des secours pour que la loi rigoureuse qui lui étoit imposée de percer jusqu'à Albany, produisit quelque effet utile au systême général de la Campagne. Quand il a vu que le Général Howe s'éloignoit de lui, le projet de jonction ne lui a plus paru qu'un

projet ſecondaire ; & comme il étoit plein de l'idée que la perte même de ſon armée pouvoit être utile au Général Howe, il s'eſt ſoumis au riſque de la perdre, tandis qu'il eût pu la ſauver en retournant au Canada, dès le moment où il avoit commencé à reconnoître l'impoſſibilité de la jonction. Il eſt viſible que tout le mal eſt venu des inſtructions,

Il y a dans ſa relation une mauvaiſe note ſur un corps d'Allemands qui compoſoit ſa réſerve à l'affaire du 7 Octobre. Le retranchement qu'elle défendoit, fut emporté par les Américains ; & jamais il ne fut poſſible d'obtenir de ces Allemands de le reprendre. Ce fut dans cette circonſtance que le ſieur *Briemen*, un de leurs Lieutenant-Colonels fut tué. Cette circonſtance jointe à beaucoup d'autres de même nature, donne clairement à connoître que les Allemands ſont las de cette guerre. — Il eſt même certain que ce n'eſt qu'avec répugnance qu'ils quittent leur pays pour aller en Amérique. Un détachement de recrues deſcendant le Weſer il y a quelques ſemaines, ſix hommes tenterent de ſe ſauver en ſe jettant dans la riviere ; mais ils eurent le malheur de ſe noyer : un ſeptieme alloit ſuivre ſes camarades, s'il n'eût été arrêté par ſon Officier qui lui paſſa ſon épée au travers du corps. M. Burgoyne fait beaucoup valoir qu'il s'eſt rendu à des forces infiniment ſupérieures,

& sa consolation est que toute son armée a pu compter celle des Américains, & qu'il a dans tous les compagnons de son infortune autant de témoins que cette armée étoit de seize mille hommes. Il eût voulu, je crois que tous les seize mille l'escortassent jusqu'en Angleterre, tant furent vives & pressantes les représentations qu'il fit le 16 Octobre au Général Gates, sur ce qu'on venoit de lui apprendre que pendant qu'on avoit traité de la capitulation, M. Gates avoit envoyé en détachement un corps considérable de son armée. Il prétendoit que c'étoit une violation de la suspension d'armes : & qu'on s'écartoit des principes sur lesquelles le traité avoit été entamé; puisqu'il paroîtroit s'être rendu à des forces moindres de seize mille hommes.

Le Général Gates a répondu à cette puérile chicanne, par une apostille remarquable, sur la capitulation. Il y a fait stipuler séparément que quoique le nom de M. Burgoyne ne s'y trouvât point, il devoit être entendu que ce Général y étoit compris aussi pleinement que si son nom y eût été expressément articulé.—

Pour l'honneur de M. Gates, il falloit que le nom du Général Burgoyne fût porté tout au long au nombre des Anglois pleins de vie qui se sont soumis à la capitulation. Burgoyne cependant, dans sa dépêche à Milord Germaine, déclare qu'il ne saura s'il doit se féliciter de n'avoir point été compté parmi les morts, que quand sa conduite aura été jugée

par ſon Souverain, par les gens de ſa profeſſion, & par un Public anglois impartial. En attendant, M. Gates a ſurement déja bu plus d'une fois à ſa ſanté. Il eſt auſſi eſſentiel à ſa gloire, que ſon priſonnier arrive bien portant en Angleterre, qu'il l'étoit à celle de M. Burgoyne de faire compter par ſon armée entiere, les ſeize mille hommes auxquels il s'étoit rendu.

Cette dépêche de M. Burgoyne au Miniſtre, eût été, Monſieur, bien plus diſertement diſcuté par les membres de l'oppoſition, ſi le Parlement ſe fût trouvé aſſemblé le jour de la publication de la gazette, comme il devoit l'être, dans l'ordre naturel des choſes. Mais les Miniſtres ont pris les devants, & même avec aſſez peu de ſcrupule. D'abord ils avoient affecté de douter de l'événement; & voyant que cette ruſe manquoit ſon effet, Milord *Suffolk* donna ſa parole d'honneur que les Pairs auroient de lui tous les éclairciſſemens qu'ils déſireroient, auſſitôt que les dépêches qu'il étoit naturel d'attendre très-inceſſamment de M. Burgoyne, feroient arrivées. Mais a-t'il pris ſeulement la peine de leur cacher qu'il n'avoit cherché qu'à les tromper? Il n'a pas rougi de ſe déclarer hautement dans la ſéance du 11 décembre, pour l'ajournement qui tiendra le Parlement ſéparé pendant près de ſix ſemaines. Auſſi a-t-il été rudement tanſé, en pleine Chambre des Pairs, par le Duc de Richemont, pour cette

basse supercherie, que ce Seigneur a qualifiée hautement de *Jockey ship*, (tour de Jaquet). Je vous avoue que cette mercuriale parlementaire, a seché mon fiel contre ce Ministre, pour l'indécent & injuste propos qu'il nie aujourd'hui d'avoir tenu sur le Militaire François ; puisqu'à présent on pourroit dire, dans le langage du Duc de Richemont, que c'étoit un propos de *Jaquet*. Sur ce pied-là, qui est-ce qui voudroit s'en fâcher, ou même s'en souvenir ?

Comme vous savez très-bien, Monsieur, que le Ministère anglois ne se fait point de scrupule d'arranger à sa guise les relations & lettres de ses Généraux, qu'il est obligé de rendre publiques, vous serez sans doute surpris que celle de M. Burgoyne ait l'air d'avoir paru dans son intégrité, avec des allégations qui tendent directement à faire condamner les ordres qu'il avoit reçus. Il est vrai que c'est une espèce de phénomène : mais jusqu'ici les Généraux n'avoient pas eu la précaution d'avertir les Ministres, (comme on assure que l'a fait M. Burgoyne par une lettre séparée) qu'il envoyoit des duplicata de sa relation, à plusieurs de ses amis, & entre autres au Comte de Derby, à Londres, & que ceux-ci ne manqueroient pas d'en restituer le texte, sur le champ, par la voie des gazettes, si l'édition ministérielle n'étoit pas parfaitement conforme à la sienne. M. Burgoyne seroit à blâmer d'avoir manqué de

prendre cette précaution ; car il ne pouvoit point ignorer quelles ſommes immenſes a couté l'expédition dont il étoit chargé, & l'embarras où ſera le Miniſtere pour faire les fonds d'une nouvelle campagne. Il n'étoit point encore parti d'Angleterre, lorſqu'on commençoit à voir que l'emprunt pour l'année 1777, ne ſeroit point rempli. En effet il s'en eſt manqué d'un demi million, qu'on a été obligé de demander à la Banque. Il a dû juger de l'impoſſibilité où on ſe verroit, ſurtout après une campagne auſſi déſaſtreuſe, autant du côté des freres Howe que du ſien, & pour recruter les troupes étrangeres, & pour en lever parmi la nation, & pour trouver de nouveaux crédits. Enfin il a pû imaginer auſſi, ne fût-ce que d'après ſa triſte expérience, que le Conſeil ne pouſſeroit pas l'obſtination juſqu'à vouloir triompher d'une multitude de difficultés inſurmontables, & que ſa cataſtrophe feroit la clôture de cette malheureuſe guerre : or, il avoit, dans toutes les hypothèſes, le plus grand intérêt à en repouſſer le blâme loin de lui, & à prendre les meſures les plus certaines pour que les vrais coupables ne pûſſent point eſpérer de ſe tirer d'affaire à ſes dépens. On peut dire qu'il a très-bien deviné, puiſque malgré l'air de déſintéreſſement, & même de généroſité, avec lequel Milord Germaine a affecté de le diſculper dans la Chambre des Communes, & de prendre tout

sur son compte, l'opposition n'a point pû obtenir que les instructions du Général fussent communiquées à la Chambre; d'où on peut conclure que le Ministere trouveroit fort bon que les torts fussent compensés. Mais si M. Burgoyne, comme il y a grande apparence, est revenu dans sa patrie, avant la fin de la session, il fera surement lire, même au Parlement, la demande de cette communication si importante à sa gloire; & il est plus naturel d'attendre cette démarche de sa part, que de croire avec Milord Suffolk, qu'il pourra s'être chargé d'ouvertures de paix, de la part des Américains. Après ce qui lui est arrivé, comment peut-on imaginer qu'il se rendroit porteur de propositions qui, si avantageuses qu'elles pûssent être, dans les circonstances actuelles, feroient pour jamais le désespoir & la honte de la nation, & lui seroient éternellement reprochés?

Quant aux dépenses que cette campagne de Burgoyne a coûtées, elles sont effrayantes. Le seul article des bateaux que les Américains lui ont pris ou brulé, est de cent mille livres sterlings. On fait monter le tout à trois millions; (environ 70 millions tournois) & le compte n'en paroîtra point exagéré, si on songe aux efforts prodigieux qu'il a fallu faire, aux nombreux transports des troupes, à une marine montée sur les lacs, aux difficultés de faire arriver si loin des munitions & des subsistances, &c. &c. L'artillere en fonte, qui

eſt reſtée à M. Gates, eſt la plus belle qui ſoit jamais ſortie de la Tour de Londres. Il y a dans le nombre, des piéces de campagne ſi aiſées à tranſporter, que deux hommes peuvent en traîner une avec la plus grande facilité : celles-là, au moins, n'auront pas tardé à arriver à l'armée de Washington.

Dans divers actions que M. Burgoyne a livrées ou ſoutenues, il lui a été tué trois fois plus d'Officiers qu'il n'auroit dû en perdre, vu le nombre des Soldats. Jamais on n'a vu de guerre pouſſée de part & d'autre avec plus d'acharnement. Du côté des Américains, il y avoit quatre Régimens commandés par des Curés de la nouvelle Angleterre : ce ſont ceux, qui ſous la conduite d'Arnold, ont emporté les retranchemens que le bataillon Allemand de Briemen a refuſé de reprendre. Il eſt à croire que les Evêques Anglois ſavoient cette anecdote, lorſque le Duc de Richmond s'eſt vainement épuiſé, le 20 Novembre, pour émouvoir leur pitié en faveur des pauvres Proteſtans Américains, & qu'il leur a ſi courageuſement reproché que l'idée ſeule d'invoquer leur commiſération, excitoit les riſées de toute la Chambre & leur paroiſſoit riſible à eux-mêmes.

Cependant, Monſieur, ces Américains dont le ſang coute ſi peu à l'Angleterre, ont prévenu par les ſoins les plus généreux tous les beſoins de leurs ennemis vaincus,

& qui depuis plus de douze jours ne vivoient que de la chair de leurs chevaux morts ou mourans de besoin. Les malades & les blessés ont été traités avec toute l'humanité & les attentions possibles. M. Burgoyne n'a pas pu s'empêcher de s'en louer avec l'expression de la plus vive reconnoissance dans sa lettre à Mylord Derby. Le Chevalier Francis Clarke, son Aide-de-Camp, mort de ses blessures dans la maison de M. Gates, a fait un legs considérable à une femme de confiance que ce Général avoit placée auprès de lui pour le soigner dans sa maladie. Le Major Acland a éprouvé les mêmes égards, & il circule des lettres dans Londres écrites par cet Officier & par Myladi sa femme, qui donnent les plus grands éloges à l'humanité & à la générosité des Américains. L'un & l'autre étoient pourtant, entre tous les Officiers de l'armée de Burgoyne, ceux qui avoient paru les poursuivre avec la haine la plus implacable. Comment le cri de la réconnoissance, si ce n'est pas le sentiment de ce qu'on se doit à soi même, ne fait-il pas adoucir ici le rigoureux sort que subissent depuis si long-tems les prisonniers dans les cachots d'Angleterre? Ils y périssent de froid, de misere & de faim; & dans une seule prison chaque mois on en voit mourir des centaines. Celle de Forton près de Gosport a été rompue le 2 Décembre au soir par trente-cinq de ces infortunés, donc une brûlante

agonie

agonie avoit apparemment redoublé les forces & le déſeſpoir. Ils ſe ſont répandus dans la campagne, ſans ſuivre de route certaine, ſans chercher aucun aſyle, au milieu du pays le plus peuplé d'Angleterre, comme s'ils euſſent été au fond des deſerts de l'Afrique.... Mais que fais-je ici ? Une relation ! Liſez, Monſieur, liſez la lettre. Elle eſt imprimée dans tous les papiers publics de ce pays ci, & perſonne ne s'eſt aviſé de la conteſter.

Extrait d'une lettre de Brockhurſt près de Goſport, le 8 Décembre.

» Je n'ai autre choſe de nouveau à vous apprendre, ſinon que le 2 de ce mois au ſoir il s'eſt fait une chaſſe dans notre voiſinage telle qu'on n'en avoit jamais vu de ſemblable. Je veux dire une chaſſe d'Américains. Trente-cinq priſonniers s'étoient ſauvés de la priſon de Forton à la brune & par une eſpece de violence. Non-ſeulement les Soldats, mais même les Fermiers, leurs garçons & leurs chiens, ſe ſont mis ſur le champ à leur pourſuite : les fugitifs ont évité le grand chemin, & après avoir traverſé deux ou trois plaines, ils ont été pris comme des lievres dans un taillis. On les a cernés de ſi près, que vingt & un d'entre eux ont été repris & ramenés à Forton. *La chaſſe dans le bois étoit fort curieuſe à voir.* Pluſieurs d'entre eux ont monté dans les arbres & n'en ſont deſcendus qu'après qu'on a eu fait feu

ſur eux. Les chiens en ont arrêté pluſieurs. Vous ſaurez qu'il y a dans ces environs des chiens dreſſés à cette chaſſe, parce que ceux qui ſaiſiſſent des Américains priſonniers ont 5 liv. pour chaque homme. Quoique je n'aime point ces Américains & que je ſois outré de les voir battre, comme ils le font, les anciens Anglois ; je trouve néanmoins qu'il y a de la cruauté à les chaſſer avec des chiens. J'apprens que pluſieurs d'entre les Fermiers ſe plaignent de ce qu'on ne leur a pas donné leur part de l'argent pour les priſes, & qu'ils ſont déterminés à ne plus ſortir de chez eux pour pareille expédition, quoiqu'on ait compté 105 liv. à ceux qui ont arrêté 21 de ces priſonniers, tout déguenillés ; trois d'entre eux ſont griévement bleſſés & on les a tous jettés dans un cachot ».

Je ne pourrois jamais vous décrire, Monſieur, l'état de mon ame, après la lecture de cette étrange lettre, où la pitié & la férocité ſont confondus dans un mêlange ſi bizarre. Il faut eſpérer pour l'honneur de notre ſiecle que l'opprobre en ſera effacé par la ſouſcription charitable que Mylord Shelburne a entrepris d'établir pour le ſoulagement de tous les malheureux priſonniers tant Américains qu'Etrangers. — Je ſuis fâché d'apprendre que ce ne ſera point le Général Vaughan qui le premier, aura lieu, après M. Burgoyne, de reconnoître que les Américains ont des ſentimens & un ſyſtême

tout opposé à ceux de ses barbares maîtres. J'ai vu des lettres particulieres qui assurent que cet incendiaire s'est retiré avec précipitation à New-York, aussi-tôt qu'il a sû l'aventure de M. Burgoyne, & sans doute aussi la résolution que M. Gates avoit manifestée de marcher droit à lui pour le châtier comme il le méritoit

Puisque je suis revenu à M. Gates, vous serez peut-être bien aise de savoir qui est ce brave Homme, dont le nom honorera les fastes de l'Amérique & sur-tout ceux de l'humanité. Il avoit servi en qualité d'Aide-de-Camp auprès du Général Monckton en Amérique, dans la derniere guerre. A la paix, il s'est marié & fixé à New-York. Il est né en Angleterre dans le Comté de Derby, de parens aisés & honnêtes, qui l'ont fait élever pour les armes.

M. Burgoyne, dont la lettre au Ministre est datée d'Albany le 20 Octobre, étoit le 27 à Northampton, qui n'est éloigné que de 115 milles (environ 40 lieues) de Boston. On l'attendoit, le 20 Novembre, à Cambridge, ville voisine, où le Conseil de Massachusets a ordonné que seroient cantonnées ses troupes, en séparant les Allemands des Anglois, & interdisant aux uns & aux autres toute communication avec les Bostoniens. Vous savez qu'il est arrêté dans le Conseil que M. Burgoyne sera remplacé par le Lord Amherst, & que ce nouveau

Commandant, qui a déja fait la guerre en Amérique, partira inceſſament pour Quebec avec le Général Haldimand. Celui-ci ne tardera pas à revenir de ſon voyage en Suiſſe, où il a tenté inutilement, ſuivant ce qui a été dit dans le Parlement par pluſieurs Membres de l'Oppoſition, d'obtenir des treize cantons, des ſecours qu'on n'eſpere plus de trouver chez les Princes d'Allemagne, & qui ſe feroient trop long-tems attendre de Ruſſie, en ſuppoſant qu'il fût poſſible à cette Puiſſance, dans ſa poſition actuelle, d'en prêter à ſon alliée. Voici en gros ce qui ſe débite ſur l'armée angloiſe de Philadelphie, d'après diverſes lettres arrivées le 15 de ce mois, par des bâtimens de renvoi. On reprochoit à M. le Chevalier Howe, dans ſon armée même, d'avoir fait marcher les Heſſois à l'attaque du Fort de *Mud-Iſland*, (l'Iſle du margouillis) ſans s'être informé de la force des ouvrages intérieurs, contre leſquels ont échoué les efforts du Colonel Donop, qui eſt reſté mourant ſur la place, avec ſix cent de ſes compatriotes.

L'armée étoit conſternée de la cataſtrophe du Général Burgoyne, & elle murmuroit hautement contre M. le Chevalier Howe, comme étant l'auteur de ce déſaſtre, pour n'avoir point envoyé des forces ſuffiſantes à ſa rencontre. On fait remonter la cauſe de tout le mal, à un principe de jalouſie, dont on n'a eu que trop ſouvent de funeſtes

exemples, & ſeulement dans ce ſiècle, entre le Comte de Peterborough & Milord Galway en Eſpagne, ainſi qu'entre Marlborough & les Généraux Hollandois en Flandres, dans les guerres de la Reine Anne.

On montre ici une lettre écrite par un Officier d'un vaiſſeau de la flotte du Lord Howe, & datée du 29 Octobre, quatre jours après les dernieres dépêches du Général. Cet Officier déſeſpere que les vaiſſeaux puiſſent s'approcher de l'armée, dont ils ſont encore à ſept lieues, ſi on ne vient point à bout de prendre l'Iſle de *Mud*, parce que ce Fort commande abſolument le paſſage de la riviere, & que ſes batteries peuvent couler bas tous les bâtimens qui tenteroient de la remonter. On avoit commencé à ſentir des froids très-vifs le 25 Octobre, & dont paroiſſoient beaucoup ſouffrir les Soldats Anglois employés aux travaux des lignes, à un quart de lieue des poſtes avancés des Américains. La flotte ne communiquoit encore avec la Ville que par des bateaux plats & non ſans de grands dangers, parce qu'on étoit obligé de ranger de très-près les vaiſſeaux Américains. La ſaiſon des glaces qui approchoit, & le danger où ſeroit la flotte d'être priſe dans la riviere Delavare, faiſoient croire généralement que ſi on échouoit dans une nouvelle tentative ſur l'Iſle de *Mud*, l'armée ſeroit obligée d'évacuer Philadelphie & de

faire les ſept lieues de marche pour venir ſe rembarquer & aller paſſer l'Hyver à la Nouvelle-York. Les troupes étoient prodigieuſement fatiguées & diminuées. Le lendemain de l'affaire de *German-Town* il étoit entré dans Philadelphie ſix cents chariots remplis de Soldats bleſſés. Le quatrieme régiment avoit ſi prodigieuſement ſouffert dans les deux actions du 11 Septembre & du 4 Octobre, que le 24 de ce dernier mois, il ſe trouvoit n'avoir plus que 113 hommes en état de ſervir.

Il eſt vraiſemblable que les premieres nouvelles qui arriveront des Freres Howe, ſeront apportées par le Lord Petersham, qui eſt chargé du *duplicata* de la dépèche de M. Burgoyne, & que ce Général a expédié par la route de Philadelphie avec les paſſeports de M. Gates. Le Capitaine Craig eſt venu bien plus promptement par Quebec, quoique la route ſoit beaucoup plus longue. Les mauvais plaiſans prétendent que les Freres Howe auront attendu le plus qu'il leur aura été poſſible pour donner d'agréable étrennes à Milord Germaine. Je ſais quelqu'un qui n'en ſeroit pas moins ſatisfait, ſi elles étoient en effet plus réjouiſſantes que les dernieres, & qu'elles pûſſent arriver avant le renouvellement de l'année. C'eſt le Poëte *Laureat* de la Cour, le *Scalde*, le *Troubadour* Miniſtériel, payé pour faire ſur le Parnaſſe, en l'honneur des Miniſtres, les vaines fan-

faronades du champion au couronnement. Il avoit composé, depuis quelques semaines, l'*Ode* d'étiquette qu'il doit faire chanter au lever du Roi le premier jour de l'année; & pour celle-ci sa lyre avoit été montée au ton le plus élevé, quoiqu'il ne le fût point encore trop au gré de ses Mécènes. Mais il a été obligé d'y faire de si grands changemens, d'ôter tant de Césars, tant de lauriers, tant de triomphes, que son Ode n'a plus l'air que d'un Elégie, & qu'on ne sait plus par quelle espece de musique en faire accompagner le chant lugubre. Il sera réellement à plaindre si on ne reçoit pas au plutôt la nouvelle de quelque succès de la premiere importance, pour qu'il puisse rassembler les débris épars de l'édifice de sa joie. C'est ce que feront, de leur côté, les Habitans de Taunton, Ville du Comté de Somerset, qui apprenant le désastre de l'armée de Burgoyne, ont remporté, chacun chez eux, les fagots qu'ils avoient amassés sur la place publique pour célébrer la prise de Philadelphie, dont ils avoient reçu le matin l'agréable nouvelle.

Quoique ce *Poscriptnm* soit déja très-long, je ne le terminerai point sans vous dire un mot du Congrès; vous avez vu avec quelle irrévérence Mylord Suffolk s'est permis d'en parler dans la derniere séance de la Chambre des Pairs. Il l'a qualifié d'assemblée errante & en désordre, qui s'étoit enfuie ou ne savoit

où, & qui probablement n'exiſtoit plus. C'eſt avec la même légéreté qu'il a traité les Lords du parti contraire, en leur déclarant que le Roi n'avoit nul beſoin de leurs avis, & ne les prendroit point, quoiqu'il n'y ait rien de plus opposé à la conſtitution qu'un tel langage. Mais puiſqu'il s'agit ici du Congrès, cette reſpectable aſſemblée lui a prouvé ſon exiſtence par un arrêté du 14 Octobre daté (*a*) d'*York-Town*, pays où n'atteindront jamais les armes Britanniques. Je vous le tranſcrirai tout au long, c'eſt un morceau curieux.

En Congrès le 14 Octobre 1777.

» D'autant que la nation Britannique a reçu dans ſes Ports, & déclaré de bonne priſe, pluſieurs bâtimens & leurs cargaiſons, appartenans aux Etats-Unis, que les Maîtres & Equipages, infideles à la confiance miſe en eux, ont menés par trahiſon dans les Ports Anglois »,

» A ces cauſes, arrêté, que tous vaiſſeaux ou cargaiſons appartenans à des Sujets Britanniques, non habitans des Iſles Bermudes ou Lucayes, qui ſeront amenés dans les Ports des Etats Unis, par les Maîtres ou Equipages, ſeront jugés de bonne priſe & partagés entre les capteurs, ſuivant les mêmes

(*a*) Au Nord de la Penſylvanie.

proportions, que s'ils avoient été pris par des vaisseaux de guerre du Continent ».

Extraits des minutes.

Signé Charles THOMPSON, *Secrétaire.*

Ce même Congrès a élevé au grade de Major-Général M. Conway, & à celui de Brigadier-Général le Chevalier de Borré, l'un & l'autre Officiers étrangers & décorés. Il a donné aussi les plus grands éloges à la valeur, à l'activité & au talent du Général Arnold, dont heureusement la blessure n'étoit point mortelle, & qui, suivant quelques avis particuliers, pourroit bien s'être chargé de faire une nouvelle tentative sur le Canada, dans l'abandon où il est resté & avant qu'il soit possible à l'Angleterre d'y faire parvenir des renforts.

JE viens de lire un récit du dîner que le Général Gates a donné au Général Burgoyne après la capitulation signée. Tout s'y est très-bien passé. Les Officiers Anglois ont paru seulement surpris de la frugalité du repas, d'autant plus remarquable que les provisions abondoient dans l'armée Américaine. La table consistant en deux planches, fut dressée sur des tonneaux: point de nappe: point de buffet. Tout le service s'est borné à quatre plats, savoir un jambon, une oye, du bœuf & du mouton bouilli. Pour boisson, du rum de la nouvelle Angleterre, mêlé

avec de l'eau & ſans ſucre, le pot alloit à la ronde: il n'y avoit de gobelets que pour les deux Généraux. Avec une telle ſobriété où n'iroit-on pas, & que ne feroit-on pas? Cela devoit en effet paroître bien étrange au Général Anglois & à ſon armée, qui avoient fait une partie de la campagne au milieu d'un luxe aſiatique, & avec laquelle marchoient un immenſe bagage & quantité de femmes & d'enfans.

Après le dîner, lorſque l'on ſervit le vin M. Gates pria le Général Burgoyne, de porter la ſanté qu'il jugeroit à propos. Celui-ci héſita quelque temps, ſe trouvant fort embarraſſé. Enfin s'étant levé, il porta d'une voix entrecoupée & foible, la ſanté du Général Waſhington. M. Gates y répondit en portant d'une voix haute & aſſurée la ſanté de *George III.*

Parmi les troupes, on ſe félicitoit de part & d'autre de la ceſſation d'armes, avec la plus grande cordialité. Les Anglois exprimoient le déplaiſir qu'ils avoient reſſenti en combattant les Américains, diſant qu'ils euſſent voulu avoir *tout autre* ennemi à combattre. Les Américains répondoient à ce compliment, que leurs plus vrais ennemis étoient les Miniſtres & les Ecoſſois leurs créatures. Ils étoient bien vêtus, ils avoient de bons havreſacs, & des armes en bon état. Ils firent divers manœuvres qui furent admirées des Officiers Anglois, ſur-tout pour

l'ordre & le ſilence. Ceux-ci donnerent de grands éloges aux Généraux Whipple & Glover. — J'oubliois une choſe intéreſſante. M. Gates ne put pas s'empêcher de parler de l'affreux dégât que les troupes Angloiſes avoient fait dans leur marche rétrogade à *Saratoga* & ſans aucune utilité, puiſque c'étoit un pays qu'ils quittoient. Il ajouta que ſurement ce n'étoit point M. Burgoyne qui en avoit donné l'ordre. » C'eſt moi qui l'ai ordonné, répondit le Général Anglois, mais c'eſt que mes inſtructions y étoient préciſes ».

Les papiers publics vous apprendront encore divers autres détails de ce genre. Je m'en rappelle un qu'il ſeroit fâcheux qu'on oubliât. C'eſt que le Général Fraſer fut tué à plus de cent pas en avant du corps d'*Allemands* qu'il commandoit, & dont il n'avoit jamais pu ſe faire ſuivre.

Le bruit ſe répandoit hier que le fort de l'Iſle *Mud* avoit été pris par les troupes du Roi le 5 Novembre; mais il n'y en a aucun avis autentique, & il n'a point produit d'effet ſenſible à la bourſe.

FIN.

le Congrès dans cette déclaration?

La queſtion a paſſé unanimement à l'affirmative. 1776. Mai & Juin.

Débats dans l'aſſemblée de la ville de Philadelphie, concernant l'arrêté pris le quinze Mai par le Congrès général.

Le 20 Mai, les habitans de la ville & libertés de Philadelphie, ſe ſont aſſemblés en nombre conſidérable à la ſalle des Etats, où ils avoient eu avis de ſe rendre.

Le Major John Bayard, en qualité de Préſident du Comité d'inſpection & d'obſervation de la Cité & banlieue de Philadelphie, &c. informa l'aſſemblée qu'elle avoit été convoquée à la requête d'un grand nombre de Citoyens reſpectables. Le Colonel Daniel Roberdeau fut nommé à la place de Préſident; & en conſéquence il prit le fauteuil. — Il fut propoſé que l'arrêté du Congrès du 15 du préſent mois de Mai ſeroit lû. — Cette lecture faite. (Pour l'arrêté du Congrès, *voyez* le Tom VII p. 10)

Propoſé que les Inſtructions données par la Chambre d'Aſſemblée à ſes délégués au Congrès ſeroient lues (ces inſtructions ſont du 9 Novembre 1775 : les voici).

MESSIEURS.

» La confiance qu'on a miſe en vous eſt

1776. Mai & Juin.

de telle nature, & la maniere dont vous y pourrez répondre, peut-être si diversifiée dans le cours de vos délibérations, qu'il est à peine possible de vous donner des instructions particulieres à ce sujet ».

» En conséquence, nous desirons que vous, ou quelques-uns d'entre vous, vous puissiez vous joindre en Congrès avec les Délégués des différentes Colonies actuellement assemblés dans cette Ville, & tous les autres Délégués qui pourront venir au Congrès l'année prochaine : que vous délibériez ensemble sur la situation critique & allarmante où sont actuellement les affaires publiques; que vous fassiez tous vos efforts pour regler & recommander les mesures que vous jugerez les plus propres à operer le redressement des griefs de l'Amérique, & le rétablissement de cette union & de cette harmonie entre la Grande-Bretagne & ses Colonies, qui sont si essentielles au bien-être & à la prospérité des deux pays «.

» Quoique les mesures oppressives du Parlement & de l'administration Britanniques, nous aient mis dans la nécessité de résister à leur violence par la force des armes, cependant nous vous enjoignons expressément de désaprouver & de rejetter entierement, au nom de notre pays, toutes propositions qui pourroient être faites pour occasionner ou amener une séparation d'avec la Métropole

ou un changement dans la forme de ce Gouvernement «. 1776. Mai & Juin.

» Vous êtes priés de faire le rapport de vos procédés à cette Chambre «.

Par ordre de la Chambre, le 9 Novemb. 1775.

Signé John Marton, Orateur.

Le Colonel Thomas M'kean a dit que le Comité de la Cité & libertés craignant le dangereux effet que pouvoient produire ces instructions, avoit présenté un mémoire à l'honorable Chambre de l'Assemblée pour prier qu'elles fussent supprimées, & que la Chambre prenant ledit mémoire en considération, avoit arrêté dans la derniere séance de la derniere session que lesdites instructions ne seroient point changées.

Sur motion, arrêté d'une voix unanime; que selon l'opinion de cette Assemblée, lesdites instructions peuvent avoir l'effet dangereux de retirer cette Province de cette heureuse union avec les autres Colonies que nous regardons comme notre gloire & notre sûreté.

Sur motion, arrêté d'une voix unanime; que la Chambre d'assemblée actuelle n'a point été élue pour l'objet de former un nouveau Gouvernement.

Sur motion, arrêté (une seule voix contraire), que la Chambre actuelle d'assemblée n'étant point autorisée par le peuple

pour cet objet, elle ne peut s'y ingérer en
1776. rien sans s'arroger un pouvoir arbitraire.

Mai & Juin.

Arrêté d'une voix unanime, qu'il sera fait sans délai, une protestation par le peuple de cette Cité & libertés, contre le pouvoir où pourroit se croire ladite Chambre de mettre en exécution ledit arrêté du Congrès (du 15 Mai).

Sur la question agitée & mise aux voix pour savoir si le Gouvernement actuel convient aux circonstances des affaires, l'avis de l'Assemblée a été unanimement pour la négative.

Arrêté d'une voix unanime qu'il faut qu'une convention provinciale soit choisie par le Peuple pour l'objet exprès de mettre à exécution ledit arrêté du Congrès (du 15 Mai).

Comme il pourroit s'élever quelques difficultés relativement à la maniere d'élire les Membres pour ladite Convention, en conséquence :

Arrêté d'une voix unanime que le Comité de la Cité & libertés de Philadelphie sera prié d'envoyer le susdit arrêté du Congrès (15 Mai) aux différens Comités dans la Province, & de convoquer un certain nombre des Membres des Comités de chaque Comté pour tenir une Conférence Provinciale, à l'effet de déterminer le nombre des Membres dont sera composée la Convention pour former un nouveau Gouvernement, & la maniere dont ils seront élus.

Une minute de proteſtation ayant été lue, elle fut unanimement approuvée. 1776. Mai & Juin.

Proteſtation de divers Habitans de cette Province, tant pour eux que pour les autres.

Aux honorables les Repréſentans de la Province de Penſylvanie.

MESSIEURS,

Nous les Habitans de la Cité & libertés de Philadelphie, tant pour nous que pour les autres Habitans de Penſylvanie, croyons qu'il eſt de notre devoir de repréſenter à la Chambre ce qui ſuit :

D'autant que l'honorable Congrès continental, par un arrêté du 15 du préſent mois de Mai, a recommandé de former & d'établir de nouveaux Gouvernemens dans toutes les Colonies unies ſous l'*autorité du Peuple*. D'autant que le pouvoir donné par Chartre à cette Chambre, dérive de notre mortel ennemi, le Roi de la Grande-Bretagne, & que les Membres en ont été élus par les perſonnes ſeulement qui étoient dans un état de fidélité réelle ou ſuppoſée audit Roi, à l'excluſion de pluſieurs dignes Habitans que le ſuſdit arrêté du Congrès a rendus actuellement Electeurs. Comme cette Chambre, dans ſa poſition actuelle, entretient une correſpondance immédiate avec un Gouverneur ayant commiſſion du

dit Roi, lequel eſt repréſentant juré, ayant été
1776. & étant par ſerment obligé d'avoir une Cor-
Mai reſpondance miniſtérielle avec les Miniſtres
& dudit Roi, & que ladite Chambre ne peut
Juin. en être relevée par aucun acte de notre part. En conſéquence, tant pour nous que pour les autres, nous proteſtons ſolemnellement, par les préſentes, contre l'autorité & qualification de cette Chambre, pour former un nouveau Gouvernement.

Comme nous voulons éviter toute diſcuſſion avec cette Chambre, nous nous diſpenſerons d'énumérer les inconſéquences particulieres de ſa précédente conduite, & nous nous contenterons de déclarer qu'en qualité de corps d'hommes liés par des ſermens de fidélité à notre ennemi, & dévoués, comme le ſont la plûpart de ſes Membres, ſoit par des liaiſons perſonnelles, ſoit par des emplois pécuniaires au propriétaire de cette Province, qui eſt pareillement Repréſentant dudit Roi, ce corps eſt inhabile, pour toutes bonnes intentions & fins, à prendre en conſidération le dernier arrêté du Congrès (du 15 Mai), & que comme Chambre, il n'eſt point, conformément à la deſcription dudit arrêté, une *Aſſemblée ſous l'autorité du peuple ſeulement*; & auſſi parce que nous avons de très-vives appréhenſions qu'un nouveau Gouvernement, ouvrage de perſonnes qui ſe trouvent dans de tels rapports, ne ſoit un moyen de nous ſoumettre, nous & notre

poſtérité, a de plus grands maux, qu'aucun de ceux que nous avons éprouvés. 1776. Mai & Juin.

En proteſtant ainſi contre l'autorité de cette Chambre pour former un nouveau Gouvernement, nous ne prétendons point l'attaquer dans l'exercice des pouvoirs qui lui ſont propres, & que juſqu'à préſent elle a été dans la coutume de déployer pour la ſûreté & l'intérêt de la Province, juſqu'à l'époque où une nouvelle Conſtitution dérivant de l'autorité du peuple & fondée ſur elle, ſera définitivement reglée par une convention provinciale qui doit être élue pour cet objet, & juſqu'à ce que les Officiers & les Repréſentans réels du peuple ſoient choiſis conformément à ce principe, & qualifiés pour remplacer cette Chambre. A cette fin, il ſera adreſſé une Requête au Comité d'inſpection & d'obſervation de la Cité & libertés (leſquels, dans toutes les occaſions, ont concouru par leurs ſervices au maintien des droits du peuple) pour convoquer une conférence de Comités, laquelle publiera des ordres pour élire par ſcrutin une convention provinciale, compoſée au moins de 100 Membres, à l'effet de mettre à exécution ledit arrêté du Congrès: étant fermement convaincus qu'après la faveur immédiate de la Providence divine notre bonheur futur dépend de la fermeté avec laquelle nous obſerverons & nous ſoutiendrons ledit arrêté du Congrès, pour entretenir par

ce moyen l'union des Colonies dans toute

1776. ſon intégrité.

Mai & Juin.

Arrêté d'une voix unanime que le Préſident ſera chargé de ſigner & de préſenter ladite proteſtation à l'honorable Chambre d'aſſemblée.

Arrêté d'une voix unanime que nous ſoutiendrons les meſures qui viennent d'être adoptées, à tous riſques & périls, & quelles qu'en puiſſent être les conſéquences.

LES remerciemens de la Cité & libertés ayant été préſentés (en vertu d'un vote unanime) au Colonel Roberdeau pour ſon impartialité & ſon exactitude à remplir ſa place de Préſident, il a répondu qu'il étoit pénétré de reconnoiſſance de l'honneur qu'on lui faiſoit, & qu'il s'en trouvoit plus flatté que s'il l'eût reçu d'un Prince.

Les remerciemens de la Cité & libertés ont pareillement été préſentés (par un vote unanime) au Comité d'inſpection & d'obſervation, pour le zele, la fidélité & l'attention ſoutenue que ſes Membres ont mis à remplir leurs importantes fonctions. Le Colonel M'kean, en ſa qualité de Préſident dudit Comité, a reçu ſes remerciemens.

L'Aſſemblée s'eſt comportée avec tout l'ordre & toute la décence imaginables.

Daniel Roberdeau, Préſident.

La proteſtation, conformément à l'arrêté, a été remiſe le même jour à l'Orateur de la Chambre d'aſſemblée. 1776. Mai & Juin.

Adreſſe & remontrance des ſouſſignés Habitans de la Ville & libertés de Philadelphie.

Aux honorables les Repréſentans des *hommes libres* de la Province de Penſylvanie, tenant aſſemblée.

D'autant qu'à notre grand regret, nous voyons qu'il a été préſenté à cette Chambre un écrit intitulé : *Proteſtation de divers Habitans de cette Province*, ſoit diſant *en leur nom & en celui des autres*, tendante à renverſer & à changer la Conſtitution de ce Gouvernement ſur différens griefs que nous ne pouvons croire être bien fondés, & d'autant que nous regardons comme un devoir indiſpenſable pour nous & pour notre poſtérité, de reclamer & de ſoutenir les droits que nous ont donnés la Chartre & les loix ſages de Penſylvanie, ſoit qu'elles aient été conſenties par nous-mêmes ou faites par nos ancêtres, autant que faire ſe pourra ſans léſion pour la cauſe publique d'Amérique, pendant la ſituation de détreſſe actuelle où ſont nos affaires. En conſéquence, nous faiſons des remontrances contre ladite proteſtation pour les raiſons ſuivantes :

1.° Parce qu'elle regarde l'arrêté du Congrès du 15 de ce mois de Mai, comme in-

1776. Mai & Juin.

jonction absolue » de former & d'établir de nouveaux Gouvernemens dans toutes les Colonies-unies sous l'autorité du peuple «. Tandis que ledit arrêté est seulement une recommandation conditionelle aux Assemblées & Conventions respectives des Colonies, où il n'a point été établi de Gouvernement suffisant pour l'exigence des affaires d'adopter les Gouvernememens, qui selon l'opinion des Représentans du peuple, seront les plus propres à opérer le bonheur & la sûreté de leurs Constitutions en particulier & de l'Amérique en général «. Il est à propos de remarquer ici que dans cet arrêté du Congrès & dans tous autres où il est question des Assemblées & Conventions, on doit entendre, (ainsi que cela s'est pratiqué) que par-tout où il existe des Assemblées & où elles peuvent se tenir, comme les anciens corps constitutionels, dans leurs Colonies respectives, les affaires publiques ne doivent être administrées par elles & par les conventions, que dans les cas urgens où des Gouverneurs arbitraires, par des prorogations & des dissolutions, empêchent les Représentans du peuple de s'assembler pour délibérer sur leurs propres affaires, ou bien lorsqu'ils ont détruit la Constitution en abdiquant leurs places, & en levant l'étendard de la guerre contre ces Colonies : que l'assemblée de cette Province ne peut être prorogée ou dissoute : qu'aucune Province ne s'est signalée

1776. Mai & Juin.

plus qu'elle dans les nobles efforts qu'elle a faits pour le ſoutien de la cauſe commune de la liberté : que par l'arrêté ſuſdit du Congrès, qui ne s'eſt jamais immiſcé dans la police intérieure des Colonies, on laiſſe aux *ſeuls* Repréſentans du peuple à décider ſi leur Gouvernement eſt ſuffiſant ou non pour l'exigence de leurs affaires : que nos Cours de loi ſont ouvertes : que la juſtice a toujours été adminiſtrée avec toute l'attention que requeroient les circonſtances où nous nous trouvions ; & qu'il a été fait des octrois d'argent conſidérables, dont des innovations précipitées ou ſans néceſſité pourroient ébranler le crédit & occaſionner des déſordres ſans nombre.

2.° Nous faiſons des remontrances contre ladite proteſtation, comme étant une démarche qui tend à la déſunion, & qui doit empêcher un nombre infini des Habitans de la Penſylvanie de conſerver leur ancien zele pour la cauſe commune. En effet, ces Habitans, pénétrés de la plus profonde vénération pour leurs droits Civils & Religieux, tels qu'ils leur ont été aſſûrés par notre Chartre, n'ont jamais penſé, lorſqu'ils ſe ſont engagés entr'autres choſes au ſoutien des droits de la Chartre d'une autre Colonie, qu'on les ſommeroit un jour de faire le ſacrifice de leur propre Chartre. Nous ne voyons rien, dans notre ſituation, qui exige un ſacrifice auſſi diſproportionné, tandis que les autres Co-

1776. Mai & Juin.

lonies, & en particulier Connecticut & Rhode-Island, qui tirent de la même Chartre que nous l'autorité de leurs Assemblées, continuent leurs anciennes formes de Gouvernement, par ces Corps & sans Conventions.

Quelques changemens passagers dans les formes que l'exigence des affaires, ou l'autorité du peuple puisse être censée justifier ou nécessiter, cette autorité réside entierement en nos Représentans en assemblée choisis librement & annuellement.

Six septiemes de votre Corps sont par notre inestimable Chartre, investis du pouvoir de donner une décision sur cet objet. Nous nous adressons à vous comme chargés du maintien de nos droits, & nous croyons fermement que vos Constituans en général, adhereront avec joie à tout ce que votre sagesse pourra ordonner dans la circonstance présente. — Nous vous prions humblement de n'oublier jamais que dans des tems de désordre, on ne doit se décider à des changemens qu'avec la plus grande circonspection, & n'adopter que ceux qui sont absolument nécessaires. — La Province de la Caroline Méridionale, contrainte par la nécessité, a donné à ce sujet un exemple louable, en ne faisant des reglemens que relativement & jusqu'à l'arrangement des malheureuses disputes entre la Grande-Bretagne & l'Amérique, événement qui ne cesse d'être l'objet des vœux de ces peuples, quoiqu'on

les regarde & qu'on les traite comme des Rebelles «. 1776. Mai & Juin.

L'ASSSEMBLÉE de Philadelphie ayant déclaré que la queſtion de l'indépendance ou ſéparation d'avec la Grande Bretagne étoit trop importante pour qu'elle oſât entreprendre de la décider, elle envoya les différentes repréſentations qui lui avoient été faites pour & contre, aux Comtés & Villes reſpectifs de la Province. Par ce moyen on parvint à ſavoir dans quelles diſpoſitions elle ſe trouvoit à cet égard, & on jugea, par une pluralité conſidérable, qui ſe manifeſta partout, que le vœu de l'indépendance étoit général. Sur cela il fut élu une convention qui dreſſa des inſtructions pour les Délégués au Congrès, avec ordre non-ſeulement d'adhérer à la queſtion lorſqu'elle ſeroit propoſée; mais auſſi de contracter des alliances avec les puiſſances Etrangères. Ces Délégués donnerent leur voix en conſéquence, & le Congrès nomma Silas Deane, ci-devant l'un des Délégués pour la Colonie de Connecticut, ſon Député ou Miniſtre Plénipotentiaire à la Cour de France.

[*Toutes les pieces qu'on vient de voir, ſur l'oppoſition que l'affaire de l'indépendance a trouvée en Penſylvanie, ſont très-eſſentielles à l'Hiſtoire de la Révolution de l'Amérique. Elles n'avoient paru dans aucune Gazette en Europe.*]

1776. Mai & Juin.

CAROLINE MÉRIDIONALE.

District de Chérauw.

Discours du grand Juré de Cherauw, prononcé pour ce même District, dans une Cour de Sessions générales de paix, &c. commencée pour ledit District, à Long-Bluff dans la Caroline Méridionale, le 20 Mai 1776.

Premierement. Lorsqu'un Peuple né & élevé dans un pays de liberté & de vertu, ignorant encore ces rafinemens qui amolissent & avilissent l'ame, nourri de sentimens mâles & généreux, plein de fierté & de courage, & echauffé par tous les principes de la liberté, est convaincu par une expérience malheureusement trop certaine de l'abominable résolution prise par ses perfides Administrateurs, de le charger des fers de l'esclavage, & de le dépouiller de tous les grands & désirables privileges, qui peuvent distinguer des hommes libres, la justice, l'humanité & les loix immuables de Dieu, le justifient & l'autorisent à retirer cette confiance sacrée dont on abuse si lâchement, & à la donner à des personnes de qui il a plus droit d'attendre qu'elles la feront servir à l'accomplissement des vues importantes qui en ont été le principe.

2.° Le bon peuple de cette Colonie, ainsi

que celui des Colonies ses sœurs, plein de confiance dans la justice & la protection méritée du Roi & du Parlement de la Grande-Bretagne, s'est toujours signalé par toutes les marques de devoir & d'affection envers le Roi & le Parlement ; & il a regardé ces liens d'union & de bonne intelligence comme son plus grand bonheur. Mais lorsque cette protection lui a été retirée de gaité de cœur, & qu'on lui a substitué toutes les marques possibles de cruauté & d'oppression : lorsque la tyrannie, la violence & l'injustice ont pris la place de l'équité, de la douceur & de l'affection, & que le pillage, les embrasemens, les meurtres, le carnage & les persécutions les plus odieuses, ont décelé la méchanceté des intentions de la Grande-Bretagne, la conservation de nous-mêmes & le soin de veiller à notre propre bien-être & à notre sûreté, sont devenus des objets également importans & nécessaires. Le Parlement & le Ministere de la Grande-Bretagne, en faisant éprouver à cette Colonie des persécutions aussi affreuses que peu méritées, l'ont forcée, sans qu'elle le cherchât ni qu'elle le désirât, à se séparer de la Grande-Bretagne, & cette séparation, dont nous reconnoissons aujourd'hui l'utilité, est le seul moyen qui nous reste pour assurer notre bonheur & notre sûreté pour l'avenir. Ce qu'autre fois chacun de nous regardoit comme le plus grand malheur qui

1776. Mai & Juin.

1776. Mai & Juin.

pût nous arriver, nous présente aujourd'hui inopinément le plus grand avantage. Au milieu de toutes ses souffrances & des injustices qui lui ont été faites, cette Colonie a toujours désiré, de même que les autres Colonies ses sœurs, une réconciliation qui pût faire oublier le passé & assûrer une bonne harmonie pour l'avenir; mais comment l'a-t-on traitée? Toutes les preuves qu'elle a cherché à donner de sa soumission, ont été regardées comme les démarches d'une autorité usurpée; les pétitions les plus humbles ont été qualifiées d'insultes, & tout désir respectueux d'un accommodement a été reçu avec le mépris le plus opiniâtre. Repoussé, persécuté, diffamé, livré en proie à toutes les especes d'iniquité & de violence, un peuple juste & trop offensé en a appellé enfin au Tout-Puissant, & mettant sa confiance dans la justice divine, & dans ses propres vertus & sa persévérance, il a embrassé le seul & le dernier moyen de sauver son honneur, & d'assûrer son bien être & sa félicité.

La suite au N.° XXXVI.

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 6 Janvier 1778.

D'APRES les diſpoſitions, Monſieur, où les derniers débats parlementaires vous ont fait voir les eſprits des deux partis, vous avez dû juger des efforts que chacun feroit pour tirer le plus grand avantage de la ſuſpenſion d'armes. Tandis qu'ils ſont occupés de part & d'autre de leurs préparatifs d'attaque & de défenſe, je me ſuis attaché à deviner ſur quel point particulier de la grande affaire actuelle ſe réuniroient les principales diſcuſſions. Or, je crois que la premiere motion que l'on doive attendre de Milord North, aura pour objet un plan de réconciliation avec l'Amérique, & que le *Statu quo* de 1763 pourra être propoſé pour la baſe de l'arrangement. Plein de cette perſuaſion & du déſir de vous rendre pleinement ſenſible tout ce qui peut être dit ſur cette matiere, je me ſuis hâté de mettre ſous vos yeux un écrit dans lequel vous la trouverez parfaitement & clairement détaillée, & de la maniere la plus favorable pour que vous puiſſiez vous en pénétrer. C'eſt l'interrogatoire que M. le Docteur Benjamin Franklin eut à ſubir,

dans la ſeſſion de 1765-6, devant la Chambre des Communes, lorſqu'il fut queſtion de révoquer l'acte du Timbre & d'y ſubſtituer l'acte déclaratoire à l'appui duquel fut mis enſuite ce malheureux impôt ſur le thé porté d'Angleterre en Amérique, premiere cauſe de tout le mal.

En liſant cette piéce, vous vous tranſporterez le plus près qu'il ſoit poſſible du moment auquel les diſcuſſions parlementaires vont remonter; & vous jugerez avec bien plus de ſûreté le mérite de la cauſe & celui des Combattans.

Lorſque le Comité de la Chambre des Communes prit en conſidération le Bill pour révoquer l'acte du timbre, le Docteur Benjamin Franklin fut interrogé à la Barre de la Chambre ſur les affaires de l'Amerique:

Voici une copie de cet interrogat:

Demande. Quel eſt votre nom, & de quel lieu êtes vous?

Réponſe. Franklin: (*a*) de Philadelphie.

D. Les Américains payent-ils des taxes conſidérables entr'eux?

R. Beaucoup aſſurément, & de très-fortes.

D. Quelles ſont actuellement, en Penſylvanie, les taxes miſes par les loix de la Colonie?

R. Il y a des taxes ſur tous les biens, meubles & immeubles, une capitation, une taxe ſur tous les offices, profeſſions & mé-

---

(*a*) Philadelphie eſt le lieu du domicile du Docteur Franklin; il eſt né à Boſton le 17 Janvier 1706.

tiers, ſelon qu'ils ſont plus ou moins lucratifs : il y a une acciſe ſur toutes les ſortes de vins, ſur le rum & les autres liqueurs : un droit de dix livres par tête ſur tous les Negres qu'on fait venir ; & encore divers autres droits.

D. Quel eſt l'objet de ces taxes ?

R. C'eſt de ſoutenir les établiſſemens civils & militaires du pays, & d'acquitter les dettes onéreuſes contractées dans la derniere guerre.

D. Combien de tems dureront ces taxes ?

R. Celles dont l'objet eſt de liquider la Colonie, ſubſiſteront juſqu'en 1772, & plus long-tems, ſi, à cette époque les dettes n'étoient pas acquittées entierement. Les autres ſont perpétuelles.

D. Ne ſe flattoit-on point que les dettes pourroient être acquittées plutôt ?

R. On l'eſpéroit lorſque la paix fut faite avec la France & l'Eſpagne. — Mais la guerre qui éclata bientôt après contre les Sauvages, fit accroître les dettes ; & en conſéquence une nouvelle loi fut paſſée pour prolonger la durée des taxes.

D. Eſt-ce que tous les Habitans ne ſont pas en état de payer ces taxes ?

R. Non. Les derrieres des Colonies, dans toute l'étendue de l'Amérique Septentrionale, ayant été ſouvent déſolés par les incurſions des Sauvages, ne peuvent payer que des taxes très-modiques. En conſidération de leur détreſſe, nos dernieres loix de taxation ont

ménagé ces Comtés, en exemptant de ces taxes ceux qui avoient souffert le plus de dommages ; j'imagine que les autres Provinces ont fait de même.

D. N'êtes-vous pas intéressé dans la régie du Bureau des postes en Amérique?

R. Oui. Je suis second Maître général des postes de l'Amérique Septentrionale.

D. Ne pensez vous pas qu'il est possible d'envoyer par la poste le papier timbré à tous les habitans, si d'ailleurs il n'y avoit pas d'opposition ?

R. La poste ne va que le long des côtes : elle ne pénetre dans le pays que dans certaines occasions ; & supposé qu'elle y entrât, les frais de port du papier timbré par la poste, se monteroient souvent plus haut que ceux du timbre même.

D. Savez-vous en quel état est l'Isle de Terreneuve ?

R. Je n'y ai jamais été.

D. Savez-vous s'il y a des routes de poste dans cette Isle ?

R. J'ai oui dire qu'il n'y avoit aucunes routes, & qu'une habitation ne pouvoit communiquer avec l'autre que par la mer.

D. Pourriez-vous, par la poste, envoyer dans le Canada, le papier timbré ?

R. Il n'y a qu'une maison de poste entre Montréal & Quebec. Les habitans de ce vaste pays, sont si épars & si éloignés les uns des autres, qu'il n'est pas possible d'y

établir une poſte. Il n'eſt point poſſible non plus d'y diſtribuer par cette voie le papier timbré. Les habitations des Colonies Angloiſes, ſur les derrieres, ſont auſſi très-médiocrement peuplées.

D. L'acte du timbre ſeroit donc très-à charge aux habitans, s'il étoit mis à exécution ?

R. Certainement, parce que pluſieurs habitans ne pourroient, au beſoin, avoir du papier timbré, ſans être obligés de faire un long voyage, & de dépenſer peut être trois ou quatre livres ſterling pour procurer ſix deniers ſterling à la Couronne.

D. Dans leur poſition actuelle, les Colonies ne ſont-elles pas en état de payer le droit du timbre ?

R. Je crois qu'il n'y a pas aſſez d'or & d'argent dans les Colonies pour payer le droit du timbre pendant une année ſeulement.

D. Ignorez-vous que les ſommes qui ſeroient levées par le droit du timbre, ſont deſtinées à être employées en leur totalité dans l'Amérique ?

R. Je ſais qu'elles ſont deſtinées par l'acte au ſervice de l'Amérique ; mais elles ſeroient dépenſées dans les Colonies conquiſes où ſont les ſoldats, & non pas dans les Colonies ſur leſquelles elles auroient été levées.

D. La balance que payent pour leur commerce les Colonies où les troupes ſont employées, ne feroit-elle pas retourner ces ſommes aux anciennes Colonies ?

R. Je ne le crois pas. Je pense qu'il en retourneroit fort peu ; je ne sache aucun commerce qui les fasse remonter à leur source. Je crois que des Colonies où cet argent auroit été employé, il iroit directement en Angleterre ; car j'ai toujours observé que plus une Colonie a de moyens de faire des remises à l'Angleterre, plus elle fait venir de ses marchandises & plus son commerce avec l'Angleterre fleurit.

D. A combien portez-vous le nombre des Blancs dans la Pensylvanie ?

R. Je crois qu'il peut y en avoir 160,000.

D. Combien de Quakres ?

R. Environ un tiers.

D. D'Allemands ?

R. Un autre tiers. Mais je ne puis point en parler avec certitude.

D. Parmi les Allemands, y en a-t-il qui ayent porté les armes en Europe ?

R. Oui. La plupart ont servi en Europe & en Amérique.

D. Sont ils aussi mécontens de l'acte du Timbre que les Anglois ?

R. Tout autant, & même davantage. Il y a une bonne raison pour cela : c'est que leur papier timbré couteroit, en plusieurs occasions, le double.

D. Combien croyez-vous qu'il y ait de Blancs dans l'Amérique Septentrionale ?

R. Environ 300,000, depuis seize ans jusqu'à soixante.

D. A quoi peut ſe monter annuellement le produit des marchandiſes tranſportées de la Grande-Bretagne en Penſylvanie?

R. J'ai entendu dire à nos Négocians qu'il ſe montoit à plus de 500,000 liv. ſterl.

D. Et l'exportation des productions de votre Province dans la Grande-Bretagne?

R. Elle ne peut pas être conſidérable, parce qu'il y a peu de nos productions dont la Grande-Bretagne ait beſoin. Je ne crois pas que cela paſſe 40,000 liv. ſterling.

D. Comment payez-vous donc la balance qui eſt contre vous?

R. Elle ſe paye par les productions que nous envoyons dans les Indes Occidentales, & qui ſont vendues ſoit dans nos propres Iſles, ſoit aux François, aux Eſpagnols, aux Danois & aux Hollandois: par nos envois dans les autres Colonies de l'Amérique Septentrionale, comme la Nouvelle Angleterre, la Nouvelle Ecoſſe, l'Iſle de Terre-neuve, la Caroline & la Géorgie; enfin par nos exportations pour différentes parties de l'Europe, comme l'Eſpagne, le Portugal & l'Italie. On nous donne dans tous ces endroits ſoit de l'argent, ſoit des lettres de change ou des marchandiſes, qui nous mettent en état de faire des remiſes à la Grande-Bretagne; tout cela joint aux profits que font nos Marchands & nos Matelots dans ces campagnes, & au fret de leurs vaiſſeaux, aide à payer notre balance à la Grande-Bretagne,

ainſi que les marchandiſes Angloiſes dont on ſe ſert continuellement dans nos Provinces, ou qui ſont vendues aux Etrangers par nos Négocians.

D. A-t-il été mis depuis peu des entraves au commerce Anglois avec les Eſpagnols?

R. Oui, j'ai eu connoiſſance de quelques reglemens qui lui ont prodigieuſement nui; & j'ai ſû que les vaiſſeaux de guerre Anglois ainſi que les chaloupes qui croiſent le long des côtes en Amérique, le gênoient infiniment.

D. Vous paroît-il juſte que l'Amérique ſoit ſous la protection de l'Angleterre & qu'elle n'entre dans aucun des frais d'adminiſtration?

R. L'Amérique n'a point été protégée par l'Angleterre. Les Colonies ont levé, habillé & payé près de 25,000 hommes dans la derniere guerre, & elles ont dépenſé pluſieurs millions.

D. N'avez-vous pas été rembourſé par le Parlement?

R. Nous ne fûmes rembourſés que des ſommes, que, ſuivant vous-mêmes, nous avions fournies au-de-là de notre contingent ou au-delà de ce qu'on pouvoit raiſonnablement attendre de nous; & ce n'étoit qu'une très-petite partie de celles que nous avions dépenſées. La Penſylvanie en particulier avoit contribué pour environ 500,000 liv. ſterl.; & les rembourſemens ne paſſerent pas 60,000 liv. ſterl.

D. Vous payez, dites vous, des taxes onéreuses dans la Pensylvanie. A quoi se montent-elles par livre ?

R. La taxe sur tous les biens meubles & immeubles, est de dix-huit deniers sterl. par livre; & la taxe sur le profit des métiers & professions, ainsi que les autres taxes, peuvent, je crois, s'évaluer à trente deniers sterling par livre.

D. Savez-vous quel est approchant le pied du change en Pensylvanie, & s'il a baissé depuis peu ?

R. Il est communément de 170 à 175 J'ai oui-dire qu'il a baissé depuis peu de 175 à 162 & demi. Cela est venu, je crois, de ce que l'on a fait venir moins de marchandises. Lorsque la Province aura acquitté ses dettes envers l'Angleterre, je crois que le change pourra être au (*a*) pair.

D. Croyez-vous que le peuple de l'Amérique se soumettroit au droit du Timbre si on le diminuoit ?

R. Il ne s'y soumettra jamais, à moins qu'il n'y soit forcé par les armes.

D. Les taxes en Pensylvanie ne sont-elles pas réparties inégalement, dans la vue d'écra-

---

(*a*) Il fut fait une loi en 1750 qui fixa le pair du change entre Boston & l'Angleterre à 133 l. $\frac{1}{3}$ monnoye du pays, pour 100 livres sterling. Mais il varie suivant les Colonies : celui de la Pensylvanie étoit en 1765 de 160 $\frac{3}{7}$. Cette différence provient de celle de la balance du commerce de chacune.

ser le commerce Anglois, particulierement la taxe sur les professions & l'industrie?

R. Elle n'est pas, en proportion, plus onéreuse que la taxe sur les terres. Elle est reglée sur le profit.

D. Comment l'Assemblée est-elle composée? Quels sortes de gens sont les Députés, sont-ce des Cultivateurs ou des Négocians?

R. Elle est composée de Cultivateurs, de Marchands & d'Artisans.

D. Les Cultivateurs ne forment-ils pas la majorité?

R. Je le crois.

D. Ne détournent-ils pas la taxe, autant qu'il leur est possible, de dessus les terres, pour diminuer leurs charges & augmenter celles du commerce?

R. Je ne l'ai jamais remarqué. Jamais rien de semblable n'est venu à ma connoissance; & en effet, quel pourroît être l'objet d'un pareil calcul? Le Marchand ou Négociant sait très-bien compter. Met-on des charges inégales sur son commerce, il hausse le prix de ses marchandises; & les Consommateurs, qui pour la plupart sont des Cultivateurs, finissent par en payer la plus grande partie, si même ils ne les payent pas en entier.

D. Quelles étoient les dispositions de l'Amérique à l'égard de la Grande-Bretagne, avant l'année 1763?

R. Les meilleures du monde. Nos peuples se soumettoient volontairement à l'administration; & obéissoient dans toutes leurs Cours

de juſtice aux actes du Parlement. Quelque nombreuſe que ſoit la population dans les anciennes Provinces, elles ne coutent rien en forts, citadelles, garniſons ou armées pour les contenir. La ſeule dépenſe qu'elles occaſionnâſſent à l'Angleterre, étoit un peu d'encre & de papier & quelques plumes : vous les meniez avec un fil. Elles avoient non ſeulement du reſpect, mais de l'attachement pour la Grande Bretagne, pour ſes loix, ſes coutumes & uſages, & une folle paſſion pour vos modes, dont votre commerce tiroit un grand avantage : les naturels de la Grande-Bretagne étoient toujours traités avec des égards particuliers chez nous ; le caractère de citoyen de l'ancienne Angleterre étoit un porte reſpect, & donnoit en quelque ſorte un rang diſtingué parmi nous.

D. Et quelles ſont les diſpoſitions actuelles des Américains ?

R. Oh ! elles ſont bien changées.

D. Aviez-vous auparavant entendu mettre en doute le pouvoir du Parlement de faire des loix pour l'Amérique?

R. On reconnoiſſoit ce pouvoir du Parlement relativement à toutes ſortes de loix, excepté celles qui tendoient à mettre des taxes intérieures. Jamais il n'avoit été diſputé à l'Angleterre qu'elle eût le droit de mettre des impôts pour regler le commerce.

D. Comment peut-on juger des progrès de la population en Amérique?

R. Je crois que le nombre des Habitans de toutes les Provinces, prises ensemble, se double dans l'espace de vingt-cinq ans. Mais le débit que trouve chez eux les marchandises Angloises augmente bien plus rapidement; la consommation qui s'en fait n'étant pas en raison seulement de leur nombre, mais s'accroissant en proportion des facultés pour les payer. En 1723 tout le produit des importations de la Grande-Bretagne en Pensylvanie fut d'environ 15,000 liv. sterl.: il est maintenant de près d'un demi-million.

D. De quel œil les peuples de l'Amérique avoient ils coutume de regarder le Parlement de la Grande-Bretagne?

R. Ils regardoient le Parlement comme le rempart & la sûreté de leurs libertés & de leurs privileges. Ils parloient toujours de lui avec le plus profond respect & la plus grande vénération. Ils pensoient que des Ministres, guidés par des principes arbitraires, pouvoient bien, de tems à autres, concevoir le projet téméraire de les opprimer, mais ils se croioient assurés qu'en s'adressant au Parlement, il ne manqueroit jamais de venir à leur secours. Ils se rappelloient, avec reconnoissance, qu'on avoit présenté un Bill au Parlement avec une clause, par laquelle les ordres du Roi devoient avoir force de loi dans les Colonies; & que la Chambre des Communes refusant d'y acquiescer, ce Bill avoit été rejetté.

D. N'ont-ils pas toujours le même respect pour le Parlement ?

R. Non; il s'en faut bien.

D. A quoi doit-on attribuer cela ?

R. Au concours de différentes causes; aux entraves mises récemment à leur commerce, par lesquelles on a empêché l'or & l'argent étranger d'entrer dans les Colonies : à la défense de se payer entr'eux en papier monoye : ensuite à la taxe nouvelle & onéreuse des papiers timbrés : à l'abolition des Jugemens par Jurés ; & enfin au refus d'admettre & d'entendre leurs humbles pétitions.

D. Croyez-vous qu'ils se soumissent à l'acte du timbre, s'il étoit modifié, si on en retranchoit ce qui les blesse, & que le droit fût réduit à quelques points de peu d'importance ?

R. Non; ils ne s'y soumettront jamais.

D. Comment se fait-il que la population est plus rapide en Amérique qu'en Angleterre ?

R. Parce qu'on s'y marie plus jeune, & plus généralement.

D. Pourquoi cela ?

R. C'est que les jeunes-gens qui ont de l'industrie peuvent facilement obtenir des terres en propre; & que par-là ils sont en état d'élever une famille.

D. Les gens du commun, ne vivent-ils pas plus à leur aise en Amérique qu'en Angleterre ?

R. Cela doit être s'ils ſont ſobres & laborieux, parce qu'ils ſont mieux payés de leurs peines.

D. Quel ſeroit votre avis relativement à une autre taxe appuyée ſur les même principes que l'acte du timbre? Comment les Américains l'accueilleroient-ils?

R. Tout comme celle-ci. Ils ne la payeroient pas.

D. N'avez-vous rien oui dire des réſolutions de cette Chambre & de la Chambre des Seigneurs, pour confirmer le droit du Parlement par rapport à l'Amérique, en y renfermant le pouvoir de taxer le Peuple?

R. J'ai entendu parler de ces réſolutions.

D. Comment prendront-elles auprès des Américains?

R. Ils les regarderont comme injuſtes & oppoſées à la conſtitution.

D. Imaginoit-on en Amérique, avant 1763, que le Parlement n'eût pas le droit d'y mettre des taxes & des impôts?

R. Je n'ai jamais entendu conteſter le droit de mettre des taxes pour régler le commerce; mais on n'a jamais ſuppoſé non plus que le Parlement eût celui de mettre des taxes intérieures, puiſque nous n'avons point de repréſentans au Parlement.

D. Qu'eſt-ce qui vous fonde à croire que les Habitans de l'Amérique ont fait une telle diſtinction?

R. Je ſais que toutes les fois qu'il en a été queſtion dans les ſociétés, il m'a ſemblé que

l'opinion de chacun étoit que nous ne pouvions pas être taxés dans un Parlement où nous n'avions point de repréſentans. On n'a jamais conteſté le payement des droits mis par un acte du Parlement comme réglemens de commerce.

D. Pouvez vous citer quelque acte d'aſſemblée ou quelque acte public d'une des Provinces qui ait fait une ſemblable diſtinction ?

R. Je n'en puis citer aucun, je crois qu'il n'a jamais été néceſſaire de faire un tel acte juſqu'à ce moment ci où vous avez entrepris de nous taxer. Depuis que nous le ſavons, nos aſſemblées ont pris des arrêtés par leſquels elles déclarent cette diſtinction, ſur laquelle je crois que chaque aſſemblée du Continent Américain, & chaque Membre de ces aſſemblées n'ont qu'un ſentiment & qu'une voix.

D. Qu'eſt-ce qui pouvoit donc faire naître des entretiens à ce ſujet avant ce tems ?

R. Il fut fait en 1754 une propoſition (je crois que c'eſt là l'origine) que dans le cas où la guerre dont on ſe voyoit menacé viendroit à éclater, les Gouverneurs des Colonies s'aſſembleroient pour ordonner de lever des troupes, de bâtir des forts, & de prendre toutes les autres meſures néceſſaires pour une défenſe générale, & qu'ils tireroient ſur le tréſor d'Angleterre pour les ſommes employées, qui devoient enſuite être levées

ſur les Colonies au moyen d'une taxe générale, qui leur ſeroit impoſée par acte du Parlement. On en raiſonna beaucoup, & c'étoit l'opinion de tout le monde que le Parlement ne pourroit impoſer ni n'impoſeroit aucune taxe, tant que nous n'aurions pas de repréſentans, parce que cela n'étoit ni juſte, ni conforme à la nature de la conſtitution Angloiſe.

D. Ignorez-vous qu'il fut autrefois queſtion dans la Nouvelle-York de s'adreſſer au Parlement, pour taxer cette Colonie, ſur ce que l'aſſemblée avoit refuſé ou négligé de lever les ſommes néceſſaires pour le ſoutien du Gouvernement Civil ?

R. Je n'en ai jamais oui parler.

D. Il fut queſtion dans la Nouvelle-York d'uſer de ce moyen ; or, croyez-vous qu'on s'imaginât que le droit du Parlement fût borné à une ſeule Province, & au cas ſeulement d'un déficit de fonds provenant du refus fait par l'aſſemblée de lever les ſubſides néceſſaires ?

R. On ne pouvoit pas ſuppoſer un cas ſemblable : une aſſemblée n'auroit jamais refuſé de lever les ſommes néceſſaires pour le ſoutien de ſa propre adminiſtration. Le ſens commun lui auroit manqué. Je crois qu'il n'eſt jamais arrivé rien de ſemblable à la Nouvelle-York. Je vois là dedans ou un faux expoſé, ou un mal-entendu. Je ſais qu'on a eſſayé, par des inſtructions miniſ-

térielles

térielles émanées d'Angleterre, d'obliger les assemblées à fixer un traitement permanent pour les Gouverneurs, & qu'elles ont prudemment refusé d'y consentir, J'ai peine à croire qu'aucune assemblée de la Nouvelle-York, ou de toute autre Colonie ait jamais manqué de soutenir convenablement l'administration en accordant de tems à autres des apointemens aux Officiers publics.

D. Mais si un Gouverneur, ayant des ordres à cet effet exigeoit d'une assemblée de lever les subsides nécessaires, & que l'assemblée refusât d'y acquiescer, ne croyez-vous pas qu'alors il seroit avantageux aux Habitans de la Colonie autant que nécessaire aux intérêts du Gouvernement, que le Parlement les taxât ?

R. Je ne crois pas que cela fût nécessaire: s'il pouvoit y avoir une assemblée assez extravagante pour refuser de lever les sommes requises pour le maintien de son administration, elle ne resteroit pas long-tems dans une telle position ; les désordres & le trouble qui en résulteroient lui dessilleroient bientôt les yeux.

D. Si elle persistoit dans son aveuglement, à qui appartient-il d'y remédier, si ce n'est à la Grande-Bretagne ?

R. Je n'aurois aucune objection à faire contre un droit dont on ne se serviroit que dans une telle circonstance, n'y voyant que le plus grand bien des Habitans de la Colonie,

D. En ce cas quel feroit le Juge, la Grande Bretagne, ou la Colonie ?

R. Certainement le meilleur Juge doit être la partie fouffrante.

D. Vous dites que les Colonies font toujours foumifes aux taxes extérieures, & qu'elles nient feulement que le Parlement ait le droit de mettre des taxes intérieures. Pouvez-vous prouver qu'il y ait quelque différence entre ces deux taxes à l'égard de la Colonie fur laquelle on les impoferoit ?

R. Je crois que la différence eft très-grande. Une taxe extérieure eft un droit mis fur les denrées d'importation : ce droit eft ajouté à leur premiere valeur, & aux frais qu'elles ont occafionnés ; & lorfqu'elles font expofées en vente il fait partie de leur prix. Si les Confommateurs ne s'en foucient pas à ce prix, ils s'en paffent. On ne les force pas de les payer. Une taxe intérieure au contraire eft arrachée aux Habitans fans leur consentement, fi elle n'eft pas mife par leurs propres repréfentans. L'acte du timbre porte que nous n'exercerons point de commerce : que nous n'échangerons point nos biens les uns avec les autres : que nous ne pourrons acquérir ni concéder : que ne recouvrerons point de dettes : que nous ne nous marierons point, ni ne ferons de teftament fans payer telles & telles fommes ; il a donc pour objet de nous extorquer notre argent, ou de nous

ruiner par les suites qui accompagneroient les refus de payer ce droit.

D. Mais supposons que la taxe ou droit intérieur soit mis sur les choses de premier besoin transportées dans votre Colonie, n'en résultera-t-il pas les mêmes effets que d'une taxe intérieure ?

R. Je ne sache aucun article importé d'Angleterre en Amérique dont les Colonies ne puissent se passer, ou qu'elles ne soient en état de fabriquer elles-mêmes.

D. Est-ce que le drap d'Angleterre ne leur est pas absolument nécessaire ?

R. Non, en vérité : avec de l'industrie & de l'économie, ils peuvent se fournir de tout ce dont ils ont besoin.

D. L'établissement d'une telle manufacture ne demanderoit-elle par beaucoup de tems, & ne souffriroient-ils pas énormement dans cet intervalle ?

R. Je ne le crois pas. Ils ont déja fait des progrès étonnans ; & je pense qu'avant que leurs habits actuels fûssent usés, il pourroient en avoir de neufs de leurs propres fabriques ?

D. L'Amérique Septentrionale leur fourniroit-elle assez de laine pour cela ?

R. Ils ont pris des mesures pour augmenter la laine. Ils ont fait un accord général entr'eux pour ne plus manger d'agneaux ; & il n'y en eut l'année derniere que très-peu de tués. S'ils continuent d'user de cette précaution,

ils auront bientôt une immenſe quantité de laine. Ils n'ont pas beſoin d'établir de grandes manufactures comme celles que l'on voit dans les villes où ſe fabrique le drap, ici & partout où on travaille pour le commerce. Tous les Habitans fileront & travailleront pour eux-mêmes dans leurs propres maiſons.

D. Croyez-vous qu'ils ayent aſſez de laines & de fabriques dans un ou deux ans ?

R. Je ſuis perſuadé que trois ans leur ſuffiront,

D. La rigueur de l'Hyver dans les Colonies Septentrionales ne nuit-elle pas aux laines pour la qualité ?

R. Chez nous la laine eſt très-belle & très-bonne.

D. Eſt-ce que dans les Provinces plus Méridionales, comme en Virginie, la laine n'y eſt pas très-rude & comme une eſpèce de bourre.

R. Je n'en ſais rien, je ne l'ai jamais entendu dire. J'ai cependant été quelquefois en Virginie. Je ne puis pas dire que j'aie donné une attention particuliere à la laine de ce pays ; mais je crois qu'elle eſt bonne, quoique je ne prétende pas en parler avec certitude ; la Virginie & les autres Colonies, au Midi de cette Province, ont moins beſoin de laine. Leurs Hyvers ſont courts & peu rigoureux ; ils peuvent s'habiller très-bien des étoffes de lin & de coton de leur propre crû, pour le reſte de l'année.

D. Les Habitans des Colonies Septentrionales ne ſont-ils pas obligés de donner du fourage à leurs moutons, pendant l'hyver ?

R. Dans quelques-unes de ces Colonies, ils y ſont peut-être obligés pendant une partie de l'hyver.

D. Vû les réſolutions du Parlement, quant au droit, penſez-vous que les Habitans de l'Amérique Septentrionale ſoient ſatisfaits ſi l'acte du Timbre eſt révoqué ?

R. Je crois qu'ils le ſeront.

D. Pourquoi le penſez-vous ?

R. Je penſe que les réſolutions, quant au droit, ſeront à peu-près indifférentes, tant qu'on n'eſſayera pas de les mettre en exécution. Les Colonies ſe croiront probablement dans la même ſituation, à cet égard, que l'Irlande : elles ſavent que vous prétendez aux mêmes droits par rapport à l'Irlande, mais que vous ne l'exercez jamais : elles s'imagineront peut-être que vous ne l'exercerez jamais dans les Colonies, non plus qu'en Irlande, ſi ce n'eſt dans quelque circonſtance extraordinaire.

D. Mais qui ſera juge de cette circonſtance extraordinaire : ne doit-ce pas être le Parlement ?

R. Quant même ce ſeroit le Parlement ; le peuple ne croira jamais qu'il puiſſe légitimement exercer un ſemblable droit, tant que les Repréſentans des Colonies ne ſont

pas admis dans le Parlement, & il se persuadera que si l'occasion s'en offroit, il seroit aussitôt ordonné aux Colonies d'envoyer des Représentans.

D. Avez-vous sû que le Maryland a refusé, dans la derniere guerre, de fournir sa quote part pour la défense commune?

R. L'affaire du Maryland a été fort mal exposée. Cette Province n'a jamais refusé de contribuer ou d'octroyer des secours à la Couronne. Ses assemblées ont voté chaque année, pendant la guerre, des sommes considérables, & formé des Bills pour les lever. Les Bills, conformément à la constitution de cette Province, furent envoyés au Conseil ou Chambre supérieure, pour obtenir son concours & être présentés au Gouverneur afin d'être passés en loix. De malheureuses contestations qui s'éleverent entre les deux Chambres, & qui naissoient principalement des défauts de cette constitution, firent avorter tous les Bills, à l'exception d'un ou deux. Le Conseil des Seigneurs propriétaires les rejetta. Le Maryland, il est vrai, ne donna point sa quote-part; mais ce fut, suivant moi, la faute du Gouvernement & non celle de la Colonie.

D. Ne fut-il pas dit dans les autres Provinces, que c'étoit le cas de s'adresser au Parlement pour lui demander d'exercer la contrainte envers le Maryland?

R. J'ai entendu raisonner de la sorte; mais comme on savoit que cette Colonie ne mé-

ritoit aucun blâme, on ne se servit point d'un tel recours, & on ne fit même aucune démarche à cet égard.

D. N'en fit-on pas la motion dans une assemblée publique?

R. Je n'en ai jamais oui parler.

D. Vous souvenez-vous que le cours du papier monoye ait été arrêté dans la Nouvelle Angleterre par acte d'assemblée?

R. Je me rappelle qu'il fut suprimé dans la Province de Massachusets Bay.

D. Le Sieur Hutchinson, Lieutenant du Gouverneur, n'y étoit-il pas pour beaucoup?

R. On me l'a dit ainsi.

D. Cette loi ne fut-elle pas alors mal accueillie du peuple?

R. Cela peut bien avoir été; mais je suis peu en état d'en parler. J'habitois alors loin de cette Province.

D. La disette d'or & d'argent ne fut-elle pas une raison dont on se servit contre la suppression du papier?

R. Je me l'imagine.

D. Que pense-t-on actuellement de cette loi: est elle toujours aussi peu goutée du peuple?

R. Je ne le crois pas,

D. N'a-t-il pas été envoyé quelquefois d'Angleterre aux Gouverneurs, des ordres qui tendoient fort à l'oppression, & qui étoient peu conformes à la bonne politique?

R. Oui, il en a été envoyé de ſemblables.

D. Quelques Gouverneurs n'ont-ils pas pris ſur eux d'y déſobéir par cette raiſon ?

R. Oui, on me l'a dit.

D. Les Américains ont-ils jamais conteſté le pouvoir qu'a le Parlement de regler leur commerce ?

R. Non.

D. Peut-on, à moins d'employer les armes, mettre en exécution l'acte du Timbre ?

R. Je ne conçois pas que les armes en puiſſent favoriſer la réuſſite.

D. Pourquoi pas ?

R. Quand même on enverroit des troupes armées en Amérique, elles ne trouveront perſonne en état de défenſe : que feront-elles ? Elles ne pourront pas forcer les Habitans à prendre du papier timbré s'ils ne veulent pas en avoir. Elles n'y trouveront point de rébellion ; mais elles pourront bien en faire naître une.

D. Si l'acte n'eſt point révoqué, quelles en ſeront les conſéquences ?

R. La perte entiere du reſpect & de l'attachement du peuple d'Amérique pour l'Angleterre, & de tout le commerce qui a pour baſe ce reſpect & cet attachement.

D. Comment le commerce s'en reſſentiroit-il ?

R. Vous verrez que ſi l'acte n'eſt point révoqué, le débit de vos marchandiſes baiſſera en très-peu de tems.

D. Peuvent-ils s'en paſſer ?

R. Oui, aſſurément.

D. Eſt-il de leur intérêt de n'en point prendre ?

R. Les marchandiſes qu'ils tirent de la Grande-Bretagne, ſont ou des choſes de néceſſité, ou de pure commodité ou de luxe. Quant aux premieres, telles que du drap, &c. avec un peu d'induſtrie ils peuvent les fabriquer chez eux : à l'égard des ſecondes, ils peuvent s'en paſſer, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de s'en fournir eux-mêmes ; & quand aux dernieres, qui ſont la plus grande partie, ils y renonceront ſur le champ. Ce ſont des articles purement de mode, que l'on achete parce que la mode vient d'un pays que l'on aime, mais qu'on rejettera avec d'autant plus d'humeur. Le peuple a déja, d'un commun accord, ſupprimé l'uſage de toutes les marchandiſes qui ſervent pour les deuils ; & on en a renvoyé pour la valeur de pluſieurs mille livres ſterl. parce quelles ne trouvoient point d'acheteurs.

D. Eſt-il de l'intérêt des Américains de fabriquer des draps chez eux ?

R. Peut-être gagnent-ils à préſent à les tirer de la Grande-Bretagne, j'entends s'ils vouloient les avoir au même degré de perfection. Mais ſi l'on fait attention aux autres inconvéniens, aux entraves miſes à leur commerce, & à la difficulté de faire des remiſes, il eſt de leur intérêt de fabriquer tout eux-mêmes.

D. Comment recevroient-ils un acte de reglemens intérieurs joints à une taxe?

R. Fort mal.

D. Ils ne se soumettroient donc à aucun reglement auquel une taxe seroit jointe?

R. Ils pensent que si la Couronne a besoin de secours, elle doit, selon l'usage établi anciennement, les demander aux diverses assemblées, qui les octroyeront, comme elles ont toujours fait de plein gré; & que leur argent ne doit pas être accordé sans leur consentement, par des gens qui, vu leur éloignement, ne peuvent pas juger de leur position & de leurs facultés. Ils n'ont que le moyen d'octroyer à la Couronne des secours pour se rendre agréables à leur Souverain; & ils pensent qu'il est excessivement dur & injuste qu'un corps dans lequel ils n'ont point de représentans, se fasse un mérite de donner & d'octroyer ce qui ne lui appartient pas, mais à eux, & de les priver d'un droit qu'ils regardent comme du plus grand prix & de la plus grande importance, d'autant qu'il leur assure tous leurs autres droits.

D. Le bureau des postes qu'ils ont admis depuis long-tems, n'est-il pas une taxe aussi bien qu'un reglement?

R. Non, l'argent payé pour le port d'une lettre, est d'une nature différente de celle d'une taxe. C'est purement un *quantùm meruit* pour un service rendu; personne n'est forcé de payer s'il ne veut pas accepter le

ſervice. On peut, tout comme auparavant, envoyer ſa lettre par un domeſtique, un exprès ou un ami, ſi on croit le faire à meilleur compte & plus ſurement.

D. Mais ne regardent-ils pas les reglemens du bureau des poſtes, ſtatués par l'acte de l'année derniere, comme une taxe?

R. Par le reglement de l'année derniere, le taux du port a baiſſé généralement juſqu'à près de trente pour cent dans toute l'Amérique ; ils ne regarderont certainement pas cette diminution comme une taxe.

D. Si le Parlement mettoit une acciſe, qu'ils pourroient également éviter de payer en ne conſommant point les articles qui en feroient chargés, y feroient-ils des objections?

R. Ils s'y oppoſeroient ſans doute, parce qu'une acciſe n'a point de connexion avec un ſervice rendu, que c'eſt purement un ſecours qu'ils s'imaginent qu'on leur doit demander, qui doit être octroyé par eux, s'il faut qu'ils payent, & qui ne peut être octroyé par qui que ce ſoit, qu'ils n'ont pas commis de pouvoirs à cet effet.

D. Vous dites qu'ils ne contrediſent pas le droit qu'a le Parlement de mettre des taxes ſur les marchandiſes, pour être payées à leur importation. Y a-t il donc quelque différence entre un droit ſur l'importation de marchandiſes & une acciſe ſur leur conſommation?

R. Oui, il y en a une très-essentielle; les Américains pensent, par les raisons que j'ai déja alléguées, que vous n'avez point le droit de mettre une accise dans leur pays. Mais la mer est à vous. Vous maintenez, par vos flottes, la sureté de vaisseaux qui y naviguent, & vous la purgez des pirates; vous pouvez donc prétendre, avec raison & équité, à retirer quelques douane ou droit des marchandises transportées par cette partie de vos domaines, pour vous indemniser des frais que vous occasionnent les vaisseaux qui servent à assurer le transport.

D. Ce raisonnement auroit-il lieu par rapport à un droit qu'on mettroit sur les productions exportées de l'Amérique? Et ne s'opposeroit-il pas à un tel droit?

R. S'il tendoit à en diminuer le débit en les rendant plus cheres pour l'étranger, ils s'opposeroient sans doute à un tel impôt, sans nier cependant le droit que vous avez de le mettre; ils s'en plaindroient comme d'une charge excessive, & vous supplieroient de l'alléger.

D. Le droit sur le tabac exporté n'est-il pas un impôt de cette espece?

R. Cet impôt ne s'étend, je crois, que sur le tabac, dont le commerce se fait par cabotage d'une Colonie à l'autre, & qui est appliqué à l'entretien du College de Williamsbourg dans la Virginie.

D. Les Assemblées, dans les Indes Oc-

cidentales, n'ont-elles pas les mêmes droits naturels que celles de l'Amérique Septentrionale ?

R. Sans contredit.

D. N'y a-t-il pas une taxe mise sur leurs sucres exportés ?

R. Je ne connois pas beaucoup les Indes Occidentales ; mais le droit de quatre & demi pour cent sur les sucres exportés, fut, je crois, octroyé par leurs propres assemblées.

D. A combien se monte dans votre Province la capitation sur les Célibataires ?

R. Elle est, je crois, de quinze shelings, que doit payer chaque Célibataire au-dessus de vingt & un ans.

D. Quel est le montant annuel de toutes les taxes dans la Pensylvanie ?

R. Environ vingt mille livres sterl.

D. Si l'acte du timbre étoit maintenu & introduit par force, pensez-vous que les Américains, dans leur dépit, donnâssent autant pour des marchandises de leur cru, & qu'ils les preferâssent aux nôtres qui leur sont supérieures.

R. Oui, je le crois. C'est dans la nature de l'homme : une passion nous est aussi chere qu'une autre : soit notre vanité, soit notre ressentiment ; celle que nous trouvons à satisfaire, est celle qui nous coute toujours le moins & nous donne le plus de plaisir.

D. Les Habitans de Boston interrompoient-ils leur commerce ?

R. Les Marchands forment le plus petit nombre. Ils ſeront forcés d'interrompre leur commerce, lorſque perſonne ne ſe préſentera pour acheter leurs marchandiſes.

D. De quoi eſt compoſé le gros du peuple dans les Colonies ?

R. De Fermiers & de Cultivateurs.

D. Laiſſeroient-ils leurs productions ſe gâter ?

R. Non : mais ils cultiveroient moins. Ils fabriqueroient davantage, & ne laboureroient plus que pour leurs beſoins.

D. Pourroient ils ſe paſſer de juriſdiction dans les affaires civiles, & ſouffrir pendant long tems les déſagrémens d'une telle poſition, plutôt que de prendre le papier timbré, en ſuppoſant que ce papier fût appuyé d'une force ſuffiſante pour que tout le monde pût s'en procurer ?

R. Je crois que c'eſt ſuppoſer l'impoſſible que de dire que le papier timbré ſeroit aſſez protegé pour que chacun pût en avoir. L'acte exige qu'on nomme des ſous-Diſtributeurs, dans chaque ville de Comté, dans chaque Diſtrict & Village, où ils ſeroient néceſſaires. Mais les principaux diſtributeurs, qui doivent tirer un gain immenſe du tout, n'ont pas jugé à propos de conſerver leur emploi ; & je crois qu'il eſt impoſſible de trouver des ſous-Diſtributeurs dignes de confiance, qui, pour le chetif profit qu'ils auroient, s'expoſaſſent à la haine

& aux dangers qui en résultent ; & si on en trouvoit, je crois qu'il seroit impossible de proteger les papiers timbrés dans tant d'endroits éloignés & séparés.

D. Mais dans les endroits où ils pourroient être protégés, les Habitans n'aimeront-ils pas mieux s'en servir, que de rester hors d'état de faire valoir leurs droits juridiquement, ou de poursuivre leurs débiteurs?

R. Il est difficile de dire ce qu'ils feroient en pareil cas. Je ne puis juger de ce que les autres penseront & comment ils agiront, que parce que je sens moi-même. J'ai beaucoup de créances en Amérique, mais j'aimerois mieux renoncer à toute poursuite juridique contre mes débiteurs, que de me soumetrre à l'acte du timbre. Leurs dettes ne seront plus à mes yeux que des dettes d'honneur. Je pense que le peuple restera dans cet état, ou qu'il trouvera quelque moyen de se tirer d'embarras, peut-être par un accord général de procéder dans les Cours de justice sans papier timbré.

D. Quelles forces pourroient suffire pour protéger la distribution du papier timbré dans chaque partie de l'Amérique?

R. Il en faudroit de considérables, je ne puis point les estimer au juste, si l'Amérique étoit disposée à une résistance générale.

D. Combien y a-t-il en Amérique d'hommes en état de porter les armes, ou de milices disciplinées?

R. Il y en a, je crois, au moins ..... (ici on fit une objection contre cette queſtion : le répondant ſe retira pour laiſſer la liberté du débat .... Lui rappellé.)

D. Le droit du Timbre, en Amérique, eſt-il une taxe diſtribuée avec égalité ?

R. Je ne le crois pas.

D. Pourquoi donc ?

R. La plus grande partie du profit viendroit des procès ſuivis contre des débiteurs & qui ſeroient payés par les gens du commun, trop pauvres pour acquitter facilement leurs dettes. C'eſt donc une taxe onéreuſe pour les pauvres, & une taxe ſur eux parce qu'ils ſont pauvres.

D. Mais cette augmentation de frais ne diminuera-t-elle pas le nombre des procès ?

R. Je ne le crois pas. Les dépens regardent le Débiteur & ils doivent être payés par lui : le Créancier n'en feroit pas moins ardent à l'attaquer en juſtice.

D. Ne produiroit-elle pas le même effet qu'une uſure outrée ?

R. Sans doute ; puiſqu'elle tendroit à opprimer le Débiteur.

D. Combien de vaiſſeaux partent annuellement de l'Amérique Septentrionale chargés de graine de lin, pour l'Irlande ?

R. Je ne puis pas en dire le nombre ; mais je ſais qu'en 1752, dix mille barils de graine de lin, contenant chacun ſept boiſſeaux, furent exportés de Philadelphie pour l'Irlande.

lande. Je présume que la quantité en est beaucoup accrue depuis ce tems, & l'on sait que l'exportation de la Nouvelle-York est égale à celle de Philadelphie.

D. Que fait-on du lin que produit cette graine?

R. On en fabrique de grosses étoffes de lin & quelques-unes de moyenne espece.

D. Y a-t-il des moulins pour le fer, en Amérique?

R. Je crois qu'on en compte trois; mais je pense qu'il n'y en a qu'un seul d'employé actuellement : je présume qu'ils le feront tous, si le commerce ne reprend pas son cours.

D. Y a-t-il des moulins à fouler?

R. Beaucoup.

D. N'avez-vous pas oui dire que, dans la derniere guerre, on fabriqua dans Philadelphie beaucoup de bas pour l'armée?

R. Je l'ai oui dire.

D. Si l'acte du timbre étoit révoqué, les Américains ne s'imagineroient-ils pas pouvoir forcer le Parlement de révoquer toutes les loix de taxation maintenant en vigueur?

R. Il est difficile de dire, à un tel éloignement, ce qu'un peuple peut penser.

D. Mais à quoi, selon vous, attribueroient-ils la révocation de l'acte?

R. Ils croiroient qu'on l'a révoqué, parce qu'on est convaincu qu'il étoit mal vû : & ils espéreront que tant qu'il y aura les mêmes

inconvéniens à appréhender, vous n'entreprendrez point d'en faire de semblables.

D. Quels inconvéniens pourroient donc en résulter?

R. Des inconvéniens de diverses especes. La pauvreté & l'incapacité de ceux qui devoient payer la taxe: le mécontentement général qu'elle a fait naître, & l'impossibilité de forcer les Habitans à s'y soumettre.

D. Si l'acte étoit revoqué, & que le Parlement fît éclater son ressentiment contre ceux qui se sont opposés à l'acte du timbre, les Colonies reconnoitroient-elles l'autorité du Parlement?

R. Je ne doute nullement que, si le Parlement révoquoit l'acte du timbre, les Colonies ne reconnussent son autorité.

D. Mais si le pouvoir législatif vouloit assurer son droit de taxer, par un acte qui imposeroit une taxe (*a*) modique, mais que les Colonies regarderoient comme injuste, se soumettroient-elles à cette taxe?

R. On ne s'est point fait ici une idée distincte des procédés du peuple Américain. La conduite des assemblées a été très-diffé-

(*a*) Le Ministere avoit alors en vue l'impôt sur le thé, à l'occasion duquel la Ville de Boston s'est soulevée & fut mise en interdit, &c. &c. Il fut envisagé en Amérique comme taxe intérieure de la nature de celles auxquelles les Anglois n'entendent se soumettre qu'autant qu'ils y ont donné leur consentement par leurs Représentans.

rente de celle de la populace. Il eſt eſſentiel d'en faire la diſtinction. Les aſſemblées ſe ſont contentées de prendre des arrêtés conformes à ce qu'elles eſtiment être leurs droits : elles n'ont pris aucunes meſures pour réſiſter par les armes. Elles n'ont bâti aucun fort, levé aucun homme, ni ne ſe ſont pourvues d'aucunes munitions, pour réaliſer leur oppoſition. Elles penſent qu'il faut punir les Chefs de ſédition ; elles les puniroient elles-mêmes ſi elles le pouvoient. Chaque homme ſage & judicieux ſouhaiteroit que les mutins fûſſent punis, puiſqu'autrement il n'y auroit point de ſûreté pour la perſonne ni pour les biens des gens tranquilles. Mais je crois qu'une taxe intérieure, quelque modique qu'elle fût, qui ſeroit miſe par le pouvoir légiſlatif d'Angleterre ſur le peuple d'Amérique, ſeroit rejettée, vû qu'il n'y a point de repréſentans parmi les Membres qui forment ce pouvoir légiſlatif. Ils ne ceſſeront jamais de s'y oppoſer. Ils ne croyent pas que vous ayez beſoin de lever de l'argent ſur eux par vos taxes, parce qu'ils ſont & ont toujours été diſpoſés à le faire en ſe taxant eux-mêmes, & à octroyer des ſommes conſidérables en proportion de leurs facultés, ſur la ſimple demande de la Couronne. Ils en ont non-ſeulement octroyé d'égales à leurs moyens, mais pendant toute la derniere guerre, ſelon le jugement que vous en portâtes vous mêmes, ils allerent beaucoup au-delà, & leur quote-

part fut même ſans proportion avec ce que fourniſſoit l'Angleterre ; elle ſe montoit à pluſieurs centaines de mille livres qu'elles donnerent de bon cœur & ſur le champ, ſimplement ſur une eſpèce de promeſſe que leur fit le Sécrétaire d'Etat, que le Parlement ſeroit prié de les indemniſer ; & le Parlement fut exhorté à cet effet par le Roi, & de la maniere la plus honorable pour eux.

L'Amérique a été fort maltraitée & fort injuriée en Angleterre dans les feuilles périodiques & dans les diſcours publics; on lui a reproché d'être ingrate, déraiſonnable & injuſte, parce que, diſoit-on, elle avoit occaſionné à cette nation des frais énormes pour ſa défenſe, & parce qu'elle réſiſtoit d'y participer. Les Colonies leverent, payerent & habillerent près de vingt-cinq mille hommes pendant la derniere guerre : nombre égal à celui des troupes qu'envoya la Grande-Bretagne, & bien au-delà de leur quote-part. Elles contracterent de groſſes dettes, & toutes leurs taxes & biens y ſont hypothéqués pour pluſieurs années encore. L'adminiſtration le ſentit alors très-bien : les Colonies furent recommandées au Parlement. Le Roi envoyoit chaque année un meſſage à cet effet à la Chambre des Communes : ce meſſage portoit que Sa Majeſté touchée du zèle & de l'ardeur avec laquelle ſes fideles Sujets dans l'Amérique Septentroinale

s'étoient portés à défendre les droits & les possessions de Sa Majesté, prioit la Chambre d'y avoir égard, & de lui fournir les moyens de les indemniser convenablement. Vous trouverez ce message sur vos propres Journaux à chaque année de guerre. Vous accordâtes en conséquence 200,000 livres sterl. pour être distribuées annuellement aux Colonies à titre d'indemnité. C'est bien la preuve la plus forte, que les Colonies, loin de refuser de participer aux charges, donnerent au-delà de leur quote-part, car si elles eussent moins fait, ou qu'elles eussent simplement fourni leur contingent, il n'y auroit pas eu lieu à les indemniser. Les sommes qu'on leur remboursa n'étoient aucunement proportionnées aux frais qu'elles avoient faits au-delà de leur quote-part, mais elles ne s'en plaignirent point; l'indemnité la plus prétieuse pour elles, se trouvoit dans les louanges que leur Souverain & cette Chambre donnoient à leur zèle & à leur fidelité. Il n'étoit donc pas besoin d'un acte, tel que celui du timbre, pour arracher de l'argent à un peuple disposé à en accorder. Les Colonies n'avoient point refusé de donner les sommes nécessaires pour remplir l'objet de l'acte. On ne leur en avoit fait aucune demande; elles étoient toujours prêtes à faire ce qu'on pouvoit raisonnablement attendre d'elles, & c'est sous ce point de vue qu'elles souhaitent qu'on les envisage.

D. Supposé que la Grande-Bretagne fût engagée dans une guerre en Europe, est ce que l'Amérique Septentrionale ne contribueroit pas à la soutenir ?

R. Je crois qu'elle y contribueroit autant que le lui permettroit sa position. Les Colonies se regardent comme faisant partie de l'Empire Britannique, & comme ayant les mêmes intérêts : peut-être en Angleterre, veut-on les regarder comme un peuple étranger, mais ce n'est pas ainsi qu'elles l'entendent. Elles sont remplies du plus véritable zèle pour la gloire & les succès de la nation Angloise, & tant qu'elles seront bien traitées, on les verra toujours prêtes à la soutenir autant que leurs moyens bornés le leur permettent. En 1739 on leur demanda du secours pour l'expédition contre Carthagêne, & elles envoyerent 3000 hommes à votre armée. Carthagêne, il est vrai, est en Amérique, mais elle est aussi éloignée des Colonies Septentrionales que si elle étoit en Europe. Elles ne restreignent le devoir qu'elles se font de secourir l'Angleterre dans les guerres, par aucune distinction de pays. Je sais qu'on prétend communément ici que la derniere guerre fut entreprise pour la défense ou pour les intérêts de l'Amérique. Mais c'est une erreur. La guerre commença pour les limites entre le Canada & la Nouvelle Ecosse, au sujet de territoires sur lesquels la Couronne formoit à la vérité des

prétentions, mais qui n'étoient reclamés par aucune Colonie Angloise : aucune des terres contestées n'avoit été concédée à des Colons ; cette dispute ne nous regardoit donc pas. Quant à l'Ohio, le différend s'éleva au sujet du droit que vous disiez avoir, de faire la traite chez les Sauvages, droit que vous avez acquis par le traité d'Utrecht, & que les François avoient violé. Ils se saisirent des Traiteurs & de leurs marchandises tirées de vos manufactures : ils prirent un fort, qu'une Compagnie de vos Marchands & leurs Facteurs & Correspondans avoient construits pour assurer ce commerce. Braddock fut envoyé à la tête d'une armée pour reprendre ce fort & pour protéger votre commerce. Vous regardiez la possession de ce fort, comme un nouvel empiétement des François sur le territoire du Roi. Ce ne fut qu'après la défaite de Braddock que les Colonies furent attaquées. Jusques-là elles avoient joui d'une paix profonde avec les François & les Sauvages. Ce ne fut donc point pour leur défense, que vous envoyâtes des troupes en Amérique. Quoique le commerce avec les Sauvages se fasse en Amérique, ce ne sont pas les Américains qui en recueillent les fruits. Les Fermiers & les Cultivateurs sont la majeure partie des Habitans de l'Amérique. Il est très peu de leurs productions qui soient un article de commerce avec les Sauvages. Les Anglois ont tout l'avantage de ce commerce. Il se fait

avec des marchandiſes Angloiſes au profit des marchands & des fabriquans Anglois. Ainſi la guerre ayant commencé pour défendre des territoires de la Couronne, qui n'étoient la propriété d'aucun Américain, & pour le maintien d'un commerce purement Anglois, c'étoit réellement une guerre Angloiſe, cependant les Habitans de l'Amérique ne balancerent pas un moment à contribuer de tout leur pouvoir à la ſoutenir, & à lui procurer une iſſue heureuſe.

D. Eſt-ce que vous ne regardez pas les Américains, comme partie intéreſſée, lorſqu'il s'agit de prendre poſſeſſion des droits territoriaux du Roi, & de fortifier les frontieres?

R. Ils ne ſont pas intéreſſés particuliérement, mais conjointement avec les Anglois.

D. Vous ne nierez pas que la guerre antérieure, celle avec l'Eſpagne, n'ait été entrepriſe à cauſe de l'Amérique. Des priſes faites dans les parages de l'Amérique n'y donnerent-elles pas lieu?

R. Oui; mais c'étoient des priſes de vaiſſeaux qui y faiſoient le commerce Anglois avec des marchandiſes Angloiſes.

D. La derniere guerre avec les Sauvages, depuis la paix avec la France, n'étoit-elle pas une guerre pour l'Amérique ſeulement?

R. Il eſt vrai qu'elle regardoit l'Amérique plus particuliérement que la précédente; mais elle n'en étoit qu'une ſuite: les Sauvages

n'avoient pas été entiérement pacifiés, & les Américains essuyerent la plus grande partie des frais. L'armée du Général Bouquet termina cette guerre. Il n'y avoit pas plus de 300 Soldats de troupes Angloises, & plus de 1000 Pensilvains.

D. Est-ce qu'il ne faut pas envoyer des troupes en Amérique pour défendre les Américains contre les Sauvages ?

R. Nullement; cela ne fut jamais nécessaires. Ils ont sû se défendre, quand ils n'étoient qu'une poignée d'hommes, contre les Sauvages qui étoient en beaucoup plus grand nombre : ils ont gagné continuellement du terrein, & ils ont repoussé les Sauvages au-delà des montagnes, sans qu'on envoyât aucunes troupes à leur secours. Comment peut-il être nécessaire d'envoyer aujourd'hui des troupes pour les défendre contre ces tribus de Sauvages dont le nombre est si diminué, les Colonies étant devenues depuis ce tems là si peuplées & si fortes ? Elles sont plusque jamais en état de se défendre elles-mêmes.

D. N'avez vous pas dit qu'il n'y avoit pas eu plus de trois cent Soldats de troupes réglées Angloises, employés dans la derniere guerre contre les Sauvages ?

R. Il n'y en eut pas davantage sur l'Ohio ou sur les frontieres de Pensilvanie, où étoit le principal foyer de la guerre qui regardoit les Colonies. Il y avoit des garnisons à Niagara, au fort détroit & dans les postes

éloignés gardés pour l'intérêt de votre commerce. Je ne les ai pas comptés, mais je crois qu'en tout, le nombre des Américains ou des troupes Provinciales employées dans la guerre, ſurpaſſoit celui des troupes. Je n'en ſuis pas ſûr, mais je le penſe ainſi.

D. Croyez-vous que les aſſemblées Américaines ayent le droit de lever de l'argent ſur les Sujets pour l'octroyer à la couronne ?

R. Je le crois aſſurément. Elles l'ont toujours fait.

D. Connoiſſent-elles la *déclaration des droits*; & ſavent-elles, qu'en vertu de ce ſtatut, il ne doit être levé d'argent ſur les Sujets qu'avec le conſentement du Parlement ?

R. Elles la connoiſſent très-bien.

D. Comment peuvent-elles donc prétendre avoir le droit de lever de l'argent pour la Couronne, ou pour d'autres objets qui ne ſeroient pas limités au lieu ?

R. Les Américains entendent que cette clauſe ne regarde que les Sujets en dedans du Royaume : ſavoir qu'aucune ſomme d'argent ne peut être levée ſur eux pour la Couronne qu'avec le conſentement du Parlement. On ne regarde pas les Colonies comme étant en dedans du Royaume : elles ont des aſſemblées qui ſont leur Parlement : & elles ſont à cet égard dans la même poſition que l'Irlande. Lorſqu'il faut lever de l'argent pour la Couronne ſur les Sujets en Irlande, ou dans les Colonies, le conſentement du Parlement

d'Irlande ou des aſſemblées des Colonies eſt néceſſaire. Elles croyent que le Parlement de la Grande-Bretagne, ne peut convenablement donner ce conſentement, tant qu'il n'admettra point de repréſentans de l'Amérique parmi ſes Membres; car la *déclaration des droits* porte expreſſément, que le conſentement général du Parlement eſt requis à cet effet; & les Habitans de l'Amérique, n'ont point de repréſentans dans le Parlement, qui faſſent une partie de ce conſentement général.

D. Si l'acte du timbre étoit révoqué, & qu'on paſſât un acte qui ordonnât aux aſſemblées des Colonies d'indemniſer ceux qui ont ſouffert des dommages par la ſédition, y obeiroient-elles?

R. C'eſt une queſtion à laquelle je ne puis pas répondre.

D. Suppoſé que le Roi exigeât que les Colonies octroyaſſent un revenu, & que le Parlement s'y oppoſât, croyez-vous qu'elles pûſſent octroyer un revenu au Roi, ſans le conſentement du Parlement de la Grande-Bretagne?

R. C'eſt une queſtion fort délicate. — Pour moi je croirois être libre de le faire, & je le ferois, ſi j'en approuvois le motif.

D. Lorſqu'on a levé de l'argent dans les Colonies ſur les demandes qui en ont été faites, cet argent n'a-t il pas été octroyé au Roi?

R. Oui, il l'a toujours été; mais les demandes étoient fondées ſur quelque ſervice énoncé,

comme pour lever, habiller & payer des troupes, & non pas pour avoir de l'argent seulement.

D. Si l'acte qui exigeroit que les assemblées de l'Amérique, indemnisassent ceux qui ont souffert par les séditions, venoit à passer, & qu'elles ne s'y soumissent pas, & qu'ensuite le Parlement mît par un autre acte, une taxe intérieure, s'y soumettroient-elles?

R. Les Habitans ne payeront aucune taxe intérieure, & je pense qu'un acte pour forcer les assemblées à indemniser est inutile, car je présume, qu'aussi-tôt que la fermentation actuelle aura cessé; elles examineront la chose, & si la justice veut qu'on la fasse, elles le feront d'elles-mêmes.

D. Ne vient-il pas souvent des lettres aux bureaux de poste en Amérique, pour quelque ville intérieure où il ne va pas de poste?

R. Oui, il en vient.

D. Le premier venu peut-il lever ces lettres en se chargeant de les porter à leur adresse?

R. Oui. Tout ami de la personne le peut faire en payant le port.

D. Mais ne faut-il pas qu'il paye une augmentation de poste, à cause de l'éloignement de cette ville?

R. Non.

D. Le Maître de Poste est-il en droit de livrer la lettre sans qu'on lui ait payé ce port?

R. Assurément; on ne peut rien demander lorsqu'il ne rend point de service.

D. Si une personne qui seroit loin de chez elle, trouvoit dans un bureau de poste, une lettre à son adresse: qu'elle habitât dans un endroit où la poste va communément: que la lettre fût adressée pour cet endroit, le Maître de Poste lui livreroit-il cette lettre, sans qu'elle lui payât le port dû à l'endroit pour lequel la lettre est adressée?

R. Oui. Le bureau ne peut point exiger de port, pour une lettre qu'il ne porte pas, ni pour une distance où il ne la porte pas.

D. Les Passeurs de Bacq en Amérique ne sont-ils pas obligés par acte du Parlement, de passer les postes gratis.

R. Oui, il le sont.

D. Cela n'est-il pas une taxe sur les Passeurs de Bacq?

R. Cela ne leur paroît pas ainsi, parce qu'ils retirent du profit des personnes qui voyagent avec la poste.

D. Si l'acte du timbre étoit révoqué, & que la Couronne exigeât des Colonies une somme d'argent; l'octroyeroient-elles?

R. Je le crois.

D. Sur quoi fondez-vous cette opinion?

R. Je puis répondre de la Colonie dans laquelle j'habite. L'assemblée m'avoit donné la commission d'assurer le Ministere, qu'elle regarderoit toujours comme son devoir ainsi qu'elle l'avoit fait jusqu'à présent, d'octroyer

des ſecours proportionnés à ſes facultés ; toutes les fois qu'il ſeroit néceſſaire, & qu'ils ſeroient demandés de la maniere requiſe par la conſtitution. J'ai eu l'honneur de m'acquitter de cette commiſſion auprès du Miniſtre d'alors.

D. Les Colonies ſeroient-elles auſſi bien diſpoſées dans une occaſion, où l'Angleterre ſeroit ſeule intéreſſée, s'il s'agiſſoit d'une guerre dans quelque partie de l'Europe, qui ne les regardât pas ?

R. Elles seront toujours prêtes à accorder des ſecours, toutes les fois que l'intérêt commun l'exigera, elles ſe regardent comme faiſant partie du tout.

D. Quelle eſt la maniere conſtitutionelle de demander des ſecours d'argent aux Colonies ?

R. C'eſt par une lettre du Secrétaire d'Etat.

D. Ne faut-il qu'une lettre du Sécrétaire d'Etat ?

R. J'entends que la voie ordinaire pour demander des ſecours, eſt une lettre circulaire du Sécrétaire d'Etat, envoyée par l'ordre de Sa Majeſté : dans cette lettre le motif eſt expoſé, & on y exhorte les Colonies à octroyer des ſecours tels qu'on peut les attendre des Sujets loyaux, & qui ſoyent proportionnés à leurs facultés.

D. Le Sécrétaire d'Etat à-t-il jamais écrit pour lever de l'argent pour la Couronne ?

R. Lorſque ces demandes ont eu lieu,

c'étoit pour lever, habiller & payer des troupes ; ce que l'on ne peut faire ſans argent.

D. Octroyeroient-elles de l'argent ſeulement, ſi on leur en demandoit, ſans objet déterminé ?

R. Je penſe qu'elles donneroient de l'argent auſſi bien que des troupes, ſi elles avoient ou qu'elles pûſſent faire du papier-monnoye.

D. Si le Parlement révoquoit l'acte du timbre, l'Aſſemblée de Penſylvanie annulleroit-elle ſes arrêtés ?

R. Je ne le crois pas.

D. Avant qu'il fût queſtion de l'acte du timbre, les Colonies deſiroient-elles d'avoir des repréſentans dans le Parlement ?

R. Non.

D. Ignorez-vous que dans la Chartre de Penſylvanie, le Parlement s'eſt réſervé expreſſément le droit de mettre des taxes en Amérique ?

R. Je ſais qu'il y a une clauſe dans la Chartre, en vertu de laquelle le Roi promet qu'il ne levera aucunes taxes ſur les Habitans, autrement qu'avec le conſentement de l'aſſemblée ou par acte du Parlement.

D. Comment l'aſſemblée de Penſylvanie pouvoit-elle donc prétendre que de mettre une taxe ſur l'Amérique par l'acte du timbre, étoit une atteinte à leurs droits ?

R. Voici comme elle l'entend : par la même Chartre, & d'ailleurs les Américains ont droit

à tous les privilèges libertés & franchises des Anglois ; les assemblées voyent dans les grandes Chartres ainsi que dans *la petition & dans la déclaration des droits*, que l'un des priviléges des Sujets Anglois, est de ne pouvoir être taxés que de leur consentement : en conséquence elles ont toujours compté depuis le premier établissement de cette Province, que le Parlement ne s'arrogeroit, ni ne pourroit s'arroger, sous prétexte de cette clause de la Chartre, le droit de les taxer, jusqu'à ce qu'il en eût acquis la faculté en admettant des représentans du peuple à taxer, qui doivent participer à ce consentement général.

D. Y a-t-il quelques termes dans la Chartre qui justifient cette interprétation ?

R. Les droits communs à tous les Anglois, tels qu'ils sont énoncés par la grande Chartre, & la petition de droit, tout la justifie.

D. Y a-t-il quelque distinction entre taxes intérieures & extérieures dans les termes de la Chartre ?

R. Je ne le crois pas.

D. Ne seroit-il donc pas possible par la même interprétation de réfuter le droit de taxation extérieure du Parlement ?

R. On ne l'a jamais fait jusqu'à présent : l'Angleterre a essayé depuis peu de nous prouver qu'il n'y a pas de différence, & que si elle n'avoit aucun droit de nous taxer intérieurement, elle n'en a de même aucun de nous taxer extérieurement ou de faire d'autres

loix

loix pour les aſtreindre. Nos Américains ne raiſonnent pas maintenant de la ſorte, mais avec le tems peut-être ſentiront-ils la force de ce raiſonnement.

D. Les arrêtés de l'aſſemblée de Penſylvanie ne portent-ils pas ſur toutes les taxes?

R. Ils portent ſeulement ſur les taxes intérieures; les mêmes expreſſions ne ſont pas toujours entendues de même ici & dans les Colonies. Par le mot *taxes*, nous entendons des taxes intérieures; par celui de *duties* droits, nous entendons les douanes.

D. N'avez-vous pas vu les arrêtés de l'aſſemblée de Maſſachuſett'sbay?

R. Je les ai vus.

D. Ne diſent-ils pas que le Parlement ne peut impoſer des taxes ni extérieures ni intérieures?

R. Je ne ſache pas qu'ils aient dit rien de ſemblable; je ne le crois pas.

D. Si la même Colonie affirmoit qu'on ne peut mettre ni taxe, ni *impoſition*, ne ſeroit-ce pas déclarer que le Parlement n'eſt autoriſé à mettre aucun des deux?

R. Je préſume que par le mot *impoſition* les Américains n'entendent point les droits ſur les marchandiſes importées, comme réglemens de commerce.

D. Que peuvent donc entendre les Colonies par *impoſition* ſi ce n'eſt des taxes?

R. Elles peuvent entendre pluſieurs choſes: comme les enrôlemens forcés, les corvées

pour voitures ou chevaux, les logemens de gens de guerre & autres choſes ſemblables; il peut y avoir dans ce ſens de lourdes *impoſitions* qui proprement ne ſoient pas des taxes.

D. L'argent levé par le Bureau des Poſtes n'eſt il pas une taxe intérieure miſe par acte du Parlement?

R. J'ai répondu à cette queſtion.

D. Toutes les parties des Colonies ſont-elles également en état de payer des taxes?

R. Non aſſurément. Les parties des derrieres qui ont été ravagées par l'ennemi, ont beaucoup ſouffert; c'eſt pourquoi dans de ſemblable occaſions, nos loix de taxation y ont ordinairement égard.

D. Pouvons-nous, étant auſſi éloignés juger de l'égard qu'il convient d'y avoir?

R. Le Parlement l'a préſumé, lorſqu'il a voulu s'arroger le droit de faire des loix de taxation pour l'Amérique. Pour moi je penſe que cela eſt impoſſible.

D. La révocation de l'acte du timbre fera-t-elle rallentir vos manufactures? Ceux qui ont commencé à fabriquer ceſſeront-ils de le faire?

R. Oui, je le crois, ſur-tout ſi en même-tems le commerce reprend ſon cours, de ſorte que les remiſes puiſſent ſe faire aiſément. Je ſuis fondé à penſer ainſi d'après pluſieurs exemples. Dans l'avant derniere guerre le tabac ayant baiſſé, & donnant lieu

à peu de remiſes, les Habitans de la Virginie ſe mirent à manufacturer. Lorſqu'enſuite le tabac eut repris faveur & qu'on leur en demandoit davantage en Angleterre, ils revinrent à l'uſage des manufactures Angloiſes. On ſe ſervoit très-peu de moulins à fouler dans la derniere guerre en Penſylvanie, parce que le papier monnoye d'Angleterre y abondoit, & que les remiſes pour tirer des draps & autres marchandiſes Angloiſes pouvoient ſe faire aiſément à la Grande-Bretagne.

D. Si l'acte du timbre étoit révoqué, cela porteroit il les aſſemblées de l'Amérique à reconnoître le droit qu'à le Parlement de les taxer, & caſſeroient-elles leurs arrêtés ?

R. Non, jamais.

D. N'y a-t-il pas de moyens de les y contraindre ?

R. Je n'en ſache aucun, elles n'y conſentiront jamais à moins qu'elles n'y ſoient forcées par les armes.

D. Y a-t-il une puiſſance ſur terre qui puiſſe les y forcer ?

R. Les opinions ſont libres : aucune Puiſſance, quelque grande qu'elle ſoit ne peut forcer les hommes à en changer.

D. Les Colonies regardent-elles le Bureau des Poſtes comme une taxe ou comme un réglement ?

R. Elles le regardent, non comme une taxe, mais comme un réglement & une choſe

de convenance. Chaque assemblée a favorisé & soutenu cet établissement dès sa naissance, par des octrois d'argent, ce qu'elles n'eussent pas fait autrement; & les Habitans ont toujours payé le port de leurs lettres.

D. Quand reçutes-vous les ordres dont vous avez parlé?

R. Je les ai apportés avec moi, il y a environ quinze mois.

D. Quand en avez-vous fait part au Ministre?

R. Aussi-tôt après mon arrivée, pendant qu'on délibéroit sur l'acte du timbre, & avant le que Bill ne fut proposé.

D. Ne seroit-il pas plus avantageux à la Grande-Bretagne que l'on cultivât le tabac en Virginie, au lieu d'y établir des manufactures?

R. La culture du tabac est sans doute plus avantageuse.

D. En quoi les Américains faisoient-ils consister leur principale gloire?

R. A pouvoir satisfaire leur goût, par le moyen des modes & des manufactures de la Grande-Bretagne.

D. Et aujourd'hui qu'est-ce qui les flatteroit le plus?

R. Ce seroit de reprendre leurs vieux habits & de les porter jusqu'à ce qu'ils pûssent s'en faire eux-mêmes de neufs.

Fin de l'interrogat.

Peut-etre bien, Monſieur, avez vous déja vu ce morceau intéreſſant dans d'autres Recueils François ; mais il étoit eſſentiel de l'offrir de nouveau à votre conſidération, vû les circonſtances actuelles ; & j'aurois pû d'autant moins m'en diſpenſer, que j'en ai un un autre à vous faire connoître dont il eſt le prélude néceſſaire. Je renvoye à ma prochaine lettre ce dernier, qui, je crois, n'a point encore eu de publicité, au moins hors de l'Angleterre. Ce ſont diverſes queſtions faites de la part des Miniſtres Anglois, en 1769, à M. le Docteur Franklin & ſes réréponſes. L'affaire des taxes y eſt diſcutée d'après les changemens apportés au fonds de la querelle, par la révocation de l'Acte du timbre, par l'acte déclaratoire & par la création d'une autre eſpèce d'impôts intérieurs, retirés enſuite & n'exiſtant plus que dans le ſeul article du thé. Avec le ſecours de ces deux écrits, il n'y aura aucun point des propoſitions d'arrangement attendus de la part de Milord North, que vous ne ſoyez en état d'apprécier à ſa juſte valeur.

Ces commentaires de paix ne me font point oublier que vous en déſirez auſſi ſur la guerre, & que le 7 Janvier il eſt arrivé des nouvelles de l'armée des Freres Howe, dont le Miniſtère a cru avoir grand ſujet de ſe réjouir, quoiqu'à les bien examiner, elles n'ayent point rendu l'état de ſes affaires beaucoup meilleur. Vous avez pu juger, par

le peu de ſenſation qu'elles ont produit à la Bourſe pour relever le crédit, prodigieuſement baiſſé depuis le premier de ce mois, que le public éclairé n'a point regardé ces ſuccès comme un gage aſſûré de la prochaine fin de cette guerre exécrable. Vous verrez, par les obſervations ſuivantes, s'ils promettent ſeulement que l'armée du Général Howe paſſe un hyver bien tranquille dans Philadelphie. Je vous ferai lire enſuite deux écrits qui vous expliqueront les vraies cauſes de la ſecouſſe que le crédit Anglois a reçue, & d'après leſquels vous conclurez que l'Angleterre touche réellement à ſa derniere ruine, c'eſt-à-dire, qu'il lui faudra renoncer à toute ſa conſiſtance politique parmi les Nations de l'Europe, ſi dans le court eſpace de cet hyver elle n'a pas regagné, par ſes négociations, ce que lui ont fait perdre trois malheureuſes campagnes & quinze années de mauvaiſe adminiſtration.

A NOS GUIDES.

MYLORDS ET MESSIEURS,

» Vous nous donnez enfin une gazette extraordinaire pour nous annoncer, avec le plus grand appareil, la réduction de deux ou trois forts en (*a*) terre qui auroient empêché

(*a*) On avoit eu toutes les peines poſſibles à établir du canon ſur l'Iſle de *Mud*, qui eſt une Iſle de vaſe.

votre armée de changer de poſition, c'eſt-à-dire de s'enfuir comme elle a fait de Boſton & des Jerſeys«.

» Que nous apprenez-vous de plus? Les Officiers de la Marine, ainſi que les Matelots, ſe ſont comportés avec la plus grande bravoure dans le ſervice pour lequel ils étoient commandés. A cela nous nous écrierons, n'eſt-il pas bien douloureux que d'auſſi braves gens ne ſoient pas employés à des opérations plus propres à terminer promptement la guerre! Quoiqu'il en ſoit, les deux Freres ſe congratulent avec la plus grande cordialité ſur leurs exploits reſpectifs, ſans ſe donner ſeulement la peine de faire préſſentir l'avantage que la nation tirera de leurs opérations, ſans nous dire comment notre flotte & notre armée ſeront garanties de toutes les entrepriſes que l'ennemi pourra tenter pendant un long & rigoureux hyver, ſéparées comme elles le ſont l'une de l'autre, & continuellement environnées d'une foule d'ennemis actifs & infatigables, dont les forces ſe groſſiſſent journellement. Il y a ici des gens qui ne ſont pas ſans inquiétude ſur le ſort du Chevalier Howe. Selon eux, il pourroit bien lui arriver la même choſe qu'à Burgoyne. Et alors que deviendra la flotte, ſa navigation étant toujours obſtruée *par ces vilains chevaux de friſe*? Quand *cette occaſion favorable de les enlever* ſe préſentera-t-elle? Ce ne ſera point dans le fort de la gelée ou des neiges,

ou pendant les ouragans de l'hyver? que feront donc alors les vaisseaux Anglois dans les ports ou sur les rivieres de l'ennemi? «

» Vos Généraux ne nous disent pas un mot du Général Washington, ni de l'armée qui est sous ses ordres, ni des opérations d'aucune des deux grandes armées qui sont presqu'en présence l'une de l'autre. Nous ne savons rien de la position, de la force & de l'état de l'armée Rebelle, ni de ce qu'on a fait pour mettre la nôtre à l'abri de tout danger ou surprise de sa part «.

» Il n'est nullement question du Général Clinton & de sa garnison à New-York; & on nous laisse ignorer si nos troupes y éprouvent toutes les horreurs d'un siege ou si elles n'y sont que bloquées: ou bien si elles y vivent dans les plaisirs & dans l'abondance. Nous sommes aussi peu instruits sur le sort du Général Vaughan & de son détachement. Est-il revenu triomphant de sa périlleuse excursion, ou sera-t-il tombé comme Burgoyne dans les filets de l'ennemi? «

» Il y avoit dans la flotte des Officiers tels que l'Amiral Chevalier Peter Parker & le Commodore Hotham. Sont-ils vivans ou morts? C'est ce qu'on laisse à deviner à leurs amis & au public. On ne trouve seulement pas leurs noms dans les dépêches du Lord Howe, ni du Général son frere, à moins que, par l'Amiral à *Rhode-Island*, le Lord Howe ne désigne le Chevalier Parker. Là

dessus permis à tout le monde de penser ce que bon lui semblera «

Mais, ce qu'il y a de plus remarquable dans cette gazette, c'est que le Général Howe a totalement oublié de reprendre le fil de son histoire de l'armée, depuis sa lettre datée du 25 Octobre (insérée dans la gazette extraordinaire du 2 Décembre) jusqu'au 18 de Novembre; ce qui fait une lacune de vingt-quatre jours dans sa narration. Cette omission vient-elle du Général, ou de ce que vous auriez mutilé sa dépêche? Devons nous enfin l'attribuer à la négligence de l'Auteur, ou à la circonspection des Editeurs?

Signé, *Philo patriæ.*

Des Lettres arrivées de la Flotte Angloise ont rapporté divers détails qui ne se trouvent point dans les dépêches des deux Freres. Dans l'intervale du 25 Octobre au 18 Novembre, il y avoit eu une affaire des plus vives à *Province-Island*, & les troupes du Roi en avoient été repoussées avec une perte très-considérable, laissant en outre aux Américains 50 prisonniers & plusieurs Officiers du dixieme régiment. — Le Chevalier Howe fait regarder la navigation comme parfaitement libre sur le Delavare, au moins pour les Frégates & les Bâtimens de transport, & cependant on a des nouvelles certaines, que le *Craford* & la *Julienne*, deux bâtimens de

transport se sont perdus sur les *Chevaux de frise*. Ces mêmes nouvelles ajoutent que ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que les subsistances nécessaires arrivent à Philadelphie, parce que le Lord Howe n'a pu avoir que sept hommes du pays, en état de conduire les bâtimens au milieu de cette multitude d'Ecueils. Le Delavare, au-dessus de Philadelphie, ne fournit pas des vivres avec plus d'abondance à la ville & à l'armée, parce que quelques galeres Américaines ont remonté très haut dans cette riviere, & qu'elles empêchent toutes les subsistances d'y arriver par eau, tandis que les troupes légeres de Washington écartent ou enlevent ceux que l'armée Angloise réussiroit à se procurer par terre. L'état de l'armée navale n'est pas plus heureux. Tous les vaisseaux que les glaces surprendront dans la riviere Delavare, seront infailliblement brûlés. L'eau douce de cette riviere a séché & déjoint tous les Bordages; ils ont souffert ce préjudice après une navigation des plus laborieuses de la Nouvelle-York à la Baye de Chésapeak, & si on ne leur donne pas très-incessamment un nouveau doublage, c'est une flotte entiere perdue pour toujours. Vingt-cinq millions tournois ne suffiroient pas pour en construire une semblable, seulement en frégates de guerre & vaisseaux de force: je ne parle point des bâtimens de transport. Le surplus de cette armée navale croisoit depuis la Floride jusqu'à l'embouchure du Delavare;

mais on ſait que c'eſt peine perdue dans l'hiver & dans les brumes. Tout cela n'offre pas une perſpective bien riante pour l'hivernage.

Vous avez vu dans la lettre du Général Howe qu'il comptoit marcher inceſſamment à Washington. On prétend, mais je ne vous l'aſſure point, qu'il a tenté de réaliſer ce projet le 5 Décembre; mais qu'il a trouvé Washington trop fort dans ſes retranchemens à *White-Marsh*, bourgade éloignée de cinq lieues de Philadelphie. On ajoute que le 15 M. le Chevalier Howe étoit encore dans Philadelphie. Ce Général jugeoit très bien ſa poſition, & n'avoit point attaché une grande importance à la priſe des forts, puiſqu'il ne s'eſt ſervi que du paquebot ordinaire & de l'occaſion d'un Officier qui revenoit par congé pour en donner la nouvelle à la Cour. On croit que Mylord Germaine, ſon ennemi, a affecté de publier ſa dépêche par une Gazette extraordinaire pour groſſir les torts & & les ridicules qu'il s'attache à lui donner. Il paſſe pour certain que ce Lord a reçu à ce ſujet, une viſite qui lui a cauſé les mêmes agitations que Mylord Suffolk a reſſenties à la lecture de certaines lettres qui lui ſont arrivées de Paris. Mylady Howe, Douairiere, s'eſt rendue chez ce Miniſtre, elle lui a dit nettement, *qu'au retour de ſes fils il trouveroit à qui parler : que les outrages qu'on ne ceſſoit de leur faire dans les papiers publics*

partoient de ses Bureaux, & que jamais de sa vie, elle n'avoit autant regretté d'être femme. C'est ce qui a fait dire assez plaisamment que c'étoit le cas de prendre pour second la Chevaliere d'Eon. Il est heureux pour ces deux Lords que cette héroïne se trouve absente de l'Angleterre. La Pallas de Tonnerre verroit en eux des ennemis dignes d'elle, & sur qui il lui seroit doux de venger à la fois sa nation & son sexe.

Mylord Germaine n'est pas plus à son aise avec le Lord Barrington, Secrétaire de la guerre: il s'est élevé de vives querelles entre eux pour des nominations d'emplois dans les nouveaux régimens; & en général le Conseil est divisé. Les uns insistent pour une guerre littorale seulement: Mylord Germaine est de cet avis : d'autres conseillent une guerre sur terre: d'autres la paix; ce sont les plus sages, aussi est-ce le petit nombre. Comme leur avis ne prévaut point, les Freres Howe seront rappellés, & on croit que le Lord Amherst & le Général Murray, qu'on fait revenir de Minorque, partageront entre eux le commandement des armées.

Comme les Freres Howe n'ont point parlé de l'armée de Clinton, vous serez bien aise sans doute de savoir ce que quelques lettres m'en ont appris. — Il subsiste toujours de la mésintelligence entre ce Général & le Chevalier Howe, à qui il a été contraint d'envoyer quatre régimens, quoiqu'il n'eût pas à beau-

coup près les forces néceſſaires pour ſe maintenir dans la Nouvelle - York & dans les poſtes voiſins qu'il lui a fallu évacuer. Il a craint le ſort du Lord Percy, qui avoit refuſé les ſecours que le Général Howe lui avoit demandés, & à qui cette réſiſtance a fait perdre le fruit de tous ſes travaux précédents. Il eſt certain que pluſieurs corps Américains commandés par le Général Putnam, âgé de 72 ans, environnoient l'Iſle de New-York le 16 Novembre, & que la Ville ſe croyoit ſi proche du moment où elle repaſſeroit ſous la domination des Etats - Unies, que le papier du Congrès y avoit cours ſur le pied de quatre shillings du pays pour un shilling ſterling. (Le pair eſt de 175 pour 100) ce qui eſt une valeur conſidérable, quoiqu'encore éloignée du pair. — Les marchandiſes d'Angleterre y foiſonnoient au point, que malgré les primes d'aſſurance, le fret &c. elles ſe donnoient à meilleur marché qu'à Londres. — On prétendoit y compter dix-ſept mille hommes de garniſon; mais les quatre cinquiemes étoient des provinciaux enrôllés de force, & dont la fidélité eſt très-ſuſpecte ainſi que l'expérience l'a démontré. Les vaiſſeaux étoient diſtribués dans les ſtations les plus favorables pour couvrir la ville; mais s'ils y étoient pris par les glaces on s'attendoit à voir les Américains en faire des feux de joie, comme ils l'ont fait de l'*Auguſte* de 64 canons, de la frégate le *Merlin*,

du *Crawford* & du *Juliana* ſur le Delavarre, & de la frégate la *Syrene* de 32 canons à Rhode-Iſland, ainſi que de deux autres bâtimens qui l'accompagnoient. Les Miniſtres n'ont point publié dans la Gazette la dépêche que le Général Pigot leur a écrite à cette occaſion, & dans laquelle il leur apprend que la force des Américains qu'il avoit en préſence, étant trop conſidérable, il n'a pas oſé ſortir de ſes retranchemens pour aller à eux, ces détails ſont venus avec celui de la perte totale de la *Syrene*, qu'un coup de vent avoit jetté ſur la côte, où il n'a pas pu empêcher les Américains de la brûler.

Je vous ai promis, Monſieur, de vous faire voir deux écrits que je regarde comme les indices des vraies cauſes qui ont fait baiſſer de neuf pour cent en cinq ou ſix jours les fonds les plus accrédités; & notamment les quatre pour cent de l'année derniere, qui de 94 ſont retombés à 85.

Suivant moi, il y en a deux principales; leſquelles ſe ſont manifeſtées enſemble: l'une eſt la perte de l'honneur national de l'Angleterre, l'autre eſt le ſentiment de ſa foibleſſe. Mon affaire n'eſt point de diſcuter s'il eſt vrai que l'honneur Anglois ſoit perdu, ou ſi réellement cette nation eſt dénuée de toutes forces réelles: il me ſuffit que ce ſoit l'opinion générale du peuple & c'eſt ce que je ne crains point d'avancer, en faiſant marcher ſur la premiere ligne le découragement où la perte

viſible de l'honneur national a jetté tout ce qu'il y a de gens éclairés dans ce Royaume. Il a éclaté auſſi-tôt qu'on a ſû que Mylord Suffolk avoit nié un outrage qu'il s'étoit permis de faire en Parlement au Militaire François, & auquel aucun Anglois n'avoit fait attention, tant ils attachent peu d'importance aux bavardages de la plupart de ces débats parlementaires. Dès qu'il eut percé que ce mauvais propos, faux ou vrai, c'eſt ce que je n'examine point, avoit fait ſenſation à la Cour de Verſailles: dès qu'on eût vu que Mylord Suffolk vouloit paroître le nier publiquement, non dans les Gazettes Angloiſes, mais ſeulement dans un papier François, la conſéquence a été bientôt tirée; » nous craignons la guerre, donc nous » l'aurons », & auſſi-tôt les fonds ont baiſſé. Voilà qu'elle a été la premiere cauſe de cette révolution, qui pourroit bien engager Mylord North à reculer ſon opération de finances juſqu'à ce que le crédit ſe ſoit aſſez relevé pour qu'il puiſſe la faire ſous de meilleurs auſpices.—La ſeconde eſt arrivée au moment ou l'on venoit de recevoir d'Amérique l'aſſurance que la grande armée Angloiſe s'étoit ouvert une porte pour ſe ſauver de Philadelphie. Celle-ci a porté un ſecond coup ſi furieux au crédit, qu'au lieu de recevoir quelque vigueur de ce qu'il pouvoit y avoir de favorable dans les nouvelles d'Amérique, les fonds ont baiſſé encore de quelques crans de plus. Je parle de la copie qui s'eſt répan-

due d'un traité pour le tabac de la Virginie entre les Fermes générales de France & les Députés Américains à Paris. Je ne vous garantis pas plus l'exiſtance de ce traité que je ne prétens ſavoir que Mylord Suffolk a tenu ou n'a pas tenu, les propos qu'on lui impute : j'obſerve ici les fluctuations des eſprits : je vous les peins de mon mieux, pour que vous appreniez de plus en plus à connoître cette nation ; & dans le cas préſent ce ne ſont point mes raiſonnemens & mes combinaiſons que je mets ſous vos yeux, ce ſont des traductions littérales des papiers Anglois.

N.° I. *Obſervations ſur la conduite du Miniſtère Anglois avec la France.*

» Quoique nos Miniſtres affectent de parler ſur un ton très-haut d'une guerre avec la France, & qu'ils ayent l'air de vouloir en impoſer à cette Puiſſance, en mettant un plus grand nombre de vaiſſeaux en commiſſion, &c. comme ſi on pouvoit ignorer que c'eſt pour avoir l'air d'employer les ſoixante mille hommes de mer obtenus du Parlement, & même un nombre extraordinaire en ſus, tandis que nous n'en avons d'effectifs que 48,000 en tout ; ce n'en eſt pas moins un fait *qu'ils implorent en ſecret l'indulgence de la France.* Dès qu'on a ſu en France que le Lord Suffolk, dans ſon diſcours ſi étrangement amphatique, avoit fait uſage

usage de quelques expressions de mépris en parlant des François, toute la Cour de France a pris feu : la fureur & l'indignation s'y sont manifestées de toutes parts. Le Lord Suffolk voudroit-il avoir la bonté de communiquer au public la copie d'une lettre qui lui a été adressée à cette occasion par un certain Comte, Maréchal de Camp ? Le Lord North a eté alarmé de cette lettre qui marquoit un vif ressentiment de la part de la Cour de France. Ce Lord a mis aussitôt de côté son indolence ordinaire, & il s'est donné des mouvemens surprenans pour étouffer le feu qui étoit sur le point d'éclater. On voudroit savoir s'il n'a pas écrit une longue lettre à un particulier de ses amis à Paris, dans laquelle il protestoit que le lord Suffolk ne s'étoit point servi des expressions qu'on lui avoit imputées : que ce Lord & lui Lord North avoient au contraire le plus profond respect & la plus véritable estime pour toute la Nation Françoise ; mais que le Lord Chatham avoit parlé fortement contre cette même Nation & s'étoit beaucoup étendu sur son sujet ? Le Lord North n'a-t-il pas ajouté dans la même lettre, que malgré le malheur arrivé au Général Burgoyne, il ne seroit point fait de changements dans le Ministère Britannique : que ceux qui le composoient étoient déterminés à s'appuyer mutuellement de toutes leurs forces ; & qu'ils

avoient résolu unanimement de continuer la guerre d'Amérique? Cette lettre a été lue en France de ceux par qui l'Auteur avoit désiré qu'elle le fût; mais elle a produit un effet tout opposé à celui qu'il en avoit attendu. Les misérables & pusillanimes craintes du Lord North étoient trop frappantes pour n'être point remarquées. Cette démarche n'a servi qu'à confirmer & à augmenter le mépris que les François avoient déja pour ce Ministre «.

N.° II. *Traité entre les Fermes générales de France & les Américains.*

On présume qu'il a été négocié un Traité entre l'Amérique & la Cour de France. Nous laissons aux Ministres à deviner de quelle nature il peut être. Ce n'est pas pour leur information, car ils ne valent pas la peine qu'on leur donnent des avis salutaires, mais pour l'instruction des Peuples abusés, que l'on publie le fait suivant. Que l'Ambassadeur de France le nie s'il l'ose.

» MM. Rollin & Bouret ont été députés par les Fermiers Généraux de France pour négocier un Traité de commerce avec MM. Franklin & Deane, Agens du Congrès à Paris. Ce Traité, qui a été ou qui sera ratifié par le Roi de France, porte: — *Que l'Etat de la Virginie fournira annuellement aux Fermiers Généraux vingt mille boucauts de tabac au prix*

de six deniers & un quart sterl. la livre. Jusqu'à ce que ces vingt mille boucauts soient rendus dans les ports de France, l'Etat de la Virginie ne fournira pas un seul boucaut de tabac à aucune autre Puissance Européenne ».

Ce Traité est conclu pour sept, quatorze ou vingt & un ans, avec l'option pour les parties contractantes, de l'annuller ou de le continuer à l'expiration des sept ou quatorze premieres années. Les Agents du Congrès sont convenus pour l'Amérique de prendre des marchandises en échange pour le tabac qui sera ainsi envoyé de la Virginie en France; & lesdites marchandises seront portées en Amérique sur des bâtimens François, qui rapporteront la quantité de tabac convenue par le traité.

Ce traité est certifié par:

Messieurs { De Beaumarchais.
Rey de Chaumont.

» Tel est le fait. Quelle en sera la conséquence? Ce sera certainement l'accroissement des revenus de la France. Les Fermiers Généraux y relevent du Gouvernement, ainsi que les différens Officiers de nos Douanes relèvent du nôtre. Plus la recette des Fermiers Généraux est considérable, plus ils sont en état d'augmenter le prix de leurs baux. Un marché exclusif avec l'Amérique pour avoir du tabac de la

premiere main, ne peut qu'être extrêmement avantageux dans un pays où il se fait une si grande consommation de tabac. Il s'en suit que ce marché qui vient d'être conclu sera aussi utile à la France que préjudiciable à la Grande-Bretagne. Le commerce du tabac va être exclusivement entre les mains de la France, qui est, sans contredit, la plus puissante rivale de l'Angleterre. Mais ce n'est pas là tout. Comme la France s'est emparée du commerce du tabac par le traité le plus solide avec l'Amérique, l'Espagne ne peut-elle pas en faire autant pour le commerce exclusif du riz ? L'Etat de la Virginie est actuellement engagé pour remettre son tabac à la France. Pourquoi l'Etat de la Caroline Méridionale ne prendroit-il pas les mêmes engagemens pour fournir exclusivement son riz à l'Espagne ? Tant que les Américains se sont soumis à l'acte de navigation, la France n'a été approvisionnée de tabac que par la voie de l'Angleterre. Dorénavant elle le tirera en droiture de l'Amérique à moitié meilleur marché. Un revenu si avantageux aux intérêts de la France sera certainement protégé par cette Cour. Ce seroit s'abuser que de supposer le contraire. Quelque sinceres que puissent être les dispositions de la France pour le maintien de la paix, on ne doit point s'attendre à la voir sacrifier ses intérêts aux nôtres. Sans doute la France ne pourroit faire ac-

tuellement une plus haute ſottiſe que de commencer les hoſtilités. Pour cela il faudroit qu'elle fût en tous points préparée à la guerre, parce qu'il peut arriver que le commerce d'Amérique, dont elle prive la Grande-Bretagne, occaſionne une rupture. Elle ſe contentera de protéger les Fermiers Généraux pour les faire jouir du traité qu'ils ont fait. Le Gouvernement leur doit cette protection. Des vaiſſeaux de guerre François ſeront placés en différents lieux pour eſcorter les bâtimens chargés de tabac qui ſe rendront de la Virginie aux ports de France. Le moindre ſigne d'humeur de la part de l'Angleterre occaſionnera une réſiſtance qui donnera lieu à des plaintes. Malgré cela, la France ne commencera point les hoſtilités. Elle continuera de protéger ſon commerce excluſif avec l'Amérique, aſſez ouvertement pour forcer, s'il eſt poſſible, l'Angleterre à frapper le premier coup; & alors il s'agira de ſavoir lequel de nos alliés nous prêtera du ſecours. Or, nos Traités ſont rédigés d'une maniere ſi abſurde, que les Alliés de l'Angleterre ne ſe ſont engagés à la ſecourir que dans le cas où elle ſeroit *attaquée la premiere*. Par conſéquent aucun d'eux n'eſt obligé d'embraſſer notre querelle, ſi nous croyons ne pouvoir nous diſpenſer d'être les *aggreſſeurs*.

P. S. du 14 Janvier.

Je ne fermerai point ce paquet ſans vous

parler des bons effets de la souscription charitable pour les prisonniers Américains & étrangers, qui est due aux sentimens & à l'humanité de Milord Shelburne. Comme spéculateur politique je ferai marcher le premier celui qui est proprement de mon ressort. C'est le louable désaveu donné en cette occasion par le ministere Anglois à ses ordres antérieurs. Vous n'avez point douté que ce ne fût en conséquence d'instructions bien positives, bien absolues, que Milord Stormont avoit pu rejetter l'année derniere, avec une dureté qui a dû couter infiniment à son cœur, les propositions que les Agens Américains lui avoient faites pour obtenir un échange dont il ne voulut pas même entendre parler. Eh bien, Milord Germaine vient de faire l'accueil le plus gracieux aux députés du Comitté; il les a renvoyés à Milord Sandwich, dans le département duquel se trouvent aujourd'hui les prisonniers, & non sans avoir donné les plus grands éloges au motif d'humanité qui les faisoit agir. Milord Sandwich s'est empressé de les entendre, & les ordres ont parti aussi-tôt de ses bureaux, pour faire construire des salles où les prisonniers seront chauffés en commun. M. Boddington, un des Députés, a été instamment prié de faire savoir au public par les Gazettes, tous les détails de la gracieuse audience qu'ils avoient obtenue, & il l'a fait par un avis daté du 5 Janvier. Milord Sandwich n'est point con-

venu que jusque-là le soin de ces prisonniers eût été négligé; il n'a pas consenti non plus qu'un Commissaire Américain pût venir en Angleterre pour veiller à leurs intérêts; mais il a promis d'avoir égard à toutes les plaintes qui lui seroient portées; & qu'on n'empêcheroit personne de leur procurer des soulagemens; enfin, il a ajouté que le Gouvernement étoit disposé à l'échange, proposé, je crois, en Mars dernier, par le Docteur Franklin. Je suis persuadé que Milord Stormont fera agir tout le crédit de son oncle, Milord Mansfield, pour être chargé de cette négociation, afin de pouvoir donner un libre cours aux sentimens dont il est rempli, comme homme, comme chrétien, & j'oserois ajouter comme homme lettré. Les souscriptions ont abondé de toutes parts. La premiere après celle du Directeur du Comité, est d'un pauvre Marinier qui a donné deux petits écus, & que par délibération on a placé en tête de la liste où figurent une multitude de noms de la premiere distinction. J'ai remarqué un passage de l'avis publié à Doncaster, qui me paroît être dans le bon style de l'humanité & de la Religion. Comme c'est une phrase qu'on peut dire *cosmopolite*, vous me permettrez de vous la rapporter. » On espere que tous les Habitans de cette Ville, de quelque parti qu'ils soient, considereront que soit que ces malheureux aient été réduits à cette affreuse situation par leurs

crimes, par leur erreur ou par leurs vertus, ils ont des droits inconteſtables à la compaſſion & aux ſecours de tous ceux qui s'honorent du nom de Chrétiens. «

Les noms du Docteur Franklin, ainſi que ceux de M. Dean & de M. Lée, Députés des Etats-Unis en France, ne ſont point ſur la liſte, parce qu'ils ont envoyé directement aux priſonniers leur contribution qui a été de mille livres ſterling. Enfin à la clôture du regiſtre, le 12 Janvier, la ſouſcription s'eſt trouvée monter à 3700 liv. ſterling, qui, joints aux mille livres de Paris, ont formé un dividende d'environ cinq liv. ſterl. (120 liv. de France) pour chacun des priſonniers qui ſont au nombre de mille. — Ces contributions n'ont point nui aux charités d'uſage dans les fêtes de Noel : au contraire, celles-ci ont été plus fortes que les années précédentes de la part des deux partis, par vanité de celui qui venoit d'aider les Américains, & de celui des Miniſtres par pique. Comme la providence fait tout ſervir à ſes fins !

Mais il eſt une autre eſpèce de ſouſcriptions qui n'a pas eu, à beaucoup près, des ſuccès auſſi brillans : c'eſt celle que les amis de la cauſe miniſtérielle ont établie pour lever dans la Grande-Bretagne les 32,000 hommes avec leſquels ce parti eſpere réduire enfin l'Amérique. Les dix mille Paroiſſes du ſeul royaume d'Angleterre mirent

ſur pied, du tems de Richard Ier. 350,000 hommes pour l'expédition en Terre Sainte. Mais celle de l'Amérique eſt bien éloignée de produire les mêmes merveilles. A peine compte-t-on ſur ſix ou ſept mille hommes, & ſur douze mille en tout y compris l'Ecoſſe. Nous en ferons le dénombrement à la fin de Mars qui eſt le tems marqué pour leur embarquement.

M. le Docteur Franklin ſera faché que cette idée ait eu un ſi mince ſuccès. On m'a aſſuré qu'il avoit déja annoncé au Congrès l'arrivée de trente mille Artiſans & Manufacturiers pris dans ce qui reſte de mieux en ce genre en Angleterre, & dont l'induſtrie, en peu d'années porteroit l'Amérique au plus haut degré de ſplendeur, & nous feroit peut-être voir dans notre ſiecle la Grande-Bretagne ſa tributaire. Ses eſpérances ne ſeront pas tout-à-fait remplies; car les levées en queſtion ſe font avec une lenteur ſcandaleuſe. La ville de Mancheſter, qui a donné l'exemple, fournira à peine la moitié du contingent de mille hommes qu'elle s'eſt elle-même impoſé : on ne les trouveroit point dans tout le Comté de Lancaſtre. Celles de Norwich & de Newcaſtle, & quantité d'autres s'y ſont refuſées hautement. Les bras manquent preſque par-tout pour le ſoutien des diverſes exploitations ou cultures. Les villes à manufactures avoient déja vu depuis longtems leurs meilleures maiſons réduire le

nombre de leurs métiers : les principales avoient fermé leurs salles de spectacle & renvoyé leurs Comédiens : & c'est au milieu de ces circonstances qu'on prétend recruter 32,000 hommes dans un pays déja épuisé & ruiné ! Mais tout le monde sait ici que ceux qui ont imaginé ce beau projet & qui montrent le plus d'ardeur pour sa réussite sont des gens affamés des graces de la Cour, & qui ne cherchent que leur propre avancement aux dépens de qui il appartiendra. Au reste, moins ces levées auront produit d'hommes, moins il en coutera au Gouvernement pour les transporter en Amérique. La dépense des transports pour chaque homme est de 25 livres sterling. C'est payer cher le plaisir de peupler l'Amérique de bras utiles & de défenseurs.

P. S. du 16 Janvier.

On vient de me communiquer une lettre de Boston du 3 Décembre, où on assure que les Torys de la Nouvelle York sont sur le point d'abandonner la Ville, & que tout y est dans une affreuse confusion. Les Torys retiennent tous les bâtimens en état d'appareiller, & ils en achetent d'autres pour se sauver avec leurs effets aussitôt que les troupes du Continent paroîtront. La maladie s'est mise dans les troupes de Clinton, & la garnison manque de subsistances fraiches, quoique les marchandises séches y abondent,

Presque journellement les partis Américains enlevent quelques-uns des postes extérieurs. Il y eut le 16 Novembre dix-neuf soldats Anglois tués à coups de bayonnette dans un même corps de garde. La nouvelle de la prochaine arrivée du Général Gates, avoit jetté dans une égale consternation les troupes Angloises & Provinciales. Le Brigadier général Arnold, guéri de sa blessure, est parti d'Albany pour l'armée de Washington. Ces nouvelles sont arrivées sur le vaisseau *le Succès*, qui a débarqué le Courier à Douvres.

Le bruit qui avoit couru d'une tentative faite le 5 Décembre, pour engager une affaire avec le Général Washington, n'étoit point hazardé. Il y a seulement cette différence, que ce fut le 6 qu'un parti du Général Howe attaqua un piquet de Washington, dont le Commandant fut tué. Mais les retranchemens des Américains parurent si forts, que le Général Howe se retira, ne jugeant pas le moment convenable pour les attaquer.

On ne peut former que des conjectures sur l'état actuel de défense où est le Canada. Un Marchand de Londres a reçu des ordres conditionels, relativement auxquels il a cru devoir demander des éclaircissemens à Milord North. On lui commandoit des envois pour la somme de cinq mille livres sterling, si le nombre des troupes destinées pour le Canada étoit de cinq mille hommes, moitié moins s'il n'étoit que de trois mille, & aucun en-

voi ſi on n'y faiſoit point paſſer de troupes. La plupart des ordres reçus de Quebec étoient de la même nature. Le Lord North a répondu qu'il n'y avoit rien encore d'arrêté à cet égard. On voit clairement qu'au jugement des peuples de cette Province, elle eſt en danger d'être enlevée au Roi d'Angleterre par les Américains dans la campagne prochaine, s'il n'eſt pas dans le plan de la Cour d'y faire paſſer une nouvelle armée. Le crédit public eſt toujours dans le même état de ſouffrance : la Banque ne pourra que difficilement ſeconder les efforts du Miniſtre pour le prochain emprunt. Celui de l'année derniere n'a pû ſe remplir que par les ſecours de cette Compagnie. Sans elle des Souſcripteurs pour la ſomme de cinq cents mille livres ſterling auroient manqué à leurs engagemens. Elle s'eſt obligée pour eux juſqu'au 12 Janvier 1778 ; mais à cette époque il a fallu qu'elle eût la complaiſance de les couvrir encore, en leur procurant un nouveau délai d'un mois au moyen de ſes billets. Sans le crédit de la Banque, où en feroient les Miniſtres, & ce crédit eſt-il capable de faire face à tout? L'opération de Milord North pour l'année 1778 nous fera juger du terme juſqu'où il pourra ſe hazarder avec des reſſources, dont le vent le plus léger diſſiperoit l'immenſité.

La nouvelle de la retraite du Lord Howe, au moment où il comptoit attaquer Was-

hington, porte le plus grand préjudice aux nouvelles levées. On assure que la ville de Londres s'y refuse, & que la Banque rallentit ses payemens; sous le prétexte qu'on lui présente fréquemment de faux billets.

P. S. du 17 Janvier.

Le bruit a couru ici ce matin que Philadelphie avoit été évacuée par le Général Howe, & qu'il s'étoit embarqué avec son armée sur la flotte du Lord son frere pour regagner la Nouvelle-York. J'ai voulu m'assurer si cette nouvelle étoit vraie; & je me suis convaincu que c'étoit un mal-entendu. On a voulu parler seulement de la marche rétrograde du Général Howe le 6 Décembre, lorsqu'il a abandonné son projet d'attaque, trouvant M. Washington trop bien retranché. Il n'est donc point parti de Philadelphie; mais apprenant que les Américains s'avançoient de toutes parts sur l'Isle de New-York, il a détaché trois mille hommes de son armée pour aller renforcer le Général Clinton. Il y a apparence que c'est de la Nouvelle-York que nous devons attendre les premières nouvelles.

FIN.

AVERTISSEMENT.

QUOIQUE ce Recueil ſoit compoſé de deux parties très-diſtinctes, dont on s'eſt attaché juſqu'ici à bien marquer la ſéparation, l'Editeur craint cependant de n'avoir point parfaitement réuſſi à donner l'intelligence de ſon plan & à faciliter les recherches des faits & des piéces. Le ſoin qu'il a pris de numéroter de chiffres de différentes natures les pages de chaque partie, ne lui paroiſſant point encore ſuffiſant pour mettre toute la clarté poſſible dans l'ordre des matieres, il s'eſt décidé à former d'un alphabet entier chacun des volumes dont les cahiers ſe débitent conjointement. Par ce moyen, on pourra faire relier de ſuite tout un volume du journal, & pareillement tout un volume de Lettres du Banquier. Il faudra donc déſormais que le Relieur attende que la feuille Z du journal ait paru ainſi

que la Table des Matieres relative, pour former le Tome VII. des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique, & de même la feuille Z des Lettres du Banquier, aussi avec sa Table, pour former le Tome VIII. Il n'y aura dans cette distribution qu'un très-leger inconvénient, c'est que les volumes du journal des piéces & mémoires, & celui des Lettres du Banquier sur les évenemens du jour alterneront entr'eux. Mais on le supportera plus aisément que l'embarras qui peut résulter du mêlange des deux parties dans chaque volume.

On est obligé de renvoyer à un des prochains numéros, la Table des Matieres du Tome VI, qui sera la derniere où les deux espèces seront mêlées : chaque partie à l'avenir devant avoir sa Table.

[*Conformément à notre nouveau plan, nous reprenons ici la suite des chiffres de la partie chronologique d'après la feuille I du N.° XXXV. Ces chiffres seront continués jusqu'à la page 368 qui sera la derniere de la feuille Z. Les vingt-trois feuilles pourront former un volume. Il n'y aura plus d'indication du numéro au bas de la premiere page de chaque feuille, mais seulement la lettre de l'alphabeth. Il en sera de même pour la Lettre du Banquier, dont la lettre de reclame est italique & les chiffres des pages romains.*]

Continuation du discours du grand Juré de Cherauw, dans la Caroline Méridionale.

3.° NOUS nous livrons maintenant, avec la plus grande joie, aux espérances les plus flatteuses qu'un Peuple puisse concevoir, & qui naissent de la présente Constitution & forme de Gouvernement établie dans cette Colonie, Constitution fondée sur les principes les plus stricts de justice & d'humanité: par laquelle le droit & le bonheur de tous, tant pauvres que riches, sont également assûrés, & qu'il est de l'intérêt de chaque individu, jaloux de son bien être & de son avantage, de soutenir & de défendre. 1776. Mai & Juin.

4.° Lorsque nous considérons les qualités personnelles des Officiers publics de notre

présente forme de Gouvernement, ainsi que
1776. la maniere dont ils ont été nommés & le
Mai & Juin. tems qu'ils auront à rester en place, nous ne pouvons qu'en témoigner une entiere satisfaction, & mettre une parfaite confiance dans la façon de penser de ces Officiers, éstimés à juste titre, pour les vertus qu'ils réunissent, ainsi que dans leur habileté reconnue pour remplir les fonctions importantes qui leur ont été confiées.

5.° Animés par ces espérances & pleinement convaincus de leur solidité, nous ne pouvons pas nous dispenser de recommander instamment à chaque individu, comme une chose essentielle pour la liberté & le bonheur de lui-même, aussi bien que de sa postérité, de soutenir & de défendre, au péril de sa fortune & de sa vie, une forme de Gouvernement si juste, si équitable & qui présente un si bel avenir; d'inculquer les principes de cette même Constitution à ses enfans & de la leur transmettre intacte, afin que la postérité la plus reculée puisse recueillir les fruits précieux de ce grand ouvrage, que l'intégrité & la fermeté de ceux qui vivent aujourd'hui ont enfin heureusement consommé aux dépens de leur sang & de leurs biens.

6.° Nous ne saurions exprimer tout le plaisir que nous causent la bonne harmonie & l'union qui existent aujourd'hui dans ce district. Nous n'avons à nous plaindre d'au-

cun grief, & nous demandons la permiſſion de recommander qu'il ſoit fait une nouvelle liſte de Jurés pour ce diſtrict, celle qui exiſte actuellement n'étant pas ſuffiſante. 1776. Mai & Juin.

7.° Enfin, nous faiſons nos ſinceres remerciemens à M. le Juge Mathewes pour ſa harangue également vigoureuſe & patriotique, & nous demandons en même tems que notre préſent diſcours ſoit imprimé dans les papiers publics.

Signé, Philip Pledger, Préſident; Abel Edvards; John Heuſtes; Charles Maccall; John Wild; Thomas Lide; Martin Dewitt; John Mickell; Benjamin James; Magnus Corgell; Thomas Bingham; Peter Kolb; Benjamin Rogers; Thomas Ellebrée; Moſes Spright.

D'Annapolis, dans la Colonie du Maryland.

La réſolution du Congrès général du 15 Mai, envoyée à cette Aſſemblée par les Députés de notre Province au Congrès, ayant été lue une ſeconde fois, le 21, & miſe en délibération, il a été arrêté unanimement ce qui ſuit:

Les Habitans de cette province ont eux ſeuls & excluſivement, le droit d'en regler le gouvernement & la police.

L'opinion de l'Aſſemblée eſt qu'elle a le pouvoir néceſſaire pour oppoſer toutes les forces de cette Province à celles qui ſont ou qui peuvent être employées à mettre à exé-

1776. Mai & Juin.

cution les divers actes inconstitutionels & oppressifs du Parlement Britannique pour établir des impôts en Amérique, pour effectuer la perception de ces impôts, & pour altérer & changer la constitution & la police intérieure de quelques-unes des Colonies-unies.

Cette Province a manifesté jusqu'à présent, & continuera de même à faire éclater à l'avenir dans toutes les occasions, ce zele & cet empressement pour la cause commune, qui est devenu un devoir pour elle par son accession à l'union des Colonies; & si par la suite elle trouvoit nécessaire de prendre des engagemens ultérieurs avec les autres Colonies pour la conservation des droits constitutionels de l'Amérique, cette province n'hesitera point de prendre de pareils engagemens pour cet objet.

L'assemblée, par un arrêté du 15 de Mai, a pris des mesures suffisantes pour qu'aucune personne dans l'administration de cette Province, n'ait besoin de prêter actuellement le serment pour le soutien du Gouvernement de cette même Province sous la protection de la Couronne de la Grande-Bretagne; & elle pense qu'il est nécessaire que l'exercice de toute espece d'autorité sous ladite Couronne, soit supprimé entierement pour le présent, & que tous les pouvoirs du Gouvernement soient exercés sous l'autorité du peuple.

Les sieurs Mathieu Tilghman, Thomas Johnson le jeune, Rob.-Alexandre-Samuel Chasse, Rob. Goldborough, William Paca, Thomas Stone & Jean Rogers, Ecuyer; Députés, qui viennent d'être réélus par scrutin pour représenter cette province dans le Congrès, sont autorisés, étant au nombre de trois ou plus d'entreux, à représenter cette Province dans le Congrès, jusqu'à la fin de la présente session de l'assemblée, en vertu de leur premiere nomination.

1776. Mai & Juin.

Comme l'Assemblée est fermement persuadée qu'une réunion avec la Grande-Bretagne sur des principes constitutionels, assureroit de la maniere la plus efficace nos droits & libertés, & qu'elle accroîtroit les forces & effectueroit le bonheur de tout l'empire, objets que cette Province a toujours désirés, lesdits Députés devront se conduire d'après les instructions qui leur ont été données par l'Assemblée dans la session de Décembre dernier, de la même maniere que si lesdites instructions eûssent été répétées mot à mot.

Résolutions prises par le Congrès général le 21 Mai.

Tous ceux qui seront pris portant les armes à bord de quelque vaisseau, seront regardés comme prisonniers, & la puissance suprême & exécutrice de chaque Colonie où les prisonniers seront conduits, en prendra soin, soit qu'ils aient été pris par des vaif-

1776. Mai & Juin.

seaux armés par le Continent, soit par d'autres.

Ceux qui auront été pris seront traités comme prisonniers de guerre, mais avec humanité, & on leur accordera les mêmes rations qu'aux troupes au service des Colonies-unies: mais les Officiers se procureront eux-mêmes ce qu'ils auront besoin ; & à cet effet, on leur permettra de tirer des lettres de change pour payer leur subsistance & leur habillement.

On accordera la même facilité aux Officiers du service de terre, faits prisonniers de guerre.

On ne permettra point aux Officiers de résider dans les ports de mer ou dans les environs, ni sur une grande route ; & on ne souffrira point que les Officiers & les simples Soldats demeurent dans le même lieu.

Si les Officiers ne pouvoient point tirer des lettres de change ou les vendre, le Congrès leur accordera à chacun deux piastres par semaine ; tant pour subsistance que pour logement, & ces Officiers rendront ces avances avant d'être délivrés de leur captivité.

Aucun Aubergiste ne pourra nourrir les Officiers prisonniers, sur le crédit du Congrès.

On observera scrupuleusement les capitulations faites avec les prisonniers, au tems où ils se sont rendus.

Les Officiers qui ſe rendront priſonniers de guerre ſeront laiſſés libres ſur leur parole, à moins que le Congrès n'en ordonne autrement. 1776. Mai & Juin.

La *forme* de *la parole* ſera ainſi qu'il ſuit:

Moi .... étant fait priſonnier de guerre par l'armée des Treize Colonies-unies de l'Amérique Septentrionale, je promets & je m'engage, ſur ma parole d'honneur & ſur la foi d'homme bien né (gentleman), de me rendre d'ici à .... dans la Province de .... lieu de ma deſtination & de ma réſidence, & d'y demeurer, ou à ſix milles à la ronde, tant que durera la guerre actuelle entre la Grande-Bretagne & leſdites Colonies-unies, ou juſqu'à ce que le Congrès deſdites Colonies-unies, ou l'Aſſemblée, la Convention, ou le Comité ou Conſeil de ſûreté de ladite Colonie, en ordonne autrement: de ne donner directement ni indirectement aucun avis quelconque aux ennemis des Colonies-unies, & de ne rien faire ou dire contre ou au préjudice des meſures & des procédés d'aucun des Congrès deſdites Colonies, pendant les troubles actuels, ou juſqu'à ce que j'aie été dûment echangé ou remis en liberté. Donné ſous mon ſeing privé, le ..... de ..... 177.

Cette parole ſera ſignée par les Officiers.

Ceux qui refuseront de la signer seront mis en prison.

1776. Mai & Juin.

David Francks, Agent des Entrepreneurs des vivres pour les troupes du Roi de la Grande-Bretagne, pourra fournir aux prisonniers les vivres & les autres choses nécessaires, & vendre ses billets pour telles sommes d'argent dont il aura besoin pour cet objet.

Pour mettre en état ledit Francks de remplir ce service à la satisfaction de ses Comettans, il sera permis à un Officier breveté de visiter, une fois par mois, les prisonniers nourris & entretenus de cette maniere, de s'assurer de leur nombre & de certifier les rôles.

On fournira aux prisonniers qui ne seront point entretenus par M. Francks, les provisions nécessaires, mais point au de là des rations accordées aux soldats au service du Continent.

On fournira pareillement aux femmes & aux enfans des prisonniers, les vivres, le bois & les autres choses absolument nécessaires à leur subsistance.

On n'engagera aucun prisonnier dans l'armée du Continent.

Il sera permis aux prisonniers d'exercer leurs métiers & leur industrie pour leur soutien & celui de leurs familles.

Les Comités d'inspection & d'observation des Comtés, Districts, Villes & Bourgs

aſſignés pour la réſidence des priſonniers, ſeront autoriſés à les ſurveiller; & en cas de mauvaiſe conduite ils les feront mettre en priſon, en informeront leurs Aſſemblées, Conventions ou Comités, ou les Conſeils de ſureté reſpectifs.

Les Comités des Comtés, Villes ou Diſtricts de chaque Colonie, feront un état des priſonniers qui y réſident, & ils l'enverront à l'Aſſemblée, Convention, Conſeil ou Comité de ſureté de cette Colonie, leſquels en feront remettre une copie au Congrès.

Leſdites Aſſemblées, Conventions & Comités ou Conſeils de ſûreté, ſeront autoriſés à traiter aux conditions les plus avantageuſes avec des perſonnes ſûres pour la ſubſiſtance des priſonniers, de leurs femmes & de leurs enfans dans leur Colonie reſpective, qui ne ſeront point entretenus par M. Francks.

Les Aſſemblées, Conventions & Comités ou Conſeils de ſureté, ſeront autoriſés à recevoir la parole des Officiers, à leur faire obſerver les conditions ſous leſquelles on les laiſſe en liberté, & à veiller ſoigneuſement à ce qu'aucun de ceux empriſonnés par ordre du Congrès, ne s'échappe; ils pourront auſſi avancer deux piaſtres par ſemaine à chacun des Officiers qui ne pourront point tirer ou vendre des lettres de change, & ils tireront ces ſommes ſur le Préſident du Congrès.

Leſdites Aſſemblées, Conventions, Co-

1776. Mai & Juin.

mités ou Conseils de sureté des Colonies; respectivement où il y aura des prisonniers, & que ceux-ci auront choisies, ou dans lesquelles ils auront été envoyés par le Congrès, seront autorisés à renvoyer ces prisonniers d'une place à l'autre dans la même Colonie, toutes les fois que lesdites Assemblées, Conventions, Comités ou Conseils de sureté le jugeront à propos, en se conformant aux résolutions antérieures du Congrès concernant les prisonniers.

Extrait des minutes.

Publié par ordre du Congrès.

Signé, Charles THOMSON, Secrétaire.

Le serment qui suit a été ordonné dans la derniere Assemblée de la Province de Massachusets-bay.

Nous soussignés, certifions, chacun de nous en particulier, & déclarons devant Dieu & devant les Hommes que nous croyons très-sincerement que la guerre, la résistance & l'opposition dans lesquelles les Colonies-unies Américaines sont actuellement engagées contre les escadres & armées de la Grande-Bretagne, sont, de la part desdites Colonies, justes & nécessaires; & en conséquence nous promettons en particulier à toutes les personnes de cette Colonie qui ont souscrit ou qui souscriront à cette dé-

claration ou à quelqu'autre de même teneur & expreſſion, & nous convenons & nous nous engageons avec leſdites perſonnes, que durant ladite guerre nous n'aiderons, favoriſerons ou aſſiſterons de quelque maniere que ce ſoit, ni directement, ni indirectement, aucune des forces de terre ou de mer du Roi de la Grande-Bretagne, ou aucunes forces employées par lui: que nous ne leur fournirons aucune ſorte de proviſions, ni de munitions de guerre ou de marine: que nous n'entretiendrons nulle correſpondance avec aucun des Officiers, Soldats ou Matelots appartenans à ladite armée ſoit de terre, ſoit de mer: que nous ne leur communiquerons aucun avis: que nous ne nous enrôlerons point, ni ne ferons enrôler perſonne au ſervice de terre & de mer de la Grande-Bretagne: que nous ne prendrons ni ne porterons les armes contre cette Colonie ou contre aucune autre des Colonies-unies: que nous n'entreprendrons point de piloter aucun des vaiſſeaux appartenans à ladite marine, ou de lui donner aucune eſpece de ſecours & d'aſſiſtance; mais qu'au-contraire nous défendrons par les armes, de tout notre pouvoir & de toutes nos forces, les Colonies-unies Américaines & toute partie de ces Colonies, contre tous les deſſeins hoſtiles des eſcadres & armées au ſervice de la Grande-Bretagne ou d'aucune d'elles, ſuivant les diſpoſitions & intentions des loix

1776. Mai & Juin.

1776. Mai & Juin.

de cette Colonie, établies actuellement ou qui pourront l'être par la suite pour le reglement de sa milice.

Depuis que le Major Roger s'est présenté au Congrès de Philadelphie avec cinq Chefs Indiens ou Sauvages, il a été publié en cette Ville une lettre, que l'on dit avoir été adressée par la Tribu d'Oneida à M. Trumbull, Gouverneur de la Province de Connecticut, signée Thomas Yoghtanawa, Adam Ohonocrana & dix autres Chefs des Oneidas. Cette piece n'annonce point de la part de ces Sauvages le dessein de prendre part aux troubles actuels.

» Comme mes Freres cadets, les Indiens de la Nouvelle-Angleterre, établis dans notre voisinage, vont actuellement visiter leurs amis, & emmener une partie de leurs familles, qu'ils ont laissées en arriere, au moyen de ce ceinturon qu'ils apportent, je leur ouvre une large voye, applanissant tous les obstacles qui pourroient se rencontrer dans leur chemin, afin qu'ils puissent visiter leurs amis, & retourner en paix à leurs Etablissemens ici.

Nous Oneidas, nous sommes portés à cette démarche d'après la nouvelle de la situation désagréable des affaires en ces quartiers; & nous souhaitons, par l'aide de Dieu, qu'ils puissent aller & revenir en paix. A présent nous nous adressons directement à

vous, nos Freres le Gouverneur & les Chefs de la Nouvelle-Angleterre. Freres, nous avons entendu les malheureux différends & la grande querelle entre vous & l'ancienne Angleterre. Nous en sommes grandement étonnés, & nos ames en sont troublées. Freres, tenez vos esprits en repos à l'égard de nous Indiens. Nous ne pouvons nous mêler dans cette dispute entre deux Freres. La querelle nous semble dénaturée. Vous êtes deux freres, nés d'un même sang. Nous ne voulons pas nous joindre ni à l'un, ni à l'autre dans une pareille contestation, car nous portons une affection égale à vous deux, à l'Ancienne & à la Nouvelle-Angleterre. Si le grand Roi d'Angleterre s'adressoit à nous pour en obtenir du secours, nous le refuserions. Si les Colonies nous en demandent, nous le refuserons encore. La situation de vous autres, qui êtes deux Freres, est nouvelle & étrange à nos yeux. Nous Indiens, nous ne pouvons nous rappeller, dans la tradition de nos ancètres, aucun exemple de cette nature. Freres, pour ces raisons tenez vos esprits en repos & ne prenez pas d'ombrage de ce que nous Indiens refusons d'entrer dans la querelle. Nous sommes pour la Paix. Freres, si ç'eût été une Nation étrangere, qui vous eût frappés, nous aurions pris la matiere en considération. Nous esperons, par le sage gouvernement & le bon plaisir de Dieu, que vos

1776. Mai & Juin.

1776. Mai & Juin.

malheurs pourront bientôt être réparés, & le ſombre nuage diſſipé.

Freres, comme nous nous ſommes déclarés pour la Paix, nous vous prions de ne vous pas adreſſer à nos Freres les Indiens de la Nouvelle-Angleterre pour obtenir leur aſſiſtance. Souffrez que nous autres Indiens ſoyions tous d'un même eſprit, & que nous vivions en paix, l'un avec l'autre; & vous, peuple blanc, finiſſez vos débats entre vous mêmes. Freres, nous vous avons fait connoître notre penſée. Ayez la bonté de nous écrire, afin que nous ſachions la vôtre.

» Nous Sachems, Guerriers & Gouverneurs femelles d'Oneida, faiſons nos amitiés à notre Frere le Gouverneur & aux autres Chefs de la Nouvelle-Angleterre. »

Le Général Howe étoit encore avec ſon armée, vers la fin de Mai, à Halifax; d'où il ſe diſpoſoit à remettre en mer pour ouvrir la campagne. Un des Habitans de Boſton, qui s'en eſt retiré avec les troupes de ce Général, écrivoit de Halifax le 23 Mai ce qui ſuit:

» Les troupes ſont toutes prêtes à paſſer à bord des vaiſſeaux & l'embarquement ſera achevé le 28 de ce mois, ſans que l'on ſache juſqu'ici l'endroit de leur deſtination; quoiqu'on ſe doute que ce ſera la *Nouvelle-York*. Suivant le rapport de l'équipage d'un

vaiſſeau arrivé à Halifax de ce dernier port, les deux tiers des habitans de *Long-Iſland* ſont affectionnés au Gouvernement, & ceux de la *Nouvelle-York* ſont prêts à ſe joindre aux troupes du Roi à leur débarquement. Un Officier, venu à bord de ce navire, a remis au Général Howe une liſte de 500 des principaux habitans de cette Province, qui ont ſigné une convention pour mettre ce Général en état de lever un corps au ſervice du Gouvernement; & il a demandé au Général les lettres néceſſaires pour faire cette levée.

1776. Mai & Juin.

JOURNAL de l'Angleterre, depuis le 24 Juin juſqu'au 27 Juillet, jour auquel la Cour a publié la dépêche du Général Carlton du 26 Juin, ſur l'affaire aux Trois-Rivieres.

LES bâtimens de tranſport, avec les troupes de Brunſwick, & la Compagnie d'artillerie de Hanau, ſont partis le 26 Juin de la rade de Sainte Hélene, par un bon vent, ſous le convoi des vaiſſeaux de Sa Majeſté l'*Amazone* & le *Garland*.

La *Daphné*, qui eſcorte les bâtimens ſur leſquels ſont embarqués les chevaux, n'a pu partir que le 30, & elle s'eſt arrêtée à Falmouth.

1776. Mai & Juin.

Le 28 Juin au ſoir, les vaiſſeaux de Sa Majeſté le *Diamand*, de 32 canons, & la *Licorne*, ont appareillé de Spithead avec un vent favorable. L'*Embuſcade* a pareillement mis à la voile de Sainte Hélene. Ces vaiſſeaux ont ſous leur convoi les bâtimens de tranſport avec la ſeconde diviſion des Heſſois.

Le Capitaine Fielding ayant ſes ordres pour appareiller, ſon beau-frere, le Comte de Winchelſea, accompagné de M. Fielding, Colonel dans les Gardes, vint à bord du *Diamand* pour prendre congé de lui, & il y paſſa deux ou trois jours. Au moment qu'on alloit donner le ſignal pour le départ de la flotte, le Lord Winchelſea dit au Capitaine Fielding qu'il lui prenoit envie de l'accompagner, dans ſon voyage, comme volontaire, & celui-ci y ayant conſenti, le Lord remit au Colonel une lettre de change de 3000 liv. ſterling, le priant de ſe charger de payer ſon monde. La flotte partit à l'inſtant même & fut bientôt hors de vue.

Du Bureau de l'Amirauté le 27 Juin.

Le Vice-Amiral Shuldam, dans ſa lettre en date du 20 Mai, donne avis que les Croiſeurs de cette eſcadre ont intercepté & pris 24 tant vaiſſeaux que bâtimens appartenans aux Sujets rebelles de Sa Majeſté dans l'Amérique Septentrionale, ou faiſant le commerce avec eux, indépendament de ceux

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M *** à Anvers.*

De Londres le 8 Février 1778.

Je m'acquitte de ma promeſſe, Monſieur, le plutôt qu'il m'eſt poſſible. Voici les réponſes données par le Docteur Franklin en 1769, à un Agent du Gouvernement chargé de ſavoir ſon ſentiment ſur les diſpoſitions de ſes compatriotes. Vous verrez à la ſuite de cette piece un autre écrit du même Docteur, & pareillement ſur l'objet de la taxation des Colonies. Celui-ci eſt remarquable par ſa date, qui eſt de l'année 1754. On y voit les mêmes raiſonnemens & les mêmes prédictions que dans ceux des années 1766 & 1769. De loin comme de près, M. Franklin préſſentoit tous les maux que l'Angleterre attireroit ſur elle par la réſolution de taxer ſes Colonies; & en vertueux & honnête citoyen, il a fait invariablement tous ſes efforts pour diſſiper ſon erreur. Il y avoit réuſſi ſous le règne du feu Roi, puiſque ce projet n'eut pas ſon exécution : ſoit que la force des raiſons de M. Franklin l'eût fait abandonner, ſoit qu'il ne fût que remis à un autre tems, la guerre avec la France étant alors ſur le point d'éclater; mais il

a été repris à la paix & par de nouveaux Miniſtres, qui apparamment jugerent que les circonſtances y étoient plus favorables ou qui en ſentirent plus fortement le beſoin que n'avoient fait leurs prédéceſſeurs.

N.° I. *OBSERVATIONS ſur l'origine de la guerre civile des Colonies Américaines.*

L'Angleterre, courbée ſous le poids de ſes lauriers & d'une dette nationale de 148 millions ſterling, s'apperçut dès l'année 1763 qu'elle ne pouvoit ſatisfaire aux payemens des intérêts & aux rembourſemens des capitaux de cette énorme dette par les ſeules impoſitions dont étoit ſuſceptible la population de ſix à ſept millions d'habitans de l'Angleterre proprement dite. On ſait que l'Irlande ne contribue en rien à la charge de la dette nationale, & que l'Ecoſſe ne ſupporte qu'une très petite portion des taxes dont tout le fardeau peſe ſur le ſeul peuple d'Angleterre.

George Grenville, premier Lord de la Tréſorerie, Miniſtre très-éclairé ſur la ſituation des Finances de la Grande-Bretagne, mais mal inſtruit de celle des peuples de l'Amérique & de leurs diſpoſitions, tenta en 1764 de rejetter ſur les Américains une partie du fardeau qui accabloit la culture & les manufactures de la Métropole. Il entrevoyoit, dans une population qui dou-

bloit tous les vingt-cinq ans, des moyens de libération & de ſoulagement pour la nation Angloiſe. L'acte du Timbre, qui ne portoit qu'une impoſition de cent ſoixante mille livres ſterling à lever ſur toutes les Colonies, ne lui parut pas devoir les allarmer. Les Américains plus éclairés ſur leur poſition que le Miniſtre Anglois, dont ils pénétrèrent les vues, ne virent, dans cette premiere tentative, que les conſéquences éloignées qui les menaçoient. Ils ſe refusèrent à une taxe interne & directe, comme illégale. Ils reclamèrent les principes de la Conſtitution Britannique & les droits dont ils avoient toujours joui en vertu de leurs Chartres. La convocation d'un Congrès général, dont l'aſſemblée fut indiquée à New-York, jetta l'allarme & la diviſion dans le Conſeil Britannique. Le Miniſtère du parti Rockingham, qui, au milieu de ces troubles naiſſans, avoit remplacé celui du parti Bedford, ſe détermina, pour les appaiſer, à faire révoquer en 1766 l'acte du timbre qui les avoit occaſionnés: mais l'acte de cette révocation fut accompagné en même tems de l'*Acte déclaratoire* par lequel le Parlement ſe réſervoit, ou plûtôt s'arrogeoit le droit *de taxer directement les Colonies, & de les lier dans tous les cas quelconques par les loix émanées du Corps Légiſlatif de la Métropole.* Le renverſement du Miniſtère paſſager du parti Rockingham laiſſa aux Miniſtères qui lui

ſuccédèrent, les moyens de reprendre le projet de taxer l'Amérique en vertu de l'acte déclaratoire toujours ſubſiſtant.

Le Parti Ecoſſois, dont le Lord Bute étoit le chef inviſible & le Lord Mansfield le Chef déclaré, entretint le Roi dans ce ſyſtême, & le flatta de la poſſibilité d'aſſujettir l'Amérique à une taxe parlementaire. On a vu ce ſyſtême adopté & repris ſucceſſivement par tous les Miniſtères qui ont gouverné l'Angleterre depuis 1766.

Le célebre Agent des Colonies, M. Franklin, réſidant à Londres, avoit acquis, par ſes liaiſons avec les différens Partis, la connoiſſance certaine de l'exiſtence de ce projet déterminé & arrêté dans le Cabinet du Roi depuis 1762. Son exécution ſuſpendue en apparence par la révocation de l'acte du timbre en 1766, ne tarda pas à éclater. Charles Townshend, premier Lord de la Tréſorerie, tenta de nouveau, dès l'an 1767, de taxer directement l'Amérique par les actes du Parlement, qui établiſſoient des impôts ſur ſix différens articles de conſommation intérieure, dans le nombre deſquels ſe trouvoit compris l'acte de l'impôt ſur le thé.

Les Colonies ne ſongèrent encore qu'à oppoſer une réſiſtance paſſive aux imprudentes démarches du Miniſtère & de la Nation Angloiſe. On vit ſe former l'aſſociation générale des Colonies qui produiſit la réſolution unanime de n'admettre aucunes manu-

factures de la Métropole, jusqu'à l'entiere révocation de tous les actes, & jusqu'au redressement de tous les griefs dont elles avoient à se plaindre. Le Ministre, qui succéda à Charles Townshend, tâcha vainement de jetter la division parmi les différentes provinces de l'Amérique. Il parvint cependant en 1769 à détacher la Nouvelle York de l'association générale; mais ce ne fut que sur l'assurance formelle que le Gouvernement révoqueroit tous les actes, hors celui de l'impôt sur le thé, qu'on ne laisseroit subsister que nominalement, sans jamais le mettre à exécution. Les Colonies se prêtèrent, ou feignirent de se prêter à cet arrangement, qui ne pouvoit inspirer aucune confiance dans les engagemens du Gouvernement. Les Colonies n'ont jamais voulu admettre ni reconnoître l'acte déclaratoire par lequel l'orgueil de la Nation, la juridiction du Parlement & l'autorité du Roi se croyoient à couvert.

C'est dans ces circonstances, dont on vient de rapprocher les faits par un exposé exact, que le Gouvernement fit écrire en 1769, par un Ecossois nommé *Strahan*, au Docteur Franklin la lettre suivante, dont la traduction n'avoit encore paru dans aucun écrit public. Les sept questions qu'elle renferme, la netteté, la vérité des réponses de cet Agent éclairé des Colonies, la profondeur des réflexions qui terminent sa lettre, font

autant d'honneur à sa prévoyance, qu'elles laissent d'étonnement sur l'inconcevable aveuglement du Gouvernement Britannique.

On a vu s'accomplir successivement les prédictions renfermées dans cette lettre, écrite en 1769. On a vu le Ministère Anglois reprendre en 1774, après quatre années d'une tranquilité apparente, un projet absurde dans le principe, & que l'accroissement de population des Colonies rendoit chaque jour plus inexécutable. Les Ministres Anglois n'ont évité aucune des fautes annoncées & prévues : les dissolutions des assemblées provinciales, la révocation & l'annullement des Chartres ont été suivies des mesures violentes & hostiles qu'elles devoient nécessairement amener. On verra bientôt la fin de cette grande & imprudente contestation, qui ne peut plus se terminer que par l'indépendance de l'Amérique.

Extrait d'une lettre au Docteur Franklin, en date du 21 Novembre 1769.

Je pense que les Serviteurs de Sa Majesté sont actuellement occupés de deux objets : le premier de soulager les Colonies des taxes dont elles se plaignent, & à l'imposition desquelles ils n'ont point eu de part. Le second, de conserver l'honneur, la dignité & la suprématie de la législature Britannique sur tous les domaines de Sa Majesté.

Sachant que vous avez une parfaite con-

noiſſance du ſujet en queſtion, & pleinement convaincu, comme je le ſuis, de votre fidele attachement à Sa Majeſté, & du déſir ſincere qui vous anime pour le bien de tous ſes ſujets également & ſans diſtinction, je vous prie de m'envoyer une réponſe aux queſtions ſuivantes, conçue dans votre maniere accoutumée, claire, courte & franche: je vous fais cette priere actuellement, parce que la matiere eſt de la plus grande importance, & qu'elle ſera bientôt & très-vivement diſcutée; & je vous la fais d'autant plus librement, que vous me connoiſſez trop bien & mes motifs auſſi, pour avoir le moindre ſoupçon que je vouluſſe faire un uſage peu convenable de ce que votre réponſe pourra m'apprendre.

1.° Les Colonies ne ſeront-elles pas pleinement ſatisfaites par une révocation de tous les droits, à l'exception de celui ſur le thé qui ſe payant auparavant ici à l'exportation de cette denrée, ne peut pas être conſidéré comme une impoſition nouvelle? Si vous me répondez négativement, je vous demanderai:

2.° Les raiſons de votre avis?

3.° Penſez-vous que le ſeul moyen efficace de concilier les différends actuels, ſoit de remettre les Américains préciſément dans la ſituation où ils étoient avant que l'on eût paſſé l'acte du timbre? Si c'eſt là votre avis, je vous demanderai:

4.° Les raisons sur lesquelles vous fondez cet avis ?

5.° Dans le cas où la législature Britannique & les Ministres de Sa Majesté regarderoient la méthode de conciliation exposée ci-dessus, comme incompatible avec les devoirs que leur impose leur qualité de Gardiens des justes droits de la Couronne & de ses Sujets leurs concitoyens, pourriez-vous suggérer quelqu'autre moyen de terminer ces querelles, qui s'accordât avec les idées de justice & de convenance que se sont formées les Sujets du Roi des deux côtés de la Mer Atlantique ?

6.° Et si l'on suivoit actuellement la méthode de conciliation, exposée ci-dessus, ne pensez-vous pas que sur le champ cette conduite enhardiroit le parti violent & factieux dans les Colonies à prétendre à des concessions encore plus étendues de la part de la Mere Patrie ?

7.° Si on ne fait droit qu'en partie aux griefs des Colonies, quelles conséquences probables imaginez-vous devoir en résulter, en considérant la chose en homme raisonnable, exempt de passion, & également ami des deux Partis ?

RÉPONSE.

Craven-Street, 29 Novembre 1769.

Mon cher Monsieur,

Au retour d'un petit voyage, je trouve

en rentrant à la Ville votre lettre du 21 ; elle contient un nombre de questions auxquelles un petit volume ne répondroit qu'incomplettement. Cependant, vous ne voulez que des réponses courtes, & je vais tâcher de vous satisfaire.

Avant de me proposer vos questions, vous pensez, me dites vous, que les Serviteurs de Sa Majesté sont actuellement occupés de deux objets : 1.° de soulager les Colonies des taxes dont elles se plaignent : 2.° de conserver l'honneur, la dignité & la suprématie de la législature Britannique sur tous les domaines de Sa Majesté. J'aime à croire que vous êtes bien instruit, & que ce que vous supposez être en considération sera mis à exécution, en révoquant toutes les loix qui ont été faites pour lever en Amérique un revenu établi de l'autorité du Parlement, sans le consentement du peuple de ce pays. Un tel acte de justice & de sagesse ne portera pas la plus légere atteinte à l'honneur & à la dignité de la législature Britannique. Les corps les plus sages sont sujets à se tromper, sur des objets principalement qui sont éloignés de leurs yeux. C'est de persister dans l'erreur, & non de s'en corriger, qui fait tort à l'honneur d'un homme ou d'un corps d'hommes. La suprématie de cette Législature sera, je crois, mieux conservée lorsqu'elle en usera très-modérément, & lorsqu'elle n'en usera que pour l'avantage évident des Colonies

elles-mêmes, ou de tout l'Empire Britannique, & jamais pour l'avantage particulier de la Grande-Bretagne, au préjudice des Colonies. J'imagine qu'au moyen d'une conduite auſſi prudente, la ſuprématie pourra ſe fortifier par degrés & même avec le tems s'établir tout-à-fait; mais autrement je conçois qu'elle ſera diſputée & perdue dans la diſpute. Dans le moment préſent, les Colonies y conſentent & s'y ſoumettent pour les reglemens du commerce général; mais la ſoumiſſion aux actes du Parlement n'a jamais fait partie de leurs Conſtitutions primitives. Nos premiers Rois gouvernoient leurs Colonies, comme ils avoient auparavant gouverné leurs domaines ſitués en France, ſans la participation des Parlemens Britanniques. Jamais le Parlement d'Angleterre n'avoit entrepris d'avoir part à cette prérogative juſqu'au tems de la grande rébellion, lorſqu'il uſurpa le Gouvernement de tous les autres domaines du Roi, de l'Irlande, de l'Ecoſſe, &c. Il conquit par la force des armes les Colonies qui tenoient pour le Roi, & les gouverna enſuite comme des pays conquis; mais la Nouvelle-Angleterre n'ayant point réſiſté au Parlement, fut regardée & traitée en ſœur, & comme une puiſſance amie de l'Angleterre, ainſi qu'on le voit dans les journaux ſous la date du 10 Mars 1742.

Voici maintenant votre premiere queſtion,

1.° Les Colonies ne seront-elles pas pleinement satisfaites par une révocation de tous les droits, à l'exception de celui sur le thé, qui, se payant autrefois ici sur l'exportation de cette denrée, ne peut pas être considéré comme une imposition nouvelle.

Réponse. Je pense que non.

2°. Vos raisons pour être de cet avis.

R. Parce que ce n'est pas la somme à payer pour ce droit sur le thé qui excite les plaintes, c'est le principe même de l'acte exprimé dans le préambule, savoir : *que ces droits ont été imposés pour le maintien du gouvernement & pour l'administration de la justice dans les Colonies.* C'est ce principe que les habitans des Colonies regardent comme inutile, injuste & dangereux pour leurs droits les plus importans. *Inutile*, parce que dans toutes les Colonies, à l'exception des deux ou trois plus nouvelles, le gouvernement & l'administration de la justice ont été maintenus sur un bon pied, sans qu'il en coutât rien à la Grande-Bretagne. *Injuste*, parce qu'en conséquence de ce principe, telle Colonie pourroit être obligée de payer certains droits pour d'autres, sans qu'il fût question de ses besoins ou de ses intérêts propres. *Dangereux*, enfin, parce qu'une pareille maniere de lever de l'argent pour ces objets tendroit à rendre leurs assemblées inutiles. En effet, si l'on pouvoit tirer un revenu pour les besoins du gouvernement

par un acte du Parlement, ſans la conceſſion du peuple des Colonies, les Gouverneurs qui en général n'aiment pas les aſſemblées, ne les convoqueroient jamais : elles ſeroient, pour ainſi dire, miſes de côté ; & lorſque le gouvernement n'auroit plus beſoin, pour rien, de la bonne volonté des peuples, leurs droits ſeroient foulés aux pieds, ils ſeroient traités avec mépris. Une autre raiſon pour laquelle je penſe que les Colonies ne ſeroient point ſatisfaites par une révocation partielle, c'eſt que leur réſolution de ne rien importer juſqu'à la révocation des actes, les comprend tous, preuve qu'elles reclament contre tous ; & ces réſolutions demeureront en vigueur, & continueront d'être obligatoires juſqu'à ce que tous les actes ſoient révoqués.

3°. Penſez-vous que le ſeul moyen efficace de concilier les différends actuels, ſoit de remettre les Américains préciſément dans la ſituation où ils étoient avant que l'on eût paſſé l'acte du timbre ?

R. Oui, je le penſe.

4°. Sur quelles raiſons fondez-vous cet avis ?

R. On a eſſayé d'autres moyens : on a écrit aux Colonies des lettres pleines de reproches & d'indignation. Le Parlement a refuſé d'entendre, ou a rejetté leurs *pétitions* (*a*). Elles ont été menacées par des

(*a*) On a cru devoir employer ici *Pétitions*, qui eſt le mot propre Anglois, au lieu de *Requêtes* qui auroit peut-être donné l'idée d'une forme trop ſemblable aux nôtres.

résolutions des deux Chambres d'être punies comme coupables de trahison. Leurs assemblées ont été dissoutes, & des troupes ont été envoyées au milieu d'elles. Mais tous ces moyens n'ont fait qu'irriter les esprits & aggrandir la plaie. Les résolutions de ne plus user des manufactures Britanniques ont pris une nouvelle force ; & toutes les mesures employées jusqu'à présent, au lieu de concilier les différends & de procurer le rétablissement de la bonne intelligence, ont presque anéanti votre commerce avec ces pays & mis en grand péril la paix nationale & le bonheur général.

5°. Dans le cas où la législature & les Ministres de Sa Majesté regarderoient la méthode de conciliation exposée ci-dessus comme incompatible avec les devoirs que leur impose leur qualité de Gardiens des droits de la Couronne & de ses Sujets leurs concitoyens, pourriez-vous suggérer quelqu'autre moyen de terminer ces querelles qui s'accordât avec les idées de justice & de convenance que se sont formées les Sujets du Roi des deux côtes de la mer Atlantique ?

R. — Je ne vois pas comment cette méthode de conciliation seroit incompatible avec les droits de la Couronne. Si les Américains sont remis dans leur première situation, ce devra être par un acte du Parlement; & en donnant à cet acte le sceau de son consentement, le Roi exercera les droits de la Couronne, sans qu'ils reçoivent la

moindre atteinte. Il eſt indifférent à la Couronne que les ſubſides reçus de l'Amérique ſoient accordés par le Parlement d'ici, ou par les aſſemblées de l'autre côté de la mer, pourvu que la quotité ſoit la même ; & je ſuis d'ailleurs bien perſuadé qu'en général on accordera volontairement en Amérique beaucoup plus qu'ici on ne pourroit exiger, ou y faire lever par l'autorité du Parlement. Quant aux droits des autres ſujets de la Couronne (je ſuppoſe que c'eſt le peuple de la Grande-Bretagne que vous entendez) il m'eſt impoſſible de concevoir comment leurs droits pourroient ſouffrir de cette méthode de conciliation. Ils jouiront toujours du droit d'accorder leur propre argent, & même ils pourront encore, ſi cela leur plaît, conſerver leur prétention au droit d'accorder le nôtre ; droit qu'ils ne pourroient jamais exercer convenablement, faute d'avoir une connoiſſance ſuffiſante des circonſtances dans leſquelles nous ſommes de nos facultés, en un mot de nous mêmes (pour ne rien dire ici du peu de vraiſemblance que nous nous y ſoumiſſions jamais) droit qui par conſéquent ne peut jamais leur être d'aucune utilité. Et nous continuerons, nous, de jouir par le fait du droit d'accorder notre propre argent, avec la perſuaſion univerſellement répandue à préſent parmi nous que nous ſommes ſujets libres du Roi, & que ſes ſujets, dans une partie de ſes domaines, ne ſont pas les Sou-

verains d'autres ſujets comme ceux qui en habitent une autre partie. Si les ſujets des deux côtés de la mer Atlantique ont des idées différentes ou oppoſées de juſtice & de convenance, il ſe pourroit bien qu'une ſeule méthode ne s'accordât pas aux deux manieres. Le mieux ſera de laiſſer les uns & les autres jouir, chacun, de ſa propre opinion, ſans les y troubler, à moins qu'elles n'influent ſur le bien commun.

6°. Et ſi l'on ſuivoit actuellement la méthode de conciliation expoſée ci-deſſus, ne penſez-vous pas que ſur le champ cette conduite encourageroit le parti violent & factieux dans les Colonies à prétendre à des conceſſions encore plus étendues de la part de la Mere-Patrie ?

R. — Je ne crois pas que cette conduite produisît un pareil effet. Il peut y avoir dans les Colonies, comme dans tout pays, quelques gens qui méritent d'être appellés violens & factieux ; mais ils ſont en petit nombre, & n'auroient que bien peu d'influence, ſi la grande pluralité des gens ſages & raiſonnables étoit ſatisfaite. S'il arrivoit que quelqu'une des Colonies trouvât quelqu'un de vos réglemens de commerce nuiſible à l'intérêt général de l'Empire, ou préjudiciable pour elle ſans être avantageux pour vous, elle expoſeroit la matiere au Parlement dans des pétitions comme ci-devant ; mais elle ne prendroit, je penſe, aucun

parti violent pour obtenir ce qu'elle pourroit espérer avec le tems de la sagesse de votre gouvernement. Je ne leur connois pas d'autres objets en vue ; l'opinion qui s'établit ici que les Colonies desirent d'élever un Royaume ou une République à part, est de ma certaine science, dénuée de tout fondement. Je pense donc que sur l'entiere révocation de tous les droits expressément imposés dans le dessein de lever un revenu sur le peuple d'Amérique sans son consentement, les troubles actuels s'appaiseroient, que les résolutions de ne point importer seroient annullées, & que le commerce fleuriroit comme auparavant; & je suis confirmé dans ce sentiment par toutes les lettres que j'ai reçues d'Amérique, & par l'opinion de tous les gens sensés qui sont arrivés depuis peu de ce pays, excepté les Officiers de la Couronne. A la vérité, je sais que le peuple de Boston est profondément offensé de ce que l'on y a mis des troupes en quartier, parce qu'il croit que c'est une chose contraire à la loi. Je sais aussi qu'il est fort irrité contre le Bureau des Commissaires qui l'ont calomnié auprès du gouvernement ; mais comme je suppose que le rappel des troupes sera la conséquence immédiate des mesures de conciliation ; & que la commission sera aussi ou dissoute, si on la trouve inutile, ou formée d'hommes modérés & prudens, si on l'estime utile & nécessaire, je n'imagine pas que ces points particuliers

ticuliers empêchent le retour de l'harmonie qui eſt ſi fort à deſirer.

7°. Si l'on ne fait droit qu'en partie ſur les griefs des Colonies, quelles conſéquences probables imaginez-vous devoir en réſulter, en conſidérant la choſe en homme raiſonnable, exempt de paſſions, & également ami des deux parties?

R. — J'imagine que la révocation partielle des droits qui ont excité les plaintes des Colonies, ne répondra en aucune maniere à leurs vues: que le commerce demeurera interrompu, & que les Américains perſiſteront, à leur grand avantage, dans leurs plans d'économie, d'induſtrie & de manufactures. Je ne ſaurois dire juſqu'à quel point cela pourra être préjudiciable à la Grande-Bretagne; peut-être pas autant que quelques gens le croyent, puiſqu'elle peut avec le tems trouver de nouveaux débouchés pour ſon commerce. Mais je penſe que, ſi malgré cela, l'union des deux pays ſubſiſte, l'intérêt général n'en ſouffrira point; car tout ce que la Grande-Bretagne pourra perdre par la diminution de ſon commerce, l'Amérique le gagnera par l'accroiſſement du ſien, & la couronne recevra une ſomme égale de ſecours de la totalité de ſes Sujets, ſi même elle n'en reçoit pas une plus conſidérable.

Après avoir répondu à vos queſtions ſur les conſéquences qui pourront, à mon avis, réſulter de telles ou telles meſures, je vais

maintenant aller un peu plus loin & vous dire qu'elles sont d'après les apparences mes craintes sur ce qui doit réellement arriver. Je présume que le ministere, ou du moins ceux des Ministres qui ont le département de l'Amérique, étant pleinement persuadés du droit du Parlement, ils pensent qu'il faut le soutenir par la force, quelles que puissent en être les conséquences, & qu'en même-tems ils ne croyent pas que ces querelles ayent encore causé aucune diminution dans le commerce entre les deux pays, o u qu'ils s'imaginent que cette diminution, si elle a lieu, est très-peu de chose, & ne peut pas durer long-tems. Vos Ministres se tiennent assurés, d'après les Officiers de la couronne en Amérique, que l'établissement des manufactures y est impossible; que les mécontens y sont en petit nombre & peu importans; que presque tous les gens riches & considérables sont contens & disposés à se soumettre paisiblement au pouvoir de taxer que le Parlement veut exercer; & que si l'on maintient les actes faits pour tirer un revenu, en révoquant seulement ces droits que l'on appelle *anti-commerciaux* (destructifs du commerce) & peut-être même en mettant d'autres droits à leur place, les Colonies se soumettront avant qu'il soit long-tems à l'autorité parlementaire, & bientôt anéantiront leurs résolutions de ne plus importer, lorsqu'elles verront que ces résolutions ne produisent

aucun changement de la part de l'Angleterre. D'après ces fausses informations & d'autres semblables auxquelles il me paroît que l'on ajoute foi, je regarde comme vraisemblable qu'il ne sera point accordé à l'Amérique de redressement total de ses griefs dans la présente session (1769), ce qui peut allumer encore plus l'incendie commencé. Des mesures plus vives de ce côté là peuvent causer plus de ressentiment de celui-ci; & il peut en résulter, non pas seulement comme l'année derniere, la dissolution des assemblées Américaines, opération bien mal conçue, mais une tentative de dissoudre les constitutions elles-mêmes: peut être enverra-t-on plus de troupes; ce qui augmentera l'inquiétude. Cependant, pour justifier les mesures du Gouvernement, vos Ecrivains décrieront les Américains dans vos gazettes, comme ils ont déja commencé à le faire: ils les traiteront de misérables, de coquins, de lâches, de rebelles, &c. dans la vue d'aliéner contr'eux l'esprit de votre peuple, & cela contribuera encore à diminuer l'affection des Américains pour l'Angleterre. Peut-être aussi quelques-uns de leurs patriotes ardens se laisseront-ils emporter jusqu'à s'exposer par quelque action violente à être mandés ici, & peut-être le Gouvernement d'ici sera-t-il assez imprudent pour vouloir les faire pendre d'après l'acte d'Henri VIII. A force de se provoquer ainsi de part & d'autre, la séparation s'achèvera; & au lieu

maintenant aller un peu plus loin & vous dire qu'elles sont d'après les apparences mes craintes sur ce qui doit réellement arriver. Je présume que le ministere, ou du moins ceux des Ministres qui ont le département de l'Amérique, étant pleinement persuadés du droit du Parlement, ils pensent qu'il faut le soutenir par la force, quelles que puissent en être les conséquences, & qu'en même-tems ils ne croyent pas que ces querelles ayent encore causé aucune diminution dans le commerce entre les deux pays, ou qu'ils s'imaginent que cette diminution, si elle a lieu, est très-peu de chose, & ne peut pas durer long-tems. Vos Ministres se tiennent assurés, d'après les Officiers de la couronne en Amérique, que l'établissement des manufactures y est impossible; que les mécontens y sont en petit nombre & peu importans; que presque tous les gens riches & considérables sont contens & disposés à se soumettre paisiblement au pouvoir de taxer que le Parlement veut exercer; & que si l'on maintient les actes faits pour tirer un revenu, en révoquant seulement ces droits que l'on appelle *anti-commerciaux* (destructifs du commerce) & peut-être même en mettant d'autres droits à leur place, les Colonies se soumettront avant qu'il soit long-tems à l'autorité parlementaire, & bientôt anéantiront leurs résolutions de ne plus importer, lorsqu'elles verront que ces résolutions ne produisent

aucun changement de la part de l'Angleterre. D'après ces fausses informations & d'autres semblables auxquelles il me paroît que l'on ajoute foi, je regarde comme vraisemblable qu'il ne sera point accordé à l'Amérique de redressement total de ses griefs dans la présente session (1769), ce qui peut allumer encore plus l'incendie commencé. Des mesures plus vives de ce côté là peuvent causer plus de ressentiment de celui-ci ; & il peut en résulter, non pas seulement comme l'année derniere, la dissolution des assemblées Américaines, opération bien mal conçue, mais une tentative de dissoudre les constitutions elles-mêmes : peut être enverra-t-on plus de troupes ; ce qui augmentera l'inquiétude. Cependant, pour justifier les mesures du Gouvernement, vos Ecrivains décrieront les Américains dans vos gazettes, comme ils ont déja commencé à le faire : ils les traiteront de misérables, de coquins, de lâches, de rebelles, &c. dans la vue d'aliéner contr'eux l'esprit de votre peuple, & cela contribuera encore à diminuer l'affection des Américains pour l'Angleterre. Peut-être aussi quelques-uns de leurs patriotes ardens se laisseront-ils emporter jusqu'à s'exposer par quelque action violente à être mandés ici, & peut-être le Gouvernement d'ici sera-t-il assez imprudent pour vouloir les faire pendre d'après l'acte d'Henri VIII. A force de se provoquer ainsi de part & d'autre, la séparation s'achèvera ; & au lieu

de cette affection cordiale qui a regné autrefois & si long-tems, & de cette harmonie si convenable au bonheur, à la force, à la sûreté & à l'avantage des deux pays, il s'établira une mal-veillance mutuelle, une haine implacable, telles que nous les voyons subsister à présent entre les Espagnols & les Portugais, entre les Génois & les Corses, produites par la même mauvaise conduite de la part des Gouvernemens supérieurs; & l'identité de nation, la ressemblance de Religion, de mœurs & de langage, ne seront pas plus un obstacle à ces effets dans notre cas que dans celui de ces peuples.

Signé, Benjamin FRANKLIN.

RAISONS pour ne point taxer les Colonies, communiquées par le Docteur Franklin au Gouverneur Shirley, dans l'année 1754.

Les peuples supportent toujours plus volontiers les charges, lorsqu'ils ont ou qu'ils peuvent avoir quelque part dans leur imposition.

Quand un systême d'administration est désagréable aux peuples, les ressorts du Gouvernement se meuvent avec beaucoup plus de lenteur.

Exclure les peuples d'Amérique de toute part dans le choix d'un grand Conseil pour leur propre défense, & les taxer dans le Parlement où ils ne sont point représentés, ce

feroit leur caufer le plus fenfible déplaifir.

Il n'y a point de raifon pour douter de l'empreffement avec lequel les Coloniftes contribueroient à leur propre défenfe.

Des peuples, dont la propriété & la liberté feroient en danger, jugeroient mieux des forces néceffaires pour leur défence & des moyens de lever de l'argent pour cet objet, qu'un Parlement Britannique à un fi grand éloignement.

Les Américains fauroient prendre d'auffi fages mefures au moins pour la fureté de leurs pays, que des Gouverneurs envoyés de la Grande-Brètagne, dont l'objet en général eft de s'enrichir avant de retourner en Angleterre, & qui par cette raifon doivent être difpofés à faire la guerre à la France plutôt pour leur intérêt que pour celui de la caufe commune.

Forcer les Colonies à donner de l'argent pour leur propre défenfe, fans leur confentement, ce feroit montrer du foupçon fur leur loyauté, leur patriotifme & même leur raifon, & les traiter comme des ennemis conquis & non comme des Bretons libres qui croient avoir le droit inaliénable de n'être taxés que de leur propre confentement donné par leurs Repréfentans.

Les taxes parlementaires, une fois impofées, font fouvent continuées après la ceffation du motif qui les a occafionnées. Mais fi les Coloniftes étoient autorifés à fe taxer eux-mêmes, ils retireroient le fardeau de def-

ſus les peuples, auſſitôt qu'ils jugeroient qu'il ſeroit inutile de le leur faire ſupporter plus long-tems.

Si le Parlement doit taxer les Colonies, leurs Aſſemblées de repréſentans doivent être ſupprimées comme inutiles.

Il n'eſt pas plus juſte de taxer les Colonies pour leur propre défenſe, qu'il ne le ſeroit d'obliger les cinq Ports & les autres côtes de la Grande-Bretagne à entretenir une armée contre la France, & de les taxer pour cet effet ſans leur accorder des Repréſentans dans le Parlement.

Les Colonies ont toujours été indirectement taxées par la Métropole (outre qu'elles payent les taxes miſes par leurs Aſſemblées) puiſqu'en effet elles ſont forcées d'acheter les manufactures de la Grande-Bretagne, chargées d'une infinité de droits très-lourds, tandis que les Colonies pourroient fabriquer elles-mêmes quelques-unes de ces manufactures, ou les acheter ailleurs à bien meilleur marché.

Les Colonies ſont en outre taxées par la Métropole, en ce qu'elles ſont obligées de porter dans la Grande-Bretagne une grande partie de leurs productions, & de les vendre à plus bas prix qu'elles ne les vendroient par-tout ailleurs. Cette différence fait l'équivalent d'une taxe payée à la Grande-Bretagne.

Les Coloniſtes, au riſque de leurs vies

& de leurs fortunes, ont étendu la domination & augmenté le commerce & les richesses de la Métropole, & ce n'est sûrement pas une raison pour que les Colonistes soient privés du droit que tout Anglois apporte en naissant, qui consiste à ne pouvoir être taxé que par les représentans choisis par lui même.

Les raisons du Docteur Franklin produisirent leur effet, il y a environ 23 ans, auprès du Gouvernement. La fausse opération de taxer l'Amérique, étoit réservée à l'administration la plus corrompue, la plus foible & la plus perverse que l'Angleterre ait jamais eue.

Le Docteur Franklin a constament prêché des sourds. Aucune attention n'a été donnée à ses conseils ni à ses prédictions. M. David Hartley, Député de la ville de Kingston, en faisoit l'observation dans la Chambre des Communes le 5 Décembre dernier. Il a lu devant cette assemblée une lettre que ce vertueux Américain lui écrivoit il y a deux ans, & où vous reconnoîtrez, Monsieur, tous ces mêmes sentimens vraiment patriotiques dont vous voyez que son cœur a été toujours rempli, dès les tems même où on imaginoit le moins l'abyme où l'Angleterre devoit se précipiter.

Lettre écrite par M. le Docteur Franklin à M. David Hartley, de Philadelphie le 3 Octobre 1775.

» Je brule pour le moins autant que vous du désir de la paix, & ce seroit pour moi une satisfaction extrême de concourir avec vous à la faire obtenir, mais chaque vaisseau qui arrive de la Grande-Bretagne apporte quelque nouvelle qui tend à nous aigrir davantage, & il me semble que jusqu'à ce que vous ayez éprouvé, à vos dépens, qu'il est impossible de nous réduire par la force, vous ne penserez à rien de juste ou de raisonnable. Jusqu'ici nous n'avons pris d'autre parti que de rester sur la défensive. Si vous vouliez rappeller vos troupes & rester chez vous, nous ne ferions aucune entreprise qui pût vous allarmer. Un moment de relâche de part & d'autre pourroit produire d'excellens effets. Mais vous ne cherchez qu'à nous ulcerer & à nous provoquer. Vous nous méprisez trop. Cependant vous devriez penser, comme dit l'Italien, qu'il n'y a point de petit ennemi. Je suis persuadé qu'en général le peuple Anglois nous aime, mais il est changeant, & les mensonges que vous répandez dans vos gazettes peuvent nous en faire bientôt un ennemi. Nos égards pour lui diminueront en proportion, & je vois clairement que nous prenons le chemin de

nous haïr, de nous déteſter, de nous abhorrer éternellement. Il s'enſuivra néceſſairement une ſéparation. Ce ſeroit bien dommage qu'un plan auſſi beau que celui que nous avons adopté pour augmenter la force de l'Empire Américain & le rendre plus heureux, fût renverſé par des Miniſtres extravagans & deſtructeurs. Non cet Empire ne ſera point détruit. Dieu le protégera & le fera proſpérer. Tout ce que vous ferez ne ſervira qu'à vous priver d'y avoir aucune part. Nous apprenons que vous envoyez contre nous un plus grand nombre de troupes & de vaiſſeaux. Nous n'ignorons pas que vous pouvez nous faire beaucoup de mal; mais nous avons réſolu de le ſupporter, & ſi vous eſperez de parvenir à nous ſoumettre, c'eſt que vous ne connoiſſez ni notre peuple ni notre pays. Le Congrès continue ſes ſéances, & il attend le réſultat de ſa derniere pétition «.

En attendant, Monſieur, qu'on reçoive quelques nouvelles des opérations de la campagne d'hiver, ſoit de Philadelphie, ſoit de la Nouvelle-York, je vais mettre ſous vos yeux le précis de quelques lettres d'un Officier de diſtinction, Membre du Parlement d'Angleterre, qui ſert dans l'armée du Général Howe.

Les lettres d'un Membre du Parlement d'Angleterre, actuellement ſervant en Amé-

rique, à son frere, un des Comtes d'Irlande, respirent la sagesse d'un ancien Sénateur & le noble courage d'un Officier Anglois qui sacrifie ses sentimens particuliers au devoir d'un soldat, & marche audevant d'un ennemi qu'il voudroit pouvoir serrer affectueusement dans ses bras. Ces lettres sont pleines de traits remarquables. » Je sais, dit il, que nous courons après une ombre; mais ce n'est point à moi qu'il convient de raisonner sur l'impossibilité du succès. Dans la situation où je suis, mon premier devoir est d'obéir, si j'étois dans le Parlement, je pourrois alors dire ce que je pense de *notre folle expédition*. Nous combattons avec tous les désavantages possibles, tandis que les Américains reçoivent de tous les côtés des subsistances & des secours. Je conviens que leurs habits ne sont pas des habits de gala; mais au moins ils sont couverts, & leurs corps sont plus robustes & plus propres à supporter les rigueurs du climat, que ceux de nos malheureux soldats, parmi lesquels la fievre, le scorbut & la dyssenterie, ont fait un ravage affreux «. Dans une autre lettre il s'exprime ainsi: » Il n'y a pas plus de possibilité de conquérir l'Amérique que la Lune. Il est clair que nous jouons un jeu à nous ruiner, & cependant nous ne quittons point la partie. Si le Général Howe eût été un étourdi, *nous aurions été taillés en pieces jusqu'au dernier homme*. Jusqu'à présent l'armée n'a dû son salut

qu'aux talens & à la prudence du Chevalier Howe. Mais si la Schuilkill & le Delavare sont pris de glaces, les Américains auront du tems de reste pour nous détruire *par le froid & par la famine*. Tel est leur plan, selon toutes les apparences. Leur conduite, pendant cette campagne, a été un chef-d'œuvre de sagesse ! «

On trouve dans un autre endroit cette observation : » Je suis arrivé ici dans la confiance que nous allions voler de conquêtes en conquêtes, & que nous n'aurions à faire qu'à la plus vile canaille. Combien je suis revenu de mon erreur ! lorsque j'ai vu le plan de campagne le mieux conçu, exécuté dans toutes ses parties par les Généraux Américains. Il y a quelques divisions dans le Congrès, mais elles ne portent sur aucun objet de conséquence, & nous ne devons nous en promettre aucun avantage «.

La derniere lettre finit par les reflexions suivantes : » Il est si essentiel que Sa Majesté ainsi que les Ministres, reçoivent des informations exactes, que le Lord Cornwallis doit partir sous peu de jours pour mettre sous les yeux du Conseil un état au vrai des affaires d'Amérique. Le Lord Cornwallis est, sans contredit, un des Généraux Britanniques le plus à portée de connoître les forces & les dispositions réelles des Américains, & de donner une idée des moyens qu'on peut avoir de les soumettre «.

CES lettres, dit l'obſervateur Anglois, nous offrent un tableau fidele des affaires, mais elles nous font regretter qu'un ſi digne Officier ne s'élève pas au deſſus des préjugés de ſon état, & ne donne pas ſa démiſſion pour retourner à ſon premier poſte, *celui de Sénateur*, & informer la Chambre d'une infinité de circonſtances qui, ſi elles eûſſent été plutôt connues, auroient ſauvé l'honneur de l'armée Britannique, & épargné aux deux parties un argent immenſe qu'on auroit pu employer à la gloire & à la proſpérité des deux Nations «.

SI tel eſt en effet, Monſieur, l'état actuel des choſes en Amérique, ne vous paroît-il pas fort incertain que la rentrée de Milord Chatham dans le Miniſtere, (on l'avoit dite très-prochaine) puiſſe remettre l'Angleterre en poſſeſſion de ſes anciens droits ſur ſes Colonies révoltées ? Vous ſerez ſûrement de l'avis d'un Ecrivain Anglois, dont vous allez lire les judicieuſes reflexions à ce ſujet, & il vous paroîtra, comme à lui, que l'Angleterre ne peut plus gueres compter ſur un arrangement que l'Amérique ſe ſeroit fait gloire, il y a trois ans, de tenir de ſa condeſcendance, mais qu'elle dédaignera aujourd'hui d'accorder à ſa puſillanimité.

» L'OBJET du Bill conciliatoire du Lord North eſt de révoquer toutes les taxes qui, depuis 1763, ont donné lieu aux plaintes

des Américains, pour peu qu'ils consentent à reconnoître la suprématie de l'Angleterre. Un pareil Bill auroit pu produire quelque sensation il y a deux ans ; mais actuellement il n'est propre qu'à exciter le mépris. Tous ces actes ne sont-ils pas révoqués par le fait ? Nous avons voulu les faire exécuter de force, & nous avons échoué dans notre entreprise. C'est une extravagance de proposer à titre de *grace* ce que nous ne pouvons exécuter comme un *droit*. A force de sophismes & de scrupules, les Ecrivains Ministériels ont fait illusion pendant quelques tems à un grand nombre de citoyens bien intentionnés ; mais aujourd'hui ceux-ci ouvrent les yeux. Tout le monde commence à sentir l'*impossibilité* de continuer cette guerre ruineuse. Il faut attribuer ses mauvais succès à des plans vicieux. Tout le tort doit être imputé aux Ministres & non aux Généraux, car ils ont fait leur devoir. Mais il étoit impossible que les idées incohérentes d'un tas d'ignorans & d'étourdis produisissent un autre effet. Il est vrai que ces Ministres ne sont que les très-humbles serviteurs des Lords Bute & Mansfield, & qu'ils n'ont que de bricole la faveur & la confiance de Sa Majesté.

» L'état des choses, relativement au retour du Lord Chatham dans le Ministere, peut se réduire aux deux questions suivantes : «

Premiere question.

» Si le Lord Chatham étoit remis au timon des affaires, pourroit-il persuader aux Américains d'abandonner leurs prétentions à l'indépendance, & de se soumettre à la législation Britannique ?

Réponse.

Le Lord Chatham y auroit certainement réussi au commencement de la querelle, ou pour mieux dire, il n'y auroit pas eu lieu à une négociation sur cet objet ; puisqu'alors les Américains n'avoient point établi de prétentions à l'indépendance, & qu'ils ne s'étoient point détachés de leur soumission à la Législation Britannique. On peut dire plus encore, c'est qu'après que la querelle eut éclaté & que le sang eut coulé de part & d'autre, ils ont offert de nous contenter sur ces deux points. Mais le Lord Chatham pourra-t-il, dans les circonstances présentes, décider les Américains à nous faire les mêmes sacrifices ? c'est une question que personne ne pourroit résoudre. Si ce Lord ne réussit point dans cette entreprise, tout ce qu'il sera possible de dire pour son excuse, c'est qu'il est aisé à certaines gens de faire beaucoup plus de mal que l'homme le plus habile ne peut en réparer. Quoiqu'il en soit, le Lord Chatham est peut être l'homme du Royaume qui obtiendra le plus des Amé-

ricains, & qui fera le plus pour faciliter un accommodement; & par cette considération seule, on ne peut pas se dispenser de remettre entre ses mains la conduite des affaires «.

Seconde question.

» Le Lord Chatham pourra-t-il persuader aux Américains de continuer de commercer, ou plutôt de rétablir leur commerce avec nous, à l'exclusion de toute autre nation?

Réponse.

Au commencement des troubles, après les affaires de Concord & de Lexingston, &, même après celle de Bunker's-kill, les Américains nous donnèrent l'option, ou de jouir de tout leur commerce, ou de lever sur eux une taxe qui seroit imposée par la Grande-Bretagne. » Taxez-nous, disoient-ils, (car nous consentons même à être taxés par vous,) mais laissez-nous un commerce libre & illimité; ou si vous voulez restreindre notre commerce, permettez-nous de nous taxer nous mêmes comme autrefois. Mais nous taxer & en même tems restreindre notre commerce, c'est comme si vous bruliez la chandelle par les deux bouts; & vous nous jetterez bientôt dans un état de pauvreté qui réduiroit à rien & notre commerce & nos contributions «.

» Tels étoient le langage & les offres des Américains, dans les premiers moments de

la guerre. A moins d'être Membre du Congrès, on ne peut point dire s'il sera possible ou non de les porter à tenir le même langage ou à faire les mêmes offres. Mais il est très-vraisemblable qu'ils se montreroient disposés à nous offrir quelque chose d'équivalent à l'une de ces deux alternatives, s'ils pouvoient traiter avec un Ministre dans lequel ils eûssent une entiere confiance, & quoiqu'en puissent dire les ennemis du Lord Chatham, il est le seul ici qui ait des droits certains à la confiance la plus entiere de la part des Américains «.

JE terminerai cette lettre par une esquisse des pertes de l'Angleterre dans diverses branches de son commerce & de sa navigation, seulement dans les deux années dernieres. J'ai comparé ensemble quatre éditions de l'interrogat que trois Marchands de Londres ont subi le 6 de ce mois dans la Chambre des Pairs, où ils avoient été amenés par Milord Duc de Richmond. En attendant que ces Marchands remettent les états que la Chambre leur a demandés, où leurs assertions doivent s'offrir en tableau, j'en ai composé un qui pourra suffire pour vous faire entrevoir qu'elle a été l'erreur de ceux qui ont osé soutenir que la querelle Américaine ne causeroit aucune diminution sensible dans le commerce entre les deux pays, ou que cette diminution ne seroit pas de longue durée.

Précis

Précis des réponses de trois Marchands de Londres, mandés le 6 Février 1778 à la Chambre des Pairs, aux questions qui leur ont été faites par plusieurs Lords sur l'état actuel de diverses branches de commerce & de navigation.

Corsaires Américains.

Les Corsaires Américains peuvent se monter au nombre de 173, & celui des matelots employés sur ces vaisseaux est de quinze à vingt mille. L'équipage de chacun est de 80 hommes l'un dans l'autre: il y en a de 150, d'autres de 100, d'autres de 60.

Les vaisseaux de guerre Anglois & les vaisseaux ayant des lettres de marque, ont pris 34 de ces Corsaires. Le nombre des prisonniers faits à leur bord est d'environ 3,000.

Vaisseaux pris par les Américains dans les années 1776-1777.

[*N. B.* Les Américains n'avoient point fait de prise avant 1775.]

Vaisseaux pris	743
Repris	127
Perdus pour l'Angleterre	616
Vaisseaux pillés & rendus aux propriétaires	49

pour payer toute la dette, le prix des marchandises étant augmenté des trois quarts.

Ces 500,000 livres ont été payées pendant les troubles ; & avant qu'on fût informé en Amérique que tout commerce avoit été prohibé entre les deux pays. Depuis ce temslà les Américains ont continué de payer leurs dettes par la voie de la France & de la Hollande. Cependant le papier des Provinces du centre où est la guerre, perd dans le commerce 90 pour cent : celui de la Caroline Méridionale auroit un cours bien moins désavantageux.

Gages des Matelots.

Les gages des matelots sont montés depuis la guerre d'Amérique de 25 à 30 shillings par mois, à 55 shillings, & il faut toujours payer d'avance un mois.

Le fret des vaisseaux n'est pas augmenté dans la même proportion.

Commerce de l'Amérique & des Isles Angloises.

Avant la guerre actuelle on évaluoit ce commerce à environ douze millions, c'est-à-dire, trois millions en exportations des Royaumes Britanniques, & neuf millions en exportations de l'Amérique ou des Isles, pour l'Europe (*a*).

[*a*] D'après un relevé fait sur les tableaux de Whitworth pour l'année 1773, les importations dans la

Isles du Vent.

Les vaisseaux destinés pour ces Isles sont évalués à 6,000 liv. & ceux pour l'Angleterre à 8,000.

Le nombre des vaisseaux pris entre la Jamaïque, les Isles sous le Vent, Terreneuve & l'Afrique, a été d'environ 580, d'où il reste à déduire ceux qui ont été repris. La Barbade & Tabago sont les Isles qui ont essuyé les plus grandes pertes. Cette partie est absolument sans défense. Il n'y a pas une chaloupe de guerre employée à en écarter les Corsaires. Ils y font des descentes & enlevent les Negres de dessus les habitations. Un Planteur en a perdu 150 dans une nuit à Tabago.

Jamaïque.

Les vaisseaux destinés pour la Jamaïque sont évalués sur un pied moyen à 8,000 liv. ceux pour l'Angleterre à 10,000 liv. Les vaisseaux pris au commerce de la Jamaïque

---

Grande-Bretagne montoient à 3,402,677 l. 7 f. 5 d.
Et les exportations à 2,976,665 8 6
Il faut qu'il y ait pour. . . . . 5,597,323 l. de denrées des Colonies en général qui se portoient directement chez l'Etranger, en vertu des modifications faites successivement à l'acte de navigation. — Cela fait toujours neuf millions d'importations, puisque les produits des 5,597,323 liv. y rentroit, soit en lettres de change ou en marchés d'Europe.

Falkland ou Malouines, & le nombre de vaisseaux Anglois qui la font, est de 15, au lieu que les Américains en employoient 60.

Elle consiste à chasser la baleine, dont le blanc fait un luminaire assez semblable à la bougie. Les Américains étoient les seuls qui s'en occupassent autrefois. Elle se partage aujourd'hui entre les ports de Londres & de Bristol. Mais comme il faudroit sur chaque vaisseau au moins quatre Harponeurs Américains (que les Anglois ne peuvent point remplacer) & que ce secours manque absolument, le prix de l'huile dite *Spermaceti* est doublé depuis le commencement de la guerre. Quinze ou seize vaisseaux qui y ont été employés n'en ont rapporté que des demi cargaisons, & la pêcherie entiere n'a pas produit, dans tout ce tems, plus de soixante mille livres sterling. — Deux vaisseaux seulement sont employés à la partie de cette pêcherie qui se fait sur la côte d'Afrique. Le prix de l'assurance est de 15 pour cent pour la pêcherie entiere.

Prix des marchandises.

Depuis la guerre, le fer & plusieurs autres articles ont augmenté du triple, & les autres du quintuple de leur valeur ordinaire.

Le prix du goudron & de la thérébentine ont monté de 6 à 8 schillings, à 30 shillings le barril.

Le Sucre de 30 shillings, à 3 livres le quintal.

L'huile de poiſſon, dans la même proportion.

Les cendres perlées & les potaſſes, de même.

L'indigo a augmenté conſidérablement.

Le tabac eſt monté de 7 ½. deniers la livre, à 2 shillings (48 ſous tournois).

Il ſe fait journellement de petites banqueroutes, & trop ſouvent de très-conſidérables.

P. S. du 18 Février.

Voici une ſcène toute nouvelle : l'horizon politique eſt entiérement changé : l'eſprit de paix y regne comme s'il n'eût jamais été troublé par une folle ardeur pour la guerre. Les ordres de piller, de ſaccager, de brûler font place aux offres d'une aimable conciliation. O ! Burgoyne, de quel étonnement vous ſerez ſaiſi, à votre retour dans votre patrie, ſi quelque enchantement ne vous retient pas chez les Américains ! C'eſt pour le coup que vous ſerez pétrifié. O ! vous tous, Généraux & autres, qui avez traité avec une hauteur & une dureté ſi barbares, les Amécains qui croyoient avoir de juſtes repréſentations à vous faire, concevrez-vous qu'il ait pu y avoir tant de miel dans les cœurs où vous avez puiſé tant de fiel ?

Précis de ce qui s'est passé le 17 Février dans la Chambre des Communes.

» On n'avoit vu encore dans aucune session l'assemblée aussi nombreuse. La Chambre Haute, presque entiere, étoit mêlée dans la galerie avec la multitude qui la remplissoit, pour entendre de la bouche de Mylord North, l'ouverture d'un avis tout opposé au plan qu'il a invariablement suivi depuis quatre ans ».

» Voici la substance de son discours ».

» Après avoir prié la Chambre de l'écouter avec patience, quoiqu'il la prévînt qu'il seroit un peu long. — Il débuta en l'assurant qu'il avoit toujours été animé du desir de la paix : que les actes coercitifs du Parlement avoient été passés dans la vue de la paix : qu'il n'eut pas plutôt apperçu leur inefficacité, qu'il avoit fait une proposition conciliatoire avant que l'épée fût tirée : que c'étoient les discussions par lesquelles on avoit fait passer cette proposition dans la Chambre qui avoient porté le Congrès à la rejetter comme imaginée uniquement pour semer la division en Amérique, & y introduire un plan de taxation pire que le premier ».

» Il protesta que jamais il n'avoit compté augmenter considérablement le revenu public par les taxes Américaines, & il fit voir que même celle du timbre, dont il n'étoit point l'auteur, & qui lui paroissoit la plus judicieuse de toutes n'auroit pas été un objet de consé-

quence. Il rappella à la Chambre, qu'aucune taxe n'avoit été établie par lui en Amérique; qu'il l'avoit trouvée *taxée* lorſque mal-heureuſement (& il n'expliqua point ſi c'étoit pour lui ou pour l'Etat) il étoit entré dans l'adminiſtration : que n'étant point l'auteur de l'impôt ſur le thé, il ne l'avoit point fait révoquer non plus; mais qu'il n'avoit employé aucun moyen coercitif pour le faire percevoir. Il entra dans quelques détails ſur ce dernier impôt contre lequel il prétendit que les Américains s'étoient injuſtement ſoulevés, & même à leur préjudice, faiſant voir qu'il avoit déplû aux ſeuls contrebandiers, qui le regardoient comme un monopole. Il conclut de tout cela que n'ayant jamais eu la taxation de l'Amérique pour objet principal, on devoit le trouver uniforme & conſéquent dans ce qu'il alloit propoſer ».

» L'avis qu'il ouvrit porte ſur trois points. Premiérement, que la Chambre ſe formeroit en grand Comité le 19 ou pendant la ſéance tenante, pour préparer un (*a*) Bill aux fins d'une renonciation totale aux taxations Américaines, ſous la condition que les Colonies s'obligeroient à une contribution

[*a*] On trouvera ci-après un précis exact des Bills, avec leſquels ces propoſitions de Milord North ne ſont point parfaitement conformes. C'eſt qu'apparamment ce qui n'eſt pas exprimé dans les Bills annonce ſeulement les diſpoſitions que le Miniſtère apporte à la négociation.

raisonnable pour entrer dans les dépenses d'administration du gouvernement d'Angleterre, à la protection duquel elles auroient droit par cette contribution ».

» 2°. Que cinq Commissaires seroient nommés & envoyés en Amérique avec les pouvoirs les plus étendus, à l'effet de traiter avec tous corps ou particuliers pour le rétablissement de la paix entre la Grande-Bretagne & les Colonies, aux conditions ci-dessus, ladite commission devant durer jusqu'au mois de Juin 1779 ».

» 3°. Qu'il y auroit une cessation d'armes aussi-tôt que ces Commissaires arriveroient en Amérique s'ils le jugoient nécessaire, & qu'elle pourroit durer jusqu'à l'expiration de ladite commission, pour que leurs négociations eussent l'effet desiré ».

» Dans l'explication qu'il donna de chacun de ces points, il annonça que tous les actes coercitifs seroient retirés. — Que la Chartre de la Baye de Massachusets lui seroit rendue. — Que les Commissaires pouvant traiter avec tous corps quelconques, le Congrès seroit compris nommément dans leur commission, ainsi que les assemblées provinciales, & même les particuliers en leurs qualités civiles ou militaires, tels que le Général Washington, ou d'autres Officiers. — Que les pouvoirs des Commissaires s'étendroient jusqu'à la suspension de toutes loix quelconques, & enfin, que dans les Colonies où la

nomination du Gouverneur, &c. appartenoit au Roi les Commiſſaires pourroient en nommer ainſi que d'autres Officiers, juſqu'à ce que le Roi les eût confirmés ».

» Il alla juſqu'à dire qu'on traiteroit avec l'Amérique comme avec un état indépendant, & que l'article de l'indépendance ſeroit le point qui ſeroit diſcuté le dernier, faiſant entendre qu'on pourroit ſtipuler entre les deux Etats une union ſemblable à celle de l'Ecoſſe avec l'Angleterre (bonheur auquel ne participe point l'Irlande, traitée comme pays conquis, & dont l'Irlande n'eſt point fort jalouſe) & à ce ſujet il obſerva qu'il ne pouvoit pas donner une plus forte preuve de la ſincérité de ſes ſentimens pour la paix ».

» Il prévint l'objection à laquelle il s'attendoit, ſavoir, qu'il eût pu faire plutôt cette propoſition, & il pria la Chambre de ſe ſouvenir qu'à l'ouverture de la ſeſſion, il l'avoit annoncée pour le moment où les armes Britanniques auroient été couronnées de quelque ſuccès éclatant : quoiqu'il avoit compté ſur des avantages plus réels que ceux que les Généraux Anglois avoient obtenus; & que la défaite du Général Burgoyne avoit trompée ſes calculs; mais que les généreux efforts que la Nation venoit de faire par les cottiſations volontaires pour lever quinze mille hommes de troupes, & le bon état où étoient encore les armées du Roi en Amérique, forte de plus de 36 mille hommes, lui paroiſſoient être

des circonſtances auſſi favorables qu'une victoire, & qu'il ne voyoit point de raiſon de pouſſer plus loin une guerre ſi meurtriere & ſi diſpendieuſe. — En parlant de ce qu'il avoit attendu des armées du Roi, il parut donner quelques torts au Général Howe & au Général Burgoyne. — Il finit en aſſurant la Chambre que la Nation étoit encore puiſſante, qu'elle avoit beaucoup plus de troupes à envoyer qu'on ne l'imaginoit, & des forces ainſi que des facultés pour plus d'une campagne ; que les revenus publics n'avoient ſouffert que fort peu de diminution, & qu'il comptoit ſur un ſubſide ſuffiſant pour le ſervice de l'année courante, ainſi qu'il eſpéroit le faire bientôt voir à la Chambre ».

» M. Fox qui prit auſſi-tôt la parole, déclara qu'il ne pouvoit point refuſer ſon ſuffrage à une propoſition, qui en général, lui paroiſſoit ſi raiſonnable, & qu'il ne doutoit point qu'elle ne réunît ceux de tout ſon parti. Il ſe permit ſeulement d'obſerver qu'il étoit fâcheux qu'on n'eût pas adopté il y a trois ans, le projet de M. Edmond Burke, qui portoit exactement ſur les mêmes points. Il obſerva qu'il convenoit de donner aux Colonies la même ſureté parlementaire pour leurs Chartres que relativement à la taxation. Enfin, après avoir paſſé en revue les divers points ſur leſquels Milord North venoit d'avouer qu'il avoit été trompé par l'événement, il déclara qu'une ſeule inquiétude lui

restoit sur les bruits qui s'étoient répandus, & qu'il ne croyoit que trop certains d'un traité d'alliance & de garantie conclu très-récemment entre la France & les Etats-Unis d'Amérique. Il somma Milord North de dire ce qu'il pouvoit en savoir, & s'il n'avoit pas eu connoissance de ce traité avant d'avoir fait sa proposition qu'un traité semblable rendroit aussi infructueuse pour la paix, que honteuse pour la Grande Bretagne.

Plusieurs Députés qui jusqu'ici ont donné leur voix pour le Ministere, se plaignirent d'avoir été trompés par Milord North, qui nioit aujourd'hui que jamais il eût songé à tirer un revenu d'Amérique, tandis qu'il les avoit assurés très-positivement que c'étoit pour le soulagement des propriétaires de fonds en Angleterre, qu'il vouloit assujettir l'Amérique aux taxations ; & ils protesterent qu'au lieu de s'appuyer comme ils l'avoient fait pour la poursuite de la guerre, ils lui auroient opposé tous leurs efforts s'ils eussent pu croire que les Américains ne partageroient pas leurs charges d'une maniere sérieuse & efficace ».

» M. Grenville se plaignit que Milord North n'avoit pas assez développé la nature de la commission, & qu'en conséquence, ne pouvant se hazarder à commenter les dires trop vagues de ce Lord, il se bornoit à joindre son vœu pour la paix à celui de toute la Chambre. — Il ajouta à ce que M. Fox avoit dit de la France, qu'il étoit bien informé

que depuis quinze jours, divers corps considérables de troupes étoient partis de l'intérieur du royaume de France pour les côtes, & que les Miniſtres François avoient pris un ton beaucoup plus ferme & même des plus offenſans pour la Grande-Bretagne. Il ſe permit une ſortie véhemente contre Milord North qu'il accuſa d'avoir trompé ſur tous les points la Nation & le Parlement; & il finit en aſſurant que, comme tout le reſte de la Chambre, il ſouhaitoit la paix ».

» Le Lord North répondit ſur ce qui concernoit le traité des Américains avec la France, qu'il ne pouvoit pas nier que la nouvelle ne lui en fût venue auſſi, mais que ce n'étoit point par une voie autentique : qu'il convenoit que la choſe étoit poſſible & même probable, mais qu'il ne pourroit y ajouter foi que quand il en ſeroit informé par l'Ambaſſadeur ».

» On n'entendit point, ſans ſurpriſe, le premier Miniſtre s'exprimer ainſi, avec une ſorte de friſſonnement qui fut remarqué de toute la Chambre, & qu'on prit pour l'effet de la peur dont il étoit ſaiſi, en faiſant cet aveu tacite de l'événemnnt le plus redoutable pour l'Angleterre, & le plus terrible pour les Miniſtres qui l'ont ſi mal conduite «.

» Il fut arrêté unanimement qu'on travailleroit au Bill propoſé par Milord North. La ſéance finie chacun ſe retira conſterné;

&

& les fonds publics baisserent aussitôt de quelques crans, ce qui ne promet point à Milord North qu'il puisse lever le subside avec autant d'aisance qu'il sera octroyé «.

Je n'ai qu'une courte observation à faire, Monsieur, sur ce projet de Milord North. Animé du désir le plus sincere, comme je vous l'ai toujours protesté, de voir cesser cette guerre monstrueuse, je suis aussi affligé de l'inutilité visible de cette tentative, que j'aurois ressenti de joie si elle eut été faite avant l'envoi des Auxiliaires Allemands en Amérique. Malgré tout ce que vous voyés de séduisant, & j'oserois dire d'incroyable dans cette proposition, le Ministre nourrit dans son cœur l'espoir de conquérir l'Amérique; & ce n'est que du tems qu'il cherche à gagner. Ce tems lui est cher; aussi en offre-t-il un gros prix. Mais il est encore plus cher pour les Américains, & ils rejetteront son marché. S'il eût eû vraiment l'intention de faire un si beau sort à l'Amérique, il falloit débuter par le rappel de toutes les troupes quelconques, déduire ensuite le contenu de sa proposition qui se réduit à ce seul point : *Si vous voulez de nôtre protection, vous la payerez par une contribution raisonnable qui n'altérera gueres l'ombre de l'indépendance qu'on pourra vous laisser.* Mais il se contente de leur offrir une suspension d'armes, en laissant chez eux trente-six mille hommes,

qui insensiblement pourront être portés à soixante mille, tant par les recrues d'Angleterre & d'Allemagne que par les enrôlemens du pays. Qui est-ce qui ne voit point que son intérêt est de diviser les Américains & de leur faire perdre le moment le plus favorable qu'ils ayent eu dans cette guerre, ainsi que le fruit de trois campagnes qui ont discipliné & aguerri leurs troupes, de les empêcher enfin de mettre à profit l'embarras où la Cour se trouve pour de nouveaux renforts de troupes Allemandes, ainsi que l'affreux désordre où sont les finances de l'Angleterre & même ses affaires dans l'Inde, son unique ressource. Mais les Américains ne seront point si dupes. Ils diront aux nouveaux Plénipotentiaires : qu'entendez-vous par une suspension d'armes ? Vous allez rester au milieu de nous, dans nos Villes, sur nos côtes ! Avons nous des armées dans vos Villes en Angleterre ? Ce n'est que dans ce cas là qu'une suspension d'armes ne nous seroit point désavantageuse. Vuidez notre pays, retirez vos troupes, sans quoi votre suspension d'armes n'est qu'un mal de plus que vous cherchez à nous faire. Le parti de Milord North ne manquera pas de s'écrier que sûrement il existe un Traité secret entre quelque Nation Européenne & les Américains, puisqu'ils rejettent de si belles propositions ; & Milord North profitera de la fermentation excitée dans les esprits par la

nouvelle de ce refus qui pourra encore venir avant la ſéparation du Parlement, pour obtenir un vote de crédit plus conſidérable, dont il trouvera les fonds s'il peut; mais il n'en perdra pas moins l'Amérique, & il n'en ſera pas moins vrai qu'il l'a perdue uniquement par ſa faute, & pour s'être flatté juſqu'au dernier moment du fol eſpoir *de mettre ſous ſes pieds l'Amérique & l'Univers.*

J'ajouterai une ſeule idée, d'après une lettre que le Général Gates, vainqueur de Burgoyne, a fait paſſer à Milord Thanet, & dont le Marquis de Rockingham a fait lecture dans la Chambre des Pairs le Lundi 16 Février. Voici en quels termes s'exprime cet Américain, dont le ſuffrage eſt de poids. » Une adminiſtration méchante, ſcélérate, déteſtable, a fait tout ce mal. N'y auroit-il pas quelque main habile qui pût le guérir? Un Chatham, un Cambden, un Thanet, feroient rentrer l'Angleterre dans ſes droits ſur l'affection des Américains. — Rien au monde ne les détachera de leur indépendance. Ils ſeront volontiers les amis & les alliés de l'Angleterre, mais jamais ſes eſclaves «.

Les Américains ne peuvent point avoir oublié que Milord Chatham a proteſté contre l'envoi des troupes en Amérique; qu'il a déclaré que tout honnête Anglois devoit quitter ce ſervice: qu'il en a retiré ſon fils: qu'il a propoſé le rappel de l'armée entiere.

Or il me paroît que toute propoſition qui leur viendra du Miniſtère, qui avoit juré leur perte, ſera d'autant plus mal accueillie, qu'ils ſavent par quel préliminaire auroit débuté avec eux celui qui a été conſtament leur zelé défenſeur, & que ce préliminaire eſt le ſeul moyen d'obtenir leur confiance. Je ne crois point, dans l'état où ſont les choſes, que Milord Chatham, même, les ramenât ſous le joug de l'Angleterre; mais ſûrement il en feroit à ſa nation des amis & des alliés très-utiles, au moins tant que ſon Miniſtère dureroit.

Je croirois encore que ces projets d'arrangement ſe préſentant au nom du Parlement, dont les Colonies ont déclaré tant de fois qu'elles ne vouloient point dépendre, ils ſ[e]ront rejettés, comme on dit, ſur l'étiquette du ſac. Il n'y aura d'ailleurs aucune des Aſſemblées américaines qui veuille les recevoir autrement que par la voie du Congrès général, qui certainement exigera ces trois conditions préliminaires. — Que toutes les armées & eſcadres ſoient retirés; qu'il ſoit formé un nouveau Parlement, & que le Miniſtère ſoit changé dans ſa totalité, pour voir enſuite, s'il peut y avoir lieu, à un Traité de commerce & d'amitié entre deux ſœurs parfaitement indépendantes l'une de l'autre, & partagées de maniere entr'elles que toutes les eſpérances ſoient du côté de

la cadette, tandis qu'il ne reste à l'ainée que sa décrépitude.

Je joins ici les Bills, traduits littérallement. Je n'ai retranché du premier que les choses de forme.

Bills présentés sur la motion de Milord North, du 17 Février.

Bill pour la nomination des Plénipotentiaires.

[Ce Bill a été extrait, mais en retranchant seulement les choses de forme.]

Préambule.

Pour faire cesser & anéantir toutes les défiances & appréhensions mal fondées qui ont fait craindre mal-à-propos à un grand nombre des sujets de Sa Majesté dans ses Colonies, Provinces & Plantations (ici les Treize Colonies sont nommées) que leurs libertés & leurs droits légitimes ne fussent en danger, & pour d'autant plus manifester les intentions justes & gracieuses, suivant lesquelles Sa Majesté & son Parlement désirent de matntenir & d'assurer tous les sujets dans la jouissance claire & parfaite desdits droits & libertés,

Section premiere.

Les personnes qui seront nommées sous

le grand sceau de la Grande - Bretagne, auront un plein pouvoir, commission & autorité pour négocier, traiter & convenir, soit avec les corps politiques ou assemblées, soit avec les particuliers, ainsi qu'elles le jugeront convenable, sur - tous griefs, ou sujets de plaintes existans ou supposés exister dans le gouvernement desdites Colonies, ou dans les loix & statuts du royaume y relatifs, & sur l'objet d'aucune aide ou contribution à fournir par toutes ou telle d'entre lesdites Colonies, &c. respectivement pour la défense commune du royaume & ses dépendances, ainsi que sur aucuns réglemens, & choses, que lesdits Commissaires jugeront nécessaires pour l'honneur de Sa Majesté & le bien général de ses Sujets.

Section deuxieme.

Aucun réglement, &c. ainsi proposé & convenu, n'aura de valeur ou effet, & ne sera exécuté qu'ainsi qu'il est dit ci après jusqu'à ce qu'il ait été approuvé par le Parlement.

Section troisieme.

Les Commissaires pourront ordonner & publier, dès qu'il le jugeront à propos, une cessation d'hostilités de la part des troupes du Roi, pour telle des Colonies, & pour tel tems, & aussi sous les conditions qu'ils

jugeront néceſſaires, & la révoquer & annuler de la même maniere.

Section quatrieme.

Ils pourront ſuſpendre, par une proclamation ſignée & ſcellée d'eux, l'effet de l'acte du Parlement, de la ſeiziéme année du règne de Sa Majeſté, pour défendre tout commerce & correſpondance avec les Colonies y nommées, ou de partie dudit acte, pour le tems qu'ils jugeront néceſſaire, en ſpécifiant le tems, le lieu, & les exceptions & reſtrictions, avec faculté de révoquer ladite ſuſpenſion.

Section cinquieme.

Ils pourront ſuſpendre en tels lieux ou pour tel tems qu'il jugeront à propos, pendant la durée du préſent acte, l'effet de tous ou de tel d'entre les actes du Parlement, paſſés depuis le 10 Février 1763, relativement auxdites Colonies, ou de telle partie ou clauſe y contenue, en tant que regardant leſdites Colonies.

Section ſixieme.

Ils pourront accorder le pardon à toute eſpece & à tout nombre de perſonnes dans leſdites Colonies.

Section ſeptieme.

Pour qu'il ne réſulte aucun inconvénient de la vacance de l'Office de Gouverneur ou Commandant, ou de ſon abſence dans les Colonies, dont ci-devant Sa Majeſté nommoit le Gouverneur, ils pourront faire cette nommination par un Acte ſigné & ſcellé d'eux, pour durer ſuivant le bon plaiſir de Sa Majeſté, & avec les mêmes pouvoirs, &c. que ſi le pourvu eût été nommé par le Roi, & a cet effet ils pourront révoquer & annuller toutes nominations antérieures.

Section huitieme.

Le préſent acte ſera en vigueur, juſqu'... (les dates reſtent en blanc ſur les Bills: on remplit ces blancs à la paſſation de l'acte.)

Bill relatif à la taxation.

(*N. B.* Ce Bill eſt traduit en entier & littérallement.)

Préambule.

D'autant que l'expérience a fait voir que l'exercice du droit de taxation par le Parlement de la Grande-Bretagne, pour l'objet de lever un revenu ſur les Colonies, Provinces & Plantations de Sa Majeſté dans l'Amérique Septentrionale, avoit occaſionné de

de grands troubles & désordres, & que par diverses fausses interprétations il avoit servi à tromper un grand nombre des sujets fideles de Sa Majesté, qui reconnoissent toujours qu'il est juste qu'ils contribuent à la défense commune du Royaume, pourvû que cette contribution soit levée sous l'autorité de la Cour générale ou de l'Assemblée générale de chaque Colonie, Province ou Plantation respective.

Et d'autant, que pour faire cesser lesdits troubles & remettre le calme dans les esprits de ceux des Sujets de Sa Majesté qui peuvent être disposés à revenir à leur allégeance, ainsi que pour rendre la paix & la prospérité à tous les Etats de Sa Majesté, il est à propos de déclarer que le Roi & le Parlement de la Grande-Bretagne n'imposeront aucun droit, taxe ou impôt pour l'objet de lever un revenu dans aucune desdites Colonies, provinces ou plantations.

Plaise à votre Majesté,

Qu'il soit déclaré & statué comme il est déclaré & statué par sa Très-excellente Majesté le Roi & de l'avis & consentement des Lords spirituels & temporels & des Communes, assemblés en ce présent Parlement & de l'autorité d'icelui, que le Roi & le Parlement de la Grande-Bretagne, à compter de........n'imposeront aucun droit, taxe ou impôt quelconque payable dans aucune

des Colonies, provinces & plantations de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, excepté seulement les droits qu'il peut être nécessaire d'imposer pour réglement de commerce, le produit réel desquels sera toujours payé & employé pour la Colonie, province ou plantation dans laquel ledit droit aura été levé de la même maniere que les autres droits levés par l'autorité des Cours générales ou assemblées générales de ces Colonies, provinces ou plantations sont ordinairement payés & employés.

FIN.

TABLE RAISONNÉE

Des Cahiers XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX & XXX.

Formant le Tome VI. des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.

A

*A*FFAIRES ETRANGERES. L'Angleterre pourra-t-elle trouver des Alliés puiſſans pour réduire l'Amérique ? *N.° XXVI. L. du B. p.* iij. —— La Ruſſie voudroit-elle preter ſes ſecours à l'Angleterre ? *Ibid. p.* iv. —— Jugement porté ſur l'armement de la France, *ibid. p.* xvij. —— L'intérêt des Miniſtres eſt de ſuſciter une guerre avec la France, *ibid. p.* xx.

*AMÉ*RIQUE. Lettre du Conſeil de ſûreté de la Géorgie au Congrès ſur l'embraſement de pluſieurs vaiſſeaux chargés pour l'Angleterre, le 3 Mars 1776, *N.° XXVI. p.* 19. —— Opérations du Général Washington à Boſton après le départ de l'armée Angloiſe, 20 Mars 1776, *ibid. p.* 25. —— Etat des forces de la Virginie au 28 Mars 1776. *ibid. p.* 26. —— Serment prêté dans l'aſſemblée de la Province de Maſſachuſſets-Bay, *ibid. p.* 26. —— Inſtructions données par la ville de Boſton à ſes Députés au Congrès général, *ibid. p.* 28. —— Diplôme de Doctorat envoyé au Général Washington par l'Univerſité de Cambridge, *ibid. p.* 30. —— Arrivée de l'armée Angloiſe de Boſton à Halifax, *ibid. p.* 32. —— Préparatifs de défenſe dans la Nouvelle-York & la Penſylvanie, au 20 Mars 1776, *N.° XXVII, p.* 33. —— Acte de navigation des

C

E

F

I

J

M

O

P

Q

T

V

INDEX.

B

C

D

H

J

K

M

FIN.

ceux dont il a parlé dans sa lettre du 25 Avril, parmi lesquels étoit le senaut le *Lion*, allant du Cap-François à Rhode-Island avec une cargaison d'armes & de munitions.

1776. Mai & Juin.

L'Amirauté a aussi fait publier, le 25 juin, que le Commodore *Hotham*, qui monte le vaisseau du Roi le *Preston* & qui avec d'autres vaisseaux ou frégates du Roi, escorte les bâtimens de transport chargés de la premiere division des troupes Hessoisses & d'une partie des Gardes Angloises, les unes & les autres déstinées à renforcer le Général Howe, lui a mandé par une lettre que, le 5 juin, il se trouvoit avec tout son convoi, excepté le brigantin le Mallagat qui, le 26 Mai, en a été séparé par un coup de vent, par 44 deg. 57 min. Latitude Septentrionale & 30 degres 12 minutes de Longitude Ouest de *Lézard*, & que tous ses équipages & bâtimens, de même que les troupes étoient dans un très bon état & très-bien disposés.

Ces heureux commencemens font bien augurer, disoit à ce sujet, un Ecrivain ministériel, du succès d'un événement qui fixe l'attention de toute l'Europe, & il est certain que dès que les renforts seront arrivés à Quebec, toutes les troupes, jointes à la Milice Canadienne formeront un corps de 10,000 hom. avec lesquels le Général Burgoyne se propose, non seulement de chasser les Américains du Canada, mais même d'attaquer par derriere leurs propres Provinces, tandis que le

Général Howe les attaquera du côté de la mer.

1776 Mai & Juin.

Cependant, suivant des avis particuliers de l'Amérique, peu à peu la forme de Gouvernement adoptée par les Colonies-unies prend une consistance, qui annonce qu'elles ne se désisteront pas facilement du plan qu'elles ont concerté ; aussi perd t-on insensiblement tout espoir d'une réconciliation. Bien loin d'être intimidées par le formidable armement préparé contr'elles, ces Colonies se disposent en toute maniere à la résistance la plus opiniâtre. Le Congrès général a rendu diverses Ordonnances en forme d'Actes de Parlement, & les Tribunaux d'Amirauté ont prononcé des décrets, qui ont adjugé de bonne prise divers bâtimens enlevés par leurs Armateurs.

Harangue du sieur Wilkes à la Bourgeoisie de Londres, assemblée pour l'élection d'un Chambellan de la Cité.

MESSIEURS.

» La conduite inexcusable de mes adversaires, à la derniere élection, m'oblige, par égard pour vous & pour moi-même, d'en appeller à vous, & de vous donner l'occasion de montrer combien la Bourgeoisie de Londres a toujours eu en horreur les moyens injustes & mal-honnêtes employés pour gagner les suffrages d'un Corps si respectable.

Les différentes intrigues & manœuvres criminelles qui ont été pratiquées par ces Messieurs pour anéantir la liberté des élections, pour corrompre les Electeurs & détruire la validité des sermens, ont déja été soumises à l'inspection du public, & même à celle des tribunaux de justice. Il est vrai que la loi marche à pas lents & circonspects; mais elle manque rarement d'atteindre les coupables, & la punition notoire qu'elle vient d'infliger à Isaac *Stone*, reste sur les regîtres comme une preuve irréfragable que le crime horrible du parjure, sur-tout quand il est commis dans la vue de détruire la liberté des élections, ne demeurera pas impuni «.

1776. Mai & Juin.

» Il est à regretter, Messieurs, qu'une influence illégale, exercée sans pudeur par les mercenaires d'un Ministère perdu d'honneur, ne puisse pas aussi devenir l'objet d'une punition juridique; mais je suis persuadé que l'esprit de liberté qui distingue & anime la Bourgeoisie de Londres, confondra tous les artifices insidieux de l'autorité, tous les efforts perfides des Courtisans, & assurera à cette Capitale son ancienne dignité, sa gloire & son indépendance «.

» Permettez moi, Messieurs, de vous renouveller, en cette occasion, la déclaration publique que je fis à la derniere élection. Je vous répete que si j'ai l'honneur d'être nommé Chambellan, je suivrai l'exemple de mon digne ami le Chevalier Etienne-

1776. Mai & Juin.

Théodore Janffen, en appliquant une partie du revenu de cet emploi à acquitter toutes mes dettes légitimes. Je réferverai pour cet ufage au moins le tiers de ce revenu. Il n'eft pas néceffaire de vous dire les dettes que j'ai contractées à votre fervice pour foutenir la dignité des emplois importans dont vous m'avez revêtu «.

» Plufieurs de mes amis, dans la Bourgeoifie, m'ont prié de déclarer mes intentions à l'égard de ma place d'Alderman, dans le cas où je ferois élu Chambellan. Je réponds avec plaifir à leur demande. J'aime à être clair, & je déclare en termes exprès que mon intention eft de ne *jamais* quitter ma robe. Je l'ai portée depuis plufieurs années fans reproche, à ce que j'efpere, & à la fatisfaction de mes amis, de qui je l'ai reçue : je me flatte qu'elle eft encore fans tache, cette robe honorable de la Magiftrature, & ma gloire fera de la porter toujours, parce que je crois que votre intérêt l'exige. Mes concitoyens, en me la donnant, m'ont revêtu d'un pouvoir très-effentiel ; pouvoir dont aucun Miniftre ne pourra me dépouiller, pouvoir par lequel je pourrai faire difcuter juridiquement des points très-importans pour la Conftitution, tels, par exemple, que le droit de donner des ordres pour la preffe des matelots, & plufieurs autres. Si j'avois été un Juge de paix par la Commiffion du Roi, il n'y a

1776. Mai & Juin

presque pas un Comté de l'Angleterre où le Lord-Lieutenant, en bon courtisan, ne m'eût rayé de la liste des Magistrats. Je suis Magistrat, par Chartre, dans la Capitale de ma patrie : le pouvoir que vous m'avez donné est indépendant de la Couronne, & il ne se terminera qu'avec ma vie. Je l'exercerai pour la défense & la sureté de mes concitoyens. Par votre choix, je suis devenu un des gardiens de vos libertés & de vos franchises. Cette autorité m'a mis en état de m'opposer plus d'une fois avec succès aux usurpations que toutes les grandes puissances de l'Etat vouloient faire sur vos droits. Comme je sais que cette autorité sera toujours employée par moi avec fermeté, & pour le même but salutaire, je ne dois pas m'en démettre pour obtenir aucun emploi lucratif. Si Sa Majesté étoit encore assez mal conseillée pour publier une proclamation illégale, d'après l'adresse d'un Parlement servile, afin de faire appréhender un citoyen, comme cela est arrivé à l'égard de *Wheble*, je rendrai encore la liberté au citoyen opprimé. Si une Chambre venale des Communes s'avisoit, au mépris des loix, d'envoyer un messager avec un ordre de prise de corps dans la Cité, ce Messager, tant que je vivrai, éprouvera le sort de *Whittam*, qui attenta à la personne de *Miller*, le Gazetier, & il sera envoyé en la prison de la Cité. Si une Chambre Ministérielle des Pairs, sans appeler

1776. Mai & Juin.

des Jurés, sans écouter les deux parties, ordonnoit qu'on arrêtât un bourgeois accusé d'avoir parlé sans respect à un Pair, comme on a fait dans le tems que j'étois Maire, à l'égard de *Rendall*; si cela arrivoit encore, je suis persuadé que l'Huissier de la verge noire, chargé d'un pareil ordre, seroit trop prudent pour vouloir le mettre en exécution tant qu'il sauroit que je porte cette robe, & que je suis revêtu par vous de tous les pouvoirs juridiques dont ce pays de liberté est susceptible. C'est donc pour votre intérêt, Messieurs, que je suis déterminé à conserver cet emploi dangereux, & nullement lucratif d'Alderman. Je veux toujours agir par vous & pour vous; & quoique je désire de vous servir aussi comme Chambellan, & de vous être utile en deux charges très-compatibles, cependant, le devoir antérieur qui m'a attaché à cette grande Ville, me rendra toute ma vie également vigilant & intrépide dans l'état important que j'ai d'abord embrassé. Quant au reste, je m'en rapporte à la faveur, à la bonté, à l'amitié généreuse de la Bourgeoisie de Londres «.

[Ce discours ne fut gueres entendu, à cause du bruit continuel que faisoient les partisans de M. Hopkins: le sieur Wilkes, piqué d'un vif ressentiment, a écrit à la Bourgeoisie une lettre circulaire conçue en ces termes:]

1776. Mai & Juin.

» La liberté d'élection, & l'indépendance de la Bourgeoisie, sont les motifs qui dirigent ma conduite dans cette occasion importante. Il a été clairement démontré par l'élection de M. Hopkins à la place de Chambellan, qu'elle a été faite par des moyens vils, iniques & sans exemple. Le parjure, la vénalité, la corruption & l'influence coupable de tous ceux qui dépendent du Gouvernement, ont été mis en œuvre pour assurer une pluralité de voix. L'infamie a été poussée si loin, qu'on a reçu les suffrages de gens qui n'avoient pas le moindre prétexte, ni le droit de voter, mais qui n'ont pas fait scrupule de braver les sermens les plus solemnels. Un nommé Isaac *Stone*, un malheureux ramassé dans les rues, a été conduit, par un Comité de M. *Hopkins*, à la salle des Tonneliers; & de là dans un état d'ivresse, à Guildhall, afin qu'il se parjurât en faveur de M. Hopkins. Il est actuellement dans la prison de Newgate, par sentence des Tribunaux. D'autres exemples insignes de vénalité & de corruption seront bientôt mis au jour devant les mêmes Tribunaux. C'est par ces voies honteuses que M. Hopkins a triomphé à la derniere élection. Je crois qu'en cette occasion importante, il est de mon devoir d'en appeller à la justice, à l'honneur & à la dignité de la Bourgeoisie de Londres. Je ne doute point qu'elle ne s'éleve avec courage contre une

pareille uſurpation de nos droits communs.

1776. Mai & Juin.

» Vous jugerez auſſi, Meſſieurs, ſi l'emploi lucratif d'un des Directeurs de la Banque, que M. Hopkins a bien voulu accepter depuis ſon élection, eſt compatible avec le devoir & l'indépendance d'un Chambellan de cette Ville; s'il eſt compatible avec la promeſſe que M. Hopkins vous a faite de donner tout ſon tems & toute ſon attention à ſon emploi. Ce ſont ces conſidérations, Monſieur, qui me font eſpérer que vous vous joindrez à moi, & que vous me ferez l'honneur de paroître en ma faveur à l'élection prochaine le jour de la Saint Jean. Je ſuis, &c.

Une conſidération que les Anti-Wilkes ont fait valoir, c'eſt que quand un nouveau Chambellan eſt élu, toutes les actions intentées au nom du dernier pourvu, contre les Habitans non jouiſſans du privilege de la Bourgeoiſie, tombent d'elles-mêmes & doivent être repriſes au nom du nouveau. Non ſeulement cette vacance coute beaucoup à la Ville; mais favoriſe l'évaſion des délinquants, ce qui eſt un très-grand inconvénient de l'uſage de l'élection annuelle pour cette place.

Le Comité de la Ville de Londres, chargé de l'examen de ſa caiſſe, a fait ſon rapport aux Lord-Maire & Aldermans, des revenus & dépenſes annuels de la charge de Lord-Maire. Il paroit, d'après leurs recherches, que la dépenſe, qui eſt année

commune de 7,600 livres, excede la recette de plus de trois mille livres.

1776. Mai & Juin.

Jugement du ſieur Sayre.

Avant le jugement du procès du ſieur Sayre & du Comte de Rochefort, le Lord William de Grey, Chef de juſtice des plaids communs, fit un diſcours aux Jurés, dans lequel il rapporta les différens degrés de délit dans les actes de félonie. » Une conſpiration pour empriſonner ſon Roi, a-t-il dit, eſt un commencement de trahiſon; & ſi en conſéquence de cette conſpiration, le Roi eſt en effet mis en priſon, cet acte devient un crime de haute trahiſon.... Des aſſemblées ſuivies dans des vues de trahiſon, conſtituent de même ce crime..... Dans de certaines circonſtances, des écrits & même des diſcours, peuvent être des commencemens de félonie.« Tel eſt, *ſuivant ce Lord*, l'opinion du célèbre Juriſconſulte Joſſer. Il rapporta enſuite l'hiſtoire d'un certain Geohagan, qui étant au-de-là des mers, avoit dit: je tuerai le Roi ſi je puis l'attraper. Cela ne paroiſſoit point être un délit; mais par la ſuite Geohagan étant paſſé en Angleterre, y fut arrêté & convaincu ſur les charges du procès qui lui fut fait à cette occaſion. Le Lord ajouta que ſi Richardſon, délateur du ſieur Sayre, avoit caché ce qu'il avoit entendu de la bouche de ce Banquier, il ſe ſeroit rendu ſon complice; & que ſi

les faits allégués par Richardſon étoient véritables, le ſieur Sayre auroit été légitimement arrêté comme coupable. Il obſerva que toutes les conſpirations pour détrôner des Monarques, avoient été conduites par les moyens qui paroiſſoient les plus improbables, & par des Agens que l'on appeloit fous. Il ſoutint que dans un procès pour félonie, les Tribunaux ne s'étoient jamais élevés contre la *ſaiſie des papiers*; & il finit par dire que, ſi ſuivant l'avis des Jurés, la conduite du Lord Rochefort avoit une cauſe probable, les Jurés devoient être favorables à ce Lord; & que dans le cas contraire, ils devoient adjuger des dommages au ſieur Sayre.

1776. Mai & Juin.

N. B. M. Sayre étoit accuſé par le Lord Rochefort ſur la déclaration d'un ſeul témoin. Suivant les concluſions priſes par le Juge des Plaids communs, ce témoignage, ſur lequel on ne pouvoit point porter condamnation, ſuffiſoit pour que le Miniſtre eût pû ordonner la viſite des papiers; puiſque, ſuivant lui, ſi ces papiers dépoſoient contre l'accuſé, ils pouvoient tenir lieu du ſecond témoin, dont la loi rend le concours néceſſaire. Cette doctrine du Lord William de Greg a été vivement combattue. On lui a objecté que par le droit commun d'Angleterre & par le ſtatut de Guillaume III, deux témoins vivans devoient être

entendus, *viva voce*, pour qu'un homme pût être légalement convaincu du crime de haute trahison; & l'affaire du Lord Preston fut citée pour exemple. Il est vrai que le fameux Algernon Sidney, fut condamné & exécuté sous Charles II, sans qu'il eût paru plus d'un témoin contre lui, & que le second témoin manquant fut suppléé par ses papiers, qui composent aujourd'hui les discours politiques d'Algernon Sidney. Mais ce jugement fut cassé aussitôt après que Guillaume III fut monté sur le Trône, comme ayant été rendu contre le vœu exprès de la loi, sur la déposition d'un seul témoin.

1776. Mai & Juin.

M. Sayre, Banquier, avoit été accusé par Richardson, Enseigne aux Gardes, de lui avoir dit le 19 Octobre 1775, dans un café, qu'il avoit besoin de son assistance pour enlever le Roi quand il iroit au Parlement: que le Roi seroit enfermé à la Tour: qu'on le renverroit de là dans ses Etats d'Allemagne; & qu'on remettroit le Gouvernement entre les mains du Peuple. Richardson qui avoit confié cette proposition au Général Craig, avoit reçu de lui le conseil d'en aller faire sur le champ sa déclaration au Secrétaire d'Etat. Milord Comte de Rochefort avoit fait conduire Sayre à la Tour, où il avoit été étroitement resserré. Pendant ce tems-là on avoit visité ses papiers. Les amis de Sayre l'ayant fait relâcher en vertu de l'Acte d'*Habeas corpus*, il avoit attaqué

1776. Mai & Juin.

le Ministre en dommages intérêts. L'accusation étant tombée par le défaut de preuves, le Juré lui a accordé mille livres sterling.

Il y eut le 28 Juin une assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie des Indes. Il y fut proposé de faire supporter par la Compagnie les frais de la procédure faite contre M. Verelst par les Améniens qui se plaignoient des vexations qu'ils avoient essuyées. M. Creighton se déclara contre la proposition, alleguant qu'il n'y avoit point d'exemple d'une pareille proposition. Cependant la question passa unanimement à l'affirmative.

Extrait d'une lettre écrite le 27 Juin de Berg-op-zoom, par un Officier Ecossois au service des Etats Généraux.

Je suis Officier, Monsieur, dans un des Régimens Ecossois au service des Etats généraux. C'est avec douleur que nous voyons notre brigade rester au service étranger, tandis que notre Roi & notre Patrie ont besoin de troupes. La Brigade Ecossoise est au service des Etats depuis l'année 1750, & s'est toujours comportée avec la bravoure qu'on doit attendre de troupes Angloises. Au dernier siege de Berg-op-zoom, notre régiment étoit de 900 hommes, & après le siege il étoit de 273. : c'est ce que sait toute l'Eu-

rope. Puisque les Etats ne veulent consentir à donner la brigade, qu'à des conditions que Sa Majesté Britannique rejette avec juste raison, nous espérons qu'au moins les Officiers seront appellés au service de leur patrie. Si nous obtenions la liberté d'aller dans le pays d'Hanovre ou dans quelqu'autre endroit de l'Allemagne, notre brigade seroit complette en six mois & en état de servir en Amérique; comme tous nos Officiers parlent Allemand & connoissent la discipline des troupes Allemandes. nous pourrions partir avant le mois de Février. Nous fournirons un corps d'Officiers aussi bons qu'aucun qu'il y ait en Europe, soit par la discipline, soit par le courage. Si nous ne pouvons pas être employés au service de notre patrie, nous en sommes donc exilés; & il n'y a plus pour nous que des dégoûts à essuyer daus le pays où nous sommes. Notre brigade est composée de trois régimens; chaque régiment de deux bataillons; chaque bataillon de six compagnies de fusiliers & d'une compagnie de grenadiers; chaque régiment a un Colonel-Commandant, un Colonel, deux Lieutenans-Colonels, deux Majors, dix Capitaines, vingt-huit Subalternes & deux Chirurgiens; tous nés sujets Anglois à l'exception de trois.

1776 Mai & Juin.

N. B. Cette Brigade n'a plus la faculté de se recruter en Ecosse.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le Baron de Kutzleben, Miniftre du Landgrave de Heffe-Caffel, a eu le 3 Juillet fa premiere audience privée du Roi, & il a remis fes lettres de créance à Sa Majefté.

Le Chevalier Baronnet Jean Blaquiére, Secrétaire du Comte de Harcourt, Vice-Roi de ce Royaume, arriva de Dublin à Londres le 4 Juillet.

Le 4 juillet, à midi, l'élection du Chambellan de la Cité de Londres fut déclarée dans les formes ordinaires. La pluralité des fuffrages ayant été en faveur de M. Hopkins; en conféquence il fut nommé. Après cet acte de formalité, M. Willkes fe préfenta a l'affemblée, & fit un difcours dont voici à-peu près la fubftance :

» Après avoir remercié ceux qu'il nomma les amis conftants & éprouvés de la vertu & de la liberté, à raifon du zèle qu'ils avoient témoigné en l'appuyant dans le cours de l'élection; après avoir affuré que toutes les fois qu'ils croiroient leur liberté en danger, il feroit toujours prêt à s'unir avec eux pour repouffer l'attaque. Il entra dans le détail des reproches & des plaintes qu'il avoit à former contre la maniere dont on avoit procédé à la derniere élection: il dit, que cette partie de citoyens que l'on appelle *Livery of London* s'étoit anciennement diftinguée par fon efprit d'indépendance & par les nobles efforts qu'elle a faits en faveur de la liberté; » qu'il ne vouloit pas dire comment fon concur-

rent avoit été élu, que les tems étoient changés, *que la Cour prescrivoit le choix, que les Citoyens se prêtoient avec soumission à ses volontés, & que la Cité de Londres étoit vendue aux Ministres;* » que l'Officier qu'ils avoient nommé n'avoit point de droit à l'honneur qu'ils lui avoient fait, n'ayant jamais rempli aucun emploi de conséquence, & n'ayant jamais rendu aucun service public à la Cité; que rien ne le distinguoit que sa servile & rampante soumission aux volontés du Ministère. » Ici les huées de l'assemblée l'interrompirent, & furent si soutenues, qu'il fut obligé de se retirer sans finir son discours.

1776. Mai Juin & Juillet.

M. Hopkins s'est trouvé avoir 2869 voix & l'Alderman Wilkes 1673; de sorte que la pluralité a été de 1196 en faveur du premier. M. Wilkes, autrefois l'idole du peuple, a eu non-seulement la mortification de succomber par un si grand nombre de voix, mais encore celle d'entendre, à toutes les portes de l'Hôtel de Ville, célébrer sa défaite par des vaudevilles.

Déclaration du Roi de Portugal, par laquelle Sa Majesté Très-Fidele défend à ses sujets tout commerce avec les Anglo-Américains, & interdit en même tems à ces derniers l'entrée de son Royaume.

Comme nous avons été informés depuis

1776. Mai Juin & Juillet.

peu, que les Colonies britanniques de l'Amérique Septentrionale, par un Acte du Congrès en date du 15 Mai dernier, se sont non-seulement déclarées libres de toute soumission à la Couronne de la Grande-Bretagne; mais que depuis elles sont actuellement occupées à former & mettre à exécution des Loix de leur autorité propre & privée, en opposition aux droits légitimes de notre frere, ami & allié, le Roi de la grande-Bretagne; & attendu qu'un exemple si pernicieux doit engager tous les Princes, même ceux qui y sont le moins intéressés, à ne point avancer, favoriser ni aider par aucuns moyens, directement ni indirectement des Sujets ligués ainsi dans une rébellion directe & ouverte contre leur Souverain naturel; c'est notre plaisir, & nous ordonnons par la présente, qu'il ne soit permis à aucun vaisseau, chargé ou sur son lest, venant d'aucun des ports de l'Amérique Britannique, de communiquer avec aucun des ports de nos Royaumes ou des domaines qui y appartiennent, n'y d'y entrer; mais qu'au contraire on les force à se retirer immediatement après leur arrivée, sans leur donner aucuns secours de quelque genre qu'il soit; &, quant aux Maîtres des vaisseaux, qu'on a laissés entrer jusqu'ici, (parce qu'il n'avoit pas encore paru de raison pour les exclure,) il leur sera notifié, que dans un délai précis de huit jours, à compter sans interruption, ils aient à quitter lesdits ports avec leurs vaisseaux

feaux, à bord defquels on fera préalablement une recherche, afin de découvrir, s'ils ont à bord de la poudre à canon, ou quelques autres munitions ou attirails de guerre, dont l'exportation leur a été défendue par notre décret royal du 21 Octobre dernier, adreffé aux Officiers de notre arfenal & des douanes; voulant qu'au cas que l'on trouve quelques attirails ou munitions de ce genre, qui y aient été clandeftinement embarqués, lefdits vaiffeaux, comme des prifes faites fur des Rebelles déclarés, foient confifqués, pour être le provenu employé à la conftruction des édifices publics; ordonnant que le confeil de nos Finances fe regle en conféquence; & faffe afficher des copies imprimées de notre préfent décret dans toutes les places publiques de la Ville de Lifbonne, & dans tous les ports de ce Royaume & de celui d'Algarve, afin qu'il parvienne à la connoiffance de tous & de chacun, & que perfonne ne puiffe en prétendre caufe d'ignorance.

1776. Mai Juin & Juillet.

Donné au Palais de l'Ajuda, le 4 Juillet 1776.

Le 5 Juillet, vers les fix heures du matin, il arriva un accident très-fâcheux à Portfmouth à bord du vaiffeau de guerre le *Marlborough*, qui étoit entré la veille dans le havre pour y être remis fur le chantier. Le feu prit à une certaine quantité de poudre dans la partie antérieure du bâtiment, &

M

en endommagea fort l'intérieur & les ponts. L'explosion fit périr douze matelots, trois femmes, autant d'enfans, & blessa en outre plus de cinquante hommes qui furent envoyés à l'hôpital. Quelques personnes soupçonnées de négligence, ont été sur le champ arrêtées.

1776. Mai Juin & Juillet.

L'impôt aditionel d'un demi-denier sterl. sur chaque feuille de gazette, a commencé à se percevoir le 5 Juillet, conformément à ce qui est porté dans l'acte du Parlement de la derniere session.

De Whithehall le 6 Juillet.

M. Dudington, Capitaine de Marine, a remis au Lord Germaine des dépêches du Général Howe, datées du 7 & du 8 Juin, par lesquelles ce Général l'informe que les troupes sous ses ordres sont embarquées, & qu'elles n'attendent qu'un vent favorable pour reprendre leur navigation.

Il ajoute qu'un vaisseau chargé de munitions d'artillerie, nommé le *Hope*, a été pris dans la baie de Boston.

Il venoit aussi d'être informé que quelques bâtimens de transport, avec des montagnards, étoient arrivés à l'entrée du port où l'on espéroit qu'ils pourroient tous entrer le lendemain.

Le Roi a donné l'ordre du Bain au sieur Guy Carleton, Capitaine général & Gouverneur en Chef de la Province de Sa Majesté, de Quebec, Général & Commandant

en Chef de toutes les forces de Sa Majesté dans ladite Province & sur les frontieres de celles qui l'avoisinent. 1776. Mai Juin. & Juillet.

Le Général Major Haldimand, qui a servi avec beaucoup de réputation pendant plus de vingt ans dans l'Amérique Septentrionale, est nommé Inspecteur général des forces de Sa Majesté dans les Isles des Indes Occidentales.

Extrait d'une lettre du Sound de Plimouth, du 7 Juillet.

Nous avons mis neuf jours à venir de Portsmouth ici, où nous sommes arrivés hier 6. Notre flotte est de 66 voiles, sous les ordres du *Diamond*, Capitaine Fielding, & de deux autres frégates. Nous avons à bord 4,500 Hessois, 1000 soldats de Waldeck, quelques centaines de recrues Angloises & 2000 chevaux de bagage.

Le Chevalier Jean Hamilton, Capitaine du vaisseau de guerre l'*Hector*, ayant été élevé à la dignité de Baronet de la Grande-Bretagne, a eu l'honneur de baiser la main de Sa Majesté à cette occasion.

Cet Officier est le troisieme fils de M. Jean Hamilton du Comté de Kent, branche cadette de la maison d'Abercorn. Il est entré dans la marine en 1740. Il est très-aimé des matelots. On en a la preuve dans la promptitude avec laquelle s'est fait son dernier armement.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le 8 Juillet, le Comte de Sandwich s'est rendu à Deptford où il a visité les ouvriers, les chantiers & les vaisseaux en construction.

Le 9, il a été à Woolwich pour le même objet, & le 10 il a rendu compte à Sa Majesté de l'état de ces deux ports.

Il a été passé au grand Sceau une commission constituant M. Henri Strachy, Secrétaire de la Commission Royale, nommée pour rétablir la paix dans les Colonies de l'Amérique Septentrionale, & pour y accorder le pardon Royal à ceux des sujets, qui, rentrant dans leur devoir, seront jugés dignes de la clémence du Roi.

Les Tisserands de Warminster, Frome & quelques autres Bourgs, s'étant rassemblés avec ceux de Shepton-Mallet y ont causé le 10 Juillet, une violente émeute qui auroit pu avoir les plus funestes suites. Ces Artisans étoient mécontens de ce que les fabriquans de drap avoient fait construire dans la derniere de ces places une machine pour hâter la fabrication, des draps & prétendoient qu'on les privoit par là d'une partie de leur salaire. Ils s'attrouperent, détruisirent cette machine & commirent plusieurs autres excès, qui obligerent les Magistrats d'appeller à leur secours les troupes réglées. Celle-ci tirerent sur les mutins & ne les disperserent qu'après en avoir tué un & blessé 6 à 7. Les Artisans de cette Capitale se sont aussi attroupés & ont exigé qu'on augmentât leurs salaires, mais heureusement il n'y a point eu de sang

répandu & les Juges de paix ſont parvenus à appaiſer les mutins. 1776. Mai Juin & Juillet.

La lettre ſuivante, écrite par le ſieur Wright, propriétaire du bâtiment le *Harriot*, au Directeur des Marchands faiſant le commerce des Iſles de l'Amérique, nous a paru mériter d'être placée dans ce recueil où elle ſera un monument de l'humanité avec laquelle ſont accueillis, chez les Eſpagnols, les Anglois malheureux qui n'y vont point pour frauder les loix.

Monſieur,

» Je me crois dans la néceſſité indiſpenſable, en ma qualité de Propriétaire du bâtiment le *Harriot*, d'informer le Comité des Marchands des Iſles Américaines, des ſecours & des honnêtetés de toute eſpece que le Capitaine Mill a reçus à la Havane pendant le tems qu'il y a paſſé pour réparer ſon bâtiment, allant de la Jamaïque en Angleterre. Voici les détails de ce fait qui mérite d'être rendu public.

Le 28 Octobre 1775, à trente-ſix lieues ſous le vent de la Havane, le bâtiment fit eau avec tant d'abondance que le travail continu de deux pompes ne pouvant l'épuiſer, le Capitaine, à tout événement, réſolut d'aller à la Havane, quoiqu'incertain d'y être reçu. Il parut le 29 à cette rade, & auſſitôt le Commandant Don Jean Baptiſte Bennell envoya un Lieutenant à ſon bord

pour l'informer qu'il trouveroit dans l'Isle
1776. tout ce dont il pourroit avoir besoin. Le
Mai Capitaine Mill se rendit chez le Comman-
Juin dant, qui ordonna aux Charpentiers & aux
& autres ouvriers d'aller travailler sur le *Harriot*
Juillet. pour la moitié du salaire ordinaire, & lui fit donner tout ce qu'il demanda au même prix que paye le Roi d'Espagne. Un Lieutenant reçut ordre de rester constament à bord & d'y veiller à ce que les Ouvriers fissent leur devoir. Le Commandant lui-même s'y est rendu, tous les jours pour voir si l'on n'avoit besoin de rien: le Capitaine Mill a reçu les mêmes politesses du Gouverneur qui a envoyé à bord un détachement de la garnison pour empêcher que dans le déchargement & dans le chargement de la cargaison il n'y eût aucun effet détourné. Enfin, le Capitaine Mill n'a pas moins à se louer de deux Marchands de ce port qui lui ont ouvert leurs magasins pour y déposer ses marchandises, tandis qu'on travailloit au bâtiment. Indépendamment de cette facilité, ils lui ont de plus avancé, sans aucun intérêt, 3,300 piastres pour payer ses dépenses, & ils se sont contentés de ses simples billets à vue. Ces Commerçans, bien dignes d'être connus, s'appellent, l'un, Don Jérôme-Emile Guercy, & l'autre Don Manuel-Felix Reisch. Le navire a passé neuf semaines à la Havane, & pendant ce séjour, le Com-

mandant & le Gouverneur ont souvent invité le Capitaine Mill à dîner avec eux. 1776. Mai Juin & Juillet.

Je suis, &c.

John WRIGHT.

Le 10 Juillet 1776.

Copie véritable de la lettre,

James Allen, Secrétaire.

Comme l'on a changé la peine d'être transporté en Amérique en celle d'être employé à des ouvrages publics sur la Tamise, la Secrétairerie d'Etat a fait informer la Magistrature le 11 de ce mois, que l'entretien des Felons condamnés à ces travaux ne seroit point à la charge des Comtés, mais que le Gouvernement y pourvoiroit. On construit actuellement sur un nouveau modele à Woolwich & à Deptford des bâtimens exprès pour y mettre des Forçats. Ils ne sont pas si plats ni si ouverts que les alléges. Les malheureux, que l'on y tiendra, n'auront d'alimens qu'autant qu'il leur en faudra pour soutenir les travaux : personne ne sera admis à les voir que du consentement des Inspecteurs : &, si quelqu'un ose leur procurer le moindre soulagement ou rafraichissement, il encourra une amende de 40 shelings. M. Duncan Champbell a été nommé le 11 Gouverneur de cet Etablissement.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le Roi ayant terminé les revues de ses troupes pour cette année : les différens corps sont retournés à leurs quartiers respectifs ; les Officiers ont reçu ordre de rendre leurs régimens complets, pour qu'on puisse en tirer des détachemens au besoin. La Régence de l'Electorat de Hanovre, doit aussi tenir ses troupes sur le pied complet, & lever des recrues pour les bataillons Hanovriens qui sont en garnison à Gibraltar & dans l'Isle de Minorque.

Le 10, au soir, on a dépêché un Messager à Plimouth avec ordre aux vaisseaux de guerre & aux bâtimens qui ont à bord des troupes étrangeres, d'en faire voile pour l'Amérique Septentrionale, aussitôt que le vent le permettroit.

Le Roi a nommé le Général Hardenberg pour être Commandant en Chef des troupes Electorales de Hanovre, à la place du feu Baron de Sporken.

Etat général des forces de la Grande-Bretagne, en 1776.

RÉGIMENTS.

CAVALERIE.

Lieux de leurs postes.	
Gr. Bretagne.	Deux compagnies de Gardes à cheval ; 2 compagnies de Gardes-Grenadiers-à-cheval ; R. R. des Gardes Bleues à cheval ; 1, 2, 3, de Gardes Dragons ; 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 15, Dragons.

Irlande..... { 1, 2, 3, 4, de Cavalerie, 5, 8, 9, 13, 14, 18, Dragons.

Amérique..... 16, 17, ditto.

INFANTERIE.

	Bat.	
Gr. Bretagne.	20	Trois Régimens de Gardes, 7 bataillons, 1.er 2 bataillons, 2, 13, 18, 25, 48, 50, 59, 65, 69, 70, & 41 d'Invalides, avec 26 compagnies d'Invalides.
Irlande.....	9	3, 11, 19, 30, 32, 36, 66, 67, 68.
Gibraltar....	7	12, 39, 56, 58, & 3 bat. d'Hanovriens.
Minorque...	4	51, 61, ... & 2 dito.
Jamaïque...	2	1.er & 3.me bataillons du 60me régiment.
Antigue....	1	2.me .... ditto du 60.me ditto.
St. Vincent..	1	4.me .... ditto du 60.me ditto.
Amérique....	44	4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 26 27, 28, 29, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 54, 55, 57, 62, 63, 64, & 71, deux bataillons.
	88	

ARTILLERIE.

	Comp.	
Gr. Bretagne	17	10 faisant le service & 7 Invalides.
Amérique...	15	14 ditto, ... & 1 ditto.
Gibraltar....	5	ditto.
Irlande......	4	ditto.
Minorque...	3	ditto.
	44	

1776. Mai Juin & Juillet.

État des forces en Amérique.

CORPS.

Commandés par.		Fusiliers.	Total; Officiers compris.
Général Howe. (a)	16, 17, Dragons..........	828	984
	Gardes	1,000	1,105
	4, 5, 6, 10, 16, 17, 22, 23, 27, 28, 35, 38, 40, 43, 44, 45, 46, 49, 52, 55, 63, 64, de 10 compagnies chacune, & 560 fusiliers.	12,320	14,234
	42, ou Royal Régiment de Highland.	1,010	1,168
	71, ou Régiment de Fraser, ditto, 2 bataillons..............	2,000	2,298
	Artillerie, 6 compagnies.......	414	486
	Marines, 2 bataillons.........	1,000	1,172
	Hessois.	10,303	12,579
	Ditto Artillerie................	429	588
		29,304	34,614
Général Carleton. (a)	8, 9, 20, 21, 24, 29, 31, 53, 47, 53, 62, de 10 compagn. chacun, & 560 fusiliers.	6,160	7,117
	Artillerie, 6 compagnies......	414	486
	De Brunswick................	2,901	4,278
	Ditto Artillerie..............	16	16
	De Hanau	573	668
	Ditto Artillerie.	100	128
	De Waldeck.	568	670
	Dito Artillerie...............	14	14
		10,746	13,377
Général Clinton. (a)	15, 33, 37, 54, 57, de 10 compagnies, & 560 fusiliers....	2,800	3,235
	Artillerie, 2 compagnies......	138	162
		2,938	3,297

[a a a] Voici la même distribution suivant le parti de l'Opposition :

Général Howe .... 22,000 hommes
Carleton........ 8,000
Clinton 4,000

Il faut rabattre de ce nombre six mille qui sont retenus par le vent à Plymouth.

1776. Mai Juin & Juillet.

Sous le Général Howe......	29,304	34,614
Carleton...	10,746	13,377
Clinton....	2,938	3,397
Total des forces en Amérique	42,988	51,388

Indépendamment des 14 compagnies d'artillerie Angloise employées en Amérique, il y a une compagnie d'artillerie Invalide à Terreneuve, de 53 hommes. Une des six compagnies que l'on a dit servir sous le Général Howe, est encore à Pensacola; & la majeure partie de deux des six compagnies que l'on a dit être sous le Général Carleton, est à present détenue prisonniere par les Rébelles, ainsi que les sept & vingt-sixieme régiment d'Infanterie, dont il n'est pas fait mention ci-dessus. On n'a pas porté non plus sur cette liste le quatorzieme régiment, parce qu'il est dispersé. Comme chaque régiment d'Infanterie au service de l'Amérique, a laissé deux de ses compagnies pour recruter, on n'a calculé dans l'état ci-dessus les régiments que sur le pied de dix compagnies.

Dans la Grande-Bretagne	Cavalerie	4,151	18,228
	Infanterie	12,980	
	Artillerie	1,097	
Jersey & Guernesey.			416
Irlande.	Cavalerie	1,790	8,213
	Infanterie	6,013	
	Artillerie	210	
Gibraltar.	Infanterie	3,331	3,606
	Artillerie	275	
Minorque.	Infanterie	1,904	2,069
	Artillerie	165	
Jamaïque.	Infanterie.		1,353
Antigue.	Ditto.		677
Saint Vincent, &c.	Ditto.		677
Amérique, comme ci-dessus			51,388
	TOTAL		86,628

RÉGIMENTS.

Dans les pays étrangers. *En Angleterre & Irlande.*

Tems de leur départ.	*Leurs postes actuels.*	*Régiments.*	*Lieux de l'embarquement.*	*Régiments.*	*Leurs postes actuels.*	*Leurs derniers postes au-delà des mers.*
1765	Amer.	52,	Irland.			
1766	Amer.	14,				
1767	Amer.	10, 16, 26.				
1768	Amer.	8,	Bret.			
		64.	Irland.			
1769	Gibral.	12,	Bret.			
		39.	Irland.			
1771	Minor.	51, 61.	Irland.	3, 11, 67.	Irland.	Minor.
	Gibral.	56, 58.	Irland.	19, 30.	Irland.	Gibraltar.
1772	Amer.	6.	Bret.			
	Jamaï.	1.er bat. 60	Amer.			
	Anti.	2.me bat. 60.				
1773	Amer.	7, 23.	Bret.	32.	Irland.	St Vinc.
		47.	Irland.	56, 66.	Irland.	Jamaïque
1774	Amer.	4, 43.	Bret.	68.	Irland.	Grenade.
		5, 38.	Irland.	78.	Bret.	Grenade.
1775	Amer.	35, 49, 63, 22, 40, 44, 45, 17, 27, 28, 46, 55.	Irland.			
1776	Amer.	15, 33, 37, 54, 57, 9, 20, 24, 34, 53, 62.	Irland.	1.er bat. 1, 2, 69.	Bret.	Gibraltar.
				2me bat. 13, 25.	Bret.	Minor.
		21, 29, 31, 42 & 71, 2 bataillons.	Bret.	18, 59; 65,	Bret.	Amer.
				48.	Bret.	Grenade.
				50.	Bret.	Jamaïque
		Cavalerie.		41.	Bret.	
1775	Amer.	17 Dragons.	Irland.			
1776	Amer.	16 Dragons.	Bret.			

1776. Mai Juin & Juillet.

Nombre des Troupes étrangeres comprises dans le tableau ci-dessus.

HESSOIS.

Noms des Régimens.	*Nombre d'hommes.*
Gardes	800
Prince Héréditaire	800
Prince Charles	800
Wutgenau	800
Dutfurth	800
Donop	800
Losberg	800
Kniphausen	800
Trimbach	800
Mirbach	800
Rall	800
Stein	800
Wisbach	800
Huyne	800
Bunau	800
Total des Hessois.	12000

Du Prince Héréditaire de Hesse . . 668

Du Duc de Brunswick.

Infanterie	3,964	4,300
Cavalerie à pied	336	

Du Prince de Waldeck.

1 Régiment 600

1776. Mai Juin & Juillet. *État-Major de l'armée du Roi en Amérique.*

GÉNÉRAUX.

Carlton, premier Juillet 1776.
Howe, ditto.

LIEUTENANS-GÉNÉRAUX.

Leo. de Hester, 23 Octobre 1772.
Clinton, premier Septembre 1775.
Burgoyne, ditto.
Kniphausen, 22 ditto.
Comte Percy, premier Janvier 1776.
Lord Cornwallis, ditto.

MAJORS-GÉNÉRAUX.

Trombatch, 10 Mai 1770.
Jean. Dan. Stun, 22 Mai 1772.
Wirner Dr. Micbath, 24 ditto.
Martin Conrad Schmitt, 23 Octobre 1772.
Eyre Massy, premier Janvier 1776.
John Vaughan, ditto.
Pigott,
Val. Jones,
James Grant.
Phillips de l'Artillerie.
Prescott.
Brunswickois.

Ajoutez à cet Etat général des Troupes Angloises près de trois mille hommes de soldats de marine en Amérique, employés

comme troupes de terre, & en Afrique trois bataillons, chacun de 200 hommes, aux ordres du Colonel O-Hara. 1776. Mai Juin & Juillet.

Ce Colonel est parti avec un de ses bataillons pour les Isles Bermudes, sur la nouvelle de l'expédition de l'Américain Hopkins dans les Isles Lucayes.

Etat des vaisseaux de guerre Anglois qui se trouvent actuellement dans l'Amérique Septentrionale & de ceux qui sont partis depuis peu pour s'y rendre (2 Juillet 1776.)

Vaisseaux.	*Canons.*	*Capitaines.*	*Dates de départ.*
Asia.	64	Vandeput. . . .	24 Octobre 1774.
Jersey. . . .	60	Halsted.	7 Mai 1776.
Eagle. . . .	60	Howe.	8 Mai 1776.
Preston. . . .	50	Commissaire Hotham.	7 ditto.
Centurion. .	50	Braitwait. . . .	30 Septembre 1775.
Chatham. . .	50	Thompson. . .	20 Octobre 1775.
Experiment. .	50	Kecler.	24 Septembre 1775.
Renown. . .	50	Francis Bancs..	14 Septembre 1775.
Romney. . .	50	Anse Montagu.	2 Avril 1776.
Isis.	50	Douglas.	7 Mars 1775.
Bristol. . . .	50	Parker.	13 Février 1776.
Phœnix. . .	44	Morris.	26 Septembre 1775.
Rœbuck. . .	44	Hammond. . . .	5 Septembre 1775.
Rainbow. . .	44	Collier.	7 Mai 1776.
Emerald. . .	32	Caldwel.	7 ditto.
Brune. . . .	32	Fergusson. . . .	7 ditto.
Niger.	32	Talbot	24 Septembre 1775.
Juno.	32	Dalrymple. . .	4 Avril 1776.
Flore.	32	Collier.	29 Avril 1776.
Blonde. . . .	32	Pownal.	4 Avril 1776.
Pearl.	32	Wilkenson . . .	8 Avril 1776.
Milford. . . .	28	John Burr. . .	21 Janvier 1776.
Liverpool. . .	28	Belleuw.	15 Septembre 1775.
Syrene. . . .	28	Fourneaux. . .	22 Octobre 1775.
Greyhound. .	28	Dickenson . . .	6 Avril 1776.
Cerbere. . .	28	Symons.	7 Août 1775.

1776. Mai Juin & Juillet.

Vaisseaux.	*Canons.*	*Capitaines.*	*Dates de départs.*
Carysfotd. . .	28	Fanshaw.	8 Avril 1776.
Orphée. . . .	28	M'bridge.	30 Octobre 1775.
Actéon. . . .	28	Atkins.	13 Févri.r 1776.
Solebay. . . .	28	Obrien.	13 Février 1776.
Lysard. . . .	28	Hamilton, . . .	premier Septem. 1775.
Mercury . . .	24	Macartney. . .	6 Mars 1774.
Dealcastle. . .	24	Chads.	19 Mars 1776.
Fowey. . . .	24	Montagu. . . .	18 Mai 1772.
Hind.	24	M'acverty. . . .	14 Octobre 1774.
Scarborough.	20	Berkeley. . . .	24 Octobre 1774.
Glasgow. . . .	20	Moltby.	27 Novembre 1770.
Otter	20	Squires.	20 Mai 1775.
Rose	20	Wallace.	12 Octobre 1774.
Lively.	20	Bishop.	16 Avril 1774.
Merlin. . . .	18	Burnaby	20 Mars 1775.
Falcon. . . .	18	Lindsay.	20 Février 1775.
Tamer. . . .	18	Thornborough.	14 Juin 1772.
Kingsfisher. .	16	Montagu	15 Juillet 1770.
Canceaux. . .	16	Moat	24 Avril 1776.
Hunter. . . .	12	Mackensie. . . .	10 Juillet 1775.
Cygnet. . . .	12	Finch.	2 Avril 1776.
Sénégal. . . .	12	Luddington. . .	16 Avril 1775.
Nautillus. . .	12	Porter.	12 Avril 1775.
Raven	10	Rice.	8 Juillet 1775.
Scorpion. . .	10	Edouards. . . .	7 Avril 1775.
Swan.	10	Aiscough. . . .	18 Août 1775.
Ranger. . . .	8	Roger.	29 Mars 1776.
Savage. . . .	8	Bromedge. . . .	15 Août 1774.
Gaspée. . .	Goelette.	Huter.	
Halifax. .	Goelette.	Nun.	
Saint-John.	Goelette.	Grant.	
Cheroquée.	Goelette.	Ferguffon. . . .	
Diligent. .	Goelette.	Knight.	
Hope. . . .	Goelette.	Dawson. . . .	
Magdeleine	Goelette.	Collins.	
Strombolo .	Brulot.	Phipps.	7 Mai 1776.
Carcass. . .	Bombarde.	Read.	7 Mai 1776.

Quoiqu'il paroisse, d'après les tableaux qu'on vient de voir, qu'il y auroit actuellement, outre les Gardes, dix régimens d'Infanterie en Angleterre, il est certain que ce ne sont que des régimens sur le papier, & qui



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 21 Février 1778.

QUATRE jours se sont écoulés, Monsieur, depuis que Milord North s'est ouvert à la nation des grandes choses qu'il compte faire pour le rétablissement de la paix; & cependant il ne s'est fait encore aucun mouvement dans les fonds qui annonce que le public y mette quelque confiance. Vous conviendrez que le crédit devroit être remonté au moins au taux où l'avoient porté les premieres nouvelles de la prise de Philadel-

phie; & comme cette hausse n'est point venue au moment où il étoit naturel de l'attendre, c'est-à-dire, l'instant d'après que les projets de Milord North ont été connus, vous n'attribuerez surement qu'aux manœuvres ministérielles les foibles efforts que le crédit paroîtra faire pour se relever lorsque ce Lord sera prêt d'établir l'emprunt pour le service de l'année courante & pour la quatrieme campagne. Comme il est très-probable, d'après les raisons que j'ai déduites dans ma derniere lettre & sur-tout par l'engourdissement où restent les fonds, que les propositions de paix seront rejettées, & que la guerre continuera avec le même acharnement, je crois que c'est le moment de rappeller à tous ceux de qui l'Angleterre attend des secours pécuniaires, tant chez elle-même qu'au dehors, l'extrême danger qu'ils courent s'ils se laissent tenter à l'appât qu'elle va leur présenter. Ils en verront tout le néant dans les trois écrits que vous allez lire.

N°. I. *Aux Possesseurs de fonds Anglois en Hollande.*

C'est à vous, que j'écris Habitans de la Hollande & des autres Provinces-Unies. Vous êtes tous mes compatriotes, & quelques-uns d'entre vous sont mes amis. Vous avez prêté trente millions sterl. à la Grande-Bretagne; la Nation qui vous doit cette somme doit

près de quatre fois autant à d'autres, & est aujourd'hui à la veille de faire banqueroute & de se ruiner. Il y a (a) un an que vous paroissez convaincus de l'insuffisance de ses suretés, & que vous avez pris sagement le parti non-seulement de ne plus rien lui prêter, mais même de vous défaire promptement des divers intérêts que vous aviez dans les fonds Anglois, & en prenant garde de les faire baisser trop rapidement. J'ai approuvé votre résolution & j'ai gardé le silence. Mais je sais qu'aujourd'hui il y en a parmi vous qui, ne connoissant point d'autre moyen de placer leur argent, ont recommencé à le risquer dans les fonds d'Angleterre, & qui pour l'appât d'un intérêt passager s'exposent au risque de perdre leur capital. Il est donc de mon devoir de vous prier de songer sérieusement à la véritable situation de la Grande-Bretagne. Au commencement de l'année 1772, les annuités consolidées d'Angleterre à trois pour cent ne valoient que soixante trois pour cent (près de quatre pour cent moins que leur prix actuel) & cependant la Grande-Bretagne étoit alors au comble de sa gloire : son commerce & ses victoires s'étendoient dans toutes les parties du globe: sa dette publique n'étoit rien en comparaison des sommes prodigieuses où elle monte actuellement : & elle n'avoit perdu ni n'étoit à la veille de perdre

[a] Lors de l'emprunt de 1777.

aucune de ses possessions de l'Inde ou de l'Amérique; tout au contraire, elle avoit fait d'importantes conquêtes sur ses ennemis, & elle pouvoit s'assurer de la paix en rendant seulement une partie de ces conquêtes.

Mais quelle est aujourd'hui la position de la Grande-Bretagne? De quel accroissement de prospérité nationale jouit-elle pour que ses fonds aient encore un peu plus de valeur qu'en 1762? Pour avoir persisté dans son aveugle entêtement, elle s'est attirée des calamités infiniment plus grandes qu'aucunes de celles qu'elle eût jamais éprouvées dans les guerres précédentes. Elle a irrévocablement perdu presque toutes ses vastes possessions dans le continent d'Amérique. Plus de trois millions d'hommes qui avoient été tendrement affectionnés à son gouvernement, & qui avoient toujours pris les armes de concert avec elle, se sont révoltés & combattent actuellement contre elle. Non seulement elle a perdu leur affection, mais elle a provoqué leur haine au dernier degré. Non-seulement elle n'a plus le monopole de tout leur commerce (qui lui rapportoit un profit net de deux millions par an, & qui avoit rendu ses armes triomphantes pendant la dernière guerre) mais encore il lui est impossible de conserver la plus petite partie de ce commerce, & elle n'est pas même en état de protéger le commerce de son Isle.

Les armes & le commerce de l'Amérique

qui étoient le principal soutien de la Grande-Bretagne, sont actuellement employées contre elle. Depuis trois ans elle met tout en œuvre pour soumettre les Colonies-Unies, mais tous ses efforts n'ont servi qu'à lui faire prodiguer son sang & ses trésors, & à confirmer les Américains dans leur haine & dans leur indépendance. Au commencement de chaque année on nous a dit que la prochaine campagne des Anglois seroit la dernière, & leur situation a empiré tous les ans. Cependant l'Angleterre persiste avec opiniâtreté dans ce systême de ruine & de destruction, malgré les offres spécieuses que vous la voyez faire aujourd'hui. Tout le monde sait que sans l'Empire & le commerce des Colonies-Unies, la Grande-Bretagne ne peut payer ni les intérêts, ni le principal de son énorme dette; & tout homme éclairé est convaincu que les Colonies sont déja *perdues & perdues irrévocablement pour elle*. Sa dette nationale est actuellement montée à la somme de *cent cinquante millions sterling*. Et bien-tôt nous allons la voir emprunter, sans pudeur, six ou sept autres millions pour une nouvelle campagne en Amérique en 1778, qui sera aussi infructueuse que les précédentes. Semblable à un joueur ruiné qui a perdu ou engagé tous ses biens au-dessus de leur valeur, dans son désespoir elle hazarde l'argent de tous ceux qui veulent lui en prêter, se flattant de regagner une partie de ce qu'elle a perdu. Mais vous mes compatriotes dont

la prudence & la circonſpection ſont ſi connues, conſentirez-vous à fournir les fonds deſtinés à continuer un jeu auſſi extravagant? Voudrez-vous dans l'état d'épuiſement où eſt la Grande-Bretagne acheter ſes actions à quatre pour cent au-deſſus de la valeur qu'elles avoient lors même qu'elle étoit à l'époque la plus brillante de ſes triomphes & de ſa proſpérité? Ne ſerez-vous pas plutôt empreſſés de ſaiſir l'occaſion favorable qui ſe préſente pour retirer le plutôt poſſible les capitaux que vous avez trop long-tems laiſſés dans des fonds auſſi précaires que les ſiens? Si jamais des calamnités nationales peuvent faire baiſſer les fonds Anglois, ils doivent être actuellement au dernier degré de diſcrédit, car jamais cette Puiſſance ne s'eſt trouvée dans une ſituation auſſi déplorable. Les annuités qui, en 1762, ne valoient qu'environ ſoixante pour cent, dans la criſe actuelle des offenſes ne peuvent pas valoir même la moitié.

Il eſt tems mes chers compatriotes que vous ouvriez les yeux, & que vous ceſſiez d'être trompés par les artifices, les menſonges, les faux expoſés & les promeſſes trompeuſes que les Agents ſecrets & les Ecrivains aux gages du Miniſtère Britannique renouvellent tous les ans. L'expérience a prouvé la tendance dangereuſe de ces menées. La Grande-Bretagne s'avance à grands pas vers ſa ruine. Elle a perdu la ſeule baſe ſolide de ſa puiſſance & de ſa proſpérité; or il faut

néceſſairement qu'elle ſuccombe ſous le poids énorme de ſa dette publique. Prenez bien garde mes compatriotes de vous trouver enveloppés dans ſa ruine.

Tableau du crédit Anglois.

	Octobre 1776.	Octobre 1776.	Février 1777.
Actions de la Banque...	143 $\frac{1}{2}$.	137.	118.
Trois pour cent conſolidés.	89 $\frac{5}{8}$.	82 $\frac{1}{8}$.	68.

La Banque étoit tombée à 117, & les trois pour cent conſolidés à 68. le 20 Février, trois jours après que Milord North eût fait dans la Chambre des Communes l'ouverture de ſon projet d'accommodement.

(a) *Lettre d'un Banquier Hollandois.*

En fait d'emprunts d'argent, le crédit d'un homme eſt fondé ſur quelques-unes des conſidérations ſuivantes, ou ſur toutes enſemble.

1.° Sa conduite par rapport à des emprunts antérieurs, connue avantageuſement par l'exactitude avec laquelle il s'eſt acquitté.

(*a*) Cette piece a déja paru ſous un autre titre dans une Lettre du Banquier, N.° XXIX. Mais ſon Correſpondant d'Embden a déſiré qu'il en fît uſage une ſeconde fois, à cauſe de diverſes additions intéreſſantes qui ſe trouvent dans cette nouvelle édition.

2.° Son application ſoigneuſe & conſtante dans ſes affaires.

3.° Son économie dans ſes dépenſes.

4.° La ſolidité de ſes fonds établie par la bonne nature, le bon état de ſes biens & leur libération de toute dette précédemment contractée, d'où l'on conclud qu'il a des moyens aſſurés de payer.

5.° L'expectative bien fondée d'un accroiſſement de richeſſes par l'amélioration de ſes biens, par leur augmentation en valeur, & par des ſecours d'ailleurs.

6.° Sa prudence reconnue dans la conduite générale de ſes affaires, & l'avantage qui réſultera probablement pour elles de l'emprunt qu'il déſire actuellement.

7.° Sa probité reconnue & ſa réputation d'honnêteté, miſe en évidence par le paiement qu'il a fait volontairement de dettes qu'il n'auroit pu être forcé d'acquitter par aucune voie.

Les circonſtances qui donnent du crédit à un homme en particulier, doivent avoir & auront le même poids ſur les prêteurs d'argent par rapport à des Compagnies ou à des Nations.

Si donc nous conſidérons & nous comparons la Grande-Bretagne & l'Amérique ſous ces différens point de vue pour ſavoir à laquelle des deux il y a le plus de ſureté à prêter de l'argent, nous trouverons :

1.° A l'égard des emprunts antérieurs ;

que l'Amérique qui avoit emprunté dix millions ſterling durant la derniere guerre pour l'entretien d'une armée de 25 mille hommes & pour ſes autres dépenſes, avoit fidelement payé & acquitté cette dette, & toutes ſes autres dettes, ſans diſtinction en 1772: au lieu que la Grande-Bretagne, pendant ces dix années de paix & d'un commerce très-avantageux, n'avoit que très-peu ou point diminué ſa dette nationale; mais qu'au contraire elle avoit affoibli de tems en tems les eſpérances de ſes créanciers par une diſſipation frivole & un faux emploi du fonds d'amortiſſement qu'on avoit deſtiné à l'acquittement de cette dette.

2.° A l'égard de l'application aux affaires: qu'en Amérique, tous les hommes ſont occupés, le plus grand nombre à la culture de leurs propres terres, le reſte à la navigation, aux Manufactures & au commerce. Rarement on y rencontre un homme oiſif: l'oiſiveté & l'inutilité y ſont marquées du ſceau de la honte: En Angleterre, au contraire, cette eſpece d'hommes eſt dans un nombre immenſe: la mode l'a propagée de toutes parts. De-là, l'embarras des fortunes particulieres & les banqueroutes journalieres produites par la manie générale du faſte & des plaiſirs diſpendieux. Et de là dérive juſqu'à un certain point la mauvaiſe adminiſtration des affaires publiques: car l'habitude des affaires & la capacité ne s'acquiert

que par la pratique; & lorſque la diſſipation univerſelle & la recherche perpétuelle des amuſemens ſont à la mode, la jeuneſſe elevée avec ces goûts-là peut rarement acquérir par la ſuite cette attention patiente & cette application conſtante aux affaires, qui eſt indiſpenſablement néceſſaire à un homme d'Etat chargé du ſoin de veiller au bonheur public: de-là leurs fréquentes bévues en politique; de-là, l'ennui au Conſeil d'état & la pareſſe à s'y rendre: la répugnance continuelle à s'engager dans toute démarche qui exige de la réflexion & des ſoins: de-là encore, la propenſion à renvoyer d'un jour à l'autre toute propoſition nouvelle; délai qui devient la ſeule partie dans laquelle ils acquierent de l'expérience, parce que cette expérience eſt le produit naturel d'une pratique ſi familiere; tandis qu'en Amérique les hommes élevés dans une occupation ſans relâche à leurs affaires particulieres, s'appliquent avec une facilité d'habitude aux affaires publiques lorſqu'ils s'en trouvent chargés; & la négligence n'y fait manquer aucune affaire.

3.° A l'égard de l'économie dans les dépenſes, la maniere de vivre en Amérique eſt généralement plus ſimple & moins diſpendieuſe qu'en Angleterre: des tables frugales, des habillemens unis, des ameublemens ſimples, peu de voitures de pur agrément. En Amérique, un air de dépenſe nuit au crédit;

& c'eſt une raiſon pour l'éviter. En Angleterre, on ſe monte ſouvent ſur ce ton pour acquérir du crédit, & on y perſiſte juſqu'à ſe ruiner. Dans les affaires publiques la différence eſt encore plus grande en Angleterre, les appointemens des Officiers & les émolumens des places ſont énormes. Le Roi a un million ſterling de revenu, & encore ne peut-il pas entretenir ſa famille ſans contracter de dettes. Les Secrétaires d'état, les Lords de la Tréſorerie, de l'Amirauté, &c. ont de gros appointemens : un Auditeur de l'Echiquier a, dit-on, ſix ſols par livre ſterl. ou un quarantieme de tout l'argent que la nation dépenſe; de ſorte que ſi une guerre coute quarante millions, il y a un million pour lui. Un Inſpecteur de la Monnoie a reçu pour ſes droits, dans la derniere refonte des monnoies, ſoixante-cinq mille livres ſterl. dans une année : rétributions auxquelles tous les ſervices que ces Meſſieurs peuvent rendre au public ne ſauroient jamais équivaloir. Tout cela eſt payé par le peuple, qui, écraſé par les taxes qu'il faut impoſer pour y fournir, eſt d'autant moins en état de contribuer au paiement des dettes néceſſaires de la nation.

En Amérique, les ſalaires, lorſqu'ils ſont indiſpenſables, ſont extrêmement modiques; & même la plupart des affaires publiques ſont gérées gratuitement : l'honneur de ſervir la patrie dignement & fidelement eſt réputé

suffisant. L'esprit patriotique existe véritablement dans ce pays & y produit de grands effets : en Angleterre, il est universellement regardé comme un être de raison; & si quelqu'un y prétend, on se moque de lui comme d'un sot, ou l'on s'en défie comme d'un fripon. Les Comités du Congrès qui forment le Bureau de la Guerre, le Bureau de la Trésorerie, le Bureau de la Marine, celui pour la reddition des comptes, le Bureau des affaires étrangeres pour procurer des armes, des munitions, des habillemens, &c. tous gerent les affaires de leurs départemens respectifs sans aucuns salaires ou émolumens quelconques; quoiqu'ils y donnent beaucoup plus de leur tems qu'aucun Lord de la Trésorerie ou de l'Amirauté, en Angleterre, n'en pourroit prendre sur ses plaisirs. Un des derniers Ministres d'Angleterre comptoit que toute la dépense des Américains, pour le gouvernement de trois millions d'hommes, ne se montoit qu'à soixante & dix mille livres par an; & il en tiroit la conclusion qu'ils devoient être taxés jusqu'à ce que leur dépense fut proportionnée à ce qu'il en coute à la Grande-Bretagne pour en gouverner huit millions. Il n'avoit pas d'idée que l'on pût rétorquer son argument, & en tirer une conséquence toute opposée, savoir que si trois millions d'habitans peuvent être bien gouvernés pour soixante & dix mille livres, on peut également bien

gouverner huit millions de citoyens pour le triple de cette somme; & partant qu'il seroit possible de diminuer la dépense de son gouvernement. Dans cette nation corrompue personne n'est honteux de prendre des intérêts dans les affaires lucratives de l'administration ; où l'argent du public est singulierement mal employé & prodigué, le trésor pillé & les taxes imposées toujours plus nombreuses & plus pesantes : ce qui aggrave l'oppression du peuple ; & comme la guerre offre la perspective d'un plus grand nombre de semblables affaires, c'est un motif pour beaucoup de gens de crier à la guerre en toute occasion & de s'opposer à toutes propositions de paix telles qu'elles puissent être : de-là s'ensuit l'accroissement successif de la dette nationale & l'impossibilité de se flatter de la voir jamais acquittée.

4.° A l'égard de la solidité des fonds : les Treize Etats-unis de l'Amérique sont engagés solidairement au payement de toutes les dettes contractées par le Congrès : mais la dette à contracter pour la présente guerre est la seule qu'ils puissent avoir à payer, toutes ou à peu-près toutes les dettes antérieures des Colonies particulieres étant déja acquittées, au lieu que l'Angleterre aura à payer, non seulement l'énorme dette que cette guerre lui occasionne nécessairement, mais encore toute son immense dette précédente, ou au moins l'intérêt de cette dette. Et tandis que

l'Amérique, par les prises qu'elle (a) faites sur le commerce Britannique, s'enrichit plus qu'elle n'a jamais fait par tout son propre commerce direct sous les entraves du monopole Britannique, la Grande-Bretagne s'appauvrit par la perte de ce monopole & par la diminution de ses revenus, & devient en conséquence d'autant moins capable d'aquitter la présente augmentation indiscrete de ses dépenses.

5.° Qu'à l'égard de la perspective d'une plus grande opulence future : la Grande-Bretagne n'en peut avoir aucune. Ses Isles sont circonscrites par l'Océan ; & à l'exception d'un petit nombre de parcs & de forêts ; elle n'a aucune terre nouvelle à mettre en valeur, & ne sauroit par conséquent étendre sa culture. Il en est de même de sa population : au lieu de s'accroître par l'augmentation des subsistances, elle va continuellement en diminuant par la progression du luxe & de la difficulté plus grande de maintenir une famille; ce qui empêche naturellement de se marier de bonne heure : ainsi elle aura moins d'hommes pour contribuer à payer ses dettes; & ces hommes en plus petit nombre seront en même tems plus pauvres. L'Amérique au contraire a, outre ses terres déja défrichées, des terreins

---

[a] Voyez les déclarations des Marchands de Londres à la Chambre des Pairs le 6 Février, & le discours du Lord North, le 17.

immenses à défricher encore. Les terres cultivées augmentent continuellement de valeur avec l'augmentation de la population qui double en vingt-cinq ans par la propagation naturelle : elle doublera plus promptement encore par l'admission des Etrangers, tant qu'elle aura des terres à concéder à de nouvelles familles ; de maniere qu'il y aura tous les vingt ans une quantité double d'habitans obligés au payement de la dette publique, & que ces habitans étant plus riches, ils payeront leur contingent avec plus de facilité.

6°. A l'égard de la prudence dans la conduite de leurs affaires, & des avantages qu'ils ont lieu d'attendre de l'emprunt proposé. Les Américains sont en général cultivateurs. Ceux d'entre eux qui s'occupent de pêche & de commerce, ne sont qu'un petit nombre par comparaison avec le corps du peuple : leurs gouvernemens respectifs se sont toujours conduits avec sagesse, évitant les guerres & les projets vains & dispendieux, se complaisant dans leurs occupations pacifiques, que, vu l'étendue de leur territoire encore inculte, ils trouveront à exercer d'ici à plusieurs siècles. Au lieu que l'Angleterre toujours inquiete, ambitieuse, avare, imprudente & querelleuse, est la moitié du tems engagée dans quelque guerre d'un côté ou d'un autre, & toujours avec une dépense infiniment plus considérable que tous les

avantages qu'elle s'en promet, quand même elle pourroit les obtenir. C'eſt ainſi qu'elle fit la guerre contre l'Eſpagne en 1739, pour la révendication d'une dette d'environ quatre-vingt-quinze mille livres ſterl. ce qui revenoit à peine à une piece de quatre ſols par tête pour chaque Citoyen. Cette guerre lui couta quarante millions ſterling, & cinquante mille hommes, & elle fit la paix ſans obtenir la ſatisfaction demandée. En effet, à peine y a-t-il une Nation en Europe à qui elle n'ait intenté la guerre ſous tel ou tel autre prétexte frivole, & par ce moyen elle a imprudemment accumulé une dette qui l'a réduite à deux doigts de la banqueroute; mais la plus indiſcrete de toutes ſes guerres, eſt ſa guerre actuelle contre l'Amérique avec qui elle pouvoit conſerver pendant des ſiècles ſes liaiſons avantageuſes, en tenant ſeulement une conduite juſte & équitable. Sa maniere d'agir actuelle reſſemble à celle d'un marchand à qui la tête auroit tourné, & qui battroit les paſſans pour les faire entrer dans ſa boutique & ſe faire des chalans. L'Amérique ne ſauroit ſe ſoumettre à un pareil traitement, à moins d'être préalablement ruinée : & ſi elle l'eſt, ſa pratique ne vaudra plus rien. Cependant l'Angleterre, pour remplir cet objet, ajoute à ſa dette nationale & ſe ruine effectivement elle même : d'un autre côté l'Amérique n'aſpire qu'à établir ſa propre liberté,

& à

& à cette liberté de commerce qui sera avantageuse à toute l'Europe, tandis que l'abolition du Monopole auquel elle a été assujettie jusqu'à présent, lui procurera un avantage suffisant pour compenser amplement la dette qu'elle pourra contracter dans cette vue.

7°. A l'égard de la réputation d'honnêteté dans l'acquittement des dettes. On a montré dans le premier article l'exactitude de l'Amérique à acquitter ses dettes publiques. La réputation générale des Américains à cet égard, paroît évidemment prouvée par l'acquittement fidele de leurs dettes particulieres envers les Anglois depuis le commencement de la guerre. Il est vrai qu'il n'a pas manqué de se trouver quelques-uns de ces demi-politiques qui ont proposé d'arrêter ce payement jusqu'au tems du rétablissement de la paix : ils alléguoient que, dans le cours ordinaire du commerce & du crédit qu'on y accorde, il y a toujours une dette existante égale au commerce de dix-huit mois : que le commerce des Colonies étant de cinq millions sterling par an, cette dette devoit être évaluée à sept millions & demi : que si l'on payoit cette somme aux Marchands Anglois, l'effet en seroit de prévenir la détresse où l'on s'étoit proposé de réduire la Grande-Bretagne par la suppression du commerce avec elle ; car les Marchands recevant leur argent sans recevoir aucun ordre pour des fournitures ultérieures, il arriveroit, ou qu'ils le placeroient

dans les fonds publics, ou qu'ils employeroient les Manufacturiers à fabriquer une grande quantité de marchandises qu'ils accumuleroient pour les vendre tôt ou tard à l'Amérique, lorsqu'au tems de la réconciliation attendue, les Marchés épuisés leur fourniroient un débouché sûr & prompt : au moyen de quoi les fonds publics se soutiendroient, & on préviendroit les murmures des Manufacturiers Anglois contre le gouvernement. Mais on allégua en réponse qu'il ne falloit pas se venger des injures des Ministres sur les Marchands qui étoient nos amis : que le crédit avoit eu lieu en conséquence d'engagemens particuliers contractés sur l'assurance de la bonne-foi : qu'ils devoient être tenus pour sacrés & fidelement remplis : que, quelque utilité publique qu'on pût espérer de retirer du manque de foi particuliere, ce seroit une action injuste, & dont les suites prouveroient à la fin le peu de sagesse, *la droiture étant véritablement la meilleure politique.* Sur ce principe la proposition fut universellement rejettée ; & quoique les Anglois ayent poussé la guerre contre nous avec une barbarie sans exemple, brûlant nos villes sans défense au milieu de l'Hiver & armant les Sauvages contre nous, la dette a été ponctuellement payée, & les Négocians de Londres ont attesté au Parlement, (*a*) & attesteront à

(*a*) Ils ont encore renouvellé ces attestations le 6 Février dernier. *Voyez* Lettre du Banquier, N.o XXXVI.

tout l'univers que d'après leur expérience de notre maniere de procéder, ils n'avoient avant la guerre aucune inquiétude d'infidélité de notre part; & que depuis la guerre ils avoient été convaincus que leur bonne opinion à notre ſujet étoit bien fondée. L'Angleterre au contraire, Nation dès long-tems corrompue, extravagante & ruinée, ſe voit plongée dans une dette qu'elle n'eſt aucunement en état d'acquitter; & auſſi follement que malhonnêtement elle s'enfonce dans cet abîme (*a*) de plus en plus, quoique ſans eſpérance de ſatisfaire jamais ſes créanciers, & ne voyant d'autre moyen de ſe débarraſſer de ſes dettes qu'une banqueroute publique.

Tout peſé, il paroît qu'attendu l'induſtrie générale, l'économie, la richeſſe, la prudence & la probité de l'Amérique, elle eſt une débitrice beaucoup plus aſſurée que la Grande-Bretagne, dont les emprunts ruineux décelent ſa pauvreté & la ruine de ſon commerce.

Pour ne rien dire de la ſatisfaction que des ames généreuſes doivent avoir en réfléchiſſant, que prêter à l'Amérique, c'eſt s'oppoſer à la tyrannie & ſoutenir la cauſe de la liberté qui eſt la cauſe de tous les bons

(*a*) L'emprunt qui va ſe faire ſera, dit-on, des plus avantageux aux prêteurs. Mais peut-on leur cacher ce qu'ils ont perdu ſur leurs actions dans le dernier emprunt, qui ſont baiſſés de 12 pour cent? La différence eſt de 94 à 83.

gouvernemens, puisqu'il n'y en a point de bon, dont l'esclavage soit le principe.

N.° III. *Aux Directeurs de la Banque.*

» Permettez moi de vous rappeller ce qui a été dit si souvent, que la perte de l'Amérique doit vous être attribuée en grande partie, car si vous ne vous fussiez pas écartés des regles de la prudence ordinaire en prêtant des sommes si considérables au Gouvernement, jamais la nation n'auroit éprouvé un revers aussi affreux que celui qu'elle éprouve.

» On connoit mieux que vous ne l'imaginez, le montant de vos billets en circulation; mais ce que l'on ignore, ce sont les moyens que vous avez pour les acquitter. Cependant il faut croire charitablement que vous avez les sommes nécessaires pour faire face aux événemens, si par un concours naturel ou artificiel, un grand nombre des porteurs de vos billets se présentoient à la fois pour en avoir le paiement soudain.

Considerez qu'un systême d'esclavage, de sang & de rapine, supporté par la corruption la plus perverse ne peut jamais subsister «.

» Considerez que nous serons bientôt forcés d'abandonner notre cruelle contestation avec l'Amérique : qu'il en résultera inévitablement un changement de Ministres & de systême: qu'en conséquence on fera un examen rigoureux de vos traités secrets avec

la Tréforerie, & que fi on ne vous trouve point en regle, vous rifquez tout, fortune & honneur «.

» Portez vos regards fur votre premier établiffement en 1694. Quelle guerre cruelle ne vous firent pas alors les ennemis avoués de la révolution, mieux connus (de crainte que vous ne vous y mépreniez) fous les noms de *Torys* & de *Jacobites*? «

» Rappellez-vous l'année 1707, lorfqu'au milieu d'une guerre fanglante & difpendieufe, & l'année même d'après l'union, on vit éclater *la rébellion d'Ecoffe*. Pouvez-vous oublier que fi la Banque n'eût pas été puiffament foutenue par de riches Marchands François, Hollandois & Juifs, elle fe voyoit forcée de manquer? «

» Rappellez-vous la *feconde rébellion d'Ecoffe* en 1715. (Il eft vrai que ce n'étoit point une année de guerre, mais c'étoit l'année même d'après l'avénement de la famille règnante au trône) Cette rébellion amena un concours très-allarmant à la Banque pour le paiement de fes billets «.

» Enfin, dans la *troifieme rébellion d'Ecoffe* en 1745, pendant une guerre fanglante & difpendieufe contre la France & l'Efpagne, trois forts Banquiers, *Heare*, *Child* & *Snow*, ne fe préfentèrent-ils pas à la Banque avec des charettes pour emporter des efpeces en échange de vos billets; & leurs demandes, fuivies par d'autres non moins confidérables,

ne firent-elles pas tomber vos billets dans un tel discredit, qu'on en refusoit le transport & que l'on ne vouloit recevoir que de l'argent comptant en paiement? Que seroit devenue la Banque si les Marchands n'eûssent fait une association, par laquelle ils s'engageoient à recevoir vos billets dans toutes leurs affaires entr'eux; ce qui vous remit de nouveau sur pied? «

» Le papier monnoye de l'Ecosse, qui a pensé ruiner le crédit public en 1772, doit encore bien moins sortir de votre souvenir, puisque vous en ressentez jusqu'à ce jour les suites fâcheuses «.

» Si tous ces faits sont pesés dans la balance de la Sagesse, peut-être, avec le secours du Ciel, réussirons-nous à détourner l'orage dont l'Angleterre est menacée; mais ne continuez point à prêter si indiscretement vos secours à une administration qui a juré de consommer notre ruine, sans quoi notre perte est assurée ainsi que la vôtre «.

CES réflexions sont d'autant plus effrayantes & capables de faire resserrer les cordons de toutes les bourses, que Milord North a été forcé de convenir que le revenu public avoit éprouvé quelque diminution. Les gens instruits infereront de cet aveu que la diminution n'a pu être que très-considérable, sachant d'ailleurs qu'elle provient de la suppression entiere du commerce d'Amérique.

Le déficit, par le ſeul article du tabac, eſt de plus de trois cents mille livres ſterling, ſans parler de tous les droits que les priſes ont fait perdre à la Douane, & qu'on eſtime, pour l'année derniere ſeule, à plus de 70,000 livres. Un commerce actif & paſſif de douze millions ſterling. par an (c'eſt l'évaluation faite dans la Chambre des Pairs le 6 de ce mois) devoit rapporter à la Douane au moins huit cents mille livres ſterling. Elle en a été (a) privée entierement dans les années 1776 & 1777, & pendant une grande partie de 1775. Elle a donc ſouffert ſur ces trois années une réduction d'environ deux millions. Elle ne la ſentira bien pleinement que l'année prochaine. Dans celle-ci, elle ne s'apperçoit que des diminutions de l'année 1775, parce que la clôture de ſes comptes avec l'Echiquier ne ſe fait point dans l'année même, mais dans l'intervale de trois ans. Les intérêts de la dette ſont augmentés de plus de (b) deux cents mille livres ſterling. Cette ſomme jointe à une perte annuelle de 800,000 liv. fait une différence d'un million dans ſes moyens. Le réſidu pour ſon fonds d'amor-

---

(a) La perte totale du commerce & du revenu eſt eſtimée par les Calculateurs à quatre millions ſterl. par an, depuis l'année 1775.

(b) On aſſure que l'emprunt qui va ſe faire y ajoutera 130,000 livres de plus, par les douceurs qui porteront cet emprunt à 6 ½ pour cent.

tiſſement, qui ſe montoit depuis quelques années à une ſomme moyenne de deux millions ſept cents mille livres, ne ſera donc plus que de dix-ſept cents mille livres. Joignez cette ſomme à celle de deux millions trois cents mille livres qu'elle tire net des terres, quand la taxe eſt à quatre ſous, & de la dreche, & vous verrez que l'Angleterre eſt réduite à n'avoir qu'à peine trois millions pour ſa dépenſe de l'année, tandis qu'il lui faut ſix millions pour ſa Marine ſeule avec les bâtimens de tranſport, ce qui ne la défrayeroit point dans une année de pleine paix. Les dépenſes de l'année 1776 ont été de (*a*) 17,713,182 livres & ont excédé la recette de 1,916, 446 livres.

Du 26 Février

J'AVOIS écrit, Monſieur, à mon Correſpondant Américain à Embden, au moment où les deux Bills venoient d'être préſentés à la Chambre des Communes. J'ai reçu de lui la réponſe ſuivante, que je m'empreſſe de vous communiquer, & où vous verrez qu'il enviſage du même œil que moi les propoſitions conciliatoires de Milord North.

(*a*) En livres tournois 418,147,253 livres. La plus forte année de la guerre derniere, c'eſt-à-dire l'année 1761, a été de 19,619,119 livres ſterling, c'étoit la ſeptieme année de la guerre. L'année 1776 n'étoit que la ſeconde de celle contre l'Amériqne.

D'Embden le 22 Février 1778.

» Vous me demandez mon ſentiment, Monſieur, ſur les grands ſacrifices que Milord North paroit faire au bien de la paix, & comment je crois que cette démarche ſera accueillie de mes compatriotes. Vous voulez conjecturer, d'après mon opinion particuliere, ce que penſeront les Américains en apprenant que le Miniſtre a rejetté le conſeil de retirer les troupes, parce que c'eût été reconnoître l'indépendance, & qu'il a regardé comme plus efficace l'offre d'une ſuſpenſion d'armes pour entrer en négociation, après avoir avoué que le parti de continuer la guerre couteroit à la nation des dépenſes énormes, dont une conquête même ne pourroit pas les indemniſer. — Je vais vous déclarer ingénuement ma façon de penſer, en y ajoutant que je ſerois le plus trompé des hommes ſi ce n'étoit pas celle, non ſeulement de l'Amérique entiere, mais de tout ce qu'il y a de gens raiſonnables ſur la ſurface du globe civiliſé «.

Cette palidonie du Miniſtère étoit faite pour ſurprendre, & l'on ne ſera pas peu frappé qu'après trois ans d'une guerre acharnée, & pour laquelle l'Angleterre s'eſt épuiſée d'hommes & d'argent, un Miniſtre ait eu le front de dire que la conquête même ne ſeroit pas un dédommagement «.

» Je paſſe ſous ſilence les réflexions qu'un

pareil discours fera faire dans une nation que ses Ministres ont si cruellement jouée, pour méditer avec vous sur l'effet que ces deux Bills pourront produire en Amérique. Mon avis est aussi celui de deux Officiers Allemands qui arrivent de l'armée du Roi, mais qui tous deux ayant un bon esprit, ne sont point aveuglés par les préjugés qu'on a cherché à leur donner, & ont été à portée de connoître & de juger les dispositions des Américains «.

» Les Etats-unis ne peuvent avoir aucune confiance dans un acte qui, en annonçant l'intention de ne point exercer le droit d'imposer des taxes, laisse subsister la prétention à ce droit: en effet, qui peut les assurer qu'au premier moment jugé favorable, le Parlement Britannique ne révoquera point cet acte, en disant qu'il est tems de reprendre l'exercice d'un droit que des circonstances particulieres l'avoient engagé à suspendre? Ce n'est plus par de pareils subterfuges que les Ministres Anglois peuvent esperer d'amuser les Etats unis. Ils ont éprouvé leur force; & l'indépendance est un bien auquel ils ne renonceront jamais «,

» Il ne me paroît point que le Bill pour nommer des Commissaires & entrer en négociation, puisse avoir un meilleur effet que l'autre. Que signifient des pleins pouvoirs pour conclure un traité dont l'exécution sera soumise à la vérification du Par-

lement ? Milord North croit-il que sur la foi de ses Commissaires, le Congrès congédiera ses troupes & licentiera sa milice, au risque d'exposer l'Amérique à l'invasion d'une armée Britannique, si le Parlement juge à propos de ne pas ratifier les conventions ? Pense-t-il que sur la révocation promise de certains actes prohibitifs de commerce, la mer se couvrira de vaisseaux Américains, pour que le Parlement Britannique, en révoquant cette suspension, puisse les livrer à la discretion de ses armées navales ? Se flatte-t-il que les Etats-unis puissent traiter avec quelque confiance sur des fondemens aussi peu certains ? Non. Ils verront dans cette marche insidieuse la foiblesse cachée sous l'artifice ; ils verront que ne pouvant les conquérir à force ouverte, l'Angleterre cherche les moyens de les affoiblir en les divisant. Mais les Gazetiers Anglois ont beau dire, les Américains connoissent le prix de leur union : la conduite insensée du Ministère Britannique, les cruautés exercées au nom de la Mére-Patrie, le sang même de leurs propres citoyens, ont cimenté cette union & l'ont rendue indissoluble «.

» Les Ministres réussiront peut être à tromper, pendant quelques tems les créanciers de l'Etat & le Peuple Anglois même, par le moyen de ces deux Bills ; peut-être réussiront-ils à reculer de quelques mois leur chute si bien méritée; mais ils ne doivent pas se

flatter que l'Amérique ſe prenne à des pieges auſſi groſſiers. En effet, ſi l'intention de Milord North étoit ſincere, s'il vouloit terminer cette funeſte querelle de la ſeule maniere raiſonnable & poſſible, en faiſant avec l'Amérique un traité de confraternité, qu'auroit-il beſoin d'envoyer des Commiſſaires à deux mille lieues, & d'allonger une négociation, pour laquelle le tems eſt ſi précieux? Il trouveroit en France des Commiſſaires du Congrès, qui peut être au moment où nous parlons, conſomment quelque arrangement, dont les effets ſeront à jamais funeſtes à l'Angleterre «.

» Je ne crois pas qu'elle apprenne avec plaiſir que notre pavillon va avoir une entrée libre dans des ports très-voiſins de l'Italie & de l'Eſpagne, & qu'il y jouira des mêmes privileges que celui des autres nations au nombre deſquelles les Américains ſont nommés. C'eſt ce que vous aurez vû dans les lettres circulaires que le Roi de Maroc a fait expédier le 20 Décembre aux Conſuls & Négocians qui réſident dans les ports de Tanger, de Salé & de Mogador. Cet exemple aura bientôt plus d'un imitateur. Un auſſi grand événement que la révolution Américaine, confirmée par trois années de la plus opiniâtre réſiſtance de notre part, & par l'inſuffiſance démontrée des forces & des facultés de l'Angleterre, n'eſt pas fait pour que le Roi de Maroc ſeul en recueille les avantages «.

» Voilà, Monſieur, ce que je penſe de

la nouvelle poſition des choſes. Certains Anglois s'efforceront de trouver ces reflexions mal-fondées ; mais il ſera impoſſible qu'ils ne ſoient pas frappés de leur évidence ; & ils ne pourront ſe perſuader le contraire qu'en ſe faiſant illuſion «.

P. S. du 3 Mars.

Après de vives diſcuſſions, dont la durée a été de près de quinze jours, les deux Bils ont enfin reçu hier la derniere ſanction de la Chambre des Communes, qui, après en avoir entendu la troiſieme lecture, a ordonné qu'ils fuſſent portés à celle des Pairs. Le parti de l'oppoſition a fait tous ſes efforts pour leur faire donner plus d'efficacité, par la révocation immédiate de tous les actes quelconques qui ont amené la ſéparation, pour que le ſalut de l'Etat dépendît, le moins qu'il ſeroit poſſible, de la diſcrétion des Commiſſaires. Tout ce qu'il a pu obtenir de plus, ſe réduit à la ſuppreſſion de l'acte qui avoit établi un impôt ſur le thé conſommé en Amérique, & quelques autres points que je vais faire en ſorte de vous rendre ſenſibles.

Je dois vous prévenir que j'ai porté les changemens en deux fois, d'abord par renvois, & le reſte en notes. Il y en a quelques-uns peu importans, que j'ai été obligé de laiſſer de côté. Vous ſavez que c'eſt le Comité des Communes qui a fait ces modifications.

Bills présentés sur la motion de Milord North, du 17 Février, avec leurs modifications.

Bill pour la nomination des Plénipotentiaires.

Préambule.

Pour faire cesser & anéantir toutes les défiances & appréhensions (1) *mal fondées* qui ont (2) *fait craindre mal-à-propos à* un grand nombre des sujets de Sa Majesté dans ses Colonies, Provinces & Plantations (ici les Treize Colonies sont nommées) que leur libertés & leurs droits (*a*) *légitimes* ne fussent en danger, & pour (*b*) *d'autant plus* manifester les intentions justes & gracieuses, suivant lesquelles Sa Majesté & son Parlement désirent de maintenir & d'assurer tous les sujets dans la jouissance claire & parfaite desdits droits & libertés,

(1) Ces deux mots sont retranchés.

(2) Ces cinq mots sont remplacés par *allarmé.*

Section premiere.

(3) *Les personnes qui seront nommées sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, auront un plein pouvoir, commission & autorité pour négocier*, traiter & convenir, soit avec les corps politi-

(3) Période substituée. *Sa Majesté pourra légalement de tems à autre, par Lettres-Patentes, sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, donner au-*

(*a*) Ce mot est retranché.

(*b*) Et aussi les mots *d'autant plus.*

ques ou assemblées, soit avec les particuliers (4), (5) *ainsi qu'elles le jugeront convenable*, sur-tous griefs, ou sujets de plaintes existans ou supposés exister dans le gouvernement desdites Colonies, ou dans les loix & statuts du royaume y relatifs, & sur l'objet d'aucune aide ou contribution à fournir par toutes ou telle d'entre lesdites Colonies, &c. respectivement pour la défense commune du royaume & ses dépendances, ainsi que sur aucuns réglemens, & choses, (6) *que lesdits Commissaires jugeront nécessaires* pour l'honneur de Sa Majesté (*) & le bien général de ses Sujets.

torité & facultés à cinq personnes ou trois de ces cinq de .....

(4) Ajoutez *quelconques*.

(5) Période retranchée.

(6) Cinq mots retranchés.

(*) Ajoutez *& de son Parlement.*

Section deuxieme.

Aucun réglement, &c. ainsi proposé & convenu, n'aura de valeur ou effet, & ne sera exécuté qu'ainsi qu'il est dit ci-après jusqu'à ce qu'il ait été (7) *approuvé* par le Parlement.

(7) Changé en *confirmé*.

Section troisieme.

(8) *Les Commissaires pourront ordonner* & publier, (9) *dès qu'il le jugeront à propos*, une cessation d'hostilités de la part des (10) *troupes du Roi*, (11) *pour telle des Colonies*, & pour tel tems, & aussi (12) *sous les conditions qu'ils jugeront nécessaires*, & la révoquer & annuller de la même maniere. (13)

(8) *Sa Majesté pourra légalement de tems à autre, donner autorité aux Commissaires où à trois d'entr'eux d'ordonner.....*

(9) Ces six mots sont retranchés.

(10) *De la part des troupes du Roi*, est changé ainsi : *de la part des forces du Roi sur terre & sur mer.*

(11) Ces six mots sont retranchés.

(12) A ces six mots sont subsitués ceux-ci : *sous telles conditions & restrictions que ce soit.*

(13) Cette section finissoit par ces mots : *suivant leur discrétion* : ils sont supprimés.

Section quatrieme.

(14) *Ils pourront suspendre*, par une proclamation signée & scellée d'eux, l'effet de l'acte du Parlement, de la seiziéme année du

(14) *Sa Majesté, par lesdites Lettres patentes, pourra légalement donner autorité & faculté auxdits Commis-*

du règne de Sa Majesté, pour défendre tout commerce & correspondance avec les Colonies y nommées, ou de partie dudit acte, (15) *pour le tems qu'ils jugeront nécessaire*, en spécifiant le tems, le lieu, & les exceptions & restrictions, avec faculté de révoquer ladite suspension (16).

saires ou à trois d'entr'eux de suspendre.....

(15) Ces six mots sont retranchés.

(16) Retranché aussi *suivant leur discrétion* qui étoit dans le Bill.

Section cinquieme.

(17) Ils pourront suspendre en tels lieux ou pour tel tems qu'il jugeront à propos, pendant la durée du présent acte, l'effet de (*) tous ou de tel d'entre les actes du Parlement, passés depuis le 10 Février 1763, relativement auxdites Colonies, ou de telle partie ou clause y contenue, en tant que regardant lesdites Colonies.

(17) *Sa Majesté par lesdites Lettres patentes, pourra legalement donner autorité & faculté auxdits Commissaires ou à trois d'entr'eux de suspendre.....*

(*) Les mots *tous ou* retranchés.

Section sixieme.

(18) *Ils pourront* accor-

(18) *Sa Majesté*

der le pardon à toute espece & à tout nombre de personnes dans lesdites Colonies.

par lesdites Lettres patentes, pourra légalement donner autorité & faculté auxdits Commissaires ou à trois d'entr'eux de suspendre....

Section septieme.

Pour qu'il ne résulte aucun inconvénient de la vacance de l'Office de Gouverneur ou Commandant, ou de son absence dans les Colonies, dont ci-devant Sa Majesté nommoit le Gouverneur, (19) *ils pourront* faire cette nomination par un Acte signé & scellé d'eux, pour durer (20) *suivant le bon plaisir de Sa Majesté, &* avec les mêmes pouvoirs, &c. que si le pourvu eût été nommé par le Roi, & à cet effet ils pourront révoquer & annuller toutes nominations antérieures.

(19) *Sa Majesté, en vertu desdites Lettres patentes, pourra légalement donner autorité & faculté auxdits Commissaires ou à trois d'entr'eux de.*

(20) Ces huit mots sont supprimés.

Section huitieme.

Le présent acte sera en vigueur, jusqu' (21) ...

(21) Au premier Juin 1779.

Bill relatif à la taxation.

Préambule.

D'autant que l'expérience a fait voir que (22) *l'exercice du droit de* (23) taxation par le Parlement de la Grande-Bretagne, pour l'objet de lever un revenu sur les Colonies, Provinces & Plantations de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, avoit occasionné de grands troubles & désordres, (24) *& que par diverses fausses interprétations il avoit servi à tromper* un grand nombre des sujets fideles de Sa Majesté, (25) qui *reconnoissent toujours* qu'il est juste qu'ils contribuent à la défense commune du Royaume, pourvû que cette contribution soit levée sous l'autorité de la Cour générale ou de l'Assemblée générale de chaque Colonie, Province ou Plantation respective.

(22) Ces quatre mots sont supprimés.

(23) Ajoutez *la.*

(24) Onze mots supprimés : ajoutez *parmi.*

(25) Ces mots sont changés ainsi : *peuvent néanmoins être disposés à reconnoître.*

Et d'autant, que pour faire cesser lesdits troubles & remettre le calme dans les esprits

de ceux des Sujets de Sa Majesté qui peuvent être disposés à revenir à leur allégeance, ainsi que pour rendre la paix & la prospérité à tous les Etats de Sa Majesté, il est à propos de déclarer que le Roi & le Parlement de la Grande Bretagne n'imposeront aucun droit, taxe ou impôt pour l'objet de lever un revenu dans aucune des (*) dites Colonies, provinces ou plantations.

Plaise à votre Majesté,

Qu'il soit déclaré & statué comme il est déclaré & statué par sa Très-excellente Majesté le Roi & de l'avis & consentement des Lords spirituels & temporels & des Communes, assemblés en ce présent Parlement & de l'autorité d'icelui, que le Roi & le Parlement de la Grande Bretagne, à compter de (26) .... n'imposeront aucun droit, taxe ou impôt quelconque payable dans aucune des Colonies, provinces & plantations de Sa Majesté dans l'Amérique (27) Septentrionale, excepté seulement les droits qu'il peut être nécessaire

(*) Le mot *dites* est retranché.

(26) Le blanc est rempli par ces mots: *la passation du présent acte.*

(27) Ou dans les Indes Occidentales.

d'impofer pour réglement de commerce, le produit réel defquels fera toujours payé & employé pour la Colonie, province ou plantation dans laquelle ledit droit aura été levé de la même maniere que les autres droits levés par l'autorité des Cours générales ou aſſemblées générales de ces Colonies, provinces ou plantations font ordinairement payés & employés.

Claufe ajoutée.

Et qu'il foit de plus déclaré & ftatué par l'autorité fufdite, qu'à compter de la paſſation du préfent acte, fera révoquée, & eft révoquée par icelui la partie d'un acte paſſé dans la feptieme année du règne de Sa Majefté, intitulé : *Acte pour établir certains droits fur les Colonies & Plantations en Amérique*, &c. laquelle impofe un droit fur le thé importé de la Grande-Bretagne dans quelques-unes des Colonies ou Plantations en Amérique, ou ayant rapport audit droit.

Vous aurez remarqué, Monfieur, dans ces diverfes modifications,

Que les Communes fe font attachées à reftreindre autant qu'il feroit poſſible, ce qui pouvoit être laiſſé à la difcrétion des Commiſfaires.

Que l'offre de fufpenfion d'Hoftilités s'étend jufqu'aux forces de mer, quoique dans

le Bill il n'eût d'abord été queſtion que de celles de terre.

Que la faculté qui étoit donnée aux Commiſſaires de ſuſpendre les actes coercitifs paſſés depuis le 10 Février 1763, leur eſt conſervée, quoique l'acte qui a établi un impôt ſur le thé en 1767, ſoit révoqué dès-à-préſent par le Parlement. Cette révocation actuelle auroit pû s'étendre à ces actes, ainſi qu'à l'acte prohibitif; mais on a voulu racheter cela par l'adouciſſement de beaucoup d'expreſſions qui pouvoient déplaire aux Américains, & en mettant en ſuppoſition diverſes choſes dont on a reconnu qu'on n'avoit pas aſſez de certitude.

Que les Gouverneurs qui ſeront nommés par les Commiſſaires, conſerveront leurs places ſans dépendre du bon plaiſir du Roi: & enfin qu'on promet de faire jouir les Iſles de l'Amérique de l'exemption de tout impôt aſſurée par ces nouveaux actes au Continent Septentrional.

JE me bornerai à obſerver, Monſieur, que la Chambre des Communes, après avoir traité avec tant de rigidité les Colonies, a l'air de croire aujourd'hui qu'elle ne peut pas leur marquer aſſez d'attentions & d'égards. Me permettez-vous une petite gaieté politique? Et aſſurément c'eſt le cas de rire ou jamais. Il me ſemble que dans la Hierarchie du regne végétal, la feuille de tabac doit prendre déſormais la droite ſur la feuille de thé, & que dans toute eſpéce de règne on a

gain de cauſe quand on tient ſon adverſaire par le nez. — *Qui naſum tenet neceſſe eſt rerum potiri.*

Vous admirerez auſſi le ſoin qu'on a eu de comprendre les Iſles dans l'exemption d'impôt. N'annonce-t-elle pas qu'on veut leur ôter tout motif de prétendre aux avantages de la ſéparation dont le Continent leur a donné l'exemple, & qu'on croit qu'il n'y a pas de tems à perdre pour prendre cette précaution.

PENDANT qu'on faiſoit chez les Communes la troiſieme lecture des deux Bills conciliatoires, la Chambre-Haute, qui alloit être priée de leur donner ſon ſuffrage, s'occupoit d'une diſcuſſion bien capable de le leur aſſurer. Le Duc de Bolton, y faiſoit voir aux Pairs du Royaume aſſemblés, que la Grande-Bretagne qui, ſur les aſſurances de Mylord Sandwich, s'étoit crue en poſſeſſion d'une marine formidable, ne comptoit pas même le nombre de vaiſſeaux ſuffiſans pour défendre ſes établiſſemens & ſes ports en Europe & dans l'Inde s'ils étoient menacés de quelque attaque ſoudaine, & que ſes forces navales n'avoient pas une exiſtence plus impoſante que ſes armées de terre d'après le rapport déja fait à la Chambre par le Duc de Richmond des Etats communiqnés au nom du Roi, où on voit qu'il n'y a que dix mille hommes de vieilles troupes en Angleterre,

Le discours du Duc de Bolton porta sur trois points. — Le nombre des vaisseaux de force & frégates en Amérique : l'état & le nombre des vaisseaux de ligne employés dans les ports & mers d'Angleterre, & enfin l'état des frégates destinées au même service.

Il compta 87 vaisseaux de guerre de tout rang en Amérique, & en outre 45 moindres vaisseaux, comme bombardes, alleges, &c. ce qui fait le nombre de 132, dont l'équipage, dit-il, doit former vingt-trois mille hommes, mais qui n'en ont pas plus de dix-sept mille par les morts & les maladies, & surtout par les désertions, circonstance des plus allarmantes.

Il quitta cette partie éloignée pour en traiter une plus rapprochée & d'un danger plus imminent. Par un calcul du nombre des Matelots, il démontra que les 35 vaisseaux de ligne sur lesquels Mylord Sandwich faisoit reposer la sureté de l'Angleterre, ne pouvoient être comptés que pour vingt-huit, chacun de ces trente-cinq vaisseaux, ayant dans son équipage un déficit dont il résultoit qu'il n'y avoit que vingt-huit de ces vaisseaux qui fussent complétement armés. Il ne voulut point allouer à Mylord Sandwich, un excédent de quinze vaisseaux, dont ce Ministre prétendoit augmenter le nombre pour le porter jusqu'à cinquante, parce qu'il ne voyoit rien d'autentique à ce sujet dans les états de commission fournis à la Chambre, ce qui l'autorisoit à en conclure que cet

excédent n'avoit d'exiſtance que dans les diſcours du Miniſtre & dans les Gazettes, payées pour les répéter. Les aſſertions du Duc de Bolton ſur le déficit des équipages, furent appuyées par le Comte de Briſtol, deſtiné au commandement d'une eſcadre. Ce Lord ſoutînt qu'il étoit contre tous les principes que l'armement d'un vaiſſeau de quarante-quatre canons fût réduit à ſix cent hommes au lieu de ſept cent, nombre adopté par la marine d'après l'opinion de Mylord Anſon & de tous les grands Navigateurs. Il produiſit en même-tems une lettre qu'il venoit de recevoir de Portſmouth, par laquelle on lui mandoit que le vaiſſeau ſur lequel il devoit arborer ſon pavillon d'Amiral avoit le plus mauvais équipage qu'on eût jamais vu, puiſqu'il n'étoit compoſé que d'enfans & de vieillards infirmes, & il déclara que ſurement il ne conſentiroit jamais à monter un pareil vaiſſeau, ainſi qu'il l'avoit déja annoncé dans un des précédents débats. — Il ne négligea point de proteſter que s'il étoit néceſſaire de combattre la France, on le trouveroit toujours prêt, mais ſous la condition qu'on lui donneroit un vaiſſeau convenablement équipé; attendu, ajouta-t-il, qu'il ne vouloit point jouer le rôle de *bouc émiſſaire* & mettre ſa réputation à la merci de Miniſtres ignares & inconſidérés, qui le ſacrifieroient pour l'honneur de leurs inſtructions. — Mylord Sandwich avoit donné lieu

à cette ſortie contre lui & ſes collégues ; pour avoir parlé avec trop peu de ménagement du Lord Hawke, ſon prédéceſſeur, dans l'adminiſtration de la marine, au ſujet des proviſions de Merrein pour les conſtructions & réparations des vaiſſeaux. Il avoit prétendu que ce Miniſtre n'avoit pas laiſſé dans les chantiers du Merrein pour ſix mois, & que cette diſette l'avoit forcé à en acheter d'étranger, qu'on devoit croire bon en général, quoique le vaiſſeau, le *Mars* de ſoixante-quatre canons, fût condamné pour avoir été reconſtruit avec ce bois.

Le Duc de Bolton inſiſta ſur l'impoſſibilité de défendre Gibraltar, Minorque, l'Inde & les ports d'Angleterre, & de conſerver la domination des mers Britanniques avec vingt-huit vaiſſeaux de ligne. Il ſe plaignit de ce qu'une forte diviſion de huit de ces vingt-huit vaiſſeaux, étoit employée à faire le métier de Corſaires dans la Baye de Biſcaye & encore ſous le commandement d'un ſimple Capitaine, quoiqu'il y eût cinquante & un Amiraux dans l'inaction.

Enfin il prouva à la Chambre qu'il n'y avoit pas plus de trente-ſix vaiſſeaux de moindre force employés pour la ſureté de l'intérieur, & dans ce nombre, onze fortes frégates ſeulement. Il en prit occaſion de rappeller à la Chambre, que Mylord Sandwich avoit répondu qu'outre les cent frégates qui étoient en Amérique, il en trouveroit

encore autant pour le ſervice intérieur, s'il étoit néceſſaire. » Ce nombre de cent, pourſuivit-il, ſe réduit à onze : il a été octroyé depuis l'année 1770, plus de 3,500,000 liv. ſterl. pour les ſeules conſtructions & réparations, ſomme qui pouvoit nous donner cent vaiſſeaux de ligne & cent frégates, & nous avons en tout pour la ſureté de l'Angleterre vingt-huit vaiſſeaux de ligne & onze frégates ».

» Cependant, ajouta-t-il, nous touchons au moment d'une guerre avec la maiſon de Bourbon, que l'un & l'autre parti dans cette Chambre juge inévitable; & la France, je le ſais avec certitude, compte quarante-quatre vaiſſeaux de ligne preſque entiérement armés dans deux de ſes ports, tandis que l'Eſpagne en a quarante autres dans le même état. Je vous demande, Mylords, quelle ſera la ſituation de l'Angleterre ſi au premier moment la guerre nous eſt déclarée par ces deux Puiſſances ».

Les réponſes de Mylord Sandwich, furent vagues & foibles, roulant ſur des aſſertions démenties par les Etats que la Chambre avoit ſous les yeux, ce qui autoriſa le Duc de Richmond à lui faire les plus ſanglans reproches, nommément par rapport aux qualifications odieuſes dont il avoit cherché à flétrir le zèle de ceux qui avoient demandé que la Nation fût inſtruite de l'Etat de ſes affaires.

Enfin on recueillit les voix pour savoir si les arrêtés proposés par le Duc de Bolton, d'après ses dénonciations seroient admis, & le Lord Gower, Président du Conseil, s'étant levé comme second du Lord Sandwich, fit passer ce qu'on appelle la motion préalable de savoir s'il y avoit lieu à statuer sur cette discussion. La négative l'emporta de quarante-deux voix, savoir soixante-six contre vingt-quatre.

JE CROIS voir, Monsieur, dans les effrayantes vérités que le Duc de Richmond & le Duc de Bolton ont révélées, tant sur les facultés de l'Angleterre que sur les forces de terre & de mer, la vraie raison qui a empêché d'accepter les offres qu'on assure que Mylord Chatham avoit faites de se charger de l'affaire de l'Amérique. Son plan étoit, dit-on, de faire retirer les troupes de la Pensylvanie, de la nouvelle York, &c. de laisser les Américains tranquilles à la mer, d'entretenir une forte armée dans le Canada, de stationner une forte escadre devant la Floride, & une autre à Halifax, pour bloquer les ports Américains, & de déclarer aussi-tôt la guerre à la France & à l'Espagne. — Mais cela pouvoit-il s'entreprendre sans argent, sans armées, sans vaisseaux & sans Matelots? On a remercié Mylord Chatham de son zele, en obtenant de lui de ne plus se montrer de quelque tems dans le Parlement,

& Mylord North a promis de perdre l'Amérique à moins de frais.

P. S du 6 Mars.

Je vous ai rendu compte, Monſieur, des débats du 2 de ce mois dans la Chambre des Pairs ſur l'état de la Marine; mais je n'avois point encore lu les minutes qui en ont été priſes, & qui ſont bien plus amples que ce que je vous en ai écrit ſur le rapport verbal qui m'en avoit été fait. Je vais en relever quelques paſſages intéreſſans qui m'avoient échappé, & dont vous ferez aiſément la liaiſon avec ce que vous avez déjà lu.

Le Duc de Bolton démontra, par le calcul, que ſur le nombre des trente-cinq vaiſſeaux de ligne, préſentés à la Chambre comme completement armés, il n'y en avoit que trente-un qui eûſſent leurs équipages, ſi on y comptoit les troupes de marine deſtinées au ſervice des trois grands Arſenaux Plymouth, Portsmouth & Chatham, & 28 ſeulement en n'y comprenant point la partie de ces troupes qui ne peut point ſortir des ports.

Il détailla ainſi les forces de la France & de l'Eſpagne en vaiſſeaux de ligne, ſavoir: vingt à Breſt, huit à Rocheford, quinze à Toulon & quarante dans les ports du Ferrol, de Cadix & de Carthagêne. — Il rappella au Lord Sandwich l'engagement qu'il avoit

pris de conserver toujours la supériorité sur les forces réunies de la Maison de Bourbon, & il demanda à la Chambre si l'Angleterre auroit trop de cent vaisseaux de ligne pour opposer à ces Puissances qui en avoient quatre-vingt-trois. — Il déclara que quoique ce fût l'opinion générale qu'à nombre égal, les Anglois étoient les plus forts; la sienne étoit que le nombre assuroit la victoire, & que le sort de l'Angleterre ne devoit pas dépendre d'une opinion qui pouvoit n'être qu'une jactance. » La guerre, dit-il, ne se fait plus comme jadis, & c'est moins l'adresse ou la bravoure aujourd'hui, que ce n'est le nombre qui en regle le sort «. A l'appui de ce principe, il fit l'énumération de treize actions sur mer, depuis environ un siecle, dont on ne pouvoit en citer que deux où, à forces égales, les Anglois l'eûssent emporté par la bravoure des matelots, tandis que dans toutes les autres ils avoient été victorieux ou défaits, selon qu'ils étoient plus ou moins nombreux que l'ennemi. » Or il est incontestable, poursuivit-il, qu'aujourd'hui ce ne sont pas nos escadres qui sont les plus fortes ni les mieux équipées, & que cet avantage est à un degré prodigieux du côté de la France & de l'Espagne «.

Il parla ensuite de l'escadre qui croise devant la Bretagne, au nombre de huit vaisseaux de ligne, sous les ordres du Capitaine Digby, en qualité de Commodore,

» S'il eſt vrai, dit-il, que cet eſcadre ait ordre d'interrompre le commerce entre la France & l'Amérique, ſi elle eſt forcée de livrer combat, & que le Commodore ſoit tué, c'eſt une eſcadre entiere que je regarde comme perdue ; car le Capitaine qui ſuccédera au commandement, ne le trouvant point établi dans la forme réguliere d'une eſcadre conduite par un Amiral, il ne ſaura point comment donner les ſignaux néceſſaires, & le plus grand déſordre ſe mettra entre tous ces vaiſſeaux qui ne ſe trouvent réunis que par le hazard, & chacun avec leurs inſtructions particulieres «.

Sur l'article de l'économie, il fit divers reproches à Milord Sandwich, & entr'autres d'avoir acheté aux Marchands le vaiſſeau *la Panthere* pour le prix de ſept mille livres ſterl., quoiqu'il n'en vaille au plus que 3500. Il s'arrêta auſſi ſur la dépenſe inutile faite pour le vaiſſeau *le Mars* dont les réparations des années 1775 6 & 7 ont couté trente-trois mille livres ſterl., & qui eſt aujourd'hui condamné.

Sur la guerre d'Amérique, il fit une vive ſortie contre les Miniſtres, diſant que les ſoldats ainſi que les matelots Anglois, ne pouvoient pas faire l'impoſſible : que ſi, à nombre égal, ils obtenoient la ſupériorité, c'étoit tout ce qu'on pouvoit exiger d'eux : qu'on ſavoit mauvais gré au Général Howe de n'avoir point conquis l'Amérique, avec

des forces insuffisantes, & qu'on le rappelloit, très-injustement, pour ne l'avoir point conquise.

Milord Sandwich, dans sa réponse sur la bonne qualité de certains bois étrangers, cita le *Foudroyant*, pris sur les François en 1758, & qui depuis ce tems-là n'a eu besoin que d'une seule réparation. Il rendit la même justice aux bois employés à Marseille à radouber la frégate Angloise l'*Allarme*, & une autre qui avoit été forcée d'y entrer dans le plus mauvais état & auxquelles on n'a pas touché depuis.

Au surplus, ce Ministre, (& cela a été remarqué) ne dit pas un mot sur ce qu'il pouvoit savoir ou conjecturer des dispositions de la Maison de Bourbon, ni de l'état où il supposoit leurs forces, ni des moyens qu'il comptoit prendre pour assurer à l'Angleterre la supériorité du nombre.

Le Lord Bristol, quoique de l'avis du Duc de Bolton sur le fonds, déclara qu'il s'opposeroit cependant à sa motion, comme trop dangereuse dans les circonstances actuelles, par l'autenticité qu'elle donneroit au déplorable état où la marine Angloise est réduite. » Ce seroit, dit-il, la plus extrême imprudence : ce seroit inviter nos ennemis à profiter du moment où nous sommes entierement hors d'état de résister «. Il ajouta que l'état des forces réunies de la maison de Bourbon n'étoit nullement exageré, & qu'il

qu'il le croyoit au pied de la lettre. » Sans doute pourſuivit-il, la vicieuſe combinaiſon des huit vaiſſeaux de ligne employés pour couper la correſpondance de commerce entre la France & l'Amérique, eſt connue des François; & c'eſt ce qui leur a donné la confiance de commencer les hoſtilités. Je ne crois point me tromper, tenant mes informations de la meilleur main, & je ne doute point que la France n'ait donné l'ordre de repouſſer la force par la force, ſi ces huit vaiſſeaux ſe mettent en devoir de remplir le ſervice pour lequel ils ſont commandés. En conſéquence, ce n'eſt plus à mes yeux une guerre en contemplation: c'eſt une guerre commencée, & c'eſt ce qui me décide à refuſer ma voix pour la manifeſtation de notre foibleſſe «.

Ce même Lord, en refutant les aſſertions du Miniſtre ſur la force des armemens, lui obſerva que ſi lors de l'affaire des Iſles Falkland (Malouines) en 1770, on avoit armé avec 600 hommes les vaiſſeaux de 74 canons, c'étoit pour faire paroître un plus grand nombre de vaiſſeaux aux yeux des ennemis de l'Angleterre, & pour les tromper ſur ſes forces réelles.

Enfin la lettre que produiſit le Lord Briſtol, ſur le vaiſſeau le *Queen* de 90 canons, qui lui étoit deſtiné portoit, outre ce que je vous en ai déja dit, que pour armer ce vaiſſeau on avoit retiré tous les hommes de

dessus le *Monarque* : que malgré cela il n'avoit encore que 400 hommes, ce qui formoit à peine la moitié de son équipage, & que c'étoit un ramassis de boiteux, d'aveugles, de vieillards, d'infirmes, d'enfans, dont la plupart n'avoient jamais vû une goutte d'eau salée. — Le Ministre promit au Lord Bristol de lui faire préparer un autre vaisseau, & cette promesse fut accompagnée des complimens les mieux tournés sur les talens & le mérite de cet Amiral.

CES débats dévoilant d'une maniere si inquiétante l'embarras des Ministres, vous ne serez point surpris qu'il s'en soit suivi une baisse considérable de toutes les actions qui se négocient à la Bourse, où le bruit venoit de se répandre que les Américains s'étoient de nouveau rendus maîtres de la navigation du fleuve Delavare : que Washington arrivoit de tous côtés avec des forces considérables sur le Général Howe : que l'armée entiere de Burgoyne s'étoit fondue dans celle des Américains, qui avoient augmenté les grades de chacun, & beaucoup d'autres nouvelles semblables, dont je ne vous garantis que le découragement où elles ont jetté tous les esprits allarmés par les effrayantes vérités qui venoient d'échapper aux personnages les plus respectables de la nation. — Voici mot pour mot ce que chacun se répétoit hier 5 à la Bourse : « il est

ſur que le Miniſtere de France a déclaré que l'article du tabac étoit ſi eſſentiel aux revenus du Roi, qu'il n'étoit pas poſſible que ce commerce ſouffrît aucune interruption : que juſqu'à ce jour, la France avoit acheté ſon tabac de la Grande Bretagne, mais que n'en recevant plus par cette voie, il falloit bien qu'elle le prît où elle pourroit : *que le Roi de France étoit décidé à protéger le commerce de ſes Sujets* : que le Commodore Digby & ſes huit vaiſſeaux de ligne, ayant ordre de *fouiller & de ſaiſir tout vaiſſeau pour l'Amérique*, il n'étoit pas probable que le Commandant François, deſtiné à eſcorter les bâtimens de ſa nation, voulût ou pût ſouffrir la viſite, ni laiſſer enlever un convoi qui lui eſt confié : que la guerre alloit commencer par les mêmes cauſes qui ont forcé l'Angleterre à celle de 1739 avec l'Eſpagne, qui prétendoit exercer un pareil droit de viſite ſur les vaiſſeaux Anglois «.

Les mêmes bruits ſe ſoutiennent aujourd'hui 6 : c'eſt l'effet des nouveaux débats qui ont eu lieu hier 5 dans la Chambre des Pairs, ou le Duc de Grafton preſſa le Lord Weymouth par le dilemme le plus embarraſſant ſur l'objet du Traité que ce Duc prétend avoir été ſigné le 6 Février à Verſailles avec les Députés du Congrès, » ou vous le ſavez, dit-il, & vous gardez à ce ſujet un coupable ſilence pour nous amuſer par une chimere de conciliation : ou vous l'ignorez

& vous n'êtes pas moins condamnable dans le poſte que vous occupez, d'être ſi mal inſtruit, ſur l'événement qui intéreſſe le plus la Nation qui vous paye pour l'éclairer ». — Milord Weymouth voulût alléguer que le Lord North avoit répondu il y a quelques ſemaines chez les Communes, qu'il ne croyoit point à ce bruit. Mais le Duc de Grafton lui ſoutint que depuis le 15 ou le 20 Février il s'étoit écoulé aſſez de tems pour que la Chambre pût ſavoir ce que le Miniſtere de France auroit répondu à une ſommation bien prononcée de s'expliquer catégoriquement ſur ce point. » Il prierent tous deux la Chambre de ſe ſouvenir que c'étoit le 5 Mars qu'ils avoient ſoutenu chacun une opinion contraire relativement à ce Traité ».

Le Duc de Richmond démontra l'inutilité des Bills, même de la révocation de l'acte du thé, & de l'acte prohibitif de commerce, ſi la premiere opération n'étoit point de rappeller les troupes, pour que la Métropole parût faire de bonne grace au moins une démarche auſſi humiliante que celle de renoncer à tous ſes droits ſur ſes Colonies. Mais le Lord Sulffolk s'éleva contre cet avis, ainſi que l'avoit fait Milord Germaine, le 2 chez les Communes, en aſſurant qu'il y auroit trop de riſque à retirer les troupes, & il déclara qu'il falloit que la reſciſion de l'acte d'indépendance fût le préliminaire de la négociation. — L'Evêque de Peterborough fit

remarquer à la Chambre l'abſurdité de ce plan, & en conclut que le Miniſtere n'avoit nulle envie ſérieuſe de la paix, s'il faiſoit débuter ſes Commiſſaires par un article qui ne pouvoit être de la part des Américains qu'un ſacrifice parfaitement libre d'amour & de reconnoiſſance.

C'EST SOUS l'influence de ces épais nuages qui enveloppent de leurs ténébres tout l'horiſon politique; c'eſt au milieu des éclairs dont ſon obſcurité s'augmente; c'eſt dans ce conflit des vagues tumultueuſes & des vents irrités, que Milord North, nouveau Céſar, s'eſt livré ce matin à la diſcrétion du plus perfide des élémens, l'opinion publique, avec ſa frêle barque de finances peinte, pavoiſée, parée comme pour une fête qu'il voudroit donner ſur la mer la plus tranquille & ſous le ciel le plus riant. Il a promis la paix & tout les biens de la paix, en demandant les moyens de faire la guerre, & ſur-tout une confiance ſans laquelle on ne fait bien ni la paix, ni la guerre. Je ne ſais point encore bien exactement la ſomme, ni les conditions de l'emprunt qu'il propoſe: mais je puis vous parler avec certitude de l'effet que ſon diſcours a produit à la Bourſe. — Tous les fonds publics ont baiſſé de deux pour cent & plus: la Banque de 115 à 113, l'Inde de 144 à 141, les annuités à 3 p % conſolidées de 68 à 66. La ſouſcription de l'année

derniere de 83 à 81, le tout pour acheter les nouvelles actions qui rendent un plus gros intérêt, malgré cet avantage, qui est ce qu'on peut imaginer de plus fatal au crédit, l'emprunt, qui est ordinairement rempli avant que le Ministre l'annonce au Parlement, ne l'est encore qu'à peu-près aux deux tiers; les Hollandois, quoiqu'ils retirent six pour cent, n'ayant pas fourni tout ce qu'on avoit attendu de leur part, & les Anglois ruinés par la privation du commerce d'Amérique, n'ayant point pu faire leurs efforts accoutumés. En effet, ils sont plus occupés de conserver le peu qui leur reste que de s'engager dans de nouvelles affaires. Il y a encore deux fortes maisons qui ont manqué depuis quatre jours, pour près de cinq cent mille livres sterling. — Pendant que Milord North invite les Marchands de Londres à lui prêter leur argent, ils préparent dans la Cité une adresse du Corps-de-Ville au Roi, pour supplier Sa Majesté de lui retirer sa confiance, & de changer en général tout son Ministere, s'il a réellement envie de ramener ses Colonies sous son obéissance, après avoir perdu par de mauvais conseils trente millions sterling & trente mille hommes, auxquels sa bonne ville de Londres ne peut point supposer qu'il veuille joindre encore la perte de treize états florissans.

FIN.

& qui ne ſont nullement réels, car ils ſont tous rentrés fort tard, & non ſeulement à leur arrivée ils n'étoient pas complets; mais même depuis on en a tiré ce qu'il falloit d'hommes pour recruter les régimens qui ſont en Amérique: ainſi il doit être regardé comme certain qu'au lieu de 18,228 hom. de vieilles troupes dans l'Angleterre & l'Ecoſſe, à peine y a-t-il actuellement dix mille hommes: de même qu'en Irlande tout au plus cinq mille, au lieu de 8,313.

1776. Mai Juin, & Juillet.

L'affaire du vaiſſeau le Marlborough ayant été examinée par un Conſeil de guerre, tenu le 15 Juillet à bord du vaiſſeau le Centaure, le Capitaine & les Lieutenans du Marlborough ont été pleinement juſtifiés? mais le Canonnier a été condamné à un an de priſon & déclaré pour toujours inhabile au ſervice du Roi: l'un des gens du Canonnier a été condamné à 300 coups de verges. Pour prévenir de pareils accidens, il a été ſtatué, qu'à l'avenir la première choſe que fera tout les matins le Capitaine d'un vaiſſeau de garde, ſera la viſite de ſon navire; & qu'il y aura conſtamment deux Lieutenans à bord.

Le Roi a nommé, ſur la démiſſion du ſieur John Dick, Baronet, le ſieur John Udny à la place de Conſul d'Angleterre à Livourne, & le ſieur Robert Riche pour ſuccéder à Monſieur Udny, dans celle de Conſul à Veniſe.

1776. Mai Juin. & Juillet.

Henriette Ducheſſe Douairiere de Newcaſtle fut attaquée le 16 Juillet d'un accès d'apoplexie & de paraliſie à ſa maiſon de campagne de Wickenham-park. Elle mourut le 17 dans l'après midi. Elle étoit la fille aînée de François, Comte Godolphin & de Henriette Churchill, l'une des quatre filles & héritiéres de Jean Churchill, Duc de Marlborough. Elle avoit été mariée au Duc de Newcaſtle le 12 Avril 1717.

Le Comte de Chatham ſe trouvant ſi mal qu'il croioit n'avoir plus que peu de jours à vivre, pria ſon Médecin de recevoir ſa déclaration ſur ſa fermeté dans ſes principes, relativement aux affaires de l'Amérique. Cette déclaration étoit en ces termes :

» Je conſerve les mêmes ſentimens que j'ai toujours montrés relativement à l'Amérique & que j'ai ſi clairement exprimés dans l'acte proviſionnel préſenté par moi à la chambre des Lords. Comptant, comme je le fais, ſur l'amitié du Docteur A..., dans le cas où je ne reviendrois pas de ma maladie, je le prie de certifier que j'ai perſiſté inébranlablement dans la même opinion. Je penſe auſſi qu'à moins qu'on ne prenne promtement des meſures très-efficaces pour ſe reconcilier avec les Colonies, la France nous attaquera avant peu d'années, & que ce n'eſt que par un effet de ſa politique, qu'elle differe ſa vengeance : voulant attendre que nous ſoyons engagés plus avant dans une guerre auſſi

ruineuse que l'est celle que nous faisons en Amérique. La France veut aussi essayer jusqu'à quel point les Américains, aidés de la protection indirecte qu'elle leur accorde, pourront nous résister avant de prendre ouvertement le parti de déclarer la guerre à l'Angleterre.

1776. Mai Juin & Juillet.

Les nouvelles certaines que l'on reçoit journellement des différentes prises que font les Corsaires Américains, ont tiré les Assureurs de leur létargie; les Ministres les ont amusés long-tems, en faisant courir le bruit que les Américains n'avoient que très-peu de Corsaires à la mer, & qu'ils étoient si peu redoutables qu'un vaisseau marchand, monté seulement de quelques pieces de canon, pourroit les battre. Mais aujourd'hui ils sont convaincus qu'on les a induits en erreur, que les Américains sont très-puissans sur mer; que plusieurs de leurs Corsaires montent assez de canons pour faire face aux plus fortes frégates Angloises, & qu'on sait très-bien que la Nouvelle Angleterre fournit autant de bons & braves matelots que la vieille Angleterre.

Le Baron Dieden, Ministre de Dannemark a pris congé de Sa Majesté le 16 Juillet avant de retourner à sa Cour.

La frégate de guerre le *Daphné* a mis à la voile le 17 Juillet de Falmouth où elle avoit relâché avec douze bâtimens de transport pour l'Amérique.

1776. Mai Juin. & Juillet.

AFFAIRES DE LA COMPAGNIE DES INDES.

N. B. Sans doute on ne regarde point les affaires de l'Angleterre dans l'Inde comme étrangeres à ses intérêts du côté de l'Amérique. On ne peut pas avoir oublié que c'est une taxe sur le thé de la Compagnie porté en Amérique, qui a occasionné le soulevement actuel. Mais les affaires de ces deux extrémités du Globe tiennent ensemble par un rapport encore plus direct: c'est que sans les richesses que l'Angleterre tire de l'Inde par le commerce de sa compagnie, il lui auroit été impossible d'entreprendre & de continuer la guerre d'Amérique: non seulement elle a compté sur cette ressource, pour pouvoir pousser cette guerre, mais elle la juge assez immense pour la consoler & l'indemniser de la perte de l'Amérique. Il est donc très essentiel de suivre avec attention tous les détails de cette branche de l'administration Angloise, & avec d'autant plus de raisons qu'elle doit changer absolument en 1780, terme du bail actuel de la Compagnie, & que toutes les opérations actuelles du Gouvernement sont dirigées sur cette perspective.]

1776. Mai Juin & Juillet.

Résumé des affaires de l'Inde, depuis quelques années.

Par une suite de fautes de ses administrateurs, les affaires de la Compagnie (en 1772) furent plongées dans un état de confusion & de perplexité qui occasionna les plus désastreux (*a*) événemens. Ces malheurs furent attribués en grande partie à la mauvaise conduite des Employés de la Compagnie dans l'Inde. Pour rémédier aux abus, on jugea à propos d'y envoyer une nouvelle commission de surintendance (celle qu'on avoit fait partir par le vaisseau l'*Aurore* ayant péri). A la tête de celle-ci les Directeurs placerent le 27 Novembre 1772 le Lieutenant général Monckton, nomination qui fut confirmée par une assemblée générale des Actionnaires & approuvée par le Roi. La Compagnie voulant sortir des embarras multipliés où elle étoit en Angleterre, résolut d'emprunter au Gouvernement une somme d'argent considérable. Le Ministre (le Lord North) la renvoya au Parlement. Un Comité secret fut nommé pour examiner les affaires de la Compagnie. Au bout de quelques jours

[*a*.] On se souvient que le monopole des Employés de la Compagnie Angloise causa, dans le Bengale, une des plus horribles famines qui ait jamais désolé aucun pays, & qui fit périr plus de deux millions des malheureux Habitans.

(le 7 Décembre 1772) ce Comité fit son rapport. On vit que malgré la situation fâcheuse de la Compagnie, elle se proposoit d'envoyer une commission dispendieuse dans l'Inde, & le Comité concluoit à l'empêcher par un Bill d'exécuter ce projet. Il fut aisé de remarquer que le Gouvernement avoit résolu de profiter de la demande faite par la Compagnie pour s'emparer de l'entiere administration de ses affaires. Le Bill fut passé en loi, quoique deux Membres de la Chambre, qui étoient Directeurs de la Compagnie, eûssent offert de donner leur parole à la Chambre que les Surintendans nommés ne partiroient point avant que le Comité eût constaté pleinement par ses recherches la nécessité de leur mission. Le Ministre répondit à ces deux Membres que leur offre ne faisoit point une sûreté, vû que les Directeurs étoient subordonnés à l'Assemblée générale, où leurs décisions pouvoient être rejettées par la pluralité des Actionnaires.

1776. Mai Juin & Juillet.

La demande de la Compagnie, concernant le prêt d'une somme d'argent lui fut accordée; mais le 23 Mars 1773, la Chambre résolut, contre ce qui avoit été proposé par la Compagnie, de diminuer son dividende pour l'avenir. Il étoit évident que le Gouvernement avoit dessein de se mettre en possession des acquisitions territoriales de la Compagnie; mais se saisir tout-à-coup

ou par force d'une propriété aussi immense, c'eût été jetter l'alarme dans tous les esprits. Le Ministre déclara le 5 Avril 1773 dans la Chambre des Communes que l'opinion de la Chambre étoit, qu'il seroit plus avantageux pour le public & pour la Compagnie, de laisser encore l'espace de six ans (a) les acquisitions territoriales en la possession de la Compagnie. La raison pour laquelle on fixa ce terme, fut que la Chartre de la Compagnie devoit expirer en 1780.

1776.
Mai
Juin
&
Juillet.

La Compagnie se plaignit par une pétition, le 30 Avril 1773; mais ce fut en vain. La Chambre prit des arrêtés le 3 Mai 1773, pour changer l'élection des Directeurs: pour ôter le droit de voter à tout Actionnaire qui n'auroit pas pour 1000 liv. d'actions: pour créer une nouvelle Cour de justice dans l'Inde; & enfin pour réserver à la Couronne la nomination des Juges. Tous ces arrêtés passerent en loi.

---

[a] M. Grenville demanda à voir les papiers de la négociation entre les Ministres d'Angleterre & de France, relativement à la Compagnie des Indes avant la derniere paix. Dans l'une des pieces de cette correspondance se trouvent ces mots: » quant aux acquisitions territoriales que la Compagnie Angloise des Indes Orientales a faites en Asie, toutes les contestations relatives à icelles devront être terminées par la Compagnie elle même; la Couronne d'Angleterre n'ayant aucun droit d'intervenir dans ce qui est regardé comme la propriété légale & exclusive d'un corps qui appartient à la Nation Angloise.

1776. Mai, Juin. & Juillet.

Le 2 Juin 1773, le Parlement après avoir débattu les diverſes clauſes du Bill *pour mieux regler les affaires de la Compagnie des Indes, tant en Angleterre qu'au dehors*, convint de ce qui ſuit:

» Pour la meilleure adminiſtration des affaires de ladite Compagnie unie dans l'Inde, il a été en outre arrêté par la ſuſdite autorité qu'à compter du (   ) & à l'avenir, le Gouvernement ou la Préſidence du Bengale ſera compoſé d'un Gouverneur général & de quatre Conſeillers : que tout le Gouvernement civil & militaire de ladite Préſidence de la Compagnie unie dans le Bengale, ainſi que la geſtion, la manutention & l'adminiſtration de toutes les acquiſitions territoriales & de tous les revenus dans les Royaumes de Bengale, de Bahar & d'Orixa, pendant que ces acquiſitions & revenus reſteront dans la poſſeſſion de ladite Compagnie unie, devront être & ſont attribués, en vertu du préſent Acte, audit Gouverneur Général & au Conſeil de ladite Préſidence de Bengale «.

» Ledit Gouverneur général & le Conſeil, ou trois des Membres du Conſeil, auront le pouvoir d'inſpecter & de contrôler le gouvernement & l'adminiſtration des Préſidences de Madraſſ & de Bombay reſpectivement, tellement qu'à compter du (   ) & à l'avenir il ne ſera permis à aucun Gouverneur ou Conſeil de

Madrass ou de Bombay, en place, de donner des ordres pour commencer des hostilités ou déclarer ou faire la guerre contre aucuns Princes ou Puissances de l'Inde, (excepté dans les cas de nécessité imminente pour la défense de la Présidence sous leur gouvernement ou commandement respectif) ou pour négocier ou conclure aucun Traité de paix ou autre traité avec aucun Prince ou Puissance de l'Inde, sans avoir obtenu auparavant le consentement & l'approbation dudit Gouverneur général & du Conseil de Bengale, ou de trois des Membres de ce même Conseil; que tel Gouverneur ou Conseil que ce soit de Madrass ou de Bombay, qui sera trouvé en contravention, relativement à aucun des cas susdits, ( ) & tout Gouverneur & Conseil de Madrass & de Bombay, en place, sera tenu, comme il leur est enjoint & ordonné ici respectivement, d'obéir duement aux ordres qu'ils recevront, concernant ce qui vient d'être dit, desdits Gouverneur général & Conseil de Bengale qui seront en place, & d'envoyer auxdits Gouverneur & Conseil, aussi souvent qu'ils le demanderont, des informations & des eclaircissemens de tout ce qui se passera, & de toutes les choses quelconques qui parviendront à leur connoissance & qui concerneront le gouvernement, les revenus ou les intérêts de ladite Compagnie unie. Lesdits Gouverneur gé-

1776. Mai Juin. & Juillet.

néral & Conſeil de Bengale, qui ſeront en
1776. Mai Juin & Juillet. place, ſeront tenus, comme il leur eſt enjoint & ordonné ici, d'obéir duement à tous les ordres qu'ils recevront de l'aſſemblée des Directeurs de ladite Compagnie unie, d'entretenir correſpondance avec elle, & de lui envoyer conſtament & ſoigneuſement des détails & des informations exactes ſur tout ce qui ſe paſſera & ſur toutes les choſes quelconques qui parviendront à leur connoiſſance & qui concerneront le gouvernement, le commerce, les revenus ou les intérêts de ladite Compagnie-unie; l'aſſemblée des Directeurs de ladite Compagnie ou leurs ſucceſſeurs, ſeront tenus, ainſi qu'il leur eſt ordonné & enjoint ici, avant l'expiration des quatorze jours après la réception de ſemblables lettres ou avis, de remettre au grand Tréſorier ou aux Commiſſaires du tréſor de Sa Majeſté, qui ſeront en place, une copie fidele & exacte des paſſages deſdites lettres ou avis qui auront un rapport quelconque à l'adminiſtration des revenus de ladite Compagnie; & de remettre en même tems à l'un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majeſté, lors en place, une copie fidele & exacte de tous les paſſages de pareilles lettres ou avis qui auront un rapport quelconque aux affaires civiles ou militaires & au gouvernement de ladite Compagnie. Toutes ces copies ſeront faites avec ſoin & ſignées par.... ou un plus grand nombre des Directeurs

de ladite Compagnie. Chacune de ces copies ſera affirmée par ſerment être exacte & conforme aux vraies intentions & à l'eſprit de cet Acte, par les Officiers ou Employés de ladite Compagnie, que cela concernera, devant un Juge de paix quelconque, lequel ſerment tout Juge de paix eſt par le préſent Acte autoriſé & requis de recevoir ».

1776. Mai Juin. & Juillet.

Il eſt ordonné en outre que (   ) devra être le premier Gouverneur général, & que (   ) devront être les premiers Conſeillers; tous & chacun deſquels conſerveront leurs emplois reſpectifs pendant l'eſpace de cinq ans, & ne pourront, pendant ce terme, en être deſtitués que par Sa Majeſté en ſon Conſeil, d'après des plaintes faites par la Cour des Directeurs de ladite Compagnie unie, qui ſeront en place. En cas de mort ou de deſtitution dudit Gouverneur général ou de l'un des Membres dudit Conſeil, Sa Majeſté eſt autoriſée par le préſent Acte, à nommer, pour & pendant ledit terme de cinq ans, la perſonne ou les perſonnes qu'elle jugera être les plus propres à remplir l'emploi ou les emplois devenus vacants; en même tems tous les pouvoirs & toutes les autorités confiés au Gouverneur général ou au Conſeil, continueront, ſelon que le cas arrivera, à être exercés par le Gouverneur & les Conſeillers ou par les Conſeillers ſurvivants & en place.

1776. Mai Juin. & Juillet.

En cas de vacance de l'emploi de Gouverneur général, soit par mort ou par destitution, sa place sera remplie par le Membre du Conseil qui se trouvera avoir le premier rang après lui, jusqu'à ce que Sa Majesté ait nommé un autre Gouverneur général. S'il arrivoit qu'après la mort ou la destitution ou pendant l'absence de l'un des Membres dudit Conseil, il survînt une division d'opinions sur quelques questions proposées dans une consultation, & que les suffrages du Conseil se trouvassent partagés également alors, & dans tous les cas semblables, ledit Gouverneur général, ou la personne qui remplira ses fonctions, aura une voix prépondérante, & son opinion sera décisive & concluante «.

» Pourvû toutes fois que rien dans le présent Acte ne doive ni ne puisse être interprêté de maniere à empêcher ladite Compagnie unie de constituer & de nommer les Officiers, Employés ou Agents qu'elle jugera convenables & nécessaires, en vertu ou en conséquence d'aucuns pouvoirs, droits ou privileges accordés à icelle par aucuns actes précédents du Parlement, ou par aucunes Chartres pour administrer & conduire le commerce & la traite de ladite Compagnie dans l'étendue de la Présidence du Bengale, aussi bien que dans ses autres factoreries & établissemens dans l'Inde «.

Ce fut ainsi que ce Bill établit dans l'Inde

un Conſeil ſuprême, ſemblable, dans ſa nature, à celui qui avoit été originairement projetté par la Compagnie ſous la dénomination de Nouvelle Commiſſion de ſurveillance. Les blancs, dans le Bill, furent remplis de la maniere ſuivante : Warren Haſtings, Gouverneur général : le Lieutenant général John Clavering : MM. Georges Mouſon : Richard Barwell & Philippe Francis, les quatre Conſeillers. La nomination de M. Haſtings à la place de Gouverneur général, cauſa une ſatisfaction univerſelle. Non ſeulement tous les Miniſtres, mais même ceux qui lui étoient oppoſés, ſe réunirent pour donner les plus grands éloges aux longs & fidèles ſervices de cet Officier : pour témoigner toutes les les eſpérances qu'ils formoient de ſa conduite future; mais on ne voyoit pas de même œil le Général Clavering ſubſtitué au Général Monckton. On convenoit de toutes les bonnes qualités de M. Clavering; cependant les ſervices importans & tout récens de l'autre, étoient regardés par un grand nombre de perſonnes comme des titres qui euſſent dû lui mériter la préférence. Les appointemens furent enſuite aſſignés de la maniere ſuivante. Le Gouverneur Général 25000 liv. ſter. par an, & les quatre Conſeillers 10000 liv. ſter. chacun.

1776 Mai Juin. & Juillet.

Cette clauſe du Bill ne fut pas plutôt connue qu'elle excita des murmures & des plaintes parmi les Actionnaires de la compagnie qui

s'y trouverent le plus immédiatement intéres-
1776. sés. Toute l'administration des affaires de la
Mai Juin & Juillet. Compagnie dans l'Inde étoit entre les mains de personnes qui n'étoient ni nommées par la Compagnie, ni amovibles à sa disposition: on leur ôtoit tous les moyens d'inspecter, de redresser les griefs & d'appliquer le remede convenable aux maux qui surviendroient dans les affaires de la Compagnie. Ce point étoit regardé comme l'absurdité la plus révoltante, & le solécisme le plus inconcevable en politique. On voyoit encore avec peine que cette usurpation de droit dans la nomination des Officiers de la compagnie fût aggravée par le paiement compulsoire d'appointemens exorbitans affectés & appliqués sur les revenus de la Compagnie sans son consentement, ce qui étoit un acte de l'injustice la plus criante, & une atteinte violente portée à tous les droits de propriété.

La nomination des Officiers, chargés de l'administration exécutive exercée ainsi par le Parlement, fut hautement condamnée comme anticonstitutionelle, comme étant du plus dangereux exemple, comme propre à produire des factions & des intrigues, & à étendre l'influence corrompue de la Couronne, puisqu'elle délivroit les Ministres de l'obligation d'être responsables, tandis qu'elle leur laissoit tous les effets du patronage; on trouvoit que c'étoit détruire le sage objet de la constitution qui a donné à la Couronne soit

immédiatement ou dérivativement, la nomination de tous les Officiers, en même-tems, qu'elle a attribué au Parlement le droit d'empêcher de mauvaises nominations : que c'étoit enfin confondre des pouvoirs que la constitution entend être séparés, & détruire ce contrôle nécessaire avec toutes les sages dispositions des loix, pour prévenir les abus dans la nomination aux places, ou dans leur exercice.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le Général Monckton ayant été exclu, il envoya aux Directeurs une lettre qui fut lue à l'assemblée générale le 24 Juin 1773. Voici en substance ce qu'elle portoit.

» Le Général Monckton a reçu la recommendation de l'assemblée générale avec la reconnoissance la plus vive de la faveur qu'on vouloit bien lui faire ; mais la veille du jour qu'il a écrit cette lettre, ayant été informé que le Roi étoit dans l'intention de lui donner des marques de sa satisfaction, cette circonstance l'a mis dans l'impuissance d'accepter une offre dont il conservera toujours la plus profonde gratitude ».

Malgré cette démission du Général Monckton, & ces arrêtés du Parlement, la Compagnie dans l'assemblée générale suivante prit cet arrêté.

» Arrêté que d'après la nécessité où est la Compagnie des Indes de prendre soin de ses affaires & non par aucun motif de mécontentement contre le Lieutenant-Gé-

1776. Mai Juin & Juillet.

néral Clavering; elle ne juge point à propos de nommer cet Officier Commandant en chef de ses troupes dans l'Inde ».

Mais cet arrêté de la Compagnie ne montroit que la *volonté* sans les moyens de *l'exécution*. L'acte passa conformément aux arrêtés du Parlement; bientôt de nouveaux Directeurs furent choisis; ceux-ci parurent plus disposés que les premiers à agir de concert avec le gouvernement: en conséquence la premiere affaire dont les Directeurs s'occuperent, fut de préparer des instructions pour le Gouverneur général & le Conseil de Bengale. Ces instructions consistoient en trente-trois articles qui occasionnerent les plus grands débats, particuliérement trois articles, savoir les dix-septieme, dix-neuvieme & vingtieme.

» Notre intention *est de vous adresser directement* tous nos vaisseaux de Bengale, & nous vous ordonnons de faire remettre à notre Bureau du Commerce, la partie de cargaison qui sera préparée pour la vente dont le produit sera appliqué par notre dit Bureau de Commerce aux fonds destinés à former nos cargaisons de retour, ou versé dans la tresorerie selon que vous le prescrirez. Notre ordre pour les cargaisons de retour vous sera pareillement envoyé pour être par vous remis à notre Bureau du Commerce, & si, dans aucun tems nous demandons des cargaisons de retour plus considérables que vos finances ne vous

LETTRE.

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 9 Mars 1777.

VOICI, Monſieur, la nouvelle Conſtitution de la Caroline Méridionale. Cette Province, devenue Etat indépendant, n'a pu ſe diſpenſer de faire divers changemens aux loix qu'elle s'étoit données en qualité de Colonie à qui juſtice & protection étoient refuſées par ſon Souverain. Les Etats de New-Hampshire, de Connecticut, de Rhode-Iſland, de la Caroline Septentrionale & de la Géorgie, quoi qu'ils paroiſſent en retard ſur un point auſſi eſſentiel à leur bonheur particulier ainſi qu'au bien général, n'ont point ceſſé pour cela de s'en occuper; mais ils ont voulu obtenir par l'expérience des autres des lumieres qui pûſſent donner à un ſi important ouvrage le plus haut degré de perfection & de ſtabilité. Je compte vous envoyer inceſſament la Conſtitution de la Baye de Maſſachuſſets & celle de la Nouvelle-York. Ainſi vous en aurez donc huit ſur le nombre de treize qui completera le *Code Américain*.



CONSTITUTION DE LA CAROLINE MÉRIDIONALE.

En Conseil Législatif, du 3 Février 1777.

ORDONNÉ que le Bill intitulé : *Bill pour établir la Constitution de l'Etat de la Caroline Méridionale*, soit imprimé & rendu public, tel qu'il a été envoyé à cette Chambre par l'Assemblée générale.

Par ordre de la Chambre.

Thomas FARR, Clerc (Greffier).

Bill pour établir la Constitution de l'Etat de la Caroline Méridionale.

ATTENDU que la forme de Gouvernement convenue & arrêtée par les hommes libres de ce pays, assemblés en Congrès le vingt-sixieme jour de Mars dernier, n'étoit

que provisoire, calculée pour, & appropriée à la situation des affaires publiques, à cette époque, sous la perspective d'un accommodement avec la Grande-Bretagne, événement désiré alors.

Et attendu que les Etats Américains se sont depuis constitués *Etats indépendans*, & que le lien politique qui avoit subsisté jusqu'à ce moment entr'eux & la Grande-Bretagne a été entierement rompu par la déclaration de l'honorable Congrès continental, en date du quatrieme jour de Juillet dernier, pour les nombreuses, grandes & importantes raisons qui y sont particulierement développées. Il devient absolument nécessaire d'arranger une Constitution permanente, telle que l'exige ce grand événement.

Qu'il soit en conséquence établi & statué par son Excellence Jean Rutledge, Ecuyer, Président & Commandant en chef dans l'Etat & sur l'Etat de la Caroline Méridionale, par l'honorable Conseil législatif & la Chambre des Représentans, & par leur autorité, que les articles suivans, arrêtés par les hommes libres de cet Etat, actuellement assemblés en assemblée générale, soient de ce moment & pour toujours, (à moins qu'ils ne soient changés par l'autorité législative de cet état,) regardés comme la Constitution & la forme de Gouvernement dudit Etat.

Section premiere.

Le titre de ce pays sera désormais, *Etat de la Caroline Méridionale.*

Section deuxieme.

L'autorité législative sera confiée à un Conseil législatif, & à la Chambre des représentans (*a*).

Section troisieme.

Aussitôt qu'il sera possible, après leur premiere séance, le Conseil législatif & la Chambre des représentans réunis en assemblée générale. éliront au scrutin, soit d'entre leurs Membres, soit d'entre l'universalité du peuple, un Président & Commandant en chef, un Vice-Président de l'Etat, & un Conseil privé, pour demeurer les uns & les autres en charge pendant deux années: & jusqu'à ce que ce choix soit fait, le Président & Commandant en chef, le Vice-

(*a*) Dans le texte la dénomination de *Général Assembly* est employée à la fois pour l'une des Chambres de la législature, & pour la réunion des deux; nous avons cru devoir éviter la confusion qui en résulte, en appellant *Chambre des Représentans*, la Chambre particuliere, & en conservant le nom d'*Assemblée générale* pour la réunion des deux.

Préſident & le Conſeil privé, premiers élus & actuellement en charge, continueront d'exercer leurs fonctions reſpectives.

Section quatrieme.

Si un Membre du Conſeil légiſlatif ou de la Chambre des repréſentans eſt élu Préſident & Commandant en chef ou Vice-Préſident, & s'il en exerce les fonctions, ſa place ſera vacante & on élira une autre perſonne pour la remplir.

Section cinquieme.

Toute perſonne qui ſera élue Préſident & Commandant en chef de l'Etat, ou Vice-Préſident ou Membre du Conſeil privé, devra faire preuve des qualités ſuivantes, ſavoir:

Le Préſident & le Vice-Préſident, d'avoir réſidé dans cet Etat pendant dix ans, & les Membres du Conſeil privé pendant cinq ans immédiatement avant leur dite élection, & de poſſéder dans cet Etat une terre en valeur ou franche tenue, en toute propriété & chacun en droit ſoi, valant au moins dix mille livres argent courant, libre de toutes dettes; & lors de leur élection ils préſenteront leurs preuves ſous ſerment dans l'Aſſemblée générale.

Section ſixieme.

Aucun Préſident ou Commandant en chef,

élu à l'avenir, après avoir servi ses deux ans, ne sera éligible, pour remplir de nouveau ledit Office, qu'après quatre années entierement révolues, depuis le jour où il sera sorti de charge.

Section septieme.

Aucune personne, dans cet Etat, ne pourra posséder, dans un seul & même tems, l'Office de Président ou de Vice Président, concurremment avec aucun autre Office ou commission civile ou militaire, excepté dans la milice, soit dans cet Etat, soit sous l'autorité du Congrès continental.

Section huitieme.

Dans le cas où le Président & Commandant en chef viendroit à mourir, ou s'absenteroit de l'Etat, le Vice-Président lui succédera dans son Office, & le Conseil privé choisira parmi ses Membres un Vice-Président de l'Etat. Et dans le cas où le Vice-Président viendroit à mourir, ou s'absenteroit hors de l'Etat, un des Membres du Conseil privé, choisi par ses collégues, lui succédera dans son Office jusqu'à ce qu'il ait été fait par la Chambre des représentans & le Conseil législatif, une nomination à ces Offices respectifs, pour le tems que l'Officier mort ou absent devoit encore rester en place.

Section neuvieme.

Le Conseil privé, dont le Vice-Président de l'Etat sera de droit Membre & Président, sera composé de neuf Membres, y compris le Vice-Président: & la présence de cinq de ses Membres suffira pour lui donner l'activité: mais il est déclaré qu'aucun Officier de terre ou de mer, au service, soit du continent, soit de cet Etat, & qu'aucun Juge d'aucune des Cours de Loi ne seront éligibles, & que le pere, le fils ou le frere du Président actuellement en charge, ne pourront être élus Membres du Conseil privé pendant la durée de son administration.

Un Membre du Conseil législatif ou de la Chambre des représentans, élu Membre du Conseil privé, ne perdra pas pour cela sa place dans le Conseil législatif ou dans la Chambre des représentans, à moins qu'il ne soit élu Vice-Président de l'Etat, dans lequel cas sa place sera vacante, & il sera élu une autre personne pour la remplir. Le Conseil privé est établi pour donner ses conseils au Président & Commandant en chef lorsqu'il les lui demandera; mais le Président ne sera obligé de le consulter que dans les cas prescrits par la loi. Si un Membre du Conseil privé meurt ou quitte cet Etat, il en sera choisi un autre à sa place, en la maniere ci-dessus mentionnée.

Section dixieme.

Dans le cas où le Préſident s'abſenteroit de Charles-Town, ou ſeroit malade, le Vice-Préſident, ou en cas d'abſence de celui-ci, un Membre quelconque du Conſeil privé, pourra être autoriſé par un pouvoir ſigné du Préſident & ſcellé de ſon ſceau, à remplir les fonctions de Préſident.

Section onzieme.

Le Préſident & Commandant en chef ſera revêtu de l'autorité exécutrice, dans les bornes & avec les reſtrictions mentionnées ci après.

Section douzieme.

Le dernier Lundi de Novembre & le jour ſuivant dans l'année de Notre Seigneur mil ſept cent ſoixante-dix-huit, & à pareils jours dans la ſuite à chaque révolution de deux années, chaque Paroiſſe & Diſtrict, faiſant partie de cet Etat, élira au ſcrutin un Membre du Conſeil légiſlatif, (à l'exception du Diſtrict des Paroiſſes de Saint Philippe & de Saint Michel de Charles-Town, qui élira deux Membres; & auſſi à l'exception du Diſtrict entre la riviere Large & celle de Saludy, partagé en trois diviſions:) ſavoir, le bas Diſtrict, le Diſtrict de la petite riviere, & le

le haut Diftrićt ou Diftrićt de Sparte, chacune defquelles dites divifions élira un Membre) : tous ces Membres, ainfi élus, s'affembleront le fecond Lundi de Janvier dans le lieu accoutumé à Charles-Town, à moins que les hazards de la guerre ou que des maladies contagieufes ne permiffent pas de s'y affembler en fureté; auquel cas le Préfident & Commandant en chef alors en charge, pourra, de l'avis & avec le confentement du Confeil privé, affigner par une proclamation un lieu de féance plus fûr, plus commode, & pour deux années, à compter dudit dernier Lundi de Novembre. Et perfonne ne fera éligible pour une place dans ledit Confeil avant d'avoir atteint l'âge de trente ans. Il ne faudra pas moins de treize Membres pour donner à ce Confeil l'aćtivité; mais l'Orateur ou trois Membres préfens pourront l'ajourner d'un jour à un autre. Aucune perfonne réfidente dans la Paroiffe ou dans le Diftrićt pour lequel elle aura été élue, ne pourra prendre féance dans le Confeil légiflatif, à moins de poffféder en toute propriété dans ladite Paroiffe ou ledit Diftrićt, une terre en valeur & franche tenue, valant au moins deux mille livres argent courant, libres de toutes dettes. Et aucune perfonne non réfidente ne fera éligible pour une place dans ledit Confeil, à moins de poffféder en toute propriété dans la Paroiffe ou le Diftrićt pour lequel elle fera élue,

une terre en valeur & en franche tenue, valant au moins ſept mille livres argent courant, libre de toutes dettes.

Section treizieme.

Le dernier Lundi de Novembre & le jour ſuivant, dans l'année de Notre Seigneur mil ſept cent ſoixante-dix-huit, & à pareils jours dans la ſuite à chaque révolution de deux années, on élira les Membres de la Chambre des Repréſentans, qui devront s'aſſembler le ſecond Lundi de Janvier prochain enſuivant, dans le lieu accoutumé à Charles-Town, à moins que les hazards de la guerre ou que des maladies contagieuſes ne permiſſent pas de s'y aſſembler en ſûreté, auquel cas le Préſident & Commandant en chef, alors en charge, pourra, de l'avis & avec le conſentement du Conſeil privé, aſſigner par une proclamation un autre lieu d'aſſemblée plus ſûr, plus commode, & pour deux années, à compter du dernier Lundi de Novembre.

Chaque Paroiſſe & Diſtrict de cet Etat enverra des Membres à la Chambre des Repréſentans dans les proportions ſuivantes, ſavoir:

Les paroiſſes de Saint Philippe & de Saint Michel de Charles-Town, trente membres.

La paroiſſe de Chriſt-Church, ſix membres.

La paroiſſe de Saint Jean, dans le Comté de Berkley, ſix membres.

La paroiſſe de Saint André, ſix membres.

La paroiſſe de Saint George, Dorcheſter, ſix membres.

La paroiſſe de Saint Jacques, Gooſe-Creek, ſix membres.

La paroiſſe de Saint Thomas & Saint Denis, ſix membres.

La paroiſſe de Saint Paul, ſix membres.

La paroiſſe de Saint Barthelemi, ſix membres.

La paroiſſe de Sainte Helene, ſix membres.

La paroiſſe de Saint Jacques, Santée, ſix membres.

La paroiſſe du Prince George, Winyah, ſix membres.

La paroiſſe du Prince Frederich, ſix membres.

La paroiſſe de Saint Jean, dans le Comté de Colleton, ſix membres.

La paroiſſe de Saint Pierre, ſix membres.

La paroiſſe du Prince Guillaume, ſix membres.

La paroiſſe de Saint Etienne, ſix membres.

Le diſtrict à l'Eſt de la riviere Waterée, dix membres.

Le diſtrict des Quatre-vingt-ſeize, dix membres.

Le diſtrict de Saxe-Gotha, ſix membres.

Le diſtrict entre la riviere Large & la riviere Saludy, en trois diviſions, ſavoir :

Le Bas diſtrict, quatre membres.

Le diſtrict de la petite riviere, quatre membres.

Le haut diſtrict ou diſtrict de Sparte, quatre membres.

Le diſtrict entre la riviere Large & la riviere Catawba, dix membres,

Le diſtrict appellé la Nouvelle Acquiſition, dix membres.

La paroiſſe de Saint Mathieu, ſix membres.

La paroiſſe de Saint David, ſix membres.

Le diſtrict entre la riviere Savannah & la fourche Nord d'Ediſto, ſix membres.

Et il ſera procédé à l'élection deſdits membres, autant qu'il ſera poſſible, conformément aux clauſes de l'acte d'élection. Et dans le cas où il n'y aura pas d'Egliſes ni de Marguilliers dans une Paroiſſe ou Diſtrict, la Chambre des repréſentans, un tems convenable avant de ſe ſéparer, déſignera les lieux d'élection & les perſonnes qui devront recevoir les ſuffrages & dreſſer les procès-verbaux.

Quant aux qualités des Electeurs, tout homme libre, blanc, & non autre, reconnoiſſant l'exiſtance d'un Dieu, & croyant à un état futur de peines & de récompenſes, ayant atteint l'âge de vingt-un ans, ayant été réſident & habitant dans cet Etat, pen-

dant l'année entiere qui aura précédé immédiatement la datte des lettres pour indiquer l'élection à laquelle il prétendra voter, ayant une franche tenue de cinquante acres de terre au moins, ou un *Lot de Ville* (*a*) étant légalement saisi & possesseur de l'un ou de l'autre, six mois au moins avant ladite élection, ou ayant payé taxe l'année précédente, ou étant devenu susceptible de payer taxe la présente année, six mois au moins avant ladite élection, pour une somme égale à la taxe imposée sur cinquante acres de terre pour le maintien du Gouvernement, sera réputé avoir les qualités requises pour voter, & sera capable d'élire un ou plusieurs représentans, pour une ou plusieurs places dans le Conseil législatif & dans la Chambre des représentans pour la Paroisse ou le District où il réside actuellement, & jouira des mêmes droits d'élection dans toutes les autres Paroisses ou Districts de cet Etat, dans lesquels il possédera une semblable franche-tenue. Les Electeurs feront preuve de leurs

(*a*) L'origine de cette dénomination vient de ce qui s'est pratiqué lors de la fondation de plusieurs Villes d'Amérique ; on divisa d'abord le terrein où l'on devoit bâtir, en petites portions suffisantes chacune pour une maison & un jardin. Chaque personne qui avoit acheté mille acres dans le District, eut droit à une de ces portions, qui furent numérotées & tirées au sort ; de-là leur est venu le nom de *lot de Ville*, qu'elles portent encore.

qualités sous le serment ou l'affirmation; s'ils en sont requis par l'Officier qui fera le procès-verbal. Les qualités des sujets élus, s'ils sont résidens dans la Paroisse ou le District pour lequel ils seront élus, seront les mêmes qui sont mentionnés dans l'acte d'élection, & les biens exigés devront être libres de toutes dettes. Mais aucun homme non résident ne sera éligible pour une place dans la Chambre des représentans, s'il n'est propriétaire, de son chef, d'une terre en valeur & franche-tenue, valant au moins trois mille cinq cents livres argent courant, libre de toutes dettes, dans la Paroisse ou District pour lequel il sera élu.

Section quatorzieme.

Si quelque Paroisse ou District néglige ou refuse d'élire ses Membres, ou si les Membres élus ne se rendent pas à la Chambre des Représentans, ceux qui s'y seront rendus, auront les pouvoirs de la Chambre des Représentans. Il ne faudra pas moins de quarante-neuf Membres pour constituer une Chambre capable d'activité, mais l'Orateur ou sept Membres pourront ajourner d'un jour à un autre.

Section quinzieme.

Lorsqu'on aura pu se procurer les éclaircissemens convenables sur la population par-

ticuliere & comparative, & ſur les propriétés ſuſceptibles d'être taxées dans les différentes parties de l'Etat, alors il ſera établi pour le nombre des repréſentans une proportion la plus égale & la plus juſte, toujours eû égard au nombre d'habitans blancs, & aux propriétés d'un chacun ſuſceptibles d'être taxées.

Section ſeizieme.

Tous les Bills de levée d'argent pour le maintien du gouvernement, devront être faits en premiere inſtance dans la Chambre des Repréſentans, & ne ſeront ni changés, ni corrigés par le Conſeil légiſlatif, qui aura ſeulement le droit de les rejetter purement & ſimplement. Mais il ne ſera tiré aucuns fonds du tréſor public que par l'autorité légiſlative de l'Etat. Tous les autres Bills ou Ordonnances pourront être faits en premiere inſtance dans la Chambre de Repréſentans, ou dans le Conſeil légiſlatif, & pourront être changés, corrigés ou rejettés par l'une & l'autre Chambre. Les Bills qui auront paſſé dans la Chambre des Repréſentans & dans le Conſeil légiſlatif, ſeront ſignés par le Préſident & Commandant en chef, alors en charge, par l'Orateur du Conſeil légiſlatif, & par celui de la Chambre des Repréſentans dans la Chambre du Conſeil, & auront alors la force & la validité d'actes de l'aſſemblée générale de cet Etat. La Chambre

des Repréſentans & le Conſeil légiſlatif jouiront reſpectivement de tous les autres priviléges qui ont été dans aucun tems prétendus, ou exercés par la Chambre des Communes de l'aſſemblée.

Section dix-ſeptieme.

La Chambre des Repréſentans & le Conſeil légiſlatif pourront s'ajourner reſpectivement eux-mêmes, & le Préſident & Commandant en chef n'aura pas le pouvoir de les ajourner, proroger ni diſſoudre. Mais, dans les cas de néceſſité, il pourra, de l'avis & avec le conſentement du Conſeil Privé, les convoquer avant le tems pour lequel ils ſe seront ajournés. Et lorſqu'un Bill aura été rejetté, il pourra être propoſé de nouveau dans une ſéance de la Chambre des Repréſentans & du Conſeil Légiſlatif réunis, après cependant un ajournement qui ne ſera pas moindre que de trois jours.

Section dix-huitieme.

La Chambre des Repréſentans & le Conſeil Légiſlatif choiſiront chacun leurs Orateurs reſpectifs, & leurs propres Officiers, par la voie du ſcrutin, ſans pouvoir être troublés dans ce choix. Et lorſque les Chambres ſeront en vacances, leurs Orateurs expédieront les lettres pour pourvoir aux places

qui viendront à vaquer par mort dans leur Chambre respective, en donnant avis trois semaines au moins, & jamais plus de trente-cinq jours à l'avance, du tems indiqué pour l'élection.

Section dix-neuvieme.

Si quelque Paroisse ou District néglige d'élire un ou plusieurs de ses Membres, le jour de l'Election, ou si un sujet élu Membre pour le Conseil Législatif ou la Chambre des Représentans, refuse de faire ses preuves, & de prendre séance en cette qualité, ou s'il meurt, ou s'il quitte l'état, ledit Conseil Législatif, ou ladite Chambre des Représentans, suivant le cas, indiqueront des jours convenables pour élire le Membre ou les Membres desdits Conseil Législatif ou Chambre des Représentans respectivement.

Section vingtieme.

Si quelque Membre de la Chambre des Représentans ou du Conseil Legislatif accepte quelque emploi de profit, ou quelque commission, excepté dans la Milice, sa place vaquera, par ce seul fait, & il se tiendra une nouvelle Election pour y pourvoir; mais il ne sera pas incapable pour cela de la remplir, s'il est réélu, à moins qu'il ne fût nommé Secrétaire d'Etat, Commissaire de la Tréforerie, Officier

des Douanes, Garde des Regiſtres des ventes, transports de propriétés & hypothéques, Greffier de quelqu'une des Cours de Juſtice, Receveur des Poudres, Greffier du Conſeil Légiſlatif, du Conſeil Privé ou de la Chambre des Repréſentans, Arpenteur général ou Commiſſaire des magaſins Militaires; leſquels Officiers ſont ici déclarés incapables d'être Membres, ſoit du Conſeil Légiſlatif, ſoit de la Chambre des Repréſentans.

Section vingt-unieme.

Aucun Miniſtre de l'Evangile ou Prédicateur public, de quelque croyance religieuſe qu'il ſoit, ne ſera éligible à l'avenir comme Membre, ſoit du Conſeil Légiſlatif, ſoit de la Chambre des Repréſentans.

Section vingt-deuxieme.

Les Délégués de cet Etat au Congrès Continental, ſeront choiſis annuellement au ſcrutin par la Chambre des Repréſentans & le Conſeil Légiſlatif réunis en aſſemblée générale; & aucun article contenu dans la préſente conſtitution, ne pourra être entendu s'étendre à réputer vacante la place de quelque Membre qui eſt, ou ſera par la ſuite délégué de cet Etat au Congrès continental, à cauſe de cette qualité.

Section vingt-troisieme.

Le Vice Président de l'Etat & le Confeil Privé, où le Vice Préfident & une pluralité du Confeil Privé, actuellement en charge, exerceront les fonctions, & auront les pouvoirs de Cour de Chancellerie : & il y aura un ordinaire (*a*), qui exercera les fonctions & aura les pouvoirs attribués jufqu'à préfent à cet Officier dans cet Etat.

Section vingt-quatrieme,

La Jurifdiction de la Cour d'Amirauté fera reftreinte aux caufes maritimes.

Section vingt-cinquieme.

Les Juges de paix feront nommés par la Chambre des Repréfentans, & recevront du Préfident & Commandant en chef une commiffion durable à volonté. Ils n'auront droit à aucun falaire, excepté dans les pourfuites pour crimes capitaux, & lorfqu'ils n'exerceront point les fonctions de leur magiftrature :

(*a*) L'Ordinaire eft un Officier de juftice qui donne les lettres d'adminiftration pour les biens des gens qui font morts, qui enregiftre les teftamens, reçoit les comptes des Exécuteurs teftamentaires & des Adminiftrateurs.

ils n'auront point de droit aux priviléges qui y ſont attachés par la loi.

Section vingt-ſixieme.

Tous les autres Officiers de Juſtice ſeront choiſis au ſcrutin par la Chambre des Repréſentans & le Conſeil Légiſlatif réunis en aſſemblée générale, &, à l'exception des Juges de la Cour de Chancellerie, ils recevront du Préſident & Commandant en chef des commiſſions durables tant qu'ils ſe comporteront bien; mais ils ſeront révoqués ſur la demande de la Chambre des Repréſentans & du Conſeil Légiſlatif.

Section vingt-ſeptieme.

Les Sheriffs ayant les qualités requiſes par la loi, ſeront choiſis dans chaque diſtrict de l'état par les Francs-Tenanciers du diſtrict reſpectif, & recevront du Préſident & Commandant en chef une commiſſion pour deux années ſeulement.

Section vingt-huitieme.

Les Commiſſaires de la Tréſorerie, le Secrétaire d'Etat, le Garde des Regiſtres des ventes, tranſports de propriété & hypotheques, le Procureur-Général, le Receveur des Poudres, les Collecteurs, les Contrôleurs,

les Douaniers & l'Arpenteur général, seront choisis au scrutin par la Chambre des Représentans & le Conseil Législatif réunis en assemblée générale, & recevront du Président & Commandant en chef des commissions durables tant qu'ils se comporteront bien, mais ils seront révoqués sur la demande de la Chambre des Représentans & du Conseil Législatif.

Section vingt-neuvieme.

Tous les Officiers d'Etat-Major dans l'armée, & tous les Capitaines de vaisseaux seront choisis au scrutin par la Chambre des Représentans & le Conseil Législatif réunis en assemblée générale, & recevront des commissions du Président & Commandant en chef, excepté dans les cas où ils devront tenir leurs commissions du Congrès: & tout les autres Officiers dans l'armée & dans la marine recevront leurs Commissions du Président & Commandant en chef.

Section trentieme.

En cas de vacance de quelques-uns des offices qui doivent, en conséquence des articles précédens, être remplis par le choix de la Chambre des Représentans & du Conseil Législatif, le Président & Commandant en chef, de l'avis & avec le consentement

du Conſeil Privé, nommera d'autres ſujets pour les exercer, juſqu'à ce qu'il ait été fait par la Chambre des Repréſentans & le Conſeil Légiſlatif une élection pour remplir ces vacances reſpectives.

Section trente-unieme.

Le Préſident & Commandant en chef, de l'avis & avec le conſentement du Conſeil Privé, pourra nommer pour le tems qu'il jugera à propos, & juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par une réſolution de la Chambre des repréſentans & du Conſeil légiſlatif, tous les autres Officiers néceſſaires, à l'exception de ceux qu'il eſt ordonné par la loi de choiſir d'une autre maniere.

Section trente-deuxieme.

Le Préſident & Commandant en chef n'aura pas le pouvoir de commencer la guerre, de conclurre la paix, ni de convenir d'un traité définitif, ſans le conſentement de la Chambre des Repréſentans & du Conſeil légiſlatif.

Section trente troiſieme.

Les réſolutions des précédens Congrès de cet Etat & toutes les loix qui y ſont actuellement en vigueur, (& qui ne ſont pas

changées par la préſente Conſtitution) continueront d'y être en vigueur, juſqu'à ce qu'elles ſoient changées ou abrogées par la légiſlature de cet Etat, à moins qu'elles n'eûſſent été faites pour un tems, auquel cas elles expireront dans les tems reſpectivement déterminés pour leur durée.

Section trente-quatrieme.

Le Préſident & Commandant en chef, le Vice-Préſident de cet Etat & le Conſeil privé, auront reſpectivement les mêmes priviléges perſonnels qui ſont accordés par l'acte de l'aſſemblée au Gouverneur, au Lieutenant du Gouverneur & au Conſeil privé. Le Préſident & Commandant en chef actuellement en charge, pourra, dans les tems de vacances de l'aſſemblée générale, mettre des embargo, ou prohiber l'exportation de denrées quelconques, pour un tems qui n'excedera pas trente jours,

Section trente-cinquieme.

Toutes perſonnes choiſies & nommées à quelque Office ou à quelque emploi de confiance civil ou militaire, avant de commencer l'exercice de leurs fonctions, prêteront le ferment ſuivant:

Je N. — reconnois l'Etat de la Caroline méridionale, pour être un Etat libre, indé-

pendant & souverain, & que le Peuple de cet Etat ne doit ni fidélité, ni obéissance à George III Roi de la Grande-Bretagne, & je renonce, refuse & abjure toute fidélité & obéissance envers lui : & je jure ou affirme, (suivant le cas) que je soutiendrai, maintiendrai & défendrai de tout mon pouvoir ledit Etat contre ledit Roi George III, contre ses héritiers & successeurs, & contre ses où leurs fauteurs, assistans & adhérens, & que je servirai ledit Etat dans l'office de — que je possede, actuellement ou dans tout autre office que je pourrai tenir dans la suite, par la nomination ou sans l'autorité dudit Etat, avec fidélité & honneur, & suivant tout ce que mon entendement & mes lumieres pourront m'indiquer de mieux.

Section trente-sixieme.

Il sera attribué aux Officiers publics mentionnés ci dessus les appointemens annuels suivans, au Président & Commandant en chef, cinq mille cinq cent trente-huit piastres (*a*) & demie ; au chef Juge, deux mille cent vingt-une piastres; aux Juges assistans, dix-sept cents vingt-quatre piastres à chacun : au Procureur-

(*a*) Le *Dollar* n'est autre chose que la piastre Espagnole ; il vaut à peu-près cinq livres argent de France ; ainsi nous emploierons le mot de *piastre* comme plus généralement entendu.

Général

Général, douze cent quatre-vingts-treize piastres qui lui tiendront lieu de toutes prétentions sur le public, pour salaires dans les poursuites criminelles; aux trois Commissaires de la Trésorerie, douze cent trente-une piastres à chacun.

Section trente-septieme.

Toutes personnes & toutes Sociétés Religieuses qui reconnoissent l'existence d'un Dieu, un état futur de peines & de récompenses, & la nécessité d'un culte public jouiront d'une libre tolérance. La Religion Chrétienne sera réputée, & est par le présent article constituée & déclarée être la Religion établie dans cet Etat. Les Chrétiens de toutes dénominations qui se comporteront paisiblement & fidelement, jouiront dans cet Etat de priviléges égaux. Pour accomplir ce projet désirable, sans faire tort à la propriété Religieuse de ces Sociétés de Chrétiens qui sont déja incorporées en vertu d'une loi, pour l'objet du culte Religieux, & pour donner à toute autre Société de Chrétiens, ou déja formée, ou qui se formera par la suite la pleine & entiere faculté d'obtenir une pareille incorporation : il est par le présent article, établi, prononcé & déclaré, que les différentes Sociétés de l'Eglise Anglicane, qui sont déja formées dans cet Etat pour l'objet du culte Religieux, demeureront ainsi incorporées,

& continueront de posséder les propriétés Religieuses dont elles sont actuellement en possession : Et que toutes les fois que quinze ou plus de quinze mâles, n'ayant pas moins de vingt-un ans & professant la Religion Chrétienne, conviendront de s'unir ensemble en société pour l'objet du culte Religieux, ils formeront (en remplissant les conditions mentionnées ci-après) & seront constitués une Eglise; ils seront réputés & regardés en justice, par la loi, comme étant de la Religion établie dans l'Etat; & sur la requête à la Législature, ils seront autorisés à s'incorporer & à jouir de priviléges égaux à ceux des autres Sociétés Religieuses; que toute société de Chrétiens ainsi formée, se donnera à elle-même un nom ou dénomination quelconque, par lesquels elle sera appellée & reconnue en justice : & que tous ceux qui s'y associeront pour l'objet du culte, seront réputés appartenir à la Société ainsi appellée. Mais que, préalablement à l'établissement & à l'incorporation des différentes Sociétés susdites de toutes dénominations permises ci-dessus, & à l'effet d'y être autorisée, chaque Société ainsi requerante, devra reconnoître & signer dans un livre à ce destiné, les cinq articles suivants, sans laquelle formalité, aucun accord ni union faits par des hommes sous prétexte de religion, ne les mettront en droit de s'incorporer, ni d'être réputés Eglise de la Religion établie dans cet Etat.

Article Ier. qu'il y a un Dieu éternel, & un état futur de récompenſes & de punitions.

Article II. qu'il doit être rendu à Dieu un culte public.

Article III. que la Religion Chrétienne eſt la vraie Religion.

Article IV. que les Saintes Ecritures de l'ancien & du nouveau Teſtament ſont d'inſpiration divine, & ſont la regle de la foi & de la pratique.

Article V. qu'il eſt légitime, & qu'il eſt du devoir de tout homme appellé à cet effet par ceux qui gouvernent de rendre témoignage à la vérité.

Tout habitant de cet Etat, appellé pour prendre Dieu à témoin de la vérité de ſa dépoſition, aura la permiſſion de le faire dans la forme la plus convenable à ce que lui dicte ſa conſcience.

Le peuple de cet Etat jouira pour toujours du droit d'élire ſes propres Paſteurs ou ſon Clergé; & en même-tems, afin que l'Etat puiſſe avoir une ſureté ſuffiſante, que les perſonnes admiſes au miniſtere de tout établiſſement religieux, s'acquitteront duement des fonctions paſtorales; aucun Sujet ne pourra exercer le miniſtere d'aucune Egliſe établie, à moins d'avoir été choiſi par la majeure partie de la Société dont il doit être Miniſtre, ou par des perſonnes nommées par ladite majeure partie pour choiſir & procurer

un Ministre à la Société, ni après avoir été choisi & nommé de cette maniere, jusqu'à ce qu'il ait, outre & par-dessus les cinq articles ci-devant dits, fait & signé la Déclaration suivante : qu'il est déterminé avec la grace de Dieu & le secours des Saintes Ecritures, à instruire le peuple confié à ses soins, & à ne rien enseigner (comme il est indispensablement nécessaire pour le salut éternel) que ce qu'il sera persuadé pouvoir être conclu des Saintes Ecritures & prouvé par elles; qu'il fera des exhortations publiques & particulieres, tant auprès des malades qu'au troupeau entier confié à ses soins, suivant le besoin & les occasions, & qu'il sera exact à faire les prieres, à lire les Saintes Ecritures, & à faire les études qui pourront l'aider à en acquérir une parfaite connoissance : qu'il aura soin de se conformer, lui & sa famille, à la doctrine du Christ, & de faire de lui-même & de sa famille, autant qu'il sera en lui des exemples salutaires & des modeles pour le troupeau du Christ; qu'il maintiendra & procurera, autant qu'il lui sera possible, la tranquillité, la paix & l'amour parmi tout le peuple Chrétien, & spécialement parmi ceux qui sont ou seront confiés à ses soins.

Personne ne troublera ni n'inquiétera une assemblée Religieuse, ni ne se servira d'aucun terme de reproche, d'aucun mot injurieux ni diffamatoire contre aucune Eglise; car c'est le moyen certain de troubler la paix

& d'empêcher les gens de ſe convertir à la vérité en les engageant dans des querelles & des animoſités, & leur inſpirant la haine de ceux qui profeſſent une croyance, & de la croyance même à laquelle autrement on eût pu les amener.

Toute perſonne conſentant à s'aſſocier aux Chrétiens d'une dénomination quelconque, & à ſigner en préſence de cinq de ſes Membres l'acte ou l'inſtrument par lequel ils ſe ſont formés en ſociété, en deviendra membre par cela ſeul. Toute perſonne qui effacera ſon nom de l'acte ou inſtrument ci-devant dit, ou dont le nom en ſera effacé par une perſoune autoriſée à cet effet par la ſociété à laquelle elle appartient, ceſſera d'en être membre. Aucunes perſonnes, quelles qu'elles ſoient, ne parleront dans leurs aſſemblées Religieuſes, d'une maniere irrévérente ou ſéditieuſe du gouvernement de cet Etat. Perſonne ne pourra être légitiment obligé de payer pour le maintien & le ſoutien d'un culte Religieux auquel il ne ſe ſera pas librement aſſocié, & qu'il ne ſe ſera pas volontairement engagé à ſoutenir. Mais les Egliſes, Chapelles, Preſbitaires, fonds de terre & toutes autres propriétés actuellement appartenantes à quelques-unes des Sociétés de l'Egliſe Anglicane, ou à quelques autres Sociétés Religieuſes, leur demeureront & leur ſeront aſſurées pour toujours. Aucune perſonne qui ne ſeroit membre d'aucune des

Egliſes de la Religion établie dans l'Etat, ne ſera capable de poſſéder aucun emploi d'honneur, de confiance ou de profit ſous l'autorité dudit Etat. Les mariages ſeront célébrés après une publication faite trois Dimanches différens avant le mariage, dans quelque lieu public de culte, dans la Paroiſſe ou le Diſtrict où réſide la femme, ou bien d'après une permiſſion qui devra être adreſſée à quelque Miniſtre de l'Evangile, ſans ſpécifier la dénomination, ni preſcrire la méthode de célébration. Les pauvres ſeront ſoulagés, & les élections conduites en la maniere accoutumée, juſqu'à ce qu'il ait été pourvu par des loix à régler ces matieres de la maniere la plus équitable.

Section trente-huitieme.

Aucun Eccléſiaſtique, Prédicateur ou Miniſtre de l'Evangile, ne pourra prétendre à plus d'exemption des punitions infligées par la loi, en vertu de quelque privilége que ce ſoit du Clergé, que ſi ledit Eccléſiaſtique, Prédicateur ou Miniſtre étoit Laïque; mais tout Eccléſiaſtique, Prédicateur ou Miniſtre déclaré coupable d'un délit ſujet ou non par la loi au privilége du Clergé, ſera puni comme un Laïque.

Section trente-neuvieme.

Aucune partie de la préſente conſtitution

ne ſera changée ſans qu'il en ait été donné avis quatre-vingt dix jours à l'avance; & aucune partie n'en ſera changée ſans le conſentement de la pluralité des Membres de la Chambre des Repréſentans & du Conſeil Légiſlatif.

Section quarantieme.

La Chambre des Repréſentans & le Conſeil Légiſlatif ne procéderont pas à l'Election d'un Préſident ou d'un Vice-Préſident, qu'il n'y ait plus de la moitié des Membres des deux Chambres préſens.

Fin de la Conſtitution de la Caroline Méridionale.

VOUS VENEZ de lire, Monſieur, quarante articles d'une conſtitution ſoigneuſement calculée pour faire d'une petite Province un très-grand Etat. Je vais vous en préſenter vingt qui compoſent des inſtructions tendantes à une fin toute oppoſée. Vous reconnoîtrez que ceux-ci ont été obſervés avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe & ſi complétement, qu'ils ont produit en moins de huit ans tout l'effet qu'on avoit pu s'en promettre. L'Auteur a fort adroitement appliqué à la politique l'idée ingénieuſe de Pope dans ſa Dunciade, où il attache à un mauvais Poëte des aîles qui le font voler en contre-bas, de

ſorte qu'en cherchant à s'élever, il ne fait que s'enfoncer de plus en plus dans le bourbier. Ici un des plus éclairés des politiques de ce ſiecle va vous faire voir des Miniſtres dont les aîles renverſées operent exactement le même effet, & qui ont mis l'Angleterre ſous les pieds de l'Amérique, en s'efforçant de mettre l'Amérique ſous les pieds de l'Angleterre.

Inſtructions pour les Miniſtres qui d'un grand Empire voudroient en faire un petit.

Les moyens ſuivans pour faire un très-petit Empire d'un très-grand, ont été rédigés par le Docteur Benjamin Franklin en 1767, pour l'uſage du (a) *Secretaire d'Etat au département de l'Amérique.*

Un ancien ſage ſe priſoit beaucoup lui-même ſur un point; c'étoit que, quoiqu'il ne pût pas jouer du violon, il ſavoit comment d'un très-petit Etat il pourroit en faire un très-grand. Pour moi, moderne ignorant, le ſecret que je vais vous communiquer eſt préciſément l'inverſe de celui de l'ancien ſage.

Je m'adreſſe à tous les Miniſtres chargés d'adminiſtration de domaines étendus, & qui par leur grandeur même ſont devenus embarraſſans à gouverner, parce que la multiplicité des affaires ne laiſſe par le tems de jouer du violon.

(*a*) Milord Hillſborough: l'Auteur, y a fait depuis quelques augmentations.

Premiérement, Messieurs, vous devez considérer qu'un grand Empire est comme un grand gâteau que l'on rogne plus aisément par ses bords. Tournez donc d'abord votre attention vers vos Provinces les plus éloignées, afin qu'une fois débarassés de celles-là, vous voyez les autres suivre par ordre.

2°. Afin que cette séparation soit toujours possible, ayez un soin tout particulier que les Provinces ne soient jamais incorporées avec la Mere-Patrie : qu'elles n'ayent pas le même (*a*) droit commun, qu'elles ne jouissent pas des mêmes priviléges pour leur commerce, & qu'elles soient gouvernées par des loix plus dures, toutes de votre façon, sans que vous leur accordiez le droit de participer en aucune maniere au choix des Législateurs. En établissant & en maintenant soigneusement de pareilles distinctions, vous agirez (pour suivre ma comparaison du gâteau) comme un sage faiseur de pain d'épice, qui, pour faciliter le partage de ses pains, a soin de couper à moitié sa pâte dans les endroits où il veut qu'on puisse la rompre lorsqu'elle sera cuite.

3°. Ces Provinces éloignées ont peut-être été acquises, achetées ou conquises aux frais

(*a*) L'Angleterre donne quelques signes de vouloir traiter l'Irlande avec plus d'indulgence que jamais elle n'avoit voulu faire. L'Irlande aura cette obligation à l'Amérique. Ce sera sûrement un avantage pour l'Angleterre ; à quelque chose malheur est bon. *Mars* 1778.

uniquement de ceux qui y ont établi les ancêtres des Colons actuels, sans le secours de la Mere Patrie. S'il arrivoit qu'elles augmentassent sa force par une population croissante, prête à se joindre à elle dans ses guerres, qu'elles fissent fleurir son commerce par une demande, toujours croissante de ses Manufactures, qu'elles rendissent sa puissance navale plus formidable en fournissant plus d'emploi à ses Vaisseaux, à ses Matelots, elles en viendroient probablement à supposer qu'elles ont en cela quelque mérite, & qu'elles peuvent s'en faire un titre pour obtenir certaines faveurs, vous devez donc oublier tout cela, ou même vous en fâcher comme si elles vous avoient fait injure. S'il arrive que les Colons soient des Whigs zelés, des amis de la liberté, nourris dans les principes de la révolution, souvenez vous de tout cela à leur préjudice, & inventez des moyens pour les en punir; car lorsqu'une révolution est entiérement terminée, de tels principes ne sont plus d'usage; ils deviennent même odieux & abominables.

4°. Quoique nos Colonies se soient paisiblement soumises à votre gouvernement; qu'elles ayent montré leur attachement à vos intérêts, & qu'elles ayent supporté leurs maux avec patience, vous devez toujours les supposer portées à la révolte, & les traiter en conséquence. Mettez en quartier chez elles des troupes qui, par leur insolence puissent susciter des émeutes & puissent ensuite les reprimer avec leurs balles & leurs bayonnet-

tes. Avec de tels moyens vous pourrez, ainsi qu'un mari jaloux, qui maltraite sa femme parce qu'il la soupçonne, convertir au bout d'un certain tems vos soupçons en réalités.

5°. Il faut à des Provinces éloignées des Gouverneurs & des Juges, pour représenter la personne royale & remplir par-tout les fonctions déléguées de son office & de son autorité. Vous, Ministre, vous savez que la force du gouvernement est fondée en grande partie sur l'opinion des peuples, & que cette opinion est à son tour en grande partie fondée sur le choix des personnes revêtues d'une autorité immédiate sur eux. Si vous leur envoyez pour Gouverneurs des hommes bons & sages, qui étudient les intérêts des Colons, qui contribuent à leur prospérité, elles croiront que leur Roi est bon & sage, & qu'il desire le bonheur de ses Sujets. Si vous leur envoyez pour Juges des hommes savans & integres, elles croiront leur Roi ami de la Justice. Cela peut attacher davantage vos Provinces à son gouvernement. Vous devez donc regarder avec grand soin qui vous présenterez pour ces emplois. Si vous pouvez trouver des hommes prodigues qui ayent ruiné leurs fortunes, des Joueurs ou des Agioteurs qui ayent tout perdu, ce seront d'excellens Gouverneurs, car probablement ils auront une grande rapacité, & ils irriteront le peuple par leurs extorsions. Des Procureurs bien chicanneurs, de petits Avocats

brouillons n'y feront pas mal non plus; car ils feront toujours à disputer & à se quereller avec les petits Parlemens des Colonies. Si par dessus tout cela ils étoient encore ignorans, écervelés & insolens, ce seroit tant-mieux. Des Clercs de Procureurs & des Solliciteurs de Newgate (*a*), feront de bons *Chefs-Juges*, sur-tout s'ils sont amovibles dans leur place à votre volonté. Et tous ces gens-là contribueront à imprimer des idées de votre gouvernement convenables pour un peuple que vous desirerez voir renoncer à ce gouvernement.

6°. Pour confirmer ces impressions & les graver plus profondément encore, toutes les fois que des gens lésés viendront à la capitale pour se plaindre de la mauvaise administration, de l'opposition ou de l'injustice, punissez ces plaignans par de longs délais, par des frais énormes, & par un jugement définitif en faveur de l'oppresseur. Cela produira un effet admirable en plusieurs sens : vous éviterez l'embarras de nouvelles plaintes : les Gouverneurs & les Juges seront encouragés à de nouveaux actes d'oppression & d'injustice; & par-là le peuple deviendra de jour en jour moins affectionné & sera à la fin réduit au désespoir.

(*a*) Newgate est la prison des criminels à Londres, & les Solliciteurs (espece de Procureurs, Avocats subalternes) attachés à ce service, ne jouissent d'aucune considération.

7°. Quand de tels Gouverneurs auront rempli leurs coffres & se seront tellement rendus odieux aux peuples qu'ils ne pourront plus demeurer dans le pays avec sûreté pour leurs personnes, rappellez-les & récompensez-les par des pensions. Vous pouvez aussi les créer Baronets, si cet ordre respectable ne juge pas à propos de s'en offenser. Tout cela contribuera à engager les nouveaux Gouverneurs à suivre les mêmes erremens, & à faire détester le gouvernement du Souverain.

8°. Si, lorsque vous étiez engagés dans une guerre, vos Colonies, à l'envi l'une de l'autre vous fournissoient des secours gratuits d'hommes & d'argent contre l'ennemi commun sur votre simple réquisition, & donnoient beaucoup au-delà de leurs facultés, refléchissez bien qu'un sou levé sur elles de votre autorité, est plus honorable pour vous qu'une livre sterling présentée de leur bonne volonté. Méprisez donc leurs dons volontaires, & prenez le parti de les vexer par de nouvelles taxes. Vraisemblablement elles se plaindront à votre Parlement de ce qu'elles sont taxées par un corps dans lequel elles n'ont point de représentans, & diront que c'est une chose contraire au droit commun. Elles présenteront des pétitions pour obtenir le redressement de ces griefs. Que votre Parlement tourne leurs prétentions en ridicule, qu'il rejette leurs pétitions, qu'il refuse même d'en souffrir la lecture, & qu'il traite les demandans avec le plus souverain mépris. Rien ne peut avoir

un meilleur effet pour produire l'aliénation projettée ; car, quoique beaucoup de gens puissent pardonner les injustices, jamais personne n'a pardonné le mépris.

9°. Dans l'établissement de ces taxes, n'ayez jamais égard aux lourdes charges que ces peuples éloignés supportent déja pour défendre leurs propres frontieres, pour soutenir leurs propres gouvernemens Provinciaux, pour faire de nouveaux chemins, bâtir des Ponts, des Eglises & d'autres édifices publics, qui, dans les pays anciennement habités ont été faits, & vous ont été transmis par vos ancêtres, mais que des besoins constans exigent & tirent de la bourse d'un peuple nouveau. Oubliez les restrictions que vous mettez sur leur commerce pour votre propre avantage, & le bénéfice que le Monopole de ce commerce donne à vos Marchands qui l'exercent. Ne pensez point aux richesses que ces Marchands & vos Manufacturiers acquierent par le commerce des Colonies ; à l'augmentation que ce gain produit dans leurs facultés pour payer les taxes chez vous ; ne remarquez pas qu'ils font entrer la plupart de ces taxes dans le prix de leurs denrées, & qu'ils les levent ainsi sur leurs chalans consommateurs ; il vous faut oublier tout cela, & oublier aussi que les Colons soutiennent des milliers de vos pauvres. Mais souvenez-vous de rendre votre taxe arbitraire encore plus fâcheuse pour ces Provinces éloignées, par des décla-

tations publiques, *que le pouvoir que vous avez de les taxer n'a point de bornes; & qu'ainsi, lorsque vous leur prenez sans leur consentement un shelling par livre sterling, vous avez un droit très-clair sur les dix-neuf autres.* Cela ne manquera pas d'affoiblir toute idée de sureté pour leurs propriétés, & vous les convaincrez que sous un pareil gouvernement elles n'ont rien qu'elles puissent regarder comme à elles en propre; ce qui ne peut guere manquer de produire les plus heureuses conséquences.

10°. Peut-être, à la vérité, quelques-unes d'elles pourroient encore se consoler & dire; » quoique nous n'ayons point de propriétés, on nous a cependant laissé quelque chose qui vaut son prix. Ce Roi, ces Pairs & ces Communes qui sont, à ce qu'il paroît, trop éloignés de nous pour nous connoître, & pour avoir aucun sentiment pour nous, ne peuvent pas nous enlever notre droit d'*Habeas Corpus*, ou notre droit à la procédure par un Juré de notre voisinage; ils ne peuvent pas nous priver de l'exercice de notre Religion, changer notre Constitution Ecclésiastique, & nous forcer à être, s'il leur plaît, Papistes & Mahométans ». Pour anéantir cette consolation, commencez, dans les loix que vous leur donnerez, à enchevetrer leur commerce de réglemens sans nombre, & qu'il soit impossible de se rappeller & d'observer: ordonnez la saisie de leurs biens pour toute contravention: abolissez la procédure

par Jurés pour connoître de la propriété dans ces cas là, & attribuez-en la connoissance à des Juges arbitraires que vous aurez nommés vous mêmes, pris dans l'étage le plus bas, & de la plus mauvaise réputation dans le pays, dont les salaires & les émolumens soient assis sur le produit des droits & des condamnations; & que la durée de leurs commissions, soit à votre volonté. Qu'il y ait ensuite une déclaration formelle des deux Chambres, *que l'opposition à vos édits sera réputée trahison : que les personnes soupçonnées de trahison dans les Provinces pourront, en vertu de quelque loi tombée en dessuétude, être arrêtées & envoyées à la Métropole de l'Empire pour y être jugées*; & que les deux Chambres passent aussi un acte portant *que les personnes accusées dans les Colonies de certains autres délits, seront enlevées à leurs amis & à leur Patrie, chargées de chaînes & envoyées pour être jugées de la même maniere pour félonie.* Erigez ensuite dans le sein de ces mêmes Provinces un nouveau Tribunal d'Inquisition, soutenu par forces armées, avec des instructions pour faire transporter toutes ces personnes suspectes, afin qu'elles soient ruinées par les frais si elles administrent des preuves qui assurent leur innocence, ou que si elles n'en peuvent pas fournir, elles soient déclarées coupables & pendues. Et de peur que le peuple n'imaginât que peut-être votre pouvoir n'iroit pas plus loin, passez un autre acte solemnel & déclaratoire

déclaratoire, disant : *que le Roi, les Pairs & les Communes ont eu, ont & doivent avoir plein pouvoir & entiere autorité de faire des statuts de force & de validité suffisantes pour obliger les Colonies non représentées dans tous les cas quelconques.* Cela englobera le spirituel avec le temporel; & cette réunion opérera merveilleusement pour votre but, en les convainquant qu'elles sont à présent sous une autorité à peu-près semblable à celle dont parle l'Ecriture; qui peut non-seulement tuer leurs corps, mais damner leurs ames pour toute l'éternité, en les forçant, s'il lui plaît, à adorer le diable.

11°. Pour rendre vos taxes plus odieuses & plus propres à produire de la résistance, envoyez de la Capitale un Bureau d'Officiers pour surveiller à leur perception, & composez-le des gens les plus imprudents, les plus grossiers & les plus insolens que vous pourrez trouver. Que ces Officiers ayent de gros appointemens sur le produit des revenus extorqués; qu'ils vivent dans un luxe public & révoltant, alimenté de la sueur & du sang des gens industrieux qu'ils seront continuellement occupés à tourmenter par des poursuites sans fondement & dispendieuses devant les Juges Financiers arbitraires dont nous avons parlé ci-dessus; & le tout aux frais de la partie poursuivie, même lorsqu'elle est renvoyée d'accusation, parce que le Roi ne doit pas payer de dépens. Que par vos

ordonnances ces hommes ſoient exempts de toutes les taxes & charges communes de la Province, quoiqu'ils ſoient, eux & leurs biens, protégés par ſes loix. Si quelques-uns de ces Employés à la perception ſont ſuſpects de la moindre compaſſion pour le peuple, deſtituez-les. Si l'on ſe plaint à juſte titre de quelques autres, protégez-les & récompenſez-les. Si quelques-uns des Employés ſubalternes ſe conduiſent de maniere à irriter le peuple & à s'en faire battre, élevez-les à de meilleurs emplois : cela encouragera les autres à ſe procurer des coups auſſi profitables en multipliant & en augmentant les provocations & les ſujets de plaintes; & tous travailleront au but auquel vous tendez.

12°. Un autre moyen de rendre vos taxes odieuſes, c'eſt d'en mal appliquer le produit. S'il a été dans l'origine deſtiné à la défenſe de la Province, au maintien de ſon gouvernement & à l'adminiſtration de la Juſtice, objets pour leſquels il pouvoit être néceſſaire, n'en deſtinez plus rien à cette défenſe; mais appliquez-le à des objets à quoi il n'eſt pas néceſſaire, en augmentations d'appointemens ou en penſions pour chaque Gouverneur qui ſe ſera diſtingué par ſon averſion pour le peuple, & en le calomniant auprès de ſon Souverain. Cela portera le peuple à payer plus à contrecœur, à ſe quereller avec les Employés à la perception & avec ceux qui ont impoſé, leſquels de leur côté ſe quereleront avec

lui; & tous contribueront à l'exécution de votre dessein, de lasser le peuple de votre gouvernement.

13°. Si le peuple de quelque Province a été accoutumé à payer ses propres Gouverneurs & Juges à leur satisfaction, vous devez croire que de tels Gouverneurs ou Juges pourront être par-là portés à le traiter avec douceur, & à lui rendre justice. C'est là une nouvelle raison d'appliquer une partie du revenu à de plus gros appointemens pour ces Gouverneurs & Juges, à la charge que ce ne sera que durant votre plaisir, ainsi que vos établissemens de Commissaires, & en leur défendant de recevoir aucuns salaires de leurs Provinces, afin que le peuple ne puisse pas espérer ainsi plus long-tems quelque douceur de la part de ses Gouverneurs, ou dans les affaires qui intéresseront la Couronne, quelque justice de la part de ses Juges. Et comme l'argent qu'on aura ainsi mal appliqué dans une Province a été extorqué à d'autres, il est probable que toutes s'irriteront de ce faux & mauvais emploi.

14°. Si les Parlemens de vos Provinces osoient reclamer des droits, ou se plaindre de votre administration, ordonnez qu'on les fatigue, qu'on les vexe par des dissolutions répétées. Si les mêmes personnes sont toujours renvoyées aux assemblées par de nouvelles élections, fixez leurs séances dans quelque village écarté, où les membres ne puissent

pas être logés, & tenez-les dans ce lieu aussi long-tems que vous le voudrez, car telle est, comme vous le savez, votre prérogative; & c'en est une précieuse, puisque vous pouvez vous en servir avec adresse pour produire des mécontentemens dans le peuple, diminuer son respect, & augmenter son détachement de vous.

15°. Convertissez vos honnêtes & braves Officiers de Marine en Commis de Pataches, & en employez aux Douanes des Colonies. Que ceux qui, pendant la guerre, ont vaillament combattu pour défendre le commerce de leurs concitoyens, apprennent pendant la paix à le piller. Qu'ils apprennent à se laisser corrompre par les grands & véritables Contrebandiers; mais que pour faire preuve de vigilance, ils fouillent avec des barques armées toutes les bayes, havres, rivieres, criques, anses & recoins le long des côtes de vos Colonies: qu'ils arrêtent & retiennent tous les bâtimens côtiers, toutes les barques chargées de bois, tous les pêcheurs: qu'ils bouleversent leurs cargaisons, & jusqu'à leur lest: qu'ils mettent tout sens-dessus-dessous; & s'ils trouvent pour un sol d'épingles qui ne soient pas portées sur les livres, que le tout soit saisi & confisqué. Par ces moyens le commerce de vos Colons souffrira plus de la part de leurs amis durant la paix, que durant la guerre, il ne souffriroit de la part de leurs ennemis. Qu'ensuite les équipages de ces

pataches débarquent à toutes les fermes qu'ils rencontreront dans leur chemin, qu'ils en pillent les jardins, qu'ils en volent les porcs & les volailles, & qu'ils en insultent les habitans. Si ces habitans insultés & irrités, dans l'impossibilité de se procurer justice, attaquoient les aggresseurs, les battoient & brûloient leurs barques, vous devez appeller cela *haute trahison & rebellion*, envoyer des flottes & des armées dans leur pays, & menacer d'emmener tous les coupables à mille lieues pour y être pendus, écartelés & coupés en quartiers: oh cela opérera admirablement!

16°. Si vous parlez de mécontentement dans vos Colonies, ne croyez jamais qu'il soit général, ni que vous y ayez donné sujet; & en conséquence, ne songez pas à y appliquer quelque remede, ou à changer quelqu'un de vos plans offensifs: ne faites droit sur aucun grief, de peur qu'elles ne s'enhardissent à demander le redressement de quelques griefs nouveaux. N'accordez aucune demande, même juste & raisonnable, de peur qu'elles n'en fassent quelqu'autre déraisonnable. Ne prenez d'informations sur l'état de vos Colonies que de vos Gouverneurs & Officiers qui sont leurs ennemis. Encouragez & récompensez ces tracassiers politiques, ces gens qui calomnient les sujets auprès de leur souverain: tenez secrettes leurs accusations mensongeres, de peur qu'elles

ne soient refutées ; mais agissez d'après comme sur les preuves les plus claires, & ne croyez rien de ce que vous entendrez dire aux amis du peuple. Supposez que toutes leurs plaintes sont inventées & suggérées par un petit nombre de Démagogues factieux, & que si vous pouviez attrapper & faire pendre ces gens là, tout seroit tranquile. Attrapez en donc quelques-uns & faites les pendre ; & le sang des martyrs opérera des miracles en faveur de votre dessein.

17°. Si vous voyez des Nations vos rivales se réjouir du spectacle de la désunion entre vos Provinces & vous, & tâcher de la fomenter: si elles traduisent, publient & répandent avec applaudissemens toutes les plaintes de vos Colons mécontens, tout en vous aiguillonnant par des avis particuliers à des mesures encore plus rigoureuses, que cela ne vous allarme ni ne vous offense. Pourquoi en seriez-vous allarmés ou offensés, puisque ces Nations & vous avez le même but ?

18.° Si quelque Colonie élevoit à ses propres frais une (*a*) forteresse pour mettre en sûreté quelqu'un de ses ports contre les flottes d'un ennemi étranger, engagez votre Gouverneur à livrer par trahison cette forteresse entre vos mains. Ne pensez jamais à rembourser au pays ce qu'elle lui a coûté,

---

(*a*) La citadelle de Boston.

car cela auroit au moins quelqu'air de justice; mais changez-là en une citadelle pour effrayer les habitans & brider leur commerce. S'ils avoient emmagasiné dans cette forteresse les mêmes armes qu'ils avoient achetées & dont ils s'étoient servis pour vous aîder dans vos conquêtes, saisissez-les toutes, certains d'irriter davantage, en ajoutant l'ingratitude au vol. Un admirable effet de ces opérations, ce sera d'ôter le courage à toutes les autres Colonies, d'élever de pareilles défenses; & ainsi leurs ennemis & les vôtres pourront les envahir plus facilement à la grande honte de votre Gouvernement, & par conséquent à l'avancement de vos projets.

Envoyez des armées dans leur pays, sous prétexte de protéger les habitans; mais au lieu de mettre ces troupes en garnison dans les forts qui sont sur leurs frontieres, pour prévenir les incursions, démolissez ces forts, & placez les troupes dans le cœur du pays, afin d'encourager les Sauvages à attaquer les frontieres, & afin que les troupes puissent être protégées par les habitans. Cela paroîtra provenir de votre mauvaise volonté ou de vetre ignorance, & contribuera encore à produire & à fortifier dans les Colonies l'opinion que vous n'êtes plus capables de les gouverner.

20.° Enfin revêtissez le Général de votre armée de pouvoirs étendus & contraires à la Constitution, & soustrayez le même à

l'inſpection de vos Gouverneurs civils. Qu'il ait en même tems les troupes ſous ſon commandement & toutes les forteresſes en ſa posſeſſion ; & qui ſait ſi (à l'imitation de quelques Généraux Commandans dans les Provinces de l'Empire Romain, & encouragé par le mécontentement univerſel que vous avez produit) il ne ſe mettra pas en tête de travailler pour lui-même. S'il le faiſoit, & ſi vous avez mis bien ſoigneuſement en pratique ce peu d'excellentes regles que je viens de vous preſcrire, toutes les Provinces, croyez-m'en ſur ma parole, ſe joindront auſſitôt à lui, & de ce jour (ſi la choſe n'eſt pas déja arrivée) vous ſerez déſormais & pour toujours délivrés de l'embarras de les gouverner, & de tous les fléaux que leur commerce & votre union avec elles traînoient à leur ſuite.

Fin des Inſtructions.

P. S. *du* 19 *Mars.*

Les inſtructions adreſſées, il y a près de dix ans, aux Miniſtres Anglois par M. Benjamin Franklin, vous ont retracé Monſieur la ſuite non interrompue de bévues & de fautes qui a enfin amené la ſéparation éternelle de l'Angleterre & de l'Amérique. Les deux années qui ſe ſont écoulées depuis cette révolution, étoient un tems plus que ſuffiſant pour que l'adminiſtration

Angloise comprît que les besoins auxquels, pour son intérêt, elle trouvoit bon que l'Europe se fût accoutumée, ne pouvoient pas dépendre à perpétuité du sort de sa querelle particuliere avec ses Colonies, & que des Puissances à qui il ne peut pas convenir d'exister par d'obscurs abus, renverroient sur elle le fardeau de cette nécessité impérieuse qu'aucune loi ne peut maîtriser, & qu'il faut au moins partager pour que l'état des Nations, comme des individus, soit plus égal, & leur tranquilité plus assurée. Je ne me permettrai point d'autres réflexions sur le grand événement qui s'est passé le 13 de ce mois, & qui consommant l'ouvrage auquel les Ministres Anglois ont travaillé avec tant de persévérance & de succès, m'autorise à dire, à l'honneur de M. le Docteur Franklin, qu'il a fait un *horoscope qui s'est accompli.*

Copie autentique de la déclaration remise le 13 Mars au Lord Weymouth par l'Ambassadeur de France.

L'Ambassadeur soussigné de Sa Majesté Très-Chrétienne a reçu l'ordre exprès de remettre à la Cour de Londres la déclaration suivante :

Les Etats-unis de l'Amérique Septentrionale, qui sont en pleine possession de l'indépendance, prononcée par l'acte du 4 Juil-

let 1776, ayant fait propoſer au Roi de conſolider, par une convention formelle, les liaiſons qui ont commencé à s'établir entre les deux Nations, les Plénipotentiaires reſpectifs ont ſigné un Traité d'amitié & de commerce, deſtiné à ſervir de baſe à la bonne correſpondance mutuelle.

Sa Majeſté étant réſolue de cultiver la bonne intelligence ſubſiſtante entre la France & la Grande-Bretagne par tous les moyens compatibles avec ſa dignité & avec le bien de ſes ſujets, croit devoir faire part de cette démarche à la Cour de Londres, & lui déclarer en même tems que les parties contractantes ont eu l'attention de ne ſtipuler aucun avantage excluſif en faveur de la nation Françoiſe, & que les Etats-unis ont conſervé la liberté de traiter avec toutes les Nations quelconques, ſur le même pied d'égalité & de réciprocité.

En faiſant cette communication à la Cour de Londres, le Roi eſt dans la ferme perſuaſion qu'elle y trouvera de nouvelles preuves des diſpoſitions conſtantes & ſinceres de Sa Majeſté pour la paix; & que Sa Majeſté Britannique, animée des mêmes ſentimens, évitera également tout ce qui pourroit alterer la bonne harmonie, & qu'elle prendra particulierement des meſures efficaces pour empêcher que le commerce des ſujets de Sa Majeſté avec les Etats-unis de l'Amérique Septentrionale ne ſoit troublé, & pour faire

obſerver à cet égard les uſages reçus entre les Nations commerçantes, & les regles qui peuvent être cenſées ſubſiſtantes entre les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne.

Dans cette juſte confiance, l'Ambaſſadeur ſouſſigné pourroit croire ſuperflu de prévenir le Miniſtere Britannique que le Roi ſon maître étant déterminé à protéger efficacement la liberté légitime du commerce de ſes ſujets, & à ſoutenir l'honneur de ſon pavillon, Sa Majeſté a pris en conſéquence des meſures éventuelles de concert avec les Etats-unis de l'Amérique Septentrionale.

Signé, le Marquis de Noailles.

A Londres le 13 *Mars* 1778.

Débats des deux Chambres du Parlement le 16 *& le* 17 *Mars* 1778.

Chambre des Pairs.

Le Lord Weymouth informa la Chambre qu'il avoit des ordres du Roi pour aſſembler les Lords, le lendemain 17, attendu qu'il y auroit un meſſage à communiquer à la Chambre de la part de Sa Majeſté. Ce rapport confirma le bruit qui couroit relativement à un traité entre la France & l'Amérique, & donna lieu à beaucoup de tumulte & de conſternation.

Le Duc de Mancheſter fit la propoſition de demander le renvoi des Miniſtres, mais elle fut rejettée.

La motion du Duc de Mancheſter portoit que Sa Majeſté ſeroit ſuppliée, pour l'honneur de ſa Couronne & la ſûreté de ſes Sujets, d'écarter de ſes conſeils des hommes ſous la conduite deſquels aucun plan civil ou militaire n'a eu de ſuccès, qui ſont cauſe que les Colonies, cette partie ſi précieuſe de l'Empire Britannique, ſont perdues pour la Couronne d'Angleterre, qui les ont forcées de ſe jetter dans les bras de la France & d'en faire leur alliée, & qui ne peuvent pas reſter plus long-tems à la tête des affaires ſans mettre dans le plus grand danger la ſûreté du thrône & le reſte de ſes poſſeſſions.

Chambre des Communes.

L'ordre du jour ayant été lu pour entendre la lecture des papiers du Canada, elle fut remiſe au 19. Le Lord *North* informa la Chambre qu'il préſenteroit le lendemain un meſſage de Sa Majeſté de *la plus grande importance*, & qui demandoit la préſence de tous les Membres de la Chambre.

M. *Grenville* obſerva » que le ſujet du meſſage étoit connu d'avance de la Chambre, mais cependant que pour mettre les Membres en état d'y répondre: il propoſoit une adreſſe au Roi *pour le prier de faire mettre ſous les yeux de la Chambre* tous les papiers *avec leurs dates concernant les opérations de la France relativement à l'alliance; par laquelle elle reconnoît l'indépendance de l'Amérique.* «

M. Burke.

» Des Miniſtres qui ignorent entierement les projets de la France pour la deſtruction de la Grande Bretagne, projets qui ſont actuellement mis en exécution. — Des miniſtres incapables de ſe procurer des avis dans un tems de profonde paix avec la France, — qui ne ſavent pas un mot d'affaires auſſi importantes. — Eſt-ce à de tels Miniſtres que l'on peut confier la conduite de la guerre? Au moyen d'avis ſecrets des intentions de vos ennemis, vous ſeriez en état de prendre des meſures pour vous défendre contre leurs attaques, ou d'agir offenſivement contre la partie où ils ſont les plus foibles ; mais une guerre conduite pour ainſi dire à tâtons, & où l'on n'a connoiſſance des opérations qu'au moment où le coup eſt frappé, doit ſe terminer par notre ruine totale. Les difficultés de ſe procurer ces connoiſſances en tems de guerre doivent être encore infiniment plus grandes que pendant le tems des opérations de la Cour de France relativement à ſon traité avec l'Amérique. Ce *Franklin* que nos Miniſtres actuels ont traité avec le plus profond mépris, a été accueilli avec cordialité par la Cour de France qui a profité habilement de l'avantage que vous lui laiſſiez, lorſque vous avez renvoyé vous-même à vos ennemis naturels l'homme qui avoit la confiance des Américains. «

» Quelle eſt la ſituation de ce pays ? quels ſont les moyens de faire la guerre? En eſt-il d'autres que des revenus, des alliances & des forces pour agir offenſivement & défenſivement? Mais tout cela nous manque. Dans le tems de notre alliance avec l'Allemagne, nous y avions 100,000 hommes à notre ſolde, & 670,000 livres ſt. données en ſubſides. En conſéquence, l'aſſiſtance étoit réciproque. Mais qui eſt-ce qui ſera actuellement l'allié de la Grande-Bretagne? Qui èſt-ce qui riſquera des meſures de vigueur ſur des opérations de foibleſſe? Lorſque les Miniſtres parlent de la guerre comme d'un moyen de lever de l'argent, ils devroient calculer, d'après les opinions des hommes ſur le ſuccès de cette guerre.

» On doit nous demander demain notre avis ſur la criſe dangereuſe où ſont actuellement les affaires. Cet événemeat me rappelle le tems où le Lord Ruſſell, dont le fils avoit perdu la tête ſur l'échafaud, diſoit à ſon Souverain conſterné: » Sire, j'avois un fils qui eût pu ſauver ſon pays. « Ne pourrions-nous pas dire de même que nous avons eu autrefois l'Amérique qui nous eût mis en état de défier les forces réunies de la France & de l'Eſpagne. La ſeule choſe qui nous reſte à faire à préſent, c'eſt de rappeller les troupes & les vaiſſeaux néceſſaires pour la défenſe de la Grande-Bretagne, de laiſſer des forces ſuffiſantes au Canada, à la Nouvelle Ecoſſe & à

Terre-Neuve, pour contenir par ce moyen les *Alliés Américains* de la France. Au ſurplus j'inſiſte ſur la communication des papiers, pour que le ſecret ne ſoit pas plus long-tems préjudiciable à notre ſûreté au-dedans & au dehors.

M. Dunning.

» Je regarde le meſſage du Roi comme une invitation au Parlement de venger l'affront qui nous eſt fait par la France, & dont la guerre doit être infailliblement le réſultat; mais je crois les Miniſtres abſolument incapables de gouverner cette nation dans la guerre la plus dangereuſe où la Grande-Bretagne ſe ſoit jamais trouvée engagée; & j'appuie ma reprobation ſur les preuves de leur ignorance des meſures priſes par la Cour de France, ou de leur négligence pour nous mettre en état d'y réſiſter.

M. *Fox* pria la Chambre de ſe rappeller qu'il avoit été informé du Traité de la France avec les Américains beaucoup plus tôt que les Miniſtres, qui paroiſſoient ne l'avoir appris que par la déclaration de l'Ambaſſadeur de France; & qu'il s'étoit fait un devoir d'en inſtruire le Parlement. — Puis, accuſant les Miniſtres ou d'indolence ou de mauvaiſe volonté : s'ils ſavoient comme moi, dit-il, ce que la France avoit réſolu de faire, ils ſont encore plus coupables. Ont-ils fait revenir d'Amérique aucun corps de nos vieilles

troupes, pour défendre l'Angleterre? Où sont nos frégates, sans lesquelles nous n'avons aucune force active & essentielle à la mer? Avons-nous contracté quelque alliance? Non. — Les Ministres ne se sont attachés qu'à tromper le Parlement, & à mettre l'Angleterre, dans un danger, d'où les hommes les plus habiles ne pourront pas la sauver. Après que de tels Ministres ont si mal conduit la guerre d'Amérique, peuvent-ils mériter de notre part la moindre confiance pour une guerre avec la France?

Le Ministre, (poursuivit M. *Fox* en apostrophant Mylord North), jugeant sa conduite également condamnable, soit qu'il ait eu connoissance du Traité, soit qu'il l'ait ignoré, n'a point voulu nous dire positivement que les François *eussent* ou *n'eussent* pas traité.....

» Le plan de conciliation est absurde, puisque son succès se fonde uniquement sur les forces que nous pouvons avoir en Amérique. Le Traité que la France vient de nous déclarer, y met nos flottes & nos armées dans la plus périlleuse situation....

» Le lord Weymouth, Secrétaire d'Etat, supplié par les Directeurs de la Compagnie des Indes, de mettre en sûreté par des escortes suffisantes, les vaisseaux attendus avec les cargaisons de retour, & de songer au maintien des établissemens de la Compagnie dans l'Inde, a répondu que la Compagnie n'avoit

nul-

nul beſoin de ſecours additionnel, pour ſon commerce ou ſon territoire. Sa réponſe eſt du Jeudi 12 de ce mois, & aujourd'hui 16, il porte un meſſage du Roi aux Lords, pour leur apprendre que la guerre eſt inévitable. «

[On ſe permet d'interrompre ici le Diſcours de M. *Fox*, pour placer un état exact des forces navales de l'Angleterre dans l'Inde & en Afrique].

	Vaiſſeaux.	*Canons.*	*Capitaines.*	*Dates des départs.*
	Rippon . . .	64	Waldgrave . . .	24 Novembre 1776.
	Saliſbury. . .	50	Watters.	19 Movembre 1773.
(a)	Warwick.	50	Mowat	8 Février 1778.
(a)	Minerve. .	52	Slott	16 Février 1778.
	Coventry. . .	28	Marlow. . . .	28 Mars 1778.
	Seahorſe . .	24	Fermer	19 Novembre 1773.
	Swallow. . .	14	Hunter.	30 Avril 1771.
	Cormorant.	12	Young.	24 Novembre 1776.
	Squirrel. . . .	20	Herwey . . .	16 Février 1778.
	Weazel . .	16	Warren	5 Mars 1778.
	Tryal	12	Mackenzie . .	arrivé en Août 1776.

Mais pour quel objet entrons-nous en guerre ? Il n'eſt rien de plus préjudiciable aux intérêts d'une Puiſſance, que d'entrer en guerre ſans objet. Eſt-ce le point d'honneur qui l'exige ? Ferons-nous la guerre à la France, juſqu'à ce qu'elle ceſſe de reconnoître l'indépendance de l'Amérique ? Cette guerre peut-elle finir, ſans que l'Amérique ſoit indépendante ? Si nous forçons la France à entrer en guerre, par la raiſon qu'elle a reconnu l'indépendance de l'Amérique, elle devient auſſi-

(*a*) Ces vaiſſeaux ſont deſtinés à eſcorter les vaiſſeaux de la Compagnie des Indes attendus de l'Iſle Sainte-Helene.

tôt l'alliée de l'Amérique, & cette alliance sera cimentée par la reconnoissance autant que par la politique. Les Américains souffriront-ils que la France puisse se repentir d'avoir épousé leur cause ?

Dès que la guerre sera déclarée, qui d'entre nous osera porter un regard d'assurance sur ses suites, & regarder en face nos éternels ennemis ? Les Anglois se sentent-ils aujourd'hui, animés de la même confiance dont ils étoient remplis, lorsque Marlborough marchoit à la victoire sur la route que *Godolphin* lui avoit tracée ? Nos finances sont tombées au-dessous du taux où les tems les plus malheureux de la derniere guerre les avoient réduites ; mais ce qui est plus terrible encore, notre courage nous a abandonnés....

Quel revenu avoit le Congrès, lorsqu'il est entré en guerre ? Ses moyens étoient si modiques, qu'on sembloit voir le moment où il seroit forcé de demander grace ; mais le sentiment des peuples, le zele patriotique de leurs Chefs, leur sagesse, leur vigilance, leur persévérance, ont fait triompher leur Pays.

Trouverons-nous dans nos cœurs les mêmes ressources ? nos chefs ont-ils droit d'attendre de nous la même confiance ? Je ne crains point de le dire, une invasion de la France dans notre Isle, est un événement que tous les vrais Anglois doivent désirer, comme la seule secousse qui puisse nous tirer de notre mortel engourdissement, & nous donner la force

néceſſaire pour remettre le timon de l'Etat en des mains plus capables de ſauver la Nation prête à perir & pour que le poiſon lent d'une mauvaiſe adminiſtration ne conſomme point ſa ruine, ſans eſpoir de retour. — M. *Fox* conclud en propoſant de répondre au meſſage du Roi, par d'inſtantes prieres, pour le renvoi des Miniſtres.

M. Wedderburne, Procureur Général, prit leur défenſe, ainſi que le Lord *Germaine*, qui obſerva le danger qu'il y auroit de compromettre certaines perſonnes en France, ſi on donnoit tout au long les copies demandées.

M. *Fox* propoſa d'ajouter à la motion, qu'il ne ſeroit donné que des extraits des lettres, &c.

Le parti des Miniſtres parla en leur faveur, comme ſi on ne pouvoit jamais s'en détacher : l'oppoſition inſiſta pour qu'il fût déterminé avec certitude quelle étoit la nature de l'inſulte faite par la France à la Grande-Bretagne, & juſqu'à quel point on pouvoit accuſer les Miniſtres d'avoir négligé de veiller à la ſûreté de la Nation, ou de lui aſſurer l'alliance de l'Amérique, ce qui ſeul pouvoit décider la balance des forces en faveur de la Grande-Bretagne ou de la Maiſon de Bourbon.

Le Gouverneur *Johnſtone* parla ainſi : » Quoique je ſois de l'avis de ceux qui ſont fermement perſuadés que les Miniſtres actuels

n'ont pas aſſez de talens pour ſupporter le poids des devoirs que leur charge leur impoſe, je ſuis bien éloigné de crore que nos affaires ſoient déſeſpérées. Il eſt vrai que la Marine n'eſt pas ſur un pied auſſi reſpectable que nous pourrions le ſouhaiter ; mais j'eſpere que le zèle de la nation & ſa ſupériorité reconnue dans les affaires maritimes, lui feront vaincre toutes les difficultés où nous nous trouvons engagés aujourd'hui.

Le Lord *North* pria la Chambre de l'écouter quelques minutes, & il parla ainſi : Si je croyois que ma retraite pût au moins donner l'eſpoir de ſauver l'état du danger qui le menace, je ferois volontiers le ſacrifice de ma place ; j'ai déclaré & répété en différentes occaſions que j'étois toujours prêt à la quitter ; mais comme il y auroit de la puſillanimité à abandonner le timon des affaires dans un tems orageux, & que je ne puis me retirer à préſent ſans cauſer du déſordre dans le Miniſtère ; mon honneur, mon amour-propre & l'attachement que je porte à mon pays, m'impoſent la loi de conſerver les rênes qui m'ont été confiées.

Quant à mes talens pour conduire une guerre & diriger les affaires, je conviens qu'il feroit aiſé d'en trouver de ſupérieurs ; mais j'oſe me vanter devant la Chambre que je ne le cede en intégrité à qui que ce ſoit de la Nation ; j'ai des motifs pour eſpérer que les bills conciliatoires produiront d'heureux

effets ; quoiqu'il y ait réellement un Traité conclu entre la France & les Colonies, & que naturellement l'on doive s'attendre qu'il sera ratifié par le Congrès, je ne désespere pas cependant que les propositions offertes & assurées par les bills conciliatoires ne tranquillisent les esprits en Amérique au point d'en empêcher la ratification. Il y a surtout une chose qui fortifie mes espérances relativement à ces effets, c'est la circonstance que l'Ambassadeur de France a choisie pour déclarer le Traité ; en effet, il a pris le moment même où les Commissaires étoient sur le point de partir. Je suis donc porté à croire qu'il est peut être encore possible de nous retirer de l'embarras où nous sommes sans faire la guerre. Au reste, notre situation n'est pas aussi alarmante que quelques personnes affectent de le croire. Nos Escadres, pour notre défense intérieure, sont en état de faire tout le service qu'on doit en attendre, & suffisantes, en cas de besoin, pour nous garantir d'une invasion & pour repousser l'ennemi.

M. *Gregory* reprocha au Ministère d'avoir refusé de donner un convoi aux vaisseaux de la Compagnie destinés pour l'Inde, malgré la demande qui en avoit été faite. Il y a, dit-il, des vaisseaux en route pour revenir, leurs cargaisons valent trois millions sterling, & cependant ils sont sans défense & exposés par conséquent à devenir la proie de l'ennemi. Les François dans la der-

niere guerre ont fait une tentative (a sur nos vaiſſeaux de la Compagnie à Sainte-Hélène ; ils en peuvent faire une autre & avec plus de ſuccès, parce qu'il n'y a qu'un vaiſſeau de ligne & une frégate pour leur protection.

M. *Wombwell* répondit dans les termes ſuivans à M. *Gregory*. Je ne crains rien pour la ſureté des vaiſſeaux de la Compagnie. Les François ont échoué dans l'expédition qu'ils ont faite pendant la derniere guerre à Sainte-Hélène, & ils ont appris à leurs dépens que l'entrepriſe étoit bien plus difficile qu'ils ne l'imaginoient. Nous ne devons point craindre une ſemblable attaque cette année, attendu que les vaiſſeaux ſont déjà partis de Sainte-Hélène ; le ſeul danger qu'il y ait à appréhender eſt qu'ils ne tombent au pouvoir de l'ennemi à l'entrée de la Manche ; & pour prévenir cet accident, il y a environ ſix ſemaines qu'on a envoyé à leur rencontre ſix vaiſſeaux (b) de ligne, qui ſuffiſent pour

---

(a) Ces vaiſſeaux ſont le *Warwich* de 50 canons, parti le 5 Février 1778, & la *Minerve* de 32, partie le 16 Février.

(b) Ce ſont les vaiſſeaux qui croiſent ſur les attérages de France ſous les ordres de M. Digby : ſavoir.

	canons.	Capitaines.
Ramillies.	74.	Digby.
Valliant.	74.	Gower.
Grafton.	74.	Wilkinſon.
Culloden.	74.	Balfour.

les faire entrer fains & faufs en Angleterre.

Sur les neuf heures, le Miniftère fit propofer la *queftion préalable*, qui l'emporta de 85 voix fur la motion de M. *George Grenville*; 231 Membres furent d'avis qu'il n'y avoit point lieu à délibérer fur la motion contre 146 qui tenoient pour le contraire.

17 *Mars*.

Les deux Chambres étoient pleines aujourd'hui, avant deux heures, pour attendre le meffage du Roi.

Les Lords Weymouth & North font arrivés de bonne heure, & conformément à ce qu'ils avoient annoncé le 16, ils ont déclaré aux Chambres refpectives, » que le Roi » ayant été informé que la Cour de France » avoit conclu un traité avec les Américains, » par lequel elle reconnoiffoit leur indépen» dance, Sa Majefté, par fon Secrétaire d'E» tat, s'eft adreffé *officiellement* à l'Ambaffa-

	Canons.	Capitaines.
Bedford.	74.	Varlo.
Cornwal.	74.	Roddham.
Réfolution.	74.	Ogle.
Royal-Oak.	74.	Faulkner.
Afia.	64.	Vandiquet.
Proferpine.	28.	Sulton.

Il y a eu deux des vaiffeaux de 74 canons très-maltraités par un coup de vent.

» deur qui eſt en quelque ſorte convenu du
» fait. En conſéquence, dans cette poſition
» critique, Sa Majeſté demande l'avis de ſon
» Parlement. «

Le meſſage portoit auſſi que le Roi avoit auſſi-tôt envoyé des lettres de rappel à ſon Ambaſſadeur à la Cour de Verſailles, & que Sa Majeſté attendoit de la loyauté de ſes fideles Communes qu'elles le metteroient en état de ſoutenir une guerre juſte & néceſſaire.

Lorſque le meſſage du Roi eut été lu dans la chambre des Pairs, le lord Abingdon laiſſa éclater ſon indignation par ce véhément diſcours.

» Que venons-nous d'entendre, Milords, de la bouche des Miniſtres du Roi ? On trahit Sa Majeſté. On ſe joue de la Chambre. On inſulte la nation ; mais, ſans doute, Milords, le reſſentiment peut encore ſe manifeſter dans vos ames. Les Anglois n'endureront pas plus longtems l'indigne traitement qu'on oſe leur faire. — Il n'y a pas plus de douze jours que les Miniſtres nous ont aſſuré qu'il n'y avoit point de Traité ſigné entre la France & l'Amérique, qu'ils nous ont répondu des intentions pacifiques de la France. — Aujourdhui c'eſt d'eux-mêmes que nous apprenons qu'il exiſte pourtant un Traité, & ils nous apportent un meſſage de Sa Majeſté qui nous provoque à la guerre avec la France. Quoi, Milords, eſt-il poſſible ? Une guerre avec la France ! Oui, & encore avec l'Eſpagne ! Trop

foibles pour continuer la guerre avec l'Amérique ſeule, nous allons l'avoir encore avec la France & l'Eſpagne réunies, comme ſi c'étoit dans notre foibleſſe même que dût conſiſter notre force. Quel excès de folie & d'extravagance! Mais diſons plutôt de ſcélérateſſe; car, ſans doute, nous ſommes vendus à la France. Des hommes *ſuſpects* ont plus d'une fois quitté leur poſte & leur devoir pour faire des voyages clandeſtins à Paris, où ils n'étoient appellés par aucunes fonctions de leur état. (*N. B.* Il faut ſe ſouvenir que dans les dernieres vacations du Parlement, le bruit a couru fortement que milord Mansfield avoit été à Paris. C'eſt de ce voyage que ſans doute milord Abingdon veut parler). Que faut-il en conjecturer? N'y a-t-il pas plus que de l'apparence à la perfidie que nous devons craindre? Si c'eſt le ſort de l'Angleterre de devenir une province de France, comme je ne l'appréhende que trop, nous pourrons encore voir la déteſtable maiſon de Stuart établie ſur le Trône Britanique. Voilà, Milords, la ſeule & la vraie clef de tout le myſtere. (*N. B.* Ce trait contre les Stuarts fait voir que milord Abingdon avoit le lord Mansfield en vue). Je ne ſuis pas le ſeul de ce ſentiment. Bien d'autres voient la choſe comme moi. On eſt étonné, Milords, que vous n'en faſſiez point l'objet de vos plus ſérieuſes recherches «.

Lorſque la lecture du même meſſage appor-

té par le lord North dans la chambre des Communes eut été faite par l'Orateur.

Le lord North proposa qu'*une humble adresse fût présentée à Sa Majesté pour l'assurer qu'elle ne seroit point soupçonnée d'avoir cherché à troubler la tranquillité de l'Europe, pour applaudir à la sagesse des mesures qu'elles a prises d'après une déclaration si étrange, & pour lui promettre que ses fideles Communes la soutiendroient dans tous les événemens par le sacrifice de leur sang & de leur fortune.*

M. Baker demanda qu'il y fût ajouté *pourvu que les Ministres dont les pernicieux conseils ont causé la détresse actuelle de Sa Majesté, ne soient plus chargés de l'administration de ses affaires.*

Cette modification fut rejettée.

Dans le cours des violens débats auxquels elle donna lieu, & qui amenerent la récapitulation de toutes les fautes des Ministres, milord North, après avoir répété qu'il ne tenoit à son poste que par l'honneur, ne voulant point avoir à se reprocher d'avoir quitté le gouvernail dans le moment où le vaisseau étoit battu des plus furieux orages, il assura que les rumeurs publiques lui donnoient peu d'inquiétude : qu'à la vérité les fonds étoient très-bas ; mais que c'étoit l'effet d'une terreur panique inséparable des approches d'une guerre ; — qu'il venoit d'apprendre que le Ier paiement de la souscription s'étoit effectué : que la lenteur avec laquelle elle s'étoit remplie, provenoit de l'immensité de la dette na-

tionale, plutôt que d'aucune appréhenſion de guerre avec la France : que la Grande-Bretagne ayant toujours été ponctuelle aux paiemens des intérêts, l'argent ne pouvoit pas lui manquer. Que l'idée d'une invaſion de la part de la France étoit un vrai épouventail : que jamais commencement de guerre n'avoit vu la marine ſur un pied auſſi formidable qu'aujourd'hui : que les nouvelles levées, qui étoient preſque complettes, formoient, avec les vieux corps, une armée de 30,000 hommes pour la défenſe du Royaume : que le Roi, pour donner une tranquillité parfaite à la nation, alloit mettre ſur pied la milice, qui ſuffiroit, avec les troupes réglées actuellement en Angleterre, pour faire craindre à l'ennemi de tenter une invaſion : que l'outrage fait par la France à la Grande-Bretagne, étoit de la nature la plus intolérable : que Sa Majeſté dans ſon reſſentiment avoit auſſitôt rappellé le lord Stormont : qu'il ne doutoit point que chacun des membres de la Chambre ne fût prêt à laver de tout ſon ſang la tache imprimée à la nation par cette inſulte ; & que ſûrement perſonne ne refuſeroit ſa voix pour une adreſſe qui aſſureroit le Roi que ſes fidelles Communes étoient prêtes à lui fournir tous les moyens néceſſaires de ſoutenir l'honneur de ſon peuple & la dignité de ſa couronne.

Le 18 *Mars*.

La chambre des Pairs s'ajourna au lende-

main, après avoir porté au Roi son adresse de remerciement, conçue dans les termes de la motion de milord North.

La même démarche fut faite sur les deux heures par la chambre des Communes, qui ensuite s'ajourna pareillement.

Les fonds sont encore baissés : les actions consolidées à 3 p. $\frac{o}{o}$ sont tombées à 59.

P. S. du 20 Mars.

La Gazette de Londres du 18 Mars a rendu publique une Lettre du Général Howe au Lord Germaine, datée de Philadelphie le 19 Janvier 1778, & apportée par le Colonel Harcourt, venu en Angleterre par congé.

» Le Chevalier Howe fait entendre au Ministère que la navigation du Delavare a pu être ouverte pour les gros vaisseaux de guerre vers la fin de Janvier, & que le Chevalier Clinton lui enverra d'autant plus sûrement les dépêches de la Cour arrivées à New-Yorck le premier de ce même mois sur le Paquebot *le Lord Hyde.*

Il ne parle d'aucun événement remarquable depuis le grand fourage du 22 au 28 Décembre, qui fut protégé par un fort détachement qui avoit pris poste de l'autre côté de la Schuylkill sur les hauteurs de Derby, & qui rentra dans la Ville par terre & par eau, en quantité à-peu-près suffisante pour les consommations de l'hyver, & sans avoir

été inquiété par l'ennemi. Il parle ſeulement de quelques partis d'Américains embuſqués, un deſquels conſiſtant en deux Officiers & trente hommes, fut enlevé par l'adreſſe de deux dragons du dix-ſeptieme régiment.

Les troupes ſont entrées les 30 & 31 Décembre en quartier d'hiver dans Philadelphie où elles ſont agréablement à tous égards.

L'armée de l'ennemi, à l'exception d'un détachement de 1,200 hommes, eſt baraquée dans les bois près de la Forge de Valley ſur la Schuylkill à 26 milles de Philadelphie, & M. le Chevalier Howe ajoute, qu'elle eſt dans une poſition très-forte.

L'amiral Keppel a pris congé du Roi le 17, pour ſe rendre à Portſmouth, & y prendre le commandement de la flotte d'obſervation.

Le Général Boyd a reçu ſes ordres, & il va partir pour ſon Gouvernement de Gibraltar. — Quelques vaiſſeaux de ligne ſont ſur le point de partir pour la Méditerranée, où ils renforceront l'eſcadre de l'Amiral Duff, qui juſqu'à préſent ne conſiſte que dans les vaiſſeaux ſuivans:

Vaiſſeaux.	*Canons.*	*Capitaines.*
Monarque..........	74	..........Rowley.
Worceſter	64	..........Robinſon.
Panther	60	..........Harvey.
Medway............	60	..........Affleck.
Allarm.............	32	..........Hay.
Entrepriſe..........	28	..........Rich.
Levant.............	28	..........Murray.
Zephire	14	..........Stott.
Raven..............	10	..........Rice.

On aſſure que par la diſtribution qui ſera faite de l'armée navale aux ordres du Lord Howe, elle conſiſtera en trois eſcadres, dont une ſera commandée par cet Amiral en perſonne, (ou ſon ſucceſſeur,) & les deux autres par des *Commodores*, & qu'elles ſe déployeront ſur la Côte entiere de l'Amérique, pour empêcher, autant qu'il ſera poſſible, que les Etats-Unis ne faſſent le commerce avec la France, & n'en reçoivent aucune eſpèce de ſecours.

La preſſe des matelots s'eſt faite dans Londres le 18 & le 19, avec une violence inouie. Les moyens les plus étranges ont été employés pour procurer à la Patrie des défenſeurs qui s'en défendoient de toutes leurs forces. Le coup de filet a pourtant été prodigieux pour le nombre, mais quant à l'eſpèce, on doute, que l'Amiral Keppel & le Lord Briſtol ſouffrent qu'il y en ait ſeulement la cinquieme partie qui monte ſur les vaiſſeaux du Roi, au moins dans les diviſions qui leur ſeront confiées.

FIN.

vous mettent en état de les fournir, vous devez notifier au Bureau du Commerce la diminution que vous croyez néceſſaire, & lui ordonner de borner ſes achats en conſéquence. Mais, dans toutes les affaires de cette nature, nous vous rendrons reſponſable de toute déſobéiſſance à nos ordres ». 1776. Mai Juin. & Juillet.

» Si, dans aucun tems, vous trouvez quelque Membre du Bureau coupable d'avoir fait un mauvais emploi de l'argent de la Compagnie ou de toute autre infraction notoire de ſes devoirs à notre égard; nous ordonnons que vous l'interdiſiez ſur le champ de tout emploi qu'il pourroit occuper à notre ſervice juſqu'à ce que nous ayons fait connoître nos intentions (*a*).

» Si quelque Membre de notre Bureau de commerce, ou quelque Officier civil ou militaire de la Compagnie, eſt en aucun tems interdit par vous des fonctions de ſon emploi, ou qu'il arrive quelque vacance par démiſſion ou par mort, nous voulons & ordonnons que l'on obſerve la plus ſtricte impartialité relativement à toute promotion ou avancement qui pourra avoir lieu en conſéquence d'une ſemblable interdiction, démiſſion ou mort, & que la perſonne ſuivant immédiatement par le rang, la place ou l'ordre du tableau, à moins d'objections

(*a*) Cet article & le précédent paroiſſent avoir été enfreints par le renvoi de M. Stuart.

1776. Mai Juin. & Juillet.

graves contre son intégrité ou sa capacité, soit nommée pour siéger à ce Bureau, ou pour suppléer quelque vacance dans notre service civil & militaire, jusqu'à ce que nous ayons fait connoître nos intentions. Nous enjoignons aussi de plus qu'avant qu'aucun Officier de la Compagnie soit révoqué d'aucune place, la partie en soit informée par écrit, avec l'accusation intentée contr'elle; cet Officier étant sommé de produire ses défenses dans le tems raisonnable qui lui sera donné pour les préparer, & vous procederez, dans toutes ces occasions, avec la plus grande douceur & la plus grande circonspection «.

On prétendit que la totalité de ces instructions affectoit plus ou moins l'intérêt général de la Compagnie, particulierement les articles ci-dessus, dont le premier soumet entierement le commerce du Bengale à l'autorité du Gouverneur & du Conseil: les deux derniers les autorisant à interdire tout Membre du Bureau du commerce sur le prétexte le plus leger, & à nommer à la place vacante quelqu'une des personnes qui sont sous leurs ordres; on a dit aussi qu'en vertu de l'article 6 les Membres du Bureau du commerce n'auroient pas la permission de jouir du bénéfice d'aucun commerce, attendu les changemens fréquens auxquels ils étoient assujettis entre Patna & Calcuta. En convenant que ces instructions obligeoient

le Gouverneur & le Conſeil d'être reſponſables : on a demandé à qui ils étoient reſponſables ? Il étoit viſible que ce n'étoit point à la Compagnie, mais à l'Adminiſtration qui les avoit faits, & qu'ils prendroient ſoin de ne pas la déſobliger.

1776. Mai Juin & Juillet.

La ſeule réponſe faite par le Préſident à ces obſervations, fut que les Juriſconſultes, compoſant le Conſeil des Directeurs, étoient d'avis qu'ils ne pouvoient pas ſéparer l'intérêt du commerce de l'interpoſition du Gouverneur & du Conſeil.

Un Comité de ſept Actionnaires, ayant à leur tête le Duc de Richmond, fut nommé par cette Aſſemblée pour rédiger un nouveau projet d'inſtructions, qui fut adreſſé dans l'eſpace d'une ſemaine & mis ſous les yeux de l'Aſſemblée générale.

Ces inſtructions étoient compoſées de ſoixante & douze articles en deux parties, la premiere adreſſée au Gouverneur général & au Conſeil, l'autre au Conſeil de commerce & au Bureau de l'Echiquier. Ces inſtructions paroiſſoient avoir été dictées par les deux grands principes de l'économie publique & de la juſtice particuliere. Elles contenoient des reglemens pour la monnoie, le militaire, l'Echiquier, le Bureau du commerce, &c. Elles reſtreignoient le pouvoir du Préſident & du Conſeil ſur la plûpart de ces articles, leſquels dans l'autre projet d'inſtructions étoient laiſſés *ad libitum*, par-

ticulierement dans les dispositions relatives
1770. aux maisons pour eux & leurs domestiques,
Mai. objet qui, sans cette restriction, auroit pû,
Juin. à ce qu'on assure, monter à 100,000 liv.
& Juillet. sterling.

Cependant l'Orateur du Comité objecta toujours l'*illégalité* de l'établissement d'un Bureau d'Echiquier, & le pouvoir du Bureau de commerce indépendant de la Présidence & du Conseil, & on demanda à ce sujet l'avis des Jurisconsultes qui se rapporta à cette opinion. Il fut convenu que les instructions seroient imprimées, avec les différens avis qu'elles avoient occasionnés, ce qui passa pareillement. En conséqence MM. Sayre, l'Avocat Glynn, M. Dunning, & M Mak-Donald, (formant le Conseil des Jurisconsultes de la Compagnie) furent consultés. Les trois derniers s'accorderent à soutenir la *légalité* de l'établissement du Bureau de commerce, & le premier ne fit qu'élever un doute sur les quinzieme & trente-cinquieme articles relatifs à la direction de la monnoie à Calcuta, laquelle, par le dernier acte, n'étoit pas comprise dans l'administration de la Compagnie.

Les deux projets d'instructions, ainsi appuyés, furent régulierement débatus dans différentes assemblées générales, &, après plusieurs changemens, ils furent renvoyés à un scrutin qui se fit le 26 Janvier 1774.

Celles des Directeurs eurent 406 voix, & celles des Actionnaires 308.

1776. Mai Juin & Juillet.

Les Directeurs obtinrent donc la pluralité des suffrages pour envoyer leurs instructions de préférence à celles du Comité des Actionnaires. Il fut visible qu'ils n'avoient pas été peu favorisés par une des clauses du Bill, pour regler la Compagnie des Indes, qui n'admettoit au droit de voter que des Actionnaires qui eussent au moins 1000 l. de fonds. Dans l'assemblée générale, qui suivit celle-ci, on fit la motion suivante, qui doit paroître très-extraordinaire, si l'on considere que peu de mois auparavant, il en avoit passé une directement contraire.

» Il sera recommandé à l'assemblée des Directeurs de nommer au plutôt le Général Clavering à la place de Commandant en chef des forces de la Compagnie dans l'Inde, avec une clause expresse que, dans le cas où il succéderoit à la place de Gouverneur général des Provinces de Bengale, Bahar & Orisa, il perdroit immédiatement ladite place de Commandant en chef.

Une motion aussi extraordinaire occasionna des débats très-animés, dans lesquels, sans faire aucune objection particuliere, contre la personne du Général Clavering, on s'exprima néanmoins avec beaucoup de liberté sur la prétendue *nécessité* de sa nomination & sur ce qu'il avoit été ci-devant *recommandé par le Gouvernement*, au mépris de

1776. Mai Juin & Juillet.

la Compagnie. On observa que l'administration ayant eu la pluralité des suffrages au dernier scrutin, ce triomphe avoit élevé le cœur à ses partisans, & qu'elle étoit déterminée à ne point laisser réfroidir leur zèle par des délais, voulant absolument forcer les Actionnaires de se rétracter.

La question fut portée à un scrutin général qui fut décidé en faveur de la nomination du Général Clavering, & en même tems on fit une autre motion, quoique très-extraordinaire pour un jour de scrutin, où il devoit être proposé que le Colonel George Monson succéderoit au Lieutenant-Général John Clavering dans la place de Commandant en chef dans l'Inde, aussitôt que ledit Lieutenant-Général Clavering passeroit à celle de Gouverneur général. Cette motion ayant été pareillement mise au scrutin, elle passa par une pluralité considérable.

Les Directeurs étant alors résolus à terminer cette affaire le plutôt possible, préparerent *deux Commissions*, une pour le Gouverneur Hastings & l'autre pour le Lieutenant-Général Clavering.

Le 12 Mars 1774, ces commissions & instructions furent mises sous les yeux des Actionnaires. Elles éprouverent de violentes oppositions, parce que plusieurs estimerent que non seulement elles donnoient trop de pouvoir au Gouverneur de la présidence dans le Bengale, mais encore qu'elles ne

répondoient pas ſtrictement à la lettre expreſſe de l'acte de reglement. Une partie des Actionnaires demanda du tems pour prendre de plus amples informations ſur ce ſujet avant de pouvoir donner leur avis; mais le Parti Miniſtériel ſe trouvant le plus nombreux, fit avorter toutes les propoſitions de s'ajourner, & on procéda à l'examen des deux commiſſions, ce qui dura juſqu'à quatre heures du matin: alors on indiqua le mardi ſuivant pour les paſſer au ſcrutin. Toutes deux furent confirmées ce jour-là par une grande majorité; le projet des inſtructions des Directeurs fut enſuite confirmé de la même maniere.

1776. Mai Juin & Juillet.

Tout étant ainſi arrangé, la commiſſion fut envoyée avec le projet d'inſtructions au Bengale, par le Général Clavering, accompagné des Membres du Conſeil qui ſe trouvoient en Angleterre. On n'entendit plus parler de ce qui ſe paſſoit dans cette partie de l'Inde, juſqu'à l'aſſemblée générale, qui fut convoquée le 27 Septembre 1775. Ce jour là le Préſident informa l'Aſſemblée qu'il étoit arrivé de Bengale des dépêches fort importantes, relativement aux malheureuſes querelles qui avoient eu lieu entre les Membres du Gouvernement. La nouvelle de ces querelles étoit parvenue en Europe par diverſes voies, & quelques Propriétaires en avoient été informés, ſéparément les uns des autres, de ſorte que l'aſſemblée demanda

1776. Mai. Juin. & Juillet.

que les Directeurs traitaſſent auſſitôt cet objet important, ſans attendre que le Parlement en décidât, comme on avoit fait précédemment.

Les Directeurs convinrent avec l'Aſſemblée de la néceſſité de s'occuper de cette affaire le plutôt poſſible, & ils l'aſſurerent qu'ils n'attendoient que l'arrivée de l'*Anſon* (le dernier vaiſſeau de la Compagnie qui devoit revenir du Bengale) pour entrer dans un examen détaillé de cette affaire, & dont on rendroit compte à l'aſſemblée générale.

Le 6 Décembre 1775, il fut convoqué une autre aſſemblée, avant laquelle on donna à examiner aux Actionnaires les papiers relatifs aux différends ſurvenus entre les Membres du ſuprême Conſeil du Bengale, & qui étoient entre les mains des Directeurs.

L'objet de cette aſſemblée étoit de communiquer aux Actionnaires diverſes réſolutions que les Directeurs avoient priſes concernant ces différends. Elles conſiſtoient en quatre points principaux, dont voici la ſubſtance:

Il étoit contre l'intérêt général de la Compagnie d'entrer en alliance avec Sujah-Dowla, ainſi que d'encourager & de favoriſer la guerre de Rohilla. Il étoit auſſi queſtion de quelques cenſures de la conduite de M. Haſtings & de M. Barwell. Au ſurplus on ſuſpendoit toute réſolution définitive juſqu'à l'arrivée du vaiſſeau de la Compagnie

l'*Anson*, qui étoit attendu de jour en jour.

Il y eut sur ces arrêtés un débat par lequel il parut que le *Nouveau Conseil*, lorsqu'il étoit assemblé, avoit demandé au Bureau du commerce un état probable, tant présent que futur, des cargaisons de retour ; que le Vérificateur général, sous la direction de l'ancien Conseil, en avoit fourni un état ; mais que le *Nouveau Conseil*, quoique ne connoissant pas les douanes du pays, avoit prétendu examiner ces comptes par lui-même, & que d'après cet examen il les avoit désapprouvés. La conduite du Gouverneur Hastings fut l'objet d'une vive discussion dans cette assemblée ; on y fit valoir les longs services qu'il avoit rendus à la Compagnie, & il fut prouvé que jamais elle n'avoit eu un Officier plus fidelle, plus intelligent, plus parfaitement instruit de tous les intérêts de la Compagnie, sur les objets de commerce comme sur ceux de politique : que par conséquent on ne devoit pas juger à la hâte un Serviteur si ancien & si recommandable ; mais qu'au lieu de l'obliger de renoncer à ses emplois ou de faire quelque démarche de cette nature, il falloit l'avertir des points qu'on supposoit avoir à blâmer dans sa conduite, afin qu'à l'avenir il la reglât en conséquence.

1776. Mai Juin. & Juillet.

Cependant on ne se décida alors sur aucun objet d'importance, & l'on convint d'attendre l'arrivée de l'*Anson*.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le 16 Mai 1776, quelques-uns des Actionnaires ayant entendu parler d'une décision de l'assemblée des Directeurs, relative à la destitution de M. Warren Hastings, Gouverneur, & de M. Francis Barwel, Membre du Conseil du Bengale, ils demanderent une assemblée générale, à l'ouverture de laquelle fut lue la résolution suivante des Directeurs, datée du 8 Mai, laquelle avoit passé à la pluralité d'une seule voix, y en ayant eu 11 pour & 10 contre: voici cet arrêté.

» Que l'assemblée des Directeurs ayant pris en considération les affaires & l'état actuel du Bengale avoit résolu de révoquer M. Warren Hastings, Gouverneur du Bengale & M. Francis Barwel, Membre du Conseil de ladite Province, & de présenter, sans délai, une pétition à Sa Majesté à cet effet «.

Cette *soudaine* résolution des Directeurs, sur un point de la plus haute importance, souleva la plus grande partie des Actionnaires, d'autant qu'il étoit probable que si la totalité des vingt-quatre Directeurs eûssent été présens, un pareil arrêté n'eut point été pris, & qu'ainsi il étoit expédient de discuter la chose avec soin & en détail.

Les partisans du Gouverneur Hastings représenterent qu'avant qu'il fût chargé de la Présidence du Bengale, cette Province étoit en proie à la vénalité & au péculat, que

par son intelligence supérieure, sa grande économie & son attention constante pour les affaires. il étoit presque parvenu a mettre toutes choses en bon ordre & à les tourner à l'avantage général de la Compagnie; que nommément il avoit reglé le louage des fermes, qui auparavant étoit très-onéreux aux sous locataires, en les mettant hors de la puissance des principaux locataires, & en spécifiant les rentes particulieres que chacun devoit payer: que ces avantages & beaucoup d'autres étoient portés tout au long sur les registres de la Compagnie, avec les remerciemens non seulement de la Compagnie, mais encore ceux de la nation; qu'enfin la nation elle-même, c'est-à-dire le Parlement, avoit bien manifesté la satisfaction qu'il avoit de sa personne, & comme homme & comme bon serviteur de la Compagnie, en le nommant alors Gouverneur général du Bengale «.

1776. Mai Juin & Juillet.

» Que les accusations formées contre lui par Rajah Nuncomar, étoient reconnues aujourd'hui pour être absolument fausses: que ce lâche accusateur avoit été pleinement convaincu de ses impostures, & qu'en conséquence il avoit subi la mort que son crime méritoit.

Les écrits qui contenoient les charges contre ces Messieurs ayant été lus; aucune de ces charges ne parut assez grave pour justifier l'arrêté ci-dessus du 8 Mai 1776. Un des principaux griefs contre le Gouver-

1776. Mai Juin. & Juillet.

neur Haſtings, étoit qu'il avoit reçu illicitement 15,000 roupies; mais d'après une information plus ample ſur ce grief, & l'examen de quelques autres papiers qui n'avoient pas été envoyés *d'office* à l'aſſemblée, il parut clairement que ces 15,000 roupies n'avoient été reçues ni par M. Haſtings ni par ſon Banian, & que le tout étoit une impoſture. (Cela fut prouvé être une calomnie contre M. Haſtings, par une feuille interpolée & qu'on avoit remplie) & pour plus parfaite conviction de la choſe, on trouva que la partie même qui avoit donné ces roupies, déchargeoit M. Haſtings d'avoir reçu directement ou indirectement aucune partie de cette ſomme.

Enfin, toutes les accuſations portées contre le Gouverneur Haſtings & M. Barwel, ne formoient tout au plus qu'une preuve *ex parte*, & ne produiſoient rien d'eſſentiel qui fut complet & direct. Elles ne parurent donc pas fondées ſur une probabilité ſuffiſante pour juſtifier leur révocation. La raiſon qui avoit déterminé la majorité des Directeurs en faveur d'une démarche ſi précipitée, étoit que comme les affaires de la Compagnie dans le Bengale étoient retardées & dérangées par ces différends entre le Conſeil, & que la révocation d'un des deux partis devenoit néceſſaire, il étoit plus convenable de révoquer le Gouverneur Haſtings & M. Barwell. Il n'eſt pas impoſſible que le Gou-

vernement ait été de connivence dans ce projet, car quoique M. Hastings & M. Barwell eussent eu leur place *à la nomination du Parlement*, cependant comme ces Messieurs s'étoient brouillés avec les trois autres Membres du Conseil (deux desquels étoient de cette nomination particuliere) il étoit probable qu'ils avoient changé d'idée & qu'ils désiroient de voir les affaires de la Compagnie des Indes au Bengale traitées sur un pied plus conforme à son premier plan. Nous sommes encore autorisés à dire qu'il est possible que le Gouvernement ait eû la même idée que les onze Directeurs, puisque dans l'assemblée suivante plusieurs de ses partisans les plus zélés, & dont quelques uns occupent les premieres places de l'Etat, ont essayé d'appuyer leur résolution du 8 Mai.

De ces débats du 16 Mai 1776, qui ont duré depuis onze heures du matin jusqu'à minuit passé, il est résulté qu'on mettroit au scrutin la question suivante :

» Qu'il étoit recommandé à l'assemblée des Directeurs de délibérer de nouveau sur leur dernier arrêté, relatif au rappel du Gouverneur Hastings & de M. Barwel, & d'en faire le rapport à l'assemblée générale des Actionnaires «.

La question mise au scrutin passa à l'affirmative à la pluralité de 106 voix.

Le Président de l'assemblée générale de quartier, informa les Actionnaires que plu-

1776. Mai Juin & Juillet.

fieurs dépêches étoient venues en dernier lieu du Bengale; mais que comme on en attendoit d'autres de jour en jour par le vaiffeau de la Compagnie le *Salifbury*; l'affemblée des Directeurs avoit réfolu de différer fon rapport concernant la nouvelle délibération recommandée par le dernier fcrutin des Actionnaires fur la révocation de M. Haftings & de M. Barwell, jufqu'à la réception de ces dépêches; ce rapport fut remis à huitaine aprés l'arrivée du fufdit vaiffeau.

En conféquence on convoqua, pour le 18 Juillet 1776, une affemblée fpéciale qui entendroit le rapport des Directeurs, relativement à leurs nouvelles délibérations fur cette affaire, & voici quel fut ce rapport:

» Que d'après les preuves que les Directeurs avoient reçues depuis, lefquelles étoient confirmées par l'opinion de plufieurs Jurifconfultes du premier rang, les Directeurs eftimoient que les motifs de la révocation du Gouverneur Haftings & de M. Barwell ne répondoient pas aux charges alléguées contr'eux «.

Cette opinion fut confirmée par la lecture des papiers reçus par l'*Anfon*, & le fuplément arrivé enfuite fur le *Salifbury*. Les charges contenues dans ces papiers étoient principalement des charges de péculat, mais qui, d'après les informations, ne parurent être que l'ufage du pays, pratiqué par tous les Gouverneurs & dans des vues fages & poli-

tiques; il fut aussi représenté par quelques-uns des Actionnaires, que lorsque ces présens n'étoient pas faits aux Nababs (ce qui formoit la charge actuelle de péculat contre le Gouverneur Hastings, parce qu'ensuite il en remettoit le montant sur le compte de la Compagnie) cette omission avoit des suites si sérieuses, que très-souvent elle affoiblissoit les alliances, elle faisoit naître des soupçons & quelquefois même produisoit la guerre. Enfin les longs & fideles services de M. Hastings, son désintéressement, son zèle pour le bien de la Compagnie, le concours général de toutes les classes des citoyens en faveur de sa réputation, tout cela fut présenté comme de puissantes raisons pour le laisser en place, jusqu'à ce qu'on eût les preuves les plus claires & les plus autentiques de ses prévarications.

1776. Mai Juin & Juillet.

Cette résolution des Directeurs pour continuer M. Hastings & M. Barwell dans leurs places respectives, fut encore confirmée par plusieurs des plus respectables Jurisconsultes de ce Royaume, (& de leur nombre l'Avocat général Thurloé) qui furent d'avis qu'il n'y avoit point d'action à intenter contre ces Messieurs, mais que la Compagnie des Indes étoit fondée à faire une enquête, & qu'elle pouvoit, si elle le jugeoit à propos, les traduire au tribunal d'équité du Chancelier.

Ainsi, en conséquence de cette délibération, M. Hastings & M. Barwell furent ré-

1776. Mai Juin & Juillet.

tablis dans leurs postes respectifs, après les recherches les plus exactes tant des Directeurs que des Actionnaires de la Compagnie des Indes, suivies pendant près d'un an, durant lequel tems les personnes les mieux instruites des affaires de la Compagnie crurent voir que le Gouvernement avoit fait tout son possible pour déplacer ces deux Officiers de la Compagnie. On demandera peut être pourquoi le Gouvernement n'a pas effectué ce projet dès le commencement, en rayant leurs noms de la premiere commission? Mais il est probable qu'il crut alors avoir assez fait en donnant le Bill de reglement de la Compagnie des Indes. Trouvant ensuite que ce Bill étoit traversé dans ses opérations par l'entremise de ces Messieurs, & ne voulant pas que ses effets salutaires éprouvassent le moindre obstacle, il aura cherché à obtenir leur rappel par les bons offices de ses créatures parmi les Directeurs & les Actionnaires.

Ceci n'est qu'une conjecture formée d'après un apperçu impartial des diverses circonstances qui ont accompagné cette longue affaire; il ne faut peut-être qu'un peu de tems pour éclaircir & dissiper tous les nuages qui la couvrent.

Après que ces matieres eurent été discutées, M. Pechet fit une motion qui fut appuyée par M. Elliot. Il demanda le rétablissement de M. Stewart, Secrétaire du Conseil

LETTRE.

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 22 Mars 1777

PENDANT qu'on differte en Angleterre & dans toute l'Europe fur la négociation où le Parlement Britannique paroît défirer d'engager les Etats Américains, & que tous les avis fe réuniffent à douter que le Congrès veuille accorder ce qu'il auroit offert il y a trois ans, je crois, Monfieur, ne pouvoir mieux occuper les moments que vous voulez bien me donner, qu'en vous faifant voir quelles étoient alors les difpofitions du Congrès, par une de fes délibérations du 25 Juin 1775, qui jufqu'ici n'avoit été connue que du Congrès feul. J'en ai l'obligation à mon zelé Correfpondant d'Embden, qui veut bien me fournir toujours à point, les pieces dont la politique du moment peut tirer quelque élucidation. Il n'en eft point en effet qui vienne plus à propos, dans les circonftances actuelles, que celle que vous allez lire, puifque connoiffant bien précifément le point d'où les uns & les autres font partis, vous apprécierez d'autant plus

sûrement les sacrifices que l'Angleterre a droit d'exiger, en leur opposant les différences que plus de trois années de guerre ont mises dans les situations respectives, & sur-tout les nouveaux canaux de commerce qui s'ouvrent pour les Américains depuis leur Traité avec la France.

Le Bill suivant avoit été dressé dans un Comité du Congrès, le 25 Juin 1775; mais il ne se trouve point sur ses Registres, parce que vers cette époque il arriva un Acte du Parlement dont l'excessive sévérité détermina le Congrès à ne point donner la somme qu'il étoit disposé à offrir par abonnement pour l'abolition de l'acte de navigation.

[La minute avoit été rédigée par le Docteur Franklin.]

» D'autant que les ennemis de l'Amérique dans le Parlement de la Grande-Bretagne, voulant nous rendre odieux à la nation & donner une mauvaise impression de nous dans l'esprit des autres Puissances Européennes, nous ont représentés comme injustes & ingrats au dernier degré; assurant, en toute occasion que les Colonies ont été établies aux dépens de la Grande-Bretagne: que c'est aussi à ses dépens qu'elles ont été protégées dans leur enfance; qu'actuellement elles refusent de contribuer à leur propre protection & à la défense commune de la

nation : qu'elles visent à l'indépendance : qu'elles se proposent d'annuller les actes de navigation : qu'elles sont de mauvaise foi dans leurs affaires de commerce, & qu'elles ont le projet de duper leurs Créanciers de la Grande-Bretagne & de ne leur point payer ce qu'elles doivent légitimement «.

» Et d'autant que ces assertions peu fondées & ces calomnies méchantes, à force d'être répétées, peuvent, si on ne les détruit point, obtenir plus de crédit & faire du tort en Europe à la réputation & à l'intérêt des Colonies confédérées, il paroît convenable & nécessaire de les examiner pour notre justification «.

» Quant au premier article, savoir : *que les Colonies ont été établies aux dépens de la Grande-Bretagne*, c'est un fait notoire qu'aucune des douze (*a*) Colonies-unies n'a été établie, ou même découverte aux dépens de l'Angleterre. Il est bien vrai qu'Henri VII accorda à Sébastien Cabot, Vénitien, & à son fils, la permission de naviguer dans les mers Occidentales pour découvrir de nouveaux pays ; mais ce devoit être à leurs frais & dépens : *Suis eorum propriis sumptibus & expensis.* (*b*) Ils découvrirent, mais bien-

(*a*) La Géorgie, qui fait la treizieme, ne s'étoit pas encore réunie à la Confédération. — Sa réunion est du mois de Juillet 1775.

[*b*] La commission se trouve dans l'Appendix de l'administration des Colonies, par Pownal, édit. de 1775.

tôt ils méprisèrent & négligèrent ces pays Septentrionaux. Après avoir été oubliés pendant plus de cent ans, ils furent achetés des Naturels par différens particuliers & diverses Sociétés de nos ancêtres, qui ayant passé les mers à ce dessein, y firent des établissemens à leurs risques & périls, & ne réussirent que par un travail opiniâtre. Nous défions nos ennemis de pouvoir produire aucun acte public qui atteste que jamais le Parlement ou le Gouvernement de la Grande-Bretagne ait fait la plus petite dépense pour cet objet. Tout au contraire, il existe dans les Registres du Parlement une déclaration solemnelle de 1642, (22 ans seulement après le premier établissement de la Baye de Massachusset; & alors si une pareille dépense eût jamais eu lieu, il est certain que quelques-uns des Membres du Parlement l'auroient sû & s'en seroient souvenus). Cette déclaration porte que ces Colonies ont été plantées & établies sans qu'il en ait couté rien à l'Etat (a). New-York est la seule Colonie pour l'établissement de laquelle l'An-

---

[a] Le Vendredi 10 Mars 1642. » D'autant que les Plantations dans la Nouvelle-Angleterre ont heureusement prospéré, sans aucune charge publique pour l'Etat, & qu'aujourd'hui elles peuvent être très-favorables à la propagation de l'Evangile dans cette partie du monde, & devenir très-avantageuses à ce Royaume & à la Nation, les Communes actuellement assemblées en Parlement, &c. &c. &c.

gleterre puiſſe prétendre avoir fait quelque dépenſe; & il ne lui en coûta qu'un petit armement pour la prendre ſur les Hollandois qui s'y étoient établis. Mais pour conſerver cette Colonie à la paix, la Couronne céda en échange aux Hollandois une autre Colonie tout auſſi avantageuſe, ſavoir: Surinam, aujourd'hui très-riche Colonie à ſucre, & qui ſans cette ceſſion auroit pû toujours lui reſter. Il eſt vrai que depuis peu l'Angleterre a entré pour quelques dépenſes dans l'établiſſement de deux Colonies, (*a*) la Géorgie & la Nouvelle-Ecoſſe; mais elles ne ſont point dans notre confédération, & la dépenſe qu'elle a faite pour elles, a principalement conſiſté en octrois de grandes ſommes, en pure perte, accordées par forme de paye aux Officiers envoyés d'Angleterre, & en affaires ou entrepriſes pour gagner des amis au Gouvernement; ces ſommes exceſſives ne contribuent point à la proſpérité & à la bonne adminiſtration des Colonies. L'expérience dans beaucoup d'exemples d'autres Colonies, nous a montré qu'on peut pourvoir à cette bonne adminiſtration & la ſoutenir par des moyens bien moins diſpendieux & beaucoup plus efficaces «.

A l'égard de la ſeconde aſſertion, ſavoir *que les Colonies ont été protégées dans leur état*

(*a*) La Georgie n'eſt entrée dans la confédération que depuis; ſavoir en Juillet 1775.

d'enfance par l'Angleterre, il eſt de toute notoriété que dans aucune des guerres que nous avons eues à ſoutenir contre les Sauvages pendant l'eſpace d'un ſiecle depuis notre premiere apparition dans le pays, il n'eſt jamais arrivé que l'Angleterre ait envoyé aucunes troupes ou aucunes forces quelconques pour nous protéger, ni qu'elle ait conſtruit à ſes frais aucuns forts pour mettre nos ports de mer à l'abri des invaſions étrangeres, ni qu'elle ait fait partir aucuns vaiſſeaux de guerre pour protéger notre commerce. L'Angleterre n'a changé de ſyſtême que bien des années après, lorſqu'elle s'y eſt trouvée intéreſſée; & que notre commerce eſt devenu un objet de revenu & d'avantages pour les Marchands Anglois. Alors elle jugea néceſſaire d'avoir une frégate dans quelqu'un de nos ports pendant la paix pour appuyer l'autorité des Officiers de Douane chargés de reſtreindre ce commerce pour le bénéfice de l'Angleterre. Pendant tout ce tems-là nous ne dûmes notre conſervation qu'à nos propres armes, à notre pauvreté & aux bontés de la Providence. Nous étions négligés par le gouvernement Anglois qui ne nous croyoit pas dignes de ſon attention, ou qui n'étant pas trop bien diſpoſé en faveur de quelques-uns de nous à cauſe de la diverſité de nos opinions en matiere de Religion & d'affaires, s'embaraſſoit fort peu de ce que nous pouvions devenir. D'un autre côté les Colonies n'ont jamais manqué de faire les plus ſérieux efforts

pour nuire aux ennemis de la Grande-Bretagne, lorſqu'elle étoit en guerre. Elles l'ont d'abord ſecourue dans la conquête de la Nouvelle-Ecoſſe. Dans l'avant derniere guerre elles ont pris Louiſbourg & l'ont remis entre ſes mains. Elle fit ſa paix en rendant ce port & ſon excellente fortereſſe à la France, ce qui a été très-favorable à l'Angleterre. Il eſt vrai que dans la derniere guerre elle a envoyé une eſcadre & une armée qui agirent avec une armée égale de notre part pour la réduction du Canada, & que peut-être par-là elle a fait plus pour nous que nous n'avions fait pour elle dans les guerres précédentes. Mais que l'on ſe ſouvienne qu'au Congrès d'Albany en 1754. l'Angleterre rejetta le plan que nous avions formé pour notre propre défenſe par une union des Colonies, union qui excita ſa jalouſie, de ſorte qu'elle préféra d'envoyer ſes propres forces; ſans cela nous n'avions pas beſoin de ſon ſecours pour nous défendre. Depuis notre premier établiſſement juſqu'à cette époque, ſes opérations militaires en notre faveur ont été très-peu de choſe en comparaiſon des avantages qu'elle a retirés de ſon commerce excluſif avec nous. Nous conſentons cependant à ſuppoſer la plus grande importance aux ſervices qu'elle nous a rendus, & comme nos forces augmentent tous les jours, & que notre ſecours lui devient plus eſſentiel, nous ſaiſirons avec plaiſir la premiere occaſion

de lui témoigner notre reconnoiſſance d'une maniere efficace. Mais lorſque la Grande-Bretagne fait ſonner ſi haut la prétendue protection qu'elle nous a donnée; nous demandons la permiſſion d'obſerver que nous l'avons ſuivie dans toutes ſes guerres, & que nous nous ſommes joints à elle à nos propres dépens contre toutes les Puiſſances avec leſquelles elle a jugé à propos de ſe quereller. C'eſt une choſe qu'elle nous a toujours demandée, & elle n'a jamais permis que nous reſtaſſions amis d'aucun peuple qu'elle avoit déclaré ſon ennemi, quoique nous euſſions pû très-aiſément le faire par des traités ſéparés. Après avoir ainſi, par complaiſance pour elle, acquis l'inimitié de peuples qui ſans cela ſeroient demeurés nos amis, nous demandons à tout homme raiſonnable ſi la protection qu'elle nous a donnée dans ces guerres n'étoit pas pour elle *le devoir le plus indiſpenſable* & de nature à être reclamée comme un *droit*, au lieu d'être reçue comme une *faveur*. Nous demandons ſi dans un moment où les diverſes parties d'un Empire déploient toutes leurs forces pour la défenſe commune & contre l'ennemi commun, ce n'eſt pas auſſi bien les *parties* qui protegent *le tout* que *le tout* qui protege les *parties*. La protection a donc été proportionnellement réciproque. Et lorſque le tems ſera venu que nos moyens excéderont les leurs, autant que les leurs ont excédé les nôtres, nous eſpérons être alors aſſez raiſonnables pour nous contenter de ſa proportion

d'efforts, & pour ne pas croire que nous faiſions trop pour une partie de l'Empire, quand cette partie ſeconde le tout autant qu'il eſt en ſon pouvoir «.

» Le grief *que nous refuſons de contribuer à notre propre défenſe*, paroît tout auſſi deſtitué de fondement. Mais nous déclarons de plus qu'il eſt abſolument faux. En effet, on ſait très-bien que nous nous ſommes toujours crus obligés à donner des ſecours à la Couronne à ſa réquiſition, pour l'aider à ſoutenir ſes guerres, & c'eſt un devoir que nous avons toujours rempli de la maniere la plus généreuſe & la plus étendue, ainſi qu'on peut s'en convaincre par les nombreux remercîmens qui nous ont été faits à ce ſujet tant par le Roi que par le Parlement, & que l'on trouvera ſur les regiſtres du Parlement Britannique (*a*). Mais comme la Grande-Bretagne a gagné prodigieuſement par le monopole de notre commerce, cette circonſtance, jointe aux dépenſes que nous faiſions pour maintenir la dignité du Repréſentant du Roi dans chaque Colonie, & tous nos divers gouvernemens tant civils que militaires, a toujours été regardée

(*a*) Ceci ſe rapporte à certains paſſages qui ſe trouvent dans les Journaux de la Chambre des Communes du 4 Avril 1748, 28 Janvier 1756, 3 Février 1756, 16 & 19 Mai 1757, premier Juin 1758, 26 & 30 Avril 1759, 26 31 Mars, 28 Avril 1760, 9 & 20 Janvier 1761, 22 & 26 Janvier 1762, 14 & 17 Mars 1763.

comme un équivalent pour les ſommes pécuniaires, que, ſans cette circonſtance, on auroit pu attendre de nous en tems de paix. Nous déclarons par les préſentes, qu'après notre réconciliation avec la Grande-Bretagne, non-ſeulement nous continuerons de lui accorder des ſecours en tems de guerre comme par le paſſé, mais que lorſqu'elle jugera à propos de mettre fin à ſon monopole, de nous donner les mêmes privileges de commerce que l'Ecoſſe a obtenus lors de l'union, & de nous accorder la liberté du commerce avec tout le reſte du monde, nous conſentirons volontiers (& nous ne doutons point que cet engagement ne ſoit ratifié par nos Conſtituans) à donner & à payer au fond d'amortiſſement une ſomme de cent mille liv. ſterling par an, pendant le terme de cent ans; laquelle ſomme étant duement & fidèlement appliquée à ce fond, eſt évidemment plus que ſuffiſante pour éteindre *toutes les dettes nationales actuelles de l'Angleterre*, puiſqu'à l'expiration de ce terme, cette ſomme, en y joignant les intérêts britanniques légaux montera à plus de deux cents trente millions de livres ſterling «.

» Si la Grande-Bretagne ne juge pas à propos d'accepter cette propoſition, voici ce que nous offrons de faire pour écarter toutes ces inquiétudes ſi peu fondées, qui font croire aux Anglois *que nous viſons à l'indépendance & à l'abolition de l'acte de navigation* (ce qui, dans le vrai, n'a jamais

été notre intention), & pour prévenir toutes conteſtations relativement au droit de faire un acte de navigation & d'autres actes pour le reglement de notre commerce. Nous déclarons donc par ces préſentes que nous ſommes prêts & diſpoſés à conclure avec la Grande-Bretagne, une convention par laquelle nous reconnoîtrons qu'elle peut poſſeder & exercer pleinement ledit acte de navigation pendant cent ans, convention qui ſera faite de bonne foi pour l'avantage commun; & dans le cas d'une telle convention, nous recommanderons à chaque Aſſemblée Américaine de la confirmer ſolemnellement par ſes propres loix, qui, lorſqu'elles ſeront faites, ne pourront être révoquées ſans le conſentement de la Couronne (*a*) «.

» Le dernier grief, ſavoir que *nous ſommes des Commerçans mal-honnêtes; & que notre objet eſt de frauder nos Créanciers dans la Grande-Bretagne*, eſt ſuffiſament & autentiquement refuté par les déclarations ſolemnelles des Marchands Britanniques au Parlement (tant lors de l'acte du timbre, que dans la derniere ſeſſion). Ils ont rendu juſtice de la maniere la plus complette à la bonne foi & aux loyaux procédés des Américains, & ont fait con-

(*a*) Voici, en deux mots, cette alternative: point d'acte de navigation, & nous donnerons cent mille livres ſterling pendant cent ans, pour la liberté de commercer avec toute la terre; ou bien, en ne payant rien, nous garantirons l'acte de navigation pour cent ans.

noître la confiance qu'ils avoient dans notre intégrité ; circonstance pour laquelle nous nous réferons à leurs pétitions portées sur le Journal de la Chambre des Communes. Nous ne craignons pas d'en appeller au corps entier des Négociants Britanniques qui ont fait l'expérience de l'un & de l'autre, en les priant de déclarer s'ils n'ont pas été payés beaucoup plus exactement par nous que par les Membres des deux Chambres de leur Parlement «.

» Par tout ce qu'on a dit ci-dessus, il paroît que le reproche fait avec tant d'éclat aux Colonies de manquer de reconnoissance envers la Métropole, est entierement dénué de fondement; mais qu'il y a plus de raison de rétorquer cette imputation sur la Grande-Bretagne, qui non seulement ne donne aucun secours & ne fournit, par un commerce exclusif, aucun avantage à ses Auteurs, mais qui même dans la derniere guerre, sans la moindre provocation, à payé des subsides au Roi de Prusse, tandis qu'il ravageoit la Saxe sa Mere-patrie, & portoit le fer & le feu dans sa Capitale, la belle ville de Dresde : exemple qu'aucun outrage de la part de l'Angleterre ne nous fera imiter «.

Fin du Bill.

L'EVENEMENT de la négociation actuelle de l'Angleterre nous étant inconnu, Monsieur, rien ne peut nous empêcher de méditer sur l'intérêt que les autres Puissances

de l'Europe ont pû avoir à souhaiter que l'Amérique secouât pour toujours le joug de l'acte de navigation. Soit qu'elle s'en rachette par un abonnement de cent mille livres sterling, pendant cent ans, soit que l'Angleterre le lui abandonne en considération d'un Traité de commerce qui lui assureroit la conservation de ses Isles du Vent & sous le Vent, & quelques préférences pour ses retours des Indes, il est intéressant de peser les avantages qui résulteront pour le commerce de l'Europe, de l'ouverture de ce nouveau débouché. Aucun scrupule ne me fait hésiter à discuter cette matiere. Il me paroît que les bienséances sont beaucoup moins violées par des raisonnemens sur l'avantage qu'il est possible à chacun de tirer des fautes de l'Angleterre, & même par le débit qu'on peut chercher à procurer aux denrées Américaines, qui sont perdues entierement pour son ancienne Métropole, que le droit de la nature & des gens n'est blessé par les infractions que les interlopes Anglois font journellement aux Traités, en s'insinuant, avec leurs Manufactures d'Europe, dans les Colonies Espagnoles pour y troubler l'ordre, pour enlever les cargaisons de retour qui appartiennent à leur Métropole, & y frustrer de ses revenus un Souverain qui n'a point soulevé contre lui ses Colonies, & qui sait leur faire gouter une prospérité dont la jouissance entiere de ses droits n'est que le juste salaire.

MEMOIRE écrit en 1776 sur l'avantage que certaines puissances de l'Europe trouveroient dans le commerce de l'Amérique Septentrionale.

Le commerce entre les Colonies unies de l'Amérique Septentrionale & la Grande-Bretagne, par une suite des opérations du Ministère Anglois, est aujourd'hui entierement prohibé & tout-à-fait interrompu, sans qu'il soit probable ou presque possible de le voir jamais rétabli. Si l'on réfléchit sur la nature & l'étendue du commerce de l'Amérique Septentrionale, dont jusqu'ici la Grande-Bretagne a eu le monopole, on se convaincra que ce commerce que les Anglois cherchent actuellement à détruire en l'écrasant de toutes leurs forces réunies de terre & de mer, a été la principale base sur laquelle ce Royaume a établi de nos jours ses richesses & son pouvoir immense.

Laissons cette Puissance opiniâtre poursuivre un plan de conduite qui n'a pu être suggéré que par une folle & insatiable avidité de pouvoir & de domination, & entrons dans l'examen des articles qui composoient ce commerce, & de son montant annuel en exportations des Colonies-unies & en importations auxdites Colonies. Cet examen étant établi sur des faits incontestables, il n'y a point de Nation commerçante

en Europe qui ne ſente auſſitôt de quelle utilité il eſt pour elle de profiter de ce ſurcroît de commerce en ouvrant ſes ports aux Colonies-unies & en protégeant leurs vaiſſeaux dans l'aller & dans le retour.

Commençons par les exportations des Colonies-unies pour l'Europe, l'Afrique & les Iſles, elles conſiſtent dans les articles ſuivans : poiſſon, huiles, fanons, blanc de baleine brut, rafiné & en chandelles, fourures & pelleteries de toutes eſpece, vaiſſeaux tout conſtruits, mâts, vergues, bois de conſtructions & planches de différentes ſortes, cendres de potaſſe & perlées, graine de lin, bœuf ſalé, porc ſalé, beurre, fromages, chevaux, bœufs & toutes ſortes de menu bétail pour les Indes Occidentales, farine de froment, pain, ſeigle, maïs, merain, comme douves & cerceaux de toute eſpece, tabac, fer, poix, thérébentine, cire d'abeilles, riz, indigo, rum américain, avec d'autres moindres articles, pour la ſomme annuelle d'environ quatre millions ſterling de monnoie Angloiſe; ou de 90 millions de livres tournois.

Avant de parler des importations des Colonies-unies, ou des articles qu'elles reçoivent en payement de la part des différens pays où elles envoyent les exportations ci-deſſus détaillées, il eſt bon de faire quelques obſervations.

Premierement, dans la liſte que nous ve-

nons de donner il n'y a point d'articles (à moins qu'on n'en excepte les vaisseaux tout construits & le rum américain,) qui ne soient des choses absolument nécessaires au soutien de diverses manufactures, & aux besoins du peuple dans les pays où ils sont respectivement portés. Ensuite cette grande quantité de choses de premiere nécessité & de matériaux brutes, qui dernierement se versoit dans la Grande-Bretagne comme dans son centre, & qui se portera toujours ainsi dans quelque partie de l'Europe, n'est point le résultat de circonstances accidentelles; mais elle s'est élevée uniquement sur la base sûre & infaillible d'un commerce permanent, & indépendant d'accidens extérieurs, ainsi que sur la population & l'agriculture d'un pays vaste & fertile qui domine sur beaucoup d'autres régions très-salubres. La rapidité de la population en Amérique (chose presqu'incroyable, mais qui ayant été démontrée, ne laisse plus aucun sujet de doute) est la preuve la plus complette de l'excellence supérieure & du sol & du climat.

Les Habitans, depuis leur premier établissement, ont, indépendamment des émigrations du déhors, doublé leur nombre dans chaque période de vingt années. C'est un fait qui a été souvent cité, & dont on a produit les preuves les plus certaines. Je le rappelle aujourd'hui pour passer à un autre fait qui importe beaucoup à nos vues actuelles

&

& qui mérite toute l'attention des nations commerçantes de l'Europe ; c'eſt que les exportations des productions de l'Amérique ont preſque marché de pair avec ſa population. Par exemple, au commencement de ce ſiecle, en 1700, les exportations de l'Amérique ne montoient pas à cinq cents mille livres ſterling, ou à un demi million, & même elles étoient beaucoup au-deſſous de cette ſomme ; & en 1770, c'eſt-à-dire dans l'eſpace de la vie d'un homme, ces exportations excédoient quatre millions, de ſorte que les Planteurs Américains, attendu que leurs enfans ſe marient de bonne heure, ont en général le plaiſir de voir, avant de mourir, leurs enfans doubler leur nombre dans la troiſieme & quatrieme génération, & qu'ils ont auſſi la ſolide ſatisfaction de voir que le produit du monde qu'ils ont peuplé a augmenté dans la même proportion. L'homme qui a fait l'eſſai de ſemer une poignée de riz dans la Caroline Méridionale pour voir ſi le ſol en produiroit, a aſſez vécu pour voir ſortir annuellement de cette Province plus de cent navires chargés de cet article. Avant la derniere guerre, & même il n'y a pas plus de vingt ans, l'exportation du froment & de la farine des Colonies-unies étoit fort peu de choſe. Dans la ſeconde & la troiſieme année de cette guerre, en 1756 ou 1757, la farine fut ſi chère & ſi rare, que les Commiſſaires

chargés de la ſubſiſtance de l'armée Angloiſe en Amérique, en importerent beaucoup de la Grande Bretagne à New-York & aux autres Colonies du centre. Quelques années avant l'interruption du commerce des Colonies-unies, l'exportation de la farine, du port de Philadelphie ſeulement, montoit, année commune, à 286,741 barrils, indépendamment de 274,248 boiſſeaux de grain non moulu, ce qui fait près de quatre cents mille barrils de farine. La ville de New-York en a exporté preſque une auſſi grande quantité dans les mêmes années: ces deux Villes conviennent de tems à autre que leurs exportations ſont égales.

L'Auteur de ce Mémoire n'a pas un relevé exact des exportations de New-York, mais d'après ſes relations avec les deux villes, il eſtime que Philadelphie l'emporte par l'exportation de cet article, & que New-York a l'avantage ſur pluſieurs autres qu'il eſt inutile de détailler. Les exemples ci-deſſus ſuffiſent pour prouver l'accroiſſement rapide de l'exportation des choſes de premiere néceſſité de ce pays, d'autant plus qu'il a été fait mention de deux ports particuliers pour faire voir que l'Auteur fonde ſes obſervations ſur des faits à lui connus, & qui ſont très-authentiques.

Il n'eſt pas poſſible de porter ſes vues plus loin & de calculer le ſiecle prochain par le ſiecle dernier. C'eſt un calcul qui ſem-

ble paſſer les bornes de toute croyance. On pourroit faire voir que ceux qui aiment à jouir de la perſpective d'un accroiſſement ſans exemple de l'eſpece & de la félicité humaine dans le nouveau monde, ne ſont pas les plus extravagans des Viſionnaires, puiſqu'ils s'appuyent ſur des faits & des argumens de la premiere force pour donner toute la probabilité poſſible à cet événement. Toute diſcuſſion ſur cette matiere nous éloigne de notre objet actuel, qui conſiſte à examiner en ſecond lieu, quels ſont les payemens que les Colonies Septentrionales reçoivent en retour de ce montant annuel de quatre millions ſterl. d'exportation.

En général il eſt ruineux pour un pays de donner ſon or & ſon argent pour les manufactures d'un autre pays, mais la plus ſage politique, en fait de commerce, ne s'oppoſe point à ce qu'on exporte ſes eſpeces en échange des matieres néceſſaires aux manufactures, lorſque ces matieres ne peuvent point s'obtenir dans le pays manufacturant, ou qu'elles n'y croîſſent point, ou lorſqu'on ne peut les acheter qu'avec de l'or ou de l'argent. Cependant cela n'a pas eu lieu à l'égard de l'Amérique. Les Colonies-Unies n'ont reçu définitivement autre choſe que les manufactures d'Europe pour cette exportation des leurs; & encore les quatre cinquiemes de ces manufactures d'Europe venoient immédiatement des fabriques Angloiſes de la Grande-

Bretagne, qui, pour envahir absolument le commerce vaste & toujours croissant des Colonies-Unies a défendu par de fortes impositions de droits & par diverses amendes aux Habitans desdites Colonies, de recevoir aucune des manufactures d'Europe, que par le canal de la Grande-Bretagne, & par conséquent au prix qu'elle y mettroit. De plus, elle leur a défendu d'exporter directement aux autres Nations en Europe les articles les plus essentiels du produit de leur culture, quoique la Grande-Bretagne n'eût pas besoin de ce produit, soit pour sa consommation, soit pour ses manufactures; mais c'étoit pour les faire passer elle-même à ses voisins à un prix très haut. Par exemple, la Virginie & le Maryland produisent la grande quantité de tabac que la France consomme, & ces Colonies auroient été fort aises de recevoir en échange les productions & les manufactures du royaume de France; mais on sait très-bien que cela leur étoit absolument défendu au moyen de l'intervention de la Grande-Bretagne qui s'approprioit cet article, & qui faisoit elle-même les conditions des prix & des payemens. On pourroit, s'il étoit nécessaire, citer encore d'autres articles, comme le riz, l'indigo, &c. mais en un mot les exportations des Colonies-Unies qui, au commencement de ce siecle n'alloient pas à un demi million, & qui depuis cette époqne ont monté à la somme annuelle de quatre millions st., ont été envahies par la Grande-Bretagne qui, en retour ne

leur envoyoit pour payement que les articles qui étoient le produit immédiat de ses manufactures, ou les articles qui tendoient à augmenter & à favoriser son commerce. Non contente d'exercer ce pouvoir absolu sur le commerce Américain, elle a élevé des prétentions encore plus extraordinaires qu'elle a voulu soutenir par les mesures les plus violentes. Les suites en sont connues à toute l'Europe, qui a vu cesser toute communication entre les Colonies-Unies & la Grande-Bretagne, & s'effectuer une séparation définitive. Il s'agit entre elles actuellement de savoir (supposé cependant que cela puisse faire question) si ce grand événement intéresse les Nations d'Europe, & particuliérement les Nations commerçantes. Comme il est impossible, dans la nature des choses, que les exportations des Colonies-Unies cessent pour toujours, ou entiérement, pendant un long espace de tems, n'est-ce point un objet digne d'attention qu'un commerce de quatre millions en matieres crues ou brutes qui se paye en manufactures de l'espece la plus grossiere & au plus bas prix ? Il est intéressant d'observer qu'il n'y a point d'exemple de commerce en Europe, excepté celui-là, qui produise une exportation annuelle de 90 millions tourn. en valeur, sans qu'il y entre un seul article de luxe, à moins qu'on ne regarde comme tel le tabac. C'est un article sur lequel on ne peut rien dire, sinon qu'une longue

habitude l'a rendu d'une néceſſité indiſpenſable comme les articles qui, par leur nature peuvent le paroître davantage, & qu'à tous égards il ouvre la ſource la plus abondante de revenu aux Etats où l'on en fait uſage. En effet, on aſſure qu'il augmentoit celui de la Grande-Bretagne de près de quatre cents mille livres ſterl. par an, indépendamment des profits particuliers des marchands qui, par le moyen du monopole, l'achetoient des Colonies & le vendoient à la France, &c. aux prix qu'ils vouloient y mettre. On ſent combien cet article eſt intéreſſant pour le revenu des Etats d'Europe, où il ſe portera directement ainſi que pour leurs habitans. On ne doit pas diſſimuler que les Miniſtres Anglois ont aſſuré que cet article pouvoit être produit dans la Grande-Bretagne (mais ces Meſſieurs n'épargnent pas les aſſertions quand elles ſont néceſſaires à leurs intérêts). Il n'en eſt pas moins vrai qu'il eſt impoſſible à une Nation qui, malgré la plus grande activité donnée à l'agriculture, peut à peine fournir des grains pour ſa propre conſommation, d'avoir de reſte de riches terres labourables pour le tabac; d'ailleurs le ſoleil n'eſt point aſſez chaud en Angleterre pour y porter cette (*a*) plante à ſon point de maturité. Mais en ſuppoſant que tous ces obſtacles

(*a*) Aujourd'hui le Parlement s'occupe de faire rentrer en Angleterre celui qui en étoit ſorti, & d'en encourager la culture dans ſes Iſles.

fûssent levés, la culture de cette plante en Angleterre ou dans tout autre royaume d'Europe, anéantiroit le revenu qu'en tire l'Etat; parce qu'il ne pourroit plus faire une branche d'imposition.

Cet article étant de la plus grande importance pour la plupart des Etats qui, désormais pouvant se le procurer à des prix très-modérés des Colonies-Unies seulement, il n'est pas inutile d'observer que ce commerce peut-être actuellement reglé & établi à des conditions très-avantageuses pour telle ou telle de ces Puissances, & que, par une importation directe des Colonies dans ses ports, il lui épargnera des sommes d'argent considérables qu'elle donne tous les ans à l'Angleterre en envoyant ses plus grossieres manufactures en payement aux Américains.

Si quelqu'une de ces Puissances ne saisit pas une occasion aussi favorable, il est douteux, pour ne pas dire impossible, qu'il s'en présente jamais une pareille. Il est sans doute de la plus grande importance de profiter de la circonstance présente pour posséder cette branche du commerce des Colonies-unies; l'espoir d'obtenir la préférence sur toutes les autres Nations, est une chose qui peut ne pas se retrouver. La Virginie & le Maryland exportent tous les ans cent mille boucauts de cet article; il y en a environ vingt mille employés à la consommation de la Grande-Bretagne & de l'Irlande. Le

reste est vendu aux différens Etats de l'Europe, chargé de tous les frais d'embarquement, de débarquement, de fret extraordinaire & de commissions ou avances du Négociant ou Facteur Britannique, toutes choses qui pourront être épargnées.

Si les Colonies ne trouvent point d'Etat Européen qui consente que cet article lui soit porté en droiture, l'Amérique se verra forcée à renoncer à la culture du tabac; mais certainement l'offre qu'elle fait d'une préférence si avantageuse ne sera point rejettée de toutes.

Le commerce qui a aujourd'hui une influence si considérable en Europe, étoit peu de chose en comparaison avant la découverte des deux Indes. Quoique le produit du commerce des Indes Orientales ait augmenté les richesses & le luxe des Etats qui le font, il n'a contribué que très peu ou peut-être en rien à la puissance & à la prospérité des Nations; le commerce de l'Amérique a été au contraire une source continuelle & toujours croissante de richesses, de force & de prospérité, tant pour les Nations que pour les gouvernemens. Quelques gros vaisseaux apportent des Indes les marchandises de toute une Nation, parce qu'elles sont de petit volume; & ce commerce, au lieu d'augmenter le nombre des Matelots (le *sinè quâ non* de toutes les affaires maritimes) détruit ou rend inutiles dans un seul voyage presque la totalité de ceux dont il fournit l'emploi.

D'un autre côté, le commerce d'Amérique ou celui des Isles & des Colonies-Unies, en y comprenant les pêcheries Américaines, emploie déja une grande partie de toute la navigation & des Matelots de l'Europe, & non-seulement, il est en état d'employer, mais encore il doit avec le tems occuper un plus grand nombre de bâtimens & de matelots qu'il n'en peut être employé par les Puissances commerçantes de l'Europe dans tout autre commerce, ou dans telle autre liaison qu'elles puissent former. Cette assertion paroîtra extravagante au premier coup d'œil, mais elle n'en est pas moins vraie, ainsi qu'en peuvent juger, pour le tems actuel, les personnes qui ont une connoissance générale du commerce. Quiconque réfléchira au nombre de bâtimens & de matelots actuellement employés à ce commerce, & à l'accroissement rapide de ce nombre, conséquence nécessaire de l'accroissement des productions des Colonies-Unies & des Isles de l'Amérique, & des demandes qui en sont faites, ainsi qu'à la probabilité de voir ces demandes croître à un degré presqu'infini & enfin aux moyens qu'ont les Colonies & les Isles, de fournir aux plus fortes demandes : quiconque réfléchira un moment sur toutes ces circonstances, sentira que ce qu'on a dit de l'extension future de ce commerce est au moins très-probable.

Tous les Etats d'Europe sont actuellement si convaincus des avantages considérables qui résultent du commerce maritime, qu'il est

inutile de les exciter à ſuivre un objet auquel ils ne manqueront certainement pas de s'attacher autant que leur ſituation le leur permettra. Mais c'eſt une choſe qui mérite leur attention la plus ſérieuſe de ſavoir ſi tout autre commerce que celui-là pourra auſſi promptement, auſſi efficacement & en même-tems avec des avantages auſſi ſolides pour les revenus publics autant que pour les individus de l'Etat, remplir le grand objet d'étendre leur navigation, & d'accroître le commerce tant intérieur qu'extérieur. Ces conſidérations ſont le ſujet du préſent Mémoire. Il eſt vrai que la Grande-Bretagne viſant à l'Empire univerſel & abſolu en Amérique, attaque ces faits de toutes ſes forces, & qu'en conſéquence ils ont été altérés & dénaturés par des Ecrivains à gage & par les Partiſans d'une adminiſtration corrompue, mais ils ne demandent qu'un examen impartial & de bonne-foi, & un moment de méditation ſur les obſervations ſuivantes. — Les pêcheries ſur les côtes d'Amérique, ſont inépuiſables. — La production des matieres crues qui ſont néceſſaires pour l'uſage des manufactures & du commerce de l'Europe, ainſi que les articles du grain & des proviſions, ſi eſſentiels pour la ſubſiſtance des hommes, augmenteront ſelon toute probabilité pendant un ſiecle à peu-près dans la même proportion que par le paſſé; en même-tems que l'averſion des habitans des Colonies-Unies pour les occu-

pations ſédentaires, jointe aux charmes qui accompagnent l'innocence & la ſimplicité de l'agriculture dans un nouveau pays, concourra avec d'autres motifs à déterminer les Américains à continuer de recevoir du dehors les manufactures étrangeres en échange des productions de leur pays. Il eſt impoſſible à aucune nation d'avoir un commerce conſidérable ſans avoir extrêmement perfectionné ſes manufactures & ſa navigation. L'Amérique eſt en état de ſoutenir & d'augmenter ces deux branches de richeſſes nationales par ſes productions & ſa conſommation. Ajoutez à ces circonſtances particulieres que les Colonies-Unies, quel que ſoit l'accroiſſement de leur population, ne ſe mêleront jamais des manufactures & du commerce des Puiſſances de l'Europe, & que par leur ſituation & la nature de leur climat, elles ne peuvent jamais entrer en rivalité avec les Colonies de ces Puiſſances en Amérique pour les productions de leur cru; mais qu'au contraire (ſi on leur permet la liberté du commerce avec les Iſles de l'Amérique) les Colonies-unies les mettront en état d'étendre & d'augmenter la culture du ſucre, du coton, du café & de leurs autres articles dont les demandes augmentent tous les ans en Europe & ſont portées au plus haut degré.

Les Iſles de l'Amérique Britannique, à l'exception de la Jamaïque & d'une ou deux des Iſles cédées depuis peu à l'Angleterre,

ſont depuis long-tems portées au plus haut degré de culture poſſible, & panchent viſiblement vers leur déclin, tandis que la grande Iſle de Saint-Domingue, entre autres, eſt capable, elle ſeule, de faire face aux demandes toujours croiſſantes de ces articles en Europe, pendant l'eſpace d'un ſiecle encore, ſi les Colonies-Unies lui fourniſſent les matieres premieres dont elle a beſoin pour ſes plantations. Car c'eſt de ces Colonies Septentrionales ſeulement que les Iſles d'Amérique peuvent être bien approviſionnées, à bon marché & avec certitude, & il eſt évident que ces nouvelles plantations augmenteront leurs productions & les pourront vendre moins cher à proportion des conditions ſûres & raiſonnables auxquelles elles ſe procureront les matieres premieres ſuſdites.

La conſommation du ſucre, du café & d'autres articles que l'on ne peut tirer que des Iſles de l'Amérique, a prodigieuſement augmenté en Europe depuis un ſiecle. Elle étoit à peu-près nulle il y a cent ans, & aujourd'hui elle fait un objet très-conſidérable. Cependant l'uſage de ces articles ne fait encore que commencer dans quelques-uns des plus grands Etats. Leur conſommation doit en conſéquence à l'avenir être portée en Europe au plus haut degré poſſible d'accroiſſement. Le royaume qui en permettra l'uſage (& il ſera impoſſible à aucun de s'y oppoſer efficacement) s'il n'eſt pas intéreſſé au commerce,

payera tous les ans une balance considérable en argent pour acheter ces articles de ceux qui y seront intéressés. — Aussi la Puissance qui aura la sagesse de profiter de l'occasion actuelle, en s'assurant une supériorité dans ces grandes branches de commerce, & particuliérement dans celui des Isles de l'Amérique, sera en état de faire la loi à tous les marchés de l'Europe dans le commerce le plus étendu & le plus lucratif, & de donner à sa marine marchande une prééminence que personne ne pourra lui disputer.

Toutes les Puissances Européennes qui ont des Colonies dans les Indes Occidentales, ont adopté ce principe, que pour entretenir & par conséquent étendre leur commerce, leurs Isles ne devoient tirer des Colonies Septentrionales d'autres marchandises & denrées que celles qu'il n'étoit pas possible de leur envoyer d'Europe. — Sans hésiter, on peut décider que ce systême est erroné & dangereux, & qu'il est appuyé sur des motifs de partialité & de basse jalousie qui ne peuvent en aucune maniere se justifier. C'est ainsi, par exemple, que la France tire d'Irlande des provisions salées, qu'elle fait rembarquer à grand frais, & en payant un second fret, pour la Martinique & ses autres Isles, tandis qu'elle pourroit tirer à meilleur marché ces mêmes provisions des Colonies-unies, avec beaucoup plus de sureté, & qu'elle y trouveroit encore cet avantage

qu'au lieu de faire les payemens en or & en argent, les François payeroient en syrops & en melasses, ou en autres denrées qui ont peu de débit en Europe ou qui n'y sont d'aucun usage. On en peut dire autant de la farine & de quelques autres articles. On m'objectera peut-être que par ce systême on procure du fret aux vaisseaux nationaux, ce qui est d'un grand avantage. Je réponds à cela que lorsqu'une nation peut se charger des transports d'une autre Nation, ce raisonnement a quelque force; mais lorsque les denrées qui viennent en retour par une suite de ce commerce doivent en partie être consommées dans le pays, & en partie être vendues aux Nations voisines, le principal objet doit être de les importer au meilleur marché possible, ce qui est le plus sûr moyen d'en favoriser la consommation & d'en établir le commerce à l'exclusion des autres nations. — On a prétendu que la France & les autres Royaumes devoient préférer d'envoyer le grain de leur cru à leurs Isles, quand même celles-ci le devroient payer plus cher, d'autant que c'est un moyen d'encourager l'agriculture de ces pays Européens. Si l'on entroit sur cela dans les détails, ce seroit excéder les bornes de ce Mémoire, qui est déja assez long. Quelques faits suffiront pour éclaircir la question. — L'Angleterre, la France, l'Espagne & le Portugal ont reçu depuis quelques années beaucoup de farine & de

froment des Colonies-unies pour leur propre consommation, & cependant l'Angleterre & la France ont porté au plus haut point possible leur agriculture. Il faut donc que la consommation ait augmenté, ou que les moissons dans ces deux Royaumes aient manqué ou soient devenues plus incertaines, ou enfin que le paysan ait trouvé quelqu'autre branche de culture plus avantageuse. Dans les Colonies Septentrionales les récoltes de grains sont moins exposées par leur situation, par la nature du climat & par la maniere de cultiver, à l'instabilité & aux variétés qu'on éprouve plus ou moins à cet égard en Europe; & étant près des Isles, on peut les fournir avec plus de certitude. La disette qu'on éprouve actuellement (1776) dans les îles de l'Amérique, ne differe presque en rien d'une famine, & elle est une preuve frappante de tout ce qu'on vient d'avancer. — De plus, on observera que les habitans de tous les anciens pays, ont plus de penchant pour s'adonner aux manufactures, & que tous les Etats commerçants travaillent à les encourager, les regardant comme la plus sûre base de leur commerce, tandis que les habitans des Colonies-unies ont le préjugé contraire. D'après ces différentes dispositions & cette diversité de situation entre les Européens & les Américains, il en doit résulter une correspondance & une liaison de commerce qui doit être la

plus durable & la plus avantageuse qu'on ait jamais vue entre les diverses Nations.

En Europe, les différens Royaumes & Etats doivent nécessairement se jalouser les uns & les autres, au lieu que dans le cours naturel des choses, il ne peut y avoir aucune rivalité entr'eux & les Colonies-unies. La crainte d'être trop prolixe a fait passer sous silence plusieurs réflexions qui auroient mérité d'être insérées ici. L'importance de quelques articles & la situation critique où se trouve à présent le commerce, auront peut-être fait appuyer un peu trop sur quelques points ; mais l'Auteur, bien assuré de la droiture de ses intentions, & se flattant d'être lû par des gens éclairés & portés pour le bien de leur pays, se soumet à leur jugement, sans croire qu'il ait besoin d'autre apologie.

Fin du Mémoire.

QUOIQU'IL n'y ait rien à ajouter, Monsieur, aux excellentes vues du morceau que vous venez de lire, je crois que dans les circonstances actuelles, vous me saurez gré d'y joindre un tableau qui en sera en quelque sorte le commentaire, & qui mettra les Spéculateurs sur la voie d'une pratique utile au moins à l'intérêt général, si elle ne l'étoit pas au leur propre.

Tableau

Tableau du commerce actif & passif des Treize Etats-unis d'Amérique, nouveaux alliés de la France.

Nouvelle Angleterre.

Savoir les Provinces de la baye de Massachussets, de Nouvelle Hamsphire, de Connecticut & de Rhode Island.

Le maïs est la principale culture de ces Provinces, où le grain d'Europe ne réussit pas si bien. Il y croît une quantité considérable de chanvre & de lin. Elles fournissoient l'Irlande des graines de lin nécessaires à ses semailles pour ses manufactures de toiles. Il y vient de superbes & excellens bois, comme le chêne, le frêne, le pin, le sapin, le cèdre, l'orme, le cyprès, le hêtre, le noyer, le chataigner, le coudre, le sassafras, le sumac & autres dont on se sert pour teindre ou pour tanner les cuirs, pour les ouvrages de charpente & pour la construction des vaisseaux. Le sapin y est sur-tout d'une hauteur & grosseur étonnantes; il fournissoit la marine royale d'Angleterre, de mâts & de vergues. Le chêne y est d'une qualité inférieure. On tire de ces arbres des quantités considérables de poix, de goudron, de résine, de thérébentine, de gomme & de baume. La nouvelle Angleterre construit & équipe des vaisseaux avec ses seules produc-

tions. Cet article fait une des principales branches de ſon commerce. — On y a découvert de riches mines de fer, qui en peu de tems auroient pu mettre l'Angleterre en état de ſe paſſer de la Suede. Le Parlement, pour favoriſer cette entrepriſe, avoit exempté de tout droit l'importation du fer en gueuſe & en barres.

La pêcherie de la nouvelle Angleterre eſt prodigieuſe. Elle s'étend à toutes les eſpeces de baleines, articles ſi néceſſaires dans les différentes manufactures. — Elle envoie aux Iſles des farines, du biſcuit, des viandes ſalées, du beurre, des fromages, des pommes, du cidre, des oignons, des maquereaux, des merluches ſéches, du bétail, des chevaux, des planches, des cerceaux, des lattes, des douves à futailles, de l'huile, du ſuif, de la térébentine & des peaux. Elle ne manufacture en toiles, en draps & en chapeaux, que des articles groſſiers pour ſa conſommation.

Le montant des manufactures Angloiſes & des marchandiſes de l'Inde exportées de la Grande Bretagne pour la Nouvelle Angleterre, & qui ſeront déſormais fournies par la France (au moins en plus grande partie, ſi les Anglois n'acceptent pas l'offre amicale qui leur a été offerte au nom du Roi par le Marquis de Noailles) ſe montoit, eſtimation moyenne ſur trois des plus fortes années, depuis 1771 juſqu'à 1773, incluſivement,

à une ſomme de 1,200,000 liv. ſterl. (27 millions tournois) on les eſtime année moyenne 400,000 liv. ſterl. (9 millions tournois). Les envois d'Europe ſont communément de 144,000 (3 millions 240,000 liv. tournois) ils conſiſtent dans tous les articles poſſibles, de draperie, bonneterie, ſellerie, bijouterie, rubanerie, quincaillerie, mode, ſoyerie, mercerie, ſur-tout la petite eſpece, miroiterie, ébéniſterie, armes, poudre à canon & à giboyer, plomb, papeterie, horlogerie, librairie, cordonnerie, taillanderie, verroterie, toiles à voiles, &c. &c.

Nouvelle York & Nouveau Jerſey.

Le commerce de ces deux états eſt à peu-près le même que celui de la Nouvelle Angleterre. On y trouve auſſi beaucoup de fer. Ils cultivent le lin. Leur huile de graine-de-lin eſt eſtimée : ainſi que leurs peaux de bêtes fauves.

Exportations annuelles pour l'Europe environ 200,000 liv. ſterl. (4,900,000 tourn.),

Envois d'Europe 400,000 liv. (9,000,000 tournois).

Penſylvanie & Delavare.

Le merrein de ces parties plus méridionales, eſt moins bon que celui de la Nouvelle Angleterre. Plus on avance vers le Sud, plus ce bois eſt compact & plus il travaille. Mais s'il eſt moins bon pour la

conſtruction, il eſt plus propre pour les futailles, dont les Iſles font une ſi grande conſommation. — Le reſte des productions & cultures eſt à peu-près le même que dans la Nouvelle York. Il y a de plus de la mine de cuivre.

Exportations annuelles 300,000 livres (6,750,000 liv. tournois).

Envois d'Europe 600,000 liv. (treize millions cinq cent milles livres tournois).

Virginie & Maryland

Ces pays produiſent de plus que les Septentrionaux, de la ſoie végétale d'excellente qualité, & plus forte que le fil de chanvre. Il y vient auſſi beaucoup d'herbes & de plantes médecinales, particuliérement la ſerpentaire & le gingembre des Chinois. Les habitans s'y livrent ſur-tout à la culture du tabac qui eſt la production propre du ſol, & ils peuvent fournir auſſi beaucoup de munitions navales.

Exportations annuelles 450,000 liv. ſterl. (dix millions cent vingt-un mille livres tournois).

Impoſitions 450,000 liv. ſterl. (dix millions cent vingt-un mille livres tournois).

Les deux Carolines

Les productions de ces précieuſes provinces ſont les vignes, le froment, le ris, le maïs ou bled de Turquie, l'orge, l'avoine,

les pois, les feves, le chanvre, le lin, le coton, le tabac, l'indigo, les olives, les oranges, les citrons, le cyprès, le ſaſſafras, le chêne, le noyer, le caſſier, les muriers blancs pour la nourriture des vers à ſoie, la ſalſepareille & les pins d'où l'on tire la térébentine, la réſine, le goudron & la poix: la cire, le cidre, le coton, les arbres à gommes: auſſi beaucoup de miel dont on fait d'excellentes liqueurs, & de l'hydromel auſſi exquis que le vin de Malaga. Les principales branches ſont l'indigo, le ris, & le produit du pin.

Elles tirent d'Europe, des toiles, des draps, de la groſſe quincaillerie, & au ſurplus les mêmes articles que la Nouvelle Angleterre.

Exportations annuelles pour l'Europe, 400,000 liv. ſterl. (neuf millions tournois).

Envois d'Europe, 400,000 liv. ſterl. (neuf millions tournois).

Géorgie.

Cette province eſt une Colonie naiſſante; mais dont l'émulation ne le cede à aucune autre. C'eſt le plus beau climat de l'Amérique. Il participe à toutes les douceurs des Iſles qui ſont encore plus méridionales, & il a une température beaucoup plus douce. On y cultive ſur-tout le ris & l'indigo, le maïs, le froment, l'avoine & l'orge. Les principaux bois ſont les pins & les arbres réſineux.

Exportations annuelles, 80,000 liv. ſterl.

(un million huit cents mille livres tournois).

Envois d'Europe, les mêmes especes que pour la Nouvelle Angleterre, 90,000 liv. sterl. (deux millions vingt-cinq mille livres tournois).

UN AVANTAGE très-important à remarquer, c'est la facilité de la communication entre les ports de France & ceux des Etats-unis d'Amérique. Elle est infiniment plus aisée que de Marseille à Constantinople; ou du Havre à Stockolm. Elle est plus reglée & même souvent plus courte. Enfin dans toute l'étendue des côtes de l'Amérique il y a une infinité d'anses & de rivieres grandes ou petites qui offrent les mouillages les plus sûrs aux vaisseaux, & toute l'aisance possible pour la célérité des chargemens & déchargemens. Il est incontestable que de toutes les navigations, c'est la plus salubre & la plus propre à fortifier le matelot, & par conséquent à former une marine.

LE tableau que vous venez de voir, Monsieur, ne sauroit être que très-utile à la plupart des Négocians François, dans les circonstances actuelles. Ce n'est point le Gouvernement de France qui peut donner de l'efficacité au traité de commerce qu'il a conclu avec les Etats-unis pour l'avantage des deux Nations, & qui sera une des plus brillantes époques de la Monarchie Fran-

çoise. Les Négocians seuls ont entre leurs mains, les moyens de le faire fructifier. Je sais, par des correspondans très-sûrs, qu'en général on n'a encore en France qu'un apperçu bien imparfait des excellentes affaires que le traité offre au commerce, & des premiers détails dont il doit s'occuper. Au moins est-il certain qu'il ne s'est pas encore fait d'approvisionnemens suffisans, en raison des prodigieux & pressans besoins de l'Amérique. Je n'apprendrai point à des Négocians qu'un vaisseau qui apporte de quoi payer ce qu'il achete, est très-pressé de s'en retourner, & qu'il faudroit qu'il pût repartir dès le lendemain avec un nouveau chargement. Tout le tems qu'il est obligé d'attendre de plus, est une perte pour les deux Nations; & malheureusement les Américains sont dans le cas de désirer cette prompte expédition qui dépend uniquement des Marchands François. Si ce n'est pas encore un objet national, parce qu'un trop petit nombre de Négocians connoissoit la nature de ce nouveau commerce, il est essentiel que le tableau que je viens d'en tracer, & qui est relevé des états parlementaires de la Grande-Bretagne, obtienne en France la plus grande publicité. C'est l'occasion pour les Journalistes de Paris & des Provinces, de signaler leur zele, en divulguant de si intéressans détails. Tous les gens raisonnables leur sauront gré de réimprimer l'excellent Mémoire qui précede

le tableau de commerce, & qui eſt d'une des meilleures mains américaines. Il eſt fait pour inſpirer la juſte confiance qu'on doit à ces braves gens, & le déſir généreux de leur faire promptement goûter, après les cruelles épreuves par où ils ont paſſé, les douceurs d'une alliance qui aſſure à jamais la proſpérité & la gloire de la Monarchie Françoiſe. Lorſqu'un nombre ſuffiſant de Négocians François connoîtra les genres de conſommation néceſſaires à ces peuples, leurs magaſins ſe rempliront dans tous les ports convenables, & on ne craindra plus qu'une déteſtable cupidité, contre laquelle il n'y a d'autre remede que la concurrence, ne leur faſſe prendre en horreur juſqu'aux ſecours qu'ils reçoivent dans leurs preſſans beſoins, pour gagner le tems où ils feront le bonheur du commerce françois qui depuis trop long-tems gémiſſoit ſous la tyrannie de l'Angleterre. Eſt-ce à moi à dire aux Commerçans de ma Nation, qu'il faut ſemer avant de recueillir; qu'il n'y a nul profit à en faire de prématurés; qu'ils étoufferont leur richeſſe future dans ſon germe, s'ils rebutent les Américains par la cherté exceſſive qu'ils mettront à leurs marchandiſes, à leur fret, ou à leurs aſſurances; que l'Américain, déſeſpérant de pouvoir leur envoyer aſſez de retours, ſe dévouera, malgré lui, aux manufactures; & que deux années d'un gain modéré ſuffiroient pour établir ce commerce ſur le pied le plus profitable aux uns & aux au-

tres. Mais mes Concitoyens ont plutôt besoin d'instructions, que d'exhortations ou de reproches. Ils se souviendront de l'outrage que leur fit l'année derniere le Lord Shelburne, en disant en plein Parlement que toute la France n'étoit pas capable d'avancer cinq mille livres sterling (cent vingt mille livres tournois), pour assister les Américains; assertion qui, dans le tems même, étoit démentie par les généreux efforts du digne François de qui l'immortel Franklin a voulu recevoir le bienfait de l'hospitalité. Il tenoit ce propos calomnieux, tandis que M. le Marquis *de la Fayette* venoit de s'embarquer, avec tout ce qu'il pouvoit porter de secours aux Américains, sacrifiant à la contemplation de la gloire future de sa patrie, sa santé, sa jeunesse, sa fortune, affrontant les hasards de la navigation, peut-être de la captivité, & de tous les périls, le plus redoutable pour un homme de son nom, celui du ridicule. Mais le commerce françois aura aussi ses *la Fayette;* il ne faut que propager les connoissances, pour qu'il se forme plusieurs associations d'honnêtes Négociants, en qui les Américains mettront aussi-tôt toute leur confiance, & qui les préservant de la rapacité des monopoleurs, leur facilitera les moyens de faire à notre nation tout le bien qu'ils lui veulent. C'est aux plumes disertes des écrivains patriotiques françois, à développer ces idées avec tout l'art & toute l'énergie nécessaires pour la persuasion, & que

le zèle seul n'est point capable de leur donner. Le seul mérite que j'ose leur garantir, c'est celui de la vérité.

Il me reste encore une observation à faire; c'est que les îles françoises qu'on avoit toujours astreintes à la ruineuse nécessité de tirer d'Europe les articles nécessaires à leur exploitation, comme les salaisons d'Irlande, les farines de France, &c. & qui ne recevoient même qu'en contrebande ceux que l'Amérique angloise seule pouvoit leur fournir, acquierent aujourd'hui la liberté la plus entiere d'échanger avec le continent américain: que le ris & le maïs de la Caroline: que les farines, les bestiaux & les bois de charpente de la Pensylvanie: que les planches, les futailles & le poisson de la Nouvelle-Angleterre y arriveront, comme le tabac de la Virginie, & les pelleteries ou le fer de la Nouvelle-York, dans les ports de France; que les Corsaires américains y ameneront leurs prises, rempliesdes sucres de laJamaïque&autresIsles, des manufactures d'Europe, & des Negres d'Afrique; ce qui doit y jetter la plus heureuse abondance, puisque le nombre de ces Corsaires se triplera, tant par cette facilité qui leur sera donnée, que par le licenciement des troupes de Washington, de Gates, & d'Arnold, lorsque les débris de l'armée angloise auront été rappellés en Europe, ou repartis dans le Canada & dans les Isles.

P. S. du 23 Mars.

Que j'augurois peu, Monſieur, quand j'ai ſongé à publier un tableau des beſoins de l'Amérique, que leur néceſſité, déja ſi urgente, le devenoit encore infiniment plus par l'affreuſe cataſtrophe arrivée vers le 20 Janvier dans la ville de Charles-Town de la Caroline Méridionale, & dont la nouvelle n'eſt que trop certaine! Un horrible incendie y a conſumé pluſieurs centaines de maiſons, préciſément dans le quartier de la ville où étoient les magaſins. La plus grande partie des marchandiſes qui avoient été apportées d'Europe, avec tant de riſques, a été la proie des flammes. C'eſt une perte eſtimée plus de vingt-quatre millions monnoye de France. — Quelle précieuſe occaſion pour les Marchands François qui voudront ſignaler leur généroſité, ſeulement en ſe contentant d'un profit honnête ſur leurs envois, & cimenter par un moyen ſi facile une liaiſon dont leur Nation retirera, ainſi qu'eux-mêmes, d'ineſtimables avantages!

P. *S. du 24 Mars.*

La journée d'hier 23, dans la Chambre haute, a été, Monſieur, très-intéreſſante, ainſi que vous en jugerez par la relation que je vais mettre ſous vos yeux, des combats que les divers partis s'y ſont livrés. Mylord Shelburne n'y a point figuré, parce qu'on

prétend qu'il a été forcé de rompre avec les *Richemondites* & les *Foxites* pour se frayer une route au ministere, où on assure qu'il est sur le point de rentrer. Une pareille circonstance entretient toujours l'espoir de ceux qui comptent que Mylord Chatham y sera rappellé pareillement, parce qu'on se persuade, que sans une raison de ce poids, il auroit sûrement joint son tonnerre à ceux des autres patriotes dans la Chambre des Pairs, où il n'a point paru depuis long-temps, malgré l'exigence des circonstances.

Précis des débats du Lundi 23 Mars dans la Chambre des Pairs.

Lorsque la Chambre eut terminé les affaires du jour, le Lord Weymouth fit lecture d'un message du Roi, où il étoit dit en substance, » que le Roi de France, non-seulement ayant fait un traité d'alliance avec les treize Colonies révoltées de l'Amérique Septentrionale, mais continuant, depuis la participation de ce traité, à augmenter ses armemens de terre & de mer, Sa Majesté faisoit informer la Chambre, qu'elle avoit résolu d'user du pouvoir que lui donnent divers actes du Parlement, & de mettre sur pied la Milice, de sorte qu'elle fût prête à marcher au premier ordre. «

La proposition que fit aussitôt le Lord Weymouth, de répondre par une adresse à Sa Majesté, & de l'assurer que la Chambre en-

troit entierement dans ſes vues, donna lieu à quelques débats, qui ne l'empêcherent point de paſſer, ſans qu'il s'élevât aucune voix pour s'y oppoſer. Elle fut portée ſur le champ à Sa Majeſté. Le Duc de Mancheſter avoit fait ſeulement quelques obſervations ſur les vices de l'inſtitution de cette Milice, & ſur ceux des changemens qui y ont été faits depuis quelques années, & il avoit conclu à la néceſſité d'y remédier, avant que ce corps fût aſſemblé (*a*).

La Chambre ſe forma enſuite en comité, pour délibérer ſur l'état de la Nation.

Le Duc de Richmond reprit l'examen de la Marine, ſoutenant toujours que cette partie des forces Britanniques étoit inſuffiſante pour la guerre où on étoit prêt de s'engager. Il déclara cependant qu'il épargneroit à la Chambre de nouveaux détails ſur cet objet. Mylord Sandwich ſe méprit au motif de cette réticence: il fit ſes remerciemens au

(*a*) Il ne l'a pas encore été en ſa totalité depuis ſon inſtitution en 1758; car dans la guerre derniere il y eut conſtamment un tiers des provinces qui s'y refuſerent. On ſera auſſi dans l'embarras pour donner des Officiers à la milice. La claſſe de ce qu'on appelle les honnêtes gens, refuſe abſolument les commiſſions offertes par les Lieutenans-Généraux des provinces. Juſqu'ici on compte à peine ſept à huit Officiers par bataillon: cette circonſtance inquiete tous ceux qui ſavent que dans le ſervice ordinaire, ainſi que dans les jours d'action, plus il y a d'Officiers, mieux les Soldats ſe comportent.

Duc de Richmond, comme d'une circonspection inspirée par la crainte de mettre dans un trop grand jour la nudité de la Nation; mais le Duc de Richmond l'assura que c'étoit uuiquement parce que le Duc de Bolton avoit épuisé la matiere, & pour ne point fatiguer la Chambre par des répétitions ennuyeuses. Il fit voir que le premier message du Roi & les adresses des Chambres, au sujet de la déclaration de l'Ambassadeur François, n'avoient point été calculés sur la situation actuelle de la Grande-Bretagne qui ne lui permettoit pas de faire sonner si haut son ressentiment; & il rappella l'exemple de la grande Elisabeth, qui, dans plus d'une occasion, avoit su se plier aux circonstances, ainsi que Philippe II lui-même, parce qu'ils avoient compris que tous les momens ne sont pas également propres pour montrer qu'on est chatouilleux sur le point d'honneur.

Il observa que les côtes de la Grande-Bretagne n'étoient point suffisamment gardées, dans leur immense étendue; que rien n'étoit plus facile à la France que d'y exécuter une descente; que c'étoit, à ses yeux, le danger le plus imminent pour la Grande-Bretagne, depuis que la France avoit garni de troupes toutes ses côtes sur le canal. A ce sujet, il fit voir la nécessité de rappeller au plutôt les quatre vingt-dix frégates qui bordent les côtes de l'Amérique, & de les employer ailleurs plus utilement; cette espece de vais-

ſeaux (*a*) manquant aujourd'hui à l'Angleterre, tant pour agir offenſivement que défenſivement. Il propoſa qu'on établît ſans délai, des fanaux ſur toutes les côtes. Il demanda que le Lieutenant-général, Chef civil de la Milice dans chaque Province, fût aſſiſté d'un Etat-major militaire, précaution ſans laquelle la Milice ne pourroit jamais être tenue militairement. Il inſiſta ſur le rappel de toutes les troupes en général qui ſont en Amérique, pour être diſtribuées, ſoit en Irlande, (où à peine y a-t-il ſix mille hommes,) ſoit dans les Iſles qui ſont encore plus mal gardées, (on ne croit pas qu'il y ait même trois mille hommes, tant dans celles du Vent, qu'à la Jamaïque;) mais ce qu'il préſenta comme étant de la néceſſité la plus urgente, fut le renvoi des Miniſtres.

Enfin, il réſuma le vote qu'il avoit laiſſé le 17 ſur le bureau, tendant à une prompte réconciliation avec les Etats-unis d'Amérique, même en admettant leur traité de commerce & d'amitié avec les anciens ennemis de l'Angleterre. — Il eut occaſion de dire à ce ſujet que ni le Roi de France ni ſon Conſeil ne déſiroient ſérieuſement la guerre. — Il conclud par une motion pour le prompt rappel des troupes.

Mylord Sandwich qui paſſa condamnation ſur beaucoup de points du mauvais état de

(*a*) Il n'en reſte que 13 en tout.

défenſe où ſe trouvoit le Royaume, promit que le mal ſeroit bientôt réparé. Il avoua que l'on manquoit de frégates; mais en même tems il ſe plaignit amerement du préjudice que le Duc de Richmond portoit au bien du ſervice, en publiant une ſi fâcheuſe circonſtance. Il lui parut ſingulier que ce Seigneur imaginât que la France ne vouloit pas la guerre. » Et comment, pourſuivit-il, ne la voudroit-elle pas, puiſqu'elle a caſſé, par ſon traité, tous nos actes de commerce & de navigation : puiſqu'elle agit de concert avec des Sujets révoltés, & qu'elle prête ſon appui à leur union? Et qui eſt-ce qui connoît tous les articles de ce traité de la France? Eſt-il vrai-ſemblable qu'elle ſe ſoit expoſée à une guerre douteuſe & diſpendieuſe, ſans que les Etats-unis lui ayent aſſuré des avantages équivalens? Il en conclut que la guerre étoit inévitable, & qu'on devoit croire que l'Adminiſtration prenoit en conſéquence les meſures les plus vigoureuſes.

Il pria le Duc de Richmond de conſidérer que ſi le Parlement prenoit un arrêté pour demander le rappel des troupes, on pourroit dire que c'étoit par déférence pour les volontés de la Cour de France qui ſembloit en faire une loi à l'Angleterre; & que s'il falloit en venir à ce rappel, il valoit bien mieux qu'il ſe fît ſecrettement & en ſilence, pour ne point donner l'éveil à l'ennemi, qui peut-être en profiteroit pour enlever les convois;

que

que cette affaire enfin devoit être laiſſée à la prudence de l'Adminiſtration. — Ce miniſtre aſſura au ſurplus la Chambre, que ſans qu'il fût néceſſaire de compter aujourd'hui les vaiſſeaux & les Matelots, il s'en trouveroit aſſez pour que la Nation pût ſe meſurer avec les forces réunies de ſes ennemis (*a*).

Mylord Sandwich fut tanſé par le Duc de Richmond, dans ſa replique, ſur ſon projet de faire revenir *clandeſtinement* les troupes d'Amérique, & ſur ce qu'il avoit avancé de la prudence de l'Adminiſtration. Ceci le conduiſit à des éloges pour le Lord-général Amherſt, (que le Roi vient d'appeller au Conſeil du Cabinet, en le faiſant Commandant en chef des Armées,) de la ſageſſe de qui il attendoit, dit-il, qu'il feroit tout ſon poſſible pour empêcher l'Angleterre de ſe précipiter dans une guerre.

Le Duc de Graffton obſerva à ſon tour, que puiſqu'il y avoit aujourd'hui un général de terre dans le Cabinet, il eſpéroit voir bientôt auſſi un Général de mer (l'Amiral Keppel) à la tête de l'Amirauté, & non un

(*a*) Il y avoit promis que l'Angleterre leur feroit toujours ſupérieure, mais il entendoit apparemment que ce feroit ſur les états de l'Almanach qui ont été copiés par le Courier de l'Europe du 20 Mars, & qui donnent cent cinquante-un vaiſſeaux de force à l'Angleterre, tandis que les Etats Parlementaires en offrent à peine trente-ſix qui ſoient complettement armés. C'eſt qu'il ne faut pas eſtimer les forces navales d'une nation par le montre de ſes vaiſſeaux, mais par celui de ſes matelots.

homme, (en désignant le Lord Sandwich), absolument étranger à cette profession. Il ajouta que d'après cette façon de penser, on ne le soupçonneroit point au moins d'avoir répandu la nouvelle qui se débite, que le choix du Roi doit tomber sur lui pour ce département.

Le Lord Lyttleton, quoiqu'ayant toujours jusqu'ici parlé pour les Ministres, convint, & donna même d'affligeans détails, du mauvais état de défense où se trouve le Royaume. » La guerre, dit il, est inévitable. « Il reprocha pourtant au Duc de Richmond, que par son discours, il invitoit la France à faire l'essai de ses forces, en portant un coup soudain à l'Angleterre. — Ces deux Seigneurs récriminerent l'un contre l'autre à ce sujet, relativement aux particularités dans lesquelles ils s'étoient également permis d'entrer, & qui se réunissent à prouver que les vaisseaux sont au plus mal armés, & en nombre trop insuffisant pour assurer à l'Angleterre, même la conservation de ses possessions intérieures.

Après quelques débats, tout ce qui s'étoit dit dans ce comité fut regardé comme non-avenu, par une pluralité de 56, contre 28. La Chambre ayant repris l'ordre du jour, le Duc de Richmond remit sa motion, qui fut rejettée sans aller aux voix, par la ressource ordinaire de la question *s'il y avoit lieu, &c.*

En général, il fut reconnu dans ces débats,

par les deux partis, que la guerre étoit assurée; que la France attaqueroit ou aux Isles ou dans l'Inde, ou au Canada, peut-être même dans la Grande-Bretagne ou en Irlande; que les finances étoient dans la plus déplorable condition; que le Lord Chatham, si sa santé pouvoit le lui permettre, étoit le seul qui pût relever les espérances de la Nation. Ceux qui parlerent contre les Ministres, soutinrent que le Roi étoit autant obligé par devoir, qu'on pouvoit supposer qu'il étoit porté par inclination, à renvoyer des Ministres, qui après avoir été si longtems éprouvés, ne s'étoient fait connoître que par leur foiblesse, leur ignorance & leur incapacité absolue.

Chambre des Communes.

Le même jour (23 Mars) un pareil message, porté aux Communes par le Lord North, y produisit les mêmes débats à-peu-près que chez les Pairs, & il y fut répondu dans les mêmes termes. Le Comité du subside prit ensuite divers arrêtés pour octroyer un nombre additionnel d'hommes pour le service de terre & de mer, & les sommes nécessaires pour leur solde & entretien.

Fin des débats du 23 Mars.

GAZETTE PATRIOTIQUE.

Les Ministres ont l'air de se féliciter de la Déclaration que la Cour de France a faite

de ſes diſpoſitions à la guerre. Ils prétendent que depuis ce moment-là les enrôlemens pour le ſervice de terre ſe font avec bien plus de facilité qu'auparavant; & ils avouent que tant qu'il n'étoit queſtion que de la guerre d'Amérique, ils ne pouvoient pas faire un homme, quelque prix qu'ils offriſſent.

Les douze Régimens formant le Corps de Cavalerie de l'établiſſement d'Irlande qui doit être de dix-ſept cents hommes, n'en ont pas mille d'effectifs.

La Thétis, vaiſſeau de tranſport, de retour de Rhode-Iſland, eſt arrivée le 23 à Douvres, ayant rencontré par 46 degrés de latitude, & 10 de longitude du méridien de Londres les vaiſſeaux de ligne le *Terrible*, le *Culloden* & le *Grafton*, dont la croiſiere eſt établie dans cette partie.

On aſſure qu'il n'a point encore été donné connoiſſance au Général Howe de la rupture avec la France. Il y a des gens qui craignent d'après cela que cet Officier & ſon armée ne ſoient *ſacrifiés* comme le Général Burgoyne; & quant à la marine, on eſt étonné que, dans d'auſſi fâcheuſes circonſtances, il ne ſe trouve que deux frégates dans la riviere Delaware. Tout le reſte de l'eſcadre, excepté les croiſeurs, eſt allé hiverner avec le Lord Howe à Rhode-Iſland.

On a entendu le Lord Mansfield dire publiquement à l'audience du Chancelier, qu'il y avoit plus de trois ſemaines que le Traité

de la France étoit connu du Miniſtere Anglois lorſqu'il lui a été notifié, & qu'on n'avoit point douté dès ce moment qu'il n'amenât une guerre. —Le ſoir même de la déclaration qui s'eſt faite le 14 (quoique datée du 13). On a vu ce Lord à la comédie dans la ſalle de Drury-Lane. Jamais il ne parut d'une humeur ſi gaie, ni prendre tant de plaiſir au ſpectacle lorſqu'il y alloit anciennement; car c'étoit la premiere fois de l'année qu'il y paroiſſoit. On donnoit le *calomniateur*; & comme il rioit du meilleur cœur, bien des gens retournerent chez eux per-perſuadés que l'Hiſtoire du Traité n'étoit qu'une *calomnie*.

L'opinion la plus probable ſur les motifs qui font différer à l'Angleterre de déclarer la guerre, c'eſt qu'elle attend le retour du Courier envoyé à Madrid avec ordre au Lord Grantham de demander à cette Cour une réponſe cathégorique ſur ſes ſentimens, relativement à la déclaration de la France. On aſſure que ſi cette Cour y donne ſon aveu, & qu'elle refuſe de promettre la plus ſtricte neutralité, l'Ambaſſadeur partira ſur le champ ſans prendre congé. Ce Courier eſt, dit-on, parti de Londres le 16 Mars. C'eſt ſur cette connoiſſance que ſe fondent les paris que la guerre ne ſera point déclarée avant le mois de Mai.

Le bruit couroit fortement le 24, que le Lord Shelburne alloit remplacer dans le

département de l'Amérique le Lord Germaine qui, disoit-on, étoit sur le point de donner sa démission pour être créé Pair de la Grande-Bretagne, & prendre place en cette qualité dans la Chambre des Lords. C'est la marque de satisfaction qu'il auroit pu espérer si on se fût parfaitement bien trouvé de son administration. Ainsi, par rapport à lui, c'est chose indifférente. Il n'aura que le chagrin de voir les Freres Howe garder leurs commandemens respectifs.

Traduction littérale d'une lettre écrite aux Ministres de France par un Major Général François au service du Congrès, trouvée à bord d'une prise faite depuis peu & conduite à Guernesey.

» La défaite du Général Burgoyne rabattra furieusement le courage de l'Administration en Angleterre, en même tems qu'elle y relevera celui de l'opposition. Il ne seroit pas étonnant que cela y occasionnât des soulevemens. Quelle gloire pour la France, si elle parvient à établir l'indépendance de l'Amérique! C'est le plus sûr moyen de ruiner la puissance navale de l'Angleterre, car toutes ses pêcheries tomberont bientôt entre les mains de la France & des Etats-unis. La premiere opération devroit être d'envoyer douze vaisseaux de guerre pour intercepter l'armée du Général Burgoyne dans sa traversée. «

On disoit le 22, que les transports arrivés de Rhode-Island avec le *Chatam*, avoient à bord une partie de l'armée de Burgoyne; mais il paroît aujourd'hui que ce ne sont que des malades & des blessés de nos troupes en Amérique. A leur départ de Rhode-Island, il n'étoit pas seulement question du Général Burgoyne ni de ses troupes. Le Congrès ne peut point les lâcher, qu'elles n'ayent payé, aux termes de la capitulation, toute la dépense qu'elles ont faites pour leurs charrois, vivres, &c. depuis qu'elles sont prisonnieres de guerre; & il a rejetté les offres insuffisantes qui lui ont été faites pour effectuer ce payement, voulant le recevoir en sa totalité, & en bonnes especes sonnantes. Le Lord Howe n'en avoit point assez: il faudra qu'il attende que le Lord North ait achevé l'affaire de son emprunt qui depuis la baisse des fonds, est à plus de douze pour cent.

Le Ministere a appris le 24, avec le plus grand étonnement, par les Intendans des Postes, que la Cour de France avoit mis un embargo sur tous les vaisseaux & Matelots Anglois qui se trouvent dans les différens Ports de France. On croit que la France use de cette rigueur pour nous forcer à lui restituer un grand nombre de vaisseaux de son commerce que nous lui avons pris dans l'année derniere, sous le prétexte qu'ils étoient soupçonnés d'aller en Amérique, ou d'en revenir.

Extrait d'une lettre de Paris, en date du 19 Mars.

» Nous attendons avec la plus vive impatience des nouvelles de la ſenſation que notre traité avec l'Amérique aura produite à Londres. Nous croyons que la guerre y eſt déja déclarée, ſinon il faut que les Américains aient bien amorti cet ardent courage que la Nation Britannique faiſoit ſonner ſi haut. «

Pour ſatisfaire la curioſité des François nous rapporterons l'anecdote ſuivante : elle leur fera connoître ce que Milord North au moins penſe de leur conduite.

» Cambden, dans ſon Hiſtoire de la Reine Eliſabeth, rapporte qu'en 1580, le Comte d'Arundel donna à ſon fils cet avis mémorable, & que Milord North n'avoit ſans doute jamais lu : Ne vous fiez point à nos voiſins les François, quoiqu'ils ſoient actuellement nos amis. Leur amitié fragile & paſſagere ne dure pas plus long-tems qu'elle ne s'accorde avec leur intérêt.

Obſervations ſur la confiance de Milord North.

» Nous avons entendu le Lord North informer la Chambre des Communes, que ſenſible à l'inſulte faite à la Nation par la France, Sa Majeſté avoit rappellé le Lord Stormont, ſon Ambaſſadeur à Verſailles. Quoi! nous avions un Ambaſſadeur à la Cour de France? Cela eſt incroyable. Si le Lord Stor-

mont eût été rappellé, il y a un an, notre Miniſtere n'eût été que dans la même incertitude où il s'eſt vu avant que le Marquis de Noailles lui eût remis ſon Mémoire. «

» Etoit-il rien de plus honteux pour nous que d'entretenir un Ambaſſadeur dans une Cour Européenne où deux Chefs de Rébelles étoient reçus publiquement & protégés comme Agens, ou comme Négociateurs? «

» Il y a long tems que la Nation eſt la dupe de l'ineptie & des petites fineſſes d'un Miniſtre qui depuis dix ans s'étudie à devenir homme d'Etat & qui ne ſait pas encore le premier mot de ſa leçon. Nous ſommes viſiblement ſacrifiés à ſa préſomption & à ſon ignorance. Il vient de déclarer qu'il gouverneroit le vaiſſeau, & ne le quitteroit point au milieu de la tempête. Que de reproches ne feroit point le Commandant d'un vaiſſeau de grand prix, à un Pilote qui l'auroit conduit ſur des rochers, des bancs de ſable & des briſans, & s'obſtineroit à garder le gouvernail? S'il ne le faiſoit pas pendre ſur le champ à la vergue, il le mettroit aux fers pour rendre compte de ſa conduite. «

» On s'attend que la Grande-Bretagne & la France publieront reſpectivement des Manifeſtes où chacune de ces Cours ſe plaindra des mauvais procédés de l'autre, avant d'en venir à une déclaration de guerre; & par forme d'appel à toutes les Puiſſances Européennes, afin d'intéreſſer à leur cauſe leurs

Alliés respectifs & d'engager les autres à observer une exacte neutralité. «

» De ces éclaircissemens réciproques nous tirerons peut-être quelques vérités importantes que les deux Parties ont eu jusqu'à présent grand soin de nous cacher. «

Nous voyons dans tous les papiers publics que les vaisseaux de Sa Majesté la *Vigilance* & la *Vengeance* viennent d'être mis en commission. Est-ce que notre Souverain a quelqu'être à son service de ces noms-là ? Il les appelle un peu trop tard à son secours. Mais contre qui peut-il les employer plus utilement que contre d'indignes Ministres qui ont vendu les intérêts les plus chers de la Nation, son honneur & sa sûreté, à nos Sujets rébelles & à nos éternels ennemis. Que sa vigilance s'exerce sur les traîtres qui dans le Cabinet & en campagne ont arrêté les progrès de nos escadres & de nos armées ; & que la vengeance nationale frappe tous les ennemis voisins ou éloignés qui osent lever l'étendart contre la Grande-Bretagne.

Extrait d'une lettre de Charles-Town dans la Caroline Méridionale, le 23 Décembre.

Nous sommes informés & très-fondés à croire qu'un senau appartenant au Roi de France a appareillé de la Martinique le 6 du mois de Novembre dernier pour New-York, ayant sur son bord M. de Kerseint chargé de demander au Lord Howe la restitution immédiate de tous les Vaisseaux & marchan-

difes fous pavillon françois, qui ont été faifis & conduits dans le port de Charles-Town, ou tout autre de ce continent, occupé par les troupes du Roi de la Grande-Bretagne : qu'il a été envoyé des frégates pour faire une femblable demande aux Commandans & Gouverneurs anglois dans les Ifles : que le commerce de la France ayant beaucoup fouffert depuis peu de la part des croifeurs anglois qui arrêtoient tous les vaiffeaux venant de ces ports, ou y allant, les vifitoient, & fouvent les faififfoient, la Cour de France après avoir fait à ce fujet les remontrances les plus fortes, s'eft enfin déterminée à ne pas endurer plus long-tems de pareilles infultes, & qu'elle a réfolu, non-feulement de protéger tous vaiffeaux portant fon pavillon, mais auffi d'affurer aux Armateurs françois tous les vaiffeaux de la Nation qui feront employés à étendre le commerce de la France avec les Etats-unis d'Amérique : qu'en conféquence, le *Prothée* de foixante-quatorze canons commandé par le Chevalier Dampierre, avec les frégates la *Renommée*, la *Blanche*, la *Diligente* & l'*Amphitrite* qui convoyent trois vaiffeaux armés chargés pour le compte du Continent, étoient arrivés le 18 de Novembre de France à la Martinique, après une très courte traverfée, & en avoient remis à la voile le 26, avec des ordres qui ne devoient être ouverts qu'à une certaine hauteur ; mais que l'on croyoit fermement qu'ils aborderoient dans la Baye de Delawarre, ou dans

quelqu'autre port des Etats-Unis. Ces avis & plusieurs autres, sont de forts indices que la Cour de la Grande-Bretagne ne peut éviter plus long-tems une guerre avec les Cours réunies de France & d'Espagne. «

Questions au sujet de la commission conciliatoire.

Avec qui s'agit-il de traiter? Si c'est avec le Congrès nous reconnoissons l'Union. Est-ce avec nos sujets? nous en faisons des rebelles. Avec les individus? cela ne peut nous mener à rien. De façon ou d'autre, voici ce qui se passera. — De quelle part venez-vous? De la part du Roi de la Grande-Bretagne. — Que voulez vous? Traiter de la paix. — Venez-vous traiter avec les Etats unis & indépendans de l'Amérique? Non; nous ne reconnoissons point cette indépendance. — Si cela est, vous pouvez vous en retourner, car ici nous ne connoissons que cela.

Il y a peu de membres dans l'administration qui ne conviennent qu'on ne doit presque rien attendre de l'envoi des Commissaires & du nouveau plan de pacification; voilà, dit-on, pourquoi ces Commissaires apportent tant de délai aux préparatifs de leur voyage.

Les Gardes qui devoient passer en Amérique ont reçu contre-ordre. Ils ne partiront point. On rappelle même ceux qui sont à l'armée du Général Howe.

On assure que les troupes du Roi doivent évacuer Philadelphie & New-York, que le Général Carleton sera renforcé, & qu'on en-

verra de nouvelles troupes à Rhode-Island & à Hallifax.

Les primes d'assurance demandées actuellement pour les vaisseaux qui vont aux îles, & qui en reviennent, sont de dix guinées pour cent, pour ceux qui partent & de quinze pour ceux qui reviennent.

On a reçu le 23, au bureau du Lord George Germaine plusieurs dépêches de New-York, apportées par le Stanley, Capitaine Hoet, arrivé à Portsmouth & dans lesquelles on voit que le Général Howe étoit en quelque sorte bloqué dans Philadelphie. Il y avoit à bord de ce bâtiment environ cent cinquante soldats blessés.

De Birmingham le 23 Mars.

Une lettre d'un Négociant de Philadelphie écrite à son frere dans cette Ville, & datée du 21 Janvier dernier, porte ce qui suit. Il est impossible de se faire une idée des maux qu'endurent les Habitans de cette Ville. Leurs maisons sont converties en cazernes, & ceux qui auparavant en étoient possesseurs n'ont aucun moyen de subsister. Le pays, à plusieurs milles à la ronde, ne représente qu'un désert. La culture est entierement arrêtée & on ne peut pas se procurer de subsistances à tel prix que ce soit. Le Bœuf, le mouton & les autres especes de viande se vendent de 3 à 4 shellings la livre. Le beurre vaut 7 s. 6 d. le pain 1 s. & toutes les autres nécessités de la vie à proportion.

Le bâtiment le *Général Howe* eſt arrivé de New-York à Douvres. On a appris par les lettres dont il étoit chargé que 14 bâtimens anglois allant de New-York à Rhode-Iſland ont péri à la hauteur de Long-Iſland dans un violent coup de vent avec la plus grande partie de leurs équipages.

Les coups que les Agens & les Courtiers de la France à Londres ſe vantent de faire par leur manége, dans les fonds anglois, fourniront aux François aſſez d'argent pour la guerre actuelle.

Aujourd'hui on ne donne pas moins de quatre livres dix shellings par mois aux Matelots, c'eſt ce qui fait que les matelots étrangers commencent à nous venir, & en effet, nous ne pouvons gueres nous en procurer d'autres.

Les ſoldats de la Compagnie des Indes qui ont été enlevés depuis peu des vaiſſeaux de cette Compagnie prêts à faire voile de Portſmouth ont été tous renvoyés ſur leurs bords par ordre du Gouvernement, ainſi que les Harponneurs pour la pêche de la baleine.

On parle toujours d'un prochain changement dans le miniſtere, mais on ne s'accorde pas ſur tous les points. Selon quelques-uns le Comte Bathurſt, Chancelier, doit ſe retirer, & l'Avocat Général Thurloe lui ſuccédera. Le chevalier William de Grey ſera remplacé par M. Wedderburne; le Lord George Germaine par le Lord Shelburne; le Lord Darmouth, garde du Sceau privé, par

le Duc de Grafton; personne n'est encore désigné pour celle du Lord Suffolk.

Selon d'autres, le Lord Darmouth remettra le sceau privé au Lord Chatham, & M. Dunning sera nommé Procureur Général. Les Lords North, Gower, Sandwich, Weymouth & M. Rigby seront conservés.

Plusieurs régimens de milices doivent se mettre en marche pour les provinces maritimes. Celui du Comté de Warwick a ordre de se rendre à Douvres, où il doit rester tout l'été avec quelques corps.

Les milices des Comtés de Middlesex, d'Herfford, d'Essex & de Bedford camperont l'été prochain à Finchley Common, où ces troupes seront passées en revue par Sa Majesté & quelques Officiers généraux.

L'Amiral Keppel est arrivé le 25 Mars au matin à Portsmouth ainsi que le Chevalier Hugues Palisser & le Chevalier Robert Harlard. Ils ont arboré leurs pavillons respectifs dans la rade de Spithead sur les vaisseaux de ligne le prince Georges de 90 canons, le Trident de 60, & l'Hector de 74. L'Amiral Mann y est encore sur le Medway de 60 avec lequel il est revenu de la Méditerranée où il n'y a plus par conséquent que trois vaisseaux de force & trois frégates. Le Chevalier Thomas Pyc est aussi à Spithead sur la princesse Amélie. L'Amiral Keppel commandera l'armée navale d'observation. La destination des autres paroît devoir être pour l'Inde, pour la

Méditerranée, pour les Isles Angloises & Terreneuve.

P. S. du 27 Mars.

Depuis cinq jours il s'est fait tant à Bristol qu'à Londres, plusieurs banqueroutes considérables.

On compte que la guerre actuelle qui a armé contre l'Angleterre tous les Matelots Américains, autrefois employés sur ses escadres, jointe aux prises des vaisseaux marchands anglois, fait un vuide de trente mille matelots dans la Marine Britannique. Ce calcul est de Mylord Sandwich.

M. Robinson, frere du Lord Grantham, Ambassadeur à Madrid & Secrétaire de cette Ambassade, a eu une audience particuliere du Roi le 27 au matin.

Le Lord Suffolck, Secrétaire d'Etat pour les affaires du Nord, a remis au Roi la clef du Cabinet. De ce moment, il n'est plus regardé comme Ministre, quoiqu'il n'ait pas encore donné sa démission. Plusieurs vaisseaux de ligne sont partis de Plimouth pour aller à Portsmouth former l'armée navale d'observation. De ce nombre sont le *Prince de Galles*, le *Fame*, le *Shrensburg*, l'*Océan* & le *Queen*. Ce n'est point la *Princesse Amélie* qui est à Portsmouth; c'est la *Princesse Royale* que monte le Chevalier Thomas Pye. L'*Exter* de 64 canons, croise à l'entrée du canal d'Irlande.

Il y a eu, depuis huit jours plus de quatre cent mille livres sterling (neuf millions tournois) de paris perdus ou gagnés au sujet de la déclaration de guerre.

ſeil dans le Bengale ; M. Lushington l'étendit enſuite à M. Playde, Surintendant de la Police dans Calcuta. Ils avoient été tous deux deſtitués d'une maniere tyrannique & contraire aux inſtructions des Directeurs ; mais les Directeurs ayant demandé que cette matiere leur fût abandonnée, comme leur ayant été recommandée par l'aſſemblée générale, la motion fut retirée.

1776. Mai Juin & Juillet.

Affaires de la Compagnie dans le département de Bombay.

N.° I. *Extrait d'une lettre écrite de Dharavey Battery, Salſette, 13 Octobre 1775.*

« Je vous ai rendu compte, dans ma derniere lettre, de tout ce qui ſe paſſoit à Bombay, des animoſités implacables, & des diſſenſions terribles qui y mettent tout en combuſtion ; leur rage s'eſt accrue depuis, & je ne puis vous en donner d'idée qu'en vous aſſurant qu'elle paſſe l'imagination. Je vous ai annoncé, en même tems, que l'on parloit alors d'une expédition ; elle a eu lieu, & je vais vous en donner le détail le plus précis qu'il me ſera poſſible : »

« Salſette eſt une Iſle fertile dans le voiſinage de Bombay, dont la Compagnie déſiroit depuis long-tems la poſſeſſion, de ſorte que notre Gouverneur, profitant des diſcordes inteſtines qui diviſoient les Marat-

1776. Mai Juin & Juillet.

tes, forma le projet de s'emparer de Tanah, capitale de cette Isle. Cette Ville a été originairement fondée par les Portugais; mais il y a environ 35 ans que les Marattes la leur enlevèrent, & depuis ceux-ci en ont négligé les fortifications. Nous partîmes de Bombay pour cette expédition le 12 Décembre 1774, le 20 nos batteries furent en état d'exécution, nous en avions une de 5 piéces de 24, la seconde étoit de deux piéces de 18, & d'une de 12. Le 28, la brèche étoit pratiquable, & sur les deux heures après midi nous prîmes la Ville d'assaut: dans l'action il y eut 300 hommes tués du côté de l'ennemi, & nous en fîmes prisonniers 370. L'officier qui commandoit, un brave homme, agé de 92 ans, nommé Bowanju Cudomm, y fut tué d'un coup de feu. J'étois de service avec l'artillerie, & je montai à la brêche avec l'arriere garde des Grenadiers: un Ingénieur fut tué & deux dangéreusement blessés; nous perdîmes aussi trois Officiers, & nous en eûmes 6 de blessés. On me laissa à Tannah pour présider à la réparation des fortifications, en sorte que je ne pus pas être d'une autre expédition qu'entreprit immédiatement après le Colonel *Keating*, qui à la tête de 2000 hommes marcha au secours de Rajoba, le Pechoah, ou Général des Marattes contre le Ministère. L'armée du Colonel *Keating* joignit le 18 Avril celle de Rajoba, mon-

tant à 50 mille hommes : peu de jours après la réunion, ils en vinrent aux mains avec l'armée du Ministère. La premiere action n'eut rien de décisif ; seulement nous restâmes maîtres du champ de bataille, & le lendemain l'armée marcha vers Poonah, capitale de l'Empire des Marattes : notre armée souffroit beaucoup du défaut de vivres, & le 18 Mai 1775 elle en vint à un second combat avec l'ennemi, dont la cavalerie jetta d'abord de la confusion dans notre aîle gauche ; mais nous finîmes par les chasser encore du champ de bataille : nous eûmes deux Capitaines & quatre Subalternes tués, un grand nombre de blessés, & environ 80 Européens tués ou blessés. Depuis cette action, le Colonel *Keating* les a surpris par une marche forcée, les a mis en déroute & actuellement il assiege Brodra, ville dans laquelle il y a une garnison considérable dans le voisinage de Broach. Mais nous avons eu la guerre plus près de nous le 6 Juin dernier 1775, les Marattes ont attaqué un de nos postes dans cette Isle, & forcé l'Officier qui commandoit à se retirer avec perte de moitié de ses gens. Ils ont exercé d'autres actes d'hostilité & n'ont quitté l'Isle que lorsque le Capitaine Kelly, nous a amené de Bombay un renfort de 500 hommes, qu'ils attaquerent d'abord très-vivement ; mais lorsqu'il virent que nos troupes avancoient toujours en ordre, une

1776. Mai Juin. & Juillet.

1776. Mai Juin & Juillet. terreur panique les saisit, ils regagnerent leurs bateaux à la hâte & perdirent beaucoup de monde dans leur fuite. Nous avons sçu d'eux mêmes qu'ils étoient au nombre de 3,000 lorsqu'ils débarquerent dans l'Isle «.

N.° II. *Extrait d'une lettre datée du Camp de Belgrane, le 19 Octobre 1775.*

» Nous sommes excédés par les marches & les contre-marches, d'autant plus fatiguantes que c'est ici un pays très chaud. Depuis la réduction de l'armée (après l'expédition de Rohilla) toutes nos espérances se sont évanouies «.

» Les lettres que je vous ai adressées l'année derniere de Laul-Dang, ont du vous informer de la conquête du pays de Rohilla : Laul-Dang est situé à 30 degrés 10 minutes de latitude Septentrionale. Vous voyez que nous sommes beaucoup plus près de la Tartarie que de la Perse. Nous laissons aux troupes & à l'établissement de Bombay le soin de faire les expéditions de la Perse. Nous venons d'apprendre dans le camp qu'un corps considérable de Persans s'est joint aux Marattes contre nos troupes à Bombay, & qu'ils ont tenté de reprendre l'Isle de Salset qu'ils nous avoient abandonnée depuis quelque tems «.

» Le Général Clavering, ou pour mieux dire, le supreme Conseil de Bengale, a en-

voyé un Ambassadeur à Bombay pour traiter avec les Marattes, & je suppose que c'est pour faire la paix avec la Nananne, ou Reine, qui réside à Puna, leur plus grande capitale sur cette côte. L'Enseigne P... est parti en qualité de Secrétaire de cette expédition, qui se fait par terre, c'est la premiere de cette nature qu'on ait vue dans ce pays. Ils ont une garde de deux Compagnies de nos Sipays, de trois Compagnies des Nabobs & de 500 hommes de Cavalerie, & ils sont actuellement à peu de jours de marche de cette place : s'ils réussissent, ils parviendront à faire leur fortune. Mais ils ont beaucoup de difficultés à surmonter. Il faut qu'ils traversent un pays qui leur est inconnu & des Etats indépendans qui seront jaloux de leurs forces ; ces peuples ne pouvant point regarder cette expédition comme une ambassade, car ils ne croiront point que les Anglois se sont mis en route dans ce dessein, peut-être bien les arrêteront-ils dans leur marche «.

1776. Mai Juin & Juillet.

» Le Capitaine C... a pris dernierement par ruse, une place très-forte, où il se trouvoit 10,000 hommes, quoiqu'il n'eût pas plus de deux bataillons à opposer à ces troupes, il s'y est néanmoins introduit, & il n'a eu dans cette affaire qu'un homme tué & deux blessés «.

1776. Mai Juin & Juillet.

Affaires de la Compagnie dans le département de Madrafs.

Extrait d'une lettre de Madrafs, dattée du 10 Février 1776.

L'arrivée du Lord Pigot a bien changé la face des affaires ; fon plan étant contraire aux intérêts du vieux Nabob & de fon fecond fils, qui depuis long-tems ont tâché de mettre le Miniftère Anglois dans leur parti, par de groffes fommes d'argent, afin de fecouer toute dépendance de la Compagnie, quoiqu'ils lui foient redevables de leur exiftence, comme Princes. Plufieurs de ceux qui lui ont donné des confeils, ont trouvé leur compte à traiter avec le Nabob & fon fecond fils. Ce dernier défire de fuccédér au Mifnud (premiere place du Divan) à la mort de fon pere qui l'occupe à préfent, & de priver fon frere aîné Omrahgut Omrah de fon droit héréditaire à cette place, en tâchant de lui nuire aux yeux de fon pere par de faux rapports. Mais l'animofité du vieillard contre fon fils aîné n'eft plus fi forte & il lui a rendu même fes bonnes graces. Cet Aîné avoit toujours confeillé à fon pere de ne rien faire qui pût croifer les intérêts de la Compagnie. Sans l'heureux caractere de ce Prince fa famille feroit ruinée ; car fon pere & fon frere fe conduifoient de maniere à obliger la Compagnie ou le Gou-

vernement, de leur ôter le Carnatique & de mettre cette Province ſur le pied du Bengale. 1776. Mai Juin & Juillet.

On dit ici que l'ancien Rajah de Tanjour, qui eſt actuellement priſonnier, ſera remis en poſſeſſion de ce Royaume; mais le Nabob proteſte fortement contre ce projet. Il reclame quatre vingt Lacks de Pagodes (environ 84 millions 800 mille liv. tournois) que ce Royaume lui a coûté tant en argent donné qu'en dépenſes. Cette réclamation excitera peut-être l'attention du Parlement, qui pourra forcer pluſieurs particuliers à rendre des comptes.

P. S. Le Rajah eſt élargi, & la Compagnie a mis garniſon dans Tanjour; c'eſt à la Compagnie à juger ſi ce Rajah doit être remis en poſſeſſion de ſon pays & de ſes revenus.

Fin de l'article de l'Inde.

Le 18 Juillet, le Lord Sandwich s'eſt rendu à Chatham, accompagné du Lord Mulgrave & du Chevalier Hughes Palliſer. Ce Lord, après avoir viſité les vaiſſeaux en conſtruction & en réparation, les différens magaſins, les munitions, &c. s'eſt tranſporté au Bureau des vivres, où il a été reçu par le Commiſſaire Bates & par M. Milbourn Marsh, Agent, Munitionnaire, &c, Il a paſſé enſuite à bord de pluſieurs vaiſſeaux en ordinaire, & le ſoir il a viſité le ter-

rein destiné à la construction des Cazernes.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le 19, à neuf heures du matin, les ouvriers du chantier, ainsi que les Officiers & les matelots des vaisseaux en ordinaire, ont passé la revue devant Milord, qui a quitté ce port après avoir donné des témoignages de la plus grande satisfaction, & s'est embarqué l'après-midi pour Sherneff dans le dessein de visiter ce chantier, &c. En quittant le port de Chatham il a été salué de quinze coups de canons par chaque vaisseau de garde.

La flotte qui étoit retenue par les vents à Plymouth depuis le 7 Juillet, en est repartie le 19. Elle étoit composée de 72 voiles & avoit à bord environ 4,000 Hessois & 1,000 hommes des troupes de Waldeck, deux compagnies de Chasseurs, 200 recrues Angloises, & 200 chevaux pour les bagages. Tous ces bâtimens sont sous l'escorte du *Diamond* & de l'*Unicorn*.

D'Edimbourg le 20 Juillet.

La Compagnie des Fondeurs de Canon a fait plusieurs améliorations importantes dans l'art de couler les canons. On fait actuellement dans cette fonderie des canons de fer de tous calibres, qui valent en légereté ceux de fonte & qui sont, à plusieurs égards, supérieurs à ceux de ce métal. On a fait le 4 l'essai d'une piéce de six qui ne

pesoit que 800 liv. de 16 onces. Ces canons sont tous fondus pleins, & forés après, & quoiqu'on les charge jusqu'à la bouche, ils supportent très-bien l'épreuve. 1776. Mai Juin & Juillet.

La flotte pour l'Amérique, consistante en 70 bâtimens, sous le convoi de la frégate de guerre le *Diamond*, se trouvoit en bon état le 23 Juillet à la hauteur de Start par un bon vent Sud-Ouest. Mais les bâtimens de transport Hollandois n'étant pas bons voiliers, n'ont pas été en état de marcher de conserve avec les vaisseaux Anglois. Cette flotte avoit mis à la voile de Sainte Helene à la fin du mois de Juin, & elle avoit à bord environ 6,000 hommes de troupes Allemandes & 2,000 chevaux Anglois.

Du Bureau de l'Amirauté le 23 Juillet.

Une lettre du Vice-Amiral Lord Howe, dattée du 23 Juin dernier, porte qu'il est arrivé ce même jour à la hauteur du port de Halifax à bord du vaisseau de guerre l'*Eagle*, & qu'ayant appris que l'escadre & l'armée aux ordres du Vice-Amiral Lord Shuldham avoit quitté ce port le 10 Juin, il se disposoit à partir sur le champ pour le rejoindre.

A la Cour de S. James, le 24 Juillet

Il a plu à Sa Majesté, en son Conseil, d'ordonner que le Parlement qui étoit prorogé jusqu'au Jeudi premier Août prochain,

1776. Mai Juin & Juillet.

seroit prorogé jusqu'au Jeudi 5 Septembre suivant.

Le Comte de Sandwich, qui étoit allé visiter les vaisseaux, munitions, &c. dans les chantiers de Chatham, de Shernesl, est revenu le 22 Juillet à Londres, & il a fait le 24 son rapport au Roi de l'état où il avoit trouvé ces ports.

On a expédié le 25 Juillet de la Secrétairerie d'Etat, dans l'espace de quatre heures, trois Couriers, au Vicomte de Stormont, & aux Comtes de Grantham & Walpole, Ministres du Roi à Versailles, à Madrid & à Lisbonne; & un quatrieme eut ordre de se préparer à partir pour Petersbourg. Il y a lieu de croire que l'envoi des trois premiers est relatif aux contestations élevées entre l'Espagne & le Portugal, au sujet des limites de leurs possessions dans l'Amérique Méridionale; d'autant plus que la Cour venoit de recevoir des dépêches des Lords Stormont & Grantham, sur le contenu desquelles il s'est tenu plusieurs Conseils en présence du Roi.

Il y a eu de vives disputes dans le Cabinet sur la maniere de diriger les opérations de la guerre en Amérique. Dès le mois de Mai, le Lord Germaine proposa au Conseil de pousser entierement la guerre du côté du Canada; mais la majorité s'y opposa. Le Lord Suffolk dit que l'envoi de plus de forces au Canada qu'il n'en falloit pour sa sureté,

gêneroit les opérations & les borneroit à la défensive, attendu qu'il seroit impossible d'entretenir une armée dans des forêts & des marais immenses sur les frontieres des Provinces révoltées. Le Lord Germaine allegua les opérations des François dans la derniere guerre en preuve du contraire; ceux-ci ayant trouvé par tout la navigation intérieure si considérable, qu'ils se transporterent avec facilité de tous les côtés. Le Lord Weymouth se rangea de l'avis du Lord Suffolk, & soutint que quand même il seroit possible de soutenir une armée dans les vastes forêts de l'intérieur, il ne convenoit point de l'y envoyer, parce que dans un pays tel que celui là, des troupes indisciplinées résisteroient sans peine aux troupes reglées, & que ce ne seroit plus qu'une guerre de postes, d'embuscade & d'escarmouches. Depuis cette époque il y a toujours eu deux opinions dans le Conseil; cependant les instructions envoyées aux Généraux, leur enjoignent de débarquer & de pousser les opérations dans les Colonies au midi de la Nouvelle Ecosse.

1776. Mai Juin & Juillet.

Suivant un Ecrivain Anglois, ce n'est pas sans inquiétude que le Gouvernement voit un grand nombre de navires & bâtimens Américains trafiquer ouvertement dans les ports de presque tous les pays de l'Europe, s'y procurer quantité de choses qui leur sont de la plus grande utilité pour soutenir la

1776 Mai Juin & Juillet.

guerre actuelle & échapper à la vigilance de ses vaisseaux de guerre. Il paroît aussi que les Américains ont dans les mers de l'Europe beaucoup d'Armateurs qui gênent le commerce Anglois, au point que la Cour a envoyé ordre aux Gouverneurs & Consuls en différens endroits, de ne plus laisser partir les navires marchands sans convoi.

Le parti antiministériel profite de ces circonstances pour faire croire que les escadres qui ont appareillé dernierement des ports de France & d'Espagne, sont destinées à surprendre quelques-unes des possessions Angloises, & que la France profitera des contensions présentes de l'Angleterre avec les Colonies, pour faire valoir certaines prétentions à la charge de la Grande Bretagne. Mais les Ministres affectent de se moquer de ces conjectures, assurant qu'ils sont très-bien informés de la destination de ces escadres, & paroissant fermement persuadés que ces deux Puissances ne songent à rien moins qu'à rompre avec l'Angleterre.

1776. Mai Juin & Juillet.

JOURNAL de l'Amérique, depuis le 25 Mai jusqu'au 20 Juin, date de la dépêche du Général Carlton sur l'affaire aux Trois Rivieres & ses suites, publiée par la Gazette de la Cour du 27 Juillet.

Force de l'armée Angloise rassemblée dans le Canada.

Extrait d'une lettre de Quebec du 25 Mai 1776.

L'ARMÉE & la flotte paroissent se porter avec la même ardeur au succès de l'opération à laquelle elles sont destinées, & on fait tous les préparatifs nécessaires pour remonter la riviere aussitôt que les troupes Allemandes seront arrivées. Le renfort des sept régimens d'Irlande a ranimé notre courage. En comptant les corps déja armés, (car le Général Howe nous avoit envoyé un bataillon de 700 hommes) nous avons à present 10,000 hommes effectifs. Les Canadiens Royaux, levés par le Général Carlton, sont de très-bons soldats ; le siege a achevé de les former. Depuis que le dégel a rétabli la navigation de la riviere, il est arrivé ici plusieurs vaisseaux, dont 27 vivriers. Nous attendons de jour en jour le Général

1776. Burgoyne avec les tranſports; il n'y a point
Mai de doute que nous ne conquérions toute cette
Juin Province : ce ſera un coup mortel pour les
& Américains, & il facilitera par la même raiſon
Juillet. la réconciliation entre les Colonies & la Métropole.

Affaire du poſte aux Cèdres du 19 Mai au 28.

N.° 1. Relation Miniſtérielle.

Le ſieur Foſter, Capitaine du huitieme régiment, en deſcendant la riviere Saint Laurent avec ſa compagnie d'infanterie légere, 2,000 Sauvages & quelques Canadiens, a attaqué & pris un poſte des Rebelles appellé des *Cèdres*, composé de 500 hommes. Pluſieurs de ceux ci ont été tués & le reſte fait priſonnier. Les Sauvages ayant perdu dans l'action un *Sachem* ou Chef, ils en devinrent ſi furieux qu'ils auroient maſſacré tous les priſonniers, ſi le Capitaine Foſter ne s'y fût oppoſé. Pour lui, voyant que ſon monde n'égaloit pas le nombre des priſonniers, il crut qu'il étoit plus prudent de les renvoyer ſur la promeſſe qu'ils échangeroient un pareil nombre d'hommes du ſeptieme & du vingt-ſixieme régiment priſonniers chez les Américains, & que ceux-ci laiſſeroient pluſieurs de leurs Officiers en ôtage pour la ſûreté du Cartel.

Voici la lettre écrite à ce ſujet par le Général Carlton à Milord Germaine, & qui

a été publiée dans la Gazette de Londres du 21 Juin. Elle y étoit arrivée par le Lieutenant Fooks du vaisseau de guerre le *Lizard*.

N.° II. *Lettre du Général Carlton.*

A bord du vaisseau la Marie ; *vis-à-vis Sainte Anne, le 25 Mai 1776.*

MILORD.

En ce moment je reçois avis du Capitaine Forster, qu'avec un détachement du huitieme régiment, quelques Canadiens, & un certain nombre d'Indiens, il a pris, le 19 de ce mois, un fort aux Cédres, où il y avoit 2 canons & 390 Rébelles, qui se sont rendus à discretion. Le jour suivant, un parti de 120 Rébelles passa de l'Isle de Montréal à Kinchin : il furent attaqués, défaits & pris par MM. Lorimier & Montigny.

Le peu de forces déjà arrivées s'approchent des Rébelles, pour voir si l'on peut donner quelque secours aux fidéles Sujets du Roi dans les parties supérieures, qui ont commencé à se déclarer, mais, pour ainsi dire, plutôt que je ne l'aurois souhaité. Les Rebelles sont toujours en grand nombre dans la Province, & ils parlent de gros renforts, qu'ils sont sur le point de recevoir. Je suis, &c.

Signé Guy CARLTON.

1776. Mai Juin & Juillet.

N°. III. *Relation Américaine de l'affaire du poste des Cedres.*

Sur l'avis qu'on avoit absolument besoin d'un renfort au petit fort des Cedres, à 45 milles Sud-Ouest de Montreal ou se trouvoit un corps de 400 hommes sous le commandement du Major Butterfield, 140 hommes furent détachés le 10 Mai de Montréal avec le Major Henri Shelburne à leur tête. Il rencontra de grandes difficultés au lac : & après l'avoir traversé il fut obligé de le repasser de nouveau, de sorte que dix jours s'écoulerent avant qu'il pût en sortir avec cent hommes, ayant laissé le reste pour des gardes & autres services nécessaires. Le 20 Mai, sur les onze heures, ils se mirent en marche pour le fort des Cedres, éloigné de 9 milles, & à quatre heures ils furent attaqués par un gros parti de Sauvages & de Canadiens, qui, protégés par un bois, tirerent sur eux. Nos gens, quoique tout à fait à découvert, soutinrent un combat opiniâtre pendant une heure quarante minutes. Enfin les Sauvages les ayant enveloppés ils fondirent sur eux & les désarmèrent. Bientôt suivit un carnage affreux dans lequel plusieurs de nos soldats furent massacrés à coups de hache ou d'autres armes meurtrieres. Les ennemis formoient un corps de cent Canadiens & de 400 Sauvages, qui aussitôt dépouillerent entierement les prisonniers

& les

& les conduisirent au fort. Ils y furent remis au sieur Foster, Capitaine du huitieme régiment, qui avoit avec lui environ quarante hommes de troupes reglées, & commandoit dans le fort qui s'étoit rendu la veille (le 19) après quelque résistance de la part du Major Butterfield, événement que le Major Shelburne ne savoit point & qu'il étoit bien loin même de soupçonner.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le Capitaine Foster & les troupes reglées n'étoient point sortis des lignes, & ils ne furent point du détachement qui enveloppa & traita si inhumainement les nôtres. Mais après que ceux-ci eurent été introduits dans le fort on leur ôta le peu d'habits qui leur restoient : la plupart n'avoient pas même dequoi couvrir leur nudité. Dans toute l'action nous avons perdu environ 28 hommes, c'est-à-dire une vingtaine tués ou blessés pendant l'action & massacrés ensuite de sang froid, & sept à huit emmenés par les Sauvages. De l'aveu des ennemis ils ont eu 22 tués & parmi eux un Chef guerrier de la Tribu Seneca. Ce fut probablement pour venger sa mort que les Sauvages traitèrent avec tant de barbarie nos prisonniers. Le Major Shelburne & les autres Officiers furent envoyés dans deux villages de Sauvages au lac des deux Montagnes ; quant aux soldats, on les transporta sur une île déserte au milieu du lac où ils restèrent huit jours sans autres provisions que ce qu'il falloit pour ne

1776. Mai Juin & Juillet.

pas mourir de faim. Ils y étoient exposés aux injures de l'air, quoique la saison fût très-rigoureuse. Ensuite ils furent relâchés en vertu d'un cartel convenu entre le Général Arnold & le Capitaine Foster, savoir: qu'il y auroit un échange égal de prisonniers, sous deux mois, sauf les événemens. Pour sûreté de l'exécution nous laissâmes quatre Capitaines en otage, savoir: le Capitaine Sullivan, (frere du Général) le Capitaine Bliss, du détachement du Major Shelburne, les Capitaines Stephens & Green du détachement du Major Butterfield.

Le Général Arnold, avec un détachement de 8 à 900 hommes, arriva dans les environs le 26 Mai, & quoiqu'il eût paru sur le lac avec environ cinq cent, heureusement pour les prisonniers il ne le traversa pas. S'il s'y fût déterminé toutes les circonstances concourent à faire conjecturer que tous ces prisonniers eûssent été massacrés, les dispositions ayant été faites pour cela. La difficulté d'approcher des ennemis, faisoit douter que le Général Arnold eût pû remporter quelqu'avantage sur eux. Quand même il les auroit battus, il ne lui auroit peut-être pas été possible de les couper dans leur retraite.

N.° IV. *Extrait d'une lettre du Général Arnold, datée de Montréal le 28 Mai.*

» Je n'ai qu'une minute pour vous dire

que je me porte bien, quoique je fois très-fatigué. J'arrive (ce matin) d'une expédition à quinze lieues au-dessus de Montréal, dans un lieu appellé Sainte Anne, où 500 des nôtres ont été faits prisonniers par un corps de troupes reglées & de Sauvages: vous ne tarderez pas à voir le traité que j'ai fait avec les Anglois pour l'échange des prisonniers. Je ne puis vous dire avec quel dépit je me suis vû dans l'impossibilité de punir l'ennemi de l'indigne & cruel traitement qu'il a fait subir aux pauvres Américains. L'humanité me le défendoit. Et quoique j'eusse des forces suffisantes, j'avois les mains liées «.

1776. Mai Juin. & Juillet.

N.° V *Articles convenus entre le sieur Foster, Capitaine du huitieme règiment d'infanterie de Sa Majesté, & le Général Arnold, relativement à l'échange des prisonniers.*

Après la plus mûre délibération sur les usages & coutumes des Sauvages dans la guerre, coutumes si contraires aux sentimens & à la douceur du Gouvernement Britannique, & si opposées aux mœurs de toutes les nations civilisées, & pour prévenir ce qui est arrivé dans les guerres précédentes par les effets du caractère féroce de ces peuples que les remontrances ni les menaces n'ont pu changer, & de qui on ne peut obtenir de ne point mettre à mort leurs

1776. Mai Juin & Juillet.

prisonniers, pour se débarrasser du soin de les garder en cas d'attaque de la part de l'ennemi. Déterminé par ces mêmes principes, j'ai jugé à propos de convenir des articles ci-dessous avec le Général Arnold, traitant de son côté au nom de la Puissance qui l'employe, pour les Officiers & Soldats qui seront relâchés en vertu de la présente convention, dont le grade & le nombre seront portés sur ce cartel.

Premierement. Il sera fait, de bonne foi, un échange de prisonniers, en rendant un nombre égal des troupes de Sa Majesté, du même rang que ceux qui seront relâchés en vertu de cette convention, le plutôt qu'il sera possible dans l'espace de deux mois (du 27 Mai au 27 Juillet) sauf une prolongation raisonnable pour les événemens qui pourroient rendre l'exécution de cet article impraticable.

2°. Les prisonniers seront conduits avec sureté & avec toute la diligence que les circonstances permettront, sur le bord Méridional du fleuve Saint Laurent, d'où ils se rendront à Saint Jean pour retourner aussi-tôt chez eux sans commettre aucun dégât ni pillage dans ce lieu. Et il sera permis à dix ou douze d'aller à Montréal pour y faire leurs affaires particulieres.

3.° Les prisonniers ainsi rendus, ne pourront, sous aucun prétexte, soit par paroles, par écrit ou par signes, donner la moindre

information aux ennemis du Gouvernement ou à leurs adherens actuellement en armes, qui puisse en aucune maniere être préjudiciable au service de Sa Majesté. 1776. Mai Juin & Juillet.

4.° Les bateaux ou autres voitures à employer pour transporter les prisonniers au bord Méridional dudit Fleuve, & les personnes nécessaires pour les conduire, retourneront sans être inquiétées.

5.° Il sera laissé des otages pour l'exécution entiere des articles, conformément au sens & à l'esprit de cette convention, sans aucune équivoque quelconque.

6.° La caution des soussignés sera donnée aux habitans pour tous les dégâts & pillages commis par le détachement du Colonel Bedle, d'après la remise de l'état, au vrai, dressé & signé, mais duquel les otages ne seront point responsables.

Notre intention étant d'exécuter les articles ci-dessus, nous les signons & échangeons réciproquement pour assurer leur exécution.

A *Vaudreuil*, signé de notre main le 27 Mai 1776.

Signé, George FOSTER, Capitaine-Commandant des troupes du Roi.

Le Général Arnold a fait la réponse suivante aux propositions ci-dessus.

Art. 2. Les prisonniers seront envoyés

1776. Mai Juin & Juillet.

au bord Méridional du fleuve Saint Laurent, à une lieue de Caughnawaga, & de là à Saint Jean & à leur pays: excepté douze qui ont la liberté d'aller à Montréal: pour cet effet il sera accordé six jours, & les hostilités cesseront des deux parts.

Art. 4. Quatre Capitaines seront envoyés à Quebec comme otages, & ils y resteront jusqu'à ce que les prisonniers aient été échangés.

Art. 6. Les troupes continentales, par principe, ont toujours évité de piller. S'il est prouvé qu'il ait été commis des dégâts par le détachement du Colonel Bedle, il en sera fait réparation.

A Sainte Anne, signé de notre main.

Signé, B. ARNOLD.

A Vaudreuil. George FOSTER, Capitaine-Commandant des troupes du Roi.

Rang & nombre des Américains rendus, tels qu'ils sont portés sur le Cartel.

2 Majors.	20 Subalternes.
9 Capitaines.	443 Soldats.

Le Capitaine Foster, qui (au dire du parti Anglois) avoit employé des sommes considérables pour sauver ces malheureux de la fureur inhumaine des Sauvages, accomplit à la lettre les conditions énoncées

dans le Cartel. Le Général Arnold reçut les prisonniers Américains ; mais le Congrès refusa de rendre aucun de ceux qui étoient entre ses mains. (On verra sous la date du 10 Juillet pour quelle raison.)

1776. Mai Juin & Juillet.

Milices de Quebec licenciées au départ du Général Carlton pour Montréal.

Extrait d'une lettre écrite de Quebec, le 25 Mai.

« Toute la Milice de cette Ville parut, hier 24, sous les armes sur la grande place de parade, où le Colonel Mac Lean la remercia, au nom du Général, de sa bonne conduite. Il nous ordonna de remettre nos armes aux Officiers nommés à cet effet ; mais il nous fut permis de garder nos cocardes à nos chapeaux, comme une marque distinctive que nous avions méritée par notre bravoure durant le siege ».

L'ardeur des Canadiens, fideles au Roi, a engagé le Général Carleton à entamer ses opérations avant l'arrivée de tous les renforts qu'on lui a envoyés, & dont les vents de Nord-Ouëst retardoient la navigation.

Lettre écrite de Quebec le 24 Mai.

Le 22 de ce mois, ce Général quitta cette Ville & s'embarqua avec le vingt sixieme Régiment, fort d'environ 600 hommes, & 340 hommes du quarante-septieme régiment. De-

1776. Mai Juin & Juillet.

puis trois ſemaines, nous avons des vents violents du Nord-Oueſt, qui ſont fort contraires à l'arrivée des Troupes d'Angleterre, & aux progrès du Général ſur la riviere. Les Rebelles ne ſe ſont arrêtés nulle part dans leur fuite depuis cette Ville juſqu'à ce qu'ils aient eu atteint Sorel, endroit à 140 miles de Quebec & à environ 40 en deçà de Montréal, où ils ſe fortifient & raſſemblent toutes les proviſions, qu'ils peuvent ſe procurer.

Etat dans lequel le Lieutenant Fooks, parti de Quebec le 26 Mai & arrivé à Londres le 21 Juin, avoit laiſſé le Canada.

Le Lieutenant Fooks partit de Quebec dans l'après-midi du 26 Mai : il a rapporté qu'avant ſon départ il venoit d'y arriver quelques Indiens du parti aux Cédres, à environ 8 lieues de Montréal, qui l'avoient informé, que les Indiens de la Confédération Occidentale étoient en mouvement pour ſe joindre aux Troupes du Roi, & qu'un gros corps de cette Nation étoit à trois jours de marche des Cédres.

Il ajoute que le ſoir de ſon départ, il rencontra les tranſports avec les troupes d'Irlande, eſcortés par les fregates le *Carysford* & la *Perle*, & qu'il ne doutoit pas que dès le lendemain matin elle ne fuſſent rendues à Quebec ; qu'à ſon arrivée à l'Iſle au

Coudre le 28 Mai, il y trouva les transports, ayant à bord les troupes de Brunswick sous le convoi des frégates la *Junon* & la *Blonde*, lesquels étoient à l'ancre, en attendant la marée pour passer à Quebec ; que comme le vent n'étoit pas alors favorable, le Lieutenant-Général Burgoyne avoit pris les devants sur la frégate la *Surprise*, & qu'il y seroit probablement le 26 au soir «.

1776. Mai Juin & Juillet.

Instructions de la ville de MALDEN *à son Représentant au Congrès.*

Dans une assemblée légale tenue le 27 Mai 1776, par les Habitans de la ville de Malden dans la Baye de Massachuset, il a été arrêté unanimement de donner les instructions suivantes à M. Ezra Sargeant leur Représentant au Congrès.

» Un arrêté de l'honorable Chambre des Représentans, par lequel les différentes villes de cette Colonie sont requises de faire connoître leurs sentimens par rapport à l'importante question de l'indépendance de l'Amérique, nous engage à vous envoyer de nouvelles instructions. Il fut un tems où nous étions remplis d'une affection vraiment filiale pour le Roi & pour le peuple de la Grande-Bretagne ; nous nous intéressions à leur gloire, nous partagions leur joie & leurs peines, nous versions avec plaisir le fruit de tous nos travaux dans le sein de notre Mere-

1776. Mai Juin & Juillet.

Patrie, & on nous voyoit prodiguer ſans répugnance notre ſang & nos tréſors pour ſa cauſe.

» Tels ont été nos ſentimens à l'égard de la Grande-Bretagne, tant qu'elle s'eſt comportée comme notre Mere-Patrie. Nous faiſions conſiſter notre bonheur dans notre union avec elle, & nous ne deſirions point de nous en ſéparer ; mais nos cœurs ſont changés, & actuellement nous formons les vœux les plus ardens pour que l'Amérique devienne un Etat libre & indépendant ».

» Les outrages que ces Colonies ont reçus de la Grande Bretagne ſans y avoir jamais donné lieu, révolteroient l'ame la plus pacifique. Le Roi & ſes favoris ont prétendu, contre tout droit, nous taxer ſans notre conſentement. Ces prétentions ont été ſoutenues par les procédés les plus injuſtes & les plus barbares. La politique effrenée de l'adminiſtration l'a portée à envoyer des eſcadres & des armées en Amérique, afin que par la deſtruction de notre commerce & le maſſacre de nos freres, elle pût nous forcer à la ſoumiſſion, & élever un ſyſtême de deſpotiſme en Amérique, au moyen duquel on parvînt à étendre l'autorité de la Couronne au point de tenir dans les même fers le peuple de la Grande-Bretagne.

» Ce projet déteſtable s'eſt manifeſté le 19 du mois d'Avril 1775 (*a*), jour fatal & qui

(*a*) Jour de la bataille de Lexington.

ne sortira jamais de notre mémoire. Les cris, les gémissemens de nos compatriotes retentissent encore à nos oreilles. Nous voyons le feu dévorer leurs paisibles retraites. Nous entendons la voix de leur sang qui, des entrailles de la terre nous crie vengeance & qui nous défend, si le repos de leurs manes nous est cher, d'avoir désormais aucune liaison avec un Souverain qui peut, sans fremir, apprendre la désolation de ses Sujets & chercher dans un sommeil tranquille à se distraire du carnage dont il est l'auteur. Le systême qu'on a suivi dans la poursuite de cette guerre nous a confirmés dans ces sentimens. Les troupes du Roi ne se sont distinguées que par la piraterie, le meurtre & le pillage; des Villes sans défense ont été attaquées & détruites; les ruines de Charles-Town qui se présentent journellement à nos regards nous rappellent sans cesse les cruautés de la soldatesque Angloise; les cris de la veuve & de l'orphelin éveillent à chaque instant notre attention; ils demandent que la main de la pitié essuye leurs pleurs, & que l'épée de la Nation venge leurs injures. Nous nous sommes flattés longtems que le caractere de la nation Britannique l'engageroit à maintenir des priviléges qui sont les siens comme les nôtres, & à faire punir les illustres brigands qui ont foulé aux pieds les droits sacrés des hommes & la majesté du Peuple. Mais nos espérances ont été vaines; l'Angleterre n'est plus embrasée de son

1776. Mai Juin & Juillet.

1776 Mai Juin & Juillet. ancien amour pour la liberté ; pliée aux humiliations, elle ne sait plus se venger. Ainsi nous renonçons avec dedain à toute liaison avec un peuple d'esclaves, & nous disons un éternel adieu à la Grande-Bretagne.

Quand même un accommodement seroit praticable, nous avons tout lieu de croire qu'il seroit fatal aux libertés de l'Amérique. Bientôt nous aurions pris cet esprit de vénalité & de dissipation qui a soumis les Sujets Britanniques à une domination illégale. Nous supposons même que les choses fûssent remises dans l'état où elles étoient en 1763. Si le droit de nommer aux charges & de commander la milice restoit en la puissance des Gouverneurs, nos arts, notre commerce & nos manufactures ne jouiroient que d'une liberté précaire. Il y a même plus, c'est que la vie de tout homme qui s'est montré ardent à défendre la cause de ce pays ne cesseroit d'être en danger.

D'après ces considérations & beaucoup d'autres encore, nous persistons à croire que le peuple actuel d'Amérique manqueroit à ce qu'il doit à Dieu, à sa postérité & à lui-même s'il ne faisoit pas du Continent Américain une République. C'est la seule forme de gouvernement que nous desirions de voir établie ; & il nous est impossible de nous soumettre jamais à aucun autre Souverain qu'à celui qui étant doué d'une sagesse, d'une bonté

& d'une droiture infinie, eſt le ſeul à qui puiſſe convenir un pouvoir abſolu. 1776. Mai Juin & Juillet.

Nous avons librement manifeſté nos ſentimens ſur cet objet important. Notre intention n'eſt point pourtant de ſoumettre l'opinion du Congrès à la nôtre. Nous mettons une confiance ſans bornes dans la ſageſſe & dans la bonne-foi du Congrès Continental. Nous nous rappellons avec plaiſir que cette grande affaire eſt entre ſes mains, & nous vous chargeons, Monſieur, de lui donner les plus fortes aſſurances, que s'il déclare l'Amerique République libre & indépendante, vos conſtituans ſoutiendront & défendront cet établiſſement au prix de tout leur ſang & de tout ce qu'ils peuvent poſſéder.

Certifié

SAM. MERRIT, Greffier de la Ville.

Suite des troubles de la Penſylvanie.

N°. I. Aux Repréſentans des hommes libres de la Province de Penſylvanie en aſſemblée générale.

Adreſſe du Comité d'inſpection pour le Comité de Philadelphie, du 28 Mai.

Dans un moment auſſi critique nous nous eſtimons très-heureux de pouvoir faire connoître nos ſentimens au corps qui repréſente conſtitutionnellement cette Province.

1776. Mai Juin & Juillet.

C'est avec la plus vive douleur que nous avons observé en dernier lieu, que le principe sur lequel nous nous sommes d'abord opposés aux mesures arbitraires & oppressives du Ministere Britannique, est totalement changé. Au lieu de nous unir sincerement les uns aux autres pour accélérer une réconciliation avec notre Mere-Patrie sur une base vraiment constitutionnelle, objet que nous aurions dû toujours avoir en vue comme le seul terme de nos malheureux différends, & le seul qui pût consolider notre bonheur & notre sureté, quelques personnes de la ville & des libertés de Philadelphie, ont adopté un systême qui tend directement à renverser notre Constitution.

Lorsque nous nous rappellons que le Congrès a déclaré qu'il ne cherchoit point à détruire l'union qui jusqu'ici a eu une si longue & si heureuse durée, union qu'il desireroit bien ardemment de voir retablie; lorsque nous méditons sur les instructions données publiquement aux Délégués de diverses Provinces, & en particulier aux Délégués de la nôtre; nous redoutons une désunion d'où résultera nécessairement un systême qui finira par soulever les Provinces les unes contre les autres, & ce qui est plus terrible encore, par fomenter la discorde parmi les Citoyens de chacune de ces Provinces.

Si nos ennemis invétérés renoncent à tous sentimens de justice & d'humanité au point

de persister dans leur plan infernal de despotisme, si par leurs actes de violence ils nous forçoient d'user de notre derniere ressource, c'est-à-dire de nous déclarer indépendans, alors chacun sentira la nécessité d'une telle résolution, & en nous unissant tous comme si ce n'étoit qu'un seul homme, nous serons assez forts pour résister à toutes leurs entreprises.

Les habitans de la Pensylvanie ont d'abord pris les armes dans leur pays natal, pour la défense de la liberté, leur droit de naissance, & dont ils ont toujours joui jusqu'à la derniere infraction qui y a été faite. Ils ont pris les armes pour la protection de leurs propriétés acquises seulement par leur propre industrie & par celle de leurs ancêtres, contre la violence que leurs droits éprouvent aujourd'hui, & ils sont déterminés à ne poser les armes, que lorsque les hostilités cesseront de la part des aggresseurs, & qu'il n'y aura plus à craindre qu'elles soient renouvellées.

Ils ont donné volontiers une partie considérable de leur tems à s'instruire du service militaire, & ils se flattent de ne le céder à aucun Américain dans les efforts qu'ils feront pour mettre fin à l'oppression de leur pays; mais ils n'ont pas cessé un moment d'être dans la ferme résolution de maintenir & de défendre leurs constitutions contre toute tyrannie & innovation quelconque.

1776. Mai Juin & Juillet.

Nous sommes certains que ce sont là les sentimens de ceux sous l'autorité desquels nous agissons; & ce sont également les nôtres. Ainsi nous manquerions essentiellement à ce que nous nous devons à nous mêmes & à ce que nous devons à nos constituans si nous négligions de vous en instruire.

Nous n'ignorons point les embarras de votre situation; mais nous sommes persuadés que dans les affaires importantes que vous avez à prendre en considération, vous procéderez avec autant d'unanimité que de fermeté, & que vous aurez constamment pour but de mettre une fin heureuse & permanente à nos calamités au moyen d'une réconciliation constitutionelle avec nos anciens amis. Rien ne mene plus directement au bonheur & n'est plus conforme aux principes de la vertu, que l'oubli des injures & le pardon des offenses, & nous ne doutons point qu'une conduite formée & dirigée sur ce plan ne donne lieu aux événemens les plus salutaires.

Nous prendrons encore la liberté de vous exhorter à suivre le plus strictement qu'il vous sera possible les instructions données à nos Délégués au Congrès. Nous les regardons comme notre plus grande sureté. Enfin nous vous prions instamment d'empêcher de tout votre pouvoir qu'on puisse changer ou altérer en rien notre précieuse constitution sous laquelle nous avons gouté toute la félicité possible,

LETTRE.

*D'un Banquier de Londres, à M.**** *à Anvers.*

De Londres le 28 Mars 1778.

J'AI remarqué plus d'une fois, Monſieur, que le parti de l'Oppoſition ne ceſſoit point d'accuſer le Miniſtere d'avoir trahi les intérêts du commerce & de la navigation Britanniques, dans l'affaire du vaiſſeau le *Morning-Star*, enlevé le 30 Avril 1776 par les Eſpagnols, quoique ſous pavillon Anglois & dans la rade du principal établiſſement Anglois ſur la côte des Moſquites. Vous vous ſouvenez du bruit que fit cet événement dans la derniere ſeſſion, & de l'embarras où le Gouverneur Johnſtone mit les Miniſtres, en produiſant à la Chambre des Communes le mémoire d'un des Armateurs, & les preuves qui atteſtoient que bien loin qu'on pût regarder leurs vaiſſeaux comme interlopes ils avoient été encouragés & autoriſés par le Miniſtere Britannique à l'expédition dans laquelle le *Morning-Star* avoit été enlevé & leurs gens fait priſonniers par les Eſpagnols & conduits à Cartagène. Les Miniſtres parvinrent à obtenir qu'il ne ſeroit plus queſtion

de cette affaire jusqu'à ce que Milord Grantham s'en fût expliqué avec la Cour de Madrid, qui suivant Milord North, ignoroit encore au mois de Janvier 1777 que ses vaisseaux gardes-côtes eûssent violé le territoire Anglois par cette prise le 30 Avril précédent. Comme le sort de cette question doit dépendre du besoin plus ou moins grand que la Cour de Londres croira avoir de ménager l'Espagne, & qu'au moins on ne peut pas la réputer abandonnée pour toujours, je me persuade que vous serez bien aise de lire un exposé tout neuf des droits de l'Angleterre sur le pays, le peuple & la côte des Mosquites. Si cette matiere venoit à être discutée de nouveau au retour des éclaircissemens demandés en Amérique, il seroit agréable pour vous de savoir où trouver sur le champ des détails sur un établissement regardé par les Anglois comme infiniment plus intéressant que Gibraltar, pour le moment où il conviendra au Ministere de Londres de chercher en Asie, en Afrique & en Amérique de quoi dédommager l'Empire Brittannique de la perte qu'il aura faite de ses anciennes Colonies. Il est dû cette justice à Milord North qu'il a défendu les stipulations du Traité de paix : qu'il a soutenu que les Anglois ne coupoient du bois dans cette partie de l'Amérique que par la permission de l'Espagne : qu'il a nié qu'on eût donné la consistance de Colonie à la peuplade An-

gloiſe qui y réſide. Mais en 1763 Milord Halifax, Secrétaire d'Etat, l'avoit qualifiée d'*établiſſement Britannique*. : mais Milord Dartmouth, en 1775, y a fait établir un Conſeil de légiſlation : mais depuis plus de vingt ans il y exiſte un détachement du quarante-neuvieme régiment : mais Milord Germaine eſt convenu en plein Parlement qu'il y avoit établi un Gouverneur avec le titre de Surintendant; mais le parti de l'oppoſition ſoutient enfin que les termes du Traité manquent de préciſion, en ce qu'ils n'aſtreignent les Anglois à démolir leurs fortifications que dans la baye de Honduras, très-diſtincte de la côte & du pays des Moſquites, qu'on ne ſauroit entendre par ces mots : *& autres lieux du territoire d'Eſpagne dans cette partie du monde*, & d'autant moins que la côte des Moſquites a toujours fait partie des poſſeſſions Britanniques. Ne ſuffit-il pas, Monſieur, qu'il ſubſiſte des notions ſi incertaines dans les têtes Angloiſes, ſur-tout parmi les Miniſtres, pour qu'il ſoit intéreſſant de connoître tous les écrits qu'elles enfantent ſur un objet de cette importance? Je vous ai fait voir, dans une précédente lettre, Milord North occupé des moyens de maîtriſer tout le commerce de l'Inde. Vous y avez vû les grands projets de M. Luttrel ſur l'Afrique. Ici vous connoîtrez les droits que l'Angleterre pourra, au beſoin, faire valoir pour former de riches & importans établiſſemens au ſein de l'Amé-

ceſſeurs de Sa Majeſté, reconnoiſſant le Roi de la Grande-Bretagne pour leur Souverain, avant le traité concernant l'Amérique conclu à Madrid en 1670; 5°. que cette ceſſion des Sauvages à la Couronne Britannique a été acceptée par le Roi de la Grande-Bretagne, & qu'elle a été renouvellée par les naturels du pays à différentes fois, & avec la plus grande ſolemnité; 6°. & enfin que cette accumulation de droits Britanniques n'a reçu aucune atteinte par le dernier traité de paix. Ces propoſitions, je le repete, me paroiſſent certaines & inconteſtables ».

» Les deux premieres ſont admiſes par les Eſpagnols eux-mêmes. Quant à l'alliance des Naturels du pays avec les Sujets & la Couronne de la Grande-Bretagne, & leur ſoumiſſion à ſon gouvernement en 1670, les faits ſuivans que je crois ſuffiſamment confirmés par les papiers originaux actuellement dans le bureau des Colonies, ſont rappellés par le Chevalier Hans-Sloane qui étoit lui-même à la Jamaïque lorſque le Roi de Moſquite en perſonne s'adreſſa au Duc d'Albemarle Gouverneur de cette Iſle ſous le regne de Jacques II, pour renouveller ſon hommage & demander la protection du Monarque Anglois ». Le *Mémoire*, dit le Chevalier Hans, *adreſſé au Duc d'Albemarle par le Roi de Moſquite, & ſes Sujets portoit en ſubſtance que ſous le regne de Charles I. le Comte de Warwick, en vertu de lettres de repréſailles, s'étoit*

emparé de différentes Isles dans les Indes occidentalles, particuliérement de celle de la Providence (appellée depuis par les Espagnols *Sainte-Catherine*) *située à* 13 *degrés* 10 *minutes, latitude Nord, à* 30 *à* 40 *lieues à l'Est du Cap Gracias-â-Dios* (vulgairement connu sous le nom *de Mosquite*) *ce qui a fourni au susdit Comte tous les moyens d'entretenir une correspondance avec les Naturels du Cap & des Pays voisins. En très peu de tems il fut assez heureux pour obtenir de ces Sauvages tout ce qu'il desiroit, & il gagna même leur confiance jusqu'à les déterminer à envoyer en Angleterre le fils du Roi, en laissant comme otage à sa place un de ses Officiers qui étoit le Colonel Morrés établi à Newyork. Le Prince Sauvage s'embarqua avec le Comte de Warwick pour l'Angleterre où il resta trois ans. Dans cet intervalle le Roi Sauvage mourut; mais ses Sujets instruits par les habitans de la Providence avec lesquels ils avoient une grande correspondance de commerce, de la puissance du Roi de la Grande-Bretagne, & du besoin qu'ils avoient de sa protection, persuaderent au jeune Prince à son retour de se démettre de son autorité, de se joindre à eux & de reconnoître* le Roi de la Grande-Bretagne pour leur Souverain *en se déclarant ses* Sujets. Le Chevalier Hans ajoute qu'ils ont toujours persisté dans ces sentimens, & qu'ils ne reconnoissent point d'autre Souverain ». (Histoire de la Jamaïque, premiere édition, vol. 1, *p.* 76) ».

Au mois de Juin 1670 on signa à Madrid

le fameux traité d'Amérique, dont le septieme article porte ce qui suit.

» *Le Roi de la Grande-Bretagne, ses hoirs & successeurs, auront, tiendront & posséderont à jamais avec plein droit de souverain domaine, propriété & possession, toutes les terres, pays, Isles, colonies & domaines quelconques situés dans les Indes Occidentales ou dans* TOUTE AUTRE PARTIE DE L'AMERIQUE, *que ledit Roi de la Grande-Bretagne & ses Sujets tiennent & possedent à présent, de sorte qu'à cet égard sous aucun motif ni prétexte quelconques, il ne puisse ni ne doive être rien demandé, & qu'on ne puisse pareillement agiter aucune question ni controverse à l'avenir concernant le même sujet* ». Rappellons-nous actuellement le dernier traité de paix, dont le dix-septieme article est conçu en ces termes. » *Sa Majesté Britannique fera démolir toutes les fortifications que ses Sujets auroient construites* DANS LA BAYE D'HONDURAS ET AUTRES LIEUX DU TERRITOIRE D'ESPAGNE *dans cette partie du monde, dans l'espace de quatre mois après la ratification de ce traité, &c* ».

» Il faut, ou que l'on ait ignoré l'existence du premier de ces articles, ou que l'on ait bien mal entendu le sens du second; si on a pu élever quelque doute sur les justes droits de Sa Majesté à la souveraineté de ce pays, car il est constant que la côte de Mosquite ne fait point partie de la Baye d'Honduras, & qu'elle n'a jamais été regardée comme

telle par les Eſpagnols eux-mêmes, ainſi qu'il paroît clairement par toutes les Cartes qu'ils ont de cette côte. La Baye du Golfe d'Honduras s'étend depuis le Cap Catoche par 21 dégrés de latitude Sept., & 86 degrés 20 minutes de long. Occid., (à compter de Londres) juſqu'au Cap Honduras; par 16 degrés de latitude Sept., & 85 degrés 55 min., long. Occid. depuis le Cap Honduras juſqu'à l'embouchure Septentrionale du Lac Nicaragua, appellée communément *la riviere Saint-Jean*. Par 10 degrés 25 minutes de latitude eſt la côte du pays, connue généralement ſous le nom de *côte des Moſquites*, pays ſur lequel les Eſpagnols n'ont jamais mis le pied, n'ont jamais formé aucune prétention depuis le commencement du monde juſqu'à ce jour. S'ils en ont formé, ils les ont abandonnées par le premier des articles ci-deſſus, car les naturels du pays qui ont heureuſement conſervé leur indépendance au milieu du carnage & de la déſolation dans tous les pays qui les environnent, avoient déja ſollicité & obtenu l'approbation du gouvernement Britannique, en reconnoiſſant le Roi d'Angleterre pour leur Souverain, ainſi que nous l'avons fait voir. Ils étoient donc compris dans les termes mêmes de l'article en queſtion, étant alors dans tous les ſens Sujets de la Couronne Britannique ».

» Non-ſeulement, leur ſoumiſſion à la ſouveraineté de la Grande-Bretagne, a été

ſolemnellement renouvellée par le Roi de Moſquite en perſonne au Duc d'Albemarle, lorſqu'il étoit Gouverneur de la Jamaïque, mais c'eſt encore un fait conſtant qu'ils ſe ſont fait un uſage de donner à preſque tous les Gouverneurs ſubſéquens, de nouvelles aſſûrances de leur fidélité. En conſéquence, la Grande-Bretagne les a conſtament protégés pendant plus d'un ſiecle ; & elle a fait diſtribuer tous les ans des préſens parmi leurs Chefs. En 1741 on attacha à ce pays un établiſſement régulier de troupes ſous le commandement d'un Sur Intendant ; & en 1744 il fut donné au pays une adminiſtration de juſtice, avec des Magiſtrats & Cours de ſeſſion de quartier, laquelle continua de ſubſiſter, ſous les auſpices du Gouvernement, juſqu'à la derniere paix. Alors on retira les troupes & les munitions militaires ; & il fut donné ordre de démonter les canons & de détruire les fortifications que les Anglois y avoient élevées pour leur défenſe & pour celle de leurs bons amis & fideles alliés les Sauvages, qui alloient être expoſés à l'implacable reſſentiment d'une Puiſſance dont ils avoient tout à craindre, & qui, ſans notre ſecours, les auroit exterminés depuis long-tems. Ces ordres, ſi contraires à la politique, étoient ſans doute fondés ſur cette inconcevable idée, que la côte de Moſquite faiſoit partie de la baie d'Honduras, exemple étonnant d'inadvertance, pour ne rien dire de plus. Comme

cette côte ne fait point partie de la baie d'Honduras, elle n'appartient pas non plus au territoire de l'Eſpagne, dans cette partie du globe. Car quand on alloueroit à l'Eſpagne la prétention de premiere découverte de toute cette côte à la faveur de la généreuſe donation du Pape Alexandre VI : quand on reconnoîtroit même que les Sujets de la Grande-Bretagne n'avoient aucune communication avec ce pays avant la concluſion du Traité d'Amérique en 1670, une Nation auſſi éclairée que la nôtre regardera-t-elle de pareilles conſidérations comme ſuffiſantes pour juſtifier les prétentions de la Couronne d'Eſpagne, occupée de mettre ſous le joug un peuple libre, qui, s'il n'eſt pas ſujet de la Grande-Bretagne, eſt, par les loix de Dieu & les droits invariables de la nature humaine, libre aujourd'hui de ſe ſoumettre à l'autorité qu'il lui plaît de choiſir ? «

» Après avoir ainſi fait voir que le droit de la Grande-Bretagne à la ſouveraineté de ce pays eſt fondé ſur le meilleur de tous les titres, ſur le conſentement volontaire de ſes libres & anciens Habitans, je tâcherai de donner l'idée la plus exacte qu'il me ſera poſſible du pays «,

» La côte, ci-deſſus décrite, s'étend depuis le cap Honduras juſqu'au bras Septentrional de la riviere de Nicaragua ou de S. Jean, dans un eſpace de cent quatre-vingt lieues ; & ſi les montagnes éloignées qui

bornent ſur ſes derrieres les territoires Eſpagnols en ſont conſidérées comme les limites dans l'intérieur des terres, la Grande-Bretagne y poſſede un terrein qui eſt de moitié au moins plus conſidérable que tout le Royaume de Portugal «.

Parmi les établiſſemens actuels de la Grande-Bretagne dans ce Pays, il y en a trois principaux, ſavoir: *Black-River*, à 26 lieues Eſt du Cap Honduras: le cap *Gracias-à-Dios*, par 14 degrés 54 minutes latitude, à 54 lieues Eſt-Sud-Eſt de *Black-River*, & *Blew-Fields*, à 70 lieues Sud du cap *Gracias-à-Dios*.

De *Blew-Fields* à *Black-River* le pays eſt plat en général juſqu'à pluſieurs milles de la côte; mais on trouve des hauteurs à l'Oueſt de *Black-River* & au Sud de *Blew-Fields* «.

» La Nature a prodigué à ce pays toutes les eſpeces d'animaux & de végétaux. Les uns ſont recommandables par leur utilité, les autres par leur beauté; ceux là ſervent aux beſoins, ceux-ci au luxe. Il eſt par tout abondament arroſé. Le ſol eſt d'une fertilité étonnante & capable de produire, dans la plus grande perfection, tout ce qui croît entre les Tropiques. Le cotonier, la noix de cacao ou de chocolat, & la vanille, croîſſent naturellement dans toute l'étendue de ce pays. L'indigo en eſt auſſi une plante naturelle; & il paroît être de la même eſ-

pece que celui de la Province voiſine de Guatimala, qui paſſe pour le meilleur de tous. La canne à ſucre y parvient au même degré de perfection que dans aucune des Iſles; & la grande quantité de bois de Mahogany & de Salſepareille, qu'on en exporte tous les ans pour la Grande-Bretagne, fait déja de cet établiſſement un objet d'importance dans la balance de ſon commerce & de ſa navigation. Les rivieres & les côtes ſont remplies d'excellent poiſſon; & on y trouve les plus belles tortues, tant pour la nourriture que pour l'écaille, en plus grande quantité que dans aucune autre partie du monde connu. On doit y ajouter encore une circonſtance qui n'eſt pas d'un médiocre avantage dans un établiſſement naiſſant, c'eſt que les embouchures d'un grand nombre des principales rivieres produiſent une prodigieuſe quantité d'huîtres, tant de *mangrore* que de l'eſpece plate: il y en a de la derniere eſpece des bancs entiers qui ſont inépuiſables. Enfin, quant à la nourriture, les Habitans de ce pays paroiſſent exceptés de la malédiction générale prononcée contre nos premiers parens ».

» En 1770 il y avoit dans ce pays, ſans compter les naturels, environ 1406 habitans ſujets de la Grande-Bretagne, dont 206 étoient blancs, preſque autant de mulâtres, & environ 900 eſclaves. De ce nombre 136 blancs, 112 mulâtres & environ 600 negres étoient à *Black-River* ou aux envi-

rons. Ce lieu cependant est presque à tous égards, une des situations le moins propres pour une Capitale ; & en effet, c'est principalement à cause de cette circonstance qu'il est devenu le premier établissement. Comme cette riviere est à une des extrêmités de la côte, & qu'elle n'a guere que six pieds d'eau à sa barre, elle a paru une retraite plus commode & plus sûre à nos coupeurs de bois qui avoient été chassés de la baie d'Honduras en 1730 «.

» *Blew-Fields* a beaucoup d'avantages sur *Black-River*, & il pourroit devenir une place d'importance. Il y a communément douze à treize pieds d'eau à l'entrée du port. Le *Bluff*, éminence formée par un rocher très-étendu & très-aisé à défendre, a naturellement tout ce qui est nécessaire pour une Ville. Les plus gros vaisseaux peuvent se ranger sous ce roc quand ils chargent. Plusieurs belles rivieres, après avoir arrosé les plus riches plaines qu'il y ait peut-être dans le monde, se déchargent dans les vastes lagunes dont le port fait partie. Malheureusement il est beaucoup trop au Sud, & il fourmille de rats «.

» Le port du cap *Gracias-à-Dios* est formé par un bras de mer assez large pour contenir toute la marine de la Grande-Bretagne, & ouvert seulement de l'Est quart de Sud, au Sud-Sud-Ouest, pointe d'où le vent soufle très-rarement. Les Habitans sont établis sur la riviere *Wanks*, laquelle

prend sa source très-près de la mer du Sud, & après avoir successivement traversé les territoires des Espagnols, des Sauvages leurs amis, de ceux qui sont les nôtres & des Mosquites, se jette dans la mer, à ce cap, par dessus une barre très-peu profonde «.

» L'impétuosité du courant, les sinuosités de cette riviere & différentes autres circonstances qui empêchent de mesurer les distances, font qu'il est très-difficile de dire au juste quelle est la profondeur du Continent. Mais il est venu au cap, des Mules envoyées d'un lieu que l'on suppose être beaucoup par de-là cent lieues, en remontant la riviere & d'où il n'y a, par les bois, que deux jours de marche jusqu'à la Ville Espagnole de Léon «.

» Il y a quelques petits établissemens entre ce cap & *Blew-Fields*, & un encore plus loin au Sud «.

» Les Indiens appellés Mosquites, & qui se sont rendus si justement remarquables par leur haine héréditaire & invariable pour les Espagnols, & par un attachement tout pareil pour les Anglois, étoient anciennement en très-grand nombre; mais depuis quelques années la petite vérole a considérablement diminué leur population. Ils sont à présent à-peu-près huit à dix mille combattans, séparés en différentes Tribus, tant par la nature que par la politique: la séparation naturelle provient de la distinction gé-

nérale entre les vrais Indiens & les *Samboes* ; la séparation politique, est l'effet de leur soumission à différens Chefs appellés Roi, Gouverneur, Général & Amiral, dont chacun à un différent territoire & une juridiction presque indépendante, quoique le Roi ait une suprématie assez mal définie, tant de pouvoir que de domaine «.

» Les peuples du Général sont *Samboes*, & ils s'étendent depuis *Black-River* jusqu'aux environs du cap *Gracias-à-Dios*. La résidence principale du Roi est à environ douze lieues au Sud du cap. Ses sujets sont aussi *Samboes*, & ses possessions commencent au cap & s'étendent fort avant dans le pays. Le district du Gouverneur est limitrophe à celui du Roi, & il s'étend de vingt à trente lieues au Sud, jusqu'à celui de l'Amiral. Les peuples soumis à ces deux Chefs sont indigenes «.

» On présume que les *Samboes* tirent leur origine d'un vaisseau de Guinée, qui a fait naufrage sur la côte il y a environ cent ans. Il est certain que leur chevelure, leur teint, leur physionomie, & en général toute leur conformation, prouvent qu'ils descendent des Africains. Leurs ancêtres leur ont pareillement transmis quelques-unes des plus mauvaises qualités qui caractérisent leur espece ; car ils sont en général faux, traîtres, perfides, impudens & vindicatifs «.

» Les purs ou vrais Indiens, sont appellés ainsi,

ainſi, parce qu'ils n'ont aucun mêlange de ſang Negre. Leurs mœurs & leur caractere donnent en général une idée favorable de ces Indiens. Ils ne font jamais le mal pour le mal, & ils s'élevent quelquefois juſqu'à faire le bien pour le bien, lorſqu'il ne faut pas un trop grand effort d'eſprit. Leur modeſtie, leur docilité, leur bonne foi, leur diſpoſition à l'amitié & à la reconnoiſſance, leur donnent des droits à notre eſtime & à notre protection; car les mêmes vertus qui les rendent doux & humains peuvent auſſi leur donner trop de déſavantages contre des voiſins auſſi ambitieux & auſſi entreprenans que les *Sambœs* & contribuer ainſi à leur deſtruction.

Il paroît qu'un des objets les plus importans de notre politique, devroit être de tirer parti également de deux peuples ſi diſſemblables, en ſurveillant, & reprimant l'inquiétude des *Sambœs*, & en encourageant & aiguillonant le caractere pacifique mais indolent des vrais Indiens.

La principale occupation des Anglois dans ce pays a été juſqu'à préſent de couper du bois de Mahogany, de cueillir de la Salſpareille, de chercher des écailles de Tortue, & d'acheter des peaux aux Sauvages. La majeure partie de ces articles eſt envoyée en Angleterre ſur des bâtimens Britanniques. Les exportations, en 1769, furent d'environ 800,000 pieds en ſuperficie de bois de Mahogany, 200,000 livres de Salſpareille,

& 10,000 livres d'écailles de Tortue. Il se fait aussi un petit commerce avec les Espagnols des frontieres; & on envoye de tems en tems quelques mules à la Jamaïque ».

« Mais avec un peu d'encouragement on feroit bientôt naître dans la Colonie un principe de prospérité plus actif & plus étendu ; je veux parler de l'esprit de culture qui, même dans l'état actuel de ces établissemens a commencé à se montrer avec les plus belles apparences de succès. Un peu d'industrie auroit bientôt fait découvrir une variété presque infinie de bois, de gommes & de drogues propres à la teinture. Le pays est rempli aussi de toutes sortes de bois de construction de la meilleure espece ».

» Cependant il reste encore beaucoup à faire avant qu'on puisse tirer un certain avantage pour la Colonie ou pour la Métropole de ce qui a déja été fait. Je ne devrois peut-être parler qu'avec circonspection des motifs qui, jusqu'à présent ont empêché le Ministere Britannique de donner une forme & de la solidité à cet établissement, & de le soutenir ouvertement avec la vigueur convenable pour le porter surement & rapidement au rang que ses avantages naturels doivent lui faire prendre ; mais je crois n'offenser personne en observant que le plan de conduite incertain & indécis qu'on a suivi relativement à cette Colonie depuis la conclusion de la derniere paix, ne tend ni à accé-

lérer ſon accroiſſement ; ni a donner une idée avantageuſe de la gloire & de la dignité d'une grande & puiſſante nation. Ou bien il eſt vrai que les Naturels de ce pays ont acheté notre protection par la ceſſion de leur territoire, & par une ſoumiſſion conſtante depuis plus d'un ſiecle : ou bien cela n'eſt pas. S'ils l'ont fait & que le contrat ſoit réciproque : ſi on leur a promis à différentes fois la protection & les ſecours les plus efficaces de la part & au nom de la Couronne Britannique : ſi en conſéquence ils ont juſqu'à préſent reçu nos gens les bras ouverts : s'il les ont conſtamment encouragés & aſſiſtés de tout leur pouvoir : s'ils ont toujours regardé nos ennemis comme les leurs : ſi cette conduite les a expoſés au reſſentiment implacable, non-ſeulement des Eſpagnols, mais encore de Tribus Indiennes, très-puiſſantes alliées de cette Couronne : s'ils ont ainſi attiré ſur eux & ſur leurs enfans une vengeance qui conſommera leur ruine, étant abandonnés de nous : enfin, ſi la poſſeſſion de ce pays ne peut que tourner à l'accroiſſement de notre commerce & de notre navigation ; ſi ce ſont là, dis-je, tous faits notoires (& je ſuis bien ſûr qu'ils ne feront point contredits par quiconque aura quelque teinture de cette affaire) il ſera peut-être difficile d'aſſigner une raiſon plauſible de notre négligence & de notre inattention pour ces pauvres peuples qui nous ſont ſi attachés, & pour l'intérêt des Planteurs Bri-

tanniques établis parmi eux, dont le nombre diminue tous les jours, & qui, si l'on ne change pas de systême relativement à cette Colonie, seront obligés de quitter le pays ou seront bientôt enveloppés dans la ruine dont il est menacé ».

» L'abandon de ce pays paroît aussi étrange que contraire à la politique sous quelque point de vue qu'on le considere. La facilité d'attaquer les Possessions Espagnoles *en tems de guerre*, & même de renverser jusque dans ses fondement le vaste empire de cette Puissance dans l'Amérique méridionale par le Lac Nicaragua, offre aux Armes Britanniques une si belle perspective de conquête, de gloire & de richesses que je ne puis me persuader que le Gouvernement ait jamais eu des notions bien nettes sur une circonstance de cette importance. Je crois me rappeller qu'un bâtiment de trente tonneaux s'est avancé jusqu'à l'entrée de ce Lac, & que ce même bâtiment est revenu ensuite à la Jamaïque. Depuis les limites intérieures du Lac jusqu'à la partie la plus voisine des côtes de la Mer du Sud, il n'y a que dix ou douze lieues de chemin par un pays plat. Il est vrai que l'entrée de la riviere par le Port de Saint-Jean est un peu obstruée par un bas-fond où il n'y a que cinq pieds d'eau; mais on peut remédier en grande partie à cet inconvénient, si l'on y envoie un armement. Ce seroit en construisant des bâteaux plats pour conduire les

troupes ſur le Lac. Le Port de Saint Jean peut contenir depuis dix juſqu'à quinze petits vaiſſeaux de guerre avec de bons mouillages d'environ trois braſſes d'eau, & il y a en outre de la place pour cent bâtimens de tranſport qui feroient entiérement à l'abri des vents du Nord & du Sud, les ſeuls vents dangereux qui regnent ſur cette côte.

On a déja parlé du Cap *Gracias-à-Dios*. Mais le plus beau port de tout le Continent, depuis Honduras juſqu'à Portobello eſt ſans contredit *Boca-del-Toro* : emplacement, non-ſeulement capable de contenir toute la marine de la Grande-Bretagne, avec de bons ancrages par-tout, mais où ſe trouvent beaucoup d'excellents ports à l'abri de tous les vents. Il commande un pays d'environ trente-ſix lieues d'étendue, & joint des lagunes appellées les lagunes *Cherriques*. Les rivieres qui ſe déchargent dans ces lagunes ne ſont gueres connues que de nos Indiens Moſquites, qui diſent en avoir ſuivi quelques-unes juſqu'aux établiſſemens Eſpagnols. Ils aſſurent qu'il y a des lagunes ſur la côte du Sud, directement oppoſées aux lagunes *Cherriques*, & que ces lagunes communiquent enſemble par le moyen de quelques-unes des rivieres dont je viens de parler. Il eſt certain que de deſſus une éminence des bancs intérieurs des lagunes *Cherriques*, on découvre une vaſte étendue des deux mers. On entreroit aiſément dans

le port de *Boca-del Toro*, avec les vaiſſeaux qui tirent le plus d'eau, le moindre mouillage y étant de cinq braſſes.

Mais le Lac de Nicaragua préſente ſans contredit le paſſage le plus commode & le plus sûr pour attaquer avec ſuccès les Eſpagnols dans leurs plus riches Provinces de l'Amérique Méridionale, & cette circonſtance ſeule, ſuffit pour qu'on perſiſte à dire que la poſſeſſion de la côte des Moſquites, eſt un objet de la plus grande importance pour la Grande-Bretagne. — J'allois ajouter qu'*elle ſeroit plus avantageuſe que la poſſeſſion de Gibraltar même.*

A la Jamaïque, le 10 Novembre 1773.

Signé B. EDWARDS.

N°. II. *Extrait d'une lettre d'un Anglois habitant de la côte de Moſquite, en date du 26 Mai 1777.*

» J'ai vu ſouvent dans les papiers publics de Londres des lettres concernant la côte de Moſquite. C'eſt ce qui m'a engagé à vous envoyer une petite deſcription de ce pays que je connois parfaitement, ayant eu plus d'une fois occaſion de le parcourir dans toute ſon étendue ».

» La côte de Moſquite eſt ſituée à cent lieues environ au Sud-Oueſt de la Jamaïque. Le Cap *Gracias-a-Dios* (excellent port) par les 15 degrés 0, latitude Septen-

trionale, se trouve vers le milieu de la côte, qui a environ cent quatre-vingt lieues de long ».

» Nulle part dans ses autres possessions en Amérique, la Grande Bretagne n'a un droit mieux fondé que celui de la propriété de cette côte. Ce droit est établi sur une cession libre & formelle, que nous ont faite, sans y avoir été forcés par nos armes, les naturels du pays avec lesquels les Sujets de la Grande-Bretagne (à l'exclusion de tout autre peuple quelconque) ont toujours entretenu une amitié & un commerce non interrompus.

» Le feu Roi, de l'avis de son Conseil & d'après les informations prises, & le rapport fait par le bureau de commerce, a établi chez ces peuples en 1741 un Sur Intendant & une sorte de Gouvernement. Le Gouverneur de la Jamaïque, envoya sur les lieux des Officiers d'administration pour regler la paix & la tranquillité intérieures parmi les habitans ».

» Ce pays est capable de produire en abondance tout ce qui croit entre les tropiques...... Il y a aussi diverses especes de bois dont on tireroit un grand avantage pour la construction de vaisseaux. Il pourroit approvisionner toute l'Europe de cacao, d'indigo & de coton, ainsi que de plusieurs autres articles que le sol y produit naturellement ».

» Le climat est extrêmement sain, l'air y est beaucoup plus tempéré que dans les Isles.

Le pays n'eſt ſujet ni à des ouragans, ni à des ſechereſſes opiniâtres ce qui eſt un grand avantage pour les planteurs ».

» Toute la côte eſt ſi bien boiſée & coupée de tant de rivieres : il s'y trouve en telle abondance tous les autres articles néceſſaires à la vie, qu'on peut y former un établiſſement avec moitié moins de frais qu'à la Jamaïque ; & on y acquéreroit pour une bagatelle des terres d'une qualité excellente. Pluſieurs de nos habitans y ont formé récemment des plantations de ſucre, & quelques-uns d'entre eux, quoique n'ayant commencé que depuis deux ans, récoltent maintenant juſqu'à 50 tierçons de ſucre qui égale en qualité celui de Saint-Chriſtophe. On y trouve quantité de diſtricts qui, pour la ſituation & à beaucoup d'autres égards ſont fort ſupérieurs à aucuns de ceux de la Jamaïque. Enfin, un Colon qui s'établit ici, avec quelque argent comptant & un peu d'induſtrie & d'activité, peut être sûr d'acquérir en peu d'années une fortune immenſe ».

» Au commencement de l'année 1776, par un ordre particulier du Lord Dartmouth au Gouverneur de la Jamaïque, il a été envoyé à la côte de Moſquite un nouveau Sur-Intendant avec des inſtructions du Gouverneur pour établir un Conſeil auquel étoit attribué le pouvoir de faire des loix d'après leſquelles les habitans de la côte ſeroient gouvernés, & qui ſubſiſteroient pendant trois

ans ou jusqu'à ce qu'elles fussent revoquées par le Gouverneur & le Conseil de la Jamaïque. La plupart de ces loix, je puis même dire toutes celles que le Conseil de la côte a passées, ont été approuvées par le Gouverneur & le Conseil de la Jamaïque. Dans le même tems il a été envoyé à la Côte des ordres pour y établir des cours de sessions de quartier & de plais-communs, desquelles cours on peut interjetter appel au Conseil ».

» Les Habitans de la Côte paroissent n'avoir plus autre chose à desirer qu'une protection ouverte du Gouvernement pour que leur pays soit un des plus florissants & des mieux peuplés qu'il y ait au monde. La Côte de Mosquite a déja excité la jalousie des Planteurs de la Jamaïque & avec raison; car si on veut l'encourager convenablement, non-seulement elle pourra bientôt marcher de pair avec la Jamaïque, mais elle deviendra une Colonie des plus importantes, & vaudra elle seule toutes nos Isles Américaines ensemble ».

VOUS AVEZ remarqué, Monsieur, dans ces deux écrits des assertions & des vues qui caractérisent bien l'ambition toujours active de la nation Angloise. Si certains événemens ne tournent point au gré de ses desirs, je conviens que tous ces beaux projets pourront bien n'être que des rêves; comme par exemple si elle se voit humiliée par la perte entiere de l'Amérique, ou affoi-

blie par sa réduction, car le besoin même qu'elle aura de ces accroissemens devenant trop réel & trop pressant, ses efforts en seront d'autant moins à redouter. Alors les Ministres en place prêcheront la fidélité aux engagemens: ils affecteront une grande modération & ils auront l'air de condamner toutes les entreprises de leurs prédécesseurs, dans le langage que Mylord North a tenu sur l'affaire dont il s'agit à la Chambre des Communes. Mais si la querelle de l'Amérique se termine par une réconciliation qui laisse aux Anglois, je ne dis pas les moyens, mais seulement le loisir de songer à regagner le degré de considération & de grandeur d'où ils se feront vus décheoir, ne vous attendez point qu'ils se contentent d'y arriver par la marche lente du tems & de l'économie; il faudra au génie turbulent de cette nation de grandes entreprises qui lui fassent promptement oublier ses revers, & qui réparent avec usure tous les sacrifices qu'une réunion forcée avec ses Colonies aura pû lui couter. C'est le cas pour lequel il sera essentiel de n'avoir point négligé les connoissances que ses Ecrivains ont données de ses prétentions.

Elles deviennent même très-intéressantes dès le moment actuel, par l'étendue que le Roi d'Espagne vient de procurer au commerce de ses Sujets avec une grande partie de ses possessions Américaines, & par la réduction à trois pour cent du droit sur les

marchandises d'Europe qui leur seront portées. La contrebande des Anglois, dans ces parties de l'Amérique, devant éprouver une diminution considérable, par la conséquence d'une si sage résolution, ils voudront y obtenir des avantages plus décidés, & tirer tout le parti possible des droits qu'ils prétendont avoir sur la côte des Mosquites, pour faire arriver leur Colonie de la Jamaïque au plus haut degrés de solidité & de splendeur. Ce dernier calcul porte sur l'hypothese que l'Angleterre reconnoîtra volontairement l'indépendance des Etats-unis, & qu'il ne lui resteroit que ce seul moyen de conserver le nom de Puissance en Amérique. S'il faut qu'elle soit forcée à cette reconnoissance par une guerre avec la Maison de Bourbon, il est à propos qu'on ait les yeux ouverts sur toutes ses opérations, relativement à la côte des Mosquites, par le moyen de laquelle elle espere de se faire un second Gibraltar dans le Nouveau monde.

En attendant, reprenons le fil des affaires du jour, & l'examen des facultés de cette Nation. Vous allez voir des exemples d'un brigandage dans ses finances, qui donneront autant de gloire que de courage aux Américains, chez qui l'économie a été jusqu'ici le principal nerf de la guerre.

Précis des débats de la Chambre des Communes, le 25 Mars.

LA Chambre étant en grand Comité, pour délibérer sur le subside, le Lord *Barrington*, Secrétaire de la guerre, demanda qu'il fût octroyé une somme d'un million quatre cent mille livres sterlings (31,500,000 liv.) pour les dépenses extraordinaires de l'année derniere à compter du 3 Janvier 1777, au 31 Janvier 1778. — Cette demande fit naître des discussions dans lesquelles il parut que l'argent de la Nation étoit dissipé avec la plus extravagante prodigalité. L'opposition s'éleva contre les divers marchés passés par le Gouvernement, & elle fit voir qu'il accordoit des profits exhorbitans aux entrepreneurs. Le Lord Newhaven démontra qu'il pouvoit suffire de donner demi pour cent aux Banquiers qui font passer l'or d'Espagne & de Portugal en Amérique pour y payer les troupes, & que 2 & demi pour cent étoit un droit de commission excessif.

Le Lord *North* se défendit assez mal sur la partie de ces reproches qui le regardoient. Il convint qu'on employoit un nombre prodigieux de Commissaires des Guerres en Amérique, mais il pria la Chambre d'observer qu'il y avoit des troupes angloises dispersées en quantité d'endroits, à Philadelphie, à New-York, à Long-Island, à Rhode-Island, à Quebec, à Montréal, &c. & tout le long

du fleuve Saint Laurent. Il demanda si une somme de 10,000 livres sterling (225,000 liv.) étoit trop considérable pour ce service? Sur l'article du fret des bâtimens de transport, il fit valoir la diminution qu'il avoit obtenue de 12 s. 6 d. sterling (14 l. 14 s. 6 d.) à douze sols par tonneau; & il assura que les Agents qui couroient tous les ports du Royaume pour trouver des vaisseaux de transport, n'étoient pas trop payés, puisqu'ils ne recevoient plus que demi pour cent de commission, au lieu d'un pour cent.

M. *Robinson* (ami de M. Atkinson, qui a eu le marché du *Rum*, sur lequel il a fait un profit prodigieux) soutint, ainsi que Mylord North, que le fret des bâtimens de transport n'étoit que raisonnable, vu les frais qu'ils étoient obligés de faire pour s'armer & augmenter leurs équipages. Il apprit à ce sujet à la Chambre que ces bâtimens prenoient trois hommes pour le service de chaque canon de six, au lieu de trois hommes par deux canons de quatre.

Le colonel *Barré* annonça à Mylord North que le moment approchoit où il seroit forcé de rendre compte à la Chambre de son administration. Cette menace fut relevée par M. Thomas *Townshend*, qui conseilla au Ministre de demander lui même que l'emploi qu'il avoit fait de l'argent de la Nation fût examiné sur le champ. Le Lord répondit que ce devoit être l'affaire de ceux qui l'accusoient;

qu'en attendant, il lui ſuffiſoit du témoignage de ſa conſcience.

Le Gouverneur *Johnſtone* nomma ſeize membres de la Chambre, qui, chacun en leur nom, étoient entrepreneurs pour le Miniſtere, & qui avoient dans la Chambre même une multitude de croupiers parmi ceux qui ne tenoient point à la Cour par des places ou des penſions; ce qui mit dans le plus grand jour l'influence ſecrette par laquelle la Cour eſt conſtamment aſſurée d'une pluralité conſidérable.

Le Colonel *Barré* demanda un éclairciſſement ſur les retenues faites aux troupes. Il fit voir que ces retenues n'étoient ſupputées que pour vingt-ſix mille hommes, tandis que le nombre total étoit de 54 à 55 mille hommes.

Le lord *Barrington* promit de répondre le lendemain à cet article. L'arrêté propoſé par le lord *Barrington* fut agréé, & le rapport remis au 26.

Le 26 Mars.

LE Lord *North* préſenta le Bill pour la nouvelle taxe ſur les maiſons, conformément à l'arrêté pris par le Comité du ſubſide, & approuvé par la Chambre, lors du rapport, le Mardi 3 Mars. (Cet impôt additionnel conſiſte en 6 deniers pour livre ſterling ſur toutes les maiſons arrentées depuis cinq juſqu'à cinquante livres ſterling, & d'un ſou pour livre ſterling ſur les maiſons à 50 livres ſterling

& au deſſus.) Il demanda que la ſeconde lecture du Bill fût faite le Lundi 30 Mars.

L'oppoſition s'efforça de la faire remettre à un tems plus éloigné, pour que les Habitans des Villes de Londres & de Weſtminſter & du Fauxbourg de Southwark, qui ſeroient particulierement lézés par cette taxe, la plus onéreuſe & la plus injuſte qui ait jamais eté imaginée, euſſent le tems de faire leurs remontrances à la Chambre. Il demanda en même tems ſi les Fermes n'en ſeroient point exemptées?

M. *Byng* fit voir que ſi les Manoirs des Seigneurs y étoient compris, ce ſeroit, en tous points, une taxe des terres additionnelle.

Le Lord *North* répondit que quelques Fermes pourroient être exceptées de la loi; mais que jamais il ne lui étoit venu à l'idée que les Manoirs le ſeroient pareillement, quoique M. *Byng* eût prétendu qu'il l'avoit fait entendre au Comité.

M. *Burke* ſoutint que quoique tous les Propriétaires des terres en Angleterre & dans le Pays de Galles fûſſent étrangement grevés par cette taxe, elle avoit l'air d'être un fléau particulier pour les Habitans de Londres, que l'on cherchoit à punir de ce qu'ils s'étoient élevés tant de fois contre la guerre d'Amérique.

M. *Thomas Walpole* demanda que le bill fût imprimé, afin que les Parties intéreſſées

pûssent en prendre connoissance, & il cita l'exemple de son oncle le fameux Robert Walpole qui en 1733 n'avoit point hésité à faire imprimer le bill de l'Accise, moyen par lequel il avoit fait tomber les clameurs de l'opposition.

M. *Rigby* soutint que les formes de la Chambre ne permettoient ni qu'on imprimât un bill de taxation avant qu'il fût agréé, ni qu'on reçût des pétitions contre un tel bill. La motion relative à l'impression, fut rejettée par 71 voix contre 44. pluralité 27.

M. *Rigby* répond sur l'article des retenues, qu'elles avoient été faites par l'ordre exprès du Général, conséquemment aux distributions des rations, & qu'on ne sauroit bien positivement les détails sur cet objet que l'année prochaine.

Le Lord *North* ajouta à cette reponse du Trésorier général des Troupes, qu'elles s'étoient faites suivant la proportion des rations : qu'on les faisoit supporter par les Soldats effectifs & les bas-Officiers : que si le nombre en paroissoit de beaucoup moindre que celui de l'armée, la différence de la quantité de rations distribuées en expliquoit la raison.

M. *Baker* reprenant la discussion de la veille sur la Commission pour l'envoi de l'or d'Espagne & de Portugal en Amérique, qu'il croyoit, dit-il, être trop forte, même à un & demi pour cent, demanda pourquoi le Parlement passeroit une Commission aussi excessive

ſive ſur l'or anglois envoyé en Amérique, ainſi que ſur les lettres de change tirées par le Commandant en chef. Il ſoutint que demi pour cent ſeroit un bénéfice ſuffiſant, puiſque c'étoit celui dont ſe contentoient les Banquiers de Londres pour leurs acceptations, même de petites ſommes. Il parla de trois cens mille guinées envoyées en Amérique, & ſur leſquelles M. Thomas Harley, Membre de la Chambre, avoit reçu pour droit de commiſſion, la ſomme de 4,725 l. ſterling (106,312 l. 10 ſ.)

M. *Burke* demanda qu'il fût retranché de la motion pour le payement des dépenſes extraordinaires de l'année 1777, une ſomme de 160,000 l. ſterling. » J'oſe croire, dit-il, » qu'une Chambre des Communes du Parlement Britannique ne conſentira jamais à » payer ces 160,000 l. (3,600,000) qui » ont été avancées au Lord Dunmore, au Général Carlton, au Général Burgoyne, au » Colonel Saint Léger, au Colonel Butler, » &c. &c. pour acheter des haches, des aſſomoirs, des couteaux à eſcalper & des poignards, & pour en armer les Sauvages, afin » qu'ils puſſent maſſacrer les vieillards, les » femmes & les enfans à la mammelle, ou » leurs priſonniers de guerre, & aux Negres » domeſtiques pour égorger leurs maitres dans » leurs lits. «

Cette modification fut rejettée, par 56 voix contre 21, pluralité 35.

P. du 30 Mars.

On ne voit plus gueres, Monſieur, dans les papiers Anglois que des écrits apologétiques pour les Miniſtres. Milord Germaine, qui s'étoit chargé volontairement de la guerre d'Amérique, y eſt juſtifié aux dépens de ceux qui ont exécuté ſes ordres péremptoires. On y prouve pour Milord Sandwich, Miniſtre de la Marine, que s'il n'a pas de matelots, il a des planches: que ſi les vaiſſeaux Anglois ne ſervent pas, ils ſont ſerrés ſous de bons hangards, à l'abri de la pluie; & que le bois étranger qu'il a fait employer aux conſtructions & réparations, n'eſt pas plutôt détruit que le bois Anglois par le ver ou par les autres injures aquatiques, ſans qu'il ſoit queſtion de leur force de réſiſtance à l'impreſſion du feu de l'ennemi. Vous penſez bien que Milord North, Chef de la Finance, qui paye les défenſeurs des autres, ne doit pas en manquer pour lui-même: auſſi, en a-t-il, qui, s'ils ne ſont pas très-éclairés, ou très-ſinceres, ſont au moins très-zelés; car il ne tiendra point à eux que la poſtérité ne lui ſache un gré infini de la maniere dont il a perdu l'Amérique. La connoiſſance que vous avez de toutes les pirateries exercées depuis près de deux ans, par la Marine Angloiſe ſur le commerce de France, & du ton impérieux avec lequel on prétendoit lui faire la loi juſques dans ſes ports,

empêchera que vous ne ſoyez offenſé de voir un de ces Ecrivains accuſer de perfidie le Miniſtere François, parce ce que vous verrez bien qu'il doit penſer autrement qu'il ne parle, puiſqu'il aſſure en même tems que l'Angleterre n'a jamais été plus formidable que dans le moment préſent où la France ſemble la provoquer à la guerre, & qu'il avoue qu'on auroit pu la ſurprendre dans un moment où elle étoit moins préparée. Vous ſerez peu effrayé de la menace qu'il fait à la France d'un traitement de la part de ſes Colonies, pareil à celui qu'éprouve aujourd'hui l'Angleterre; car vous ſavez à merveille que s'il eſt quelque événement qui aſſure éternellement à la Maiſon de Bourbon ſes poſſeſſions dans le nouveau Monde, c'eſt l'ouverture du Commerce de l'Amérique Septentrionale à toutes les Nations voiſines, puiſqu'il en réſultera une liberté qui portera leur commerce au plus haut dégré de proſpérité. Il étoit bien plus à craindre pour ces Puiſſances que leurs Colonies ne ſe ſéparaſſent d'elles, lorſque, bloquées, pour ainſi dire, par le monopole anglois de l'acte de Navigation, elles gémiſſoient dans l'attente des ſecours les plus urgens aux portes même de l'abondance. C'eſt au contraire aux Iſles Angloiſes que ce ſort eſt réſervé; car il ſera impoſſible qu'elles s'accoutument à ne plus trouver à leur portée tout ce qui eſt néceſſaire à leur ſubſiſtance & à leur exploitation.

Un mal inconnu eſt bien plus inſoutenable que celui auquel on eſt habitué. Mais il eſt tems que je vous faſſe lire le morceau que je vous ai annoncé.

Au Lord North.

MILORD.

» L'OPPOSITION a réprouvé indiſtinctement toutes vos opérations depuis le moment où les liens de l'Union entre l'Angleterre & l'Amérique ont été rompus. Vous avez été accuſé d'avoir, dans l'origine de la querelle, préféré la guerre aux moyens de conciliation, & enſuite d'avoir adopté auſſi précipitamment la voie de la négociation, lorſque ces deux moyens ſe ſont trouvés également inefficaces. Une inculpation d'une nature auſſi grave, qui attaque à la fois votre capacité & vos principes, demande l'attention la plus ſérieuſe de la part de tout Anglois, d'autant que la ſageſſe de votre adminiſtration eſt la baſe ſur laquelle porte la ſûreté, la proſpérité & la ſplendeur de l'Angleterre.

Il m'a toujours paru inconteſtable que la Mere-Patrie avoit le droit de taxer ſes Colonies. C'eſt une opinion dans laquelle je perſévérerai, tant que les ſophiſtes du Parlement ne m'auront point fait voir que l'Angleterre a établi & protégé ſes Colonies juſqu'à leur état actuel de maturité *, ſans aucune dé-

(*a*) *C'eſt pourtant ce qui eſt bien clairement prouvé*

pense d'hommes ni d'argent. Il est inutile de se fatiguer à chercher des argumens à l'appui d'une opinion qui est actuellement celle de tout ce qu'il y a de personnes réellement impartiales, & qui n'est rejettée que par des rebelles, ou par des ambitieux dont l'espoir a été trompé. Ainsi, la seule chose qui reste à examiner, c'est de savoir ce qu'il convenoit de préférer de la guerre ou de la paix, dans le tems où les Colonies ont commencé à avouer hautement leur intention de se séparer de la Métropole. «

» Une troupe de vils séditieux paroît en armes, sans ordre & sans chefs, & proteste avec une ridicule solemnité contre un acte du Sénat Britannique, dont, en supposant même qu'il eût été oppressif, leur pauvreté les empêchoit de sentir le fardeau. Aucun homme raisonnable avancera-t-il qu'il eût été prudent d'envoyer des Commissaires pour traiter avec cette canaille? Une telle démarche non-seulement eût fait croire que le Gouvernement se reconnoissoit incapable de maintenir la tranquillité dans ses domaines; mais c'eût été un exemple (si les exemples sont de quelque poids) qui auroit pu autoriser les Colonies à réclamer avec une sorte de droit cette indépendance qu'elles se sont depuis arrogée. «

---

dans le Bill du Congrès du 25 Juin 1775. *Voyez* Lettre du Banquier du 22 Mars, *page* cxxx.

» Malheureusement, Mylord, (comme l'événement le prouve) vous étiez trop sincérement animé du désir de la paix & de la conciliation. Tandis que les hostilités étoient suspendues pour encourager les personnes séduites à retourner à leur devoir, des hommes puissans & ambitieux se mettoient à la tête des Insurgens, dont les excès se trouverent par-là, non-seulement appuyés par la force, mais même revêtus d'une espece de sanction. Au surplus, dans cet état des choses, & lorsque la rebellion commençoit à faire des progrès, c'eût été de la part du Gouvernement une démarche aussi infructueuse que contraire à la politique, d'être le premier à offrir des conditions. En prenant ce parti, nous avions tout à craindre, & rien à espérer. Les Américains eussent imputé à la terreur, ce qui n'eût été que l'effet de notre modération; leur insolence se seroit augmentée en raison de notre condescendance, & ils auroient fini par ne vouloir accepter aucunes conditions compatibles avec l'intérêt & l'honneur de la Grande-Bretagne. Nous n'avions aucun motif de croire que le pardon rendroit l'Amérique plus fidele pour l'avenir: semblable à un enfant chéri que l'on a gâté par trop d'indulgence, elle avoit plus besoin de châtimens que de caresses. »

» L'Opposition s'est récriée contre la trop longue durée de la guerre; mais malgré les louanges prodiguées à la valeur & à la per-

févérance des Américains, leurs partifans les plus déclarés avoueroient, s'ils vouloient dire la vérité, qu'ils s'attendoient à voir la rébellion étouffée jufques dans fes germes avec un tiers des forces & du tems qu'on y a mis. Si les Miniftres ont été trompés, il ne faut en accufer ni leur vigilance ni leur capacité. L'expérience journaliere nous apprend qu'il n'eft pas toujours poffible de faire un plan fi parfait, que la méchanceté des hommes ou des accidens naturels ne puiffent le faire avorter. Il fembleroit que les replis les plus profonds de l'intelligence humaine recelent toujours quelque principe de deftruction que les circonftances développent & mettent en activité pour confondre notre orgueil & montrer le néant de nos connoiffances «.

» Quel Politique eût fuppofé qu'il fe fût trouvé en Europe un Etat affez hardi pour ofer braver le reffentiment de la Grande-Bretagne en donnant des fecours à fes Colonies révoltées? En effet, au défaut de l'honneur & de la juftice, qui ont malheureufement peu de pouvoir fur l'efprit des hommes, n'avoit-on pas droit de compter du moins que le frein de la crainte devoit retenir les Puiffances voifines dans la neutralité, & que leur prudence fuppléeroit à leur morale? «

» On citera fans doute l'exemple de la Reine Elifabeth, & les fecours que cette Princeffe a donnés aux Hollandois fous le regne

de Philippe II. La protection que ses successeurs ont accordée aux Huguenots, pourra être pareillement rapportée pour justifier les secours prêtés à l'Amérique ; & on en conclura que ces exemples étoient une leçon pour vous, Milord, qui devoit vous faire prévoir ce qui est arrivé «.

» Mais si Elisabeth a reconnu l'indépendance des Hollandois, ce n'a été ni par des vues d'intérêt, ni par commisération pour leurs calamités, ni enfin par aucun sentiment de jalousie contre Philippe. Le fanatisme seul fut son motif ; & si ce peuple opprimé n'eût pas eu la même Religion qu'elle, aucune considération n'eût déterminé cette Princesse Protestante à envoyer un seul homme ou une seule guinée pour sauver les malheureux Hollandois du massacre & de la famine. Mais le regne de la superstition est passé & ses autels sont renversés. Il n'y avoit plus rien à craindre de la part de cette furie, qui autrefois a causé tant de maux en Europe : c'étoit même l'intérêt évident de la France d'aîder la Grande-Bretagne plutôt que l'Amérique. C'est donc sans aucun fondement raisonnable qu'on prétend accuser la vigilance & la sagesse d'un Ministre Anglois, de ce qu'il n'a pas imaginé qu'une Nation voisine pût être assez légere pour trahir ses propres intérêts, & assez perfide pour le faire aux dépens mêmes de son honneur ? «

» L'assistance de la France a seule mis

les Américains en état de persister dans leur rébellion. Ils auroient été bientôt forcés de reconnoître leur ingratitude & leur déloyauté, si ces deux vices n'eûssent été fomentés par un vil & lâche ennemi qui craignant d'entrer ouvertement en lice avec nous, se prévaloit de l'état de paix pour nous assassiner «.

» Mais, à compter de cette époque mémorable, la foi Françoise sera décriée à jamais comme la foi punique. L'Angleterre outragée n'oubliera point la trahison de ses perfides voisins, & nos enfans indignés en transmettront le souvenir de génération en génération «.

» Aussitôt qu'on sût que la France assistoit l'Amérique, le zele inconsideré de nos patriotes leur fit demander à grands cris le châtiment de nos perfides ennemis, & la paix avec les Colonies à quelque prix que ce fût. Mais c'eût été la plus grande extravagance. Nous n'étions pas alors, tant par nos forces navales que par nos armées, aussi bien préparés à la guerre que nous le sommes aujourd'hui. D'ailleurs nous ne devions pas nous attendre à tout ce que la fortune, de concert avec nos ennemis, a fait en faveur des Américains. Des accidens, que toute la sagacité humaine ne pouvoit prévoir, ont retardé & fait échouer un grand nombre des plans du Gouvernement. Cela n'empêche point que les opérations n'ayent été adaptées

aux circonſtances & auſſi bien combinées qu'il étoit poſſible, pour les objets qu'on ſe propoſoit «.

» La derniere choſe à conſidérer, Milord, c'eſt votre Bill conciliatoire que l'on réprouve comme venu trop tard. A quelle autre époque de cette guerre eût-on pû offrir des conditions compatibles avec la ſaine politique? La France a pouſſé l'hypocriſie ſi loin, que ce n'eſt même que depuis peu qu'on a commencé à ſoupçonner qu'elle formoit une alliance avec l'Amérique. Il y avoit juſques-là tout lieu de ſuppoſer que quoique les Colonies pûſſent amuſer les François par l'apparence d'un Traité, cependant, s'il falloit opter entre l'Angleterre & la France, elles préféreroient les Anglois à une nation dont le Gouvernement agit d'après des principes bien plus rigides que ceux qu'elles prétendent avoir été la cauſe de leur rébellion «.

» Mais quelqu'ait pu être le ſuccès de vos dernieres opérations, je ſuis convaincu qu'elles portoient ſur une baſe digne de votre ſageſſe, & qu'elles vous ont été ſuggérées par un zele inébranlable pour les droits & les vrais intérêts de votre pays. Une nouvelle ſcène, Milord, s'ouvre actuellement devant vous. La guerre avec la France eſt inévitable autant qu'elle eſt déſirée par notre Nation, qui veut punir ſa perfidie. Il y a long-tems que les Anglois aſpirent après le moment où la juſtice ouvrira le Temple de Janus.

Puisse le courage britannique tenir ses portes ouvertes, jusqu'à ce que son ressentiment & son honneur insulté soient satisfaits «.

P. S. du 3 Avril.

Je m'empresse de vous envoyer, Monsieur, les derniers débats des deux Chambres, dont je me suis contenté de relever les points les plus intéressans, c'est-à-dire, ceux d'après lesquels vous appuyerez le plus sûrement vos conjectures sur le parti auquel le Ministère Anglois pourra se résoudre dans la crise embarrassante où il se trouve.

Débats de la Chambre des Pairs, le 31 Mars 1778.

Le Lord Abingdon se plaignit à la Chambre que les Ministres n'avoient point produit tous les papiers dont il avoit demandé la communication, relativement aux prisonniers Américains, & que nommément il manquoit l'ordre légal sur lequel le Colonel *Ethan-Allen* & trente-quatre autres avoient été mis aux fers dans le Chateau de Pendennis en Angleterre & renvoyés ainsi en Amérique, pour y être à la disposition du Général Anglois. Il fit voir que tant de rigueur ne s'étoit exercée sur eux qu'en vertu d'une simple lettre de cachet signée du Secrétaire d'Etat, défiant les Ministres de produire, au sujet de ces prisonniers, aucune accusation ou jugement par Juré qui

pût laver les Miniſtres de l'imputation du plus barbare deſpotiſme. Le Lord Suffolk, par qui les lettres de cachet en queſtion ont été ſignées, conjointement avec le Lord George Germaine, n'étant point venu à la Chambre, le Lord Weymouth répondit pour lui que ſi on ne trouvoit point l'ordre d'emprisonnement, c'eſt qu'il n'y en avoit point.

Le Lord Abingdon, que cet aveu ne ſurprit point; mais qui laiſſa éclater à ce ſujet la plus véhémente indignation, apprit à la Chambre qu'il mettroit au jour, en tems convenable, relativement à ces malheureux priſonniers, une multitude de preuves de la plus atroce violation des loix & de la Conſtitution d'Angleterre, & qu'il s'abſtenoit de le faire dans le moment actuel, où ſes peines ſeroient perdues, réſervant le coup qu'il vouloit porter au Miniſtre, pour le jour très-peu éloigné où la vindicte publique peſeroit de toute part ſur eux, & qui ſeroit celui où on ſentiroit le beſoin d'une réforme totale dans l'adminiſtration.

Cette diſcuſſion terminée de la ſorte, on alloit reprendre l'examen de l'état de la Nation, lorſque le Lord Effingham demanda la permiſſion de propoſer quelques arrêtés pour remettre l'ordre dans certaines dépenſes du département de la Marine.

Le premier portoit : » que le Roi ſeroit ſupplié de faire remettre à la Chambre un des tableaux formés par l'Inſpecteur de la

Marine vers la fin de 1770, pour quelle pût connoître en quel état étoient alors les vaiſſeaux de Sa Majeſté «.

» 2.° Un état des eſtimations pour les dépenſes ordinaires de la Marine, depuis 1771 juſqu'en 1778 «.

» 3.° Une liſte des vaiſſeaux condamnés & vendus, ainſi que des vieilles munitions vendues pareillement, avec les ſommes qu'on en avoit retirées «.

» 4.° Une liſte des conſtructions, reconſtructions & réparations des bâtimens, outre & par-deſſus ceux qui ont été portés ſur l'état d'uſée & de conſommation pour l'année 1777 «.

» 5.° Le montant des retenues de quatre deniers par mois faite ſur la paye de chaque Matelot, pour des Chapelains ſur les vaiſſeaux où il n'y avoit point de Chapelains «.

Les propoſitions du Lord Abyngdon furent ſoutenues de divers éclairciſſemens ſur les anciens uſages de l'Amirauté dans l'application des fonds, que Milord Sandwich ne prétendit défendre qu'en aſſurant qu'il les avoit trouvées (*a*) établies ainſi : au ſurplus Milord Sandwich inſiſta ſur le danger de

(*a*) Ils concernent auſſi les ordres pour les réparations ; Le Lord Abyngdon fit voir qu'ils étoient ſi peu économiques, qu'on dépenſoit 29,000 livres ſterl. pour réparer un vaiſſeau de 60 canons, qui, tout neuf, n'en coutoit que 30,000, (675,000 l. tournois).

mettre au jour la plupart de ces détails, alléguant qu'on n'avoit commis déja que trop d'indiscrétion dans ce genre *sur-tout au moment où la nation alloit peut-être se voir engagée dans une des plus sérieuses guerres qu'elle ait jamais eu à soutenir.*

Le Duc de *Bolton*, après avoir marqué la plus grande surprise d'un pareil langage dans la bouche d'un Ministre, sur la foi duquel le Parlement avoit cru jusques-là avoir une Marine si formidable, qu'on devoit plutôt souhaiter de faire lire l'ennemi dans ses secrets, que de les lui cacher, dénonça à la Chambre quelques abus de l'administration de l'Hôpital des Gens de mer aux dépenses duquel ne suffit pas un revenu de 57,000 livres sterling (1,282,500 livres tournois) (*a*) & qui demande un supplément de 4,000 livres. Il supplia la Chambre de ne point lui savoir mauvais gré de

(*a*) Il consiste dans 20,000 livres sterling sur l'affermage des biens de Derwentwater, & les 6 deniers sterling retenus sur la paye de chaque mois de tous les Matelots employés tant au service du Roi que par les Marchands: lorsque les Matelots de la Flotte Royale sont comme aujourd'hui au nombre de 60,000, ce seul article, qui ne comprend point ceux des Marchands, doit rendre 18,000 liv, sterling (405,000 l. tournois). Les dix-neuf mille livres sterling qui complettent les 57,000, sont le produit de la taxe des six deniers par mois sur les matelots du commerce. Ce calcul en fixe le nombre à près de soixante mille. C'est en tout 120,000 Matelots comme on l'a déja vû.

la résolution où il étoit de promouvoir la recherche la plus rigoureuse dans ces abus, parmi lesquels il compta l'addition de 20,000 livres sterling aux 26,000 liv. sterling passées anciennement aux Bureaux de l'Amirauté, pour plumes, encre & papier, & quelques Commis, laquelle porte cette dépense à 46,000 livres sterl. (1,035,000 l. tournois), abus dont il informoit la Chambre, dit il, dans l'esprit de la déclaration du Roi de France, *plein de la ferme persuasion qu'on y trouveroit des nouvelles preuves de ses dispositions constantes & sinceres pour la paix.* Il prévint l'objection qu'on pourroit lui faire qu'étant lui même un des Gouverneurs de cet Hôpital, & comme Amiral & comme Conseiller privé, il auroit pu faire ailleurs ces observations. » J'ai préféré, dit-il, de m'en expliquer dans le Parlement, de peur qu'on ne me dit ailleurs (s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes) ce qui a été dit ici au grand Chatham, *que c'étoit le seul endroit où il auroit la faculté de parler.*

Le premier arrêté fut rejetté par une pluralité de 50 contre 20; & sans aller aux voix le troisieme & le quatrieme; mais le deuxieme & le cinqieme passerent.

Le Lord *Effingham* persista dans sa motion, faisant voir combien il étoit important que la Nation sçût l'état de ses affaires. Le Duc de Richmond prétendit qu'il résulteroit de

ces éclairciſſemens de meilleurs effets que peut-être on n'imaginoit : qu'ils empêcheroient les peuples de ſe ſoulever : qu'il ſavoit qu'on devoit s'attendre à un ſoulevement général : qu'il en étoit ſûr ; que le Miniſtre ne pourroit point ſe dérober à la vengeance du peuple : que des mutins pleins de rage viendroient l'arracher du Parlement, & que ſon corps ſeroit mis en piéces comme celui du grand Penſionnaire de Whit & de ſon frere, par les Hollandois.

Le Lord *Dudley* répondit que ſi le peuple Anglois étoit prêt à ſe ſoulever, c'étoit contre la France.

Le Lord *Sandwich* ſe montrant peu éffrayé de ces menaces, aſſura la Chambre *qu'on avoit pris les meſures les plus ſérieuſes pour mettre le Royaume dans le meilleur état de défenſe, en cas que la France & l'Eſpagne le forçaſſent à la guerre, que cependant il ne voudroit point aſſurer que la guerre fût certaine, quoique les apparences y fuſſent : que les affaires pouvoient encore changer de face, & qu'il déſiroit, avec la plus vive ardeur, qu'on pût l'éviter.*

Le Duc de *Bolton* répliqua que la France avoit fait voir clairement qu'elle vouloit la guerre, & que le langage actuel des Miniſtres Anglois ſoutenoit bien mal le ton amphatique & furibond des adreſſes au Roi à l'occaſion de la déclaration de la France, qui avoient fait croire à tout le monde que la déclaration

déclaration de guerre étoit sous presse : que chacun auroit droit de dire que le ressentiment des Ministres Anglois n'étoit qu'*un feu de paille.*

Le Lord *Effingham* conclud que puisqu'on refusoit à la Chambre des informations qui lui étoient si nécessaires, il sauroit se les procurer d'ailleurs & s'en servir pour démontrer à la nation la ruineuse prodigalité qui s'étoit introduite dans toutes les branches de l'administration, & qui y étoit encouragée par une *servile* majorité.

Le Lord Chancelier Bathunt releva vivement cette épithete insultante pour le corps des Pairs du royaume, qui devoit dit-il soutenir la dignité attachée à ses fonctions de Modérateur entre le Roi & le peuple.

Les débats s'échaufferent, le Duc de Manchester ayant cru entendre que le Chancelier menaçoit les Lords de l'opposition de quelque signe de ressentiment de la part de la Cour.

Le Lord Onslow craignant les suites de cette querelle, assura la Chambre que le Lord Bathunt avoit seulement entendu qu'on rétorqueroit les outrages comme les argumens contre les Lords de l'opposition. Enfin il fut arrêté que l'examen de l'état de la nation seroit repris le mardi 7 Avril.

Dans le cours de ces débats il y eut plusieurs traits piquans lâchés contre le Lord Sandwich. Ce Lord s'efforçant de justifier

le Lord North, relativement au marché de la Tréforerie pour la fourniture du Rum, & affurant que fi ce Lord avoit été trompé, il ne lui en étoit revenu aucun profit ; le Duc de Richmond lui obferva qu'il importoit peu à la Chambre, fi le profit avoit été pour lui, pour fon Sécrétaire ou pour *fa Maîtreffe*. Ce dernier mot pris dans le fens d'une Apoftrophe à Mylord Sandwich, excita les rifées de toute la Chambre qui s'en permit d'auffi bruyantes, lorfqu'on entendit ce même Lord s'applaudir ouvertement qu'on n'avoit pourtant rien prouvé contre les Miniftres, & que le Duc de Richmond lui eût repliqué : *Belle merveille, tant que vous nous refuferez les papiers.*

Débats de la Chambre des Communes le 30 Mars & le 2 Avril.

Le 30 Mars.

Le Bill pour l'établiffement d'une taxe fur les maifons fut lu pour la feconde fois & renvoyé à un Comité de la Chambre indiqué pour le 2 Avril.

Le Colonel *Barré* fit enfuite la *motion* qu'il avoit annoncée, & qui portoit en fubftance, » qu'un Comité particulier, compofé de vingt-un des Membres de la Chambre feroit choifi au fcrutin le mercredi premier Avril, pour examiner les comptes des diverfes fommes octroyées pour des objets auxquels

le Parlement n'eſt point dans l'uſage de pourvoir, dans les ſeſſions des deux années précédentes & dans la ſeſſion actuelle, & que ce Comité feroit rapport de ſon opinion à la Chambre».

Ce Député déclara, ainſi que le Chevalier George Yonge par qui il fut appuyé, qu'il étoit tems que la Nation eût un compte clair & détaillé de ſes dépenſes, & ſur-tout des articles extraordinaires, dont l'immenſité étoit effrayante.

Le Lord *North* dit quelques mots en réponſe pour ſe juſtifier relativement aux fournitures de Rum dont le prix a baiſſé depuis le marché paſſé par la Cour, pour l'approviſionnement des troupes. — Il inſiſta ſeulement pour que le Comité procédât à cet examen ſous les yeux de la Chambre; & la motion paſſa ſans qu'on allât aux voix, avec cette ſeule modification: c'eſt-à-dire, qu'on retranchât de la motion, que le Comité feroit ſon rapport à la Chambre.

Dans le cours de ces intéreſſans débats le Colonel Barré, après avoir prouvé par une infinité de détails les gains illégitimes & énormes des Entrepreneurs, Agents, Banquiers &c. ſur le Rum, ſur les proviſions, ſur les piaſtres, &c. &c. ajouta cette obſervation très-juſte: » l'Amérique frappée de notre luxe, de notre goût pour les plaiſirs, de nos folies en tout genre, & nous voyant plongés dans la corruption, a réſolu de ſe ſéparer

q ij

de nous. Je ſuis certain que c'eſt un des principaux motifs qui l'ont déterminée à s'ériger en Etat indépendant. L'Angleterre eſt devenue le pays le plus abject & le plus mépriſé de l'Europe. Tous les étrangers ne nous regardent plus que comme une Colonie future de l'Amérique ; il s'eſt élevé de nos cendres, dans le monde Occidental, un Phénix qui héritera de notre force & de nos vertus ».

Le 31 Mars.

Les vingt-un Membres deſtinés à former le Comité particulier demandé la veille furent choiſis par le ſcrutin, & prêterent le ſerment d'uſage.

Le 2 Avril.

M. Wilkes propoſa de faire déclarer illégale toute levée d'argent par ſouſcription pour l'uſage du gouvernement, qui ne ſe feroit point avec la permiſſion du Parlement, & qui donnant des facultés trop étendues au Roi, pourroit le rendre indépendant du Parlement, & mener au renverſement de la conſtitution.

Cette motion fut rejettée par ſoixante & onze voix contre quarante : pluralité, 31.

Dans la même ſéance le Lord North informa la Chambre qu'il propoſeroit le 3 d'accorder quelques *douceurs* additionelles aux ſouſcripteurs du nouvel emprunt. Il

motiva cette demande ſur ce que les intérêts avoient été calculés, d'après le prix des fonds, ſur le pied de paix, obſervant que l'appréhenſion d'une guerre les ayant fait baiſſer conſidérablement, il étoit trop juſte de garantir les ſouſcripteurs de la perte conſidérable qu'ils auroient à ſupporter s'ils prêtoient ſur le pied d'une valeur que les fonds n'avoient plus. Il déclara en conſéquence qu'il conviendroit de leur permettre de payer leur ſouſcription ſuivant le prix des fonds en tems de guerre.

M. George Grenville s'éléva contre cette propoſition en demandant au Miniſtre ſi réellement il n'avoit pas connoiſſance du traité de la France avec l'Amérique lorſqu'il avoit formé ſon projet de fonds pour le ſervice de l'année. Il proteſta qu'il aimoit mieux croire que ce Miniſtre avoit fait un calcul abſurde & contraire aux connoiſſances intimes qu'il avoit du vrai état des choſes & de la très-prochaine néceſſité d'une guerre, que d'imaginer qu'il eût pu ignorer ce qui ſe paſſoit à la Cour de Verſailles; mais que comme il importoit extrêmement à la nation de ſavoir ce qui abondoit le plus dans ſon Miniſtre, l'imprudence ou l'ineptie, il demandoit qu'il fût mis ſous les yeux de la Chambre des copies de toutes les lettres de Mylord Stormont, ainſi que des réponſes ou ouvertures faites par le Marquis de Noailles.

Cette motion fut rejettée par soixante-six voix contre quarante-cinq : pluralité vingt-un.

Il fut fait quelques tentatives inutiles pour restreindre la taxe sur les maisons, d'abord à celles dont le produit annuel étoit au-dessus de 10 liv. sterl. ensuite à celles au-dessus de 7. Cette derniere fut rejettée par soixante-six contre soixante-un : pluralité cinq. La premiere l'avoit été sans aller aux voix.

La Chambre se formera en Comité le mardi 7 Avril pour délibérer sur quelques adoucissemens qu'il est question d'accorder à l'Irlande, dans les loix qui restreignent son commerce.

Il falloit perdre treize Colonies pour songer à ménager l'Irlande.

LE BRUIT court que M. Adams est arrivé à Bordeaux, pour résider en France en qualité de Député du Congrès, sans doute à la place de M. Deane que l'on dit retourné en Amérique. Ce M. Adams, est le frere de celui à qui l'on a attribué les brochures publiées sous le titre de *Sens commun*, & qui ont eu M. *Payne* pour Auteur.

FIN.

Principales fautes à corriger dans le N.° XXXIX.

Page clxiv, *ligne* 26 *impositions*, lisez *importations*.

Page clxxxvij, *ligne* 2 *Charles-Town*, lisez *New-York*.

M.

Votre abonnement du Journal des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique, venant d'expirer, vous êtes prié de le renouveller, ſi vous êtes dans l'intention de recevoir ce Journal ſans interruption.





